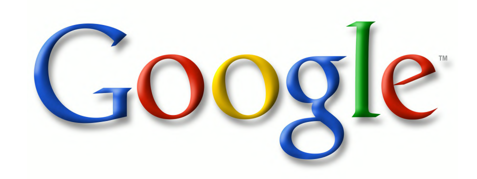





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



NOUVELLES
ANNALES
DE
PARIS.

NOUVELLES ANNALES DE *PARIS*,

JUSQU'AU REGNE DE HUGUES-CAPET.

ON Y A JOINT

LE POËME D'ABBON

***SUR LE FAMEUX SIÉGE DE PARIS** par les Normans en 885 & 886, beaucoup plus correct que dans aucune des Éditions précédentes ;*

Avec des Notes pour l'intelligence du Texte.

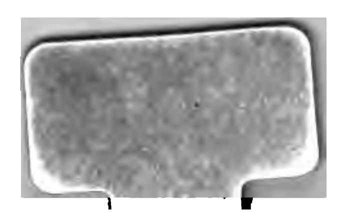
Par Dom TOUSSAINTS DU PLESSIS, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur.



A PARIS,
Chez la Veuve LOTTIN & J. H. BUTARD, Imprimeur-Libraires, rue S. Jacques, à la Vérité.

M. DCC. LIII.
Avec Approbation & Privilege du Roi.


TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA



lumieres de ceux qui m'ont précédé dans la même carriere, a échappé à leur sagacité. Ce Volume ne s'étend que jusqu'à la fin de la seconde Race de nos Rois. Ces temps reculez ne sont pas ceux qui fournissent le plus de matiere, quoique les grands évènemens n'y manquent pas, & que plusieurs même d'entre eux soient extrêmemens interessans: mais en récompense les monumens qui les ont transmis à la postérité offrant presque toujours autant de difficultez que de dates & de faits, ouvrent un champ très-vaste à la Critique; & heureux l'Historien qui, après avoir promené son Lecteur dans les tortueux détours de tant de labyrinthes, peut l'en faire sortir habilement.

Je ne sais, MESSIEURS, si je me flatte trop: mais je crois avoir applani presque toutes les difficultez; & si elles ne sont pas encore toutes levées entierement, le soin que j'ai pris de ne laisser du moins rien de bien essentiel à desirer, suffira, sans doute, pour Vous donner des preuves & de mon zele pour l'honneur d'une Ville dont l'administration Vous est à si juste titre & si heureusement confiée, & du profond respect avec lequel je suis,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

Fr. TOUSSAINTS DU PLESSIS,
M. B.

A Paris, en l'Abbaye de S. Germain des Prés, ce 12 Juin 1753.

NOUVELLES
ANNALES
DE
PARIS.

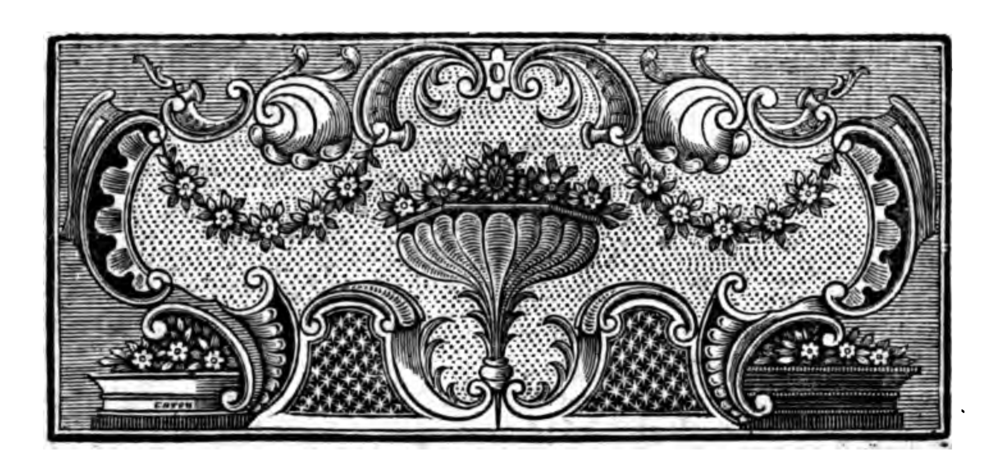
de lumiere en récompenſe n'ont-ils pas répandu, & ne répandent-ils pas encore tous les jours ſur ce qu'il y a de plus obſcur & de plus ténébreux dans notre Hiſtoire? Ce ſont nos vrais guides, & des guides preſque toujours ſûrs: mais enfin ils ſe trompent pourtant quelquefois; & de crainte qu'un grand nom n'impoſe à la bonne foi du Lecteur ami du vrai, il faut le prémunir contre leurs erreurs, & lui montrer le droit chemin, dont il ne manqueroit pas ſans cela de s'écarter. J'inſiſte ſur ce point, que j'ai véritablement à cœur, & ſur lequel par cette raiſon je reviendrai encore dans ma Préface ſur le Poëme d'Abbon.

Mais s'enſuit-il de-là que moi-même en voulant corriger les autres, je n'aie pas donné à mon tour dans quelques mépriſes? Non ſans doute. A cela que faut-il faire? me reprendre & me redreſſer, comme j'en ai agi envers autrui. L'intérêt public le demande; & ſous ce point de vûe j'ai toujours adopté cette noble penſée du Pere de l'Eloquence latine: *Tantum abeſt ut ſcribi contra nos nolimus, ut etiam maxime optemus.* Cic. Tuſcul. II. cap. 2.

Le Lecteur eſt prié de faire attention aux *Additions & Corrections*, qui ſont à la fin, avant la Table des Matieres.



NOUVELLES



NOUVELLES *ANNALES* DE *PARIS.*



ES Parisiens étoient originairement un des Peuples en chef, ou des Citez, qui composoient par leur confédération la nation Gauloise; & ils ne reconnoissoient au-dessus d'eux que les Etats généraux de la nation. Nicolas (*a*) Sanson a cru voir dans César, qu'ils faisoient autrefois partie des Peuples de Sens; mais Adrien (*b*) de Valois lui oppose que César n'en dit rien. En effet on lit seulement dans ses (*c*) Commentaires, qu'avant qu'il entreprît la guerre des Gaules, ces deux peuples voisins s'étoient unis & alliez ensemble; ce qui présente même une idée toute contraire à celle de Sanson.

Le nom de *Parisien* est incontestablement Celtique d'origine:

(*a*) Sanson, Remarques sur la Carte de l'ancienne Gaule, au mot *Parisii.*

(*b*) Vales. Notit. Gall. *Parisii.*

(*c*) Cæsar de Bello Gall. lib. 6. cap. 3.* Tom. I. pag. 252.

* *Cette étoile, que l'on emploiera souvent dans les citations, marque que l'on se sert ici de la nouvelle Collection des Historiens de France par Dom Martin Bouquet.*

César l'a latinisé par celui de *Parisii*. Le nom de la Ville des Parisiens, autre mot qui ne peut être encore que Celtique, se trouve pareillement latinisé dans César par celui de (*a*) *Lutecia*. Enfin le nom qui distinguoit particulierement les habitans de cette Ville de ceux de tout le Canton en général, étoit (*b*) *Parisiaci*. Ceux qui ont prétendu trouver dans le Grec & dans le Latin l'origine de ces deux noms, *Parisii* & *Lutecia*, n'ont donc pu nous débiter que des puérilitez ou des impertinences. Tout cela se trouve ramassé dans les Antiquitez de Paris, soit de Jacques (*c*) du Breuil, soit d'Henri (*d*) Sauval : mais on se donnera bien de garde d'étaler ici toute cette fausse érudition, qui ne mérite seulement pas d'être réfutée. Les Savans (*e*) Bollandistes paroissent avoir touché au but en dérivant celui de *Parisii* du mot *Isia*, qui est le nom propre de la riviere d'Oise, parce qu'en effet le territoire des Parisiens s'étendoit depuis celui des Sénonois jusques sur la rive gauche de cette riviere.

A l'égard du mot *Lutecia*, il est composé de ces deux monosyllabes *Lu*, & *Tec*; & *Lu* paroît être là pour *Lug*, comme dans *Lugdunum*. Mais que signifie *Lug*, & que signifie *Tec*? Ecoutons Cambden, Auteur très-versé dans ce genre de litérature. Pomponius Mela, dit ce savant (*f*) Ecrivain, appelle *Turris Augusti* le lieu qui est appellé *Lugo Augusti* dans l'Itinéraire d'Antonin : donc, conclut-il, *Lug* signifie une *Tour*; & le mot entier *Lutecia* signifie *belle Tour*; car *Tec*, ajoute-t-il encore, veut dire *beau*. C'est en effet le sens que Dom Louis Pelletier donne à ce mot dans son Dictionnaire Bas-Breton; & on ne peut nier que ceci ne vaille beaucoup mieux que la conjecture d'un autre Savant (*g*) de nos jours, qui veut que le mot *ecia* ou *etia* signifie une *île*. Cependant enchérissons encore, s'il se peut, sur l'heureuse découverte de Cambden. Que *Lug* doive être pris quelquefois pour une *Tour*, cela est démontré par le texte de Pomponius Mela. Mais dans le mot *Lug-tec*, ne signifieroit-il pas plutôt *Colonne*? D'abord entre une tour & une colonne il y a assez de ressemblance, pour que le nom de l'une ait pu être appliqué à l'autre. Ici donc, au lieu d'une tour, ce seroit peut être simplement une de ces anciennes colonnes milliaires, c'est-à-dire une de ces colonnes qui servoient à marquer les *milles*

(*a*) Voyez la note sur Abbon, I. 1.
(*b*) Voyez plus bas vers l'An 25.
(*c*) Du Breuil, Antiq. de Paris, pages 1. & suiv.
(*d*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome III. page 229.
(*e*) Bolland. Jul. Tom. V. page 422. not. C & D.
(*f*) Cambden, Britannia, edit. fol. Lond. 1607. pag. 641.
(*g*) Le Beuf, Recueil de Piéces, Tome II. pag. 175.

dans l'Italie, & les *lieues* dans les Gaules, mot dérivé de *leg* ou *leug*, qui dans le propre signifie *pierre*; car la colonne milliaire n'a été ainsi appellée en Celtique, ou *lapis* en latin, que parce qu'en effet c'étoit une véritable pierre: & il faut bien remarquer que si César dit en latin *Lutecia*, Ptolémée (*a*) dit en grec Λȣκοτεκια, & Julien (*b*) l'Apostat Λευκετια. En ce sens *Lutecia* signifieroit donc *belle Colonne* plutôt que *belle Tour*.

Cependant pourquoi recourir aux colonnes milliaires? *Leg* ou *Leug* signifie *pierre*. On peut s'en tenir là simplement, & se contenter de traduire le mot composé *Lutecia* par ces deux-ci, *belle pierre*. Les carrieres inépuisables tant de Montmartre pour le plâtre, que de la Montagne sainte Génevieve jusqu'à Arcueil & au-delà pour toute autre sorte de pierre à bâtir, ont assurément bien pu donner lieu à cette dénomination; & on verra (*c*) plus bas, que celle-ci en particulier étoit communément appellée dans les premiers temps *Mons* ou *Collis Locutitius*, expression qui lui convient tellement à cause de ses belles & abondantes carrieres, qu'on ne croit point devoir chercher ailleurs la véritable étymologie du mot *Lutecia*.

Vers l'an 650 de Rome, 103 ans avant J. C.

Une partie des Belges de la Gaule passe dans la Grande Bretagne, où ces Peuples s'établissent à main armée, & où ils donnent (*d*) à leurs nouvelles habitations les noms des lieux de leur origine. Dans le pays qu'ils occuperent, Cambden (*e*) renferme, outre l'isle de Wight, divers cantons connus depuis sous les noms de Somerset-shire, Wil-shire, & Hant-shire. Les Artésiens en particulier se fixerent suivant le même (*f*) Auteur dans le Canton de Bark-shire; & les (*g*) Parisiens, qui sans doute s'étoient joints aux autres, se mirent en possession du pays nommé aujourd'hui Holdernesse sur la riviere de Hull, & le long de l'embouchure de l'Humbre. En effet le Géographe Ptolémée (*h*) met les Parisiens de la Grande Bretagne dans la partie orientale de l'York-shire; il donne même à leur Ville le nom de *Petuaria*; & selon le même (*i*) Cambden, cette Ville n'est autre que le bourg de Beverley. De

(*a*) Ptolem. Geogr. lib. 2. edit. Lugd. Batav. in-fol. 1618. pag. 51.
(*b*) Julian. Misopogon. * Tom. I. pag. 729.
(*c*) Voyez l'an 508.
(*d*) Cæsar. de Bello Gall. lib. 5. cap. 12. * Tom. I. pag. 242.
(*e*) Cambden. Britann. edit. Lond. fol. 1607. p. 160. & seqq.
(*f*) Ibid. pag. 201. & seqq.
(*g*) Ibid. pag. 576.
(*h*) Ptolem. Geogr. Sup. pag. 37.
(*i*) Cambden. Sup. ibid. pag. 577.

dire maintenant au juste quand tout ceci arriva, c'est ce qui n'est pas possible : peut-être même ces diverses expéditions ne se firent-elles pas en même-temps. On les met ici par estime cinquante ans ou environ avant le siége de Paris par les troupes Romaines. C'est à peu près le temps où il semble que vivoit Divitiac, Prince très-puissant, & Roi de Soissons, qui selon (*a*) Jules-César regnoit aussi sur une partie de la Grande Bretagne ; ensorte qu'il pourroit bien avoir eu part à quelqu'une de ces conquêtes.

L'An 700 de Rome, 53 avant J. C.

Jules-César, qui avoit indiqué une Assemblée générale des Peuples de la Gaule, à laquelle tous s'étoient rendus, à l'exception de ceux de Sens, de Chartres, & de Trêves, transfere cette Assemblée à Paris. Les Parisiens, quoiqu'alliez des Sénonois, n'avoient point approuvé (*b*) le parti que ceux-ci avoient pris de manquer à l'Assemblée.

L'An 701 de Rome, 52 avant J. C.

Labiénus, Lieutenant de César, part de Sens avec quatre légions (*c*) pour venir attaquer Paris, qui par conséquent avoit secoué le joug des Romains, & qui s'efforçoit de maintenir sa liberté. Paris n'occupoit alors qu'une partie de ce qu'on appelle aujourd'hui la Cité, ou l'Ile du Palais ; car il y avoit là trois (*d*) îles ; une grande, une moyenne, & une petite : ces deux-ci à l'occident de la premiere, & la petite au nord de la moyenne, lesquelles n'ont été réunies que long-temps depuis (*e*) en une seule ; & la Ville proprement dite étoit uniquement renfermée dans la plus grande des trois. On dit la Ville proprement dite ; car il est bien à présumer (*f*) que les bords extérieurs de la riviere n'étoient pas dénuez de toute habitation, ou que la Ville n'étoit pas sans fauxbourgs, sur-tout du côté de ses ponts.

Sur la nouvelle du dessein de Labiénus, les Gaulois pour secourir Paris assemblent un grand nombre de troupes des Citez voisines ; & l'on en donne le commandement à Camulogene, du pays des Aulerques, homme déja fort avancé en âge, mais très-expérimenté dans la guerre. Il y avoit au-dessus de Paris un grand marais sur

(*a*) Cæsar de Bello Gall. lib. 2. cap. 4. * Tom. I. pag. 220.

(*b*) Ibid. lib. 6. cap. 3. * pag. 252.

(*c*) Ibid lib. 7. cap. 57. * pag. 273.

(*d*) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tom. XV. pag. 675. Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. pag. 99.

(*e*) Voyez l'An 1578.

(*f*) Bonamy, Sup. ibid. pag. 673.

la rive gauche de la Seine, formé sans doute par l'épanchement des eaux de la riviere de Bièvre ; & c'est par-là que Labiénus s'avançoit. Camulogene se posta en deça de la Bièvre & du marais, pour lui empêcher le passage, & y (*a*) réussit. Labiénus pour se rendre maître de la Ville de l'autre côté de la Seine, remonte jusqu'a Melun, s'empare de cinquante grands bateaux qu'il y trouve, & revient camper devant Paris au nord avec toute son armée. A ses approches les Gaulois mettent le feu à la Ville, c'est-à-dire très-vraisemblablement (*b*) aux fauxbourgs de la Ville ; & en ayant aussi rompu les ponts, qui sans doute n'étoient que (*c*) de bois, ils se postent sur l'autre rive de la Seine, à l'opposite (*d*) du camp des Romains, la riviere entre deux. Il n'est pas possible de fixer au juste l'ancienne position de ces ponts. Tous les Historiens s'accordent à croire qu'il ne faut point les distinguer de ceux qu'on appelle aujourd'hui *le petit Pont* & *le Pont au Change :* peut-être néanmoins étoient-ils ou un peu plus haut ou un peu plus bas, peut-être aussi étoient-ils posez sur une même ligne ; mais comme on n'a rien de certain là-dessus, il n'y a nul inconvénient à supposer que du temps des Gaulois & des Romains ils étoient à la même place où ils sont encore à présent.

SIÉGE DE PARIS

Par LABIÉNUS.

Il faut le copier tel qu'il est dans Marcel, Tome I. page 135 ou 219. Mais il n'y faut point de latin ; & il faut ôter le Pont que l'on y voit au-dessous. L'Ile de la Cité doit être partagée en trois Iles : les deux bras de la riviere presque égaux en largeur ; celui du midi un peu plus étroit : & les deux Ponts placez au lieu où ils sont à présent. L'Ile Saint Louis doit être partagée en deux Iles. Enfin le cours de la riviere de Bièvre doit être le même que celui qu'elle a aujourd'hui.

Labiénus qui ne voulut point risquer un combat contre des ennemis dont les forces augmentoient de jour en jour, n'eut plus d'autre parti à prendre que de reconduire ses légions sans coup

(*a*) Cæsar, Sup. ibid. page 273.
(*b*) Bonamy, Sup. ibid.
(*c*) Voyez l'An 358.
(*d*) Cæsar Sup. ibid. cap. 58.

férir, s'il le pouvoit, jusques à Sens. La chose n'etoit pas aisée : mais il usa de (*a*) stratagême. Il distribua ses bateaux aux Chevaliers Romains, avec ordre de descendre la riviere pendant la nuit en silence, & d'aller l'attendre à quatre milles de-là vers le lieu où est aujourd'hui le Moulin de Javelle : c'étoit là qu'il projetoit de passer la Seine pour regagner plus facilement la ville de Sens. En même-temps il laissa à la garde du Camp cinq cohortes, c'est-à-dire la moitié d'une légion. L'autre moitié, il la fit partir avec quelques nacelles pour porter le bagage ; & ces nacelles, qui avoient ordre de remonter la riviere en tirant vers Corbeil ou vers Juvisy, (le latin porte (*b*) *Metiosedum*) devoient en même-temps faire grand bruit pour donner à entendre aux Gaulois que c'étoit le gros de l'armée Romaine qui reprenoit le chemin de Melun. Ensuite il se mit en marche lui-même avec les trois légions qui lui restoient, pour aller rejoindre les Chevaliers du côté (*c*) où il les avoit envoyez. Les Gaulois croyant que les Romains vouloient fuir par trois endroits différens, partagerent aussi leur armée en trois corps. Ils en laisserent un à la garde du Camp : ils en détacherent un autre à la suite des cinq cohortes & des nacelles qui remontoient la riviere : & ils s'avancerent avec le reste de leurs troupes pour s'opposer (*d*) au passage de Labiénus. Mais au point du jour Labiénus étoit déja sur la rive gauche de la Seine, & les Gaulois se trouverent à sa rencontre. Il y eut là un grand combat. Les Gaulois, ceux-mêmes qui étoient demeurez à la garde du Camp, & qui vinrent au secours des autres, furent entierement (*e*) défaits ; & Camulogene y perdit la vie.

Dans ce récit, qui est tiré de César, je lis en un seul endroit *Metiosedum* avec M. l'Abbé (*f*) le Beuf ; & je crois avec ce savant Antiquaire, & avec Jacques (*g*) Strada, contre Adrien (*h*) de Valois & contre Nicolas (*i*) Sanson, dont on a adopté l'erreur dans la belle édition des Commentaires de César faite à Londres en 1712, que ce mot signifie, sinon la ville de Melun, à quoi il n'y a pas d'apparence, du moins toute autre place située au-dessus de Paris. Si c'étoit quelque lieu au-dessous, les Gaulois qui seroient censez avoir poursuivi les Romains de ce côté-là, & ceux qui se mirent aussi à la poursuite de Labiénus, ne se seroient point trouvé

(*a*) Ibid. cap. 59.
(*b*) Voyez l'An 868.
(*c*) Cæsar de Bello Gall. lib. 7. cap. 60. * Tom. I. pag. 273.
(*d*) Ibid. cap. 61.
(*e*) Ibid. cap. 62. * pag. 274.
(*f*) Le Beuf, Recueil de Pieces, Tome. II. pag. 142. & suiv.
(*g*) Strada, Comment. Cæsar. edit. Francfort. 1575. pag. 97.
(*h*) Valef. Notit. Gall. *Metiosedum*.
(*i*) Sanson, Remarques sur la Carte de l'an-

partagez en deux corps différens, puisque Labiénus descendoit aussi la riviere: & cela posé, ils n'auroient fait que deux corps d'armée, celui là même, & celui qui étoit demeuré à la garde du Camp; au lieu que selon César ils en firent trois.

César, dit l'Auteur (*a*) d'une savante Dissertation, pour punir les Parisiens de la vigoureuse résistance qu'ils venoient de faire, & pour se conserver leur ville, la dépouilla de son ancienne liberté, & la rendit tributaire des Romains. En cet état, ajoute-t-il, Paris n'eut plus ni Corps & Conseil de Ville, ni Magistrats municipaux pour la gouverner, comme en eurent les villes qui se livrerent d'elles-mêmes, ou avec moins de résistance. Mais tout ceci suppose qu'aussi-tôt après la bataille dont on vient de parler, Paris tomba entre les mains du Vainqueur; & c'est ce qui n'est rien moins que vrai. La défaite de Camulogene fut suivie cette même année du siége & de la prise d'Alise; & les Parisiens envoyerent 8000 hommes (*b*) au secours de cette place: ils n'étoient donc pas encore sous la puissance des Romains.

L'An 702 de Rome, 51 avant J. C.

Paris avec le reste des Gaules passe sous la domination des Romains.

Quelques écrivains modernes (*c*) ont prétendu que Jules-César ayant fait rebâtir la Ville à neuf, l'environna de murailles, la fit fortifier de tours d'espace en espace, & construisit aussi deux forteresses au bout des deux ponts de la Ville, à la place où sont aujourd'hui le grand Châtelet du côté du nord, & le petit Châtelet du côté du midi. Un autre Savant, dont on vient de citer la Dissertation, a cru devoir remarquer (*d*) que du temps de Gilles Corrozet on voyoit encore sur une des portes du grand Châtelet, comme un vestige de l'assujétissement des Parisiens, l'ancienne inscription *Tributum Cæsaris*, que Corrozet (*e*) traduit en effet lui-même par ces mots, *Icy se payoit le tribut à César*. La Ville, ajoute l'Auteur de la Dissertation, devenue ainsi tributaire des Romains, n'eut donc plus que de simples Officiers subalternes sous le titre de *Défenseurs de Cité*; & ces Officiers, dont les fonctions étoient mixtes, lui tenoient lieu, dit-il, de Juges ordinaires, d'Officiers de finance, & de Magistrats municipaux, sous l'auto-

cienne Gaule, au mot *Metiosedum*.

(*a*) Le Roy dans Félib. Hist. de Paris, Tom. I. Differt. pag. 92.

(*b*) Cæsar Sup. ibid. cap. 75. * pag. 277.

(*c*) La Mare, Traité de la Police, Tome I. pag. 71. Félib. Hist. de Paris, Tome I. pages 2, 13, &c.

(*d*) Le Roy, Sup. ibid. pag. 192.

(*e*) Corrozet, Antiq. de Paris, édit. in-8°. Paris 1550. fol. 12 verso.

rité de l'unique Magiſtrat de la Province, c'eſt-à-dire du Préſident ou du Proconſul Romain. Durant leur adminiſtration, dont le temps étoit limité, pourſuit le même Auteur, ils rendoient la juſtice à leurs concitoyens, régloient les affaires du commerce, avoient l'inſpection ſur le recouvrement des deniers publics, géroient les fonctions municipales, & adminiſtroient ainſi la Ville. Ils étoient, dit-il encore, toujours pris dans le corps des habitans; & la loi qui l'ordonnoit ainſi, vouloit qu'ils fuſſent choiſis parmi les plus notables & les plus accréditez d'entre les Citoyens, afin qu'ils puſſent repréſenter avec plus de dignité le Préſident même de la Province, ſous l'autorité duquel ils exerçoient leurs fonctions.

Au reſte, dit l'Auteur (*a*) du Traité de la Police, le grand Châtelet fut la demeure du *Préfet* ou *Gouverneur* de Paris ſous les Romains: il l'a été enſuite du Comte de Paris ſous les François, puis du Vicomte, & enfin du Prevôt ou Garde de la Prevôté; & c'eſt toujours le Château ou principal manoir de la Ville, d'où relevent tous les fiefs du Comté de Paris.

Mais ce que l'on vient de lire au ſujet des deux Châtelets conſtruits par Céſar, eſt bien hazardé; l'inſcription *Tributum Cæſaris*, ſi on la ſuppoſe du temps même des Romains, l'eſt encore davantage; & parmi les *Préfets* ou Gouverneurs de villes ſous les Romains, la Notice des Dignitez de l'Empire (*b*) ne fait mention que de ceux de Rome & de Conſtantinople: celui de Paris eſt abſolument inconnu. Pour ce qui eſt des *Défenſeurs*, c'étoient à la vérité des Bourgeois d'une probité reconnue, choiſis par tous les autres, & confirmez par le Préfet du Prétoire, pour défendre les plus foibles du peuple contre l'oppreſſion des plus forts, & juger même les petits différents que les Bourgeois auroient entre eux; à quoi on a ajouté par ſucceſſion de temps pluſieurs autres fonctions: mais ſuivant la remarque de (*c*) Tillemont, il n'eſt fait mention pour la premiere fois de ces Officiers que dans deux loix de l'Empereur Valentinien I, l'une & l'autre de l'an 365. Enfin il n'y a aucune preuve ſolide que Céſar ait rebâti la ville de Paris; & s'il n'y eut que les fauxbourgs de brûlez, comme on l'a conjecturé ſous l'année précédente, la Ville proprement dite n'eut pas beſoin d'être réédifiée.

Cependant qu'elle ait continué de ſubſiſter dans l'état où elle étoit pour lors, ou qu'il ait fallu la rebâtir ou y ajouter de nou-

(*a*) La Mare, Traité de la Police, Tom. I. pag. 100.

(*b*) Notit. Dignit. Imper. apud Grævium, Antiq. Rom. Tom. VII. pag. 1401 & ſeqq. & 1795 & ſeqq.

(*c*) Tillem. Hiſt. des Emper. Tom. V. p. 29.

veaux

veaux travaux, il est sûr que dès le temps de l'Empereur (*a*) Tibere elle étoit déja devenue très-considérable par son commerce; il n'est pas moins sûr qu'au IVe siecle (*b*) elle avoit des fauxbourgs assez grands tant du côté du midi que du côté du nord : il est encore certain que sous la premiere Race de nos Rois une partie de ces fauxbourgs étoit déja ajoutée à l'ancienne Ville, au moyen d'une enceinte de chaque côté : celle du (*c*) midi peu étendue à la vérité, mais celle du (*d*) nord beaucoup plus spatieuse ; d'où il faut conclurre que l'ancienne Ville avoit aussi son enceinte. On en a même des preuves non-seulement du temps des Rois (*e*) Childebert I & (*f*) Childéric I, mais encore du temps de (*g*) Julien l'Apostat ; & on voit de plus (*h*) que pendant les guerres des Normans elle étoit environnée d'un mur, le long duquel on pouvoit faire le tour de la Ville tant en dedans qu'au dehors. Sont-ce les Romains ou les François qui ont fait ces derniers travaux, c'est-à-dire ceux des fauxbourgs? C'est ce qu'on ignore : on sait seulement que l'enceinte du fauxbourg septentrional n'étoit pas encore formée vers l'an 360 ; & que les deux enceintes du nord & du midi étoient sur pied dès avant la fin du VIe siecle sous les fils de Clotaire I.

Pour achever de décrire les dehors de Paris, tels qu'ils étoient sous les Gaulois, & lorsque les Romains s'en rendirent les maîtres, on ne sait d'abord s'il faut s'arrêter à ce qu'Ammien Marcellin (*i*) semble dire, que de son temps, c'est-à-dire avant la fin du IVe siecle, la Marne ne se joignoit à la Seine qu'au-dessous de cette Ville. S'il a pensé le contraire, il s'est bien mal exprimé. Mais pourquoi ne se seroit-il pas trompé sur la jonction de ces deux rivieres? il a bien cru que celle de la Seine se jetoit dans la mer auprès de Coutances.

L'auteur (*k*) du Traité de la Police a avancé que les deux rives de la Seine en descendant jusqu'à la Ville étoient anciennement bordées de marais: que le marais continuoit sur la rive droite, c'est-à-dire du côté du nord, jusques fort loin hors de la Ville ; mais que sur la rive gauche il ne s'étendoit que jusqu'à la petite riviere de Bièvre, à laquelle on donne aussi depuis quelque temps le nom de riviere des Gobelins : que cette petite riviere se jetoit alors dans la

(*a*) Voyez vers l'An 25.
(*b*) Voyez les Années 358 & 366.
(*c*) Voyez l'An 585 ou 586.
(*d*) Voyez l'An 581.
(*e*) Voyez l'An 585 ou 586.
(*f*) Voyez vers l'An 475.
(*g*) Voyez l'An 358.
(*h*) Voyez l'An 886. *Septieme Assaut.*
(*i*) Amm. Marcell. lib. 15. cap. 11.* Tom. I. pag. 545 & 546.
(*k*) La Mare, Traité de la Police, Tom. I. pag. 267 & suiv.

Seine vers la pointe la plus orientale de l'île où la Ville étoit renfermée : que depuis l'embouchure de la Bièvre jusques fort loin au-dessous de Paris, la rive gauche de la Seine étoit bordée d'une grande prairie : qu'au delà des marais & des prez ce n'étoit plus que bois & collines : qu'enfin sur une de ces collines, qui porte depuis plusieurs siecles le nom de (*a*) *Montmartre*, au milieu des bois, à 4000 pas ou environ au nord de la Ville, étoit un Temple consacré à Teutatès, ou au Dieu Mars : que du côté du midi, où est aujourd'hui le monastere des Carmélites du fauxbourg S. Jacques, dit anciennement N. D. des champs, à 2000 pas de la Ville, étoit un autre Temple consacré à Esus, ou au Dieu Mercure : & que plus près de la Ville, à 800 pas ou environ de la pointe occidentale de l'île, au milieu des prez, où est aujourd'hui l'abbaye de S. Germain, étoit un troisieme Temple consacré à Isis, ou à la Déesse Cérès.

Mais d'abord les marais du nord ne paroissent point prouvez, quoiqu'on ne veuille pas nier qu'il ne pût bien y en avoir un ou deux, formez par les eaux de la fontaine de Belleville, & par quelque source de Montmartre ; & le Quartier de la Ville qui porte aujourd'hui le nom *du Marais*, n'a peut-être été ainsi appellé, suivant le langage des Parisiens, que parcequ'avant qu'il fût couvert de maisons, c'étoit un terroir où l'on faisoit venir des herbages & des légumes : il y avoit là un très-grand nombre de *Coutures*, c'est à dire de cultures, ou de terres mises à profit, dont il sera parlé dans (*b*) la suite. On ne nie pas qu'il n'y eût quelques bois aux environs de Paris : mais ils devoient être assez éloignez ; & il est beaucoup plus naturel de supposer dans le voisinage de la Ville des jardins & des terres labourées.

A l'égard de l'embouchure de la riviere de Bièvre, un savant (*c*) Académicien a prouvé que la Mare s'est trompé, & qu'originairement le cours de cette riviere n'étoit point différent de celui qu'elle a aujourd'hui, quoiqu'avant le siecle où nous vivons il ait été détourné à diverses (*d*) reprises.

Et pour ce qui est des trois Temples, s'il y en a eu quelques-uns, comme la chose est possible, & même croyable, ils n'ont sans doute été bâtis que depuis la conquête des Gaules par Jules-César, soit par les Romains mêmes, soit par les Gaulois, qui se conformerent alors à leurs mœurs & à leurs usages, & qui ne firent plus qu'un

(*a*) Voyez vers l'An 273 ou 287.
(*b*) Voyez les Années 581, & 877 ou 878.
(*c*) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tom. XIV. pag. 267 & suiv.
(*d*) Voyez vers l'An 1148, l'An 1368, &c.

peuple avec eux. Les Gaulois n'avoient point de Temples dans le ſens où nous prenons ce mot : il eſt prouvé par les Commentaires (*a*) de Céſar même, que ces peuples avoient à la vérité en pleine campagne des lieux conſacrez à leurs Divinitez ; mais qu'il n'y avoit là que des monceaux de pierres ou de butin, ſans aucun édifice. Il eſt vrai que ſuivant (*b*) Suétone, Jules Céſar pilla les Temples des Dieux dans la Gaule : *in Gallia fana templaque Deum donis referta expilavit ;* mais il ne faut pas conclurre de là avec quelques (*c*) ſavans, que les Temples des anciens Gaulois fuſſent des édifices tels que ceux des Romains & des Grecs, à moins qu'on n'ait prouvé auparavant que ceux dont parle Suétone étoient dans la Gaule tranſalpine par rapport aux Romains.

PREMIER PLAN

DE PARIS.

Il faut mettre ici le premier Plan de Paris dans toute ſon étendue : les ſuivans ne repréſenteront pour la plus part que tels ou tels quartiers ſuivant qu'il en ſera parlé. Celui-ci doit être copié ou réformé ſur celui de la Mare, en obſervant ce qui ſuit : 1°. trois îles pour la Cité, & deux pour l'île S. Louis : 2°. des maiſons dans la plus grande des trois de la Cité ſeulement : 3°. quelques autres habitations éparſes au-delà des deux ponts : 4°, les deux bras de la riviere preſque égaux en largeur & les deux ponts ſituez comme dans le Plan du ſiége par Labiénus : 5°. obſerver que le Terrein derriere la Cathédrale n'exiſtoit pas alors : 6°. point de Temples dans les dehors : 7° le cours de la Biévre tel qu'il eſt aujourd'hui : 8°. point de Châtelets au bout des deux ponts : 9°. un marais des deux côtez de la Biévre juſqu'à la Seine : 10°. enſuite une prairie juſques bien au-deſſous de Paris : 11°. du côté du nord des campagnes labourées : 12°. plus loin, tant au nord qu'au midi, quelques bois : 13°. Rien n'empêche de tracer un mur d'enceinte tout autour de la Cité.

Au ſurplus la colline de Montmartre eſt appellée en effet *Mons*

(*a*) Cæſar de Bello Gall. lib. 6. cap. 17. * Tom. I. pag. 255.

(*b*) Sueton. in Cæſare, cap. 54. edit. Traject. 1708 in-4°. pag. 71.

(*c*) Plancher, Hiſt. de Bourg. Tom. I. pag. 495.

Martis & *cacumina Martis* dans le poëme (*a*) d'Abbon; mais (*b*) Frédégaire, beaucoup plus ancien, lui donne le nom de *Mons Mercori*, à moins qu'on ne veuille lire après quelques manuſcrits *Mons Mercoris*, ou *Mons Cori*, ou *Mons Mercomire*, ou enfin *Mons Mercurii*. Auſſi Sauval (*c*) a-t-il débité, ſans néanmoins produire ſes garants, qu'il y avoit là anciennement deux Temples, l'un de Mars, l'autre de Mercure. Adrien (*d*) de Valois ſuppoſe auſſi que du temps de S. Denys, apôtre des Pariſiens, on y voyoit des ſtatues de l'un & de l'autre : mais c'eſt qu'il ſuppoſe en même temps que ce ſaint évêque y fut martyriſé; & on verra (*e*) plus bas qu'il n'eſt pas poſſible d'admettre cette ſuppoſition. A dire le vrai, je ſerois fort tenté de croire que le vrai nom de cette montagne étoit *Mons Martis*; que le Dieu Mercure n'eſt là pour rien; & qu'il faut conſerver dans le texte de Frédégaire la leçon *Mons Cori*, expreſſion populaire qui ſignifieroit ſimplement que c'eſt de ce côté-là que ſouffloit le vent de Nord-oueſt. Abbon (*f*) lui-même a employé le mot *Corus* pour ſignifier ou ce vent-là même, ou les vents en général.

Enfin pour ce qui eſt de la Déeſſe Iſis, Henri Sauval que l'on vient de nommer, ou les éditeurs très-peu judicieux de ſes Antiquitez de Paris, quoiqu'ils vécuſſent dans un temps où ils avoient bien d'autres ſecours pour réuſſir dans leur entrepriſe que Jacques du Breuil, qu'il leur plaît cependant d'appeller (*g*) *bon homme*, Sauval, dis-je, ou ſes éditeurs reconnoiſſent tantôt (*h*) qu'Iſis étoit adorée à Paris, ayant ſon Temple à S. Germain des Prez, ou aſſez près delà; & tantôt ils ſoutiennent (*i*) qu'il n'y a pas de raiſon pour croire que le monaſtere de S. Germain des Prez fût jadis un Temple d'Iſis, ni qu'il ait été bâti ſur les ruines de ſon Temple. Ceci eſt juſte: il eſt viſible qu'on n'a imaginé un Temple ſous le nom de cette Déeſſe à Paris, que pour fonder ſur ce même nom l'étymologie prétendue de celui des Pariſiens, en dérivant ce dernier des deux mots παρα & Ισις. Cependant Iſis n'étoit point connue dans les Gaules; & ceux qui ont débité que dans l'abbaye de S. Germain des prez (*k*) il y en avoit une idole qui fut abattue en 1514 par ordre du Cardinal Briçonnet, abbé de ce monaſtere, parce qu'elle donnoit lieu

(*a*) Abbo II. 196, 326 & 334.
(*b*) Fredeg. Chronic. cap. 55. * Tom. II. pag. 435.
(*c*) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. pag. 349 & 350.
(*d*) Valeſ. de Baſil. reg. cap. 8. pag. 105. & Défenſ. de Baſil. part. 2. cap. 2. p. 167 & 169.
(*e*) Voyez vers l'An 273 ou 287.
(*f*) Abbo II. 315.
(*g*) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. p. 222.
(*h*) Ibid. pag. 56 & 57.
(*i*) Ibid. pag. 341.
(*k*) Voyez du Breuil, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612, pag. 339.

à des superstitions, ont assurément confondu (*a*) Isis avec quelqu'autre Divinité du Paganisme. Que Claude (*b*) Malingre, que Gilles (*c*) Corrozet, que Guillaume (*d*) Marcel même, & tant d'autres, aient donné dans cette fiction, on n'en est pas surpris: mais que le savant Dom Thierri Ruinart l'ait en quelque maniere accréditée en la rapportant (*e*) sans la réfuter, on a de la peine à le lui pardonner.

VERS L'AN 20 DE J. C.

Les Romains, dit avec beaucoup de vraisemblance l'Auteur (*f*) d'une savante Dissertation que l'on a déja cité, trouvant la ville de Paris propre à la navigation par la jonction des rivieres de Marne, d'Yonne, & d'Oise, qui se jetent dans la Seine tant au-dessus qu'au-dessous, croient devoir faire de cette petite Ville, qui étoit déja adonnée à cette profession, l'entrepôt des voitures par eau, pour transporter les provisions & les munitions nécessaires à la subsistance des garnisons Romaines établies aux environs, & pour ouvrir en même temps un commerce utile entre les Provinces qui sont traversées par ces rivieres. Ils établissent donc une Compagnie de Négocians par eau sous le nom de (*g*) *Nautes*, c'est-à-dire une de ces Compagnies célebres par les grands priviléges qu'ils leur accordoient, & par l'utilité publique qui en résultoit. Bientôt, ajoute le même écrivain, ces Nautes composerent ce qu'il y avoit de plus distingué dans la Ville; & on ne choisit plus que parmi eux ces Officiers ou Magistrats, appellez *Défenseurs de Cité*, dont on vient de parler sous l'an 51 avant J. C. Mais si les Défenseurs sont postérieurs aux Nautes, comme on l'a observé au même endroit, il falloit dire au contraire que lorsque les Défenseurs furent établis, ce fut très-vraisemblablement parmi les Nautes qu'on commença à les choisir.

Vers le même temps paroît avoir été construit l'Aquéduc d'Arcueil pour conduire à Paris les eaux de Rongis, de Cachant, & d'autres eaux voisines, lesquelles, parce que cet Aquéduc a été négligé dans la suite, ont coulé dans la riviere de Bièvre. Un savant (*h*) Académicien le croit du moins plus ancien que l'arrivée

(*a*) Moreau de Mautour, Dissert. dans Félib. Hist. de Paris, Tom. III. pag. 1 & suiv.
(*b*) Malingre, Antiq. de Paris, pag. 2.
(*c*) Corrozet, Antiq. de Paris, édit. in-8°. Paris 1550. fol. 4.
(*d*) Marcel Hist. de France, Tom. I. p. 40.
(*e*) Ruinart, Dissert. * Tom. II. pag. 723.
(*f*) Le Roy dans Félib. Hist. de Paris, Tom. I. Dissert. pag. 92 & 93.
(*g*) Voyez vers l'An 25.
(*h*) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript, & Belles-Lettres, Tom. XIV. pag. 268.

de Julien l'Apostat à Paris. On découvrit en (a) 1544 du côté de la Porte S. Jacques les restes de cet Aquéduc ; & ses eaux devoient être amenées ou à quelque Palais, ou à quelque édifice public, situé hors de la Ville du côté du midi. Il sera parlé (b) plus bas d'un Palais, d'un (c) Cirque, & d'un (d) Amphithéâtre, qui étoient de ce côté-là, du moins le premier, du temps des Romains.

Vers l'An 25.

La Communauté des Nautes, *Nautæ Parisiaci*, c'est-à-dire ceux qui présidoient au commerce de la riviere de Seine dans l'étendue du territoire de Paris, érigent vers l'extrémité orientale de l'île un monument public, soit Temple, soit Pyramide, soit Autel, en l'honneur de Jupiter. On en trouva des restes en 1710, suivant les Mémoires (e) de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, ou plustôt le 16 Mars 1711, suivant Dom (f) Félibien & (g) Piganiol, en fouillant dans le chœur de la Cathédrale, pour jeter les fondemens d'un nouvel Autel. On parlera (h) plus bas de la conjecture d'un savant Académicien, qui croit que ces Nautes étoient de véritables matelots. Et à l'égard de ces pierres antiques, peut-être ne faisoient-elles pas partie d'un seul & même monument : ce pouvoit bien être les débris de plusieurs, qui furent jetez là pêle-mêle, lorsqu'après la destruction des restes de l'idolâtrie dont il sera aussi parlé (i) en son lieu, l'église Cathédrale fut réparée ou rebâtie à neuf.

Vers l'An 180.

On conjecture que près de Paris, dans le Bois qui porte aujourd'hui le nom de Vincennes, il y avoit un Collége (k) du Dieu Silvain, c'est-à-dire une espece de Communauté consacrée à ce faux Dieu, laquelle fut rétablie ou remise sur pied par un nommé Hilarus affranchi de l'Empereur Marc-Aurele.

Avant l'An 250.

S. Denys, envoyé par le Pape, vient prêcher l'Evangile dans les Gaules : il fixe son siége à Paris, & en est le premier évêque. Les

(a) Corrozet, Antiq. de Paris, édit. in-8°. Paris 1550. fol. 10. verso.
(b) Voyez l'An 358.
(c) (d) Voyez l'An 577.
(e) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tom. III. pag. 243 & 296.
(f) Félib. Hist. de Paris, Tom. I. pag. 14.
(g) Piganiol, Descript. de Paris, édit. Paris 1742, Tom. I. pag. 360.
(h) Voyez l'An 508.
(i) Voyez l'An 558.
(k) Montfaucon, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tom. XIII. pag. 429 & suiv.

Savans du ſiecle paſſé ont beaucoup diſputé ſur le temps où la Religion Chrétienne fut établie dans cette partie de l'Empire Romain, & ſur l'origine de nos plus anciennes Egliſes. Les premiers ont ſoutenu que les Gaulois avoient reçu l'Evangile immédiatement des Apôtres & de leurs premiers Diſciples; enſorte que dès le IIe ſiecle il y avoit dans nos contrées pluſieurs Egliſes conſidérables: ce qui eſt déja peut-être un peu trop outré. Du moins eſt-il arrivé de là que quelques-uns d'entr'eux, qui ont voulu entrer dans le détail, s'y ſont manifeſtement abuſez: ceux par exemple qui ſe ſont obſtinez à croire (a) que S. Denys de Paris eſt le même que S. Denys l'Aréopagite; chimere inventée au IXe ſiecle par (b) Hilduin, abbé de S. Denys en France, mais qui ſelon toutes les apparences n'a plus de partiſans. D'autres, à la tête deſquels on voyoit le fameux Docteur Jean (c) de Launoy, appuyez ſur le témoignage de Grégoire (d) de Tours, ont prétendu qu'à l'exception de l'Egliſe de Lyon, qui étoit déja en grande réputation au IIe ſiecle, il n'y en a point eu d'autres dans les Gaules juſques à l'an 250; & que c'eſt à cette année-là ſingulierement qu'il faut rapporter la miſſion de S. Gatien de Tours, de S. Trophime d'Arles, de S. Paul de Narbonne, de S. Saturnin de Toulouſe, de S. Denys de Paris, de S. Auſtremoine d'Auvergne ou de Clermont, & de S. Martial de Limoges. On a avancé bien à tort dans la nouvelle Gaule (e) Chrétienne, que ſuivant Grégoire de Tours cette grande miſſion eſt poſtérieure à l'an 250: Grégoire de Tours eſt ici fautif; mais il ne falloit pas aggraver ſa faute. Les derniers enfin, pour leſquels Tillemont (f) a montré beaucoup de penchant, ont pris un parti mitoyen. L'Evangile, diſent-ils, a été annoncé dans les Gaules par les Apôtres & par leurs Diſciples immédiats; mais il y fit ſi peu de progrès, que la Religion ſe trouvant preſque éteinte au commencement du IIIe ſiecle ſous la perſécution de Sévere, il fallut la ranimer quarante ou cinquante ans après, par la miſſion des ſept évêques dont parle Grégoire de Tours.

Dom Jean-Baptiſte Liron a diſcuté cette matiere dans une longue (g) Diſſertation, où il fait tous ſes efforts pour battre en ruine les

(a) Doublet, Hiſt. Chronol. pour la vérité de S. Denys l'Aréopag. Hugues Menard; Germain Millet, &c. dans le nouveau *Gallia Chriſtiana*, Tom. VII. pag. 6 & 7.

(b) Hilduin, *de rebus geſtis ac ſcriptis S. Dionyſ.* in-8°. Coloniæ 1567.

(c) Launoy, *de duobus Dionyſiis*, Tom. II. Part. I. pag. 374 & ſeqq.

(d) Greg. Tur. Hiſt. Franc. lib. 1. cap. 28

* Tom. II. pag. 147.

(e) Gall. Chriſt. Tom. VII. pag. 10.

(f) Tillem. Hiſt. Eccleſ. Tom. IV. pag. 439 & ſuiv.

(g) Liron, Singular. Hiſtor. Tom. IV. p. 48 & ſuiv.

deux dernieres opinions; mais où en louant sa bonne volonté, & si l'on veut encore, son érudition, on ne peut néanmoins s'empêcher de remarquer bien des écarts. Il y soutient (a) que les Eglises des Gaules ont été fondées par des hommes Apostoliques dès le I[er] siecle : que dès le II[e] elles étoient en grand nombre & florissantes: qu'au commencement du III[e] la foi étoit répandue dans toutes les Provinces Gauloises ou Celtiques: qu'enfin au commencement du IV[e] les Chrétiens y étoient très puissans. Et pour ce qui est de l'Eglise de Paris en particulier, il prétend (b) que S. Denys, son premier évêque avoit reçu sa mission immédiatement du Pape S. Clément : c'est, ajoute-t-il (c), ce que portent les anciens monumens. Il seroit à souhaiter qu'il les eût indiquez : mais puisqu'il ne l'a pas fait, voyons ceux qui sont venus à notre connoissance.

Les Auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne, qui analysent ici le pour & le contre sans paroître vouloir prendre aucun parti, & qui malgré cela penchent beaucoup pour celui que Dom Liron a embrassé, en citent plusieurs. Les trois plus anciens suffisoient; car tout le reste paroît assez inutile. Ils emploient donc (d) 1°. un Diplome (e) du Roi Thierri IV de l'an 723 : 2°. un des Auteurs (f) de la vie de sainte Génevieve, qui écrivoit, dit-il (g) lui-même, dix-huit ans après la mort de la Sainte, c'est-à-dire au commencement du VI[e] siecle : 3° un fragment d'Hymne, que Jacques (h) Doublet leur a indiqué, & qu'ils attribuent comme lui à Fortunat évêque de Poitiers, qui vivoit en 550. Or ce qui surprend ici, c'est que quoique ces témoignages soient précis en faveur de ceux qui croient S. Denys envoyé dans les Gaules par le Pape S. Clément, & que les Auteurs de la Gaule Chrétienne les admettent, ils n'osent cependant condamner nettement l'opinion de ceux qui rejettent sa mission au III[e] siecle.

Mais est-il donc de la saine critique d'admettre de pareilles autoritez? un Titre de l'an 723, fût-il irréprochable en tout, ce qu'on n'oseroit (i) assurer de celui-ci, peut-il être un garant assez sûr de ce qui s'est passé à la fin du I[er] siecle? On y a suivi, dira-t-on, le langage de la tradition. Le Pere Du Bois répondra, & il aura raison de répondre, qu'on s'y est livré (k) au langage de l'imagi-

(a) Liron, Singul. Hist. Tom. IV. pag. 126.
(b) Ibid. pag. 124.
(c) Ibid. pag. 316.
(d) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 8 & 9.
(e) Mabill. Diplomat. lib. 6. N°. 36. pag. 488.
(f) Bolland. Januar. Tom. I. pag. 138 & seqq.
(g) Ibid. pag. 143.
(h) Doublet, Hist. Chronol. pour la vérité de S. Denys l'Aréopag. pag. 246 & 247.
(i) Le Beuf, Dissert. Tom. I. pag. 52 & 53.
(k) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 372.

nation :

nation ; qu'il n'y a aucune preuve de ce que l'on y avance ; & qu'on n'a inventé des faits de cette nature, que pour s'élever au-dessus des autres Eglises par le vain honneur d'une fausse antiquité.

Peut-être la preuve tirée de l'Histoire de sainte Génevieve sera-t-elle plus forte ? Point du tout. S'il est vrai que nous ayons deux vies de cette Sainte de deux mains différentes, telles que Bollandus les a publiées dans son ample Recueil que l'on vient de citer, il est également vrai que toutes les deux sont manifestement interpolées : c'est un fait qui avant même que le premier Tome de la nouvelle Gaule Chrétienne parût dans le public, passoit pour constant parmi les Savans. Aussi Adrien de Valois, qui sans doute n'en connoissoit point d'autre, & qui par cette raison en faisoit (a) très-peu de cas, croyoit-il qu'excepté ce qu'on lit de la Sainte dans la vie de S. Germain d'Auxerre par le prêtre Constance, nous n'en avions aucune de la main de quelque historien grave, & même ancien. Mais les Auteurs de la Gaule Chrétienne en avoient une, telle ou à fort peu de chose près, qu'elle est sortie des mains de son Auteur : elle fut imprimée *in*-8° à Paris en 1697 ; & c'est celle-là qu'ils devoient consulter. Or on y voit bien (b) qu'elle fut écrite dix-huit ans après la mort de la Sainte ; ce qui du premier coup d'œil doit en effet (c) la rendre très-prétieuse aux yeux des Critiques, si rien ne s'y oppose d'ailleurs : mais aussi n'y lit-on nulle part que ce fut S. Clément qui envoya S. Denys dans les Gaules.

Enfin pour ce qui est de l'Hymne prétendue de Fortunat, dont le témoignage suffiroit assurément pour contrebalancer celui de Grégoire de Tours, il est très-permis de croire qu'elle n'est point de ce saint évêque. Ce qui est certain, c'est qu'elle ne se trouve point parmi ses poësies, soit dans l'édition de Brower, soit dans celle du Xe Tome de la Bibliotheque des Peres. N'importe, disent les Auteurs de la Gaule Chrétienne, qu'elle soit de Fortunat ou non, elle est toujours plus ancienne qu'Hilduin Abbé de S. Denys qui l'a citée ; & cela suffit. Oui sans doute pour prouver qu'Hilduin n'est pas le premier qui ait renvoyé au temps du Pape S. Clément la mission de S. Denys : mais pour prouver qu'il a eu raison de le faire, cela ne se comprend pas, à moins que l'on ne montre en même temps que l'Hymne est plus ancienne non-seulement qu'Hilduin qui vi-

(a) Valesf. Défens. de Dagob. cap. 9. pag. 107.

(b) Vita S. Genov. edit. in-8°. Paris 1697. pag. xxxiij.

(c) Tillem. Hist. Eccles. Tom. IV. pag. 713 & 714. Bouquet * Tom. III. pag. 369. Le Beuf, Dissert. Tom. I. pag. 42. Rivet, Hist. lit. de la France, Tome III. pag. 151 & 15

voit dans le IX[e] siecle, mais que Grégoire de Tours même, qui vivoit dans le VI[e].

Et à quel temps donc faudroit-il fixer la mort de S. Denys, s'il étoit vrai qu'il eût reçu sa mission du Pape S. Clément? Il a péri par le glaive des persécuteurs; & avant l'an 177 il n'y avoit point eu de martyrs dans les Gaules; Sulpice Sévere y est formel: (a) *Tum primum*, dit-il, *intra Gallias martyria visa*; & ce ne sont point là de ces autoritez qui puissent s'éluder par des subtilitez. S. Denys auroit donc souffert le martyre en 177 au plustôt, c'est-à-dire après quatre-vingts ans & plus d'épiscopat: supposition outrée, & à laquelle il est impossible de souscrire. S. Denys, dit Dom (b) Liron a pu être martyrisé avant la persécution de Marc-Aurele; & ce ne seroit là qu'une très-petite exception, qui n'empêcheroit pas de dire en général que les premiers martyrs des Gaules sont de l'an 177. Cette réponse est ingénieuse: on pourra l'admettre quand il sera préalablement bien prouvé que la mission de S. Denys est du temps de S. Clément; car jusques là il est tout simple de ne pas interpréter un texte que l'on ne sent pas avoir besoin d'interprétation.

Tout ceci doit naturellement nous conduire au seul parti raisonnable qu'il y ait à prendre dans cette question, que l'on n'a que trop embrouillée par des difficultez, la pluspart inutiles à la recherche du vrai. Quel est ce parti? Celui de l'autorité légitime, qui seule a droit de se faire écouter en matiere d'Histoire. Que l'on nous cite un seul écrivain digne de foi, qui atteste que la mission de S. Denys est du I[er] ou du II[e] siecle, nous acquiescerons sur le champ sans chicaner. Mais il ne s'en trouve point. Grégoire de Tours est le premier Auteur un peu ancien qui en ait marqué le temps; & il le fixe au III[e] siecle. Aucun autre écrivain, ni plus ancien que lui, ni même contemporain, ou presque contemporain, ne le contredit: tenons-nous en donc à son témoignage; & ne cherchons point par des raisons vagues & trop générales à affoiblir son autorité.

Mais, dit Dom (c) Liron, Grégoire de Tours s'est lourdement trompé en plusieurs points: il a été mal instruit de ce qui regarde les commencemens des Eglises d'Arles, & d'Auvergne ou de Clermont: il n'a pas même connu ceux de la sienne propre, ni ses premiers prédécesseurs dans le siége de Tours; d'où il faut conclurre que son autorité n'est ici d'aucun poids. C'est aux Eglises d'Arles, de Clermont, & de Tours, munies de bonnes preuves, à faire à

(a) Sulp. Sever. Sacr. Histor. lib. 2. edit. in-8°. Lugd. Batav. 1654. pag. 403.

(b) Liron, Singul. Hist. Tome IV. pages 224 & suiv.

(c) Ibid. pages 81 & suiv. pages 269 & suiv. pages 275 & suiv.

cet Historien le même reproche, ou à passer condamnation. S'il est vrai que Grégoire de Tours se soit mépris sur ces trois points, & sur plusieurs autres, il est hors de doute qu'il aura bien pu aussi se méprendre sur S. Denys de Paris. Mais il ne s'agit pas ici de possibilitez. Qu'un Historien ait pu se tromper sur quelques faits, il a pu aussi ne se tromper pas; & avec de tels raisonnemens on n'avance ni ne recule. Que l'on montre que Grégoire de Tours est réellement dans l'erreur, non pas au sujet des Eglises de Tours, de Clermont, & d'Arles, ce qui est étranger ici; mais nommément au sujet de l'Eglise de Paris; & nous ne balancerons pas à l'abandonner.

C'est, dira-t-on, ce qu'il est fort aisé de faire. Grégoire de Tours en citant les Actes de S. Saturnin de Toulouse, veut que S. Denys ait été envoyé dans les Gaules en 250 avec six autres évêques du nombre desquels étoit le même S. Saturnin. Or par les Actes de celui-ci il est prouvé que sa mission est antérieure à l'an 250. Voici ce qu'on y lit: (a) *Sub Decio & Grato Consulibus.... primum & summum Tolosana Civitas S. Saturninum habere cœperat sacerdotem*; remarquez *cœperat*, & non *cœpit*. Donc la mission de S. Denys a dû aussi précéder l'an 250; & Grégoire de Tours, en fixant à cette année-là son arrivée dans les Gaules sur l'autorité des Actes de S. Saturnin, a réellement pris le change dans le point même dont il est question.

Que Grégoire de Tours se soit abusé ici, on l'avoue de bonne foi; mais aussi ne faut-il pas exagérer une faute, qui à en juger sainement, n'est pas de si grande conséquence dans la contestation présente. Car il y a ici deux choses qu'il ne faut pas confondre: S. Denys est-il venu dans les Gaules en 250? S. Denys est-il venu dans les Gaules avec S. Saturnin? On reproche à Grégoire de Tours d'assurer l'un & l'autre sur l'autorité des Actes de S. Saturnin; & en vérité il n'y a pas là de bonne foi. Il faut aider à la lettre, & user de condescendance pour le style d'un homme qui n'est ni assez exact dans ses expressions, ni assez juste dans ses idées. Avec cet esprit d'équité on trouvera que le sens de Grégoire de Tours se réduit à ceci: *S. Denys fut envoyé dans les Gaules avec S. Saturnin; & les Actes de ce dernier portent que sa mission est de l'an* 250. Or comment inférer delà que Grégoire de Tours ait fondé le temps de la mission de S. Denys sur les Actes de S. Saturnin? Ces Actes ne sont assurément là pour rien; d'où il s'ensuit que Grégoire de Tours savoit d'ailleurs que S. Saturnin & S. Denys étoient contemporains.

(a) Ruinart; Acta Mart. in-4°. Paris. 1689. pag. 110.

Et comme c'est là précisément l'essentiel de la question, voici, à ce qu'il semble, le raisonnement qu'il falloit faire: S. Denys de Paris fut envoyé dans les Gaules avec S. Saturnin de Toulouse; Grégoire de Tours l'assure positivement: or, suivant les Actes de S. Saturnin la mission de celui-ci est, non de l'an 250 précisément, comme l'a cru le même Grégoire de Tours, qui s'est trompé en cela, mais antérieure de quelques années à l'an 250: Donc S. Denys fut envoyé dans les Gaules quelques années seulement avant l'an 250. En raisonnant ainsi, comme il est juste de le faire, la faute de Grégoire de Tours ne consiste plus qu'en un seul point, qui est d'avoir assigné trop tard, peut-être de cinq ou six ans, la mission de S. Denys. A notre tour nous en reprochons une autre à ceux qui la font remonter contre toute raison jusqu'au temps du Pape S. Clément, c'est-à-dire cent cinquante ans trop tôt: laquelle des deux est la plus grieve?

Mais, dit encore Dom Liron, quand le texte de Grégoire de Tours n'exprimeroit autre chose, sinon que la mission de S. Denys & celle de S. Saturnin sont du même temps, cet écrivain est (a) *trop nouveau* pour pouvoir servir ici de témoin. Cela n'est-il pas admirable! Que Dom Liron produise donc quelque Auteur plus ancien qui dise le contraire, lui qui n'en cite, qui n'en peut même citer aucun, & qui en soutenant que ce fut S. Clément qui envoya S. Denys dans nos Gaules, se contente de dire d'une maniere vague, que c'est ce que portent les anciens monumens, tandis que ces mêmes monumens se trouvent presque tous postérieurs à Grégoire de Tours de plusieurs centaines d'années, & que celui qui approche le plus près de son temps, ne se présente encore que plus d'un grand siecle après lui.

Laissons-là le zele outré & les saillies de l'imagination. On ne sauroit prouver que S. Denys de Paris soit du temps du Pape S. Clément; on n'est pas même en droit de le supposer, parce qu'il n'est pas naturel de prolonger sa vie jusqu'à l'an 177, comme on l'a observé plus haut. Après l'année 177, qui fut celle des premiers Martyrs des Gaules sous la persécution de Marc-Aurele, vient le temps de S. Irénée, qui souffrit le martyre vers l'an (b) 203 sous celle de Septime Sévere; & ce temps-là seroit encore très-mal choisi pour y attacher l'épiscopat de S. Denys, puisque S. Irénée s'est trouvé le seul évêque qu'il y eût de son temps dans les Gaules. Cette proposition a extrêmement effarouché Dom Liron; aussi met-il tout en

(a) Liron, Singul. Hist. Tome IV. pag. 263.

(b) Ruinart, Acta Mart. in-4°. Paris. 1689. pag. 61.

maniere des idolâtres, elle n'avoit pas besoin d'attendre la fin de la persécution. C'est l'Auteur de la vie de sainte Génevieve, qui assure positivement (*a*) que le lieu de leur martyre fut celui de leur sépulture; & il ajoute que ce lieu s'appelloit *Visus Catolacensis* ou *Catolocensis*, ce qui approche fort de *Vicus Catulliacus*, comme on lit (*b*) ailleurs. Ainsi il faut d'abord rejeter comme une pure vision le sentiment que Jean (*c*) de Launoy a voulu établir contre l'opinion commune, que S. Denys fut martyrisé dans la Cité même; que l'église qui fut bâtie sur son tombeau, est précisément la même que S. Denys du Pas; & que ce fut encore dans cette même église que fut enterré dans la suite le Roi Dagobert I: toutes chimeres qu'Adrien (*d*) de Valois a suffisamment combattues.

Cependant l'opinion commune, suivant laquelle les trois Saints furent exécutez sur la montagne de Montmartre, & enterrez dans le lieu où est aujourd'hui l'Abbaye de S. Denys en France, quelque appuyée qu'elle soit sur les Actes les moins défectueux que nous ayons de ces Martyrs, mais qui après tout ne sont que du IX[e] siecle, quelques nouveaux efforts qu'ait encore faits Dom (*e*) Liron pour nous persuader qu'elle est indubitable, n'en est pas pour cela moins fausse dans toutes ses parties. Il est certain, comme le remarque (*f*) Tillemont, que les exécutions se faisoient alors ordinairement hors des Villes. Mais alloit-on pour cela chercher des lieux éloignez d'une demie-lieue & plus, comme l'étoit alors Montmartre à l'égard de Paris? S. Denys ne souffrit donc point le martyre à Montmartre, & à plus forte raison ne fut-ce pas non plus au bourg de S. Denys. S'il fut martyrisé dans l'un, il y fut enterré; & s'il fut enterré dans l'autre, il y avoit aussi été martyrisé. Cela supposé, il faut chercher un endroit plus voisin de l'ancien Paris que Montmartre; & le même (*g*) Tillemont soupçonnoit que ce pourroit bien être, sinon le village de *Chaillot*, dont le nom à un rapport assez marqué avec celui de *Catolocus*, mais qui est encore dans un trop grand éloignement de la Ville, du moins la rue ou le chemin qui y conduisoit, comme c'est en effet ce que l'on peut d'autant mieux entendre par l'expression *vicus*, que les grands chemins étoient communément destinez aux exécutions, & qu'ils étoient

(*a*) Vita S. Genov. edit. in-8°. Paris 1697. pag. xiv.

(*b*) Gesta Dagob. cap. 2. * Tom. II. pag. 580.

(*c*) Launoi. de Basilic. Paris. cap. 4. Tom. II. Part. I. pag. 592 & seqq.

(*d*) Vales. de Basilic. Paris. cap. 2. pag. 417. & seqq.

(*e*) Liron Singular. Histor. Tom. I. pages 174 & suiv. & Tom. IV. pages 139, 140, & 302.

(*f*) (*g*) Tillem. Hist. Eccles. Tom. IV. p. 713.

née, il eſt très-difficile de la fixer. Adrien (a) de Valois s'étoit déterminé pour l'an 273 ou environ, ſous la perſécution d'Aurélien; & il a été ſuivi par Dom Remi (b) Ceillier. Tillemont (c), & après lui l'Auteur (d) de l'Hiſtoire litéraire de la France, penchent pluſtôt pour celle de Dioclétien ou de Maximien Hercule, vers l'an 287; & il ſemble d'abord que ce dernier ſentiment doive être préféré. Plus on approchera le martyre de S. Denys de la paix donnée à l'Egliſe, plus on ſe conformera au texte de la vie de ſainte Géneviève, ſuivant lequel cette Dame qui procura la ſépulture aux ſaints Martyrs, vécut aſſez long-temps pour pouvoir leur dreſſer un Mauſolée après que la perſécution fut entierement ceſſée. Mais ne pourroit-on pas répondre en faveur du premier ſentiment, que pour élever ce tombeau, il n'étoit pas néceſſaire d'attendre le temps de Conſtance Chlore, ou du grand Conſtantin; & que la choſe a pû ſe faire après la mort d'Aurélien arrivée en 275, puiſqu'on ſait que dès que les Chrétiens pouvoient reſpirer, ils ſe bâtiſſoient des égliſes? L'Empereur Maximin fit bruler (e) vers l'an 236 celles qui vraiſemblablement avoient été conſtruites ſous Alexandre ſon prédéceſſeur. Cependant il s'en trouva encore de nouvelles à Toulouſe & ailleurs du temps de S. Saturnin, comme on l'a vû (f) plus haut. Ainſi comme rien n'empêche que les Chrétiens de Paris n'aient pû bâtir quelques égliſes ou quelques oratoires entre les deux perſécutions d'Aurélien & de Maximien Hercule, rien ne paroît empêcher non plus, ſi on n'a rien autre choſe à objecter, que S. Denys n'ait pû ſouffrir le martyre vers l'an 273 ſous la perſécution du premier.

Le Juge qui l'avoit condamné à mort (g) s'appelloit *Siſinnius Feſcenninus*, & eſt qualifié *Præfectus* dans le Martyrologe Romain. C'étoit en effet ou un Tribun, ou un Préfet, qui commandoit ſous l'autorité du Gouverneur de la Province aux troupes Romaines réparties dans un canton particulier, tel que Paris & ſes environs; & ces Tribuns ou Préfets n'étoient point appellez Tribuns ou Préfets de telle ville, mais Tribun de telle légion, Préfet de telle cohorte, de telle troupe d'Auxiliaires, &c. Ainſi le Préfet *Siſinnius Feſcenninus* ne doit point être regardé ni comme le premier

(a) Valeſ. Défenſ. de Baſilic. Part. II. cap. 3. pag. 231.
(b) Ceillier, Hiſt. des Auteurs Eccleſ. Tom. IV. pag. 95.
(c) Tillem. Hiſt. Eccleſ. Tom. IV. pages 446, 447, & 789.
(d) Rivet. Hiſt. lit. de la France, Tom. I. Part. I. pag. 415.
(e) Tillem. Hiſt. des Emper. Tom. III. p. 281.
(f) Voyez Avant l'An 250. page 21.
(g) Voyez Tillem. Hiſt. Eccleſ. Tom. IV. pag. 445.

Magiſtrat

de l'hiver, & pensa y être étouffé par la vapeur du charbon qu'il alluma pour échauffer sa chambre. Plusieurs croient que c'est lui qui y a bâti le Palais *des Thermes*, c'est-à-dire *des Bains* : mais Adrien (*a*) de Valois croit ce Palais beaucoup plus ancien ; & Tillemont (*b*) ne s'éloigne pas de cette pensée. Il semble en effet que Julien le trouva tout bâti ; & cela posé, ce pourroit bien être l'ouvrage ou du grand Constantin, ou de l'un (*c*) de ses trois fils. Un savant (*d*) Académicien qui le croit aussi plus ancien que Julien l'Apostat, estime qu'il étoit compris entre ce qu'on appelle aujourd'hui les rues S. Jacques & de la Harpe, celle du Foin, & les Jacobins : que les jardins qui l'accompagnoient, & par lesquels le Roi Childebert I, qui y faisoit sa demeure, se rendoit à S. Germain des Prez, occupoient le terrein des rues de la Harpe, Pierre Sarrasin, Hautefeuille, du Jardinet, & autres ; & que tout cela ayant changé de face dans la suite, on y a coupé des rues & bâti des maisons, la rue Coupegueule entr'autres, qui existoit du temps de S. Louis, & celle des Maturins, qui fut nommée d'abord la rue *des Bains de César*.

L'Auteur (*e*) de l'Histoire litéraire de la France dit que Julien l'Apostat fit de la ville de Paris comme un théâtre de Savans. Comme il s'y appliquoit à la Philosophie, dit-il, ceux qui faisoient profession des Sciences y accouroient de toutes parts ; & un des plus fameux qu'il y attira, fut le médecin Oribase, qui s'y fit particulierement connoître par l'abrégé des Ouvrages de Galien qu'il y publia, & qui servit à y perfectionner la Médecine.

Du temps de Julien l'Apostat les deux ponts de Paris n'étoient encore bâtis (*f*) qu'en bois comme on a supposé (*g*) plus haut qu'ils n'étoient pas autrement du temps des Gaulois.

Les Parisiens cultivoient alors (*h*) auprès de leur Ville, sur tout du côté du midi, des vignes & des figuiers. Ces clos & ces jardins étoient sans doute accompagnez de diverses maisons : il devoit y en avoir d'autres dans le voisinage du Palais des Thermes ; tout cela formoit de ce côté-là un assez grand fauxbourg ; & il est prouvé qu'il y avoit aussi des fauxbourgs du côté (*i*) du nord. Ainsi lorsqu'Ammien Marcellin, qui ne parle ordinairement de Paris que comme d'une Ville, la traite néanmoins de simple château, *castel-*

(*a*) Vales. de Basilic. reg. cap. 5. pag. 42.
(*b*) Tillem. Hist. des Emper. Tom. IV. pag. 426.
(*c*) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. p. 6.
(*d*) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tom. XV. pag. 681.
(*e*) Rivet, Hist. liter. de la France, Tom. I. Part. II, pag. 7.
(*f*) Julian. Misopog. * Tom. I. pag. 728.
(*g*) Voyez l'An 701 de Rome, pag. 5.
(*h*) Julian., sup. ibid. * pag. 729.
(*i*) Voyez les Années 360 & 366.

lum, ce qu'il ne fait qu'en un seul (*a*) endroit ; peut-être n'a-t-il en vûe (*b*) dans cet endroit unique que la Ville proprement dite, c'est-à-dire l'île ou la Cité, pendant que par tout ailleurs il entend parler de la Ville entiere tant au dehors qu'au dedans de l'île. Mais il semble aussi que par le mot *Castellum* on ne puisse entendre autre chose qu'une Ville ou une place murée.

DEUXIEME PLAN.

Où il faut représenter *l'Eglise Cathédrale* à la pointe orientale de l'île, & des deux côtez de la riviere diverses maisons formant deux Fauxbourgs. Il faut ajouter du côté du midi le *Palais des Thermes*; une grande *Place* entre ce Palais & la riviere ; & à côté de ce Palais, en tirant vers S. Germain des prez, un *Camp*. Il faut des jardins & des vignobles en tirant vers Ste Génevieve ; & à tout hazard on y peut joindre encore un *Amphithéâtre* où sont les Peres de la Doctrine Chrétienne. Enfin il faut mettre un grand *Cimetiere* où sont Ste Génevieve, S. Marcel, S. Victor, & S. Etienne des Grès.

L'AN 360.

Mars ou (*c*) *Avril*. Les Soldats des Gaules, à qui l'Empereur Constance avoit ordonné de se transporter en Orient pour faire la guerre aux Perses, étant partis de la Belgique pour passer la Seine à Paris, Julien va au devant d'eux jusques dans les (*d*) fauxbourgs, par conséquent du côté du nord. Ces troupes le proclament (*e*) Auguste, c'est-à-dire Empereur ; mais Julien (*f*) se contenta, ou parut vouloir se contenter du titre de César dont il étoit déja revétu. Il demeuroit alors au Palais, selon les textes d'Ammien (*g*) Marcellin & de (*h*) Zozime, dans lesquels on trouve en même temps qu'il y avoit alors à Paris, c'est-à-dire aux portes de cette Ville, un camp fixe, & une place publique. Ce fut de ce camp, disent-ils, que les Soldats coururent au palais, qu'ils en enfoncerent les portes, qu'ils emmenerent Julien dans une place publique ; & que l'ayant élevé sur un bouclier, ils le proclamerent Auguste. Or le Palais & la place étoient certainement hors de la ville, puisque

(*a*) Amm. Marcell. lib. 15. * Tom. I. pag. 546.

(*b*) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. pages 21 & 64.

(*c*) Tillem. Hist. des Emper. Tom. IV. pag. 452.

(*d*) (*e*) Amm. Marcell. lib. 20. cap. 4. * Tom. I. pag. 556.

(*f*) Julian Sup. ibid.

(*g*) Amm. Marcell. Sup. ibid.

(*h*) Zozim. * Tom. I. pag. 581.

l'Histoire remarque (*a*) que les Soldats qui craignoient que Julien n'eût été assassiné par les amis de l'Empereur Constance, l'étant allé voir le lendemain de sa proclamation, rentrerent dans Paris après l'avoir vû plein de vie, & revêtu des habits impériaux; & que le surlendemain le nouvel Empereur harangua les habitans hors de la Ville, sans doute près du Palais même, & dans cette place où il avoit été proclamé. De tout ceci il résulte nécessairement, comme l'a soutenu Adrien (*b*) de Valois, que le Palais où demeuroit Julien ne doit point être distingué du Palais des Thermes. La place publique devoit être située entre ce Palais & la Ville sur le bord de l'eau: celle du Pont S. Michel n'en est plus apparemment qu'un reste ou une très-petite partie. Et à l'égard du Camp, peut-être occupoit-il l'espace où on a bâti dans la suite les jardins de Childebert dont on vient de parler; à moins qu'on ne veuille le reculer à l'endroit où est aujourd'hui la place Maubert. Un Savant (*c*) de nos jours s'étoit persuadé qu'il étoit près du lieu qui porte depuis long-temps le nom de *Porte-Baudets*; mais l'Académicien que l'on a cité un peu plus haut, prouve (*d*) qu'il devoit être près du Palais des Thermes.

Sauval de son côté ou ses éditeurs ont cru (*e*) que ce fut dans ce même Palais que mourut en couches Hélene, femme de Julien l'Apostat, autre événement de l'année (*f*) 360; mais la chose est au moins fort douteuse; & Henri de Valois n'en convient pas: il croit au contraire non-seulement suivant le témoignage de (*g*) Zonare, que cette Princesse ne demeuroit plus alors au Palais; mais même suivant celui d'Ammien (*h*) Marcellin, qu'elle mourut à (*i*) Vienne.

VERS L'AN 360.

Le fauxbourg de Paris du côté du nord n'étoit pas encore environné de murailles, puisqu'on y enterroit des morts. On découvrit en (*k*) 1612 quelques tombeaux Romains à l'Hôtel des Comtes d'Anjou dans la rue de la Tixérandrie, proche la rue du Mouton, où se trouverent outre les squélettes de deux hommes, quelques pieces de monnoie, dont les plus récentes étoient du Tiran Magnence qui usurpa l'empire en 350.

(*a*) Amm. Marcell. * Tom. I. pag. 557.
(*b*) Valef. de Basilic. reg. cap. 5. pag. 42.
(*c*) Le Beuf, Dissert. Tom. I. pag. 28 & 29.
(*d*) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tom. XV. pag. 677.
(*e*) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. p. 6.
(*f*) Tillem. Hist. des Emper. Tom. IV. pag. 720.
(*g*) Zonar. lib. 13. cap. 11. edit. fol. Paris. 1686. Tom. II. pag. 22.
(*h*) Amm. Marcell. lib. 21. cap. 1. edit. fol. Paris. 1681. pag. 262.
(*i*) Valef. ibid. pag. 263. not. *B*. & in Indice.
(*k*) Paul. Petav. Numismat. veter. apud Sallengre, Antiq. Rom. Tom. II. pag. 1017.

L'AN 360 ou 361.

Premier Concile de Paris, où la formule des Ariens reçue dans celui de Rimini est rejetée. Il fut tenu, suivant le Pere (*a*) Labbe en 362, & suivant les Auteurs(*b*) de la nouvelle Gaule Chrétienne en 360, avant le mois d'Octobre. On se contente de marquer dans la nouvelle édition que l'on prépare des Conciles des Gaules, qu'il a dû se tenir entre le mois d'Août 360, & le mois de Novembre 361.

L'Auteur (*c*) de l'Histoire litéraire de la France croit avec beaucoup de vraisemblance, que Paul évêque de Paris assista à ce Concile : il conjecture aussi fort heureusement, que ce doit être le même que l'évêque Paul, qui s'opposant aux maximes outrées de Lucifer de Cagliari, composa vers ce temps-ci un Traité exprès (*d*) pour munir les Pénitens contre le désespoir.

Ses premiers successeurs furent, suivant les anciens (*e*) Catalogues, Prudent, ou Prudence ; S. Marcel ; Vivien ; Félix ou plustôt Vilic ; Flavien ; Ursicin ; Apédeme, ou Apédien ; & Héraclius, dont on parlera sous l'an 511. Il n'y a que de trop foibles conjectures pour fixer la chronologie des autres. Mais on a quelques observations à faire au sujet de Prudence, de S. Marcel, & de Félix.

Sous l'évêque Prudence la ville de Paris étoit déja toute Chrétienne, & l'église Cathédrale n'étoit pas éloignée de la riviere ; ce qui donne lieu de croire qu'elle a toujours été à la place où elle est encore aujourd'hui. Adrien (*f*) de Valois le prouve par un passage de la vie (*g*) de S. Marcel ; & il prouve aussi (*h*) que dès les premiers temps cette église a porté le nom de la Sainte Vierge : mais on verra (*i*) plus bas qu'elle a eu encore d'autres Patrons. Dom (*k*) Félibien dit que Prudent fut enterré dans un Cimetiere qui a servi depuis de sépulture à sainte Génevieve. Les Auteurs (*l*) de la nouvelle Gaule Chrétienne disent à peu-près la même chose, & ne citent aucune autorité, si ce n'est peut-être celle de l'Historien (*m*) de l'Eglise de Paris, qui ne nomme pas non plus ses ga-

(*a*) Concil. Labbe, Tom. II. pag. 821.
(*b*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 14.
(*c*) Rivet, Hist. liter. de la France, Tom. I. Part. II. pages 34 & 132.
(*d*) Gennad. *de Viris illustr.* cap. 31.
(*e*) Gall. Christ. Sup. pag. 14 & 15.
(*f*) Valesf. Défens. de Basilic. Part. I. cap. 4. pag. 40. & de Basilic. Paris. cap. 1. p. 415.
(*g*) Surius 1 Novembr. edit. Coloniæ 1580. pag. 16.
(*h*) Vales. de Basilic. Paris. cap. 2. p. 429.
(*i*) Voyez l'An 690 ou 691.
(*k*) Félib. Hist. de Paris, Tom. I. pages 22 & 231.
(*l*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 14.
(*m*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 45.

rants. Tillemont (*a*) se contente de dire qu'on voit aujourd'hui le tombeau du Prélat dans l'église basse de sainte Génevieve ; mais qu'il faut qu'on y ait apporté son corps d'ailleurs, ou qu'il y eût déja un cimetiere & quelque chapelle en cet endroit avant qu'on y bâtît l'église, puisque celle-ci n'a été construite que par le Roi Clovis I, long-temps après la mort de Prudence. Or qu'il y eût là un Cimetiere, la chose est prouvée. On découvrit (*b*) vers le commencement du dernier siecle dans l'Abbaye même de sainte Génevieve un de ces anciens tombeaux de marbre du temps des Romains, qui devoit être celui de quelque personne de distinction. On trouva aussi vers l'an (*c*) 1635 au Marché aux chevaux de la Porte S. Victor plusieurs grands coffres de pierre tous antiques, remplis de corps d'une taille extraordinaire, & chargez, dit-on, d'inscriptions greques. Quelque temps auparavant on avoit (*d*) déterré derriere le chevet de l'église de S. Etienne des Grès vingt ou trente autres cercueils tant de pierre que de brique, dans lesquels se trouverent des médailles d'or & d'argent des Empereurs Constantin, Constant, & Constance. Assez récemment encore, en (*e*) 1738, on a trouvé vis-à-vis le Collége des Grassins plusieurs cercueils de pierre dure sans compter quelques autres de pierre tendre & de plâtre, qui s'étoient déja trouvez (*f*) au-delà de la rue des Amandiers. Tout ce quartier-là étoit donc anciennement destiné à la sépulture des morts; & cela posé, il est très-croyable que l'Evêque Prudence y fut enterré. Un savant (*g*) Antiquaire, qui regarde ce cimetiere comme le plus ancien, il pouvoit aussi ajouter comme le plus grand de la Ville, présume qu'il devoit s'étendre autour de l'Abbaye de sainte Génevieve depuis le Collége des Grassins jusqu'aux environs de l'église de S. Marcel. Mais pourquoi pas encore depuis S. Victor jusqu'à S. Etienne des Grès?

S. Marcel, successeur immédiat de Prudence, délivra les Parisiens d'un énorme serpent qui désoloit leur territoire, dit son Historien (*h*) cité dans Grégoire (*i*) de Tours; ce qui pourroit bien ne signifier que la destruction presqu'entiere des restes de l'idolâtrie ou du Paganisme dans son Diocese. Au reste cet ancien Historien, nommé Fortunat, est différent (*k*) de Fortunat évêque de Poitiers, & plus ancien même que lui & que Grégoire de Tours, puisque ce-

(*a*) Tillem. Hist. Eccles. Tom. X. p. 416.

(*b*) Bergier, Gr. Chem. de l'Emp. liv. 2. chap. 37.

(*c*) (*d*) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. pages 20. & 497. & Tom. II. pag. 336.

(*e*) Mercure de France, Septembre 1738. pag. 2018.

(*f*) Le Beuf, Dissert. Tom. I. pag. 296.

(*g*) Ibid. pages 294 & 295.

(*h*) Surius, 1. Novemb. edit. Coloniæ 1680. pag. 17.

(*i*) Greg. Tur. de Glor. Conf. cap. 89. edit. Ruinart. pag. 972.

(*k*) Tillem. Hist. Eccles, Tom. X. p. 416.

lui-ci le cite: c'est, à ce qu'on (*a*) croit, S. Fortunat évêque, Patron de l'église de Vernou au Diocese de Sens. Claude (*b*) Chastelain, qui avance avec confiance que S. Marcel fut coordinateur de S. Euverte évêque d'Orléans avec S. Valérien d'Auxerre & S. Séverin de Sens, comme s'il avoit lu ce trait historique dans quelque Auteur du temps, n'a pas fait attention que de faire vivre ces trois évêques ensemble, ce n'est pas une chose aisée. S. Marcel, dont on rejete la fête au 3 Novembre à cause de celle de la Toussaints, & de la Commémoration des Trépassez, mourut le 1 (*c*) de ce mois, & fut enterré hors de la Ville (*d*) suivant l'usage des Romains, dans une église ou Chapelle qui porte aujourd'hui son nom, & qu'Adrien (*e*) de Valois a cru d'abord qu'il avoit bâtie lui-même, mais que dans la suite (*f*) il a cru n'avoir été construite qu'après la mort des enfans de Clovis I., parce qu'il ne vouloit pas que ce fût celle dont il est parlé dans Grégoire de Tours sous le nom d'*ecclesia Senior*; à quoi il y a néanmoins beaucoup (*g*) d'apparence.

Cette église qui dans la suite des temps appellée (*h*) Abbaye, est devenue Collégiale, & l'une des quatre filles de l'Archevêque, fut d'abord dédiée sous le nom de S. Clément, suivant le Bréviaire de Paris. Mais ne seroit-ce pas là une supposition fondée sur la fausse mission de S. Denys dans les Gaules par ce saint Pape? L'Auteur (*i*) du Traité de la Police avance après (*k*) du Breuil, que Roland Comte de Blaye, neveu de Charlemagne, la fit bâtir, c'est-à-dire sans doute rebâtir, vers l'an 800. Mais outre que ce Roland est un personnage inconnu aux Généalogistes, on ignore également d'où du Breuil a pu tirer ce fait, que les Auteurs (*l*) de la nouvelle Gaule Chrétienne semblent aussi avoir voulu réaliser; puisqu'ils le rapportent sans le critiquer, quoiqu'il le mérite bien suivant Adrien (*m*) de Valois qui n'y ajoute aucune foi.

Peut-être ne faut-il pas faire plus de fonds sur une tradition populaire, qui porte (*n*) que S. Marcel naquit dans une maison de la rue des Herbiers ou de la Calendre; où pend aujourd'hui pour enseigne la double image du saint évêque & de sainte Génevieve; & sur laquelle le Chapitre de S. Marcel a droit de cens, avec 12 deniers

(*a*) Chastelain, Martyrol. Rom. pag. 196. & Martyrol. univers. 18 Juin, pag. 301.
(*b*) Idem Martyrol. univers. pag. 954.
(*c*) Surius, Sup. ibid.
(*d*) Greg. Tur. de Glor. Confess. Sup. ibid.
(*e*) Valef. de Basilic. reg. cap. 1. pag. 10.
(*f*) Idem de Basilic. Parif. cap. 1. pag. 415.
(*g*) Voyez vers l'An 550.
(*h*) Voyez l'An 983.
(*i*) La Mare, Traité de la Police, Tome I. pag. 138.
(*k*) Du Breuil, Antiq. de Paris, edit. Paris 1612. pag. 392.
(*l*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 302.
(*m*) Valef. de Basilic. Parif. cap. 1. p. 415.
(*n*) Du Breuil, Sup. ibid. pages 94 & 95.

Parisis de rente. Quoi qu'il en soit, les Chanoines (*a*) de la Cathédrale y portent tous les ans le jour de l'Ascension le corps du Saint en procession, & y chantent une antienne en son honneur.

Félix ne doit point être distingué de Vilic, ou *Vilicus*, qui suivant la vie (*b*) de sainte Génevieve donna solennellement le voile des Vierges à cette sainte, lorsqu'elle eut atteint l'âge prescrit par les Canons, parce qu'elle n'avoit encore que huit ou neuf ans (*c*) lorsqu'elle voua sa virginité à Dieu entre les mains de S. Germain évêque d'Auxerre. Cette cérémonie qui appartenoit de droit à l'évêque Diocésain, ne peut donc convenir qu'au temps de l'évêque de Paris que les Catalogues nomment Félix, puisque de tous ceux qui siégerent pendant le Ve siecle, c'est celui dont le nom approche le plus de celui de l'évêque Vilic. Aussi Gérard (*d*) du Bois prétend-il que dans la vie de sainte Génevieve il faut lire *Félix* au lieu de *Vilic*: mais pourquoi au contraire dans les Catalogues, qui assurément n'ont pas la même autorité que la vie de cette Sainte, ne faudroit-il pas plustôt lire *Vilic* au lieu de *Félix*?

L'AN 365.

L'Empereur Valentinien I étoit cettte année (*e*) à Paris aux mois d'Octobre & de Décembre.

L'AN 366.

Jovin, qui venoit de battre les Allemans près de Châlons sur Marne, revenoit à Paris. L'Empereur Valentinien (*f*) va au-devant de lui jusques dans les fauxbourgs, par conséquent du côté du nord.

VERS L'AN 375.

On présume que le Diocese de Meaux (*g*) est détaché de celui de Paris, dont on suppose qu'il faisoit partie.

L'AN 383.

L'Empereur Gratien, trahi par Mallobaude, Roi des Francs, & Maître de la Milice Romaine, est défait & vaincu à Paris, c'est-à-dire près de Paris. On lit dans la Chronique (*h*) de Prosper, que

(*a*) Le Maire, Paris ancien & nouveau, Tom. II. pag. 105.
(*b*) Vita S. Genov. edit. in-8°. Paris 1697. pag. viij & ix.
(*c*) Voyez vers l'An 500.
(*d*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 51.
(*e*) Codex Theodos. * Tom. I. pag. 749.
(*f*) Amm. Marcellin. * Tom. I. pag. 561.
(*g*) Hist. de l'Egl. de Meaux, Tom. I. p. 4.
(*h*) Prosper, Chronic. * Tom. I. pag. 625.

ptentrionale. Aussi prononcent-ils hardiment (*a*) en un endroit, que la chose est certaine; & (*b*) dans un autre endroit, que S. Martin venoit alors de Trêves: mais ceci sans preuve, & par pure pétition de principe. Tillemont moins décisif que Sauval s'étoit contenté de dire (*c*) que le saint évêque retournoit peut-être de Trêves à Tours. Mais si ce n'est qu'un peut-être, peut-être aussi alloit-il au contraire de Tours à Trêves; & puisqu'indépendamment de cette circonstance on prouvera que la Chapelle étoit du côté du midi, cette derniere supposition doit sans doute l'emporter sur l'autre.

L'An 451.

Attila, Roi des Huns, fondant sur les Gaules, les Parisiens veulent transporter leurs biens & leurs effets dans des villes plus sûres; mais suivant la vie (*d*) de sainte Génevieve ils en sont empêchez par les conseils de la Sainte.

L'An 456.

Mort (*e*) de Mérouée, Roi des Francs, dont nos Rois de la premiere race ont tiré le nom de Mérovingiens.

Childéric, son fils, lui (*f*) succede.

Vers l'An 465.

Les Francs assiégent la ville de Paris, & la tiennent bloquée pendant cinq ans; après quoi ils s'en rendent les maîtres. Ce siége ou ce blocus n'est connu que par la vie (*g*) de sainte Génevieve; mais c'en est bien assez, puisqu'on a déja vû (*h*) de quel poids doit être le témoignage de son Auteur: il s'agit seulement de savoir s'il faut rapporter cet événement au regne de Childéric I, comme l'on fait ici, ou à celui de Clovis I, comme le veulent l'Abbé (*i*) du Bos, & Dom Martin (*k*) Bouquet. Si l'on demandoit à ces derniers sur quelle autorité ils s'appuyent, ils n'en pourroient produire aucune: car enfin de tous les anciens soit Historiens, soit Annalistes, soit simples Chroniqueurs, il n'en est pas un seul qui dépose en faveur ou de l'une ou de l'autre opinion; & les plus renommez d'entre les modernes, tels que Nicole Gilles, Belleforest, Dupleix, de Serres,

(*a*) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. p. 103.
(*b*) Ibid. pag. 259.
(*c*) Tillem Hist. Eccles. Tom. X. p. 320.
(*d*) Vita S. Genov. edit. in-8°. Paris 1697. pag. x & xj.
(*e*) (*f*) Bouquet, * Tom. II. Index Chronolog.
(*g*) Vita S. Genov. Sup. pag. xxiv.
(*h*) Voyez Avant l'An 250. page 17.
(*i*) Du Bos, Monarch. Franç. liv. 4. chap. 5. édit. Paris 1742. Tom. II. pag. 61. & 103.
(*k*) Bouquet, * Tom. III. Index Chronol.

On vient de voir que c'eſt ſur un oui-dire, *ut aiunt*, que l'Hiſtorien de ſainte Génevieve nous apprend que le ſiége de Paris dura cinq ans. Cet Hiſtorien écrivoit dix-huit ans après la mort de la Sainte, que l'on fixera plus bas à l'an 500 ou environ, par conſéquent vingt ou vingt & un ans après la reddition de la Ville, s'il faut s'arrêter au calcul de l'Abbé du Bos, qui fixe (*a*) la fin du ſiége à l'an 497. Quel eſt donc l'Hiſtorien un peu grave qui ait beſoin d'un oui-dire pour ſavoir ce qui s'eſt paſſé vingt ans avant qu'il prît la plume? Nous rejetons cet événement à l'an 470, ou environ: de là juſqu'à l'an 518, qui eſt le temps à peu près où l'Hiſtorien écrivoit, il y a quarante-huit ans: on peut donc bien ſuppoſer que lorſque la Ville ſe rendit, il n'étoit pas encore né; & il s'enſuit de là qu'il ne pouvoit ſavoir les circonſtances du ſiége que ſur le rapport d'autrui. Il y a, ce ſemble, dans cette hypotheſe beaucoup plus de vraiſemblance. Ajoutons que ſi l'on met ce ſiége ſous le regne de Clovis I depuis l'an 493 juſqu'en 497, ſainte Génevieve qui mourut vers l'an 500, âgée de plus de quatre-vingts ans, devoit en avoir alors ſoixante & quinze ou environ. Or comment accorder ce grand âge avec les longues courſes qu'elle fit dans ce temps-là pour ravitailler la Ville? Nous levons cette difficulté en mettant le ſiége à l'an 465 ou environ, temps où la Sainte ne pouvoit gueres avoir que quarante-cinq ans? En voilà aſſez pour ce calcul de Chronologie. Il n'eſt pas démontré que le commencement du ſiége ſoit de l'an 465, & la fin de l'an 470; mais il paroît prouvé qu'il faut en faire honneur au regne de Childéric I; & il eſt très-vraiſemblable que ce Prince ne l'entreprit qu'après avoir été rétabli ſur le thrône; ce qui arriva en (*b*) 464, & après la mort du Comte Gilles, que l'on fixe (*c*) à la même année, ou (*d*) à la ſuivante.

Sainte Génevieve, comme on vient de le dire, ſe donna de grands mouvemens pendant la durée du ſiége pour ſecourir les habitans, dont la diſette fut ſi grande, que (*e*) pluſieurs moururent de faim. Elle alla (*f*) juſqu'à Arcies-ſur-Aube, & juſqu'à Troyes, d'où après des difficultez inſurmontables elle ramena miraculeuſement dans la Ville (*g*) onze bateaux chargez de vivres, qui procurerent aux aſſiégez un grand ſoulagement,

(*a*) Du Bos, Monarch. Franç. liv. 4. ch. 5. édit. Paris 1742. Tom. II. pages 61 & 103.

(*b*) (*c*) Bouquet, * Tom. II. Index Chronol.

(*d*) Pagi, critic. in Annal. Baron. Tom. II. pag. 372.

(*e*) (*f*) (*g*) Vita S. Genov. édit. in-8°. Pariſ. 1697. pag. xxiv & ſeqq.

CHILDERIC I.

VERS L'AN 470.

Childéric I se rend maître de Paris qu'il tenoit bloqué depuis quelques années. Ici le texte de la vie de sainte Génevieve ne paroît pas bien sûr: un manuscrit (*a*) porte que le siége dura dix ans; mais selon (*b*) d'autres, & surtout selon l'édition de 1697 il n'en dura que cinq; & c'est à cette derniere leçon que l'on a cru devoir se conformer ici. Voyez sur ce siége ce que l'on vient de dire vers l'an 465.

VERS L'AN 475.

Sainte Génevieve qui opéroit journellement de grandes merveilles à Paris, y sauve la vie (*c*) à quelques prisonniers condamnez à mort. Le Roi Childéric étoit alors dans cette Ville: il en fit fermer les portes, de peur que la Sainte, pour la quelle il avoit une estime singuliere, & dont il craignoit les sollicitations, ne pût parvenir jusqu'à lui. Mais à son approche les portes s'ouvrirent miraculeusement; elle joignit le Prince, & en obtint la grace qu'elle demandoit. Après cela peut-on lire de sang froid ce que Sauval (*d*) ou ses éditeurs soutiennent avec autant de témérité que de présomption, que Childéric I n'a jamais mis les pieds dans Paris? Mais laissons-là ces Critiques outrez. Il faut conclurre de ce que l'on vient de dire, que la Ville, c'est-à-dire ce que nous appellons aujourd'hui la Cité, étoit alors environnée de murailles, comme on a cru (*e*) plus haut pouvoir inférer d'un passage d'Ammien Marcellin, qu'elle l'étoit même dès le temps de Julien l'Apostat; & peut-être s'ensuit-il encore du texte de la vie de sainte Génevieve, que cette Sainte demeuroit hors de la Cité. Ce texte porte: *Childericus.... ingrediens urbem Parisiorum*, (non *egrediens*, comme on lit dans l'édition de Dom (*f*) Bouquet,) *portam firmari præcepit.... porta civitatis sine clave reserata est*. Mais le mot *urbem* signifie-t-il ici la Cité, ou l'accroissement de la Ville du côté du nord? Le peuple est persuadé (*g*) que la maison de la Sainte étoit située à l'endroit où est aujourd'hui la Chapelle des Haudriettes dans la rue de la Mortellerie; & cette persuasion n'est pas sans fondement; puis-

(*a*) (*b*) Bouquet, * Tom. III. pag. 370. not. C.

(*c*) Vita S. Genov. Sup. pag. xix.

(*d*) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. II. pag. 341.

(*e*) Voyez l'An 358. page 27.

(*f*) Bouquet * Tom. III. pag. 370.

(*g*) Du Breuil, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. pag. 975.

qu'on verra (*a*) plus bas qu'en cet endroit-là même, ou fort près de là, étoit anciennement un Monastere, où l'on conservoit encore son lit en 821.

Les miracles de sainte Génevieve qu'on ne sauroit nombrer, & la protection visible de Dieu qu'elle attiroit sans cesse sur le peuple de Paris, l'ont fait regarder avec justice comme l'Ange tutélaire de la Ville; & depuis treize cens ans la vénération extrême que ce peuple conçut pour elle de son vivant, ne s'est jamais ralentie. Seroient-ce les nouveaux Conquérans qui lui auroient donné le nom de *Génevieve*, en latin *Genovefa*? car probablement elle étoit née Romaine ou Gauloise; & le nom de *Génevieve* paroît être Franc ou Teutonique d'origine, comme celui de *Marcouefe*, femme ou concubine du Roi Clotaire I, qui a la même terminaison. Quoi qu'il en soit, sa renommée s'étoit étendue jusqu'en Orient; & c'est par l'entremise de quelques Syriens, négocians à Paris, que S. Siméon (*b*) Stylite, qui l'honoroit comme une Sainte, apprenoit quelquefois de ses nouvelles. Le Docteur Jean (*c*) de Launoy a cru que ces marchands, qui plus de cent ans après (*d*) étoient encore en grande vogue à Paris, y avoient une église dédiée sous le nom de S. Pierre auprès de S. Merri, & que c'est d'eux que la rue des Arsis (*Vicus de Assyriis*) a tiré son nom. Adrien (*e*) de Valois s'est moqué de cette étymologie, laquelle néanmoins, selon un savant (*f*) Académicien pourroit bien avoir quelque fondement. Mais outre que l'ancienne église de S. Pierre, contigue à la rue des Arsis, ne paroît nulle part avoir porté le nom de cette rue, outre qu'il y en a une autre paroissiale de ce même nom dans la Cité, laquelle par conséquent n'a aucune affinité avec cette même rue, ne pourroit-on pas croire sans recourir soit aux Assyriens avec Jean de Launoy, soit à la maladie des Ardens avec Adrien de Valois, que le nom de la rue *des Arsis* n'a point d'autre origine que celui de l'église de S. André *des Ars*? Il est prouvé dans les Antiquitez de Paris par (*g*) du Breuil, que le territoire où celle-ci est située portoit anciennement le nom de *Laas*, mot Celtique suivant un savant (*h*) Antiquaire de nos jours, qui l'interprete par *marais*. On a donc dit d'abord S. André en *Laas*, ou S. André de *Laas*, & ensuite par corruption S. André des *Ars*; car on rejete ici l'orthographe de

(*a*) Voyez l'An 821.

(*b*) Vita S. Genov. edit. in-8°. Paris. 1697. pag. xix.

(*c*) Launoi. de Basilic. Paris. cap. 10. Tom. II. Part. I. pag. 599.

(*d*) Voyez l'An 591.

(*e*) Vales. de Basilic. Paris. cap. 16. pag. 482 & 485.

(*f*) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles Lettres, Tom. XV. pag. 665.

(*g*) Du Breuil, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. pag. 345.

(*h*) Le Beuf, Dissert. Tom. II. pag. 155.

de Montmartre; & que par une conséquence néceſſaire l'égliſe que ſainte Génevieve fit bâtir ſur leur tombeau ne devoit pas être bien éloignée de la ville? Où étoit-elle donc ſituée? ſur le chemin qui alloit (*a*) de Paris à *Catolocus*, dans la rue S. Denys même, ou dans le voiſinage de cette rue. Mais en quel endroit préciſément? c'eſt ce que l'on ignore, comme on ne ſait pas non plus en quel lieu préciſément étoient ſituées les Chapelles anciennes de ſainte Colombe, de ſaint Michel, & ſans doute d'autres égliſes encore. Peut-être celle de S. Denys étoit-elle ſituée à l'un des deux bouts de la rue Aubry-le-Boucher. Que Dom Félibien ſe flatte (*b*) tant qu'il voudra d'avoir ramené M. de Tillemont à ſon ſentiment, les objections de ce dernier, tirées de la vie de ſainte Génevieve, n'en ſont pas moins les mêmes, & n'en demeurent pas moins dans toute leur force.

L'AN 481.

Mort (*c*) du Roi Childéric I. Il eſt enterré près de Tournai, au-delà de l'Eſcaut, à l'endroit où eſt maintenant l'égliſe de S. Brice, qui fait partie de la ville, mais qui eſt du Dioceſe de Cambrai. Son tombeau fut découvert en (*d*) 1653; & diverſes richeſſes qui s'y trouverent, après avoir été portées à l'Archiduc Léopold, alors Gouverneur des Pays-bas, ont enfin paſſé dans la Bibliotheque du Roi à Paris, où elles ſont aujourd'hui.

CLOVIS I.

Clovis I ſon fils lui ſuccede. Il mourut ſelon Grégoire (*e*) de Tours après trente ans de regne: on verra (*f*) plus bas que Clotaire I, l'un de ſes fils, mourut ſur la fin de l'an 561 dans la cinquante & unieme année de ſon regne; & que le V[e] Concile d'Orléans fut tenu en 549, l'an 38 du regne de Childebert I: donc Clovis I mourut en 511: donc il commença de regner en 481.

VERS L'AN 500.

3 *Janvier*. Mort de ſainte Génevieve. La date du jour eſt tirée de celui auquel l'Egliſe célebre ſa fête. Pour ce qui eſt de l'année, tout ce qu'on en peut dire de bien poſitif, c'eſt que ce fut quelque temps avant Clovis I. Elle mourut âgée de plus (*g*) de quatre-

(*a*) Voyez Vers l'An 273. ou 287. pag. 23. & Vers l'An 630.

(*b*) Félib. Hiſt. de S. Denys, Diſſert. prélim. §. 1.

(*c*) Bouquet, * Tom. II. Index Chronol.

(*d*) Mabillon, Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Belles-Lettres, Tom. II. pag. 689 & 690.

(*e*) Greg. Tur. l. 2. c. 43.* Tom. II. p. 185.

(*f*) Voyez l'An 561.

(*g*) Vita S. Genov. edit. in-8°. Pariſ. 1697. pag. xxxiij.

vingts

vingts ans; & ce fut (*a*) en son honneur, c'est-à-dire du moins à sa recommandation, que Clovis I, & sainte Clotilde sa femme, firent bâtir une église, qui est celle de S. Pierre, dont on va (*b*) bientôt parler. Les Bollandistes (*c*) ont observé qu'en 429, lorsque S. Germain évêque d'Auxerre passa par le village de Nanterre, lieu de la naissance de sainte Génevieve, pour aller combattre l'hérésie Pélagienne en Angleterre, la Sainte ne devoit pas avoir moins de huit ou neuf ans, puisqu'elle consacra alors (*d*) sa virginité à Dieu; d'où ils concluent avec raison qu'elle étoit née vers l'an 420, & qu'en lui donnant quatre-vingts ans de vie, elle doit être morte vers l'an 500. L'Historien (*e*) de l'Eglise de Paris a suivi exactement le même calcul; & après cela il paroît inutile de discuter l'opinion de ceux (*f*) qui fixent sa mort à l'année 512.

L'AN 507.

Clovis I, & la reine sainte Clotilde sa femme, font bâtir (*g*) l'église des saints Apôtres, ou de S. Pierre & S. Paul, sur une montagne au midi de la Ville, dont on a déja (*h*) parlé. Herman Contract (*i*) met cette fondation en 505; Dom (*k*) Bouquet en 508; & Dom (*l*) Félibien vers l'an 509. Mais d'un côté la Chronologie d'Herman Contract est fort défectueuse; & d'un autre côté Dom Félibien & Dom Bouquet n'apportent aucune preuve de la leur. Seroit-ce par cette raison que les Auteurs (*m*) de la nouvelle Gaule Chrétienne se sont contentez de dire d'une maniere vague & indéterminée, que cette église fut fondée peu de temps avant l'an 511? Cependant il y a, ce semble, ici quelque chose de plus positif. Il paroît par la vie (*n*) de sainte Clotilde, que Clovis entreprit cette fondation dans le temps qu'il se disposoit à aller combattre Alaric; & que dès qu'il fut parti, sainte Clotilde mit la main à l'œuvre. Or cette expédition est de l'an 507, puisque suivant le témoignage de Grégoire (*o*) de Tours, Clovis I mourut pendant le cours de la cinquieme année qui suivit la défaite d'Alaric; &

(*a*) Ibid. pag. xxxiv.
(*b*) Voyez l'An 507.
(*c*) Bolland. Januar. Tom. I. pag. 137.
(*d*) Vita S. Germ. Autissiod. apud Bolland. Jul. Tom. VII. pag. 211.
(*e*) Du Bois, Hist. Ecclef. Parif. Tom. I. pag. 53. & 54.
(*f*) Charpentier, Hist. Chronol. de Sainte Génev. page 1. D'Antine, Calendrier perpétuel, page 155. Rivet, Hist. liter. de la France, Tome III. pag. 151.
(*g*) Greg. Tur. lib. 2. cap. 43. * Tom. II. pag. 185.
(*h*) Voyez l'An 360 ou 361. pag. 30.
(*i*) Herman. Contract. * Tom. III. pag. 319.
(*k*) Bouquet, ibid. in margine.
(*l*) Félib. Hist. de Paris, Tom. I. pag. 22 & 231.
(*m*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 700.
(*n*) Vita S. Clotild. * Tom. III. pag. 399.
(*o*) Gregor. Turon. Sup. ibid.

qu'il faut rapporter cette mort à la fin de l'an (*a*) 511. Donc la fondation de l'Abbaye de S. Pierre est de l'an 507 précisément. Au surplus, si l'on a dit un peu plus haut qu'elle fut entreprise à la sollicitation de sainte Génevieve, il ne s'ensuit pas pour cela que les fondemens en aient été jetez de son vivant. Clovis, qui commença cet ouvrage, le laissa imparfait : mais après sa mort sainte Clotilde (*b*) y mit la derniere main; & Adrien (*c*) de Valois prouve qu'elle y fonda en même temps un Monastere, c'est-à-dire une Abbaye de Moines; en quoi il a rétracté ce qu'il avoit avancé quelques années (*d*) auparavant d'après (*e*) du Breuil, que Clovis y mit des Chanoines. Cette Abbaye a pris dans la suite des temps (*f*) le nom de sainte Génevieve même, soit qu'elle ait été bâtie sur le tombeau de la Sainte, soit que son corps y ait été apporté depuis; & elle n'est plus connue aujourd'hui sous un autre nom.

Le premier de ses Abbez qui soit venu à notre connoissance, est Optat. Il est fait mention de lui en cette qualité dans le Livre (*g*) des miracles de sainte Génevieve, écrit par un Religieux du même Monastere, qui vivoit en (*h*) 863; & on conjecture (*i*) que c'est le même qu'Optat, qui mourut évêque d'Auxere en 533.

Dans cette supposition, Frotband, qualifié aussi Abbé dans un livre (*k*) des miracles de S. Hilaire de Poitiers, qui est assez récent, a dû suivre Optat : mais on ne sauroit dire précisément en quel temps il vivoit, & peut-être y a-t-il eu un assez long intervalle entre l'un & l'autre.

Il sera parlé (*l*) plus bas d'un Amphiloque, qui pourroit avoir été aussi Abbé de sainte Génevieve.

Ceux qui ont multiplié dans Paris, ou près de cette Ville les Palais de nos Rois, n'ont pas manqué d'en mettre un sur la montagne de sainte Génevieve; & Henri Sauval ou ses éditeurs sont de ce nombre après (*m*) du Breuil aussi bien que l'Historien (*n*) de l'Université de Paris: Clovis I en avoit un, dit (*o*) celui-là, auprès de l'Abbaye de ce nom; & suivant le moine Helgaud, ajoute-t-il,

(*a*) Voyez l'An 561.
(*b*) Vita S. Genov. edit. in-8°. Paris. 1697. pag. xxxiv.
(*c*) Vales. de Basilic. reg. cap. 4. pag. 31.
(*d*) Vales. Rer. Franc. l. 6. Tom. I. p. 313.
(*e*) Du Breuil, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. pag. 268.
(*f*) Voyez l'An 814.
(*g*) Bolland. Januar. Tom. I. pag. 147 & 148.
(*h*) Ibid. pag. 149 & 151.
(*i*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 704. Le Beuf, Mém. pour l'Hist. d'Auxerre, Tom. I. pag. 849.
(*k*) Bolland. Sup. ibid. pag. 796.
(*l*) Voyez l'An 541.
(*m*) Du Breuil, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. pag. 268.
(*n*) Du Boulay, Hist. Universit. Paris. Tom. I. pag. 107.
(*o*) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. pag. 386.

voit point altéré celui des Défenseurs. Ceux-ci, selon sa supposition continuerent leurs fonctions sous l'autorité du Comte, comme ils avoient fait auparavant sous celle du Président de la Province; & leur ministere subsista dans les Gaules autant que l'Empire. Ainsi, continue-t-il, la ville de Paris qui eut un Comte Romain pour Juge supérieur, continua d'être administrée en premiere instance par ses Nautes en qualité de Défenseurs, jusqu'à ce qu'elle passât sous la domination des François: mais lorsqu'elle fut devenue la Capitale du Royaume, ces Comtes ne furent plus tirez que (*a*) de la Nation Françoise. Cependant, dit-il encore, les Nautes Défenseurs continuerent de rendre la justice en premiere instance, particulierement dans le fait de leur commerce, de faire vaquer au recouvrement des deniers publics ou des impôts, de prendre soin des affaires communes de la Ville : mais le titre & le nom de Défenseur ayant été éteint, le ministere demeura pour toujours entre les mains des Nautes. Ainsi au lieu qu'ils ne l'avoient eu auparavant, que parce que les Défenseurs auxquels il appartenoit avoient toujours été pris parmi eux, il leur devint propre; & lorsqu'on nommoit des chefs pour diriger le corps de ces Commerçans, comme on a toujours continué de faire dans la suite, c'étoit proprement donner des Magistrats municipaux à la Ville, & des Juges à sa jurisdiction. De là le corps des Négocians par eau fut désormais regardé comme le corps municipal: ses biens fonds & ses priviléges devinrent réellement le domaine & les priviléges de la Ville: au titre éteint de *Défenseurs de Cité* on substitua ceux de *Citoyens* ou *Bourgeois* dans la personne des chefs du commerce par eau, titre qu'ils porterent par excellence, & comme étant à la tête de l'état populaire qu'ils administroient. Ce corps municipal perdit aussi le nom de *Nautæ Parisiaci*, ou *Nautes Parisiens*, pour prendre celui de *Mercatores aquæ Parisius*, ou *Marchands de l'eau de Paris*: enfin l'ancienne confédération de ces négocians fut désormais exprimée par le mot de *Hanse*, qui a la même signification dans la langue Germanique d'où il est tiré, & qui étoit celle de nos premiers François lorsqu'ils établirent leur domination dans les Gaules. Cette Hanse a été aussi appellée sous la premiere race *Compagnie Françoise*; & c'est là l'origine de l'*Hôtel de Ville de Paris*.

Le savant écrivain dont tout ceci est tiré, suppose toujours que les Défenseurs ont été créez avant les Nautes, supposition qui a été suffisamment détruite (*b*) plus haut. Il ne prouve pas non plus l'établissement de ces Comtes de Paris; & on peut très-bien révoquer

(*a*) Le Roy dans Félib. Hist. de Paris, Tom. I. Dissert. pages 78, 79, 93 & 94.

(*b*) Voyez l'An 702 de Rome, pag. 8.

en doute qu'il y en ait jamais eu du temps des Romains. Dans la Notice des Dignitez de l'Empire, dressée bien après Constantin, on ne trouve point d'autre Comte pour les Gaules que (*a*) *Comes Tractus Argentoratensis*; & c'étoit une Dignité militaire. On y trouve aussi des Officiers de finance, qui étoient *sub dispositione*, les uns (*b*) du *Comes sacrarum largitionum*, les autres du *Comes rerum privatarum*; mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici. On sait que depuis Constantin les Dignitez de l'Empire étoient les unes purement civiles, & les autres purement militaires. Au temps de la Notice, *Provincia Lugdunensis Senonia*, dont Paris faisoit partie, étoit gouvernée quant au civil par un Président (*c*) *Præses*. Dans la même Notice, sous le titre *Præpositura Magistri militum præsentalium*, on lit (*d*) *In Provincia Lugdunensi Senonia Præfectus Classis Andericianorum, Parisiis*: Voilà pour le Militaire. Il ne se trouve rien de plus; & on ne voit nulle part qu'avant l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules, il soit fait mention des Comtes de Paris, comme le suppose gratuitement l'Auteur de la Dissertation, qui, à cela près, explique néanmoins fort heureusement l'origine de l'Hôtel de Ville de Paris; si ce n'est que l'expression de *Compagnie Françoise* usitée sous la premiere race de nos Rois paroît encore être plustôt une supposition de sa part, qu'une réalité fondée en preuves.

Ce même Auteur ajoute que le Siége des anciens Défenseurs étoit situé hors de la Ville; qu'il remplissoit l'espace qui s'étend depuis & joignant l'Arcade du grand Châtelet jusques vers le lieu où étoit ci-devant l'église ou Chapelle de S. Leufroi; qu'il ne contenoit que 16 toises & 4 pieds de superficie, c'est-à-dire sans doute, que chacun de ses côtez, en supposant la place carrée, avoit 25 pieds de long; & qu'ayant changé de nom dès les premiers temps de la Monarchie, il fut appellé *Locutorium Civium*, c'est-à-dire, *le Parloir des Bourgeois*. Sauval (*e*) dit même, que suivant quelques-uns, avant que d'être transféré entre S. Leufroi & le grand Châtelet, il avoit été placé à la Vallée de misere à l'endroit où étoit une maison qu'on appelloit encore de son temps *la Maison de la Marchandise*; & c'est là en effet où du Breuil (*f*) le met du temps même de Childebert I. Mais tout ceci demande à être examiné de plus près: car il y a eu aussi un Parloir des Bourgeois à la Montagne sainte Génevieve. Celui-ci doit être même plus ancien que l'autre, ou que les deux autres, si c'en sont deux différens; & très-vraisemblable-

(*a*) Bouquet, *Tom. I. pag. 127.
(*b*) Ibid. pag. 126 & 127.
(*c*) Ibid. pag. 127.
(*d*) Ibid. pag. 128.
(*e*) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. II. pag. 480.
(*f*) Du Breuil, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. pag. 1006.

ment Adrien de Valois a cru que c'eſt à cauſe de lui que la Montagne a été appellée anciennement *Mons* ou *Collis Locutitius*; car il a ſoutenu (*a*) que ce mot, *Locutitius*, n'a rien de commun avec celui de *Lutecia*, ou ſi l'on veut même, avec celui de *Lucotecia* dont Ptolémée s'eſt ſervi; & on veut bien croire qu'il n'a pas donné dans l'imagination de du Breuil, qui pour l'expliquer a eu recours (*b*) aux *audiences* que Clovis I donnoit à ſon peuple dans le prétendu Palais de ſainte Génevieve. Giſlémar, qui écrivoit à la fin (*c*) du IX[e] ſiecle, eſt le premier Auteur connu qui ait employé (*d*) l'expreſſion *Locutitius*; mais elle ſe trouve auſſi dans la Charte du Roi Childebert I de l'an 558, dont il ſera parlé (*e*) en ſon lieu. Cependant on a dû voir à la tête (*f*) de ces Annales, que la véritable origine de ce mot, auſſi-bien que du nom *Lutecia*, doit ſe tirer des carrieres dont toute la montagne eſt remplie dans l'eſpace de plus d'une lieue à la ronde. Mais pour revenir au Parloir des Bourgeois, il eſt bien croyable qu'il ſubſiſtoit dès les commencemens de la premiere race de nos Rois: il eſt auſſi tout naturel de penſer qu'il devoit être ſitué alors vers l'extrémité du fauxbourg méridional, puiſque c'eſt dans ce fauxbourg, comme on l'obſervera (*g*) plus bas, qu'étoit le principal quartier des Négocians: mais comme la Ville avoit peu d'étendue (*h*) de ce côté-là, il ſemble qu'on ne peut le placer mieux que vers le pied de la montagne à l'entrée de la Place Maubert. Dans la ſuite (*i*) on l'a reculé juſqu'auprès des Jacobins; & on en a enfin conſtruit un autre (*k*) près du grand Châtelet. Au ſurplus ce Parloir a pris par ſucceſſion de temps le nom d'*Hôtel commun de la Ville* ou d'*Hôtel de Ville* ſimplement; & on a appellé *Prevôt* l'Officier qui étoit à la tête des Marchands.

Le Corps de Ville, ajoute l'Auteur (*l*) de la Diſſertation que l'on vient de citer, a pris auſſi pour ſymbole ou pour deviſe un bateau ou une barque de Marchands, comme on le voit dans les Sceaux du temps de S. Louis: cette barque, dit-il encore, a paſſé depuis dans les Armoiries de la Ville, où ce n'eſt que dans les derniers temps qu'on lui a ſubſtitué un Navire; & tout cela eſt bien autrement probable que l'idée de (*m*) Paſquier, adoptée par (*n*) Sauval,

(*a*) Valeſ. Notit. Gall. *Pariſii*. pag. 440.
(*b*) Du Breuil, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. pag. 268.
(*c*) Act. SS. Bened. Sec. IV. Part. II. pag. 598.
(*d*) Ibid. Sec. I. p. 254. ou Bouquet, Tom. III. pag. 437.
(*e*) Voyez l'An 558.
(*f*) Voyez plus haut, pag. 3.
(*g*) Voyez l'An 583.
(*h*) Voyez l'An 702. de Rome, pag. 9 & l'An 585 ou 586.
(*i*) Voyez l'An ....
(*k*) Voyez l'An ....
(*l*) Le Roy, dans Félib. Hiſt. de Paris, Tome I. Diſſert. pag. 47 & 48.
(*m*) Paſquier, Recherches de la France, édit. Amſterdam, 1723. Tom. II. pag. 276.
(*n*) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. pag. 45.

que cette nef n'eſt que l'image de l'ancien Paris, ou de l'Ile qui le renfermoit, dont les deux extrémitez repréſentent aſſez bien, diſent-ils, la proue & la pouppe d'un Vaiſſeau. Cependant l'Abbé (*a*) du Bos conjecture que ce Navire, loin de repréſenter une ſimple barque ou un bateau de Marchands, doit être un véritable Vaiſſeau de la nature de ceux qui compoſoient la flotte deſtinée à la garde de la riviere de Seine contre les incurſions des Pirates, & dont le baſſin, dit-il, étoit anciennement à Paris dans le lieu vraiſemblablement où eſt aujourd'hui l'égliſe Cathédrale, ſuivant ce paſſage tiré de la Notice des Dignitez de l'Empire, que l'on a cité un peu plus haut, *In Provincia Lugdunenſi Senonia Præfectus claſſis Andericianorum, Pariſiis.* Enfin, ſelon lui, ce furent les Matelots de cette flotte qui dreſſerent vers l'an 25 de J. C. en l'honneur de Jupiter le monument dont on a fait mention plus haut. Mais où trouve-t-on que vers cette année-là, c'eſt-à-dire ſous le regne de Tibere, les Romains euſſent déja penſé à l'établiſſement d'une pareille flotte? où trouve-t-on que ſon baſſin fût ſitué à Paris? qu'il le fût au-deſſus pluſtôt qu'au-deſſous de la Ville? & d'un autre côté ſi celui qui la commandoit avoit ſon ſiége à Paris, ſes matelots y étoient-ils également fixez? enfin puiſque la flotte portoit le nom d'*Andreſy*, ſe ſeroient-ils appellez *Nautæ Pariſiaci* ſur ce monument, pluſtôt que *Nautæ Andericiani*?

L'AN 511.

14 *Juillet*. Héraclius étoit évêque de Paris: il aſſiſta ce jour-là (*b*) au premier Concile d'Orléans.

26 ou 27 Novembre. Clovis I meurt à Paris après trente ans de regne, & eſt enterré dans l'égliſe (*c*) des SS. Apôtres, ou de S. Pierre, qu'il avoit fondée. La date du 26 Novembre eſt de l'Abbé (*d*) de Longuerue. Le Pere (*e*) le Cointe, fondé ſur deux anciens Calendriers ou Nécrologes, marque cette mort au 27 Novembre; en quoi il a été ſuivi par Dom (*f*) Félibien, & par l'Hiſtorien ou le Généalogiſte (*g*) des grands Officiers de la Couronne. A l'égard de l'année, on a vû (*h*) plus haut qu'il faut s'en tenir à l'an 511.

(*a*) Du Bos, Monarch. Franç. liv. 1. chap. 9. édit. 1742. Tom. I. pag. 78.
(*b*) Concil. Labbe, Tom. IV. pag. 1409.
(*c*) Greg. Tur. lib. 2. cap. 43. * Tom. II. pag. 185.
(*d*) Longuerue, Annal. * Tom. III. p. 684.
(*e*) Coint. ad ann. 511. cap. 52. Tom. I. pag. 289.
(*f*) Félib. Hiſt. de Paris, Tom. I. pag. 22.
(*g*) Hiſt. des Gr. Off. de la Cour. Tom. I. pag. 4.
(*h*) Voyez l'An 481.

CHILDEBERT I.

Après la mort de Clovis I, ses Etats furent partagez (*a*) entre ses quatre fils. Thierri I eut le royaume de Metz, & eut pour successeur son fils Théodebert I, qui fut pareillement suivi de Théodebald ou Thibaud son fils; Clodomir fut Roi d'Orléans; Childebert I de Paris; & Clotaire I de Soissons.

VERS L'AN 512.

Héraclius étoit encore évêque de Paris. Ce fut vers cette année, suivant les Auteurs (*b*) de la nouvelle Gaule Chrétienne, que S. Remi évêque de Reims lui écrivit, aussi-bien qu'aux évêques de Sens & d'Auxerre, une lettre que les mêmes (*c*) Auteurs avoient cru auparavant écrite vers l'an 523.

Il a eu pour successeurs Probat, dont on ne fixe point (*d*) la date; & après celui-ci, Amélius dont il sera parlé sous l'an 533.

L'AN 525 ou 526.

Childebert I, & Clotaire I son frere, poignardent (*e*) à Paris Thibaud & Gonthier, deux fils de Clodomir roi d'Orléans, leur autre frere. Sainte Clotilde fait enterrer ces jeunes Princes dans l'église de S. Pierre, aujourd'hui sainte Génevieve. Adrien (*f*) de Valois met cet événement en 533. Cependant Clodomir étoit mort en 524: l'ambition de ces deux freres leur auroit-elle permis d'attendre jusqu'en 533 pour envahir leurs Etats? Le Pere (*g*) le Cointe s'est déterminé pour l'an 526 ou environ, sur ce que suivant Grégoire de Tours les deux jeunes Princes étoient agez l'un de dix ans, l'autre de sept ans; & cette nouvelle raison est assurément très-forte contre Adrien de Valois; car s'ils avoient été tuez en 533, le plus jeune des deux n'auroit pas eû alors moins de neuf à dix ans. Un savant (*h*) Critique fait observer de plus que les jeunes Princes ne furent sacrifiez à l'ambition de leurs oncles qu'après que les jours du deüil de Clodomir leur pere furent passez, mais aussi assez peu de temps après: il faut donc nécessairement fixer ce tragique événement ou à l'an 525 même, ou au plustard à l'an 526.

S. Séverin étoit en ce temps-là, ou du moins fort peu de temps

(*a*) Greg. Tur. lib. 3. cap. 1. * Tom. II. pag. 187.

(*b*) Gall. Christ. Tom. IX. pag. 12.

(*c*) (*d*) Ibid. Tom. VII. pag. 16.

(*e*) Greg. Tur. lib 3. cap. 18. * Tom. II. pag. 196 & 197.

(*f*) Vales. Rer. Franc. lib. 7. Tom. I. pag. 389.

(*g*) Coint. ad ann. 526. cap. 4. Tom I. pag. 348.

(*h*) Le Beuf, Dissert. Tom. III. pag. 22.

après,

après, Abbé d'un Monastere voisin de la Ville dans le fauxbourg du midi; & S. Cloud ou Clodoald, autre fils de Clodomir, échappé au meurtre de ses freres, s'étant mis (a) sous sa discipline, prit de lui l'habit monastique. L'église de cette Abbaye pourroit bien être celle (b) de S. Laurent, dont on parlera (c) un peu plus bas; & la même église, ou plustôt une Chapelle du Monastere, dans laquelle le saint Abbé fut enterré, ayant pris son nom par succession de temps, est devenue une des plus grandes Paroisses de la Ville, avec titre d'Archiprêtré.

Si l'on s'en rapporte à l'Historien (d) de l'Eglise de Paris, & à Dom (e) Félibien, Adrien de Valois a eu tort de croire (f) que cette église reconnoît pour patron S. Séverin Abbé à Paris, plustôt que S. Séverin Abbé d'Agaune; & la seule preuve qu'ils en rapportent, c'est que la fête du Saint s'y célebre le 11 Février, jour de la mort de l'Abbé d'Agaune, non le 24 Novembre, jour où l'on fixe la mort de l'autre. Il ne faut point disputer sur les faits. Mais jusqu'à quel siecle remonte la fête du 11 Février dans cette église? & sur quel fondement s'est-elle déterminée pour ce jour-là plustôt que pour le 24 Novembre? Sur la tradition? elle est bien caduque, si pour détruire la présomption qui est toute entiere en faveur de l'Abbé de Paris, il n'est pas prouvé qu'elle soit extrêmement ancienne.

Lorsque les fils de Clodomir furent assassinez, il y avoit selon toutes les apparences un Palais (g) dans la Cité. On a même tout lieu de croire qu'il étoit sur pied dès le temps de Childéric I; & que ce fut là que sainte Génevieve obtint de ce Prince (h) la grace de quelques criminels. C'est sans doute dans ce Palais que Childebert & Clotaire devoient être logez lorsqu'ils envoyerent demander les jeunes Princes à la reine Clotilde leur ayeule, laquelle occupoit apparemment le Palais des Thermes. Childebert après le meurtre sortit de la Ville, & se retira dans les (i) fauxbourgs: il avoit donc un Palais dans la Ville. C'est dans ce même Palais de la Ville, c'est-à-dire, dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Cité, que logeoit, du moins quelquefois le Roi (k) Charibert I; & c'est encore là sans doute qu'il demeuroit lorsqu'il eut cédé (l) à la rei-

(a) Vita S. Clodoaldi, * Tom. III. p. 423.

(b) Voyez le Mercure de France, Janvier 1749. pag. 22.

(c) Voyez Vers l'An 547; vers l'An 560; & l'An 583.

(d) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 72.

(e) Félib. Hist. de Paris, Tome I. pag. 24.

(f) Vales. de Basilic. Paris. cap. 14. pag. 479.

(g) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XV. pag. 676.

(h) Voyez Vers l'An 475. pag. 37.

(i) Greg. Tur. lib. 3. cap. 18. * Tom. II. pag. 197.

(k) Idem lib. 4. cap. 26. * ibid. pag. 215.

(l) Fortunat. lib. 6. Carm. 8. * ibid. pag. 510.

ne Ultrogotte, & aux Princesses ses filles, le Palais des Thermes. Dom Michel (a) Germain a reconnu l'existence de celui de la Cité du temps de Childebert I; mais on s'appuie ici sur d'autres preuves que les siennes.

TROISIEME PLAN,

Où il faut ajouter 1°. la Chapelle de *S. Clément*: 2°. une église de *S. Denys* vers le lieu où est aujourd'hui le coin de la rue Aubry-le-Boucher. 3°. l'Abbaye de *S. Pierre*, aujourd'hui Ste Génevieve: 4°. celle de *S. Laurent*, aujourd'hui S. Séverin: 5°. un *Palais* dans la Cité, à l'extrémité occidentale de l'île: 6°. le *Parloir aux Bourgeois* à l'entrée de la Place Maubert, entre la rue Galande, & la rue des Noyers.

L'AN 531.

Cette année, suivant Dom (*b*) Bouquet, Clotilde fille de Clovis I, & femme d'Amalaric roi des Wisigoths, revenant en France, mourut (*c*) sur la route. Son corps apporté depuis à Paris, fut enterré dans l'église de S. Pierre, aujourd'hui sainte Génevieve, auprès de celui de son pere.

L'AN 533.

23 *Juin*. Amélius étoit évêque de Paris: il souscrivit ce jour-là (*d*) au II[e] Concile d'Orléans.

VERS L'AN 540.

Une espece de peste, qui attaquoit singulierement les aines, se fait sentir (*e*) à Paris comme dans le reste de la France.

L'AN 541.

On conjecture qu'Amphiloque étoit Abbé ou de (*f*) S. Denys, ou de (*g*) S. Pierre, aujourd'hui sainte Génevieve: mais il a pu l'être également de S. Laurent; & l'on peut croire que l'un de ses

(*a*) Diplomat. lib. 4. cap. 110. pag. 309.
(*b*) Bouquet * Tom. II. pag. 191.
(*c*) Greg. Tur. lib. 3. cap. 10. * ibid.
(*d*) Concil. Labbe, Tom. IV. pag. 1783.
(*e*) Vita S. Johan. Reom. apud Bolland. Januar. Tom. II. pag. 860. & Bolland. ibid. pag. 861. not. *D.*
(*f*) Mabill. Annal. Bened. lib. 12. cap. 2. Tom. I. pag. 341.
(*g*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 704.

successeurs dans l'un ou dans l'autre de ces Monasteres, fut Germoald, dont on parlera sous l'an 644.

Amélius étoit encore évêque de Paris. Ce fut en son nom que l'Abbé Amphiloque, dont on vient de parler, souscrivit (*a*) cette année au IV[e] Concile d'Orléans.

L'AN 543.

Childebert I jete les fondemens de l'église de sainte Croix & S. Vincent, aujourd'hui S. Germain-des-Prez, pour y placer un reliquaire précieux (*b*) de la vraie Croix, & l'étole ou la tunique (*c*) de S. Vincent martyr, qu'il avoit apportez avec lui de Sarragosse en Espagne. Le Pere (*d*) le Cointe reprend l'Interpolateur d'Aimoin, pour avoir substitué le mot de *tunique* à celui d'*étole*; mais à tort suivant Dom Mabillon, qui observe (*e*) que le mot *Stola* ayant été pris anciennement pour toute sorte de vétement, rien n'empêche que ce ne fût en effet la tunique dont S. Vincent se servoit ordinairement pour se vétir. Au reste Adrien (*f*) de Valois met ce fait en 543; Dom (*g*) Mabillon le met en 555; & Dom (*h*) Bouillart, suivi par les Auteurs (*i*) de la nouvelle Gaule Chrétienne, le recule jusqu'à l'an 556 ou environ: mais on ne peut gueres supposer que Childebert ait attendu si tard. Peut-être néanmoins qu'à la priere de S. Germain évêque de Paris, ce Prince aura conçu le dessein vers l'an 555 ou 556, d'élever en l'honneur de S. Vincent, & pour l'usage d'une grande Abbaye, une Basilique plus magnifique que celle qu'il avoit fait bâtir, ou dont il avoit jeté les fondemens à son retour d'Espagne; car il y a lieu de croire (*k*) que le Roi en substitua une seconde à la premiere; & comme il est marqué dans la vie (*l*) de S. Droctovée, que Childebert donna cette église à S. Germain pour y établir un Monastere, cela ne doit s'entendre que de la seconde. Gislémar, Auteur de cette vie, qui vivoit à la fin du IX[e] siecle, dit (*m*) que ce nouveau vaisseau fut bâti en forme de Croix; qu'avant lui il étoit couvert de cuivre doré; & que par cette raison on l'avoit appellé long-temps *S. Germain le doré*.

(*a*) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 389.

(*b*) Vita S. Droctovei, * Tom. III. pag. 437.

(*c*) Gesta Reg. Franc. cap. 26. * Tom. II. pag. 758. Aimoin. interpol. lib. 2. cap. 19 & 20. * Tom. III. pag. 57.

(*d*) Coint. ad ann. 542. cap. 32. Tom. I. pag. 624.

(*e*) Mabill. Annal. Bened. lib. 5. cap. 42. Tom. I. pag. 134.

(*f*) Vales. Defens. de Basilic. Part. I. cap. 4. pag. 44.

(*g*) Mabill. Sup. ibid.

(*h*) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, pag. 4. & 297.

(*i*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 416.

(*k*) Voyez Vers l'An 577.

(*l*) (*m*) Vita S. Droctovei, * Tom. III. pag. 437.

Au surplus Adrien (*a*) de Valois prouve que dès les premiers temps on l'a appellée l'église de sainte Croix & S. Vincent; mais ce qu'il ajoute (*b*) qu'on lui a aussi donné quelquefois le nom de S. Etienne, qui étoit celui d'un de ses principaux autels, n'est fondé que sur un vers du Poëme (*c*) d'Abbon, où il est parlé d'une église de S. Etienne Martyr, & que l'on doit absolument entendre (*d*) de la Cathédrale, laquelle a été long-temps (*e*) désignée sous ce nom. Grégoire de Tours (*f*) donne simplement à celle de S. Germain-des-Prez le nom de S. Vincent; Fortunat, évêque de Poitiers, celui (*g*) de Ste Croix simplement; & Usuard (*h*) joint ces deux noms ensemble. Mais vers le milieu du VIII[e] siecle, comme on l'observera (*i*) plus bas, elle a commencé à n'être plus connue que sous le nom de S. Germain, qu'elle portoit déja du temps de S. Ouen, évêque de Rouen, qui même ne lui en donne (*k*) point d'autre, si son texte n'a point été interpolé.

VERS L'AN 545.

3 *Juin*. Sainte Clotilde, veuve du Roi Clovis I, meurt à Tours. Son corps apporté à Paris par ses fils Childebert I & Clotaire I, est enterré (*l*) auprès de celui de son mari dans l'église de S. Pierre, aujourd'hui sainte Génevieve. La date du jour est tirée de la vie même (*m*) de sainte Clotilde; & celle de l'année est de Dom (*n*) Mabillon, qui remarque que suivant le texte de Grégoire de Tours, la Sainte mourut du vivant d'Injuriosus évêque de Tours, lequel paroît être mort en 546.

VERS L'AN 547.

L'évêque de Paris, qui sans doute n'est point (*o*) autre qu'Amélius, ne vivoit plus. L'Historien (*p*) de l'église de Meaux met sa mort vers l'an 545; en quoi il n'est pas absolument répréhensible: mais il a tort de s'exprimer de maniere à faire croire que le Pere le Cointe suit la même date.

(*a*) Vales. de Basilic. reg. cap. 5. pag. 34.
(*b*) Idem de Basilic. Paris. cap. 4. pag. 450.
(*c*) Abbo. II. 310.
(*d*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 510 & 558. Bouquet, * Tom. VIII. pag. 20. not. A.
(*e*) Voyez l'An 360 ou 361. pag. 29. & l'An 690 ou 691.
(*f*) Greg. Tur. lib. 4. cap. 20. * Tom. II. pag. 213.
(*g*) Vita S. Germani in Act. SS. Bened. Tom. I. pag. 240.
(*h*) Usuard. Martyrol. 23 Decembr.
(*i*) Voyez l'An 754.
(*k*) Vita S. Eligii lib. 1. cap. 26. in Spicil. in-4°. Tom. V. pag. 180.
(*l*) (*m*) Vita S. Chrotild. * Tom. III. pag. 401.
(*n*) Mabill. ibid. not. C.
(*o*) Coint. ad ann. 547. cap. 7. Tom. I. pag. 706 & 707.
(*p*) Hist. de l'Eglise de Meaux, Tom. I. pag. 8 & 622.

Vers Pâques. Premier incendie de Paris, du côté de S. Laurent. Le feu commence par les maisons qui étoient (*a*) sur le Pont : le Roi qui étoit alors à Paris, est éveillé par les cris des habitans : S. Lubin évêque de Chartres éteint le feu par ses prieres. De tout ceci Adrien (*b*) de Valois conclut que cette église de S. Laurent devoit être non celle d'aujourd'hui, qui est fort éloignée de la Ville du côté du nord, mais une autre du côté du pont méridional, & peu éloignée soit du pont même, soit du Palais des Thermes où logeoit le Roi. Cependant il n'est pas prouvé que le Roi fût cette nuit-là au Palais des Thermes ; & puisqu'il fut éveillé par les cris des habitans, il est bien plus naturel de croire (*c*) qu'il étoit couché au Palais de la Cité, comme S. Lubin l'étoit apparemment à l'Evêché. Mais d'un autre côté l'église de S. Laurent devoit être voisine du pont ; car si entre ce pont & cette église il y avoit eu l'espace qui se trouve aujourd'hui entre la Cité & la Paroisse de S. Laurent, les fauxbourgs étoient déja assez étendus (*d*) de ce côté-là, pour qu'il y eût aussi dans ce même espace quelque autre église, ou quelque édifice considérable ; & l'Historien auroit dit tout simplement que le feu commença du côté de cette église ou de cet édifice, plustôt (*e*) que d'aller chercher une autre église plus éloignée. Donc celle de S. Laurent, dont parle cet Historien, n'est point celle qui subsiste aujourd'hui bien au delà de la porte S. Martin. De plus Grégoire (*f*) de Tours assure qu'en 583 la riviere fut tellement enflée à Paris, qu'il arriva plusieurs naufrages entre la Ville & l'église de S. Laurent ; & de là il s'ensuit encore nécessairement (*g*) que cette église étoit peu éloignée tant de l'ancienne Ville que de la riviere. Malgré cela Dom (*h*) Bouquet & d'autres (*i*) Savans persistent à croire après Dom Michel (*k*) Germain, que l'église de S. Laurent dont parle Grégoire de Tours n'est point différente de celle d'aujourd'hui ; & pour le prouver, deux d'entre eux s'appuyent sur un Diplome de Childebert III, qui se trouve dans la (*l*) Diplomatique, & où il est parlé de deux églises, l'une de S. Laurent, l'autre de S. Martin, comme étant situées du côté de l'Abbaye de S. Denys en France. C'est que les uns confondent ces deux églises, qui étoient

(*a*) Vita S. Leobini, * Tom. III. pag. 431.
(*b*) Vales. de Basilic. reg. cap. 3. pag. 21. & Defens. Notit. Gall. pag. 162 & 163.
(*c*) Diplomat. lib. 4. cap. 110. pag. 310.
(*d*) Voyez les Années 358, 360, 366, & Vers l'An 581.
(*e*) Mercure de France, Janvier 1749. pag. 15.
(*f*) Greg. Tur. lib. 6. cap. 25. * Tom. II. pag. 279.
(*g*) Voyez l'An 583.
(*h*) Bouquet, * Tom. II. pag. 271. not. G. & pag. 279. not. D.
(*i*) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tom. XV. pag. 657 & 675. Le Beuf, Dissert. Tom. I. pag. 26 & 27.
(*k*) Diplomat. lib. 4. cap. 110. pag. 309.
(*l*) Ibid. lib. 6. cap. 28. pag. 482.

sans doute vers l'an 650, comme Adrien (*a*) de Valois a bien voulu l'accorder, ou plustôt en (*b*) 710, au lieu où elles sont encore aujourd'hui, avec l'église de S. Laurent dont il s'agit ici, & avec l'église ou la Chapelle de S. Martin dont il sera parlé (*c*) plus bas; & que les autres, quoique d'un avis contraire sur celle de S. Martin, pensent néanmoins comme les premiers sur celle de S. Laurent: aussi ces derniers croient-ils que l'incendie de l'an 547 commença par les maisons qui étoient sur le pont septentrional. L'église de S. Laurent dont parle Grégoire de Tours étoit abbatiale, comme on le verra (*d*) bientôt; & par cette raison elle ne paroît pas devoir être distinguée de celle dont S. Séverin étoit (*e*) Abbé.

L'An 549.

Saffarac étoit évêque de Paris: il souscrivit cette année (*f*) au Ve Concile d'Orléans.

Vers l'An 550.

Le Monétaire de Paris, qui avoit été guéri d'une maladie par l'intercession de sainte Crescence, vierge, fait bâtir sur son tombeau, près d'une église que Grégoire (*g*) de Tours appelle *Ecclesia senior*, une Chapelle dont on n'a point d'autre connoissance, & qui fut peut-être détruite au IXe siecle pendant (*h*) les guerres des Normans. On entend communément par *ecclesia senior* l'église Cathédrale: mais le tombeau devoit être de l'autre côté de la riviere, puisque selon l'ancien usage la Sainte n'avoit pu être enterrée dans la Ville même; & un savant (*i*) Antiquaire conjecture qu'il étoit vers le bout de la rue de la Bucherie, du côté de la Place Maubert. Ce lieu en effet n'est pas éloigné de la Cathédrale; mais la riviere qui sépare l'une de l'autre, semble écarter en même temps toute idée de voisinage. Ne seroit-il donc pas plus simple d'entendre ici l'expression *Ecclesia senior* de l'église de S. Marcel, non pas en supposant, comme l'a soutenu contre toute raison le Docteur Jean (*k*) de Launoy, que ce fût là l'ancienne église Cathédrale de Paris, mais en expliquant le mot *senior* par celui d'*antiquior* seulement, ou *vetustior*; ensorte que Grégoire de Tours n'ait voulu

(*a*) Vales. Defens. Notit. Gall. pag. 164.
(*b*) Voyez l'An 710.
(*c*) Voyez Vers l'An 560, & l'An 585 ou 586.
(*d*) Voyez Vers l'An 560.
(*e*) Voyez l'An 525 ou 526. pag. 48 & 49.
(*f*) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 397.
(*g*) Greg. Tur. de Glor. Conf. cap. 105. edit. Ruinart, pag. 984.
(*h*) Vales. Defens. Notit. Gall. pag. 172.
(*i*) Le Beuf, Dissert. Tom. I. pag. 297 & 298.
(*k*) Launoi. de Basilic. Paris. cap. 2. Tom. II. Part. I. pag 587.

dire rien autre chose, sinon que la Chapelle de sainte Crescence étoit bâtie près d'une église plus ancienne, & qui peut-être tomboit déja de vétusté. Or cela posé, rien n'empêche plus d'admettre la tradition des Chanoines de S. Marcel, qui étoient persuadez du tems de Claude (*a*) Chastelain, & qui le sont peut-être encore, que le tombeau de la Sainte étoit vers la voute méridionale de leur église.

La date de l'an 550, ou environ, que l'on emploie ici, est de Dom (*b*) Félibien; mais on n'en peut donner qu'une très-vague. Tout ce qu'on sait de cette Sainte, c'est qu'elle mourut long-temps avant que cet Oratoire fût bâti en son honneur; & qu'il fut bâti avant que Grégoire de Tours, qui est mort en 595, eût achevé son livre de la Gloire des Confesseurs. Les Bollandistes (*c*) font mémoire de sainte Crescence au 19 Août sur une autorité qui n'est rien moins que décisive, comme ils l'avouent eux-mêmes; & il est surprenant qu'il ne soit fait aucune mention de cette Sainte dans le Bréviaire de Paris.

L'AN 552.

Second Concile de Paris, où Saffarac évêque de cette Ville est déposé. La date de l'année paroît bien prouvée dans la nouvelle (*d*) Gaule Chrétienne contre le Pere (*e*) Sirmond, suivi par le Pere (*f*) Labbe, qui ont mis ce Concile en 555, & contre le Pere (*g*) le Cointe, qui l'a mis en 551.

Eusebe I succede à Saffarac. On a contesté l'existence de cet évêque: mais outre que son nom se trouve dans l'Interpolateur (*h*) d'Aimoin, nous lisons dans la vie (*i*) de S. Cloud, que ce Prince fut ordonné prêtre par un Eusebe évêque de Paris; & comme celui-ci ne peut être Eusebe, qui succéda à Ragnemode successeur de S. Germain, à moins qu'on ne veuille supposer que S. Cloud prit l'Ordre de prêtrise à l'âge de 70 ans ou environ, ce qui passe toute croyance, il faut nécessairement que ce soit un autre Eusebe, qui ait précédé S. Germain. Enfin ce ne fut point Saffarac qui précéda immédiatement S. Germain; car Saffarac fut déposé, comme on vient de le dire, & S. Germain suivant l'Interpolateur d'Aimoin succéda à un évêque mort. Les Auteurs (*k*) de la nouvelle

(*a*) Chastelain, Martyrol. univers. pag. 771.
(*b*) Félib. Hist. de Paris, Tom. I. pag. 27.
(*c*) Bolland. Aug. Tom. III. pag. 729.
(*d*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 17.
(*e*) Sirmond. Concil. Tom. I. pag. 301.
(*f*) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 811.
(*g*) Coint. ad. ann. 551. cap. 5. Tom. I. pag. 778.
(*h*) Aimoin. interpol. lib. 2. cap. 18. * Tom. III. pag. 57. not. A.
(*i*) Vita S. Clodoaldi, * ibid. pag. 424.
(*k*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 18.

Gaule Chrétienne ajoutent comme par surcroît de preuves, que suivant la vie de S. Droctovée, Eusebe fut fait évêque de Paris après la déposition de Saffarac : cependant il est à remarquer que Gislémar, auteur de cette vie, qui dit à la vérité (a) que S. Germain succéda à Eusebe, ne nomme pas seulement une seule fois l'évêque Saffarac.

12 *Septembre*. S. Serdot, évêque de Lyon meurt à Paris après (b) la tenue du Concile. La date du jour est tirée de la nouvelle (c) Gaule Chrétienne, où l'on marque cette mort en 551, & où on semble dire aussi qu'elle arriva avant la tenue du Concile : deux nouvelles fautes qu'il faut corriger.

VERS L'AN 555.

Mort (d) d'Eusebe I, évêque de Paris.

S. Germain, Abbé de S. Symphorien d'Autun, lui (e) succede.

L'AN 556 ou 557.

Troisieme Concile de Paris : S. Germain, évêque de Paris, y (f) assiste. Suivant la nouvelle (g) Gaule Chrétienne, il s'est tenu en l'année même 557 ; mais on le date de la 46e année du Roi Childebert qui concourt avec les deux années 556 & 557.

L'AN 558.

Janvier. Childebert I, qui avoit rebâti somptueusement l'église Cathédrale, si cependant c'est cette église que Fortunat décrit dans une piece (h) de vers, qui selon l'Abbé (i) de Vertot, après l'Auteur (k) de la vie de S. Droctovée, regarde plustôt celle de S. Germain des Prez, fait de grandes largesses (l) à cette même Cathédrale, en considération de S. Germain, évêque de Paris. On s'est inscrit en faux contre la charte de donation, parce que de la maniere dont du Breuil la rapporte, elle est datée de la dix-septieme année du regne de Childebert, ce qui revient à l'an 528 ; & que cependant S. Germain n'étoit pas alors évêque. Mais il est prou-

(a) Vita S. Droctovei, * Tom. III. p. 436.
(b) Greg. Tur. lib. 4. cap. 36. * Tom. II. pag. 221.
(c) Gall. Christ. Tom. IV. pag. 32 & 33.
(d) Ibid. Tom. VII. pag. 18.
(e) Vita S. Germani, * Tom. III. pag. 443.
(f) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 814.
(g) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 18.
(h) Fortunat. lib. 2. carm. 11. * Tom. II. pag. 479.
(i) Vertot, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tom. III. pag. 245.
(k) Vita S. Droctovei in Act. SS. Bened. Tom. I. pag. 254 & 255.
(l) Charte de Childebert I. dans du Breuil, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. pag. 45. & dans Bouquet, * Tom. IV. pag. 621.

vé (*a*) que c'eſt une faute dans du Breul, & que l'original du titre porte, non l'an 17 de Childebert, mais l'an 47; ce qui revient au mois de Janvier 558.

Dom Félibien qui met (*b*) vers l'an 555 la reconſtruction de l'égliſe de Paris, ajoute (*c*) que vers cette même année tous les monumens du Paganiſme furent détruits par ordre du Roi. On a en effet des Lettres (*d*) de Childebert I ſur ce même ſujet; mais il n'y a rien dans ce qui nous en reſte, qui puiſſe fixer la date du fait. Un ſavant (*e*) Académicien rapporte à l'an 554 ces Lettres, ou cet Edit du Roi, que d'autres rejetent (*f*) à l'an 553; & le Pere (*g*) du Bois penſe au contraire qu'elles doivent être poſtérieures au II[e] Concile de Tours où S. Germain aſſiſta, parce que ce Concile ordonna de détruire les reſtes de l'idolâtrie: mais il ne fut tenu qu'en (*h*) 567, huit ou neuf ans après la mort de Childebert I.

23 *Décembre*. Childebert I meurt à Paris dans la quarante-huitieme année de ſon regne. La date du jour eſt tirée de la vie (*i*) de S. Droctovée; & celle de l'année, de la Chronique (*k*) de Marius.

Même jour. S. Germain évêque de Paris dédie ſolennellement l'égliſe de ſainte Croix & S. Vincent, qui depuis a pris ſon nom: il y enterre Childebert I; & ſuivant l'Interpolateur (*l*) d'Aimoin, la Reine Ultrogotte aſſiſta à la Dédicace avec ſes deux filles. Giſlémar aſſure poſitivement dans la vie (*m*) de S. Droctovée que la mort de Childebert, & cette Dédicace, ſont du même jour & de la même année; mais il fixe ces deux événemens à l'an (*n*) 559. Il ajoute que Nicet évêque de Lyon, Félix évêque d'Orléans, Domitien évêque de Chartres, & Victur évêque du Mans, furent préſens à la cérémonie. Nicet vivoit alors, ſelon les Auteurs (*o*) de la nouvelle Gaule Chrétienne, qui fixent auſſi en cet endroit à l'an 559 (auſſi bien que Dom (*p*) Ruinart, & Dom (*q*) Rivet) la Dédicace de l'égliſe de S. Vincent, quoique depuis (*r*) ils l'aient miſe en 558. Pour ce qui eſt de Domitien évêque de Chartres,

(*a*) Bolland. Mai. Tom. VI. pag. 777.
(*b*) Félib. Hiſt. de Paris, Tom. I. pag. 26.
(*c*) Ibid pag. 14.
(*d*) Conſtitutio Childeberti. * Tom. IV. pag. 113.
(*e*) Moreau de Mautour, Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Belles-Lettres, Tom. III. pag. 298.
(*f*) D'Antine, Liſtes Chronol. pag. 472.
(*g*) Du Bois, Hiſt. Eccleſ. Pariſ. Tom I. pag. 84.
(*h*) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 851.
(*i*) Vita S. Droctovei, * Tom. III. pag. 437.
(*k*) Marius, Chronic. * Tom. II. pag. 17.
(*l*) Aimoin. interpol. lib. 2. cap. 29. * Tom. III. pag. 61. not. A.
(*m*) Vita S. Droctovei, Sup. ibid.
(*n*) Ibid. pag. 438.
(*o*) Gall. Chriſt. Tom. IV. pag. 434.
(*p*) Ruinart, Diſſert. * Tom. II. pag. 722.
(*q*) Rivet, Hiſt. liter. de la France, Tom. III. pag. 311.
(*r*) Gall. Chriſt. Tom. VII. pag. 19 & 417.

& de Félix évêque d'Orléans, ce sont deux personnages supposez suivant les mêmes Auteurs (*a*) de la Gaule Chrétienne. Et à l'égard de S. Victur, Dom (*b*) Mabillon assure que long-temps avant l'an 559 il n'étoit plus évêque du Mans. Ainsi ce sont là autant de fautes dans Gislémar. Or si cet écrivain s'est trompé sur ces trois points, il a bien pu se tromper aussi sur l'année de la mort de Childebert, & de la Dédicace de l'église de S. Vincent. Mais à l'égard du jour, on ne présume pas qu'il ait pu aussi aisément prendre le change: il étoit Moine de S. Germain des Prez: Usuard, autre Moine du même lieu, a également mis au même jour dans son Martyrologe (*c*) l'enterrement du Roi & la Dédicace de l'église: il falloit donc qu'il fût notoire dans cette Abbaye qu'en un seul & même jour le Roi mourut, qu'il fut enterré, & que l'église fut dédiée. C'étoit une singularité dont il n'étoit pas facile de perdre la mémoire. De dire, pour concilier en quelque maniere Gislémar avec la Chronique de Marius, que Childebert mourut en 558, mais que la Dédicace de l'église ne se fit qu'en 559, il n'y a pas d'apparence. Après la mort de Childebert, suivant le témoignage de Grégoire (*d*) de Tours, Clotaire I son successeur exila Ultrogotte sa veuve & ses deux filles. Leur exil duroit sans doute encore en 559, puisqu'on ne les voit reparoître à la Cour ou à Paris que sous le Roi (*e*) Charibert I: elles ne purent donc point assister cette année-là à la cérémonie de la Dédicace: cependant on a vû plus haut qu'elles y assisterent: ce fut donc en 558. Mais ce qui est pleinement décisif, c'est qu'un grand nombre de Seigneurs & d'Evêques étant arrivez à Paris pour célébrer la fête de Noël avec le Roi, S. Germain, pour rendre la Dédicace plus solennelle, ne crut pas devoir la différer (*f*) à un autre temps: il est donc impossible de rejeter à une année les funérailles du Roi, & la Dédicace de l'église à une autre année.

A l'égard du jour même des funérailles, les Auteurs (*g*) de la nouvelle Gaule Chrétienne, qui s'en tiennent au 23 Décembre 558 pour la mort de ce Prince, ont cependant avancé qu'il ne fut enterré que peu de temps après. Mais où est donc la preuve de ce retardement? Ils prétendent trouver (*h*) la date du jour de la mort dans le texte d'Usuard; & avant eux, le Pere (*i*) le Cointe avoit

(*a*) Gall. Christ. Tom. VIII. pag. 1097 & 1414.

(*b*) Mabill. ad vitam S. Droctovei, * Tom. III. pag. 437. not. F.

(*c*) Usuard. Martyrol. 23 Decembr.

(*d*) Greg. Tur. lib. 4. cap. 20. * Tom. II. pag. 213.

(*e*) Fortunat. lib. 6. Carm. 4. * ibid. pag. 505.

(*f*) Vita S. Droctovei, * Tom. III. p. 437.

(*g*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 19.

(*h*) Ibid. pag. 418.

(*i*) Coint. ad ann. 558. cap. 65. Tom. I. pag. 845.

quet, qui l'ont pareillement imprimée, aient eu raison d'assurer mu'on en conserve encore l'original dans l'Abbaye, il n'en est pas d oins vrai que suivant les réflexions d'un Critique (*a*) savant & t ésintéressé, qui l'a examinée avec la derniere rigueur, les difficul- ez qu'on lui oppose n'ont point assez de force pour détruire son authenticité. On ne parle ici de cette derniere, que pour observer que la Chapelle de S. Andéol, dont l'Abbaye de S. Germain des Prez a conservé le patronnage jusqu'en (*b*) 1345, étoit sur pied dès l'an 558. Cependant il est bon d'ajouter que dans l'imprimé de Dom Félibien cette Chapelle est mal nommée *Oratorium S. Au-rcoli*: l'Original porte expressément *S. Andeoli*. Sauval ou ses éditeurs, qui ne savent, disent-ils, où étoit cet Oratoire, & qui nient toujours par provision (*c*) que ce soit S. André des Ars, pouvoient-ils s'y tromper? Disons encore, que dans ce diplome, où les mêmes Editeurs de (*d*) Sauval disent qu'il est fait mention de l'église de S. Côme, il n'en est pas seulement dit un mot. Ces écrivains ne l'ont donc pas lu, quoiqu'ils le traitent hardiment de supposé.

Gislémar dit (*e*) que S. Droctovée, Moine de S. Symphorien d'Autun, fut établi premier Abbé du Monastere de S. Vincent; en quoi il a été suivi par Dom (*f*) Mabillon, & par les Auteurs (*g*) de la nouvelle Gaule Chrétienne. Cependant l'Interpolateur d'Aimoin, moine de S. Germain des Prez, aussi bien que Gislémar, dit (*h*) en termes précis, qu'après que S. Germain eût bâti l'église de S. Vincent, il y mit Authaire pour Abbé: il dit encore (*i*) que S. Droctovée n'en fut fait Abbé qu'après la mort d'Authaire; & il est bien croyable qu'il n'a point tiré cet Authaire du néant. Il y a eu, dit Dom Mabillon, un Authaire Abbé de S. Germain des Prez sous le regne de Thierri fils de Clovis II; & comme il a pu l'être encore sous le regne de Childebert fils de Thierri, l'Interpolateur d'Aimoin a bien pu confondre les deux Childeberts, & rejeter au temps du premier un Abbé qui n'a vécu que sous le dernier. Cela est possible sans doute; mais le contraire est très-possible aussi: il l'est même davantage. Car enfin ce n'est point le regne d'un Childebert, mais l'épiscopat d'un Germain, que l'Inter-

(*a*) Coint. ad ann. 558. cap. 60. & seqq. Tom. I. pag. 843 & seqq.
(*b*) Voyez l'An 1345.
(*c*) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. II. pages 357 & 371.
(*d*) Ibid. Tom. I. pag. 14.
(*e*) Vita S. Droctovei in Act. SS. Bened. Tom. I. pag. 252.
(*f*) Mabill. Ann. Bened. lib. 5. cap. 48. Tom. I. pag. 138.
(*g*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 419.
(*h*) Aimoin. interpol. lib. 2. cap. 20. Tom. III. pag. 57. not. B.
(*i*) Ibid. cap. 36. pag. 65. not. A.

ſi c'eſt ſeulement par ſa mort qu'il a eu un ſucceſſeur. Tout ce qu'on peut dire de plus juſte ſur ce ſujet, c'eſt qu'Authaire ne paroît pas avoir vécu, ou du moins gouverné long-temps; & que S. Germain lui ſubſtitua S. Droctovée, ou dans le temps de la Dédicace, ou aſſez peu de temps après.

Childebert I n'ayant laiſſé (*a*) que des filles, Clotaire I ſon frere lui (*b*) ſuccede, & réunit en ſa perſonne tous les Etats de la Monarchie.

CLOTAIRE I.

Vers l'An 560.

S. Domnole, qui fut depuis évêque du Mans, étoit Abbé d'un Monaſtere (*c*) de S. Laurent à Paris. Cette Abbaye tiroit ſon nom de celui de l'égliſe de S. Laurent, dont on a déja (*d*) parlé, & qui étoit ſans doute la principale égliſe du lieu. On a dit encore que ce pourroit bien être celle-là même, ou du moins une autre enclavée dans le même Monaſtere, qui a pris dans la ſuite le nom de S. Séverin.

Il y avoit auſſi dans le voiſinage de cette Abbaye une égliſe ou chapelle de S. Martin, bâtie par un particulier (*e*) ſur la place même où S. Martin fit le miracle dont on a parlé (*f*) plus haut. S. Domnole que l'on vient de nommer, & que le Roi Clotaire I vouloit faire évêque d'Avignon, y alla faire ſa priere (*g*) pour obtenir de Dieu que la choſe n'arrivât pas. Elle étoit donc ſur pied du temps de ce Prince; & on eſt ſurpris qu'Adrien (*h*) de Valois n'y ait pas fait d'attention, lorſqu'il a avancé qu'elle n'avoit été bâtie que ſous le regne de Gontran & de ſes freres. Mais il eſt bien plus étonnant que les Auteurs (*i*) de la nouvelle Gaule Chrétienne aient mis ce fait en 581, & qu'ils aient ſoutenu en même temps que cette date eſt de Grégoire de Tours même. Grégoire de Tours ne fixe point d'autre date que celle du regne de Clotaire I; & Clotaire I mourut vingt ans avant l'an 581. Il faut croire que ces Auteurs ont laiſſé gliſſer là une faute d'impreſſion: 581 pour 561.

(*a*) (*b*) Greg. Tur. lib. 4. cap. 20. * Tom. II. pag. 213.

(*c*) Idem. lib. 6. cap. 9. * ibid. pag. 271.

(*d*) Voyez Vers l'An 526. & Vers l'An 547.

(*e*) Greg Tur. lib. 8. cap. 33. * Tom. II. pag. 328.

(*f*) Voyez Vers l'An 390.

(*g*) Greg. Tur. lib. 6. cap. 9. * Tom. II. pag. 272.

(*h*) Valeſ. de Baſilic. Pariſ. cap. 8. pag. 459.

(*i*) Gall. Chriſt. Tom. I. pag. 798.

goire de Tours, qui s'exprime ainsi à ce sujet: *Quum Pientius episcopus ab hac luce migrasset apud Parisius civitatem Pascentius qui tunc abbas erat basilicæ S. Hilarii ei succedit ex jussu regis Chariberti.* Cependant Dom Ruinart & les Auteurs de la Gaule Chrétienne remarquent, que suivant Besly le saint Prélat mourut à Melle dans son Diocese; & si cela est, dit Dom Ruinart, il faut mettre une virgule dans le texte de Grégoire de Tours après le mot *migrasset*; car le sens de cet Auteur sera, que S. Pient étant mort, Pascent Abbé de S. Hilaire, qui étoit alors à Paris, fut nommé par le Roi pour lui succéder. Sans doute. Mais aussi si cela n'est pas, il faut mettre cette virgule après le mot *Civitatem*; & le sens sera, que S. Pient étant mort à Paris, l'Abbé Pascent lui succéda. Or quelle est donc la preuve bien décisive que S. Pient soit mort dans son Diocese? Dom Ruinart n'en avoit point de cette nature; aussi n'a-t-il suivi Besly qu'en doutant: mais les Auteurs de la Gaule Chrétienne vont plus loin; ils assurent le fait.

L'AN 567.

Vers la fin de Novembre. Le Roi Charibert I meurt (*a*) à Paris, & est enterré dans l'Abbaye de S. Vincent, qui s'est toujours crue (*b*) en possession de son corps, quoiqu'on ignore aujourd'hui le lieu précis de sa sépulture. Dom (*c*) Ruinart prouve que l'Auteur (*d*) des Gestes des Rois des Francs, qui dit que ce Prince mourut à Blaye, & qu'il fut enterré dans l'église de S. Romain du même lieu, s'est trompé en cela; & peut-être en effet auroit-il confondu Charibert II, frere de Dagobert I, & Roi d'une partie de l'Aquitaine, avec Charibert I; quoique cette idée, qui est celle de l'Historien (*e*) des Grands Officiers de la Couronne, n'ait pas plu au savant Auteur (*f*) de la nouvelle Histoire de Languedoc. Celle (*g*) des Grands Officiers marque au 7 Mai la mort de celui qui regna à Paris; mais le Pere (*h*) Daniel prouve que ce Prince mourut vers la fin de Novembre 567, 1°. parce que ce fut cette année-là même que le Roi Chilpéric I épousa Galsuinde à Rouen, & qu'il ne fut maître de cette Ville qu'après la mort de Charibert:

(*a*) Greg. Tur. lib. 4. cap. 16. * Tom. II. pag. 216. & de Glor. Confess. cap. 19. * ibid. pag. 467.

(*b*) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, pag. 7 & 8.

(*c*) Ruinart. ad Greg. Tur. Sup. * ibid. pag. 467. not. A.

(*d*) Gesta reg. Franc. cap. 31. * ibid. pag. 560.

(*e*) Hist. Généal. des Gr. Off. de la Cour. Tome I. pag. 10.

(*f*) Vaissette, Hist. de Languedoc, Tome I. pag. 331.

(*g*) Hist. Généal. des Gr. Off. de la Cour. Tome I. pag. 6.

(*h*) Daniel, Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol. 1713. Tome I. Chronol. de Charibert.

2°.

GONTRAN. CHILDEBERT II. CHILPÉRIC I.

AVANT L'AN 576.

L'église de S. Gervais étoit sur pied. S. Germain Evêque de Paris, qui n'est mort qu'en 576, en ouvrit miraculeusement (*a*) les portes en présence de Fortunat évêque de Poitiers, son Historien, qui atteste le fait.

L'AN 576.

Le Roi Chilpéric I vient (*b*) à Paris; & ce fut, à ce qu'il paroît, sans le consentement (*c*) de Gontran, malgré la convention dont on a parlé (*d*) plus haut.

28 *Mai*. Mort (*e*) de S. Germain évêque de Paris. Il est enterré (*f*) dans l'Abbaye de sainte Croix & S. Vincent, qui porte aujourd'hui son nom, dans la Chapelle de S. Symphorien, qu'il avoit fait construire pour lui servir de sépulture, & où sont aussi enterrez (*g*) Eleuthere son pere, & Eusébie sa mere. Grégoire de Tours arriva proche de la prison (*h*) dans le temps qu'on portoit le corps du saint évêque au lieu de sa sépulture; d'où il s'ensuit que cette prison devoit être sur le chemin de la Cathédrale à l'Abbaye de S. Vincent: ce qui se prouve encore par les circonstances d'un incendie dont il sera parlé (*i*) bientôt. On peut croire qu'elle étoit dans une Tour construite à l'extrémité du Pont sur la rive gauche de la riviere; car dans la Charte de fondation de l'Abbaye de S. Germain des Prez, qui est de l'an 558, & dont on a parlé (*k*) plus haut, il est fait mention de cette tour en ces termes: *Cum molendinis inter portam Civitatis & turrim positis.* On voit encore aujourd'hui de semblables prisons dans les deux Châtelets qui terminent le petit Pont & le Pont au Change.

Nous n'avons rien dit jusqu'à présent de l'Ecole episcopale de Paris, parce que l'occasion ne s'en est point encore présentée. Il ne faut point douter que cette école, comme toutes les autres de même nature, (car chaque église Cathédrale avoit (*f*) la sienne)

(*a*) Vita S. Germani, in Act. SS. Bened. Tom. I. pag. 243.

(*b*) Greg. Tur. l. 5. c. 1.* Tom. II. p. 233.

(*c*) Idem. lib. 7. cap. 6. * ibid. p. 295.

(*d*) Voyez l'An 567.

(*e*) Vita S. Germ. Sup. ibid. pag. 245. & Greg. Tur. lib. 5. cap. 8. * Tom. II. p. 237.

(*f*) Greg. Tur. de Glor. Confess. cap. 90. edit. Ruinart. pag. 972.

(*g*) Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag. 93. & Abbo l. 496, 501 & seqq.

(*h*) Greg. Tur. Sup. ibid.

(*i*) Voyez l'An 585 ou 586.

(*k*) Voyez l'An 558.

(*l*) Rivet, Hist. lit. de la France, Tome III. pag. 22 & 24.

ctrine Chrétienne avec la rue des Morfondus en font aujourd'hui partie : ce qui revient assez au même. Ce lieu, disent-ils, a été appellé long-temps *le Clos des Arenes* ; & il est prouvé en effet (*a*) qu'en 1284 il y avoit près de S. Victor des vignes situées en un lieu qui portoit en core en ce temps-là le nom des *Arenes*.

Cinquiéme Concile (*b*) de Paris, tenu dans l'église de S. Pierre, aujourd'hui Sainte Génevieve. S. Prétextat évêque de Rouen y fut déposé.

VERS L'AN 577.

Chilpéric I fait rebâtir la Chapelle de S. Symphorien, où S. Germain étoit enterré, si l'on peut donner (*c*) ce sens-là au testament (*d*) de Bertran, évêque du Mans, & éleve du saint Evêque de Paris, dans lequel néanmoins on lit formellement *Basilica nova quam inclytus Chilpericus quondam rex construxit*. Mais ne peut-on pas plustôt soupçonner avec Gérard (*e*) du Bois, qu'il y a là une faute, & qu'au lieu de *Chilpericus* il ne faille lire *Childebertus* ?

L'AN 577 ou 578.

Mérouée, fils de Chilpéric I, est assassiné (*f*) près de Térouanne. Marius (*g*) a mis cette mort en 578 : cependant d'habiles Chronologistes (*h*) l'ont fixée à l'an 577. Le corps du Prince apporté à Paris dans la suite, a été enterré dans l'église (*i*) de S. Vincent, aujourd'hui S. Germain des Prez.

L'AN 580.

Mai. Ragnemode évêque de Paris fait emprisonner (*k*) un imposteur qui promenoit de ville en ville de fausses reliques. Les Auteurs (*l*) de la Nouvelle Gaule Chrétienne, qui donnent à cet homme le nom de Didier, l'ont confondu avec un autre, qui selon Grégoire (*m*) de Tours ne parut que sept ans après dans la ville de Tours. Dom (*n*) Félibien étoit tombé dans la même faute.

(*a*) Valef. Notit. Gall. Præfat. pag. 16.
(*b*) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 925.
(*c*) Bouillart, Hist. de S. Germain des Prez, pag. 9 & 307.
(*d*) Testament de Bertrand, évêque du Mans dans Corvaisier Hist. des évêques du Mans, p. 194.
(*e*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 129.
(*f*) Greg. Tur. lib. 5. cap. 19. * Tom. II. pag. 246.
(*g*) Marius, Chronic. * ibid. pag. 18.
(*h*) Coint. ad ann. 577. cap. 43. Tom. II. pag. 186.
(*i*) Greg. Tur. lib. 8. cap. 10. * Tom. II. pag. 317.
(*k*) Idem. lib. 9. cap. 6. * ibid. pag. 335 & 336.
(*l*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 321.
(*m*) Greg. Tur. Sup. ibid.
(*n*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p. 37.

L'AN 581.

Chilpéric I vient à Paris (*a*) avec la Reine Frédégonde sa femme. Comme il entroit dans la Ville au sortir de la Cité, il se fit à l'entrée de l'église de S. Vincent un insigne miracle (*b*) sur un paralytique. De ces deux expressions, *Ville* & *Cité*, qui sont de Grégoire de Tours, & dont la différence se faisoit peut-être déja sentir du temps de sainte Géneviève, comme on a pu l'observer (*c*) plus haut, un savant (*d*) Critique conclut avec raison qu'une partie des fauxbourgs de Paris formoit déja une nouvelle Ville. Elle étoit comme la Cité environnée de murs, du moins du côté du nord ; & c'est à cette enceinte sans doute qu'il faut rapporter l'expression *veteris muri* qui se trouve dans un devis de l'enceinte méridionale, faite long-temps depuis par ordre de Philippe Auguste. M. Bonamy de l'Académie royale des Inscriptions & belles-Lettres, a copié lui-même ce devis sur un Registre de Philippe Auguste, qui est conservé au Trésor des Chartes ; & voici mot pour mot ce qu'il porte.

TASCHIA MURORUM PARISIENSIUM. Circuitus Villæ ex parte parvi Pontis habet XII^c. tesias & LX. & pro una quaque tesia C solidos; cum tornellis de spissitudine veteris muri ex parte magni Pontis, & tribus pedibus altitudinis grossi muri, & desuper clipeum & Kernellum; & sex portæ; & una quæque porta debet constare VI^xx. lib. Summa VII^m. & XX lib.

On voit qu'il ne s'agit ici que de l'enceinte méridionale, mais qu'il y est fait mention de celle qui étoit du côté du grand Pont, c'est-à-dire, du côté du nord ; & que celle-ci y est appellée *le vieux mur*. Tous nos Historiens modernes affirment, sans hésiter, que cette enceinte septentrionale a été construite sous le regne de Philippe Auguste en même temps que celle du midi : mais où en est donc la preuve ? le devis que l'on vient de transcrire ici porte expressément que les murs de l'enceinte du côté du petit Pont auront la même épaisseur que le vieux mur qui étoit du côté du grand Pont. Quel est ce vieux mur ? Si l'on répond que c'est celui de l'enceinte attribuée à Philippe Auguste, je demanderai, dit le savant Académicien que l'on vient de citer, si l'on pouvoit appeller *vieux mur* un mur qu'on suppose bâti en même temps que celui de l'enceinte méridionale ? Reste

(*a*) Greg. Tur. lib. 6. cap. 5. * Tom. II. pag. 268.

(*b*) Idem de Glor. Confess. cap. 90. edit. Ruinart. pag. 972. Aimoin. interpol. lib. 3. cap. 16. * Tom. III. pag. 73. not. B.

(*c*) Voyez vers l'An 475. pag. 37.

(*d*) Le Beuf, Dissert. Tom. I. pages 23 & 24.

donc à dire, conclut-il avec raiſon, que par ce vieux mur il faut entendre l'ancienne enceinte qui ſubſiſtoit dès la premiere race de nos Rois au pluſtard.

Cette ancienne enceinte, ſi l'on en croit l'auteur (*a*) du Traité de la Police, auſſi-bien que (*b*) Sauval, commençoit à la Porte de Paris proche le grand Châtelet; continuoit le long de la rue S. Denys, où il y avoit une porte près la rue dès Lombards; paſſoit enſuite entre cette rue des Lombards & la rue Trouſſevache; puis au Cloître S. Merry, où il y avoit une ſeconde porte; tournoit par la rue de la Verrerie entre les rues Barre-du-Bec & des Billettes; deſcendoit rue des deux Portes, traverſoit la rue de la Tixéranderie & le Cloître S. Jean, proche duquel étoit une troiſiéme porte, dite Porte Baudets ou Baudoyer; & finiſſoit ſur le bord de la riviere entre S. Jean & S. Gervais. On ſe ſert ici de tous ces noms modernes pour faire mieux entendre la deſcription de cette ſeconde clôture. Mais le même ſavant (*c*) Académicien y trouve beaucoup à redire. Le mur, ſelon lui, commençoit auprès du For-l'Evêque (on écrit ainſi, parce qu'on réfutera en ſon lieu le ſentiment d'Adrien (*d*) de Valois qui veut qu'on écrive *Four-l'Evêque*.) Ce mur s'étendoit enſuite le long du Cimetiere des Innocens; traverſoit la rue S. Denys, où étoit une porte; continuoit enſuite juſqu'à la Porte S. Merry; & traverſant la rue S. Antoine près de la vieille rue du Temple, alloit aboutir au Port au Bled entre les rues des Barres & Geoffroy-Lanier. Au ſujet de cette derniere deſcription, à laquelle on croit devoir ſe conformer ici, parce qu'en effet il eſt prouvé que (*e*) la cenſive de S. Eloi s'étendoit vers l'orient juſqu'au-delà de S. Gervais, & que d'ailleurs l'enceinte devoit avoir (*f*) deux milles de circuit, l'Académicien reprend encore d'autres Savans, pour avoir avancé, (*g*) qu'à la gauche de la rue S. Denys ce n'étoit qu'une campagne, & qu'il y avoit une forêt auprès de ſainte Opportune. Le terrein nommé (*h*) *Champeaux*, qui s'étendoit, dit-il, depuis les Innocens juſqu'à S. Nicolas des Champs, prouve bien au contraire qu'il n'y avoit preſque là que des terres en labour.

Au reſte la Porte Baudets que l'on vient de nommer, doit être fort ancienne, auſſi-bien que le nom qu'elle porte; car ce nom eſt ſans

(*a*) La Mare, Traité de la Police, Tome I. pag. 72.

(*b*) Sauval Antiq. de Paris, Tome I. p. 29.

(*c*) Bonamy, Mem. de l'Acad. des Inſcript. & Belles-Lettres, Tome XV. pages 686 & ſuiv. & Tome XVII. pages 291 & 292.

(*d*) Valeſ. Notit. Gall. Præfat. pag. 17.

(*e*) Bonamy, Sup. ibid.

(*f*) Voyez l'An 861.

(*g*) Le Beuf, Diſſert. Tome I. pages 24 & 137. Félib. Diſſert. ſur les Antiq. Celt. dans l'Hiſt. de Paris, Tome I. page cxxx. & Hiſt. de Paris, ibid. page 100. Brice, Deſcript. de Paris, édit. Paris 1752. Tome II. page 20.

(*h*) Voyez l'An 877 ou 878.

doute le même que celui des *Bagaudes*, qui sur le déclin de la domination Romaine dans les Gaules s'étoient fortifiez (*a*) dans le lieu qui porte aujourd'hui le nom de S. Maur des fossez; & la Porte Baudets, *Porta Bagaudarum* étoit celle qui au sortir de Paris se trouvoit précisément à l'entrée du chemin qui y conduisoit. Cette étymologie, qu'un sçavant (*b*) Antiquaire de notre temps ne sauroit gouter, explique pourtant encore fort naturellement le nom de *Badaud* que l'on donne familierement, mais par une espece de dérision au peuple de Paris. Ce sont, à ce qu'on peut croire, ceux de la Cité qui auront commencé à appeller *Badauds*, c'est-à-dire, *Bagaudes*, ceux de la Ville du côté du Nord, parce qu'ils habitoient le quartier où cette Porte étoit située.

L'AN 582.

L'église de S. Julien près de la rive gauche de la Seine étoit sur pied; & Claude (*c*) Chastelain prouve, ce semble, assez bien que le vrai Patron de cette Eglise, aussi bien que de celle de S. Julien des Ménétriers, n'est autre que S. Julien l'Hospitalier, dit aussi *le Pauvre*: il croit que S. Grégoire de Tours, qui étoit Auvergnat, & qui y logeoit (*d*) ordinairement lorsqu'il venoit à Paris, pourroit bien être le premier qui y auroit établi la dévotion de S. Julien de Brioude, martyr; & il est vrai qu'elle reconnoît depuis long-temps ces deux patrons, quoiqu'elle ait retenu le nom de S. Julien *le Pauvre*. On lui a aussi donné quelquefois (*e*) celui de S. Julien *le Vieux* pour la distinguer de celle de S. Julien des Ménétriers, qui est beaucoup plus récente; & aujourd'hui encore plusieurs ne la connoissent point sous un autre nom. Grégoire de Tours qui en parle en plus (*f*) d'un endroit, l'honore du titre de *Basilique*, expression dont il se sert souvent pour (*g*) désigner une église desservie par des Moines; & Adrien (*h*) de Valois remarque que l'un de ses textes, celui du VI[e] livre, regarde la 21[e] année du regne de Chilpéric I; ce qui revient à l'an 582. Cette Basilique après avoir appartenu par succession de temps à l'Abbaye de Longpont en qualité de Prieuré, n'est plus maintenant qu'une simple Chapelle à peine visible, parce qu'elle se trouve placée au fond d'une cour dans une maison particuliere.

(*a*) Voyez Vers l'An 644.
(*b*) Le Beuf, Dissert. Tome I. page 28.
(*c*) Chastelain, Martyrol. Rom. pages 108 & 109.
(*d*) Greg. Tur. lib. 9. cap. 6. * Tom. II. pag. 336.
(*e*) Valef. de Basilic. reg. cap. 1 pag. 6.
(*f*) Greg. Tur. Sup. ibid. & lib. 6. cap. 17. * ibid. pag. 276.
(*g*) Valef. de Basilic. reg. cap. 3. page 19.
(*h*) Idem de Basilic. Parif. cap. 8. pag. 456.

Adrien

Adrien (*a*) de Valois prouve par le même texte du sixiéme livre de Grégoire de Tours, qu'il y avoit alors à Paris, ou dans un de ses fauxbourgs, une Synagogue de Juifs; & un savant (*b*) Académicien croit avec beaucoup de vraisemblance qu'elle n'étoit pas éloignée de l'église de S. Julien, puisqu'un Juif nouvellement converti, nommé *Phatir*, ayant assassiné un autre Juif dans le temps qu'il alloit un jour de sabbat à cette Synagogue, se réfugia aussitôt dans S. Julien avec ses domestiques, qui étoient dans la place voisine. Les Juifs avoient encore au (*c*) XIIe siecle un Cimetiere dans ce quartier-là, c'est-à-dire, dans la rue Galande, du côté de la Place Maubert.

L'AN 583.

Février. La Seine est si considérablement enflée, qu'entre la ville & l'église de (*d*) S. Laurent, il y eut de fréquens naufrages, & que plusieurs personnes y périrent. Mais pourquoi des naufrages simplement? Si l'église de S. Laurent dont il s'agit ici étoit celle qui subsiste encore aujourd'hui sous le même nom, & que l'eau de la Seine eût débordé jusques-là, que de maisons submergées! que d'édifices renversez! les murs mêmes qui forment la clôture de la nouvelle Ville n'auroient-ils pas été entraînez en plus d'un endroit par la violence des eaux? Les Ponts enfin auroient-ils pu résister à leur impétuosité? Tout cela seroit arrivé sans doute; & c'étoit bien un autre désastre à remarquer que de simples naufrages, dans une Ville surtout qui avoit déja pris de si grands accroissemens de ce côté-là, comme on l'a vû (*e*) plus haut. Cependant Grégoire de Tours ne parle que de naufrages: d'où il faut conclurre qu'il n'arriva pas d'autre malheur considérable; & par une suite nécessaire, que le débordement ne s'étant pas étendu si loin, l'église de S. Laurent dont il est fait mention dans cet Historien, ne devoit pas (*f*) être éloignée de la riviere, comme on l'a aussi déja (*g*) observé. Il n'en est plus parlé dans la suite. Sauval, qui abandonne ici le Docteur Jean de Launoy, son maître & son oracle, dit (*h*) qu'on ne sauroit présentement déterrer cette église; & Adrien de Valois (*i*) a cru qu'elle auroit bien pu être détruite pendant les guerres des Nor-

(*a*) Ibidem.
(*b*) Bonamy, Mem. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XV. pages 664 & 682.
(*c*) Voyez l'An....
(*d*) Greg. Tur. lib. 6. cap. 25. * Tom. II. pag. 279.
(*e*) Voyez l'An 581.
(*f*) Mercure de France, Janvier 1749, pages 16 & suiv.
(*g*) Voyez Vers l'An 547.
(*h*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 199.
(*i*) Vales. Défens. Notit. Gall. pag. 172.

mans. Mais on croit en avoir dit assez (*a*) dans ces Annales, pour faire soupçonner au moins que ce pourroit bien être celle qui est connue aujourd'hui sous le nom de S. Séverin.

La Seine du côté du midi, comme l'a remarqué un savant (*b*) Académicien, n'étoit pas alors rétrécie, comme elle l'est aujourd'hui, par le Terrein derriere la Cathédrale, par des maisons & des quais bâtis dans son lit, & par quatre Ponts construits dans un assez court espace, qui ont contraint une partie des eaux de refluer dans l'autre bras du côté du nord. Il y avoit là plusieurs Ports pour la commodité des Marchands, entr'autres un Port au bois, où on a bâti depuis la rue de la Bucherie. Il ne faut donc pas croire, comme d'autres écrivains (*c*) ont voulu le persuader, que ce bras méridional, quoique moins large que l'autre, fût si étroit dans ces premiers temps, que pendant l'été il étoit presque réduit à sec. Tout ce qu'on pourroit accorder, c'est que dans certains temps on le passoit à gué; & si l'on admet cette supposition, ce sera peut-être là l'origine du nom de S. *Germain-le-Vieux*, église située de ce côté-là dans la Cité, & qui alors seroit en latin, non *ecclesia S. Germani veteris*, mais *S. Germani de Vado*. On proposera cependant (*d*) plus bas une autre étymologie de ce même nom.

17 *Avril*. Chilpéric I vient à Paris, & Grégoire (*e*) de Tours dit formellement à cette occasion, que ce fut malgré la convention dont on a parlé (*f*) plus haut; d'où il s'ensuit évidemment que quelque acte d'autorité qu'il y ait exercé depuis la mort du Roi Charibert I, il n'en est pas moins vrai que cette Ville n'étoit pas à lui seul, & qu'elle appartenoit toujours à ses freres, ou à ceux qui les représentoient, aussi-bien qu'à lui.

18 *Avril*. Ragnemode, évêque de Paris, baptise (*g*) dans cette Ville le Prince Thierry, fils du Roi Chilpéric I.

Leudaste, Comte de Tours, fuyant la colere de la Reine Frédégonde, se casse la jambe entre deux pieces de bois (*h*) sur le Pont méridional peu de jours avant que d'être tué par l'ordre de cette Princesse. On voit par le texte de Grégoire (*i*) de Tours, qu'il y avoit alors de ce côté-là un grand nombre de boutiques de Marchands. Le savant (*k*) Académicien que l'on a déja cité, &

(*a*) Voyez Vers l'An 526, Vers l'An 547, & Vers l'An 560.

(*b*) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XV. page 683.

(*c*) Le Beuf, Dissert. Tome I. pages 18 & 298.

(*d*) Voyez l'An 585.

(*e*) Greg. Tur. lib. 6. cap. 27. * Tom. II. pag. 279 & 280.

(*f*) Voyez l'An 567.

(*g*) Greg. Tur. Sup. ibid.

(*h*) (*i*) Idem lib. 6. cap. 32. * ibid. pag. 283.

(*k*) Bonamy, Sup. ibid. page 664.

Clocher de S. Placide, & aujourd'hui de S. Casimir. Sauval ou ses éditeurs se sont trompez en disant (*a*) que cette découverte fut faite en 1643. Dom Mabillon qu'ils n'ont point consulté, leur auroit appris (*b*) qu'il faut la rapporter, comme on le marque ici, aux deux années 1646 & 1656.

Clotaire II, fils de Chilpéric I, lui succede (*c*) sous la régence & la tutelle de la Reine Frédégonde sa mere, & du Roi Gontran son oncle.

GONTRAN. CHILDEBERT II. CLOTAIRE II.

La Reine Frédégonde, veuve de Chilpéric I, entre dans Paris, & se réfugie (*d*) avec ses trésors chez l'évêque Ragnemode.

Le Roi Gontran y vient aussi (*e*) à sa sollicitation peu de jours après elle.

Childebert II de son côté s'avance (*f*) vers cette Ville; mais les Parisiens ne veulent pas le recevoir.

L'AN 585.

Le Roi Gontran revient à Paris (*g*) pour le baptême de Clotaire II, dont il devoit être le parrain; mais cette cérémonie est différée.

L'AN 585 ou 586.

Second incendie de Paris. Le feu commence (*h*) par les maisons voisines de la prison & d'une des portes de la Ville du côté du midi, par conséquent près du Pont méridional; de là, comme de son centre, il se répandit d'un côté juqu'à une autre porte, près de laquelle étoit la Chapelle de S. Martin dont on a parlé (*i*) plus haut; & de l'autre côté il ne fut arrêté que par la riviere. Toute la Ville fut enveloppée dans cet incendie à l'exception des églises & de leurs presbyteres. Cependant par cette expression *toute la Ville*, peut-être ne faut-il entendre que l'enceinte méridionale, terminée au midi par la Chapelle où l'Oratoire de S. Martin, & au nord par le bras gauche de la riviere, à l'exclusion de la Cité. Celui qui avoit bâti cet Oratoire vivoit encore; il s'y réfugia avec sa femme & tout ce

(*a*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome II. page 340.
(*b*) Mabill. Mem. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome II. page 693.
(*c*) Greg. Tur. lib. 7. cap. 7. * Tom. II. pag. 295.
(*d*) Idem. * ibid. cap. 4. pag. 294.
(*e*) (*f*) Idem * ibid. cap. 5. & 6. pag. 295.
(*g*) Idem lib. 8. cap. 1. * ibid. pag. 313.
(*h*) Idem * ibid. cap. 33. pag. 328.
(*i*) Voyez Vers l'An 390, & Vers l'An 560.

ce ; & peut-être n'y avoit-il là qu'un ſimple foſſé, qui aura été comblé par ſucceſſion de temps, ou un mur ſi foible qu'il ſera facilement tombé de lui-même ſans qu'on ſe ſoit jamais mis en devoir de le relever, à moins qu'il n'ait été abattu juſqu'aux fondemens par le Norman Ragenaire ou Renier en 845 ; car, dit un ſavant (*a*) Académicien, S. Julien le Pauvre & S. Séverin étoient encore réputez fauxbourgs ſous Louis le jeune.

QUATRIEME PLAN.

Où il faut ajouter une *enceinte de murs* pour une partie des Fauxbourgs du côté du nord, conformément au Diſcours ſur l'An 581 ; & une *autre enceinte*, ou du moins un *foſſé*, du côté du midi. Celle-ci doit renfermer l'égliſe de *S. Laurent*, aujourd'hui S. Séverin ; la chapelle de *S. Andéol*, aujourd'hui S. André des Ars ; l'égliſe de *S. Julien le Pauvre* ; la chapelle de *S. Martin* en deçà de la rue des Noyers, près d'une Porte à laquelle on donnera le nom de *Porte du Lépreux* ; enfin une *Priſon* près du Pont méridional. Hors de cette enceinte, du même côté du midi, il faut mettre l'Abbaye de *Ste Croix & S. Vincent* ; & dans le voiſinage de S. Julien une *Synagogue* ; outre la chapelle de *Ste Creſcence* près de S. Marcel. Du côté du nord, dans l'enceinte même, il faudra mettre l'égliſe de *S. Gervais*. Enfin dans la Cité il faudra mettre la chapelle de *S. Martial*.

Quelles étoient les bornes de cette enceinte du midi ? on ne le ſait pas poſitivement. Sauval (*b*) décide qu'elle commençoit au petit Pont pour finir à la rue de Bièvre juſques ſur le bord de l'eau ; & que la place Maubert y étoit compriſe auſſi-bien que ſon voiſinage. Le Continuateur du Traité de la Police, qui ſuppoſe (*c*) contre toute raiſon qu'elle ne fut faite que vers l'an 900, ſoupçonne au contraire qu'elle s'étendoit depuis la rue de Bièvre juſqu'au Pont-neuf : mais c'eſt trop aſſurément. La place Maubert ne devoit pas y être compriſe, du moins en entier ; & il ſemble que de ce côté-là c'eſt bien aſſez de la commencer à l'extrémité de la rue de la Buche-

(*a*) Bonamy, Mem. de l'Acad. des Inſcript. & Belles-Lettres, Tome XV. page 670.

(*b*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 29.

(*c*) Le Clerc-du-Brillet, Traité de la Police, Tome IV. pages 398 & 399.

rie, vers ce qu'on appelle *les petits Dégrez*. C'est aussi la prolonger trop loin que de la faire aboutir au Pont-neuf: l'île de la Cité ne passoit pas alors la rue de Harlay; c'est donc vis-à-vis de cette rue seulement que l'enceinte devoit se terminer. Elle n'en renfermoit pas moins, comme le dit l'Académicien que l'on vient de citer, les églises de S. Julien, de S. Séverin, & de S. André des Ars. Et à l'égard de l'Oratoire de S. Martin, il pouvoit être situé vers l'endroit où est aujourd'hui la Chapelle de S. Yves, ou un peu en deça.

Cependant il ne faut pas se figurer, comme un Savant (*a*) de nos jours se l'est persuadé, que ce fauxbourg ou cet accroissement de la Ville du côté du midi, étoit si peu de chose, qu'on n'y voyoit gueres que des cabanes pour les vignerons & les jardiniers. Il a été au contraire prouvé jusqu'ici, que c'étoit, pour ainsi dire, le quartier affecté aux Négocians: qu'outre leurs maisons & leurs magasins, qui ne devoient pas consister en de simples cahutes, on y voyoit un Port pour l'abord des marchandises, le Parloir des Bourgeois, & une place publique: que les Juifs y logeoient, & qu'ils y avoient une Synagogue: qu'il étoit rempli d'églises, de chapelles, & de monasteres: qu'enfin il touchoit à un Cirque, à un Amphithéâtre, à un Camp fixe, à deux Abbayes très-considérables, & à un Palais digne des Rois qui y faisoient leur sejour. Or tout cela est bien opposé à l'idée mesquine que ce savant Antiquaire à voulu nous en donner.

L'An 587.

28 *Novembre*. Traité d'Andelot (*b*) entre les Rois Gontran & Childebert II, par lequel le tiers de la Ville & du territoire de Paris, qui avoit appartenu à Sigebert I, pere de Childebert II, est cédé à Gontran, sans préjudice du tiers qu'il possédoit de son chef.

GONTRAN. CLOTAIRE II.

L'An 591.

Ragnemode évêque de Paris meurt (*c*) avant le baptême de Clotaire II. La Reine Frédégonde met l'évêché à prix.

Eusebe II, Syrien, & du nombre de ceux de cette nation qui trafiquoient (*d*) à Paris, l'achete; & celui-ci a eu pour successeur Faramode frere de Ragnemode, dont les Auteurs (*e*) de la nouvelle

(*a*) Le Beuf, Dissert. Tome I, page 17.
(*b*) Greg. Tur. lib. 9. cap. 20. * Tom. II. pag. 343 & 345.
(*c*) (*d*) Idem lib. 10. cap. 26. * ibib. pag. 381.
(*e*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 22.

Gaule Chrétienne ne fixent point la date. Ils disent que c'est à Faramode, ou Faramond, que Grégoire de Tours termine son Catalogue des Evêques de Paris. Mais 1°. cet Historien ne lui donne que le nom de Faramode; & sur ce nom il n'y a point de variantes: 2°. il ne dit nulle part qu'il ait été évêque de Paris; on sait de lui seulement (*a*) qu'après la mort de Ragnemode, Faramode son frere fut un de ceux qui concoururent pour lui succéder: 3°. Grégoire de Tours n'a dressé aucun Catalogue des Evêques de Paris: 4°. enfin, si l'on entend par Catalogue les noms des Evêques que l'on peut recueillir de ses écrits, ces Auteurs qui s'expriment de maniere à faire entendre qu'ils ont suivi exactement cette liste, l'ont cependant beaucoup amplifiée, puisque sur la foi des anciennes notices de l'Eglise de Paris, ils ont mis au rang de ces évêques Mallon, Massus, Marc, Aventin, Victorin, Paul, Prudent, Vivien, Félix, Flavien, Ursicin, Apédeme, Héraclius, Probat, Amélius, Eusebe I, & Faramode. On ne s'inscrit point en faux contre ces Notices, quoiqu'on ne soit pas obligé non plus d'y ajouter une foi entiere, puisqu'il est certain (*b*) qu'elles ont été dressées trop tard pour pouvoir mériter le nom de pieces authentiques. Mais enfin de ving-trois évêques que l'on compte dans la Gaule Chrétienne depuis S. Denys jusqu'à Faramode inclusivement, en voici dix-sept, qui ne sont pas seulement nommez dans Grégoire de Tours; & le Catalogue prétendu de cet Historien se réduit à six évêques, savoir, S. Denys, S, Marcel, Saffarac, S. Germain, Ragnemode, & Eusebe II.

Faramode eut pour successeur Simplice, dont on parlera sous l'an 601.

L'AN 593.

28 *Mars*. Le Roi Gontran meurt saintement (*c*) à Challon sur Saône, après avoir déclaré Childebert II son neveu, héritier de ses Etats. Ainsi Childebert II dut alors avoir pour sa part les deux tiers de la ville de Paris, l'autre tiers demeurant à Clotaire II, comme fils de Chilpéric I. Dom (*d*) Bouquet soutient que Childebert II n'a jamais régné à Paris; & on peut à la rigueur lui passer le fait: Chilpéric I & sa femme Frédégonde y avoient mis bon ordre. Mais il n'en avoit pas moins le droit, soit depuis la convention de l'an 567, soit depuis que Gontran l'avoit déclaré son héritier; & l'on

(*a*) Greg. Tur. lib. 10. cap. 26. * Tom. II. pag. 381.

(*b*) Liron, Singular. Histor. Tome IV. page 75, * & pages 86 & suiv.

(*c*) Fredeg. Chronic. cap. 14. * Tom. II. pag. 419. Bouquet, ibid. not. H. Bolland. Mart. Tom. III. pag. 718.

(*d*) Bouquet * Tom. III. pag. 472. not. A.

peut

dans le Chœur ſous une arcade du mur (*a*) de clôture, vis-à-vis la porte de la Sacriſtie, en ſuppoſant l'egliſe telle qu'elle eſt aujourd'hui; & l'on voit encore près du grand Autel, du côté de l'Evangile la pierre qui étoit ſur ſon tombeau avec ſa repréſentation, qui eſt peut-être le plus ancien monument (*b*) qui nous reſte de la premiere race depuis Clovis I. Sauval dit (*c*) que le tombeau de Frédégonde paroît être du même temps que les figures du Portail de l'égliſe, auſſi-bien que les tombeaux de Childebert I, d'Ultrogotte ſa femme, de Chilpéric I, de Clotaire II, & de Bertrude femme de ce dernier. Sauval ne voit que ce que voit Jean de Launoy ſon Docteur: mais en quel recoin de l'Abbaye a-t-il donc découvert la tombe particuliere de la Reine Ultrogotte, qui depuis plus d'un ſiecle ne ſubſiſte plus; ou n'eſt plus viſible?

L'AN 600.

Bataille de Dormelle, où Clotaire II eſt défait par les troupes des deux freres Théodebert II & Thierri II. Elle fut ſuivie d'un Traité par lequel (*d*) Clotaire II fut obligé de céder à Thierri II tout le pays ſitué entre la Seine, la Loire, la mer & les frontieres de la Bretagne, à l'exception d'une douzaine de places entre la Seine, l'Oiſe, & la mer; & Paris dut être compris dans cette ceſſion, puiſqu'on va bientôt voir (*e*) que Clotaire II ne tarda pas à ſe remettre en poſſeſſion de cette Ville.

L'AN 601.

Simplice étoit Evêque de Paris. On le prouve dans la nouvelle (*f*) Gaule Chrétienne par une Lettre que S. Grégoire le Grand lui écrivit auſſi-bien qu'à Mélance de Rouen & à quelques autres évêques des Gaules, ſur la miſſion d'Angleterre: c'eſt la 58e du Livre XI dans l'édition du Pere de ſainte Marthe, ou la 52e dans les éditions précédentes. Cependant le Pere (*g*) le Cointe rejete les ſuſcriptions de cette Lettre; elles ont preſque toutes été ajoutées, dit-il, par des écrivains poſtérieurs; & pour ce qui eſt de Mélance en particulier, comme il mourut en 598, ajoute-t-il, il eſt impoſſible que le Pape S. Grégoire lui ait écrit en 601. Le Pere de

(*a*) Voyez le Plan de l'Egliſe dans l'Hiſtoire de l'Abbaye, par Dom Bouillart, page 309.

(*b*) Ruinart ad Chronic. Fredeg. * Tom. II. pag. 420. not. E.

(*c*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome II. p. 340.

(*d*) Fredeg, Chronic. cap. 20. * Tom. II. pag. 420. & 421.

(*e*) Voyez l'An 603 ou 604.

(*f*) Gall. Chriſt. Tom. VII. pag. 22.

(*g*) Coint. ad ann. 598. & ad ann. 601. Tom. II. pag. 457. & 481.

(a) Sainte-Marthe lui répond que ces ſuſcriptions ſe trouvant dans preſque tous les anciens manuſcrits, il ne peut y avoir que de la témérité à s'inſcrire en faux contre elles; & en cela il eſt juſte d'admettre ſon témoignage, & la conſéquence qu'il en tire. La durée de l'épiſcopat de Mélance l'embarraſſe davantage. Pour réſoudre la difficulté, il ſe jete dans une diſcuſſion auſſi longue qu'inutile ſur les années du regne de Dagobert I; & il prend enfin comme par déſeſpoir le parti d'abandonner ſur ce ſujet la Chronologie de Frédégaire, la ſeule néanmoins qui mérite d'être ſuivie. L'article de Mélance eſt traité dans le XI[e] tome de la nouvelle Gaule Chrétienne: on s'y conforme exactement au calcul de Frédégaire; & on n'en prolonge pas moins l'épiſcopat de Mélance juſqu'en 601.

Simplice eut pour ſucceſſeur S. Céraune, dont on parlera ſous l'an 614.

L'AN 603 ou 604.

Landri, Maire du Palais de Clotaire II, s'empare (b) pour ce Prince d'une partie du Royaume de Thierri II; & la Ville de Paris doit y avoir été compriſe. Adrien (c) de Valois dit que ce fut en 603, peu de temps avant la bataille d'Etampes. Ce fut ſans doute avant cette bataille; mais ſi ce ne fut que peu de temps auparavant, on peut rapporter cet événement à l'an 604, auſſi-bien qu'à l'an 603.

L'AN 604.

A la fin de Décembre. Thierri II ayant défait l'armée de Clotaire II près d'Etampes, entre dans Paris (d) victorieux.

VERS L'AN 606.

22 *Septembre.* Mort de Scubilion, Abbé de S. Vincent, aujourd'hui S. Germain des Prez. On s'eſt conformé à la même date, tant du jour que de l'année dans la nouvelle (e) Gaule Chrétienne; mais on s'y contente de dire qu'on l'a lue ainſi, ſans marquer en quel endroit. C'eſt dans l'Interpolateur (f) d'Aimoin ſur la onzieme année de Thierri II.

Didier a ſuccédé (g) à Scubilion.

(a) Ste Marthe, edit. Gregor. M. Tom. II. pag. 1143. not. A.
(b) Fredeg. Chronic. cap. 25. * Tom. II. pag. 422.
(c) Valeſ. Rer. Franc. lib. 16. Tom. II. pag. 525.
(d) Fredeg. Chronic. cap. 26. * Tom. II. pag. 422.
(e) Gall. Chriſt. Tom. VII. pag. 420.
(f) (g) Aimoin. interpol. lib. 3. cap. 92. (*male pro* 91) edit. in-8°. Pariſ. 1567. p. 293. *Dom Bouquet n'a point imprimé cette interpolation, on ne ſait pourquoi; quoiqu'il ait coutume de mettre l'Interpolateur en notes au bas des pages.*

L'AN 612.

Le Roi Théodebert II est assassiné (*a*) par ordre de la Reine Brunehaut. La date de l'année se prouve par la Chronique de Frédégaire, suivant laquelle (*b*) cet événement doit être fixé à l'année qui précéda la mort de Thierri II.

THIERRI II. CLOTAIRE II.

L'AN 613.

Mort (*c*) du Roi Thierri II dans la dix-huitieme année de son regne.

Clotaire II extermine la race de ce Prince, & réunit en sa personne (*d*) toute la Monarchie Françoise.

CLOTAIRE II.

L'AN 614.

18 *Octobre*. Sixieme Concile de Paris (*e*), tenu dans léglise de S. Pierre, aujourd'hui sainte Génevieve. Les Actes du Concile marquent qu'il fut tenu la 31e année du regne de Clotaire II, par conséquent en 614.

S. Céraune étoit alors Evêque de Paris selon les Auteurs (*f*) de la Nouvelle Gaule Chrétienne, aussi-bien que selon le Pere (*g*) le Cointe, & Dom Rivet, qui ne peuvent que le conjecturer, puisqu'ils n'en apportent aucunes preuves, quoique ce dernier assure positivement (*h*) que la chose est incontestable. Les premiers disent qu'il fut enterré le 27 Septembre dans l'église de sainte Génevieve; mais ils ne décident rien sur l'année de sa mort. Le dernier ajoute qu'il est marqué au même jour dans le Martyrologe Gallican; mais qu'à cause de la fête de S. Côme & S. Damien on remet la sienne au lendemain dans le Bréviaire de Paris.

S. Céraune eut pour successeur Leudebert, dont on parlera sous l'an 625.

(*a*) Gesta Reg. Franc. cap. 38. * Tom. II. pag. 566. & Chronic. S. Benigni, * ibid pag. 428. not. I.

(*b*) Fredeg. Chronic. cap. 38. ibid. * pag. 428.

(*c*) Idem cap. 39. * ibid. pag. 429.

(*d*) Append. ad Chron. Marii. * ibid. p. 20.

(*e*) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 1649.

(*f*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 23.

(*g*) Coint. ad ann. 614. cap. 36. Tom. II. pag. 674.

(*h*) Rivet, Hist. liter. de la France, Tome III. page 526.

L'AN 625.

Leudebert étoit évêque de Paris : il a souſcrit cette année (*a*) au Concile de Reims. La date de l'année a été démontrée par le Pere (*b*) le Cointe ; & il n'y a plus aujourd'hui deux ſentimens ſur ce ſujet.

Leudebert a eu pour ſucceſſeur Audebert, dont on parlera ſous l'an 644, ſuppoſé néanmoins, ce dont il eſt permis de douter avec Adrien (*c*) de Valois, que Leudebert & Audebert ſoient en effet deux perſonnes différentes.

L'AN 627.

20 *Avril.* Dodon étoit (*d*) Abbé de S. Denys. Il paroît même ſur une Charte que Dom (*e*) Félibien ſoupçonne être de l'An 620, ou environ.

L'AN 628.

Septembre ou Octobre. Mort (*f*) du Roi Clotaire II dans la 45[e] année de ſon regne. On ne doute plus de l'année. Le Pere (*g*) le Cointe entre autres l'a fixée de maniere à ne plus ſouffrir aucune difficulté. A l'égard du jour, l'Abbé (*h*) de Longuerue a cru devoir obſerver qu'il étoit incertain, quoique dans quelques Nécrologes il ſoit marqué au 28 Septembre. Cependant on a vû plus haut que Chilpéric I ſon pere mourut ou à la fin de Septembre, ou au commencement d'Octobre 584 ; d'où il s'enſuit que la 45[e] année de ſon regne a du commencer auſſi ou avec les premiers jours du mois d'Octobre, ou avec les derniers jours du mois de Septembre ; & les Nécrologes n'ont rien qui ne s'accorde parfaitement avec ce calcul. Rien n'empêche en effet que Chilpéric I n'ait été aſſaſſiné quelques jours avant le 28 Septembre 584 ; & cela poſé Clotaire II à pareil jour de l'an 628 étoit entré dans la 45[e] année de ſon regne. Ce Prince fut enterré auprès de la Reine Bertrude ſa femme, c'eſt-à-dire contre le mur (*i*) de clôture du chœur au midi, & à l'oppoſite du tombeau de Chilpéric I, dans l'Abbaye (*k*) de S. Vincent,

(*a*) Concil. Labbe, Tom. V. pag. 1689.
(*b*) Coint. ad ann. 625. cap. 14. Tom. II. pag. 751.
(*c*) Valeſ. Rer. Franc. lib. 20. Tom. III. pag. 207.
(*d*) Félib. Hiſt. de S. Denys, Piéces Juſtif. Part. I. N°. 2. page 4.
(*e*) Ibid. N°. 1. page 3.
(*f*) Fredeg. Chronic. cap. 56. Tom. II. pag. 435.
(*g*) Coint. ad ann. 628. cap. 1. & ſeqq. Tom. II. pag. 791 & ſeqq.
(*h*) Longuerue, Annal. Tom. III. pag. 685.
(*i*) Voyez le Plan de l'Egliſe dans l'Hiſtoire de S. Germain des Prez par Dom Bouillart, page 309.
(*k*) Fredeg. Chronic. Sup. ibid.

aujourd'hui S. Germain des Prez, où son corps fut découvert en (a) 1646 & en 1656.

DAGOBERT I.

Dagobert I, qui avoit été créé Roi d'Austrasie pendant la 39e année (b) de Clotaire II son pere, qui concourt avec les années de J.C. 622 & 623, lui succede (c) à Paris & dans ses autres Etats. Il cede (d) néanmoins de gré ou de force à Charibert II, ou Aribert, son frere puisné, une partie de l'Aquitaine.

L'AN 629.

Il épouse Nanthilde à Paris la septieme (e) année de son regne. Dom (f) Ruinart met ce mariage en 628. Mais Dagobert après la mort de son pere, avant que de se rendre à Paris, alla d'abord à Metz, de là à Reims & à Soissons, ensuite en diverses villes de Bourgogne, où il tint plusieurs assemblées; & il est difficile de supposer que tout cela ait pu se faire en trois mois de temps. Aussi Adrien (g) de Valois a-t-il cru devoir fixer le mariage de Nanthilde en 629.

VERS L'AN 630.

22 *Avril*. Dagobert I retire (h) les reliques de S. Denys, & de ses Compagnons martyrs, de l'Eglise que sainte Génevieve avoit fait bâtir (i) sur leur tombeau: il les transfere dans le lieu où elles sont aujourd'hui à deux lieues de Paris; & y fait bâtir en leur honneur une nouvelle église qu'il dote & qu'il décore avec une magnificence vraiment royale. Ceci combat l'opinion de ceux (k) qui prétendent que les corps des trois Saints n'ont jamais changé de place; qu'ils furent inhumez à S. Denys en France même, & que ce fut là que sainte Génevieve leur bâtit une église. La translation des reliques de S. Denys, disent-ils, n'est appuyée que sur le témoignage de l'Auteur qui a écrit les Gestes du Roi Dagobert I, écrivain du IXe siecle, & extrêmement fabuleux. Mais enfin tout ce que

(a) Voyez l'An 619.
(b) Fredeg. Sup. * ibid. cap. 47. p. 432.
(c) Idem * ibid. cap. 56. pag. 435.
(d) Idem * ibid. cap. 57.
(e) Idem * ibid. cap. 58. pag. 436.
(f) Ruinart. ad Fredegar. ibid.
(g) Vales. Defens. de Dagoberto, cap. 1. pag. 12 & 13.
(h) Gesta Dagob. cap. 17. * Tom. II. pag. 584.
(i) Voyez Vers l'An 475. page 39.
(k) Félib. Hist. de S. Denys, Dissert. Prélimin. §. I. Gall. Christ. Tom. VII. pag. 332 & seqq. Vales. Defens. de Basilic. Part. II. pag. 164 & seqq. Mabill. Annal. Bened. lib. 12. cap. 2. Tom. I. pag. 340 & seqq. & Œuvres Posthumes, Tome II. pages 336 & suiv. Le Beuf, Dissert. Tome I, pages 1 & suiv. &c. &c.

dit cet Auteur ne tient pas de la chimere : ceux-là mêmes qui déclament le plus hautement contre lui avouent (*a*) qu'il étoit fort instruit de ce qui regardoit l'Abbaye de S. Denys, dont il étoit religieux : il n'y a rien d'incroyable, rien même que de très-possible dans cette translation ; & si on la regarde comme une fable, il faut par une conséquence nécessaire regarder aussi comme une fable tout ce qu'on lit dans la vie de sainte Génevieve au sujet de l'église de S. Denys bâtie par cette Sainte aux portes de Paris. Or on a vû (*b*) plus haut que c'est ce qu'il n'est pas possible de se persuader. Il est vrai que l'Auteur des Gestes dit que les reliques des Martyrs furent transférées *in alium ejusdem vici locum*, ce qui semble ne signifier autre chose qu'une simple translation d'un endroit du Bourg où elles étoient, dans un autre endroit du même Bourg ; & si c'est là exactement sa pensée, on ne peut nier qu'en cela il ne se soit trompé : il vivoit dans un temps où il paroît qu'on commençoit à le croire ainsi ; & on ne le croyoit sans doute que parce qu'il étoit de tradition que de maniere ou d'autre les reliques avoient été transférées. Mais ne peut-il pas se faire aussi que par le mot *vicus* l'Auteur des Gestes ait entendu le chemin qui conduisoit de Paris à *Catolocus ?* Dom (*c*) Félibien lui-même trouve cette interprétation si naturelle, qu'il tâche même d'en tirer avantage. On a conjecturé (*d*) plus haut que *Catolocus* pourroit bien être Chantilly : mais que ce soit Chantilly ou tout autre lieu que l'on voudra au-delà de S. Denys, la nouvelle église fut bâtie par Dagobert sur la route qui y conduisoit, comme l'étoit l'ancienne ; & l'Auteur des Gestes n'a peut-être voulu dire que cela.

On met ici vers l'an 630 la construction de la nouvelle église de S. Denys, parce que selon l'Auteur (*e*) des Gestes elle fut bâtie au commencement du regne de Dagobert ; & que ce fut là que Landégisile, frere de la Reine Nanthilde, mort en (*f*) 631, fut (*g*) enterré.

Depuis cette translation, l'ancienne église, qui suivant ce que l'on a aussi (*h*) observé étoit peut-être bâtie vers le coin de la rue Aubry-le-Boucher, n'a pas été pour cela abandonnée. On verra plus bas qu'elle étoit encore sur pied en 857, & que peut-être elle ne fut entierement détruite que pendant le fameux siége que les Normans mirent devant Paris en 885 & 886.

(*a*) Bouquet, * Tome II. Préface, pag. 15.
(*b*) Voyez Vers l'An 475. pages 39 & 40.
(*c*) Félib. Hist. de S. Denys, Dissert. prélimin. §. I.
(*d*) Voyez Vers l'An 273 ou 287. page 23.
(*e*) Gesta Dagob. cap. 17. * Tom. II. pag. 584.
(*f*) Bouquet, * Tom II. Index Chronol.
(*g*) Gesta Dagob. cap. 26. * ibid. p. 586.
(*h*) Voyez Vers l'An 475. page 40.

VERS

Vers l'An 632.

S. Eloi fonde dans la Ville, ſur un terrein que le Roi lui avoit donné, un Monaſtere (*a*) où il raſſemble juſqu'à trois cens Religieuſes, & leur donne Sainte Aure pour Abbeſſe. Le Pere (*b*) le Cointe met cette fondation en 632, & les Auteurs (*c*) de la nouvelle Gaule Chrétienne en 632 ou 633; & tout ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'elle eſt poſtérieure (*d*) à celle de l'Abbaye de Solignac, qui eſt de l'an (*e*) 631, & qu'elle précéda l'épiſcopat de S. Eloi, qui eſt de l'an (*f*) 640. Il paroît qu'il y avoit déja là une Chapelle de S. Martial, & que S. Eloi la rebâtit (*g*) à neuf pour en faire l'égliſe des Religieuſes. Ce Monaſtere, auquel on a donné indifféremment juſques dans le XIIe ſiecle (*h*) les deux noms de Sainte Aure & de S. Eloi, & qui a enfin retenu plus communément celui de ſon ſaint Fondateur, a occupé un aſſez grand eſpace, ſoit dès le temps même de ſa fondation, ſoit dans les années ſuivantes: il s'étendoit, dit (*i*) du Breul, ſur tout le terrein qui eſt renfermé entre ce qu'on appelle aujourd'hui les rues de la Calendre, de la Barillerie, de la vieille Drapperie, de Ste Croix, & la rue aux Févres; & ce circuit en a retenu le nom de *Ceinture de S. Eloi*. Dans la ſuite (*k*), c'eſt-à-dire, non vers l'an 900, comme l'ont avancé ſans preuve les Auteurs (*l*) de la nouvelle Gaule Chrétienne, mais plutôt en 1107, lorſque cette même égliſe fut donnée aux Religieux de S. Maur des foſſez, on l'a partagée en deux; celle de S. Martial, & celle de S. Eloi. Sauval a cru (*m*) que l'égliſe de S. Pierre des Arſis étoit l'Infirmerie de cet ancien Monaſtere; mais outre qu'il l'a cru bien gratuitement, puiſqu'elle eſt même ſituée hors de la Ceinture, comment a-t-il pu accorder cette idée avec celle de Jean de Launoy ſon Docteur, qu'il avoit adoptée en adoptant en entier ſon Traité ſur les Egliſes de Paris, qu'il a même traduit en françois pour groſſir ſes Antiquitez, que cette même égliſe eſt celle des Aſſyriens, laquelle après avoir été ruinée par les Normans, a été transférée (*n*) dans la Cité?

(*a*) Vita S. Eligii cap. 17. * Tom. III. pag. 555.
(*b*) Coint. ad ann. 632. cap. 11. Tom. II. pag. 856.
(*c*) Gall. Chriſt. Tom. VII. pag. 279 & 280.
(*d*) Vita S. Eligii Sup. ibid.
(*e*) Gall. Chriſt. Tom. II. pag. 566.
(*f*) Coint. an ann. 640. cap. 20. Tom. III. pag. 105 & ſeqq.
(*g*) Vita S. Eligii cap. 18. Sup. ibid.
(*h*) Labbe, Eloges Hiſtor. & Meſlange, page 587.
(*i*) Du Breul, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. page 101.
(*k*) Voyez l'An 1107.
(*l*) Gall. Chriſt. Tom. VII. pag. 280.
(*m*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. pag. 384.
(*n*) Voyez Vers l'An 475. page 38.

L'AN 633.

Edit (*a*) de Dagobert I, dont les (*b*) Bollandistes fixent la date à l'an 635, pour chasser les Juifs de Paris & de tous ses Etats. Quelques-uns se convertissent; les autres se retirent, & ne reparoissent plus que sous le regne de Charles le Chauve. Ce fait, que Dom (*c*) Félibien n'assure que sur le témoignage de l'Auteur (*d*) du Traité de la Police, & pour la preuve du quel celui-ci renvoie bien à tort au VI[e] Livre de Grégoire de Tours, qui étoit mort long-temps auparavant, ne peut se prouver que par la Chronique (*e*) de Frédégaire; mais Dom (*f*) Bouquet observe que les Savans se méfient en cela même de l'autorité de cette Chronique.

Le Louvre, maison royale, destinée peut-être dès son origine aux équipages de la chasse du loup, étoit sur pied, s'il faut ajouter foi à une Charte de Dagobert I, datée du 7 des Calendes de Juin, la 5[e] année de son regne, à compter sans doute depuis la mort de son pere; ce qui revient au 26 Mai 633. Cette Charte est citée dans l'Histoire (*g*) de l'Université de Paris; mais les Savans ne conviennent pas (*h*) de son authenticité, quoiqu'elle soit rappellée dans d'autres lettres de Charles le Chauve moins suspectes. Sauval (*i*) combat l'opinion de ceux qui ont cru que cette Maison avoit été bâtie par Childebert I, & en cela il n'y a peut-être aucun reproche à lui faire: mais il n'en est pas de même du raisonnement sur lequel il s'appuye. Grégoire de Tours, dit-il, Frédégaire, & Aimoin, qui ont parlé de tous les édifices faits par Childebert, ne disent pas un mot de celui-là. Et où a-t-il donc pris que ces trois Historiens aient parlé de tous les édifices de Childebert? Il ajoute, pour donner l'étymologie du nom de *Louvre*, que (*k*) dans un vieux Glossaire Saxon, le mot *Leovar*, qu'il faut prononcer, dit-il, à peu près comme nous prononçons *Louvre*, est traduit par celui de *Castellum*: mais c'est peut-être là une explication du mot, plustôt qu'une traduction litérale, comme il arrive assez souvent dans ces sortes de livres. L'Auteur auroit pu mettre également *Chambort*, *Castellum*, comme on met *Seine*, *Fluvius*;

(*a*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. pag. 50 & 51.
(*b*) Bolland. Mart. Tom. III. pag. 591.
(*c*) Félib. Sup. ibid.
(*d*) La Mare, Traité de la Police, Tome I. page 280.
(*e*) Fredeg. Chronic. cap. 65. * Tom. II. pag 438.
(*f*) Bouquet, * ibid. not. F.
(*g*) Du Boulay, Hist. Universit. Paris. Tom. I. pag. 107.
(*h*) Bonamy, Mem. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XV. page 690.
(*i*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome II. page 7.
(*k*) Ibid. page 9.

ce qui ne signifie nullement que *Castellum* & *Fluvius* soient les mots latins qui représentent exactement les mots françois *Chambort* & *Seine*. Quoi qu'il en soit, l'Auteur (*a*) de l'Histoire litéraire de la France dit que le Louvre doit ses commencemens à Philippe-Auguste, ce que l'on examinera (*b*) en son lieu : cependant si ce nom est Saxon ou Teutonique, le château du Louvre doit être beaucoup plus ancien que ce Prince; on ne lui auroit pas donné sous son regne un nom tiré de cette langue, qui depuis plusieurs siecles n'étoit plus en usage en France.

Vers l'An 634.

S. Eloi fait bâtir l'église de S. Paul (*c*) hors de la Ville, pour servir de sépulture aux Religieuses du Monastere de sainte Aure. La date de l'année est du Pere (*d*) le Cointe: il est certain par le texte de S. Ouën dans la vie (*e*) de S. Eloi, que la fondation du Monastere a précédé celle de cette église; & on sent bien que l'une a dû suivre l'autre de près. On voit encore aujourd'hui dans ce quartier-là un assez grand bâtiment, nommé *la Grange de S. Eloi*, qui dit-on ne peut être (*f*) qu'une ancienne dépendance de l'Abbaye de sainte Aure. Cependant cette grange pourroit bien n'être pas différente de celle que Raoul II, Abbé de S. Maur des Fossez, acquit en (*g*) 1210 près de l'église de S. Paul, pour en faire un hospice.

S. Ouën ajoute que l'Abbé Quintilien ou Quintinien, auquel il donne le titre de *Bienheureux*, est enterré dans cette église. De quel Monastere étoit-il Abbé? c'est ce que S. Ouën ne marque pas. Les Auteurs (*h*) de la nouvelle Gaule Chrétienne conjecturent avec assez de vraisemblance, que l'Abbaye de sainte Aure étoit double dès son origine, comme tant d'autres Monasteres de filles, c'est-à-dire, qu'outre la Communauté de Religieuses, qui étoit la principale, il y avoit aussi une Communauté de Religieux établie pour leur administrer les Sacremens & tous les autres secours spirituels; & ils croient que c'est de cette Communauté d'hommes que le B. Quintinien étoit Abbé. Ils ajoutent néanmoins, pour donner plus de poids à leur conjecture, que dans les Antiquitez de Paris par

(*a*) Rivet, Hist. liter. de la France, Tom. IX. page 5.
(*b*) Voyez l'An....
(*c*) Vita S. Eligii, cap. 18. * Tom. III. pag. 555.
(*d*) Coint. ad ann. 634. cap. 6. Tom. III. pag. 13.
(*e*) Vita S. Eligii * Sup. ibid.
(*f*) Vales. de Basilic. Paris. cap. 9. pag. 462.
(*g*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. page 256.
(*h*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 280.

du Breul on lit que Quintilien étoit Abbé de Ste Aure ou S. Eloi. L'autorité de du Breul sur un fait aussi ancien que celui-là ne seroit pas d'une grande force; mais après tout il n'a rien avancé de ce qu'on lui fait dire, ni même rien qui en approche. Il rapporte (*a*) un titre de la découverte qui fut faite du corps de cet Abbé en 1490 dans l'église de S. Paul; & le Monastere dont il étoit Abbé n'y est nullement nommé: on y voit seulement que son corps fut trouvé sous l'Autel de S. Eloi & Ste Aure, lequel étoit situé sous la tribune où on lisoit l'Evangile aux fêtes solennelles. Or il y a bien de la différence entre le Monastere de Quintilien, & l'Autel où il fut enterré. Dom Mabillon semble supposer que les hommes étoient à S. Paul, pendant que les filles étoient à S. Martial dans la Ville, puisque dans sa Table (*b*) des Monasteres de Paris il en distingue deux, l'un sous le nom de *Parisiense virginum S. Martialis;* l'autre sous le nom de *Parisiense S. Pauli;* & tout cela encore une fois est fort vraisemblable. Les Auteurs (*c*) de la nouvelle Gaule Chrétienne disent encore que le B. Quintilien mourut le 12 Février (c'est en effet le jour où les (*d*) Bollandistes font mention de lui); & que son corps, à ce que l'on croit, repose aujourd'hui sous le petit Autel de la Chapelle de la Communion.

VERS L'AN 636.

S. Josse vient (*e*) à Paris, où il séjourne quelque temps. La date de l'année est du Pere (*f*) le Cointe. Le lieu que le Saint choisit pour sa demeure hors de la Ville, du côté du nord, est devenu depuis, à ce qu'on (*g*) croit, & est encore aujourd'hui une des Eglises paroissiales de la Ville sous son invocation.

Mort (*h*) de Guascion, Abbé de S. Vincent, aujourd'hui S. Germain des Prez.

Germain lui (*i*) succede. Ici l'Interpolateur d'Aimoin commence à donner à ce Monastere le nom de S. Germain; & en effet on a vû (*k*) plus haut que S. Ouën, qui vivoit au milieu de ce siecle, ne lui en donne point d'autre dans la vie qu'il a écrite de S. Eloi.

(*a*) Du Breul, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. pages 818 & 819.

(*b*) Mabill. Annal. Bened. Tom. I. pag. 771.

(*c*) Gall. Christ. Sup. ibid.

(*d*) Bolland. Februar. Tom. II. pag. 575.

(*e*) Vita S. Judoci, apud. Surium 13 Decembr. édit. Coloniæ 1581. pag. 997.

(*f*) Coint. ad ann. 636. cap. 7. Tom. III, pag. 32.

(*g*) Du Saussay, Martyrol. Gallic. 13 Decembr. pag. 1001 & 1002.

(*h*) (*i*) Aimoin. interpol. lib. 4. cap. 31; * Tom. III. pag. 133. not. B.

(*k*) Voyez l'An 543.

L'AN 637.

Il y avoit à Paris du temps de Dagobert I une Porte voisine d'une prison, dite la Prison (*a*) de Glaucin ; & Dagobert qui y percevoit des droits en fit don à l'Abbaye de S. Denys. Un savant (*b*) Académicien prouve contre (*c*) du Breul, que cette Porte & cette Prison n'étoient point près de S. Denys de la Chartre ; mais que la Porte étoit celle de S. Merri, qui dans la suite a été reculée au coin de la rue Garnier ou Grenier de S. Lazare. A l'égard de la Prison, peut-être n'existoit-elle, du moins sous le nom de Glaucin, que du temps de l'Autenr des Gestes, qui écrivoit au commencement du IX[e] siecle.

VERS L'AN 637.

Troisieme incendie de Paris. Le Monastere de Ste Aure & l'église de S. Martial penserent (*d*) périr dans les flammes. S. Eloi qui, à ce qu'il paroît, n'étoit pas encore évêque, détourna ce malheur par ses prieres.

CINQUIEME PLAN,

Où il faut ajouter l'Abbaye de *S. Martial*, ou de *Ste Aure & S. Eloi* ; l'église de *S. Paul* ; l'hermitage de *S. Josse* ; l'église de *Ste Colombe* où est S. Bond ; le château du *Louvre* ; & une *Prison* près de la Porte S. Merri. A l'Abbaye de Ste Croix & S. Vincent il faut mettre *S. Vincent & S. Germain*. A celle de S. Laurent il faut mettre *S. Séverin*. On peut ôter la chapelle de *S. Martin* près de la Porte du Lépreux, aussi bien que l'oratoire de *Ste Crescence* ; & il ne faut plus de *Synagogue*. Mais on peut ajouter la chapelle de *S. Christophe* ; car il en sera bientôt parlé.

Vers le même-temps il y avoit à Paris une église de (*e*) Ste Colombe bâtie encore très-vraisemblablement par S. Eloi, & dont

(*a*) Gesta Dagob. cap. 33. * Tom. II. pag. 588.

(*b*) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tom. XV. pag. 685.

(*c*) Du Breul, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. page 115.

(*d*) Vita S. Eligii lib. 1. cap. 10. * Tom. III. pag. 555.

(*e*) Ibid. cap. 30. in Spicileg. in-4°. Tom. V. pag. 183.

Adrien (*a*) de Valois a avoué qu'il ignoroit la ſituation. Un ſavant (*b*) Antiquaire conjecture fort heureuſement, qu'ayant dépendu dans la ſuite de l'Abbaye de S. Maur des Foſſez, elle devoit être placée à l'endroit où l'on voit aujourd'hui la chapelle de S. Bond, dont il prétend que le vrai patron eſt S. Bauld, ſolitaire du Dioceſe de Sens.

L'An 638.

19 *Janvier*. Le Roi Dagobert I meurt à S. Denys en France dans la ſeizieme année de ſon regne. La date du jour eſt tirée de l'Auteur (*c*) de ſes Geſtes, & (*d*) d'Aimoin; & celle de l'année eſt tirée de (*e*) Frédégaire. Il n'eſt plus queſtion de diſputer ſur celle-ci dont les Savans conviennent aujourd'hui, depuis que tant d'habiles Chronologiſtes, & ſur-tout Adrien (*f*) de Valois, ont démontré que les ſeize années de ſon regne doivent être comptées depuis celle où il fut fait Roi d'Auſtraſie, c'eſt-à-dire depuis les trois mois, ou les trois mois & demi, qui ſe ſont écoulez entre les premiers jours d'Octobre 622, & le 19 Janvier 623, comme on l'a obſervé (*g*) plus haut. Le Pere Germon, Jéſuite, a fait (*h*) de grands efforts pour ſapper les fondemens de cette Chronologie : il en a voulu ſur-tout aux Chartes de la Diplomatique de Dom Mabillon; & les Journaliſtes (*i*) de Trévoux, auſſi-bien que l'Abbé (*k*) Raguet, ont ſué ſang & eau pour faire valoir ſon livre. Mais quand toutes les Chartes de la Diplomatique ſeroient fauſſes, il n'en demeureroit pas moins certain par le calcul de Frédégaire, que ce fut en 638 que mourut le Roi Dagobert I. Et que peut-on oppoſer de ſolide à cet Auteur?

CLOVIS II.

Après la mort de ce Prince, Sigebert II ſon fils aîné continua de regner (*l*) dans l'Auſtraſie, dont il avoit été créé Roi dès l'an (*m*) 634; & Clovis II ſon fils puiſné lui succéda à Paris (*n*) & dans

(*a*) Valeſ. de Baſilic. Pariſ. cap. 10. pag. 463.

(*b*) Le Beuf, Diſſert. Tome III. pag. xliv & ſuiv.

(*c*) Geſta Dagob. cap. 42. Tom. II. pag. 593.

(*d*) Aimoin lib. 4. cap. 33. * Tom. III. pag. 134.

(*e*) Fredeg. Chronic. cap. 79. * Tom. II. pag. 443 & 444.

(*f*) Valeſ. Defenſ. de Dagob. cap. 1 & 3. pag. 6. & ſeqq.

(*g*) Voyez l'An 628.

(*h*) Germon. de Veter. reg. Franc. Diplom. 3. voll. in-12. Pariſ. 1703 & 1706.

(*i*) Mém. de Trévoux, Janvier 1704. Février 1705. Mai 1706. Juin 1706. Avril 1707. Août 1707. Janvier 1709.

(*k*) Raguet, Hiſt. des Conteſt. ſur la Diplomat. in-12. Paris 1708.

(*l*) Fredeg. Chronic. cap. 75. * Tom. II. pag. 442.

(*m*) Gouye-de-Longuemare, Diſſert. ſur la Chronol. des Rois Méroving. pages 3 & 107.

(*n*) Fredeg. Chronic. cap. 79. * Tom. II. pag. 444.

des Fossez, situé à deux lieues de Paris sur la Marne, pour y bâtir une Abbaye, qui en a pris dans la suite le nom de S. Maur des Fossez. Mais outre que cette Charte, que le Pere (*a*) le Cointe, Gérard (*b*) du Bois, Dom (*c*) Félibien, Dom (*d*) Bouquet, & (*e*) eux-mêmes, ont imprimée, est au moins interpolée, comme le Pere (*f*) le Cointe l'a prouvé, le nom de l'évêque de Paris ne s'y trouve point. Peut-être Audebert l'étoit-il du moins en 640; car on ne sait en quelle année mourut Leudebert, que l'on suppose avoir été son prédécesseur. Les Auteurs (*g*) de la nouvelle Gaule Chrétienne, qui s'attachent encore à cette derniere date, ne la prouvent que par la Charte même de fondation du même Monastere, qu'ils ont aussi (*h*) imprimée d'après l'Histoire (*i*) de l'Eglise de Paris; & il est vrai que cette Charte est datée de la troisieme année du regne de Clovis II, qui revient à l'an 640, & qu'Audebert l'a souscrite comme évêque de Paris. Mais puisqu'ils avouent (*k*) que Dom Mabillon n'osoit en garantir les souscriptions, quelles si fortes raisons ont-ils donc pour les garantir eux-mêmes? Non-seulement ces souscriptions sont fort douteuses, puisque Dom (*l*) Mabillon ne les garantissoit pas; mais le corps même de la piece n'est pas exempt de dépravation, comme les mêmes Auteurs (*m*) semblent l'avouer encore, du moins tacitement, en citant le Pere (*n*) le Cointe qui le prouve. Et comme de tout cela il résulte qu'il ne falloit point se fier à ces deux Chartes, il résulte aussi qu'il ne falloit employer tout au plus qu'avec bien des adoucissemens les deux dates de 638 & 640; & ne fixer enfin à la rigueur l'épiscopat d'Audebert, s'il faut le distinguer de Leudebert, qu'à l'année où se tint le IIIe Concile de Challon.

Audebert eut pour successeur S. Landri, dont on va parler.

L'AN 651.

Grande famine (*o*) à Paris. S. Landri pouvoit bien être alors évêque de cette Ville; & ce sera à cette occasion que non content

(*a*) Coint. ad ann. 638. cap. 124. Tom. III. pag. 82 & 83.
(*b*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 171.
(*c*) Félib. Hist. de Paris, Tome III. p. 20.
(*d*) Bouquet, * Tom. IV. pag. 633.
(*e*) Gall. Christ. Tom. VII. Instrum. Charta II. pag. 2.
(*f*) Coint. Sup. ibid.
(*g*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 23.
(*h*) Ibid. Instrum. Charta III. pag. 3.
(*i*) Du Bois, Sup. ibid. pag. 172 & 173.
(*k*) Gall. Christ. Sup. Instrum. pag. 4. not. A.
(*l*) Mabill Annal. Bened. lib. 12. cap. 58. Tom. I. pag. 372.
(*m*) Gall. Christ. Tom. VII. pag 284.
(*n*) Coint. ad ann. 640. cap. 40 & 41. Tom. III. pag. 117 & seqq.
(*o*) Gesta Dagob. cap. 50. * Tom. II. pag. 594.

d'avoir

d'avoir vendu ses meubles pour le soulagement des pauvres, il aura encore fait bâtir en leur faveur près de sa Cathédrale un Hopital, qui a pris dans la suite le nom d'Hôtel-Dieu, suivant la tradition de l'Église de Paris, qui, à ce que disent les (*a*) Bollandistes, l'a consignée dans les différentes révisions de son Bréviaire, quoique suivant la remarque d'un savant (*b*) Critique, ce ne soit que depuis l'an 1636. Un autre (*c*) Savant croit que ce fut en 660 que S. Landri bâtit cette maison de piété: mais on ne voit point les preuves sur lesquelles il se fonde; peut-être néanmoins n'a-t-il voulu dire autre chose, sinon que S. Landri étant mort cette année-là, (en supposant vraie la fausse Chronologie qui ne fait commencer le regne de Clovis II qu'en 644) on ne peut pas reculer plus loin cette fondation.

Du Breul (*d*) dit qu'Erchinoald, Comte de Paris, & Maire du Palais, donna à l'Eglise de Paris sa maison avec sa chapelle de S. Christophe, & le village de Créteil sur Marne. Si ce fait est bien prouvé, on pourroit croire que la donation d'Erchinoald fut faite à l'occasion de cette famine, & que ce furent là en partie les premiers fonds de l'Hôtel-Dieu qui fut érigé par S. Landri: les Historiens (*e*) ont loué Erchinoald pour la grande bonté de son cœur. On a vu jusqu'en 1747 dans le Parvis de N. D. près de l'Hôtel-Dieu même, une grande statue de pierre entierement défigurée, & presque périe de vétusté, à laquelle le menu peuple donnoit les noms (*f*) de *Maître Pierre le jeûneur*, & de *Monsieur le Gris*. Plusieurs l'ont prise pour (*g*) Esculape, Dieu de la Médecine, d'autres pour (*h*) Mercure; mais ne seroit-ce pas plustôt Erchinoald lui-même, dont l'Eglise ou le peuple de Paris auroit voulu consacrer la mémoire dans le lieu même qu'il avoit fondé, ou comblé de ses bienfaits? Cependant un Savant Antiquaire tâche de prouver dans un Mémoire qu'il a lu à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, dont il est membre, & qui n'est pas encore imprimé, que c'est la figure de J. C. même, laquelle avoit été mise à la porte de l'ancienne église Cathédrale, figure très-ressemblante à celle que l'on voit aujourd'hui adossée contre le pilier de la grande porte de la même église; & dans la nouvelle édition de la Description de

(*a*) Bolland. Jun. Tom. II. pag. 293.
(*b*) Le Beuf, Differt. Tom. II. pag. lj.
(*c*) Moreau de Mautour, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome III. pag. 299.
(*d*) Du Breul, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. page 85.
(*e*) Fredeg. Chronic. cap. 84. * Tom. II. pag. 445. Gesta Dagob. cap. 48. ibid p. 594.
(*f*) Piganiol, Descript. de Paris, édit. Paris 1742. Tome I. page 351.
(*g*) Du Breul, Sup. ibid. page 80.
(*h*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome III. page 55.

Paris par Germain (*a*) Brice on lit à peu près la même chose.

A l'égard du titre de Comte de Paris, que du Breul donne à Erchinoald, Dom (*b*) Félibien assure qu'il prend en effet cette qualité dans sa Charte de donation; & il cite en marge la 22e Charte du petit Pastoral de l'Eglise de Paris: mais cette Charte n'est peut-être imprimée nulle part; du moins Dom Félibien ne l'a-t-il point donnée parmi ses Pieces justificatives. Sauval atteste (*c*) d'un côté, qu'il l'a lue dans le grand Pastoral; d'un autre côté il la cite (*d*) comme étant du petit Pastoral: mais tantôt c'est selon lui l'acte 12 de ce recueil, tantôt c'est l'acte 22. Il ajoute (*e*) au même endroit, que la Charte est datée de la huitieme année du regne de Charles-le-Chauve; & dans un autre (*f*) endroit, en se contredisant lui-même, il dit qu'elle est de l'an 877: ce qui de maniere ou d'autre ne peut convenir au temps d'Erchinoald. Aussi soutient-il qu'Erchinoald n'y est seulement pas nommé; & qu'il n'y est fait mention que de S. Christophe de Créteil. Enfin pour trancher toute difficulté, il maintient l'acte supposé; & c'est ce qui ordinairement ne lui coute rien. L'Auteur du Traité de la Police, qui en fait aussi mention, le rapporte (*g*) à l'an 666, autre date qui ne peut se soutenir, si la Charte est d'Erchinoald même, puisqu'Erchinoald, comme on le marquera plus bas, mourut en 659; & qu'ainsi, en suivant même le calcul de ceux qui mettent le commencement du regne de Clovis II en 644, il faudroit rapporter cette mort à l'an 665.

Qui pourra débrouiller ce cahos? Celui qui avec des yeux sûrs, & exempt de toute partialité pourra à son tour s'instruire par lui-même de ce qui en est. Jusques-là le Lecteur sensé ne peut manquer de suspendre son jugement. Du Breul & Félibien ont-ils accusé juste? Si cela est, la chapelle de S. Christophe qui étoit sur pied du temps d'Erchinoald, pouvoit bien être voisine de la Cathédrale; & ce sera celle qui ayant été érigée depuis en église paroissiale (*h*) de l'Hôtel-Dieu, & de quelques maisons voisines, fut démolie en 1748, pour faire place aux nouveaux bâtimens des Enfans-trouvez: peut-être aussi ne faudroit-il point chercher ailleurs cette Chapelle qu'au village de Créteil; mais il sera toujours vrai de dire, que soit à Paris, soit à Créteil, elle étoit sur pied dès le

(*a*) Brice, Descript. de Paris, édit. Paris 1752. Tome IV. page 269.

(*b*) Félib. Hist. de Paris, Tom. I. p. 54.

(*c*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. pages 95 & 96.

(*d*) (*e*) Ibid. page 381; & Tome II. page 410.

(*f*) Ibid. Tom. I. page 382.

(*g*) La Mare, Traité de la Police, Tome I. page 98.

(*h*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I pag. 560.

VII[e] siecle. Faut-il au contraire ajouter foi à la déposition de Sauval, & supposer le titre vrai, quoiqu'il l'accuse de faux? alors il n'y aura plus de preuve que la chapelle de S. Christophe de Paris existât du temps d'Erchinoald; on prouvera seulement que pendant le IX[e] siecle il y en avoit une de ce nom à Créteil. Mais la Charte dont il est question n'est pas unique sur cette matiere: nous en avons une seconde; & il résulte de celle-ci, comme on le verra (*a*) plus bas, qu'avant la fin du VII[e] siecle même il y avoit ou à Paris ou à Créteil une église de S. Christophe. Après tout il est certain que sous l'épiscopat (*b*) d'Inchad il y en avoit une de ce nom à Paris; que c'étoit celle de l'Hôtel-Dieu; & que les Chanoines de la Cathédrale y alloient à certains temps marquez laver les pieds des pauvres.

L'AN 653.

S. Landri étoit certainement évêque de Paris: il avoit donné à l'Abbaye de S. Denys en France un privilége que Clovis II confirma (*c*) le 22 Juin de cette année, la seizieme de son regne. C'est donc bien à tort que quelques Critiques (*d*) trop hardis ont nié l'existence de cet évêque. Au reste on l'a confondu (*e*) avec un autre S. Landri, évêque régionaire, ou chorévêque de Meaux & de Paris, qui a vécu dans le même siecle, & qui très-vraisemblablement est celui à qui sont adressées les formules de Marculfe.

VERS L'AN 654.

Mort de Germain, Abbé de S. Vincent ou S. Germain des Prez. Le Pere (*f*) le Cointe s'appuye du témoignage du Continuateur (*g*) d'Aimoin, pour prouver qu'il mourut peu de temps avant Clovis II.

Sigon ou Sigefroi I lui succede.

10 *Juin*. Mort de S. Landri, évêque de Paris. La date du jour est tirée de celui de sa fête. Celle de l'année ne peut être fixée au juste; mais il ne doit pas avoir vécu beaucoup au-delà de celle-ci. Le saint évêque, si l'on en croit la tradition de l'Eglise de Paris, qui s'est perpétuée dans différentes révisions de son Bréviaire, fut

(*a*) Voyez l'An 690 ou 691.
(*b*) Voyez l'An 829.
(*c*) Mabill. Diplomat. lib. 6. N°. 7. pag. 466 & 467. & Bouquet * Tom. IV. pag. 636.
(*d*) Vales. Rer. Francic. lib. 20. Tom. III. pag. 207. & 208. Launoi. Tom. III. Part. I. pag. 156 & 169. Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 319. & Tome II. page 254.
(*e*) Le Beuf, Dissert. Tom. II. pag. xxxiij & suiv.
(*f*) Coint. ad ann. 642. cap. 45. Tom. III. pag. 153.
(*g*) Aimoin. Continuat. lib. 4. cap. 43. edit. In-8°. Paris. 1567. pag. 380.

enterré hors de la Ville dans une église, dite alors de S. Vincent, & qui porte aujourd'hui le nom de S. Germain l'Auxerrois; mais dans la suite des temps on en a érigé une autre (*a*) sous son nom dans l'enceinte de la Ville même, c'est-à-dire, dans la Cité. Il n'a cependant eu qu'assez tard un culte public, même dans sa propre Eglise; & le plus ancien monument où il soit qualifié Saint, n'est que de l'an (*b*) 1171.

S. Landri a eu pour successeur Chrodobert ou Robert, dont il sera parlé sous l'an 656.

On vient de nommer pour la premiere fois l'église de S. Germain l'Auxerrois; & ce qu'on en a dit ne se trouve même appuyé que sur une tradition, à laquelle il ne faut pas se fier en tout; car il est faux, comme plusieurs (*c*) Savans l'ont observé, que cette église ait porté dès son origine le nom de S. Vincent: opinion d'ailleurs si peu ancienne, qu'elle n'a été adoptée pour la premiere fois (*d*) dans le Bréviaire de Paris qu'en 1636. Pour ce qui est de son antiquité, si l'on en croit (*e*) du Breul, & d'autres Ecrivains (*f*) récens, elle auroit été bâtie par le Roi Childebert I, par conséquent avant l'an 558; & les Auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne ne s'éloignent pas beaucoup de ce sentiment, puisqu'ils veulent (*g*) qu'elle fût déja sur pied en 581. Ils ont lu, disent-ils, dans un très-ancien manuscrit, que cette année-là même il y avoit quatre Abbayes aux portes de Paris, S. Laurent vers l'orient, Ste Génevieve au midi, S. Germain des Prez au couchant, & S. Germain l'Auxerrois au nord. Mais quel est donc ce manuscrit? De quel âge est-il? Et dans quelle Bibliotheque le trouve-t-on? Car enfin on ne seroit pas fâché de le lire aussi-bien qu'eux. Ils ajoutent qu'un des derniers Auteurs de l'Histoire de l'Eglise, de la Ville, & de l'Université de Paris (c'est M. Grancolas) l'avoit lu également comme eux. Mais encore un coup ne le citer que de cette maniere, c'est vouloir que le Public ne le lise pas, ou s'exposer à entendre dire qu'il n'a jamais existé. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a point de preuve que M. Grancolas l'ait jamais lu. Cet Ecrivain parle à la vérité (*h*) des quatre Abbayes prétendues dans les mêmes termes que les Auteurs de la Gaule Chrétienne; mais il ne dit point qu'il s'expri-

(*a*) Voyez l'An...
(*b*) Le Beuf, Dissert. Tome II. page xlij.
(*c*) Vales. de Basilic. Paris. cap. 12. pag. 468. Le Beuf, Dissert. Tome II. pages xij & suiv.
(*d*) Le Beuf, ibid. page lij.
(*e*) Du Breul, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612 page 785.
(*f*) Corrozet, Antiq. de Paris, édit Paris 1550. fol. 24. recto. Nicole Gilles, Chroniq. de France, édit. Paris 1557. fol. 19. verso. Brice, Descript. de Paris, édit. Paris 1752. Tome I. page 193.
(*g*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 252.
(*h*) Grancolas, Hist. de l'Egl. de la Ville, & de l'Univers. de Paris, Tome I. page 191.

me ainſi ſur la foi d'aucun manuſcrit; & après ce qui a été prouvé (*a*) plus haut touchant l'égliſe de S. Laurent, il n'eſt pas poſſible de ſe perſuader que celui qui a déterminé ces Auteurs ſoit d'une antiquité ſi reſpectable.

Il peut néanmoins ſe faire, comme l'a conjecturé un ſavant (*b*) Antiquaire, que peu de temps après la mort du ſaint Evêque d'Auxerre, on ait conſtruit en ſon honneur au-deſſous de Paris, ſur la rive droite de la Seine, & ſur le chemin de Nanterre, une Chapelle, qui n'aura pas tardé à devenir une égliſe conſidérable, d'abord Abbatiale, puis Collégiale & Paroiſſiale, & l'une des quatre Filles de l'Archevêque, enfin Paroiſſiale ſimplement, & qui juſqu'à préſent a retenu ſon nom. Au reſte dans le temps du ſiége de Paris par les Normans, au IX[e] ſiecle, on l'appelloit (*c*) *S. Germain le rond*, ſans doute à cauſe de ſa conſtruction; & il ſemble qu'elle portoit encore ce nom bien avant dans le XII[e] ſiecle, puiſque dans une Bulle du Pape Alexandre III de l'an (*d*) 1165 elle eſt encore appellée *Monaſterium S. Germani rotundi.*

L'AN 655.

Après la mort de Sigebert II Roi d'Auſtraſie, arrivée le 1 Février (*e*) de cette année, Grimoald, Maire du Palais de ce Prince, qui avoit voulu élever ſur le thrône Childebert ſon propre fils, au préjudice de Dagobert, fils & légitime héritier de Sigebert, eſt enfermé dans une priſon (*f*) à Paris par ordre de Clovis II, & y meurt miſérablement, comme il le méritoit.

Ici la Chronologie de nos Rois, qui avoit déja ſouffert de grandes difficultez au ſujet des ſeize années du regne de Dagobert I, recommence à s'embrouiller. Adrien (*g*) de Valois, qui ne donne que ſeize années de regne à Clovis II, met ſa mort en 654: Dom (*h*) Mabillon, qui lui en donne dix-huit, la met en 656; mais il fixe, comme on vient de le voir, à l'an 655 la mort de Sigebert II Roi d'Auſtraſie, & celle de ſon Maire Grimoald: le Pere (*i*) le Cointe veut que Sigebert & Grimoald ſoient morts en 654, & Clovis II en (*k*) 655: enfin l'Abbé de Longuerue, qui a compoſé des

(*a*) Voyez Vers l'An 547, & l'An 583.
(*b*) Le Beuf, Diſſert. Tome II. page 12.
(*c*) Abbo I. 175. & II. 35.
(*d*) Valeſ. de Baſilic. Pariſ. cap. 15. pag. 481.
(*e*) Mabill. Annal. Bened. lib. 14. cap. 34. Tom. I. pag. 431.
(*f*) Geſta Reg. Franc. cap. 43. * Tom. II. pag. 568.
(*g*) Valeſ. Rer. Franc. lib. 20. Tom. III. pag. 214.
(*h*) Mabill. Diſſert. * Tom. III. pag. 708.
(*i*) Coint. ad ann. 654. cap. 3. Tom. III. pag. 388 & 389.
(*k*) Idem, ad ann. 655. cap. 7. ibid. pag. 411.

Annales de France depuis la ſixieme année du regne de Dagobert I, c'eſt-à-dire, depuis l'an 628 de J. C. juſqu'à l'an 754, rapporte (*a*) à la ſeule & même année 656 les trois morts de Sigebert II, de Grimoald, & de Clovis II; & cette différence de calcul influe ſur leur chronologie juſqu'à la mort de Childebert III, qu'ils s'accordent tous à mettre en 711. Il faut cependant ſe déterminer ici; & l'on croit devoir s'en tenir à celui de Dom Mabillon, qui paroît le mieux prouvé tant pour la mort de Sigebert II en 655 par la vie (*b*) de S. Didier évêque de Cahors, que pour celle de Clovis II en 656 par la vie (*c*) de S. Jean de Réome.

A la mort de Sigebert, ou pluſtôt à celle de l'uſurpateur Childebert, Clovis II ſe trouva ſeul poſſeſſeur de tous les Etats de la Monarchie; mais, comme on le voit, il n'en jouit pas long-temps. L'Auteur d'une Diſſertation qui remporta le prix à l'Académie de Soiſſons en 1746, après avoir fixé (*d*) la mort de Sigebert au 1 Février 655, celle de Grimoald avec la fin du regne du faux Childebert (*e*) au mois d'Août ſuivant, & celle de Clovis II en (*f*) 656, prétend néanmoins (*g*) que celui-ci ne fut maître de toute la Monarchie que pendant trois mois. N'y a-t-il donc que trois mois d'intervalle entre le mois d'Août 655, & l'année 656?

L'AN 656.

Avant le 10 *Mars*. Clovis II meurt (*h*) & eſt enterré à S. Denys en France. Voyez ce que l'on vient de dire ſous l'an 655.

CLOTAIRE III.

Clovis II avoit laiſſé trois fils, Clotaire III qui lui ſuccéda le premier, & qui regna ſeul dans toute la Monarchie juſqu'en 661 ſous la régence (*i*) de la Reine Ste Bathilde ſa mere; Childéric II, à qui Clotaire ſon frere donna en 661 le Royaume (*k*) d'Auſtraſie, & qui dix ans après, lui ſuccéda encore en Neuſtrie & en Bourgogne; & Thierri III, qui ne monta ſur le thrône, ou qui n'y fut affermi, que pluſieurs années après la mort de ſon pere, comme il ſera

(*a*) Longuerue, Annal. * Tom. III. pag. 685.

(*b*) (*c*) Mabill. Diſſert. * Tom. III. pag. 708 & 713.

(*d*) Gouye-de-Longuemare, Diſſert. ſur la Chronol. des Rois Méroving. pag. 11. & 108.

(*e*) (*f*) Ibid. & page 18.

(*g*) Ibid. page 19.

(*h*) Chroniq. de S. Denys, liv. 5. * Tom. III. page 304.

(*i*) Vita S. Bathild. cap. 5. * ibid. p. 572.

(*k*) Vita S. Lamberti, cap. 3. * ibid. pag. 585.

marqué (a) plus bas. On suivra dorénavant ici jusqu'au commencement de la seconde Race la chronologie de l'Auteur de la Dissertation que l'on vient de citer, lorsqu'on se croira obligé de s'écarter en quelque chose de celle de Dom Martin Bouquet.

Chrodobert, ou Robert, étoit évêque de Paris lorsque Clovis II mourut, & fut alors un des principaux Conseillers (b) de la Reine régente. Il souscrivit le 26 Août, la troisieme année de Clotaire III, par conséquent en 658, à un privilége (c) qu'Emmon évêque de Sens donna au Monastere de Ste Colombe. Les Auteurs (d) de la nouvelle Gaule Chrétienne rapportent la date de ce privilége à l'an 658 ou 659 indéfiniment; par où ils semblent douter si Clovis II ne vivoit pas encore le 26 Août 656. L'Abbé (e) de Longuerue le pensoit ainsi en effet; & il tâchoit de le prouver par la vie de S. Jean de Réome: mais sa preuve ne paroît rien moins que décisive.

Le Pere (f) le Cointe, fondé sur un passage du vénérable Bede, range dans un autre ordre les premiers successeurs de S. Landri: il le fait suivre immédiatement par Importun; & après celui-ci il met successivement Chrodobert, Sigobrand, & Agilbert. C'est qu'il n'a pas cru que Bede ait pu se tromper, & qu'il a préféré son autorité à celles de la vie de Ste Bathilde que l'on vient de citer, & du privilége de l'Abbaye de N. D. de Soissons, que l'on citera (g) plus bas.

L'An 659.

Mort (h) d'Erchinoald, Maire du Palais.
Le fameux Ebroin lui (i) succede.

L'An 662.

6 Septembre. Chrodobert étoit encore évêque de Paris. Il souscrivit ce même (k) jour, la septieme année de Clotaire III, à un privilége de Bertefroi, évêque d'Amiens, pour l'Abbaye de Corbie; & il doit être mort peu de temps après.

Sigobrand, dont on va parler, lui succéda.

(a) Voyez l'An 670 ou 671, & l'An 674.
(b) Vita S. Bathild. Sup. ibid.
(c) Mabill. Annal. Bened. lib. 14. cap. 63. Tom. I. pag. 448.
(d) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 25.
(e) Longuerue, Annal. * Tom. III. pag. 688.
(f) Coint. ad ann. 654. cap. 20. & ad ann. 664. cap. 8. Tom. III. pag. 395 & 558.
(g) Voyez l'An 665.
(h) (i) Contin. I. Fredeg. cap. 92. * Tom. II. pag. 449.
(k) Concil. Labbe, Tom. VI. pag. 529.

Vers l'An 664.

Sigobrand, évêque de Paris, qui par ses hauteurs s'étoit attiré de puissans ennemis, est tué (*a*) dans une émeute. Il n'est pas marqué expressément dans les textes que l'on vient de citer, ni dans ceux que l'on citera encore bientôt, de quelle Eglise étoient évêques Chrodobert, Sigobrand, & Importun: mais les anciens Catalogues des évêques de Paris ne permettent pas de douter qu'ils n'appartiennent à cette Eglise.

Importun, dont on va paler sous l'an 665, a succédé immédiatement à Sigobrand.

Une maladie affreuse dépeuple une grande partie de la ville de Paris. Ste Aure qui en est frappée, meurt (*b*) avec 160 de ses Religieuses; & toutes sont enterrées à S. Paul. Le Martyrologe universel de Chastelain met la fête de la sainte Abbesse au 4 Octobre; & Baillet (*c*) dit qu'en effet elle mourut ce jour-là, mais qu'à cause de celle de S. François d'Assise on remet à Paris la sienne au lendemain. D'habiles Critiques (*d*) ont rapporté le fléau, dont on parle ici, aussi-bien que la mort de Ste Aure, à l'an 666; mais il y a tout lieu de croire que ce fut la même maladie, qui selon le vénérable (*e*) Bede ravagea en 664 l'Angleterre & l'Irlande. Ce seroit peut-être encore cette peste, dont il est dit dans la légende (*f*) de S. Aquilin, prêtre & martyr à Milan, que le Saint délivra Paris par ses prieres. La même légende dit encore que S. Aquilin fut élu successivement évêque de Cologne & de Paris; mais qu'il refusa l'un & l'autre évêché. Si l'on peut se fier à cette piece, ce seroit immédiatement après la mort de Sigobrand, qu'il auroit été élu évêque de Paris.

L'An 665.

26 Juin. Importun étoit évêque de Paris. Il souscrivit ce jour-là même, la dixieme (*g*) année de Clotaire III, à un privilége de Drausin, évêque de Soissons pour l'Abbaye de N. D. de la même ville. Les Copistes récens avoient altéré ou falsifié la date de ce privilége, qui porte absolument, non la quatorzieme année du re-

(*a*) Vita S. Bathild. cap. 10. * Tom. III. pag. 574. & Mabill. * ibid. not. A.

(*b*) Vita S. Eligii, cap. 51. * ibid. pag. 561.

(*c*) Baillet, Vies des Saints, 4 Octobre.

(*d*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 201. Bouquet, Chronol. * Tom. III. pag. 561.

(*e*) Beda, Hist. Angl. lib. 3. cap. 27. edit. Coloniæ, Tom. III. pag. 79.

(*f*) Bolland. Januar. Tom. II. pag. 971.

(*g*) Germain, Hist. de l'Abb. de N. D. de Soissons, page 423.

gne de Clotaire, comme l'a supposé le Pere (*a*) le Cointe, ni d'autres années aussi fausses que celle-là ; mais suivant le témoignage de Dom Michel (*b*) Germain, la dixieme année du regne de ce Prince.

Agilbert, dont on va parler, a succédé immédiatement à Importun.

L'AN *668*.

Le vénérable Agilbert, qui avoit été évêque en Angleterre, mais qui avoit quitté son évêché pour revenir en France, étoit évêque de Paris. Il reçut chez lui (*c*) vers la fin de cette année l'évêque Théodore, que le Pape Vitalien envoyoit dans la grande Bretagne. Le Pere (*d*) le Cointe qui lui donne Sigobrand pour prédécesseur immédiat, & Gérard (*e*) du Bois qui le fait succéder immédiatement à Importun, veulent néanmoins également qu'il ait été évêque de cette Ville dès l'an 664 même; & il est vrai que le vénérable (*f*) Bede le dit ainsi; mais on ne peut nier que cet Historien ne se soit trompé. Agilbert de retour en France donna à la vérité en 664, comme le Pere (*g*) le Cointe le prouve fort bien, la consécration épiscopale à S. Wilfrid : mais parce qu'il étoit évêque de Paris peu de temps après, il ne s'ensuit pas qu'il le fût dès-lors ; & c'est à quoi sans doute le vénérable Bede n'a pas fait attention.

VERS L'AN *669*.

Le corps de sainte Aure est rapporté du cimetiere ou de la Chapelle de S. Paul dans l'église de son Abbaye. Ce fut cinq ans après la mort de la Sainte suivant Dom (*h*) Félibien, qui avoit en main apparemment les preuves de cette date, quoiqu'il n'ait pas jugé à propos d'en faire part au public ; & comme il fixe cette mort à l'an 666, la translation à dû se faire selon lui en 671. Ce corps est conservé aujourd'hui dans l'église de S. Eloi, qui est un reste (*i*) de cette ancienne Abbaye.

L'AN *671*.

10 *Mars*. Clotaire III étoit encore en vie, suivant une charte

(*a*) Coint. ad ann. 668. cap. 5. Tom. III. pag. 606.

(*b*) Germain, Sup. ibid. page 425.

(*c*) Vita S. Theodori, in Act. SS. Bened. Tom. II. pag. 1032.

(*d*) Coint. ad ann. 664. cap. 10. Tom. III. pag. 559.

(*e*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 202 & 205.

(*f*) Beda, Hist. Angl. Sup. lib. 3. cap. 28. pag. 80.

(*g*) Coint. Sup. ibid.

(*h*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. page 58.

(*i*) Voyez Vers l'An 632.

imprimée dans la (*a*) Diplomatique. Dom Mabillon, qui rapportoit alors cette Charte au regne de Clotaire III, ayant cru dans la suite (*b*) qu'elle ne convenoit pas au temps de ce Prince, l'a rejetée à celui de Clotaire II; & les Auteurs (*c*) de la nouvelle Gaule Chrétienne sont demeurez dans le doute à ce sujet. Mais la Charte porte la souscription de l'évêque Agilbert; & comme elle regarde l'ancienne Abbaye de Bruyeres, ou Brieres, au Diocese de Paris, il est plus que probable que c'est l'évêque de Paris même qui l'a souscrite. Or Agilbert évêque de Paris vivoit sous Clotaire III, non sous Clotaire II; c'est donc au regne de Clotaire III qu'il faut la rapporter. Elle est datée de la seizieme année de ce regne; quoique Claude (*d*) Chastelain, qui a voulu faire ici le Diplomaticien, ait cru qu'il convenoit d'y substituer *anno XIV* à *anno XVI*; & c'est aussi pendant cette seizieme année que ce Prince mourut. On le croit (*e*) enterré ou à Chelles ou à S. Denys.

Thierri III, son frere, soutenu par Ebroin, Maire du Palais, lui succede (*f*) dans les deux royaumes de Neustrie & de Bourgogne.

THIERRI III.

Pour la premiere fois.

Ce Prince est déthrôné (*g*) au bout de trois mois; & Childéric II, autre fils de Clovis II, déja Roi d'Austrasie depuis l'an 661, se met encore en possession de ces deux autres Royaumes.

CHILDÉRIC II.

VERS L'AN 671.

Childéric II se vit à peine maître de toute la Monarchie, que les Austrasiens d'au-delà du Rhin, & ceux qui habitoient l'Alsace, accoutumez à avoir un Roi particulier, rappellerent d'Irlande (*h*) sur la fin de l'année 671, ou au commencement de l'an 672, Dagobert II, fils de Sigebert II Roi d'Austrasie, & petit-fils comme Childéric II du Roi Dagobert I; ensorte que Childéric II ne se trouva plus maître que de la Neustrie & de la Bourgogne.

(*a*) Diplomat. pag. 468 & 469.
(*b*) Mabill. Œuvres posth. Tome II. page 346.
(*c*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 279 & 338.
(*d*) Chastelain, Martyrol. univers. page 881.
(*e*) Hist. Généal. des Gr. Off. de la Cour. Tome I. page 11.
(*f*) Gesta Reg. Franc. cap. 45.* Tom. II. pag. 569.
(*g*) Ibid. & vita S. Leodegar. cap. 3.* ibid. pag. 613.
(*h*) Vita S. Wilfridi,* Tom. III. p. 602.

L'AN 673.

Leudese, fils d'Erchinoald, est établi (*a*) Maire du Palais à la place d'Ebroin.

L'AN 674.

Avant le mois d'Avril. Childéric II est assassiné (*b*) avec sa femme Bilichilde, & un de ses fils nommé Dagobert, dans la forêt de Lauconie, qu'un savant (*c*) Antiquaire croit être celle qui s'étendoit autrefois dans le Vexin François du côté de Loconville & de Boissy-le-bois. Leurs corps apportez à Paris sont enterrez dans l'église de S. Vincent & S. Germain, où leurs cercueils furent découverts en (*d*) 1646 & en 1656 dans le chœur même, celui de Childéric II joignant (*e*) celui de Chilpéric I, celui de Bilichilde joignant celui de son mari, & celui du petit Prince sur celui de la Reine, tous les trois au nord & à l'opposite du tombeau de Clotaire II. Sauval (*f*) a mal rapporté cette découverte à l'an 1643.

THIERRI III.

Pour la seconde fois.

Thierri III sort du monastere de S. Denys en France, où il avoit été (*g*) enfermé en 671, & succede (*h*) à son frere Childéric II dans les deux Royaumes de Neustrie & de Bourgogne.

Ebroin qui avoit été confiné (*i*) à Luxeuil lorsque Thierry III fut enfermé à S. Denys, & qui après la mort de Childéric II s'étoit sauvé de sa prison, tue (*k*) Leudese Maire du Palais, & enleve l'Austrasie Belgique à Dagobert II, en y élevant un phantôme de Roi (*l*) sous le nom de Clovis III, qu'il supposoit fils de Clotaire III.

L'AN 675.

Ebroin abandonne son faux Clovis, & remet cette partie de

(*a*) Fredeg. Chronic. cap. 95. * Tom. II. pag. 450.
(*b*) Ibid. & Vita S. Lantberti, in Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag. 465.
(*c*) Le Beuf, Dissert. Tome I. pages 361 & 362.
(*d*) Voyez plus haut page 75. notes N. & O.
(*e*) Voyez le Plan de l'Eglise dans l'Histoire de l'Abbaye par Dom Bouillart, page 309.
(*f*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome II. page 340.
(*g*) Sigebert. Chronic. ad ann. 667. * Tom. III. pag. 343.
(*h*) Chronic. S. Benigni, & Centul. * ibid. pag. 317 & 351.
(*i*) Sigebert. Chronic. Sup. ibid.
(*k*) Fredeg. Chronic. cap. 96. * Tom. II. pag. 450.
(*l*) Vita S. Leodegarii, cap. 8. * ibid. pag. 617.

l'Austrasie (*a*) sous l'obéissance de Thierri III, qui en récompense lui rend la dignité de Maire du Palais.

L'AN 679.

23 *Décembre*. Dagobert II Roi d'Austrasie étant mort, Thierri III devoit se trouver maître de toute la Monarchie; mais les Ducs Pepin & Martin, cousins-germains, le premier, fils d'Ansegise & pere de Charles Martel; le second, fils, à ce que l'on (*b*) présume, de Clodulfe évêque de Metz, frere d'Ansegise, se firent déclarer Ducs ou Gouverneurs (*c*) de l'Austrasie.

VERS L'AN 680.

25 *Janvier*. Mort de sainte Bathilde, Reine de France, veuve de Clovis II. Elle est enterrée dans l'Abbaye de Chelles où elle s'étoit retirée. La date du jour est tirée de la Chronique (*d*) de S. Riquier; & c'est aussi celui où l'Eglise honore sa mémoire.

Le vénérable Agilbert, évêque de Paris, mourut vers cette même année, suivant l'histoire (*e*) de l'Eglise de Meaux, où on lui donne le titre de Saint, quoiqu'il n'ait point de culte public dans l'Eglise, & où l'on ajoute que son corps fut porté dans l'Abbaye de Jouarre; ce qui suppose qu'il mourut ailleurs; mais on n'a rien d'assuré (*f*) ni sur le jour, ni sur l'année de sa mort. Les Auteurs (*g*) de la nouvelle Gaule Chrétienne, qui semblent croire qu'il mourut à Jouarre même, ne nous apprennent rien de plus à ce sujet, sinon qu'il vivoit encore en 670, peut-être aussi en 680; & qu'en 691 il avoit un successeur.

Ce successeur fut Sigofroi, ou Sigefroi, dont on parlera sous l'année 690 ou 691.

L'AN 681.

Ebroin (*h*) est assassiné.

Waratton est élu à sa place (*i*) Maire du Palais.

L'AN 683.

Waratton est dépossédé (*k*) de la Mairie du Palais par son propre fils Gislémar.

(*a*) Vita S. Leodegar. cap. 12. * Tom. II. pag. 619. & Annal. Metenf. * ibid. pag. 678.
(*b*) Valef. Rer. Franc. lib. 21. Tom. III. pag. 292 & 293.
(*c*) Contin. II. Fredeg. cap. 97. * Tom. II. pag. 451. Chroniq. de S. Denys, liv. 5. chap. 24. * Tom. III pag. 306.
(*d*) Chronic. Centul. * Tom. III. p. 351.
(*e*) Hist. de l'Egl. de Meaux, Tome I. page 41.
(*f*) Chastelain, Martyrol. univers. pages 744 & suiv.
(*g*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 27.
(*h*) (*i*) (*k*) Contin. II. Fredeg. cap. 98. * Tom. II. pag. 451.

VERS L'AN 683.

Mort de Sigon, ou Sigefroi I, Abbé de S. Vincent, ou S. Germain des Prez. Le Continuateur (*a*) d'Aimoin semble faire entendre qu'il mourut dans le même temps ou à peu près que S. Ouën évêque de Rouen. Or S. Ouën mourut en (*b*) 683.

Babon I succede à Sigon, suivant le même Continuateur, que le Pere (*c*) le Cointe a adopté. Les Auteurs (*d*) de la nouvelle Gaule Chrétienne, qui ne reconnoissent qu'un Babon, & qui se voient contraints de le rejeter au VIIIe siecle, mettent ici de suite sans aucunes dates, Sigon, Childéran, & Honfroi. Mais dans quel Auteur préférable au Continuateur d'Aimoin ont-ils donc lu que Babon n'étoit point ici à sa place? On a déja fait (*e*) une observation à ce sujet. A l'égard de Childéran & d'Honfroi, il est fait mention d'eux dans les (*f*) interpolations d'Aimoin; & le Pere (*g*) le Cointe tâche d'en fixer les dates: mais il n'a pour cela que de trop foibles conjectures. Ces deux Abbez furent suivis d'Authaire II, dont on parlera sous l'an 690 ou 691.

L'AN 684.

Waratton recouvre la dignité (*h*) de Maire du Palais par la mort de son fils Gislémar.

L'AN 686.

Mort (*i*) de Waratton, Maire du Palais. On lui substitue Bercaire.

L'AN 687.

Bataille de Tertri, après laquelle Pepin de Herstal, pere de Charles Martel, se rend maître (*k*) de Paris & de tout le Royaume. Il conserve cependant à Thierri III le nom de Roi.

(*a*) Aimoin. Continuat. lib. 4. cap. 46. edit. Parif. 1567. in-8°. pag. 384.
(*b*) Gall. Christ. Tom. XI. pag. 14.
(*c*) Coint. ad ann. 684. cap. 21. & seqq. Tom. IV. pag. 117 & 118.
(*d*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 421.
(*e*) Voyez l'An 558. page 61.
(*f*) Aimoin. Continuat. Sup. cap. 47. pag. 385.
(*g*) Coint. ad ann. 687. cap. 8. Tom. IV. pag. 177 & 178. ad ann. 691. cap. 62. ibid. pag. 261. & ad ann. 694. cap. 8. ibid. pag. 299.
(*h*) Contin. II. Fredeg. Sup. ibid.
(*i*) Idem. cap. 99. * ibid. pag. 452.
(*k*) Annal. Metens. * Tom. II. pag. 679 & 680.

L'AN 688.

Norbert (*a*) eſt mis par Pepin auprès du Roi Thierri à la place de Bercaire.

L'AN 690 ou 691.

Sigofroi ou Sigefroi, étoit évêque de Paris.

Authaire II étoit Abbé de S. Vincent & S. Germain, aujourd'hui S. Germain des Prez.

Landebert étoit Abbé de S. Germain, c'eſt-à-dire de S. Germain l'Auxerrois.

Un autre Abbé, dont le nom finit par ces trois ſyllabes, *noaldus*, ſemble être celui de S. Pierre ou Ste Génevieve; & ſon premier ſucceſſeur connu fut Herbert, dont on parlera ſous l'an 845.

Wandremar, Abbé, étoit peut-être celui de l'Abbaye de S. Laurent, ou S. Séverin.

Une Abbeſſe, dont le nom paroît terminé par ces trois lettres, *ata*, étoit à ce qu'on croit celle du Monaſtere de Ste Aure, ou de S. Martial & S. Eloi. Peut-être auſſi l'étoit-elle d'un autre Monaſtere de filles dont on a parlé (*b*) plus haut, & dont il ne reſte plus aujourd'hui d'autre veſtige qu'une ſimple Chapelle, dite *des Haudriettes*.

Landétrude étoit peut-être Abbeſſe de l'Hôtel-Dieu; peut-être auſſi ſon Abbaye étoit-elle ſituée au village de Créteil, au-deſſus de Paris.

Tout cela eſt tiré d'un teſtament connu ſous le nom de Charte (*c*) de Vandemir, daté de la dix-ſeptieme année du regne de Thierri III. Le Monaſtere de Landétrude y eſt déſigné ſous le nom de *Domno Chriſtivilo;* & les Savans (*d*) ne font aucune difficulté de reconnoître ſous ce nom celui de *S. Chriſtophe;* d'où ils concluent qu'il s'agit là de l'Hôtel-Dieu: car on a vû (*e*) plus haut que peut-être une Chapelle de ce nom a fait partie de cette Maiſon de piété dès ſon origine.

Mais comment le mot *Chriſtivilo* peut-il ſignifier S. Chriſtophe? & comment a-t-on pû l'employer au lieu du mot grec ou latin *Chriſtophorus*, c'eſt-à-dire, *Porte-Chriſt*, qui a dû être ſi connu & ſi commun? Les Bollandiſtes (*f*) ont recherché dans une ſavante

(*a*) Geſta Reg. Franc. c. 48. * Tom. II. pag. 570.

(*b*) Voyez Vers l'An 475. page 37. Voyez auſſi l'An 821.

(*c*) Diplomat. lib. 6. N°. 14. p. 472.

(*d*) Mabill. Annal. Bened. lib. 18. cap. 9. Tom. I. pag. 594. Le Beuf. Diſſert Tome II. page vij.

(*e*) Voyez l'An 651. pages 97 & ſuiv.

(*f*) Bolland. Jul. Tom. VI. p. 125 & ſeqq.

Dissertation pourquoi ce saint Martyr est représenté avec une taille gigantesque, & pourquoi on a placé sa statue à l'entrée d'un si grand nombre d'églises, comme il se voit à celle de N. D. de Paris. On pourroit aussi demander pourquoi les Peintres & les Sculpteurs ne le représentent point autrement que portant l'enfant Jésus sur ses épaules: mais il semble que le mot *Christivilo* répond à toutes ces questions. Que nos premiers François aient donné à S. Christophe un nom tiré de leur propre langue, plustôt qu'un nom grec ou latin, il n'y a rien là que de très-croyable. Or *Bild* dans la langue Germanique signifie *image*, *figure*, *statue ;* & *Bilden* signifie *faire des statues :* & rien n'empêche de supposer que S. Christophe étoit un Sculpteur ou Statuaire qui s'appliquoit à faire des figures de l'enfant Jésus, qu'il portoit ensuite aux portes des églises pour les distribuer, ou pour les débiter au peuple chrétien. Il n'y a nulle différence à faire entre *bild* & *vild ;* & de-là s'est formé comme de lui-même le mot *Christivild*, ou *Christivil*. On ne voit rien dans tout ceci qui ne soit fort plausible ; & il est aisé d'en faire l'application aux statues de S. Christophe. La taille gigantesque ne doit point arrêter. Ou S. Christophe étoit naturellement d'une très-haute stature, ou comme il a plu aux Sculpteurs & aux Peintres de mettre sur ses épaules l'enfant Jésus, tenant le globe du monde dans sa main, ils ont cru devoir en faire un homme extrêmement haut, fort, & robuste, pour supporter un si pesant fardeau.

Ajoutons maintenant que de temps immémorial le Patron de l'église de Créteil est S. Christophe. Or le mot *Créteil* représente si parfaitement celui de *Christivil*, qu'on ne peut s'empêcher de croire que ce lieu fut d'abord appellé *S. Christivil* ou *S. Créteil*, en latin *Sanctus* ou *Domnus Christivilus ;* mais que par succession de temps le nom de *S. Christophe* ayant pris le dessus, on n'a plus désigné que sous celui-ci le saint Patron de l'église, pendant que l'ancien nom de *Créteil* s'est maintenu pour signifier le Village. Or cela posé il est hors de doute que le Monastere dont Landétrude étoit Abbesse pouvoit être situé à Créteil aussi-bien qu'à Paris auprès de la Cathédrale.

On apprend encore par la charte de Vandemir, qu'un des Saints titulaires de cette église Cathédrale étoit S. Etienne, parce qu'en effet elle en comprenoit plus d'une, & qu'outre la principale qui étoit consacrée sous le nom de la Ste Vierge, il y en avoit une autre dédiée sous l'invocation de ce premier Martyr, dans laquelle, peut-être à cause de la caducité de celle de la Ste Vierge, on acquittoit alors le Service divin, & qu'on a appellée dans la

ſuite (*a*) *S. Etienne le vieux*, ſoit pour la diſtinguer de quelques autres égliſes de même nom plus récentes, ſoit parce qu'elle étoit tombée de vétuſté, & qu'il n'en reſtoit plus que les murs, tels qu'on les voyoit encore ſous le regne de (*b*) Louis le Gros. Cette égliſe de S. Etienne qui étoit au midi, & dans laquelle ſe ſont tenus quelques Conciles, ne ſubſiſte donc plus depuis long-temps. On en voyoit encore une troiſieme au nord ſous le nom de S. Jean Baptiſte ; & c'étoit ſans doute celle qui dans ſon origine renfermoit les fonts Baptiſmaux ou le Baptiſtere dont il eſt fait mention dans la vie (*c*) de S. Germain évêque de Paris, & dans celle (*d*) de Ste Génevieve : auſſi étoit-ce la Paroiſſe du Cloître, & on l'appelloit *S. Jean le rond*. Mais celle-ci a été démolie en 1749 pour élargir l'entrée du Cloître de ce côté-là ; & en même-temps on en a transféré le titre & le ſervice paroiſſial dans celle de S. Denys du Pas, dont on a déjà dit (*e*) un mot, & ſur laquelle il n'eſt pas encore temps de s'étendre plus amplement.

On parlera en ſon lieu des ſucceſſeurs de l'évêque Sigefroi & de l'Abbé Authaire II. Pour ce qui eſt de ceux de Landebert, de Landétrude, & des autres, on ne les connoît point.

L'AN 691.

Thierri III meurt au commencement de l'année, après avoir regné dix-ſept ans (*f*) complets, & eſt enterré (*g*) dans l'Abbaye de S. Vaſt d'Arras.

CLOVIS III.

Clovis III. ſon fils aîné lui ſuccede (*h*) ſous le gouvernement de Pepin de Herſtal.

L'AN 692.

1 *Novembre*. Sigefroi étoit encore (*i*) évêque de Paris ; mais il mourut peu de temps après, & eut pour ſucceſſeur Turnoald, dont on va parler.

L'AN 693.

28 *Février*. Turnoald étoit (*k*) évêque de Paris. Seroit-ce l'Abbé

(*a*) (*b*) Du Bois, Hiſt. Eccleſ. Paris. Tom. I. pag. 350, & 558.
(*c*) Vita S. Germ. in Act. SS. Bened. Tom. I. pag. 237.
(*d*) Vita S. Genovefæ, * Tom. III. p. 369.
(*e*) Voyez Vers l'An 273 ou 287. p. 22.
(*f*) Contin. II. Fredeg. cap. 101. * Tom. II. pag. 452.
(*g*) Bouquet, * Tom. III. pag. 367.
(*h*) Contin. II. Fredeg. Sup. ibid.
(*i*) Gall. Chriſt. Tom. VII. pag. 27.
(*k*) Ibid. pag. 28.

préſumé

présumé de S. Pierre ou Ste Génevieve, dont il a été fait mention (*a*) un peu plus haut, en parlant de la Charte de Vandemir?

L'AN 695.

Avant le 23 *Mars.* Mort de Clovis III, après avoir régné (*b*) quatre ans complets.

CHILDEBERT III.

Childebert III son frere lui (*c*) succede.

Vers le mois de Mars. Mort (*d*) de Norbert, Maire du Palais.

Grimoald est établi Maire (*e*) du Palais par son ayeul Pepin de Herstal.

L'AN 697.

6 *Avril.* Authaire II étoit encore (*f*) Abbé de S. Vincent & S. Germain, aujourd'hui S. Germain des Prez; mais cette même année il eut

Waldromer pour successeur. Dom (*g*) Mabillon a douté si celui-ci ne seroit pas le même que Wandremar, qualifié Abbé dans la Charte de Vandemir que l'on a citée (*h*) plus haut; & les Auteurs (*i*) de la nouvelle Gaule Chrétienne assurent sans le prouver, qu'il est hors de doute que c'est le même. Voici cependant une raison de douter, qui ne paroît pas devoir être méprisée. Wandremar étoit Abbé dès l'an 690 ou 691, puisquil est fait mention de lui en cette qualité dans la Charte de Vandemir; & Waldromer n'a commencé à être Abbé qu'en 697. Il est donc impossible que l'un soit le même que l'autre, à moins que Wandremar n'ait quitté son Abbaye pour passer à celle de S. Germain des Prez. Or c'est ce qui valoit bien la peine d'être prouvé; sans quoi le doute de Dom Mabillon demeure dans toute sa force. On lit dans les interpolations (*k*) d'Aimoin, qu'après la mort de l'Abbé Honfroi, Gondremar lui succéda. Dans l'ancien Nécrologe (*l*) de l'Abbaye il est aussi fait mention de l'Abbé Wandremar, qui donna à ce Monastere un lieu situé sur la Seine, dit la Celle; & de là il s'ensuit également deux choses: 1°. que l'Interpolateur n'a point connu l'Abbé

(*a*) Voyez l'An 690 ou 691, page 110.
(*b*) (*c*) Contin. II. Fredeg. Sup. ibid.
(*d*) (*e*) Chronic. Moissac.* Tom. II. pag. 653.
(*f*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 421.
(*g*) Mabill. Annal. Bened. Tom. I. pag. 542. & 594.
(*h*) Voyez l'An 690 ou 691, page 110.
(*i*) Gall. Christ. Sup. ibid.
(*k*) Aimoin. Continuat. lib. 4. cap. 48. edit. Paris. 1657 in 8°. pag. 386.
(*l*) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, Preuves, page cxij.

Authaire II, ou qu'il n'a pas jugé à propos de parler de lui; 2°. que Gondremar, ou Gaudremar, ou Wandremar, est en effet le même que Waldromer; mais il ne s'ensuit pas pour cela que le Wandremar de S. Germain des Prez ne soit pas différent du Wandremar de la Charte de Vandemir.

Celui de S. Germain des Prez a eu pour successeur Thédelmar, ou Chédelmar, dont il sera parlé sous l'an 702 ou 703.

VERS L'AN 700.

29 *Août*. S. Médéric, ou Merri, Prêtre & Abbé au Diocese d'Autun, peut-être de S. Martin, comme le soupçonnent Dom (*a*) Mabillon, & après lui les Auteurs (*b*) de la nouvelle Gaule Chrétienne, s'étant venu renfermer à Paris près d'une des portes de la Ville du côté du nord, où il y avoit une chapelle de saint Pierre, y finit saintement (*c*) sa vie. La date du jour est tirée de celui de sa fête. Celle de l'année, que l'on ne peut fixer au juste, est tirée d'une conjecture de Dom (*d*) Mabillon. Cependant un savant (*e*) Académicien met cette mort en 774, ou environ, sans dire sur quelle autorité il se fonde; & Sauval, qui ne cite pas non plus ses garants, la met (*f*) au 29 Août 768, sous le regne, dit-il, de Charlemagne, comme si Charlemagne avoit regné du vivant de Pepin le Bref son pere, qui ne mourut qu'au mois de Septembre de la même année. La Chapelle où S. Merri fut enterré, & qui selon la pensée d'Adrien (*g*) de Valois devoit être contigüe à un petit Monastere, a pris (*h*) insensiblement le nom du Saint, & est devenue depuis une église Paroissiale & Collégiale du nombre de celles qu'on appelle les quatre filles du Chapitre. On remarquera (*i*) plus bas, qu'elle a été aussi honorée du titre d'*Abbaye*.

Faut-il rapporter ici ce que dit encore Sauval (*k*), ou ce que ses éditeurs lui font dire au sujet de cette église, que c'étoit anciennement une Chapelle dédiée à *S. Pierre, qui a été canonisé en 255 par S. Denys?* Que de bévûes dans ce peu de mots! Cela est si impertinemment ridicule, que pour sauver son honneur on veut bien croire que l'Imprimeur l'a mal servi, & que son manuscrit portoit que cette chapelle de S. Pierre avoit été consacrée par S. Denys en 255. Mais où en seroit la preuve? S. Merri, ajoute (*l*) le

(*a*) Mabill. Act. SS. Bened. Sec. III. Part. I. pag. 8.
(*b*) Gall. Christ. Tom. IV. pag. 449.
(*c*) Mabill. Sup. ibid. & Bolland. Aug. Tom. VI. pag. 521 & 523.
(*d*) Mabill. ibid. pag. 10.
(*e*) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles-Lettres, Tome XV. page 686.
(*f*) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. p. 361.
(*g*) Vales. de Basilic. Paris. cap. 15. pag. 480.
(*h*) Voyez l'An 820 ou 821.
(*i*) Voyez l'An 937.
(*k*) (*l*) Sauval, Sup. ibid.

même écrivain, demeura, suivant sa vie écrite par le Prêtre Faure, au fauxbourg de Paris avec un de ses religieux nommé S. Frou, dont on garde le corps en cette église dans une châsse d'argent: il fut enterré en la chapelle de S. Pierre vers l'an 879 ou 884. Mais à qui se rapportent ces trois mots, *il fut enterré?* à S. Merri? il ne fut donc enterré suivant le calcul même de Sauval que plus de 110 ans après sa mort: à son disciple S. Frou? le disciple ne fut donc enterré que plus de 110 ans après la mort de son maître. Certainement il s'agit là de S. Merri même; & Sauval a confondu entre la mort du saint Abbé, & celle de sa translation qui arriva en effet en 884. Au reste on ignore parfaitement le nom (*a*) de celui qui a écrit sa vie; il n'y est fait aucune mention ni de la mort, ni de la sépulture de S. Frou; & on ne conserve du corps de ce dernier dans l'église de S. Merri que (*b*) le crâne, deux vertebres, & une côte.

L'AN 702 ou 703.

25 *Février*. Thédelmar, ou Chédelmar, étoit (*c*) Abbé de S. Vincent & S. Germain, aujourd'hui S. Germain des Prez.

Il a eu pour successeur Babon II, dont on parlera sous l'an 720.

SIXIEME PLAN,

Où il faut ajouter *l'Hôtel-Dieu*; *S. Christophe*; *S. Germain l'Auxerrois*; *S. Pierre* à l'endroit où est aujourd'hui S. Merri; *S. Laurent*; & *S. Martin des Champs*; & entre ces deux dernieres églises une place où se tenoit la *foire de S. Denys*. A côté, & joignant la Cathédrale du côté du midi, il faut mettre une église de *S. Etienne*; & du côté du nord une église de *S. Jean-Baptiste* servant de Baptistere.

L'AN 710.

Les deux églises de S. Laurent & de S. Martin au nord de la Ville subsistoient alors, comme on le prouve par un privilége de Childebert III, rapporté dans la Diplomatique (*d*) de Dom Ma-

(*a*) Bolland. Aug. Tom. VI. pag. 520.
(*b*) Mabill. Sup. ibid. pag. 12. not. A.
(*c*) Placitum Childeberti, * Tom. IV. pag. 680.
(*d*) Mabill. Diplomat. lib. 6. N°. 28. pag. 482.

billon. Suivant ce privilége, Clovis II & les Rois ses successeurs avoient accordé un marché ou une foire à l'Abbaye de S. Denys en France; & il y avoit déja en 710 plusieurs années que cette foire étoit transférée près de Paris entre les deux églises de S. Laurent & de S. Martin. Il ne s'ensuit pas de là nécessairement que ces deux églises fussent déja sur pied lorsque le lieu de la foire fut changé. Cela se peut: mais il se peut faire aussi qu'elles n'aient été bâties que quelque temps après; & le texte de la Charte peut fort bien signifier que la foire de S. Denys avoit été transférée dans une place, qui en 710 se trouvoit située entre les deux églises de S. Martin & de S. Laurent. C'est sans doute cette foire, dont un savant (*a*) Critique a mal placé la fondation vers l'an 633. L'église de S. Laurent est devenue paroissiale dans la suite des temps; & celle de S. Martin, après avoir été décorée du titre d'Abbaye à deux reprises (*b*) différentes, n'est plus depuis plusieurs siecles qu'un Prieuré conventuel de l'Ordre de Cluni.

Gairin étoit (*c*) Comte de Paris; & comme on n'en connoît point de plus ancien que lui, Gerard (*d*) du Bois soupçonne que sous nos premiers Rois il n'y avoit point d'autres Comtes de Paris, que les Comtes du Palais.

Le premier successeur qu'on lui connoisse est Gairefroi, dont il sera parlé sous l'Interregne qui suivra l'an 737. Dom (*e*) Félibien met Sonachilde & Gairefroi à la suite de Gairin: mais Sonachilde ou Sonichilde étoit (*f*) une femme; & Dom Félibien en parle lui-même quelques lignes plus haut comme de la mere de Gripon, fils de Charles Martel.

L'AN 711.

14 *Avril.* Childébert III meurt (*g*) après avoir régné seize ans complets; & est enterré dans l'église de S. Etienne de Choisy près de Compiegne. La date du jour est tirée de la Chronique (*h*) de S. Médard de Soissons.

(*a*) Le Roy dans Félib. Hist. de Paris, Tome I. Dissert. page 76.

(*b*) Voyez l'An 983 & l'An 1060.

(*c*) Mabill. Diplomat. l. 6. N°. 28. p. 482.

(*d*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 590.

(*e*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. page 65.

(*f*) Mabill. Diplomat. *in Indice*; & Hist. Généal. des Gr. Off. de la Cour. Tome I. page 24.

(*g*) Contin. II. Fredeg. cap. 104. * Tom. II. pag. 453.

(*h*) Chronic. S. Medardi Suession. * Tom. III. pag. 367.

DAGOBERT III.

Dagobert III son fils lui (*a*) succede.

L'AN 714.

Grimoald, Maire du Palais, est (*b*) assassiné.

Théodoald son fils lui (*c*) succede.

16 Décembre. Mort (*d*) de Pepin de Herstal, qui avoit dominé souverainement dans tout le royaume depuis plus de vingt-sept ans sous quatre Rois. Plectrude sa veuve gouverne l'Etat (*e*) avec le Maire Théodoald.

L'AN 715.

Les François se soulevent contre Plectrude & Théodoald: ils choisissent Raginfroi ou Rainfroi (*f*) pour Maire du Palais.

Peu après le 24 Juin. Dagobert III meurt (*g*) laissant au berceau un fils nommé Thierri. Mais les François, au lieu de reconnoître alors ce jeune Prince pour leur Roi, élevent sur le thrône un fils de Childéric II.

CHILPÉRIC II.

Ce Prince, connu d'abord sous le nom de (*h*) *Daniel*, & qui prit sur le thrône celui de Chilpéric, avoit été râsé & destiné à l'Eglise. Il trouva un puissant ennemi en la personne de Charles Martel, qui s'étant fait élire Duc d'Austrasie cette même année 715, le défit d'abord en deux batailles, l'une (*i*) à Amblef en 716, l'autre (*k*) à Vinci le 21 Mars 717; éleva ensuite en 718 sur le thrône d'Austrasie Clotaire IV fils ou de Dagobert III, ou plustôt (*l*) de Thierri III; & le défit encore pour la troisiéme fois en (*m*) 719 à la bataille de Soissons.

L'AN 716 ou 717.

Turnoald étoit encore évêque de Paris. Le Pere (*n*) le Cointe s'efforce de prouver qu'il abdiqua l'évêché en 709; qu'il se fit alors

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Contin. II. Fredeg. Sup. * ibid.
(*f*) Ibid. & cap. 105. * ibid.
(*g*) (*h*) (*i*) Idem. cap. 106. * ibid.
(*k*) Chronic. S. Galli, * Tom. V. pag. 30.
(*l*) La Lande, Supplem. Concil. Gall. pag. 73. not.
(*m*) Annal. Nazar. * Tom. II. pag. 639.
(*n*) Coint. ad ann. 709. cap. 5. & seqq. Tom. IV. pag. 496 & 497. ad ann. 716. cap. 3. pag. 579. ad ann. 717. cap. 2. pag. 590. & ad ann. 768. cap. 42. Tom. V. pag. 728.

moine à S. Denys en France; & qu'il en étoit abbé en 717. Mais on lui soutient dans la nouvelle (*a*) Gaule Chrétienne que tout cela est faux; & que le diplome de Chilpéric II, daté de la seconde année de son regne, sur lequel il se fonde, portant simplement ces mots, *S. Dionysii.... ubi Donnus Turnoaldus episcopus custos præesse videtur*, on ne sauroit conclurre de là ni qu'il fût abbé de S. Denys, ni qu'il eût abdiqué l'évêché de Paris.

Il a eu pour successeurs (*b*) Adulphe & Bernecaire, dont on ne fixe point les dates; & après celui-ci S. Hugues, dont on parlera sous l'an 722.

L'AN 720.

Clotaire IV, qui ne peut passer que pour un phantôme de Roi, étant mort cette année; Charles Martel se soumit sur le champ (*c*) à Chilpéric II, qui se vit ainsi maître de l'Austrasie, aussi-bien que de tout le reste de la Monarchie.

Babon II, que l'Interpolateur d'Aimoin n'a point connu, ou dont il a négligé de parler, étoit alors (*d*) Abbé de S. Vincent & S. Germain, aujourd'hui S. Germain des Prez.

Il a eu pour successeur Sigefroi II, dont on parlera sous l'an 731.

Décembre. Chilpéric II meurt (*e*), & est enterré à Noyon.

THIERRI IV, dit *de Chelles*.

Thierri IV, surnommmé *de Chelles*, parce qu'il avoit été élevé dans ce Monastere, fils de Dagobert III, succede (*f*) à Chilpéric II.

L'AN 722.

S. Hugues déja évêque de Rouen, obtient encore cette année (*g*) les évêchez de Paris & de Bayeux, avec les Abbayes de S. Vandrille & de Jumiege. On s'étoit trompé dans la nouvelle (*h*) Gaule Chrétienne, en marquant que ce fut en 722 qu'il fut fait évêque de Rouen. Le Pere le Cointe prétend qu'il obtint cet évêché en (*i*) 722, qu'il fut fait Abbé de S. Vandrille en (*k*) 723, évê-

(*a*) (*b*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 28.

(*c*) Contin. II. Fredeg. cap. 107. * Tom. II, pag. 454.

(*d*) Mabill. Annal. Bened. Tom. II. pag. 60 & 61. & Gall. Christ. Tom. VII. pag. 422.

(*e*) (*f*) Contin. II. Fredeg. Sup. ibid. & Chroniq. de S. Denys, liv. 5. chap. 25. * Tom. III. pag. 309.

(*g*) Chronic. Rotomag. apud Labbe, Biblioth. Tom. I. pag. 365. Gall. Christ. Tom. XI. pag. 17.

(*h*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 28.

(*i*) Coint. ad ann, 722. cap. 4. & seqq. Tom. IV. pag. 668.

(*k*) Idem ad ann. 723. cap. 3. ibid. pag. 684.

que de Paris en (*a*) 724, évêque de Bayeux en (*b*) 726, & Abbé de Jumiége, en (*c*) 728; mais il ne prouve nullement cette Chronologie.

L'AN 730.

8 *Avril*. S. Hugues, évêque de Paris, meurt (*d*) dans l'Abbaye de Jumiége, & y est enterré.

Il a eu pour successeur (*e*) Mersaid, Fédol, après celui-ci peut-être Radbert, ensuite Ragnecapt, & Madalgaire, de tous lesquels on ne sauroit fixer les dates; puis Déodefroi ou Théodefroi, dont on parlera sous l'an 757.

L'AN 731.

Mort (*f*) de Rainfroi, ancien Maire du Palais.

Sigefroi II, que l'Interpolateur d'Aimoin n'a point connu, ou qu'il a omis à dessein, étoit (*g*) Abbé de S. Vincent & S. Germain, aujourd'hui S. Germain des Prez.

Il a eu pour successeur Authaire III, dont on va parler.

AVANT L'AN 735.

Authaire III, dont l'Interpolateur d'Aimoin n'a point non plus jugé à propos de parler, étoit (*h*) Abbé de S. Vincent & S. Germain, aujourd'hui S. Germain des Prez.

Il a eu pour successeur Lanfroi, dont on va parler.

L'AN 735.

Lanfroi étoit (*i*) Abbé de S. Vincent & S. Germain, aujourd'hui S. Germain des Prez.

L'AN 737.

Avril. Mort de Thierri IV, dans la dix-septieme (*k*) année de son regne.

Charles Martel gouverne l'État en Souverain.

(*a*) Idem ad ann. 724. cap. 37. ibid. pag. 721.

(*b*) Idem ad ann. 726. cap. 36. ibid. pag. 752.

(*c*) Idem ad ann. 728. cap. 7. ibid. pag. 767.

(*d*) Chronic. Fontanell. in Spicileg. in-4°. Tom. III. pag. 207.

(*e*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 29.

(*f*) Annal. Nazar. * Tom. II. pag. 640.

(*g*) (*h*) (*i*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 422.

(*k*) Chronic. S. Remigii brevissimum, * Tom. II. pag. 691.

INTERREGNE.

C'eſt le Pere (*a*) Sirmond qui l'a découvert le premier; & ſuivant la petite Chronique (*b*) de S. Remi de Reims, il fut de ſept ans. C'eſt auſſi ce que prétend l'Auteur (*c*) de la Diſſertation ſur la Chronologie des Rois Mérovingiens, en marquant néanmoins que ce ne furent pas ſept ans complets, mais ſeulement commencez. Or ſuivant lui-même l'Interregne commença au mois d'Avril 737, date de la mort de Thierri IV, & finit avant le mois de Mars 743, temps ou Childéric III étoit dans la premiere année de ſon regne. Y a-t-il donc entre ces deux termes ſept ans commencez? on n'y voit pas même ſix ans complets. Le plus grand nombre des Savans (*d*) ne donnent aujourd'hui que cinq ans de durée à cet Interregne; & il ſemble en effet qu'il n'a duré que cinq ans complets, ou ſix ans commencez, parce que très-vraiſemblablement, quoiqu'en diſe le Pere (*e*) Labbe, qui le prolonge juſqu'en 744 pour le faire durer ſept ans, Childéric III monta ſur le thrône en 742 après le mois d'Avril: du moins eſt-il certain qu'au 2 Mars 744 il étoit dans la ſeconde (*f*) année de ſon regne.

Pendant l'Interregne Gairefroi, mal nommé Guinefroi dans (*g*) Sauval, étoit Comte (*h*) de Paris.

Le plus ancien de ſes ſucceſſeurs connus, eſt Gérard, dont on parlera ſous l'an 759.

L'AN 741.

22 *Octobre*. Charles Martel meurt (*i*) à Quierſy ſur Oiſe, & eſt enterré à S. Denys en France. Dom Mabillon, qui d'abord (*k*) avoit mis cette mort au 13 Octobre, l'a fixée enſuite (*l*) au 22 du même mois.

Carloman & Pepin le Bref ſuccedent (*m*) à Charles Martel leur pere dans le gouvernement de l'Etat pendant le reſte de l'Interregne ſans prendre le titre de Rois. Ils ſe contenterent de la qua-

(*a*) Sirmond. Concil. Gall. Tom. I. pag. 621 in notis, col. 1.

(*b*) Chronic. S. Remigii breviſſimum, * Tom. II. pag. 691.

(*c*) Gouye de-Longuemare, Diſſert. pages 94, 95, & 98.

(*d*) Mabill. Diplomat. lib. 6. pag. 631. Foncemagne, Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Belles-Lettres, Tome VI. page 723. Bouquet, * Tom. II. Index Chronolog.

(*e*) Labbe, Eloges hiſtoriq. page 71.

(*f*) Concil. Sueſſion. anni 744. apud Labbe Concil. Tom. VI. pag. 1552.

(*g*) Sauval, Antiq. de Paris, T. II. p. 411.

(*h*) Mabill. Diplomat. lib. 6. N°. 48. pag. 496. & 631.

(*i*) Contin. III. Fredeg. cap. 110. * Tom. II. pag. 458.

(*k*) Mabill. Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II. Præfat. pag. 11.

(*l*) Idem Annal. Bened. lib. 21. cap. 61. Tom. II. pag. 113.

(*m*) Contin. III. Fredeg. Sup. ibid. & Annal. Metenſ. * Tom. II. pag. 686.

autrement (*a*) que *S. Germain*, ou *S. Germain des Prez*, à cause de sa situation dans les prairies voisines de la riviere.

28 *Juillet*. Pepin le Bref est sacré (*b*) à S. Denys en France avec sa femme Bertrade, & ses deux fils, par le Pape Etienne II. La date du jour est tirée de Dom (*c*) Bouquet. C'est le premier Roi de France que l'on trouve avoir été sacré.

Mort (*d*) du Roi Childéric III. On le croit enterré dans l'Abbaye de S. Bertin.

L'AN 757.

23 *Mai*. Déodefroi, ou Théodefroi, étoit (*e*) évêque de Paris. Il paroît que c'est lui qui souscrivit ce jour-là (*f*) à un privilége de Chrodegang évêque de Metz pour l'Abbaye de Gorze. Sauval, qui l'appelle *Disfroi*, dit (*g*) qu'il étoit évêque de Paris lorsque Charlemagne fonda l'Université de cette Ville. On verra plus bas que cette fondation ne peut être rapportée au plustôt qu'à l'an 788; & qu'alors c'étoit Erchanrad I, non Théodefroi, qui étoit évêque de Paris.

Il a eu pour successeur le même Erchanrad, dont on parlera sous l'an 775.

Tassilon, Duc de Baviere, confirme (*h*) sur le corps de S. Germain le serment de fidélité qu'il avoit déja prété au Roi la même année à Compiegne.

L'AN 759.

Gérard I étoit (*i*) Comte de Paris.

L'AN 767.

Septieme Concile (*k*) de Paris tenu à Paris même au sujet des saintes images, & de la formule *Filio-que* du Symbole.

On lit dans la nouvelle (*l*) Gaule Chrétienne, que l'Abbé Dodon, qui selon Dom Mabillon fut envoyé cette année à Rome par Pepin le Bref, pourroit bien avoir été Abbé de sainte Génevieve. Mais il est bon d'observer que Dom Mabillon, loin de regarder ce Dodon comme un Abbé, critique (*m*) au contraire le Pere le Coin-

(*a*) Felib. Hist. de Paris, Tome I. page 67.

(*b*) (*c*) Chronic. Centul. * Tom. III. pag. 352. Chronic. Virdun. * ibid. pag. 363. Hilduin. apud Bouquet, * Tom. V. p. 436. not. A.

(*d*) Chronic. Iperii apud Labbe, Meslange curieux, pag. 450.

(*e*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 29.

(*f*) Concil. Labbe, Tom. VI. pag. 1700.

(*g*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 365.

(*h*) Eginhart. Annal. * Tom. V. pag. 198.

(*i*) Mabill. Diplomat. lib. 6. N°. 44. pag. 493. & Bouquet, * Tom. V. pag. 703.

(*k*) Concil. Labbe, Tom. VI. pag. 1703.

(*l*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 704.

(*m*) Mabill. Annal. Bened. Tom. II. p. 212.

Herman (*a*) Contract, & Marien (*b*) Scot, disent qu'il le fut à Paris. A l'égard du jour de sa mort, il n'y a pas de quoi disputer. Les uns la mettent au 24 Septembre, les autres au 25; & il peut bien se faire qu'il soit mort la nuit du 24 au 25. Si l'un des Continuateurs (*c*) de Frédégaire le fait mourir avant le 18 Septembre, c'est qu'il étoit mal instruit, puisqu'on a une Charte (*d*) de ce Prince, datée du 23 du même mois, la dix-septieme année de son regne. On sait qu'il s'est également trompé (*e*) sur le nombre des années de ce regne.

CHARLES I, *dit* CHARLEMAGNE.

Charlemagne & Carloman, tous deux fils de Pepin le Bref, lui (*f*) succedent; le premier, dans la portion que Pepin avoit eue autrefois; & le second, dans celle qui avoit appartenu à Carloman son oncle.

9 *Octobre*. Charlemagne est sacré (*g*) à Noyon, & Carloman à Soissons.

L'AN 775.

12 *Février*. Mort (*h*) de Lanfroi, Abbé de S. Germain des Prez.

Wichad lui (*i*) succede.

28 *Juillet*. Erchanrad I étoit (*k*) évêque de Paris. Il est assez surprenant que les savans Bollandistes (*l*) n'aient voulu reconnoître qu'un seul Erchanrad, qui doit être le II[e] de ce nom, & qu'ils aient cru pouvoir biffer du Catalogue des évêques de Paris Inchad, qui a siégé entre l'un & l'autre. C'est ainsi, comme on l'a vû (*m*) plus haut, que d'autres écrivains, pour pouvoir retrancher S. Landri du même Catalogue, ont imaginé de ne faire qu'un seul & même évêque de Leudebert, d'Audebert & de Chrodobert.

L'AN 778.

1 *Novembre*. Mort (*n*) de Wichad, Abbé de S. Germain des Prez.

(*a*) Herman. Contract. * Tom. V. p. 362.
(*b*) Marian. Scot. * ibid. pag. 368.
(*c*) Contin. IV. Fredeg. cap. 137. * ibid. pag. 9.
(*d*) Mabill. Diplomat. lib. 6. N°. 47. pag. 495 & 496.
(*e*) Bouquet, * Tom. V. pag. 9. not. D.
(*f*) Eginhart. * Tom. V. pag. 90.
(*g*) Annal. Petav. * ibid. pag. 13.
(*h*) (*i*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 423.
(*k*) Ibid. pag. 29. & Bouquet, * Tom. V. pag. 734 & 735.
(*l*) Bolland. Jul. Tom. V. p. 423. not. E.
(*m*) Voyez l'An 652.
(*n*) Gall. Christ. Sup. ibid.

jour que de l'année a été ſuivie exactement dans l'Hiſtoire (*a*) des grands Officiers de la Couronne. Cependant les (*b*) Bollandiſtes, qui donnent à cette Princeſſe le titre de *bienheureuſe*, ont fixé ſa mort au 30 Avril 803.

12 *Juillet*. La Reine Berthe ou Bertrade, veuve de Pepin le Bref, meurt (*c*) à Choiſy, où elle eſt d'abord enterrée; mais dans la ſuite on a porté ſon corps à S. Denys en France auprès de celui de ſon mari.

L'AN 788.

Charlemagne s'appliquant à rétablir l'étude des Lettres dans tout ſon Royaume, y envoie de Rome (*d*) des Maîtres pour apprendre aux François le chant Romain ou Grégorien; il y emmene auſſi avec lui des Grammairiens & des Calculateurs, c'eſt-à-dire, des Arithméticiens, comme il y avoit attiré (*e*) quelques années (*f*) auparavant le fameux Alcuin. L'Auteur de l'Hiſtoire de l'Univerſité de Paris dit (*g*) qu'il établit ces maîtres dans ſon Palais, & en cela il doit avoir raiſon: car ſous ce Prince & ſous ſes premiers ſucceſſeurs on voit qu'il y avoit dans le Palais une école très-célebre, & qu'Alcuin même y avoit enſeigné, pour ne pas dire que c'eſt lui qui paroît en avoir jeté les premiers fondemens. Mais il n'en eſt pas de même de ce que cet Auteur ajoute, auſſi bien que d'autres écrivains (*h*) de réputation, que ce Palais n'eſt autre que le Louvre, ou que dans la ſuite le Louvre a pris ſa place; & que c'eſt par cette raiſon que l'égliſe de S. Germain l'Auxerrois a été quelquefois appellé l'*Ecole*, nom qui eſt demeuré, dit-il, à un port voiſin, qu'on appelle encore aujourd'hui *le Port de l'Ecole*. On verra (*i*) plus bas combien cette étymologie eſt mal fondée. Un ſavant (*k*) Académicien croit avec plus de vraiſemblance que cette Ecole fut établie dans le Palais des Thermes. Cependant il n'eſt pas marqué que ce Palais fût un de ceux de Paris pluſtôt que tout autre; car nos Rois en avoient un très-grand-nombre: & quoique la préſomption ſoit en faveur de la Capitale du Royaume, quoiqu'il paroiſſe certain que ce fût à Paris (*l*) qu'Alcuin enſeigna les Prin-

(*a*) Hiſt. des Gr. Off. de la Cour, Tome I. page 29.

(*b*) Bolland. April. Tom. III. pag. 788.

(*c*) Annal. Metenſ.* Tom. V. pag. 344.

(*d*) Monach. Engoliſm. Vita Caroli M.* ibid. pag. 185.

(*e*) Chronic. Biblioth. Thuan.* ibid. pag. 380.

(*f*) Voyez l'An 780.

(*g*) Du Boulay, Hiſt. Univerſit. Pariſ. Tom. I. pag. 107 & 190.

(*h*) Thomaſſin, Diſcipl. de l'Egliſe, Tome II. page 234.

(*i*) Voyez Vers l'An 900, & l'An...

(*k*) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Belles-Lettres, Tome XV. page 659.

(*l*) Mabill. Act. SS. Bened. Sec. IV. Part. I. Præfat. pag. 132.

premier germe de celles qui se sont formées dans la suite à Paris, & qui dès la fin du IXe siecle, ou plustôt dès le commencement du Xe, n'ayant plus souffert (*a*) d'interruption, ont pris enfin dans le XIIe siecle sous le nom d'*Université* distinguée par Facultez, la forme qu'elles ont aujourd'hui. Ainsi Charlemagne passe à juste titre pour le Fondateur de l'Université. Sauval qui l'assure avec presque tous les Savans dans un endroit (*b*) de ses écrits, le nie dans un autre (*c*) endroit: c'est même, selon lui, une rêverie que de le regarder comme tel. Mais écartons toute équivoque & toute dispute de mots: l'Université s'étant formée dans le sein des Ecoles publiques; & ces Ecoles publiques étant redevables de leur établissement à Charlemagne, on peut bien, sans rêver, soutenir que c'est avoir fondé l'une que d'avoir fondé les autres.

Après Alcuin, Clément l'Ecossois, & ces autres savans que Charlemagne envoya d'Italie en France, ou qu'il y emmena avec lui, l'Ecole du Palais eut pour maîtres (*d*) Claude, que Louis le Débonnaire (*e*) fit ensuite évêque de Turin, & que sa doctrine contre le culte des saintes images a rendu fameux dans l'Histoire de l'Eglise; puis le célebre (*f*) Amalaire, chorévêque de l'Eglise de Lyon, & (*g*) Angélôme, moine de l'Abbaye de Luxeuil, sous le même Louis le Débonnaire; ensuite le fameux (*h*) Scot, dit Erigene, sous Charles le Chauve; & après celui-ci sous le même Charles le Chauve & (*i*) sous Louis le Begue, Mannon (*k*) qui fut depuis Prevôt de l'Abbaye de S. Claude. A tous ces maîtres Dom (*l*) Mabillon, & après lui l'Auteur (*m*) de l'Histoire literaire de la France, joignent un certain Thomas, qui présida, disent-ils, à l'Ecole du Palais sous Charles-le-Chauve, & à qui Walafrid Strabon adressa en cette qualité une piece de vers. Cette piece est à la vérité adressée ***ad Thomam, præceptorem Palatii***; mais il s'est trouvé un Savant, qui prétend (*n*) prouver par le texte même de Walafrid, que *Præceptor* signifie ici *Comes*, c'est-à-dire, un Officier préposé pour juger certaines causes civiles. Le même Auteur (*o*) de l'Histoire literaire de la Fran-

(*a*) Rivet, Hist. liter. de la France, Tome IV. pag. 10.
(*b*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 365.
(*c*) Ibid. Tome II. page 352.
(*d*) Jonas Aurelian. in Biblioth. PP. edit. Paris. 1677. Tom. XIV. pag. 167.
(*e*) Ughel. Ital. sacra, Tom. IV. p. 1025 & 1026.
(*f*) (*g*) (*h*) Mabill. Act. SS. Bened. Sec. IV. Part. I. Præfat. pag. 133.
(*i*) Rivet, Sup. ibid. pages 225 & 226.
(*k*) Vita S. Ratbodi Traject. in Act. SS. Bened. Sec. V. pag. 27.
(*l*) Mabill. Sup. ibid.
(*m*) Rivet, Sup. ibid. pag. 224.
(*n*) Canisius, edit. Antverp. 1725. Tom. II. Part. II. pag. 238. not. A.
(*o*) Rivet, Sup. ibid.

ce

ce veut encore que S. Aldric, Archevêque de Sens, ait tenu l'Ecole du Palais entre Claude de Turin & Amalaire. On lit dans la vie (*a*) de ce ſaint Prélat que Louis le Débonnaire l'inſtitua *præceptorem Palatinum*. Mais Dom (*b*) Mabillon interprete ce mot par celui de *Chancelier*, c'eſt-à-dire cet Officier qui dreſſoit les Diplomes du Prince appellez *Præcepta*; & ce qui prouve en effet que *Præceptor* ne ſignifie pas ici un maître pour enſeigner les Sciences, c'eſt la ſuite du texte dont voici les propres termes: *eum Præceptorem Palatinum inſtituit, ut vita imperialis aulæ & majora negotia ſuæ diſcretionis arbitrio definirentur.*

Au reſte, quoique Dom (*c*) Bouquet, fondé en (*d*) autorité, fixe à l'an 787 l'arrivée des maîtres Italiens à Paris, on a cru pouvoir la reculer d'un an ou environ, ſur-tout s'il s'agit de ceux que Charlemagne amena avec lui, parce qu'il ne paroît pas que ce Prince fût de retour en France en 787, au lieu qu'il y étoit certainement en (*e*) 788.

VERS L'AN 790.

A l'imitation de l'Ecole du Palais, & conformément à l'ordonnance de Charlemagne, Robert I Abbé de S. Germain des Prez établit dans ſon Abbaye (*f*) une Ecole qui a produit dans la ſuite pluſieurs écrivains, tels que (*g*) Giſlémar, Auteur de la vie de S. Droctovée Abbé du même monaſtere: Uſuard, Auteur (*h*) du Martyrologe de ſon nom: Aimoin, Chancelier (*i*) du Monaſtere, qui eut la direction de cette Ecole, & dont nous avons l'hiſtoire de l'Invention & de la Tranſlation du corps de S. Vincent au Monaſtere de Caſtres, Dioceſe d'Albi; une autre Hiſtoire de la Tranſlation des ſaints martyrs Georges, Aurele, & Natalie, de la ville de Cordoue à S. Germain des Prez; un livre des miracles de S. Germain; & quelques autres ouvrages: Abbon, diſciple du même Aimoin, qui a écrit en vers (*k*) l'Hiſtoire du fameux ſiége de Paris par les Normans en 885 & en 886, & dont on a (*l*) auſſi quelques ſermons: le Continuateur (*m*) ou les Continuateurs d'Aimoin de Fleury, &c.

Il en fut de même ſans doute des autres monaſteres de la

(*a*) Vita S. Aldrici Senon. in Act. SS. Bened. Sec. IV. Part. I. pag. 570.
(*b*) Mabill. ibid. not. B.
(*c*) Bouquet, * Tom. V. Index Chronol.
(*d*) Monach. Engoliſm. Vita Caroli M. * ibid. pag. 185.
(*e*) * Ibid. pag. 752.
(*f*) Gall. Chriſt. Tom. VII. pag. 424.
(*g*) Rivet, Sup. ibid. pag. 396.
(*h*) Ibid. pages 436 & ſuiv.
(*i*) Ibid. pages 641 & ſuiv.
(*k*) *On trouvera le Poëme d'Abbon à la fin de ce Volume.*
(*l*) Spicil. in-4°. Tom. IX. p. 79 & ſeqq.
(*m*) Rivet, Sup. Tom. VII. p. 220 & 221.

Ville & du Diocese. Sauval (*a*) reconnoît lui-même, que sous la seconde race de nos Rois, & même sous la premiere, les Moines de sainte Génevieve & de S. Germain l'Auxerrois enseignoient les sciences à leurs jeunes religieux dans leurs maisons. Mais quelle idée désavantageuse ne nous donne-t-il pas de ces anciennes Ecoles monastiques! il faut l'entendre s'exprimer lui-même sur ce sujet: « On croit, dit-il (*b*), dans le premier Tome de ses Antiquitez, que » depuis la naissance de la Monarchie jusqu'à l'onzieme & douzieme » siecle, les Muses renfermées dans les Cloîtres, & pires qu'esclaves, dépendoient des monasteres, qui les traitant misérablement, ne nous ont laissé que des ouvrages pitoyables; » & Sauval a trouvé cette phrase si belle, que de peur que le Lecteur ne la laissât échapper, il a cru devoir la répéter mot pour mot dans son (*c*) second Tome.

Du temps de Sauval les Ecoles en France étoient bien autrement florissantes que ne le furent sous les deux premieres races de nos Rois les Ecoles monastiques: à quel dégré de supériorité ne devoit-il donc pas atteindre au-dessus des écrivains de ce temps-là? Ses trois volumes d'Antiquitez devroient être un chef-d'œuvre d'érudition, d'exactitude, & de saine critique. Or comparez-les maintenant avec ces écrits *pitoyables* des anciens Moines; & voyez, je vous prie, si vous trouverez dans ceux-ci autant d'écarts & de faux raisonnemens, autant d'ignorance dans les faits & dans les dates, autant de méprises & de bévûes que dans ceux-là.

L'AN 794.

Erchanrad I étoit encore évêque de Paris, s'il est vrai, comme Gérard (*d*) du Bois le croit, qu'il ait assisté cette année au Concile de Francfort; mais il n'y en a point de preuves.

Les Catalogues marquent (*e*) qu'Erchanrad I a eu pour successeur immédiat Ermanfroi; & ensuite Inchad, dont on parlera sous l'an 811.

L'AN 800.

25 *Décembre*. Charlemagne est sacré & couronné Empereur (*f*) à Rome par le Pape Léon III.

(*a*) Sauval, Antiq. de Paris, Tom. I. p. 352.
(*b*) Ibid. pag. 17.
(*c*) Idem, Tome II. page 352.
(*d*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 289.
(*e*) Coint. ad ann. 796. cap. 137. Tom. VI. pag. 58.
(*f*) Annal. Tilian. * Tom. V. pag. 23.

elle ne se trouve ni à ce numéro, ni en aucun autre endroit soit du premier, soit du second livre de ces Pieces Justificatives, quoique Dom Bouillart, Auteur de cet Ouvrage, ait fait mention du fait dans le corps (*a*) de l'Histoire, où il cite en effet toute autre autorité qu'un Diplome de Charlemagne.

Inchad étoit (*b*) évêque de Paris.

Etienne étoit encore (*c*) Comte de Paris, & avoit pour femme Amaltrude.

Il a eu pour successeur Bégon ou Bigon, dont on parlera sous l'an 816.

L'AN 813.

Vers l'Automne. Charlemagne associe à l'Empire (*d*) Louis le Débonnaire son fils.

L'AN 814.

28 *Janvier*. Charlemagne, Roi de France & Empereur, meurt (*e*) à Aix-la-Chapelle, & est enterré dans l'église de cette Ville qu'il avoit bâtie.

LOUIS I, dit *le Débonnaire*.

Louis le Débonnaire son fils lui succede (*f*) au Royaume de France & à l'Empire.

Il vient à Paris, & visite les églises de S. Etienne, de S. Germain des Prez, & de sainte Génevieve. Ceci est tiré d'un Auteur (*g*) contemporain, qui entend sans doute par S. Etienne la Cathédrale, ou cette église qui faisoit partie de la Cathédrale, & dont on a parlé (*h*) plus haut, quoique Dom (*i*) Bouquet se persuade qu'il s'agit là de l'église de S. Etienne du Mont. Le Docteur Jean (*k*) de Launoy a cru que Loup, Abbé de Ferrieres, qui vivoit sous Charles-le-Chauve, est le premier, ou un des premiers écrivains qui ait donné à l'église de sainte Génevieve le nom de cette Sainte, parce qu'Hincmar dans la vie de S. Remi de Reims ne lui donne encore que le nom de S. Pierre; & en cela il touche presque au but: mais au lieu de Loup de Ferrieres, il devoit citer Ermold Nigel, qui vivoit sous Charlemagne & sous Louis le

(*a*) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, page 23.
(*b*) (*c*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 30. Bouquet, * Tom. V. pag. 663. not. B.
(*d*) Eginhart. Annal. * Tom. V. pag. 100. Thegan. * Tom. VI. pag. 75.
(*e*) Thegan. * ibid. pag. 76. Astronom. cap. 20. * ibid. pag. 96.
(*f*) Thegan. * ibid.
(*g*) Ermold. Nigell. II. 144. * ibid. p. 28.
(*h*) Voyez l'An 690 ou 691, pages 111 & 112.
(*i*) Bouquet, * Tom. VI. pag. 28. not. C.
(*k*) Launoi. Tom. II. Part. I. pag. 591.

Débonnaire, puisqu'on voit ici que cet Auteur, au lieu du nom de S. Pierre, n'emploie que celui de *sainte Génevieve*. Il pouvoit du moins citer le testament d'Ansegise, Abbé de S. Vandrille, mort en 833, dans lequel il est également fait mention (*a*) de cette église sous le même nom de *sainte Génevieve*.

L'AN 816.

Mort (*b*) de Bégon ou Bigon, dit aussi Picopin, Comte de Paris, qui avoit épousé Alpaïde, fille de l'Empereur.

On croit (*c*) qu'un de ses fils lui succéda au Comté de Paris; & peut-être celui-ci est-il le même qu'Eggébart, dont il sera parlé sous l'an 834.

L'AN 818.

17 *Avril.* Mort (*d*) de Bernard, Roi de Lombardie, fils naturel de Pepin, l'un des fils de Charlemagne. Par cette mort Louis le Débonnaire se trouve seul possesseur de toute la Monarchie.

30 *Avril.* Mort (*e*) d'Irminon, Abbé de S. Germain des Prez, qui a fait de grands biens à son monastere.

Hilduin I lui (*f*) succede; & celui-ci qui a été aussi (*g*) Archi-chapelain de l'Empereur Louis le Débonnaire, est le même que celui qui a été encore (*h*) Abbé de S. Denys en France, & de S. Médard de Soissons.

Louis le Débonnaire visite une seconde fois (*i*) les églises de S. Etienne, ou de la Cathédrale, de S. Germain des Prez, & de sainte Génevieve.

3 *Octobre.* Mort (*k*) de l'Impératrice Hirmingarde ou Ermengarde, premiere femme de Louis le Débonnaire.

L'AN 820 OU 821.

19 *Octobre.* Louis le Débonnaire confirme (*l*) la jurisdiction que l'évêque de Paris avoit sur la terre *de sainte Marie* dans l'île, c'est-à-dire, dans celle des deux îles situées à l'orient ou au dessus de la Ville, qui étoit la plus voisine de la Cathédrale; & c'est sans doute par cette raison qu'elle a pris le nom d'île *Notre-Dame*. L'autre qui

(*a*) Spicileg. in-4°. Tom. III. pag. 243.
(*b*) Annal. Lambec. * Tom. VI. pag. 170.
(*c*) Bouquet, * Tom. VI. page 35. not. C.
(*d*) Thegan. * ibid. pag. 79.
(*e*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 424.
(*f*) Aimoin. Continuat. edit. Paris. in-8°. 1567. lib. 4. cap. 114. pag. 532. & lib. 5. cap. 10. pag. 578.
(*g*) Bouquet. * Tom. VI. pag. 559.
(*h*) Gall. Christ. Sup. pag. 425.
(*i*) Ermold. Nigell. III. 74. * Tom. VI. pag. 43.
(*k*) Astronom. cap. 31. * ibid. pag. 102.
(*l*) Diploma Ludovici Pii * ibid. pag. 524 & 525. & apud Baluz. Capitul. Reg. Franc. Tom. II. pag. 1418 & 1419.

n'étoit séparée de celle-ci que par un canal étroit, a été appellée *l'Ile aux Vaches*, suivant Dom (*a*) Félibien, qui n'en donne point la preuve; & lorsqu'on a voulu dans la suite n'en faire qu'une des deux, en comblant le canal qui les séparoit, on a bâti l'église de S. Louis dans la partie de cette île aux vaches: d'où il est arrivé que quoique l'île retienne assez souvent le nom d'*Ile Notre-Dame*, cependant on lui donne aujourd'hui plus communément celui d'*Ile S. Louis*; mais cette jonction ne s'est faite que vers les commencement du dernier siecle.

L'Empereur confirme en même temps & par le même acte la jurisdiction que l'Eglise de Paris avoit sur le territoire de S. Germain l'Auxerrois, auquel il donne ici le nom de *Monastere*, parce que cette église, comme on l'a vû (*b*) plus haut, étoit dès son origine desservie par des Moines sous la conduite d'un Abbé. Dans l'espace qui s'étendoit depuis l'église de S. Merri jusqu'à ce monastere il y avoit d'abord du côté de S. Merri même un lieu nommé *Tudella*, & ensuite une rue dite *de S. Germain*, qui paroît ne devoir point être distinguée de celle qui porte encore aujourd'hui le même nom. Les Papes Benoît VII & Alexandre III confirmant de nouveau en (*c*) 983 & en (*d*) 1165 cette même jurisdiction de l'église Cathédrale, ne l'ont fait qu'en se servant des propres termes de Louis le Débonnaire; & on lit dans leurs Bulles le mot *Tudella* comme dans le Diplome de ce Prince; ce qui pourroit faire croire qu'au milieu du XII[e] siecle ce lieu n'avoit pas encore changé de nom, quoique ce ne soit pas là une raison décisive. La ville de Tulle en France s'appelle en latin *Tutela*; & il y a dans le Royaume de Navarre une autre Ville appellée *Tudela*: mais on ne marque point l'étymologie de ces noms. Si celle du mot *Tudella* dont il s'agit ici est tirée du latin, on pourroit croire que c'étoit un jeu de Mail, du mot *Tudes*, qui signifie un *maillet* ou une *mailloche*; & peut-être ce Mail occupoit-il du nord au midi le terrein qui forme aujourd'hui les rues de la vieille Monnoie, de la Savonnerie, & de la Tabletterie; peut-être aussi s'étendoit-il d'orient en occident dans les rues des Ecrivains, & de la Heaumerie; ou dans celle de S. Jacques de la Boucherie, pour aller aboutir à la rue même de S. Germain l'Auxerrois. On ne trace point ici une ligne droite, telle qu'on suppose que doit être un mail: mais tout change avec le temps. Au reste Baluze dit que dans la Charte de Louis le Dé-

(*a*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p. 93.
(*b*) Voyez Vers l'An 654, page 101; & & l'An 690 ou 691, page 110.
(*c*) Gall. Christ. Tom. VII. Instrum. pag. 32.
(*d*) Vales. de Basilic. Paris. c. 15. p. 481.

bonnaire on peut lire indifféremment *tudella* ou *tuella* ; mais cela n'est pas aisé à comprendre : car ou il y a là un *d*, ou il n'y en a pas ; s'il y en a un, on ne sauroit lire *tuella* ; & s'il n'y en a pas, on ne sauroit lire *tudella*.

On voit encore par la même charte, que la Chapelle ou l'église de S. Pierre près de laquelle S. Merri étoit mort, avoit déja pris le nom de ce saint Solitaire.

Ce Diplome porte pour date dans Baluze la septieme année de l'empire de Louis le Débonnaire, ce qui revient à l'an 820 ; & dans la Collection de Dom Bouquet la huitieme année, qui revient à l'an 821. Cependant Dom (*a*) Bouquet remarque lui-même que l'une & l'autre date souffrent d'assez grandes difficultez ; & c'est peut-être ce qui a fait conclurre hardiment à (*b*) Sauval que le titre est faux : mais que doit-on attendre d'un homme si peu versé dans la science de la Diplomatique ?

L'AN 821.

En hiver. Grand débordement de la Seine. On ne pouvoit aller qu'en bateau dans les églises de Paris qui étoient voisines de la riviere. Ce fut sous un évêque nommé *Richaldus*, suivant l'Historien (*c*) des miracles de sainte Génevieve, qui vivoit en (*d*) 863 ; mais comme depuis S. Denys jusqu'en 863 on ne connoît aucun évêque de Paris de ce nom, il faut que *Richaldus* soit là une faute de copiste pour *Erchanradus*, ou plustôt pour *Inchadus*, dont le nom a pu être converti plus facilement en celui de *Richaldus* ou *Richadus*. Ainsi quoique l'Histoire fasse mention (*e*) d'un pareil débordement arrivé en 834 avant le mois de Mars sous l'évêque Erchanrad II, on aimera peut-être mieux rapporter celui dont parle le Religieux de sainte Génevieve à l'an 821. Il y eut en France, suivant (*f*) Eginhart, une si grande abondance de pluies, que tous les fruits de la terre en furent perdus, & qu'on ne put rien semer qu'au printemps suivant ; les rivieres sortirent de leur lit, & les eaux se répandirent au loin dans les campagnes : enfin ces débordemens furent suivis en 821 d'une si forte gelée, que les plus grosses rivieres, telles que le Rhin, le Danube, la Seine, &c. furent entierement (*g*) prises, & que pendant plus de trente jours on les passa à pied sec, même en voitures. Si donc on se détermine pour l'an 821 plustôt que pour l'an 834, on peut supposer que le débordement de la Seine causé par les pluies de l'Automne de l'an 820, étoit en-

(*a*) Bouquet, * Tom. VI. p. 525. not. A.
(*b*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. p. 90. & Tome II. page 411.
(*c*) Bolland. Januar. Tom. I. pag. 148.
(*d*) Ibid. pag. 151.
(*e*) Annal. Bertin * Tom. VI. pag. 196.
(*f*) Eginhart. * ibid. pag. 180.
(*g*) Ibid. * pag. 181.

core dans toute sa force au commencement de l'hiver, c'est-à-dire, en Janvier 821; & que la gelée ne commença à se faire sentir que vers la fin du même mois. Sauval (a) dit qu'il a lu l'histoire des miracles de sainte Génevieve dans l'original même, & qu'au lieu de *Richaldus* il y a *Inchadus*. Aussi est-ce au temps de l'évêque Inchad qu'il rapporte (b) ce débordement, mais il le fixe en même temps à l'an 834; & il s'ensuit de là qu'il ne connoît point, ou qu'il ne veut point connoître l'évêque Erchanrad II. Il est cependant démontré par une Charte de Charles le Chauve de l'an (c) 850, qu'il y a eu un Inchad prédécesseur d'un Erchanrad, d'où il s'ensuit nécessairement qu'il faut reconnoître deux évêques de Paris de ce dernier nom.

Lorsque ce débordement arriva, il y avoit à Paris sur la rive droite de la Seine, une église ou Chapelle, (d) *domus*, de S. Jean-Baptiste, qui dans la suite est devenue paroissiale, & qui porte depuis long-temps le nom de *S. Jean en Greve*.

Il y avoit aussi près de cette église un monastere (e) de filles, dépositaires du lit dans lequel sainte Génevieve étoit morte; & l'Histoire des miracles de la Sainte (f) remarque que les eaux s'éleverent tout autour de ce lit, sans y toucher, jusqu'au milieu des fenêtres de la chambre, ou du lieu où on le conservoit. Il est tout naturel de conclurre de là que ce monastere fut fondé dans la maison même qui avoit servi de demeure à sainte Génevieve: mais on ignore jusqu'à quel temps il a subsisté. Il est étonnant que les Auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne ne lui aient point consacré un article à part parmi les anciens monasteres du Diocese de Paris. Celui-ci a fait place dans la suite des temps (g) à un Hopital connu sous le nom des *Haudriettes*; & aujourd'hui il n'y a plus là qu'une simple Chapelle qui a conservé le même nom sous l'invocation de Ste Génevieve. Il n'a pas plû à Sauval (h) de reconnoître dans cette Chapelle l'ancien emplacement du monastere dont on parle ici; & ce qui fait qu'il n'en croit rien, c'est, dit-il, qu'Etienne Haudri pour fonder son Hopital, acheta des places vuides au XIIIe & XIVe siecle. Belle raison! comme si depuis la ruine du monastere la place n'avoit pas pu rester vuide, & qu'on eût été obligé de la couvrir de maisons!

(a) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 599.
(b) Ibid. pag. 199.
(c) Diploma Caroli Calvi apud Bouquet, Tom. VIII. pag. 507 & 508.
(d) (e) (f) Mirac. S. Genov. apud Bolland. Januar. Tom. I. pag. 148.
(g) Voyez l'An...
(h) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 599.

L'AN

entre autres l'église de S. Christophe, où, suivant la Charte (*a*) de donation, ils alloient en certains temps marquez laver les pieds des pauvres; car c'étoit là l'église ou la Chapelle de l'Hopital, c'est-à-dire, de l'Hôtel-Dieu. Dom Félibien, qui observe aussi-bien que l'Historien (*b*) de l'Eglise de Paris, que ce partage eut lieu cette même année entre Inchad & son Clergé, ajoute (*c*) qu'il fut ordonné en même temps pour les monasteres entre les Abbez & leurs Religieux: cependant il ne s'en trouve rien dans les actes du Concile. Cette célebre assemblée fut tenue dans l'église de S. Etienne, c'est-à-dire, dans une des églises qui faisoient alors partie (*d*) de la Cathédrale, & dont on a parlé (*e*) plus haut, non dans celle de S. Etienne des Grès, comme l'a cru Baluze (*f*) sans fondement. L'occasion se présentera (*g*) plus bas de dire encore un mot de ce Concile.

On a déja dit (*h*) que les évêques qui le composoient prierent l'Empereur d'établir ou de renouveller les Ecoles publiques dans les trois endroits les plus florissans de son Empire. A cela on peut ajouter ici que l'Historien de l'Université de Paris cite (*i*) un assez grand nombre d'écrivains qui veulent que ces trois endroits soient la ville de Paris en France, & celles de Pavie & de Boulogne en Italie.

VERS L'AN 831.

10 *Mars.* Mort (*k*) d'Inchad évêque de Paris.

L'AN 832.

Erchanrad II étoit (*l*) évêque de Paris.

L'AN 833.

Louis le Débonnaire ôte l'Aquitaine à son second fils, pour la donner (*m*) à Charles le Chauve.

Il est déthroné (*n*) par ses propres enfans.

(*a*) (*b*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 349 & 350.

(*c*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. pages 76, 77, & 128.

(*d*) Félib. ibid. Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag 350.

(*e*) Voyez l'An 690 ou 691; & les Années 814 & 818.

(*f*) Baluz. Capitul. Reg. Franc. Tom. II. pag. 1112.

(*g*) Voyez l'An 849.

(*h*) Voyez l'An 788. pag. 127.

(*i*) Du Boulay, Hist. Universit. Paris. Tom. I. pag. 159 & 160.

(*k*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 31.

(*l*) Mabill. Diplomat. lib. 6. N°. 75. pag. 519 & 521.

(*m*) Nithard. lib. 1. cap. 4. * Tom. VII. pag. 12.

(*n*) Thegan. cap. 42 & 43. * Tom. VI. pag. 82. Astronom. Vita Ludov. Pii, cap. 48. * ibid. pag. 113 & 114.

aîné, qui prend la partie orientale; ensorte que l'autre demeure à Charles le Chauve.

Il joint (*a*) à cette partie occidentale l'Aquitaine, dont Pepin II venoit de se saisir après la mort de Pepin I aussi Roi d'Aquitaine, son pere, frere de Louis le Débonnaire, arrivée l'année précédente. Cependant ce second Pepin a été remis en possession de l'Aquitaine, dont il a joui jusqu'en 848.

L'AN 840.

20 *Juin.* Louis le Débonnaire meurt (*b*) au Château d'Ingelheim près de Mayence, & est enterré à S. Arnoul de Metz. Il y a une Charte (*c*) de Charles le Chauve qui fixe la mort de ce Prince au 20 Avril; & celle de l'Impératrice Judith sa femme au 20 Mars. Cette derniere date n'étant point contredite, doit passer pour certaine; mais l'autre ne peut être regardée que comme un faute de Copiste.

CHARLES II, dit *le Chauve.*

Charles le Chauve, l'un de ses fils, lui succede dans les états dont il avoit été mis en possession du vivant de son pere, pendant que Lothaire son frere aîné continue de jouir de l'Empire & de l'Italie, & que Louis son autre frere continue de régner dans la Germanie.

L'AN 841.

Juillet & Août. Grands préparatifs (*d*) de Charles le Chauve à Paris & aux environs, pour se mettre en état de résister à son frere Lothaire. Ce Prince séjourne dans cette Ville jusques vers la fin de l'année.

Gérard II étoit encore (*e*) Comte de Paris.

Son premier successeur connu est Conrad II, dont on parlera sous l'an 879.

VERS L'AN 841.

22 *Novembre.* Mort d'Hilduin I, Abbé de S. Germain des Prez. Les Auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne qui avoient d'abord

(*a*) Nithard. lib. 1. cap. 8. * Tom. VII. pag. 15.

(*b*) Ibid. & Herman. Contract. * Tom. VI. pag. 227.

(*c*) Bouquet, * Tom. VIII. pag. 635.

(*d*) Annal. Bertin. * Tom. VII. pag. 60.

(*e*) Nithard. lib. 2. cap. 6. * Tom. VII. pag. 19.

(*a*) fixé cette mort en 840 après Dom (*b*) Mabillon, ont mieux aimé la rapporter ensuite (*c*) à l'an 841 ou environ; & le Pere (*d*) le Cointe croit qu'elle n'arriva qu'en 842 ou 843.

Le Roi donne pour successeur à Hilduin (*e*) Ebroin, qui après avoir été son Chapelain ou Archichapelain, avoit été fait Abbé de S. Hilaire de Poitiers & de S. Maur de Glanfeuil, puis évêque de Poitiers.

L'AN 842.

L'Empereur Lothaire étant toujours à la poursuite de Charles le Chauve, passe la Seine (*f*) auprès de Paris pour se rendre à Aix-la-Chapelle. Sauval (*g*) dit que la riviere vint à croître tout à coup, & qu'elle déborda tellement, que Lothaire ne put la passer. Fiez-vous à cet écrivain.

L'AN 843.

20 *Mars*. L'Impératrice Judith, mere de Charles le Chauve, meurt (*h*), & est enterrée à S. Martin de Tours.

AVANT L'AN 845.

Il y avoit près de l'église de Ste Génevieve, du côté de S. Marcel, une église (*i*) de S. Michel, qu'un savant (*k*) Antiquaire regarde comme une Chapelle Cémétériale; car on a vû (*l*) plus haut que ce quartier-là étoit anciennement le cimetiere principal de la Ville; & l'usage, dit-il, étoit de n'avoir aucun grand cimetiere sans quelque autel sous l'invocation de S. Michel.

L'AN 845.

Mars. Les Normans, qui avoient commencé dès l'an (*m*) 800 à infester les côtes de la mer de France, qui avoient été chassez en (*n*) 820 de l'embouchure de la Seine, & qui étoient entrez en (*o*) 841 pour la premiere fois par cette riviere dans l'intérieur du

(*a*) Gall. Christ. Tom. II. pag. 1158.
(*b*) Mabill. Annal. Bened. lib. 32. cap. 22 & 31. Tom. II. pag. 615 & 620.
(*c*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 426.
(*d*) Coint. ad ann. 842, cap. 29. Tom. VIII. pag. 687.
(*e*) Gall. Christ. Sup. ibid.
(*f*) Annal. Bertin. * Tom. VII. pag. 60.
(*g*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 199.
(*h*) Chronic. Aquitan. * Tom. VII. pag. 223. Voyez aussi l'An 840.
(*i*) Bolland. Januar. Tom. I. pag. 48.
(*k*) Le Beuf, Differt. Tome I. page 303.
(*l*) Voyez l'An 346.
(*m*) Mirac. S. Wandregis. * Tom. VII. pag. 358.
(*n*) Astronom. cap. 33. * Tom. VI. pag. 103. Eginhart. * ibid. pag. 180.
(*o*) Chronic. Fontanell. * Tom. VII. pag. 40.

Royaume, où ils avoient fait de grands ravages, la remontent cette année (*a*) pour la seconde fois sous la conduite de Ragenaire ou Renier avec 120 voiles, faisant un horrible dégât partout sur leur passage.

28 *Mars*, *veille de Pâques*. Ils viennent jusqu'à Paris (*b*) sans trouver de résistance. Les habitans avoient pris la fuite, dit un (*c*) Historien; & la Ville n'étoit plus qu'un désert. Les Religieux tant de Ste Génevieve que de S. Germain des Prez, pour sauver du moins ce qu'ils avoient de plus prétieux, avoient emporté, les uns (*d*) le corps de Ste Génevieve leur patrone à Athies, & de là à Draver; les autres (*e*) celui de S. Germain à Combes-la-Ville en Brie. Cependant le jour de Pâques même les Normans se jetent avec furie dans l'Abbaye de S. Germain des Prez, dont ils enlevent tout ce qu'ils peuvent emporter; mais la dyssenterie se met parmi eux, & la pluspart en meurent. Charles le Chauve étoit alors (*f*) à S. Denys en France; & Renier dissimulant l'extrémité où étoient les siens, lui envoie faire des propositions: on lui donne (*g*) sept mille livres d'argent, & il se retire. L'Historien des miracles de S. Germain ajoute (*h*) que lorsqu'il fut de retour en Danemark il présenta à son Roi Horic la serrure d'une des portes de la Ville, & une poutre de l'église de S. Germain des Prez: il exagéra sans doute ses prouesses; & l'on ne doute nullement que l'Historien n'ait aussi un peu enflé sa narration en disant que les Parisiens ayant pris la fuite, leur Ville ne fut plus qu'un desert. La Ville ne signifie apparemment ici que l'enceinte de la nouvelle Ville à la gauche de la riviere, ou ce qu'on appelle aujourd'hui *le quartier de l'Université*: les habitans de ce quartier se refugierent les uns dans la Cité, qui très-vraisemblablement à cause de ses fortifications ne reçut aucune atteinte de la part des Barbares, les autres ailleurs, où ils purent. Renier eut beau faire valoir la hardiesse & le succès de son entreprise, il ne put point se vanter d'avoir emporté une poutre de l'église Cathédrale; & la serrure de la porte de la Ville qu'il présenta au Roi Horic ne devoit être que la serrure d'une des portes de l'enceinte méridionale, peut être celle de la Porte du Lépreux dont on a parlé (*i*) plus haut.

(*a*) (*b*) Annal. Bertin. * Tom. VII. pag. 63. Chronic. Fontanell. * ibid. p. 41. & Bouquet, * ibid. not. D.

(*c*) Mirac. S. Germani, * Tom. VII. pag. 348.

(*d*) Mirac. S. Genov. apud Bolland. Januar. Tom. I. pag. 149.

(*e*) Mirac. S. Germani, Sup. * ibid. pag. 349.

(*f*) * Ibid. pag. 350.

(*g*) Ibid. & Annal. Bertin. Sup. * ibid. pag. 63.

(*h*) Mirac. S. Germani, in Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag. 109.

(*i*) Voyez l'An 585 ou 586, pages 77 & 78.

L'AN 847 ou 848.

18 *Avril*. Mort (*a*) d'Ebroin évêque de Poitiers, & Abbé de S. Germain des Prez.

Gozlen, ou Gozlin, lui (*b*) succede. On ne sait où l'Historien de cette Abbaye a lu (*c*) que celui-ci étoit oncle du Roi Charles le Chauve: il n'étoit que son cousin-germain, frere (*d*) de Louis Abbé de S. Denys en France, lequel étoit (*e*) fils de Rotrude, fille de Charlemagne. Gozlin étoit Archichancelier de l'Empereur Charles le Chauve en (*f*) 876 & (*g*) 877. Il l'a été aussi sous Louis le Begue; & est devenu ensuite Evêque de Paris.

L'AN 848.

Les Aquitains ayant rejeté pour sa lâcheté Pepin II, Roi d'Aquitaine, fils de Pepin I, & petit-fils de Louis le Débonnaire, déferent (*h*) la couronne à Charles le Chauve qui est sacré à Orléans.

L'AN 849.

5 *Novembre*. Onzieme (*i*) Concile de Paris contre Nominoé, prétendu Roi de Bretagne. On y dépose suivant une ancienne (*k*) Chronique, tous les Chorévêques de France, qui cependant, selon l'Historien (*l*) de l'Eglise de Paris, avoient été deposez dès le Concile de l'an 829. Mais il ne faut s'en rapporter ni à l'Historien, ni au Chroniqueur. Dans le peu qui nous reste des Actes du Concile de l'an 846 il n'est pas seulement dit un mot des Chorévêques; & dans celui de l'an 829 on leur défendit seulement (*m*) de donner la Confirmation. Le Pere (*n*) Thomassin a prouvé que dès le Concile de Ratisbonne (*o*) de l'an 800 ou environ, en conséquence d'une décision du Pape Léon III, les Chorévêques avoient été abolis; que néanmoins il en est encore fait mention non-seulement en 829, comme on vient de le voir, mais même en 836, & en 845; qu'enfin il y en avoit encore du temps d'Hincmar Archevêque de Reims.

(*a*) (*b*) Gall. Christ. Tom. VII. p. 427.
(*c*) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, page 35.
(*d*) Annal. Bertin. * Tom. VII. pag. 73.
(*e*) * Ibid. pag. 95.
(*f*) Bouquet, * Tom. VII. pag. 691.
(*g*) * Ibid. pag. 704.
(*h*) Annal. Bertin. Sup. * ibid. pag. 65.
(*i*) Concil. Labbe, Tom. VIII. pag. 58. & Diploma Caroli Calvi ibid. pag. 1930.
(*k*) Chronic. Alberic. apud Bouquet, * Tom. VII. pag. 503. not. E.
(*l*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 345.
(*m*) Concil. Paris. anni 829. lib 1. cap. 27. apud Labbe, Concil. Tom. VII. pag. 1617 & 1618.
(*n*) Thomassin, Discipl. de l'Eglise, Tome II. Part. I. pages 35 & 36.
(*o*) Concil. Labbe, Tom. VII. pag. 1152 & 1170.

VERS

Venerabilis Magnardus, dit-il en parlant de l'un; *nostræ congregationis* (*a*)*Abbas Herbertus*, dit-il en parlant de l'autre.

L'AN 851.

Hilmérad, Comte du Palais, est tué (*b*) dans une bataille que Charles le Chauve perd contre les Bretons.

L'AN 856.

Erchanrad II étoit encore (*c*) évêque de Paris: on met sa mort au 9 Mai. A l'égard de l'année il n'y a rien de précis. Il paroît qu'il mourut en 856 même, ou peut-être en 857.

Son successeur fut Enée, dont on parlera sous l'an 858.

L'AN 857.

Les Religieux de S. Germain des Prez dans la crainte des Normans qui menaçoient Paris d'une seconde irruption, transportent encore une fois (*d*) le corps de S. Germain à Combes-la-Ville, puis à Esmant au Diocese de Sens, & enfin à Nogent-l'Artaud.

Ceux de Ste Génevieve mettent aussi à couvert hors de Paris (*e*) le corps de leur Sainte.

28 *Décembre*. Les Normans, qui depuis le brigandage qu'ils avoient exercé en 845 jusqu'aux portes de Paris, avoient continué d'infester les bords de la Seine, dans laquelle ils étoient rentrez en (*f*) 851, en (*g*) 852, en (*h*) 855, & enfin au mois d'Août (*i*) 856, se présentent enfin pour la seconde fois (*k*) devant cette Ville. Ils mettent le feu à presque toutes les églises des fauxbourgs, sur-tout à celle de sainte Génevieve. Cependant ils épargnerent la maison, *domum*, de S. Etienne, & les églises de S. Germain des Prez & de S. Denys, parce que celles-ci furent rachetées moyennant une grosse somme d'argent. Un ancien fragment (*l*) de l'Histoire de France porte que l'Abbaye, *monasterium*, de S. Denys fut aussi brûlée en cette occasion: mais ou Dom Félibien ne l'a point connu, ou il n'y a (*m*) point ajouté foi; & on en voit la raison. Du temps des Normans, disoit-il, il n'y avoit à Paris ou dans le voisinage de cette Ville qu'une seule église

(*a*) Bolland. Januar. Tom. I. pag. 149.
(*b*) Chronic. Fontanell. *Tom. VII. p. 43.
(*c*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 33.
(*d*) Mirac. S. Germani, * Tom VII. pag. 351.
(*e*) Bolland. Sup. ibid.
(*f*)(*g*)(*h*) Chronic. Fontanell. Sup. ibid.
(*i*) Annal. Bertin. * ibid. pag. 71.
(*k*) * Ibid. pag. 72. & Chronic. Normann. * ibid. pag. 153.
(*l*) Fragm. Hist. Franc. * ibid. pag. 224.
(*m*) Félib. Hist. de l'Abb. de S. Denys, page 85. & Hist. de Paris, Tome I. page 87.

connue sous le nom de S. Denys, qui est celle de S. Denys en France : or elle fut rachetée à prix d'argent ; donc elle ne fut point brûlée. Mais nous raisonnons sur un autre principe. Il y avoit, disons-nous, deux églises de S. Denys, l'une fondée par Ste Génevieve aux portes de Paris, l'autre fondée par Dagobert I à deux lieues de Paris : donc il a bien pu se faire qu'en mettant le feu à l'une on ait épargné l'autre. Or celle-ci est précisément celle qui touchoit presque à la Ville ; & elle avoit donné au rivage voisin le nom de *rivage de S. Denys*, qu'il portoit encore en (*a*) 886 depuis l'enceinte de la Ville jusques vers l'endroit où on a bâti depuis le Pont-neuf, peut-être même jusqu'assez près de S. Germain l'Auxerrois. L'Annaliste de S. Bertin s'exprime sur ce sujet de maniere à faire sentir que les églises de Ste Génevieve, de S. Germain des Prez, de S. Etienne, & de S. Denys, étoient toutes dans les fauxbourgs : (*b*) *Dani*, dit-il, *Luteciam Parisiorum aggressi basilicam B. Petri & S. Genovefæ incendunt, & ceteras omnes, præter domum S. Stephani, & ecclesiam S. Vincentii, præterque ecclesiam S. Dionysii, pro quibus tantummodo ne incenderentur multa solidorum summa soluta est.* On verra plus bas que celle de S. Denys étoit encore sur pied pendant le fameux siége des années 885 & 886.

Pour ce qui est de celle de S. Etienne, on a déjà vû (*c*) que par ce mot il faut souvent entendre l'église Cathédrale ; & c'est aussi le sens que lui donnent ici quelques (*d*) Savans. Cependant comme les Normans n'ont jamais pu se rendre maîtres de Paris, c'est-à-dire de la Cité ; il n'a jamais été non plus en leur pouvoir de mettre le feu à la Cathédrale, qui par cette raison n'a pas eu besoin de se racheter. Aussi Adrien (*e*) de Valois entend-il ici par l'expression *domum S. Stephani* l'église de S. Etienne des Grès. D'abord il est sûr que le mot *domus* a été employé assez souvent pour signifier certaines églises : on en a vû un exemple (*f*) plus haut à l'occasion de celle de S. Jean en Greve ; dans les Annales (*g*) de Fulde on s'en sert aussi en parlant de l'église de S. Emmeran de Ratisbonne ; & l'on prétend même dans la nouvelle édition du Glossaire latin de du Cange, que c'est de là que sont venus les noms de Dommartin, Dompierre ou Dampierre, & tant d'autres noms semblables de

(*a*) Voyez l'An 886, & la note sur Abbon II. 175.

(*b*) Annal. Bertin. Sup. * ibid.

(*c*) Voyez l'An 690 ou 691, page 111 & 112 ; & les Années 814, 818, & 829.

(*d*) Félib. Hist. de Paris, Sup. ibid. Bouquet, * Tom. VII. pag. 72. not. E. Le Beuf, Differt. Tome I. pag. 130.

(*e*) Vales. de Basilic. Paris. cap. 11. pag. 464.

(*f*) Voyez l'An 821, page 136.

(*g*) Continuat. II. Annal. Fuld. * Tom. VIII. pag. 60.

lieux, quoiqu'il soit bien plus naturel de s'en tenir tout simplement aux mots *Domnus Martinus*, *Domnus Petrus*, *&c.* que l'on a dits sans doute pour *sanctus Martinus*, *sanctus Petrus*, *&c.* comme il est certain qu'on a dit (*a*) *Domnus Christivilus*, c'est-à-dire *Christophorus*, pour *sanctus Christivilus*. Ainsi rien n'empêche ici que l'expression *domus S. Stephani* ne puisse être appliquée à l'église de S. Etienne des Grès; & vraisemblablement ce sera l'église Cathédrale qui aura été rançonnée pour préserver celle-ci de l'incendie: car il paroît que de tout temps elle a été une de ses dépendances, aussi-bien qu'une partie du terrein de son voisinage, puisqu'il fut jugé au Parlement en (*b*) 1312 que le Chapitre de Paris avoit la basse justice sur la moitié de la voirie de Garlande du côté de Ste Génevieve & de S. Etienne des Grès. Aussi cette derniere église a-t-elle toujours été comptée parmi les quatre filles du Chapitre.

Les Auteurs (*c*) de la nouvelle Gaule Grétienne disent qu'après la destruction de l'Abbaye de Ste Génevieve par les Normans, les Clercs séculiers ont pris dans ce monastere la place des moines; & cela signifie qu'aussitôt après cette destruction les Moines n'y ont plus reparu, ou c'est ne rien dire du tout: car on sait bien que ceux qui occupoient encore la maison pendant les ravages des Normans en 857, ont eu pour successeurs des Chanoines séculiers; & il ne s'agit que de savoir en quel temps précisément cette révolution est arrivée. Or ce ne fut point immédiatement après la destruction du monastere, du moins après celle de l'an 857, qui est pourtant l'époque à laquelle se fixent les Auteurs (*d*) de la Gaule Chrétienne, fondez, disent-ils, sur l'autorité d'Aimoin & de Dom Mabillon; puisqu'on verra bientôt que cinq & six ans après, en 862 & 863, les Moines étoient encore en possession de cette Abbaye. Quant à ce qui regarde Dom Mabillon & Aimoin, s'il étoit vrai qu'ils fixassent à l'an 857 la disparution totale des Moines de Ste Génevieve, tout ce qu'il y auroit à dire, c'est qu'ils se seroient trompez. Mais ils ne se trompent ni l'un ni l'autre. Aimoin dit qu'en 863, lorsque le corps de S. Germain fut reporté dans son Abbaye, les Clercs de Ste Génevieve assisterent à la cérémonie; (*e*) *Ex monasterio S. Petri nec non & beatæ Genovefæ virginis religiose accedentes Clerici*, &c. Mais ces Clercs étoient des Moines suivant le témoignage de Dom Mabillon mê-

(*a*) Voyez plus haut, page 110.

(*b*) Félib. Hist. de Paris, Tom. IV. pag. 519.

(*c*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 705.

(*d*) Ibid. pag. 700.

(*e*) Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag. 116.

me : (a) *Monachi... S. Genovefæ*, dit ce savant écrivain, ... *Clerici... dicti ab Aimoïno, ubi agit de revectione corporis S. Germani... in suum monasterium.*

Le même Dom Mabillon avoit avancé (b) en 1680, que les Normans avoient brulé pour la premiere fois l'Abbaye de S. Germain des Prez en 853 ; & après lui Dom Bouquet avoit dit aussi (c) en 1741, que cette même année 853 les Normans avoient pillé ce monastere pour la seconde fois. Mais dans la suite ils ont l'un & l'autre abandonné cette date, puisqu'ils ont jugé à propos de n'en faire aucun usage, le premier dans le IIIe Tome de ses Annales Bénédictines, imprimé en 1706 ; le second dans le VIIe Tome de sa Collection des Historiens de France, imprimé en 1749. Il eut pourtant été à propos qu'ils se fussent rétractez eux-mêmes positivement ; & c'est peut-être parce que Dom Mabillon ne l'a pas fait que l'Auteur de l'Histoire litéraire de la France a perpétué inconsidérément cette fausse date de l'an 853 à l'article de Gislémar, dans son Ve Tome, imprimé en 1740.

D'autres écrivains, tant anciens que modernes, ont aussi rapporté faussement à certaines années diverses incursions que ces Barbares ont faites, soit dans le Royaume en général, soit à Paris en particulier ; & à peine conviennent-ils entre eux de la date d'un même événement, sur laquelle il se trouve même quelquefois qu'ils se sont tous trompez. Il seroit long & ennuyeux de faire ici cette discussion. On se contentera donc, sans entrer dans le détail des erreurs d'autrui, de fixer toutes ces dates suivant les autoritez qui paroîtront les plus sûres, ou les moins récusables.

L'AN 858.

Les Normans, qui s'étoient cantonnez & fortifiez dans l'île d'Oissel entre Rouen & le Pont de l'Arche, remontoient (d) souvent de là par bateaux jusqu'à Paris ; & les monasteres d'alentour ne se rachetoient qu'à prix d'argent, pour n'être pas réduits en cendres. Ils se saisirent dans l'une de ces courses (e) de Louis abbé de S. Denys en France, & de Gozlin Abbé de S. Germain des Prez.

Hilduin II, neveu d'Hilduin I, Abbé de ce dernier monastere, est mis (f) à la place de Gozlin, du moins pour un temps, & jusqu'à la délivrance de celui-ci. Les monumens historiques lui don-

(a) Mabill. Annal. Bened. Tom. III. p. 55.
(b) Idem, Act. SS. Bened. Sec. IV. Part II. pag. 598.
(c) Bouquet, * Tom. III. p. 437. not. D.
(d) Mirac. S. Germani, * Tom. VII. pag. 351.
(e) Annal. Bertin. * ibid. pag. 73.
(f) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 428.

nent les titres de (*a*) Conseiller, d'Archinotaire, & d'Archichapelain de Charles le Chauve, (*b*) de Bibliothécaire, de (*c*) premier des Clercs du Palais, & de (*d*) Maître des Ecclésiastiques. Il fut encore Abbé (*e*) de S. Martin de Tours, & de (*f*) S. Bertin; & en qualité d'Archichapelain il avoit (*g*) la presséance non-seulemement sur tous les ecclésiastiques du second ordre, mais encore sur les évêques & sur leurs métropolitains.

Usuard, moine de S. Germain des Prez, revenant de Cordoue en Espagne du temps de l'Abbé Hilduin II, apporte avec lui les corps de S. Georges & de S. Aurele, avec le chef de Ste Natalie, qu'on a aussi appellée (*h*) Sabigothon, & les dépose (*i*) à Esmant, où étoient pour lors une grande partie des Religieux de l'Abbaye, qui y avoient transporté le corps de S. Germain. Claude (*k*) Chastelain dit que ces corps furent reçus à Paris le 20 Octobre de la même année 858, quoiqu'ils ne soient arrivez en cette Ville qu'en 863, comme on le verra bientôt. Peut-être a-t-il voulu dire que ce fut le 20 Octobre 858 qu'ils furent portez à Esmant.

Décembre. Enée, qui avoit eu quelque emploi (*l*) distingué, soit (*m*) de Notaire, soit de Sécrétaire dans le palais de Charles le Chauve, étoit alors évêque de Paris: il assista ce mois-ci au Concile (*n*) de Quiersy. Les Auteurs (*o*) de la nouvelle Gaule Chrétiene disent qu'avant que d'être évêque il avoit enseigné avec honneur dans l'école du Palais; mais ils paroissent n'avoir trouvé ce fait-là que dans l'Histoire de l'Université de Paris, qui cite (*p*) les lettres de Loup Abbé de Ferrieres, où cependant il n'y a rien de semblable. Peut-être Enée avoit-il enseigné dans l'Ecole épiscopale; mais il n'y en a point de preuve non plus.

VERS L'AN 860.

Le célebre Jean Scot, ou Erigene, se distinguoit à Paris par son génie sophistique & par ses erreurs. L'Historien de l'Université (*q*)

(*a*) Bouquet, * Tom. VII. p. 269 & 509.
(*b*) * Ibid. pag. 591.
(*c*) * Ibid. pag. 548.
(*d*) * Ibid. pag. 510.
(*e*) * Ibid. pag. 253.
(*f*) * Ibid. pag. 122 & 145.
(*g*) * Ibid. pag. 510. not. C.
(*h*) Chastelain, Martyrol. univers. pages 697 & 971. Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 464.
(*i*) Hist. Translat. SS. Georg. &c. * Tom. VII. pag. 353 & 354.
(*k*) Chastelain, Martyrol. Rom. pag. 377.
(*l*) Lupus Ferar. Epist. 99. edit. Baluz. p. 149.
(*m*) Gall. Christ. Tom. VII. p. 33.
(*n*) Concil. Labbe, Tom. VIII. p. 655.
(*o*) Gall. Christ. Sup. ibid.
(*p*) Du Boulay, Hist. Universit. Paris. Tom. I. pag. 175 & 176.
(*q*) Ibid. pag. 184.

dit que le Pape Nicolas I (qui ſiégea depuis l'an 858 juſqu'en 867) pria Charles le Chauve de chaſſer de cette Ville Jean Scot, qui avoit été *Capital*, c'eſt-à-dire, ſuivant le même Hiſtorien, chef ou modérateur des écoles publiques : car, ajoute-t-il (*a*), le terme de *Capital* déſignoit encore le Recteur de l'Univerſité ſous le regne de Philippe Auguſte ; & il rapporte en même temps la lettre du Pape, datée de la troiſieme année de ſon Pontificat. Cependant Dom (*b*) Bouquet la rapporte auſſi d'après le Pere (*c*) Labbe, mais d'une maniere toute différente : il n'eſt fait aucune mention dans celle-ci ni du mot, ni de la dignité de *Capital* ; & le Pape y prie ſeulement le Roi de faire enſorte que Jean Scot, de la doctrine de qui il ſe méfioit, lui envoyât la traduction qu'il avoit faite d'un livre de S. Denys l'Aréopagite, pour l'examiner. On lit dans une Chronique que Jean Scot retourna en Angleterre en (*d*) 872 ; mais l'Auteur de l'Hiſtoire litéraire de la France paroît ſoutenir (*e*) par de bonnes raiſons qu'il mourut en France.

L'AN 861.

6 Avril jour de Pâques. Les Normans revenus pour la troiſieme fois devant Paris, & chargez des dépouilles (*f*) des Négotians de cette Ville qui avoient pris la fuite, mais qui étoient tombez entre leurs mains, entrent dans l'Abbaye (*g*) de S. Germain des Prez pendant que les Moines chantoient matines. Ces Religieux au nombre d'une vingtaine ſeulement, parce que le reſte étoit diſperſé ou à Eſmant, ou à Nogent l'Artaud, avec le corps de S. Germain, ou dans quelques autres terres de leur dépendance, ſe cachent où ils peuvent, & par ce moyen évitent la mort à l'exception d'un ſeul qui fut tué. Les Normans égorgent pluſieurs domeſtiques, pillent le monaſtere, & mettent le feu au Cellier. Les fauxbourgs de la Ville, & ſurtout celui du midi, durent ſouffrir conſidérablement de cette troiſieme irruption ; mais Charles le Chauve ordonna (*h*) quelque temps après de réparer tout le dommage.

L'AN 861 ou 870.

14 *Juillet*. Ce Prince, en attendant, ayant fait bâtir à ſes frais

(*a*) Ibid. & Tom. III. pag. 3.
(*b*) Bouquet, * Tom. VII. pag. 438.
(*c*) Labbe, Concil. Tom. VIII. pag. 516.
(*d*) Chronic. Thuan. * Tom. VII. p. 253.
(*e*) Rivet, Hiſt. liter. de la France, Tome V. pages 416 & 418.
(*f*) Annal. Bertin. * Tom. VII. pag. 76.
(*g*) Mirac. S. Germani, * ibid. pag. 351.
(*h*) Capitul. Caroli Calvi, * ibid. p. 702.

un pont (*a*) sur la terre du monastere de S. Germain l'Auxerrois, en fait don à l'Eglise de Paris. On veut que ce soit celui qui porte depuis long-temps le nom de (*b*) Pont au Change ou (*c*) le Pont Notre-Dame qu'il ait rebâti ; mais il n'y a pas moyen de souscrire à cette opinion pour plusieurs raisons.

1°. Charles le Chauve ne dit point qu'il a rebâti un Pont, mais qu'il en a bâti un : *placuit nobis... majorem facere pontem*.

2°. Ce pont fut bâti hors de la Ville *extra prædictam urbem* ; & le Pont au Change aussi-bien que le Pont Notre-Dame sont, pour ainsi dire, au milieu.

3°. Il devoit servir de barriere aux Normans pour les arrêter dans leurs courses, & les empêcher de traverser la Ville sans permission, *pro.... Normannorum infestatione*. Or le Pont au Change ou le Pont Notre-Dame étant trop avancez dans la Ville n'étoient nullement propres à cela ; il en falloit un qui fût à la tête même de la Ville, c'est-à-dire, à l'extrémité occidentale, pour mettre la place entiere à couvert, & tenir les Barbares en échec lorsqu'ils voudroient remonter la riviere.

4°. Les anciens ponts de Paris étoient couverts (*d*) de maisons : celui que Charles le Chauve a fait bâtir est certainement le même que celui qui fut attaqué avec tant de furie par les Normans en 885 & 886, comme on le verra plus bas ; & il n'y avoit point de maisons (*e*) sur celui-ci.

5°. Au cinquieme assaut que ces Barbares livrerent le 31 Janvier (*f*) 886 à la Tour qui défendoit l'extrémité de ce Pont du côté de S. Germain l'Auxerrois, ils la battirent à coups de béliers du côté du couchant, du côté du nord, & du côté de l'orient : ils tâcherent aussi de mettre le feu au pont avec trois barques enflammées qu'ils firent descendre jusques-là suivant le cours de l'eau. Ils étoient donc les maîtres du terrein qui environnoit la Tour de trois côtez ; donc cette Tour étoit hors de l'enceinte ; donc le Pont au bout duquel elle étoit construite ne peut être ni le Pont au Change, qui étoit pleinement renfermé dans l'enceinte même, ni le Pont Notre-Dame qui n'a été même bâti que longtemps depuis, comme on le verra (*g*) plus bas. En vain, pour éluder cette objection, diroit-on avec quelques (*h*) savans, que les Normans étoient bien les maîtres d'at-

(*a*) Diploma Caroli Calvi, * Tom. VIII. pag. 568.

(*b*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. pages 91 & 92.

(*c*) Franç. du Chesne, Hist. des Chancel. page 98.

(*d*) Voyez Vers l'An 547, pages 53 & 54.

(*e*) Voyez la note sur Abbon I. 254.

(*f*) Voyez l'An 886.

(*g*) Voyez l'An...

(*h*) Le Beuf, Dissert. Tome I. page 30.

taquer

ou le Pont au Change ou le Pont Notre Dame & la Tour qui terminoit celui-là du côté du nord, puisque de ce côté-là, aussi-bien que du côté du midi, ils avoient tout jeté par terre dès les années 846 (ou plustôt 845) & 857; ensorte qu'il n'y avoit plus d'autres maisons à Paris que celles de la Cité. C'est là une supposition purement gratuite, puisqu'il ne s'en trouve pas la moindre preuve: on ne voit nulle part que les Normans aient fait aucun ravage de cette nature au dedans des deux enceintes; on ne voit pas non plus qu'ils en aient renversé les murs, si ce n'est peut-être ceux de l'enceinte méridionale; & il est certain d'ailleurs que du côté du nord ces murs étoient encore sur pied lorsque Philippe Auguste (*a*) fit travailler à une nouvelle enceinte du côté du midi.

6°. Enfin on verra aussi que les Normans n'ayant pu obtenir en 887 de traverser la Ville par eau, en firent le tour par terre, traînant eux-mêmes leurs bateaux à force de bras, & qu'ils firent pour cela deux milles de chemin avant que de pouvoir les remettre à l'eau. Or comment trouver ces deux milles depuis le Pont au Change ou depuis le Pont Notre Dame jusqu'au bout de la Cité en ligne droite? car s'il n'y avoit plus d'enceinte, ou si tout étoit ruiné de ce côté-là, rien n'empêchoit les Normans de prendre le chemin le plus court. Comment les trouver même en côtoyant les murs de l'enceinte depuis l'un ou l'autre de ces deux ponts jusques vers S. Jean ou S. Gervais, qui sont, suivant l'opinion de quelques-uns, les deux extrémitez de l'ancienne enceinte du côté du nord? On les trouve au contraire bien facilement en la faisant commencer, comme on l'a marqué (*b*) plus haut vers le For-l'Evêque, & finir vers le Port au bled.

C'est donc aussi vers le For-l'Evêque, à l'extrémité de l'île, qu'étoit situé le Pont bâti par Charles le Chauve. Ce Prince lui donne dans sa Charte le nom de plus grand Pont, *majorem Pontem*. C'est qu'il s'étendoit sur les deux bras de la riviere, joignant au nord la terre de S. Germain l'Auxerrois, comme on vient de le dire, & au midi celle de S. Germain des Prez, comme on l'observera (*c*) plus bas. Il est certain que si le Pont n'eût occupé que le bras septentrional, il n'auroit pas beaucoup embarrassé les Normans, puisqu'au défaut de ce canal ils auroient eu l'autre libre, du moins jusqu'au petit Pont, qui n'étoit peut-être pas difficile à forcer. Le Pont fut donc commencé du côté de S. Germain l'Auxerrois, & continué sur une même ligne sur le quai qui porte aujourd'hui le nom de *Quai des Augustins*; & il devoit aboutir de ce côté-là vers la rue

(*a*) (*b*) Voyez l'An 581, page 70. (*c*) Abbo I. 469, 470, & 509. & II. 36.

Pavée. Or c'eſt la partie de ce Pont qui étoit du côté de S. Germain l'Auxerrois que Charles le Chauve donna à l'évêque de Paris.

SEPTIEME PLAN.

Un nouveau Pont à l'extrémité occidentale de la Cité, tant ſur le bras droit que ſur le bras gauche de la riviere. On lui donnera le nom de *Pont de Charles le Chauve*. A l'Abbaye de S. Vincent & S. Germain, il faut mettre ſimplement *S. Germain des Prez*. A celle de S. Pierre il faut mettre *Ste Génevieve*. A l'autre S. Pierre il faut mettre *S. Merri*. A la plus grande des deux îles qui forment aujourd'hui l'île S. Louis, il faut mettre *Isle N. D.* On marquera une *rue S. Germain* depuis *Tudella* juſqu'à S. Germain l'Auxerrois, & un fauxbourg autour de cette égliſe. On mettra auſſi l'égliſe de *S. Jean en Greve*; une *Abbaye de filles* à l'endroit où eſt la chapelle des Haudriettes; *S. Etienne des Grès*; & une chapelle de *S. Michel* près de Ste Génevieve du côté de S. Marcel. Sur le bord de l'eau, au-deſſus de S. Germain l'Auxerrois, il faut mettre *Rivage de S. Denys*; & au pré joignant l'Abbaye de S. Germain des Prez, du coté du couchant, on mettra *Pré de S. Germain*.

L'Auteur de ces Annales eſt redevable de preſque toutes ces réflexions ſur le Pont de Charles le Chauve à M. Bonamy, de l'Académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, dont nous avons dans les Mémoires de la même Académie pluſieurs ſavantes Diſſertations ſur diverſes antiquitez de cette Ville: une entre autres, (*a*) qui roule entierement ſur les hoſtilitez que les Normans exercerent à Paris avant l'an 885, & ſur ce même Pont de Charles le Chauve.

Sauval (*b*) & Piganiol (*c*) de la Force ont décidé hardiment que le Diplome de ce Prince que l'on vient de citer, eſt une piece fauſſe; mais il ne faut point s'arrêter à cela. On voit par ce Diplome que le Quartier de S. Germain l'Auxerrois formoit dans ce temps-là un des fauxbourgs de la Ville. Il y eſt marqué auſſi que la rue de S. Germain, ſans doute celle dont on a parlé (*d*) plus haut, s'é-

(*a*) Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Belles-Lettres, Tome XVII. pages 245 & ſuiv.

(*b*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I, page 219. & Tome II. page 411.

(*c*) Piganiol, Deſcript. de Paris, édit. Paris 1642. Tome I. page 620.

(*d*) Voyez l'An 820 ou 821, page 136.

On a déja observé (*a*) plus haut que par le Clergé de Ste Génevieve il faut entendre ici des Moines: ainsi ce n'est que depuis l'an 863, & peut-être même après le fameux siége de Paris par les Normans en 885 & 886, que les Moines n'ayant plus paru dans ce monastere, la place aura été occupée par des Clercs séculiers. Ceux-ci eurent des Doyens à leur tête; & les Auteurs (*b*) de la nouvelle Gaule Chrétienne en nomment deux, Bernier & Félix, dont ils ne fixent point les dates. Cependant ils observent que l'un des deux est qualifié Evêque dans le Nécrologe même de Ste Génevieve en ces termes: *XVI Cal. Decembr. obiit Bernerius, hujus ecclesiæ episcopus*; & ceci demandoit bien au moins de leur part quelque éclaircissement; car celui qu'a donné le Pere (*c*) Thomassin, qui lit *præsentis ecclesiæ* au lieu de *hujus ecclesiæ*, ne paroît pas pleinement suffisant. Quoiqu'il en soit de cet épiscopat, si Bernier a été évêque, c'est-à-dire Doyen de Ste Génevieve, ce qui n'est pas aisé à comprendre, Félix & lui sont les seuls dont on ait connoissance jusqu'à Ulric dont il sera parlé sous l'an 1035. Suivant un savant (*d*) Critique il paroît que c'est un Chanoine Diacre de Ste Génevieve, & qui en étoit Doyen au XI[e] siecle, qui est l'Auteur de la vie interpolée de Ste Génevieve: il devoit dire, ce semble, que cette vie a été interpolée par un Doyen de l'Abbaye nommé *Félix*, & qui n'étoit que Diacre.

VERS L'AN 865.

Mort de Conrad I, Comte d'Auxerre & d'Altorf, frere de l'Impératrice Judith, mere de Charles le Chauve. L'Abbé (*e*) des Thuilleries prouve qu'il y a faute dans le Nécrologe de l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre, où cette mort est marquée au 1 Mars 862, puisque suivant les Annales (*f*) de S. Bertin ce Comte se trouva encore au mois d'Août de la même année comme principal conseiller de Louis Roi de Germanie, & de Lothaire Roi de Lorraine, à la conférence que ces deux Princes eurent à Toul avec Charles le Chauve. Peut-être donc, ajoute-t-il, doit-on lire dans ce Nécrologe 865 au lieu de 862. Mais un autre (*g*) savant observe de son côté que dans le Nécrologe de la Cathédrale d'Auxerre la mort de Conrad est marquée, non au 1, mais au 22 Mars; d'où il conclut que peut-être faut-il la fixer à l'an 866; comme si la

(*a*) Voyez l'An 857. pages 148 & 149.
(*b*) Gall. Christ. Tom. VII. pag 705.
(*c*) Thomassin, Discipl. de l'Eglise, Tome II. part. IV. page 227.
(*d*) Le Beuf, Dissert. Tome I. page 32.
(*e*) Des Thuilleries, Dissert. page 251. notes.
(*f*) Annal. Bertin. * Tom. VII. page 80.
(*g*) Le Beuf, Mém. pour l'Hist. d'Auxerre, Tome II. page 35.

jou est tranféré (*a*) à deux lieues au-dessus de Paris dans l'Abbaye des Fossez, qui depuis ce temps-là a pris le nom de ce saint Abbé. A cette occasion Enée évêque de Paris accorde à perpétuité aux Religieux de ce Monastere une prébende dans son église Cathédrale; & depuis le partage qui fut fait en 829 des biens de cette église entre l'évêque & son Clergé, c'est la premiere fois que j'y vois le mot de *prébende* employé. L'Acte fut passé dans le Chapitre de la Cathédrale, *in Capitulo B. Mariæ*, en présence des Archidiacres de l'Evêque, *coram nostris Archidiaconibus*; & c'est aussi la premiere fois qu'il est fait mention non-seulement du *Chapitre* des Chanoines de Paris pour signifier le lieu commun de leurs assemblées & de leurs délibérations, quoique ce mot soit (*b*) plus ancien en ce sens-là même, du moins pour les Communautez monastiques; mais qu'il est aussi parlé de plusieurs Archidiacres de l'Eglise de Paris. Il y en a trois de temps immémorial, le Grand Archidiacre, l'Archidiacre de Josas, l'Archidiacre de Brie. Celui de Josas est le seul dont le nom puisse souffrir quelque difficulté; & un savant (*c*) Antiquaire le dérive très-naturellement du mot *Josedum*, abrégé de *Metiosedum*, qui doit être Corbeil (*d*) ou Juvisy, ancien chef-lieu de tout le canton qu'on a nommé indifféremment *Josas & Hurepoix*, & dont l'étendue forme, à peu de chose près du moins, toute celle de l'Archidiaconné de Josas.

Jean (*e*) de Launoy s'est inscrit en faux contre le titre de S. Maur des Fossez pour deux raisons: 1°. parce que le mot de *Prébende* n'étoit pas encore en usage du temps d'Enée évêque de Paris: 2°. parce qu'on ne voit point que dès ce temps-là il y eût déja plusieurs Archidiacres dans une même église. Mais Adrien (*f*) de Valois répond très-solidement à la premiere objection, qu'il faut bien que chaque chose ait un commencement. On peut voir de plus dans les notes de (*g*) Baluze sur les Capitulaires de nos Rois, que le mot de *Prébende*, dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui, étoit en usage non-seulement du temps de Charles le Chauve, mais-même du temps de Louis le Débonnaire. Enfin Gérard (*h*) du Bois prouve contre Jean de Launoy, que du temps d'Hincmar Archevêque de Reims, contemporain d'Enée de Pa-

(*a*) Du Breul, Supplem. Antiq. Paris. p. 127. & seqq. ou Bouquet, * Tom. VII. p. 347. not. C.

(*b*) Du Cange, Glossar. latin. *Capitulum*.

(*c*) Le Beuf, Recueil de Pieces, Tome II. pages 159 & 160.

(*d*) Voyez Vers l'An 701 de Rome, p. 6.

(*e*) Launoi, T. II. Part. I. p. 608 & seqq.

(*f*) Vales. de Basilic. Paris. cap. 3. pag. 431.

(*g*) Baluz. Capitul. Reg. Franc. Tom. II. pag. 1247.

(*h*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 449 & 450.

ris, non-seulement ce mot étoit déja usité; mais encore que dans cette même église de Reims il y avoit aussi plus d'un Archidiacre en même temps.

L'AN 869.

9 *Septembre*. Lothaire, Roi de cette partie de la France orientale qui a été appellée de son nom *Lotharii regnum*, & *Lotharingia*, en françois *Lorraine*, étant mort le 8 (*a*) Août de cette année, Charles le Chauve s'en fait sacrer (*b*) & couronner roi dans l'église de S. Etienne de Metz. Ce Royaume fut partagé l'année suivante entre (*c*) le même Charles le Chauve & Louis Roi de Germanie son frere.

6 *Octobre*. Mort (*d*) de la Reine Hermantrude, femme de Charles le Chauve.

L'AN 870.

27 *Décembre*. Mort d'Enée évêque de Paris. Le Pere (*e*) du Bois a prouvé exactement la date tant du jour que de l'année.

L'AN 870 ou 861.

Voyez plus haut l'An 861, ou 870.

L'AN 871.

12 *Mai*. Ingelwin, ou Engelwin étoit évêque de Paris. Ce fut à sa priere que Charles le Chauve donna ce (*f*) jour-là même, non le 5 Mai, comme le dit Dom (*g*) Félibien, l'Abbaye de S. Eloi à l'Eglise de Paris. Cependant les Religieuses continuerent (*h*) d'y vivre dans l'observance réguliere.

On voit qu'insensiblement les Abbayes tant d'hommes que de femmes, fondées à Paris depuis les premiers temps de la Monarchie, disparoissent les unes après les autres. Les Religieuses se perpétuent encore dans celle-ci; mais la dignité Abbatiale y est supprimée. La seule Abbaye de S. Germain des Prez demeure sur pied dans toute son intégrité; & jusqu'à la fondation de celle de S. Magloire en 965, on ne voit plus à Paris d'autre Abbaye que celle-là. Il semble donc que l'on s'accoutuma peu à peu à l'appel-

(*a*) (*b*) Annal. Bertin. * Tom. VII. pag. 104.

(*c*) Ibid. pag. 109.

(*d*) Ibid. pag. 107.

(*e*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 459 & 460.

(*f*) Diploma Caroli Calvi, * Tom. VIII. pag. 635.

(*g*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p. 94.

(*h*) Diploma Caroli Calvi, Sup. ibid.

ler tout ſimplement l'*Abbaye*, d'abord pendant plus de cent ans, parce qu'elle étoit unique; enſuite parce que celle de S. Magloire ne parut pas mériter de lui être comparée ni pour la dignité, ni pour la ſplendeur; enfin parce que les autres qui ont été érigées depuis ſont venues trop tard pour lui faire perdre un titre ou une dénomination d'honneur, dont elle étoit en poſſeſſion depuis pluſieurs ſiecles. Auſſi voyons-nous qu'encore aujourd'hui, lorſque le Pariſien dit *l'Abbaye* tout court, il n'entend parler que de celle de S. Germain des Prez. Ceci n'eſt qu'une conjecture; mais on ne la croit pas trop hazardée.

VERS L'AN 871.

Gozlin, Abbé de S. Germain des Prez, ayant fait de grandes réparations à ſon Monaſtere, que les Normans avoient extrêmement endommagé, retire de la Chapelle ou de la voute ſouterraine de S. Symphorien le corps de S. Germain, que l'on reporte (*a*) ſolennellement derriere le grand Autel en préſence du Roi, de la Reine Richilde, de l'évêque Ingelwin, & de quelques autres Prélats.

L'AN 875.

25 *Décembre.* Charles le Chauve ſe fait couronner Empereur (*b*) à Rome.

L'AN 876.

13 *Janvier.* Uſuard, célebre religieux de l'Abbaye de S. Germain des Prez, Auteur du Martyrologe de ſon nom, meurt (*c*) cette année au plus tard.

16 *Septembre.* Les Normans entrent (*d*) de nouveau dans la Seine avec une centaine de navires, conduits par le fameux Rollon, qui fut depuis premier Duc de Normandie, ſuivant (*e*) Dudon, Guillaume (*f*) de Jumiége, Orderic (*g*) Vital, & les Chroniques de (*h*) Rouen & de (*i*) Fécan; & rien n'empêche (*k*) en effet qu'il ne fût du moins un des chefs de cette expédition.

(*a*) Mirac. S. Germ. * Tom. VII. p. 352.
(*b*) Annal. Bertin. * Tom. VII. pag. 119.
(*c*) Rivet, Hiſt. liter. de la Fr. Tome V. page 437.
(*d*) Annal. Bertin. Sup. * ibid. pag. 121.
(*e*) Dudo lib. 2. apud du Cheſne, Hiſt. Normann. pag. 75.
(*f*) Guillelm. Gemet. lib. 2. cap 19. ibid. pag 227.
(*g*) Orderic. Vital. lib. 1. ibid. pag. 368.
(*h*) Chronic. Rotomag. apud. Labbe, Biblioth. Tom. I. pag. 365.
(*i*) Chronic. Fiſcann. ibid. pag. 325.
(*k*) Des Tuilleries, Diſſert. pag. 59.

L'AN

de la Cité l'enceinte de la Ville s'étendoit déja assez avant du côté du nord dès le VI[e] siecle ; & de plus il est prouvé par la vie (*a*) & les miracles de la Sainte, que tout le terrein, depuis cette enceinte jusqu'à Montmartre, étoit en prez, en labour, & en marais, c'est-à-dire, ou en vrais marécages, ou en quartiers de terre destinez à cultiver des herbages ou des légumes ; qu'enfin par cette raison-là même une grande partie de ce terrein portoit alors le nom de *Champeaux*.

Dans ce quartier de Paris où Hildebrand se retira ; s'il n'y avoit pas déja quelque Chapelle ou quelque église, on en construisit une sous l'invocation de la Sainte, à laquelle Louis le Begue donna (*b*) quelques-uns de ces prez & de ces champeaux, comme il avoit déja donné auparavant (*c*) au même évêque & à ses Chanoines la Terre de Moucy. Hildebrand conserva vraisemblablement toute sa vie le gouvernement de cette église ; & les Chanoines s'y sont perpétuez jusqu'à nos jours. C'est une des quatre filles de l'Archevêque ; & elle est aussi devenue paroissiale.

Dom (*d*) Mabillon a cru que ce fut Louis, roi de Germanie, qui du vivant même de Charles le Chauve son frere fit à Hildebrand les donations dont on vient de parler : mais le Pere (*e*) Pagi a démontré solidement qu'il s'agit là, non de Charles le Chauve & de Louis roi de Germanie, mais de Louis le Begue & de l'Empereur Charles le Gros, son cousin-germain. Il est sûr d'ailleurs qu'Adélelme, successeur d'Hildebrand, étoit évêque de Séez (*f*) du temps de l'Empereur Charles dont il s'agit ici. Or il n'a point pu l'être sous Charles le Chauve, puisque ce Prince mourut en 877, & qu'Hildebrand étoit encore évêque en (*g*) 878. Il faut donc rapporter ces donations à Louis le Begue, non à Louis roi de Germanie, qui en effet ne devoit avoir rien à donner ni dans Paris, ni dans le territoire de Paris.

Tout ceci paroît solide ; & cependant Dom (*h*) Félibien, l'Auteur (*i*) de l'Histoire litéraire de la France, & d'autres (*k*) encore, persistent dans le sentiment de Dom Mabillon. Ont-ils donc quelque chose de si fort à opposer aux raisonnemens du Pere Pagi ? ils ne le nomment seulement pas ; & il faut croire qu'ils ne l'ont point lu, du moins sur cet article.

(*a*) (*b*) Mirac. S. Opportunæ, in Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag. 237 & 239.

(*c*) Ibid. pag. 234.

(*d*) Mabill. ad Mirac. S. Opport. Sup. pag. 234. not. B.

(*e*) Pagi, Critic. in Annal. Baron. Tom. III. pag. 724.

(*f*) Mirac. S. Opport. Sup. pag. 234.

(*g*) Gall. Christ. Tom. XI. pag. ...

(*h*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. page 100.

(*i*) Rivet, Hist. liter. de la France, Tome VI. pages 130 & suiv.

(*k*) Le Beuf, Dissert. Tome I. page 136.

semble avoir affecté de passer sous silence ce second couronnement fait à Troyes.

L'AN 879.

Conrad II, dit aussi *le jeune*, étoit (*a*) Comte de Paris. On donne ici à Conrad le nom de Conrad II, parce qu'il étoit fils d'un autre Conrad, assez connu dans l'Histoire, & dont on a parlé (*b*) plus haut; quoiqu'il n'y ait aucune preuve que le pere ait été Comte de Paris.

10 *Avril.* Louis le Begue meurt à Compiegne (*c*) le jour du Vendredi Saint, & est enterré le lendemain dans l'église de la Ste Vierge, aujourd'hui S. Corneille. Les Annales (*d*) de Fulde, & celles de S. Vât, marquent cette mort au 11 Avril. Ce fut sans doute le jour de l'enterrement.

LOUIS III & CARLOMAN.

Louis III & Carloman, ses fils ainez, lui succedent ensemble, & sont sacrez (*e*) dans l'Abbaye de Ferrieres en Gâtinois par Ansegise, Archevêque de Sens.

Gozlin, Abbé de S. Germain des Prez, abandonne (*f*) ces deux Princes, & entraîne dans son parti Conrad II Comte de Paris.

L'AN 880.

Louis III & Carloman partagent (*g*) entre eux le Royaume. Louis prend la France & la Neustrie; Carloman prend la Bourgogne & l'Aquitaine.

LOUIS III.

Louis III, avec qui Gozlin, Abbé de S. Germain des Prez s'étoit sans doute réconcilié, confie à cet Abbé (*h*) conjointement avec d'autres Seigneurs, la garde du royaume de France contre les Normans.

L'AN 881.

Conrad II Comte de Paris, meurt cette année suivant l'Ab-

(*a*) Annal. Bertin. * Tom. VIII. pag. 33.
(*b*) Voyez Vers l'An 865.
(*c*) Annal. Bertin. Sup. * ibid.
(*d*) Annal. Fuld. * ibid. pag. 39.
(*e*) Annal. Vedast. * ibid. pag. 80.
(*f*) Annal. Bertin. * ibid. pag. 34.
(*g*) * Ibid. pag. 33.
(*h*) * Ibid. pag. 35. & Annal. Vedast. * ibid. pag. 81.
(*i*) Annal. Vedast. * ibid.

sujet, c'est-à-dire, après avoir également assuré le (*a*) oüi & le (*b*) non dans le IIIe. Mais Dom Mabillon ne produit point ces titres. On voit au contraire qu'il en a imprimé un, suivant lequel il avoue lui-même qu'il paroît constant que le corps du saint évêque étoit encore dans l'Abbaye de son nom, non-seulement en 1066, mais même en 1107; & si celui-ci est hors de toute suspicion, il n'est plus possible d'assurer que l'Abbé Gozlin ait tranféré au IXe siecle à Paris le corps de l'évêque de Maëstricht, de maniere du moins qu'il n'en soit plus sorti pour être reporté dans son Abbaye.

4 *ou* 5 *Août*. Le Roi Louis III meurt (*c*) sans postérité à S. Denys en France, & y est enterré.

Carloman son frere regne seul dans le Royaume.

CARLOMAN.

L'AN 883.

Cette (*d*) année, ou peut-être (*e*) la suivante, Ingelwin évêque de Paris meurt.

De son temps l'église de S. Marcel étoit desservie par des Chanoines. C'est ce que doit signifier le mot *fratres*, employé dans une Charte que Charles le Simple donna le 8 Octobre (*f*) 918 en leur faveur, par laquelle le Roi confirme une donation considérable qu'Ingelwin leur avoit faite. On donnoit à cette même église vers l'an (*g*) 980 le titre honorifique d'*Abbaye*, soit que c'en eût été une véritable pendant quelque temps, comme S. Germain l'Auxerrois, & même dès son origine; soit parce que l'usage commençoit à s'introduire de donner ce nom à certaines églises desservies seulement par des Clercs séculiers ou par des Chanoines.

Gozlin, Abbé de S. Germain des Prez, succede à Ingelwin, & conserve pendant quelque temps encore (*h*) cette Abbaye avec l'évêché. Il est singulier que Sauval (*i*) ait donné indifféremment à cet évêque les noms de *Gordin ou Gouzelin*.

(*a*) Gall. Christ. Tom. III. pag. 258.
(*b*) Ibid. pag. 822.
(*c*) Annal. Bertin. * Tom. VIII. pag. 36. Annal. Vedast. * ibid. pag. 82. & Bouquet, * ibid. pag. 215. not. C.
(*d*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 36.
(*e*) Annal. Vedast. * Tom. VIII. pag. 83.
(*f*) Félib. Hist. de Paris, Tome III. p. 12.
(*g*) Gall. Christ. Tom. VII. Instrum. p. 21.
(*h*) Voyez l'An 884, page 167.
(*i*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 361.

L'AN 884.

29 *Août*. Le corps de S. Merri est levé (*a*) solennellement de terre pour la premiere fois, à la sollicitation de Théodelbert, prêtre du lieu, c'est-à-dire Prêtre titulaire de l'église même de S. Merri, pendant que Gozlin étoit encore Abbé de S. Germain des Prez, & en même temps évêque de Paris. On a vû que depuis le Concile de l'an 829 les Prébendes Canoniales n'ont pas tardé à se former. A l'imitation des Chanoines, les Prêtres qui desservoient diverses églises ou diverses Chapelles, tant de la Ville que des fauxbourgs, les ont fait ériger aussi en titres de bénéfices, si même ces érections ne sont pas antérieures aux Prébendes, du moins pour certaines églises de la Campagne; & celle de S. Merri, comme on le voit ici, paroît être une des premieres qui ait été de ce nombre. Mais étoit-elle paroissiale dès la fin du IXe siecle, & le Prêtre qui la desservoit en titre n'étoit-il en rien différent de ce qu'on appelle aujourd'hui un Curé? Dom (*b*) Mabillon ne le pense pas; & en effet il ne seroit pas aisé de prouver qu'en 884 S. Merri ou aucune autre église de Paris fût déja une paroisse en titre de la maniere dont elles le sont aujourd'hui, quoiqu'il pût y en avoir dans la Campagne, loin de la Ville épiscopale, du moins pour la jouissance des dîmes, du casuel, & de la ferme de l'église, comme l'a remarqué un savant écrivain (*c*) du siecle passé. Celle de S. Merri l'est devenue dans la suite, si elle ne l'étoit pas dès lors; & de plus elle a formé une Collégiale, comme on l'a déja observé (*d*) plus haut.

Cette même année, ou au plus tard la suivante, comme l'a cru l'Historien (*e*) de l'Université de Paris, l'évêque Gozlin se démit de l'Abbaye de S. Germain des Prez en faveur de Ebles, son neveu, qui, selon les Auteurs (*f*) de la nouvelle Gaule Chrétienne, a été aussi Abbé de S. Denys en France & de S. Hilaire de Poitiers, & Archichancelier du Royaume; ou simplement Chancelier & Ministre d'Etat, selon François (*g*) du Chesne.

6 *ou* 12 *Décembre*. Mort (*h*) du Roi Carloman, qui ne laissa point de postérité. Il mourut, dit Dom (*i*) Mabillon ou le 6 Décembre selon le Nécrologe de S. Denys en France, ou le 12 Dé-

(*a*) Bolland. Aug. Tom. VI. pag. 524.
(*b*) Mabill. Act. SS. Bened. Sec. III. Part. I. pag. 9 & 10.
(*c*) Thomassin, Discipl. de l'Egl. Tome II. page 442.
(*d*) Voyez Vers l'An 700, page 114.
(*e*) Du Boulay, Hist. Universit. Paris. Tom. I. pag. 542.
(*f*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 430.
(*g*) Franç. du Chesne, Hist. des Chancel. page 107.
(*h*) Continuat. Annal. Fuld.* Tom. VIII. pag. 44.
(*i*) Mabill. Diplom. lib. 2. c. 26. p. 298.

cembre selon celui de S. Remi de Reims. L'Annaliste de S. Vât (*a*) met la mort de ce Prince au 6 Décembre. Il est enterré (*b*) à S. Denys.

CHARLES III, dit *le Simple.*

Charles le Simple, troisieme fils de Louis le Begue, devient par cette mort le légitime héritier de la Couronne. Il est mis sous la tutele & sous la protection (*c*) de Hugues, dit *l'Abbé*, qui a été Comte d'Orléans & d'Anjou, Duc (*d*) de France, & Abbé de S. Martin de Tours. Cependant l'Etat étoit menacé de toutes parts; & il falloit un Roi, ou du moins un Régent très-puissant.

L'AN 885.

CHARLES III, dit *le Simple.* *CHARLES le Gros*, Emp[r].

Avril au plustôt. L'Empereur Charles le Gros, troisieme fils de Louis Roi de Germanie, lequel étoit aussi troisieme fils de Louis le Débonnaire, prend (*e*) le gouvernement du Royaume. L'Annaliste (*f*) de Metz met ceci en 884: mais on sait qu'il ne commence l'année qu'à Pâques; & il est prouvé (*g*) que Charles le Gros ne commença à gouverner la France qu'en 885, & au mois (*h*) d'Avril au plustôt.

L'Evêque Gozlin fortifie (*i*) la Ville contre les Normans.

Eudes, fils de Robert le Fort, étoit (*k*) Comte de Paris.

27 *Juillet.* Sur la nouvelle de l'approche des Normans, les Religieux de S. Germain des Prez se retirent dans la Ville (*l*) avec le corps de S. Germain, le bois de la vraie Croix, & sans doute tous leurs autres reliquaires. Les prêtres & les moines des autres églises voisines s'y réfugient pareillement, & y portent du moins les châsses de leurs saints patrons pour les soustraire à la fureur des Barbares. Un savant Antiquaire (*m*) prouve que celles de S. Mar-

(*a*) Annal. Vedast. Tom. VIII. pag. 84.
(*b*) * Ibid. & Annal. Metens. * ibid pag. 65.
(*c*) Gesta Consul. Andegav. in Spicileg. in-4°. Tom. X. pag. 432.
(*d*) Plancher, Hist. de Bourgogne, Tome I. page 231.
(*e*) Continuat. Annal. Fuld. * Tom. VIII. pag. 49.
(*f*) Annal. Metens. Sup. * ibid.
(*g*) Annal. Vedast. Sup. * ibid.
(*h*) Bouquet, * ibid. pag. 215. not. G.
(*i*) Annal. Vedast. Sup. * ibid.
(*k*) Voyez plus bas au 26 Novembre.
(*l*) Abbo I. 467.
(*m*) Le Beuf, Dissert. Tome I. pages 117, 131 & 132.

cel

cel & de S. Cloud (*a*) furent déposées dans la Cathédrale, les premieres nommément le 26 Juillet; & il paroît qu'il en faut dire autant de celles de (*b*) Ste Génevieve & de (*c*) S. Germain, c'est-à-dire, qu'elles furent portées dans le même asyle vers le même temps.

Rien n'empêche néanmoins que les Religieux de cette derniere Abbaye n'ayent pris pour réfuge, suivant la tradition (*d*) de leur monastere une église de la Cité qui portoit alors le nom de S. Jean-Baptiste, & qui est connue aujourd'hui sous celui de S. Germain le vieux. On a prétendu (*e*) que S. Germain n'étant encore qu'Abbé de S. Symphorien d'Autun, & étant obligé de venir de temps en temps à Paris, fit bâtir cette église pour lui servir de retraite pendant le séjour qu'il y devoit faire; ou que c'est là du moins qu'il se retiroit avec ceux de ses Religieux qui l'acccompagnoient dans ses voyages. Cela n'est point prouvé, mais on l'a cru; & il ne faut que de pareilles croyances pour donner lieu à certaines dénominations. On verra (*f*) plus bas pourquoi cette église a pris le nom de S. Germain; & on voit ici comment a pu lui venir celui de S. Germain *le vieux*, si on ne veut point admettre une autre étymologie qui a été proposée (*g*) plus haut. En supposant cette église plus ancienne que l'Abbaye même de S. Germain des Prez, ce nom lui convenoit tout naturellement. Peut-être aussi est-ce par une suite de la même supposition que le Continuateur (*h*) d'Aimoin lui a donné le nom d'*Arcisterium*, que l'on prend ici pour *Asceterium*, c'est-à-dire, un monastere, quoiqu'en effet *Arcisterium* puisse bien ne signifier à la rigueur qu'un lieu de sûreté ou un réfuge. Mais quoiqu'Adrien (*i*) de Valois se soit récrié contre ce mot, *Asceterium*, on ne peut nier du moins que l'église de S. Germain n'ait pu être appellée à juste titre du nom de monastere depuis le séjour que les religieux de l'Abbaye y firent pendant tout le temps que dura le siége des Normans dont on va parler. Quelque temps après la levée du siége, ces religieux croyant n'avoir plus rien à craindre de la part de ces Barbares, purent bien reprendre leur châsse, & la garder avec eux dans l'église de S. Jean-Baptiste: d'autant plus qu'ils ne retournerent pas si tôt dans leur monastere, & qu'avant que d'y rentrer ils en firent faire une nouvelle, bien autrement

(*a*) (*b*) Voyez la note sur Abbon II. 247.

(*c*) (*d*) Voyez la note sur Abbon II. 310.

(*e*) Mabill. Annal. Bened Tom. I. pag. 136. Félib. Hist. de Paris, Tome I. pages 35 & 36. Gall. Christ. Tom. VII. pag. 21.

(*f*) Voyez l'An 888.

(*g*) Voyez l'An 583. page 74.

(*h*) Aimoin. Continuat. edit. Paris. in-8°. 1567. lib. 5. cap. 41. pag. 723.

(*i*) Vales. de Basilic. Paris. cap. 12. pag. 473.

prétieuse que la précédente, comme on le verra (*a*) en son lieu.

25 (*b*) *Novembre*. Premier Siége de Paris par les Normans. Quelques (*c*) Savans en comptent trois avant celui-ci; le premier en 845, le second en 857, & le troisieme en 861 : mais on a vû plus haut sous ces mêmes années, que ce furent moins là de véritables siéges que des hostilitez & des irruptions; au lieu que celui de cette année est un siége dans toutes les formes. Les Normans au nombre de (*d*) trente ou (*e*) quarante mille hommes, parmi lesquels se trouvoient plusieurs de ceux qui avoient déjà un établissement (*f*) sur la Loire & dans le (*g*) Pays Bessin, se présentent devant Paris, conduits par (*h*) quatre Rois de leur nation, avec 700 grandes (*i*) barques, sans compter un si grand nombre de nacelles ou de petits bateaux, que cet armement couvroit plus de deux lieues de la riviere au-dessous de la Ville.

26 (*k*) *Novembre*. Sigefroi l'un de ces Rois, qui suivant Abbon, Historien du siége, n'étoit Roi (*l*) que de nom, mais qui avoit le commandement général de l'armée, s'adresse à l'évêque Gozlin, à qui il demande passage pour lui & pour ses troupes, prétextant ne vouloir que remonter le fleuve au-dessus de la Ville, avec promesse que ni le Prélat, ni le Comte Eudes, n'en recevroient aucun dommage. Gozlin répond que le Comte & lui tenoient la Ville pour l'Empereur; que d'elle dépendoit le salut de tout le Royaume; & qu'ils la lui conserveroient de tout leur pouvoir. Sur ce refus Sigefroi se retire avec grandes (*m*) menaces.

27 (*n*) *Novembre*. PREMIER ASSAUT. Dès le grand matin il commence par attaquer la Tour qui défendoit l'extrémité du Pont du côté de S. Germain l'Auxerrois. Un savant (*o*) Antiquaire de nos jours a cru qu'il n'y en avoit que deux à Paris; qu'au IXe siecle elles terminoient les deux ponts du côté de la Cité; que néanmoins ce n'étoit que des bretêches; mais que pendant les courses des Normans on les recula jusqu'à l'autre extrémité des ponts : & d'autres savans, comme Mézeray (*p*), Cordemoy (*q*), le Pere

(*a*) Voyez l'An 888.
(*b*) Voyez la note sur Abbon I. 170.
(*c*) Mabill. Act SS. Bened. Sec. IV. Part. II. pag. 128. Des Thuilleries, Dissert. p. 27.
(*d*) Annal. Metens. * Tom. VIII. p. 66.
(*e*) Abbo I. 115.
(*f*) Ibid. 598.
(*g*) Abbo II. 355.
(*h*) Abbo I. 37 & 38. & II. 57 & 220.
(*i*) Abbo I. 28 & seqq.
(*k*) Ibid. 36.
(*l*) Ibid. 38. & seqq.
(*m*) Ibid. 55. & seqq.
(*n*) Ibid. 61 & 62.
(*o*) Le Beuf, Dissert. Tome I. pages 35 & 36.
(*p*) Mézeray, Hist. de Fr. édit. Paris 1643. Tome I. page 298.
(*q*) Cordemoy, Hist. de Fr. Tome II. page 370.

presque égales. Chacune de ces deux parties, on pourroit dire chacun de ces deux Ponts, avoit donc sa forteresse, l'une du côté de S. Germain l'Auxerrois, l'autre du côté de S. Germain des Prez; & outre cela ils étoient défendus l'un & l'autre par une troisieme forteresse qui leur étoit commune, parce qu'elle devoit être bâtie dans la Cité même, à l'endroit où les deux Ponts se joignoient. On dit que la chose devoit être ainsi; c'est trop peu dire: non-seulement cela devoit être, mais cela étoit; & il est impossible d'entendre autrement ces trois vers du Poëme d'Abbon: (*a*) *Cis urbem speculare phalas, citra quoque flumen;* (*b*) *Atque ferunt pontis validis speculas catapultis;* & (*c*) *Digressique foras nostri circumdare turres.* Voilà des tours non-seulement au-delà de la riviere, mais encore en deçà, *cis urbem, citra quoque flumen*; voilà plus d'une tour sur un même Pont, *pontis speculas*; voilà enfin des tours d'espace en espace le long des murs de la Ville, *foras nostri circumdare turres*. Le Président (*d*) Fauchet a supposé même quatre forteresses en cet endroit, deux à chaque pont: *Au bout de chacun de ces deux ponts*, dit-il, *y avoit des tours deçà & delà; j'entends dans l'Isle, & sur terre-ferme, s'il faut parler ainsi d'une isle de riviere.* Mais c'est qu'il s'est imaginé que la Tour attaquée étoit au bout du Pont au Change, où est aujourd'hui le grand Châtelet, au lieu qu'elle étoit au bout de celui que Charles le Chauve avoit fait construire à l'extrémité occidentale de la Ville, & dont il avoit fait don en 861 à l'évêque de Paris.

Cette Tour n'étoit que de (*e*) charpente, & assez peu exhaussée, car on n'avoit pas encore eu le temps de l'achever; mais elle posoit sur un ouvrage de mâçonnerie (*f*) fort solide. Les Normans battent sans relâche (*g*) à coups de pierres & de fleches cet edifice qui ne paroissoit pas devoir résister long-temps: l'évêque Gozlin qui s'y étoit renfermé (*h*) avec le Comte Eudes, le Comte Robert frere de celui-ci, Ebles neveu de Gozlin, & d'autres braves combattans, font de leur côté tous leurs efforts pour le défendre. On se bat aussi au pied de la Tour à coups de main, & Gozlin y est atteint d'un trait qui ne le blessa que légerement; mais un jeune homme du nombre de ses Chevaliers, nommé Frédéric, y est renversé mort d'un pareil coup. Cependant les Assiégeans (*i*) ne purent s'emparer de la Tour, quoique fort endommagée; ils se retirerent avec

(*a*) Abbo I, 19.
(*b*) Ibid. 236.
(*c*) Abbo II. 56.
(*d*) Fauchet, Antiq. Franç. fol. 397 verso.
(*e*) Abbo I. 82 & 83.
(*f*) Ibid. 79.
(*g*) Ibid. 63.
(*h*) Ibid. 66 & seqq.
(*i*) Ibid. 74, 75, & 78.

grande perte des leurs ; & pendant (*a*) la nuit les Parisiens réparerent non-seulement tout le dommage, mais ils travaillerent encore avec tant d'activité, qu'au lever du Soleil, comme les matériaux étoient tout prêts, la Tour se trouva élevée beaucoup plus qu'elle ne l'étoit auparavant.

28 (*b*) *Novembre*. SECOND ASSAUT. Les Normans recommencent l'attaque avec la même furie ; & les Parisiens se défendent avec la même intrépidité. Pendant que les uns s'efforcent (*c*) de sapper le mur, les autres jetent sur eux de la poix fondue, de l'huile, & d'autres matieres embrâsées, qui mettent leurs chévelures en feu, en tuent plusieurs, & obligent les autres à courir promptement à la riviere pour éteindre la flamme qui les dévore. Comme ceux-ci renonçoient à l'entreprise, leurs femmes (*d*) leur reprochant leur lâcheté, les raillent encore de ce qu'ils ne savoient pas se rendre maîtres d'un misérable four : car c'est le nom qu'elles donnoient par dérision à cette Tour à cause de son peu d'élévation. Cependant un renfort considérable (*e*) de troupes toutes fraîches se présente à leur défaut au pied de la Tour : ces nouveaux venus recommencent l'assaut, font une breche (*f*) considérable au mur, & mettent même le feu (*g*) à la porte : mais malgré tous ces efforts le feu (*h*) est bientôt éteint à l'aide d'un vent (*i*) favorable ; ils sont encore repoussez par (*k*) Eudes & Ebles qui font contre eux des prodiges de valeur ; trois cens (*l*) hommes des leurs y périssent ; les autres regagnent (*m*) enfin leurs navires couverts de honte ; & pendant la nuit suivante (*n*) les Assiégez qui n'avoient perdu (*o*) que très-peu de monde, travaillent sans relâche à rétablir leur Tour dans son premier état.

29 (*p*) *Novembre*. Sigefroi pour reprendre haleine, & en même temps pour se mettre entierement en état de ne plus manquer son coup, se retranche au quartier (*q*) de S. Germain l'Auxerrois où il avoit fixé son camp, préférablement à l'église voisine (*r*) de S. Denys ; & pendant qu'il prépare toutes choses pour cette nouvelle attaque, il fait le dégât (*s*) aux environs sans épargner ni hommes ni femmes, ni vieillards ni enfans : tout est pillé & saccagé,

(*a*) Ibid. 76, 77, 81, 82, 83, & 90.
(*b*) Ibid. 84.
(*c*) Ibid. 99 & seqq.
(*d*) Ibid. 125 & seqq.
(*e*) Ibid. 121.
(*f*) Ibid. 136.
(*g*) Ibid. 144.
(*h*) Ibid. 159 & 160.
(*i*) Ibid. 158.
(*k*) Ibid. 95, 96, & 107 & seqq.
(*l*) Ibid. 167.
(*m*) Ibid. 158.
(*n*) Ibid. 168.
(*o*) Ibid. 163.
(*p*) Ibid. 172.
(*q*) Ibid. 174, 175, & 176.
(*r*) Ibid. 173.
(*s*) Ibid. 178 & seqq.

ou passé au fil de l'épée. On ne voyoit par tout à la droite de la Seine que les maisons fumer, & le sang humain ruisseler. Au milieu de cette horrible désolation les payens profanerent indignement presque tous les lieux saints qui pouvoient être de ce côté-là ; & s'ils ne toucherent point à l'église de S. Germain l'Auxerrois, c'est qu'elle se trouva renfermée dans leur camp, & qu'ils s'y étoient fortifiez contre la Ville. Ils conserverent pourtant encore une autre église dont il sera parlé (*a*) un peu plus bas; & qui pourroit bien être celle de S. Denys que l'on vient de nommer, moins sans doute parce que celle-ci s'étoit déjà rachetée en 857, que parce qu'elle pouvoit leur être de quelque utilité. Ainsi se passa le reste (*b*) de l'année 885, & le commencement de la suivante jusqu'au 28 Janvier.

L'An 886.

28 (*c*) *Janvier*. TROISIEME ASSAUT. Les Normans avoient fait faire (*d*) une machine de bois en forme de Tour à trois étages, dont le dernier n'étoit pas encore achevé. Elle étoit montée sur seize roues, & portoit soixante hommes avec trois béliers, un à chaque étage, pour battre la Tour en ruine. Cette machine monstrueuse qui paroissoit devoir tout foudroyer, ne leur réussit pas. Les Parisiens abattirent (*e*) d'un seul coup de trait les deux ingénieurs qui l'avoient inventée, & qui seuls étoient en état de la conduire; ensorte que tout ce grand appareil devint inutile aux Assiégeans. On compte ceci pour un troisieme assaut, parce que quoique la machine ne fût pas encore à sa derniere perfection, il semble néanmoins que les Normans avoient commencé à la mettre en mouvement, & à la faire agir contre la Tour des Parisiens.

29 (*f*) *Janvier*. QUATRIEME ASSAUT. Loin de se rebuter ils (*g*) reviennent à la charge partagez en (*h*) trois corps, l'un destiné à battre la Tour à couvert (*i*) sous des peaux de bœufs fraîchement tuez, pour se garantir des matieres bouillantes que les Assiégez pouvoient encore jeter sur eux, comme ils avoient fait au second assaut; les deux autres dispersez (*k*) dans divers navires pour renverser le pont. Cette attaque plus furieuse encore que les précédentes commença par une grêle de pierres, de fleches, & de balles de plomb, qui volerent (*l*) jusques dans la Ville; ce qui mit

(*a*) Voyez l'An 886, *Septemb.* ou *Octob.*
(*b*) (*c*) Voyez la note sur Abbon I. 433.
(*d*) Abbo I. 205 & seqq.
(*e*) Ibid. 213 & seqq.
(*f*) Ibid. 224.
(*g*) Ibid. 227 & seqq.
(*h*) Ibid. 249 & seqq.
(*i*) Ibid. 218 & seqq.
(*k*) Ibid. 250.
(*l*) Ibid. 235.

tous les habitans (*a*) dans un extrême mouvement : les cloches (*b*) sonnerent de tous côtez, & chacun se mit en devoir non-seulement de se défendre, mais encore d'attaquer. La Tour étoit déjà (*c*) ébranlée, & le pont couroit encore (*d*) un plus grand danger. Cependant par la valeur (*e*) des Comtes Eudes & Robert, de l'évêque Gozlin, de l'Abbé Ebles son neveu, & de quelques autres braves Chevaliers, la Tour fut si bien défendue, qu'à la fin du jour les Assiégeans n'en étoient pas plus avancez, & qu'ils avoient outre cela perdu (*f*) un très-grand nombre des leurs. La nuit (*g*) survint ; & ils l'employerent les uns (*h*) à dormir, les autres à veiller pour charger ceux des Assiégez qu'ils pourroient surprendre.

30 (*i*) *Janvier*. Dès le matin ils reparoissent couverts de leurs boucliers en tortue ; mais ce ne fut pas là une nouvelle attaque. Pour faciliter celle qu'ils projetoient, ils travaillerent à combler (*k*) les fossez de la Tour : ils y jeterent des fascines, de la terre, des pierres, des animaux qu'ils tuerent exprès pour cela ; ils égorgerent (*l*) même tous les prisonniers François qu'ils avoient entre les mains, & y précipiterent leurs cadavres. L'évêque Gozlin qui voyoit (*m*) du haut de la Tour une action si dénaturée, ne put se contenir : il jete un cri vers le Ciel, & lance dans le mouvement de sa colere une fleche qui tue le Ministre de cette barbarie, dont le corps est aussitôt jeté avec les autres qu'il venoit d'égorger. Tout le jour fut employé (*n*) à ce travail ; & néanmoins les Assiégeans ne purent jamais venir à bout (*o*) de combler entierement le fossé.

31 (*p*) *Janvier*. CINQUIEME ASSAUT. Les Normans battent la Tour (*q*) de trois côtez à grands coups de bélier, sans pouvoir ni la jeter par terre, ni s'en rendre maîtres ; & comme les efforts qu'ils avoient faits deux jours auparavant contre le pont n'avoient pas eu un plus heureux succès, ils y reviennent encore, & se flattent enfin de pouvoir le réduire en cendres au moyen de trois barques (*r*) remplies de branchages & de menu bois tout enflammé, qu'ils dirigent avec des cordes (*s*) sous les arches pour y aller mettre le feu. Heureusement pour les Assiégez le pont étoit soutenu

(*a*) Ibid. 240 & 261.
(*b*) Ibid. 238.
(*c*) Ibid. 240 & 252.
(*d*) Ibid. 258 & 254.
(*e*) Ibid. 242 & seqq.
(*f*) Ibid. 291.
(*g*) Ibid. 293. & seqq.
(*h*) Ibid. 297.
(*i*) Ibid. 301 & 302.
(*k*) Ibid. 303 & seqq.
(*l*) Ibid. 309 & 310.
(*m*) Ibid. 312 & seqq.
(*n*) Ibid. 311.
(*o*) Ibid. 372 & 374.
(*p*) Ibid. 355. & 433.
(*q*) Ibid. 357 & seqq.
(*r*) Ibid. 375 & seqq.
(*s*) Ibid. 379.

par une forte (*a*) mâçonnerie, contre laquelle les barques s'arrêterent: les Parisiens y accoururent (*b*) sur le champ, en éteignirent le feu, & s'en saisirent. Abbon, témoin (*c*) de tous ces événemens rapporte (*d*) les heureux succès des Assiégez à la protection de S. Germain leur ancien évêque, mais sur-tout à celle de la Ste Vierge, premiere patrone de la Ville, que l'évêque Gozlin & les habitans avoient invoquée les larmes aux yeux & à grands cris.

1 (*e*) *Février*. Sigefroi qui commandoit toute l'armée, retire enfin ses troupes, qui remportent dans le camp une partie de l'attirail qui avoit servi à l'attaque de la Tour & du Pont, mais qui abandonnent sur la place deux especes de béliers, nommez Carcamousses, dont les Assiégez s'emparerent aussitôt.

2 (*f*) *Février*. Pendant que ceux-ci commencent à respirer, une partie des Barbares qui ne vouloient pas demeurer oisifs, va courir (*g*) la France orientale, pour y exercer toutes sortes de cruautez & de brigandages.

Dans le même temps plusieurs de ceux qui étoient demeurez au camp passent (*h*) la riviere pour aller piller l'Abbaye de S. Germain des Prez; mais ils tombent presque tous entre les mains de la garnison (*i*) qui veilloit à la conservation de la Tour méridionale; & quelques autres portant leurs mains sacriléges jusques sur le tombeau du Saint, en sont miraculeusement punis de mort sur le champ.

6 (*k*) *Février*. Pendant la (*l*) nuit la moitié (*m*) du Pont qui tenoit (*n*) à la Ville du côté de cette Abbaye fut renversée par les eaux de la riviere qui s'étoit subitement débordée jusqu'à couvrir toute la campagne voisine; & ce triste accident qui mettoit les Parisiens hors d'état (*o*) de porter du secours à la Tour ou à la forteresse qui défendoit l'extrémité de ce pont sur la rive gauche de la riviere, fit espérer aux Normans qu'ils pourroient facilement s'en rendre les maîtres. Ce Pont, au sujet duquel tous les Historiens modernes se sont trompez, doit être bien distingué de celui qu'on appelle depuis long-temps le petit Pont. On a fait entendre (*p*) plus haut que c'étoit la partie méridionale de celui que Charles le Chauve avoit fait bâtir en 861, que par conséquent il étoit situé à l'extré-

(*a*) Abbo I. 416.
(*b*) Ibid. 419 & 420.
(*c*) Ibid. 25, 26, & 595.
(*d*) Ibid. 312 & seqq. & 393 & seqq.
(*e*) Ibid. 425 & seqq.
(*f*) Ibid. 435 & 436.
(*g*) Ibid. 439.
(*h*) Ibid. 461 & seqq.
(*i*) Ibid. 468, 469, & 470.
(*k*) Annal. Vedast. * Tom. VIII. pag. 85.
(*l*) (*m*) Abbo I. 504 & seqq.
(*n*) Ibid. 551.
(*o*) Ibid. 520 & 521.
(*p*) Voyez l'An 861, pages 151 & suiv.

mité

mité occidentale de l'île, & qu'il devoit aboutir sur le quai des Augustins vers la rue Pavée.

SIXIEME ASSAUT. Les Normans sans perdre de temps traversent la riviere dès le (*a*) lendemain matin, investissent la Tour, la battent sans succès, & y mettent enfin (*b*) le feu. Là étoient douze (*c*) braves Chevaliers, qui après quelques efforts ayant perdu tout espoir de la sauver, se retirerent (*d*) sur la partie du Pont qui étoit restée sur pied, & s'y défendirent jusqu'au soir, portant de loin plusieurs coups mortels sur les Assiégeans. A la fin néanmoins forcez de se rendre, ils mirent bas les armes, & moyennant une grosse rançon (*e*) on leur promit la vie; mais pendant que l'un d'entre eux, nommé Ervé, reprenoit le chemin de la Ville pour aller chercher la somme dont on étoit convenu, les perfides font trancher la (*f*) tête aux autres. Ervé ne pouvant souffrir la vûe de cet horrible spectacle, retourne furieux aux ennemis pour venger la mort de ses compagnons. L'un d'eux eut pourtant le bonheur (*g*) de se retirer des mains des Barbares & de se sauver à la nage; mais Ervé trouva la mort qu'il étoit allé chercher: cependant la nuit étant venue, il ne fut exécuté (*h*) que le lendemain, & son corps jeté (*i*) à la riviere comme ceux des dix autres. Ainsi périrent ces onze généreux défenseurs de la patrie; & Abbon qui a recueilli (*k*) leurs noms, ne fait aucune difficulté de les mettre au nombre (*l*) des Martyrs.

La chute du Pont, l'embrâsement de la Tour, la perte de ces hommes signalez, devoient beaucoup affoiblir les Assiégez; tout cela ne fit que redoubler leur courage, & leur donner de nouvelles forces: les Normans couvroient de leurs troupes la prairie voisine de la Tour qu'ils avoient (*m*) râsée, & du Pont; & il ne se passoit point de jour que les Parisiens ne leur en tuassent (*n*) beaucoup, & qu'ils ne fissent aussi sur eux un grand nombre de prisonniers. Harcelez continuellement par des gens qui ne leur donnoient ni quartier ni relâche, ils crurent devoir faire diversion, du moins pour quelque temps; & sans perdre de vûe le siége de la Ville qu'ils se contenterent de tenir bloquée, ils allerent courir tout le pays d'entre la Seine & la Loire, auquel on donnoit alors plus particulierement

(*a*) Abbo l. 511.
(*b*) Ibid. 530.
(*c*) Ibid. 522.
(*d*) Ibid. 551.
(*e*) Ibid. 560.
(*f*) Ibid. 562.
(*g*) Ibid. 597.
(*h*) Ibid. 578.
(*i*) Ibid. 585.
(*k*) Ibid. 525 & seqq.
(*l*) Ibid. 564.
(*m*) Ibid. 585.
(*n*) Ibid. 581 & 582.

le nom de (*a*) *Neustrie*, & où ils firent un butin immense. Pendant que de ce côté-là ils mettoient tout à contribution, & que les Parisiens reprenoient haleine, l'Abbé Ebles crut pouvoir en sureté attaquer leur camp qui étoit toujours à S. Germain l'Auxerrois: il y alla avec (*b*) trop peu de monde pour pouvoir tirer un grand avantage de ce coup de main; il se vit donc obligé de retourner sur ses pas, mais ce ne fut qu'après avoir mis le feu au camp. Les Normans de retour de leur expédition emmenerent avec eux un nombre prodigieux (*c*) de bestiaux: ils en remplirent l'église de l'Abbaye; & toute la prairie voisine en fut couverte aussi loin que la vûe pouvoit porter. Il y avoit là de quoi nourrir l'armée pendant plusieurs mois: elle en profita peu; la contagion se mit parmi ces animaux; il en périt une très-grande quantité, & il fallut jeter leurs cadavres à la riviere.

Mars. Cependant Henri (*d*) Duc de Saxe, sollicité par l'évêque Gozlin, & parti de son pays dès le mois de (*e*) Février, vint avec un convoi de vivres au secours des Parisiens; & la premiere chose qu'il fit, ce fut d'attaquer de nuit le camp ennemi; mais s'étant trop hâté, les Normans ne perdirent là que plusieurs tant chevaux que (*f*) bœufs, & peu de soldats. Peu de jours après, il y eut un pourparler (*g*) entre le Comte Eudes & leur roi Sigefroi. Le Comte presque enveloppé par un gros de ces traîtres qui n'avoient d'autre dessein que de se saisir de sa personne, sauta le fossé qui séparoit la Tour du lieu de l'entrevûe, & se tira ainsi habilement de leurs mains; ensorte que cette conférence n'aboutit à rien. Cependant Sigefroi qui commençoit à se lasser, traita en particulier avec l'évêque Gozlin moyennant (*h*) 60 livres d'argent; il voulut même persuader à toute l'armée (*i*) d'abandonner l'entreprise: mais on ne l'écouta point. A peine le Duc de Saxe (*k*) eut-il repris la route de ses Etats, que les Barbares quittant le quartier de S. Germain l'Auxerrois, transporterent leur camp à S. Germain des Prez pour réunir de ce côté-là toutes leurs forces contre la Ville; & peu s'en fallut qu'elle ne tombât enfin en leur pouvoir.

SEPTIEME ASSAUT. Ils commencerent par se saisir (*l*) des îles qui la bordoient au levant & au couchant; de là pénétrant jusques dans celle de la Cité même, ils en firent le tour le long des murs,

(*a*) Voyez la note sur Abbon II. 447.
(*b*) Abbon I. 601 & seqq.
(*c*) Ibid. 626 & seqq.
(*d*) Abbo II. 3. & seqq.
(*e*) (*f*) Continuat. Annal. Fuld. Tom. VIII. pag. 46.
(*g*) Abbo II. 23.
(*h*) Ibid. 41 & 42.
(*i*) Ibid. 31.
(*k*) Ibid. 34.
(*l*) Ibid. 54 & seqq.

pour voir s'ils ne pourroient pas ou l'escalader, ou forcer le passage à quelque porte: le danger étoit pressant. Les Assiégez tinrent ferme par tout; ils firent même une sortie si vigoureuse sur les Assiégeans, qu'ils en culbuterent un grand nombre dans la riviere, & qu'il en couta la vie à deux de leurs rois. Sigefroi témoin (*a*) de cette déroute, & déjà gagné par l'argent (*b*) des Parisiens, crut enfin n'avoir rien de mieux à faire que de reprendre avec les siens le chemin de la mer; mais le reste des Normans persista opiniatrément à pousser le siége avec plus de vigueur que jamais.

16 *Avril.* Mort (*c*) de Gozlin évêque de Paris, & ancien Abbé de S. Germain des Prez. La date du jour est tirée du Nécrologe (*d*) de ce Monastere, où les Auteurs (*e*) de la nouvelle Gaule Chrétienne veulent qu'il ait été enterré. Si ce dernier fait étoit vrai, il faudroit que l'on eût gardé son corps dans la Ville jusqu'après la levée du siége, car il ne paroît pas qu'avant ce temps-là on ait pu le transporter à l'Abbaye. Mais ce que l'on peut assurer comme certain, c'est que suivant l'Annaliste (*f*) de S. Vât il fut enterré dans la Cité même.

Le siége épiscopal demeure vacant jusqu'au mois d'Octobre.

Pendant ce temps-là les Normans frappez d'étonnement à la vûe des miracles qui s'opéroient continuellement (*g*) au tombeau de S. Germain, aussi-bien que par la vertu de l'eau d'un puits (*h*) qui se trouvoit creusé aux pieds de ce tombeau, & qui subsiste toujours, établirent dans l'église de ce saint évêque (*i*) quelques Prêtres, tant pour y acquitter l'Office divin, que pour avoir la garde du puits. Mais les Parisiens étoient dans un triste état. Ils avoient tant souffert jusques-là & de la faim, & de toutes les autres miseres inséparables d'un long siége, qu'il en mouroit tous les jours un très-grand nombre, & que (*k*) faute de cimetiere au dedans de la Ville, on étoit obligé de leur creuser des fosses çà & là, par tout où l'on pouvoit; ce qui ne contribuoit pas peu à entretenir le mauvais air & la mortalité. Le Comte Eudes touché de cette désolation partit donc (*l*) pour aller demander un prompt secours à l'Empereur Charles le Gros; & il l'obtint. En attendant qu'il fût de retour, il ne se passoit point de jour qu'il n'y eût quelque combat entre les Assiégeans & les Assiégez. L'Abbé Ebles avoit le commandement

(*a*) Ibid. 61.
(*b*) Ibid. 66.
(*c*) Ibid. 70.
(*d*) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, Preuves, page 112.
(*e*) Gall. Christ. Tom. III. pag. 258.
(*f*) Annal. Vedast. * Tom. VIII. pag. 85.
(*g*) Abbo II. 87 & seqq.
(*h*) Ibid. 358.
(*i*) Ibid. 105, 106, 362, & 363.
(*k*) Ibid. 157 & 158.
(*l*) Ibid. 163.

(a) de la place ; & il n'y rentroit jamais sans avoir remporté quelque nouvel avantage (b) sur les ennemis, soit qu'il attaquât ceux d'entre eux (c) qui veilloient à la garde de leurs troupeaux, soit qu'il veillât lui-même à la conservation de ceux des habitans, qui paissoient sur la rive droite de la Seine, dite (d) *le Rivage de S. Denys*, à cause de l'église voisine du même nom, quoiqu'elle fût peut-être alors ruinée. Dans un de ces petits combats deux braves Chevaliers François donnerent (e) la chasse à trois cens Normans qui s'étoient avancez jusqu'au pied des murs de la Ville ; ils en tuerent plusieurs, mais ils y périrent eux-mêmes, & ce fut une grande perte pour les Parisiens.

Le Comte Eudes après avoir réussi dans sa négociation (f) reparut enfin sur le haut de Montmartre, escorté par trois escadrons de bonnes troupes, qui le conduisirent sain & sauf jusques dans la Ville, dont l'Abbé Ebles lui ouvrit les portes, & où il rentra malgré tous les efforts que les Normans firent pour l'en empêcher. Après cette belle action, les trois escadrons s'en retournerent pour aller sans doute rejoindre le Duc de Saxe qui approchoit : les Normans se mirent à leur poursuite (g) jusqu'à plus de deux lieues ; mais le Comte Adélelme qui les commandoit, ne pouvant souffrir plus long-temps cette espece d'affront, fit enfin volte face, & les menant toujours battant, les contraignit de regagner la Seine & leur camp.

Juillet. Le Duc Saxon suivit (h) de près le Comte Eudes ; & cette fois-ci ce fut pour son malheur. Il vouloit assiéger les Normans dans leur propre camp ; mais il donna (i) dans un piége que ceux-ci lui tendirent. Son cheval s'abattit sous lui dans une fosse couverte à dessein de menus branchages & de gazon ; il tomba à la renverse, & fut en même temps percé de coups dont il expira sur la place. Les Saxons ayant perdu leur chef reprirent la route de leur Pays. Sinric, le seul qui restoit des quatre Rois Normans qui avoient formé le siége, & qui avoit juré (k) d'y périr plustôt que de le lever honteusement, se mit en devoir de les poursuivre : il monta dans une barque accompagné de cinquante hommes ; la barque coula à fond, & ils furent tous noyez. C'étoit un événement d'assez bon augure pour les Assiégez : mais le puissant secours que l'Empereur venoit de leur envoyer les abandonnoit ; & jamais ils ne se virent

(a) Abbo II. 166.
(b) Ibid. 168 & seqq.
(c) Ibid. 182 & 183.
(d) Ibid. 175.
(e) Ibid. 187 & seqq.
(f) Ibid. 195 & seqq.
(g) Ibid. 206 & seqq.
(h) Ibid. 217.
(i) Annal. Metens. * Tom. VIII. pag. 66. Annal. Vedast. * ibid. pag. 85.
(k) Abbo II. 220 & seqq.

dans un plus grand danger. Ils touchoient au moment où ſans une protection viſible du Ciel, la Ville alloit devenir la proie de l'ennemi, & eux tous être hachez en pieces.

Juillet ou *Août*. HUITIEME ASSAUT. Les Normans (*a*) plus déterminez que jamais à emporter la place de vive force, l'environnent de toutes parts, & l'attaquent avec tant de furie, battant en même temps les murs, les tours, & les portes, qu'humainement parlant il n'étoit plus poſſible aux Aſſiégez de ne pas ſuccomber. Ils eurent d'abord recours à la Ste Vierge & aux autres ſaints patrons de la Ville, Ste Génevieve & S. Germain; après quoi ils ſe préſenterent devant l'ennemi avec toute la bravoure & la confiance qu'inſpire une parfaite réſignation à la volonté du Ciel. Le péril étoit extrême (*b*) à la pointe orientale de l'île: ils y portent la châſſe de Ste Génevieve; & un Chevalier nommé (*c*) Gerbold, petit de taille, mais fort robuſte, accompagné de cinq hommes ſeulement, en chaſſe les ennemis. Il n'en étoit pas de même dans les autres quartiers de la Ville; les Normans qui s'y étoient répandus (*d*) faiſoient main baſſe ſur tout, & déjà ils s'en croyoient (*e*) les maîtres. Au milieu de la conſternation (*f*) générale le peuple tout en larmes, mais animé d'une vive foi, porte le corps (*g*) de S. Germain au plus fort de la mêlée vers le pont de Charles le Chauve. Déjà (*h*) les Barbares commencent à chanceler, ils plient, ils reculent; les Pariſiens les pourſuivent l'épée dans les reins, en font un grand (*i*) carnage, en nettoient entierement la Ville, & repouſſent enfin (*k*) juſqu'au de-là du Pont tous ceux qui purent leur échapper. Cet aſſaut avoit commencé (*l*) à midi, & il étoit déjà (*m*) huit heures du ſoir. Les fuyards couverts de confuſion & outrez de déſeſpoir d'avoir été ſi maltraitez, mettent le feu (*n*) à la Tour, qui ne pouvant réſiſter aux flammes alloit être réduite en cendres, lorſque l'embrâſement ceſſa tout à coup à l'aſpect (*o*) du bois de la vraie Croix, qu'un Religieux de S. Germain des Prez y porta, la tenant ſuſpendue au milieu des flammes. C'étoit ſans doute cette portion de la Ste Croix que le Roi Childebert I l'avoit donnée (*p*) à cette Abbaye dès le temps de ſa fondation. Délivrez d'un ſi grand péril les Aſſiégez (*q*) reporterent ſur le champ à l'égliſe Cathédrale

(*a*) Ibid. 227 & ſeqq.
(*b*) Ibid. 247 & ſeqq.
(*c*) Ibid. 252 & 253.
(*d*) Ibid. 256.
(*e*) Ibid. 264.
(*f*) Ibid. 258 & ſeqq.
(*g*) Ibid. 279 & ſeqq.
(*h*) Ibid. 282 & ſeqq.
(*i*) Ibid. 291 & 292.
(*k*) Ibid. 288.
(*l*) Ibid. 227, 234, & 235.
(*m*) Ibid. 293.
(*n*) Ibid. 294 & ſeqq.
(*o*) Ibid. 301.
(*p*) Voyez l'An 543, page 51.
(*q*) Abbo II. 310 & ſeqq.

drale le corps de S. Germain, & rendirent à Dieu mille actions de graces.

Septembre ou *Octobre*. L'Empereur Charles le gros à la tête (*a*) d'un puissant corps d'armée arrive enfin lui-même au secours de la Ville. Il envoie devant lui (*b*) six cens François commandez par deux freres, Thierri & Alédramne, pour reconnoître les lieux & choisir le terrein où il pourroit camper. Ceux-ci ayant marqué l'espace qui s'étend (*c*) depuis la Ville même jusqu'à Montmartre, vont rejoindre l'Empereur. Les Normans (*d*) les chargent en queue; les François chargent à leur tour les Normans, & en tuent jusqu'à (*e*) trois mille, dont la terre fut couverte depuis Montmartre jusqu'à la Seine: plusieurs de ces Barbares s'étant réfugiez dans (*f*) une église qui étoit encore sur pied de ce côté-là, on ne leur fit aucun quartier; ils y furent tous passez au fil de l'épée. On a dit (*g*) plus haut que cette église pourroit bien être celle que Ste Génevieve avoit bâtie autrefois sur le tombeau de S. Denys: mais peut-être aussi ce monument de sa piété avoit-il été détruit dès la fin de l'année précédente comme tant d'autres: car il n'en est plus parlé dans la suite.

Octobre. L'Empereur pourvoit ou fait pourvoir l'Eglise de Paris d'un nouvel évêque, nommé Anschéric. Ce fut, suivant les Annales (*h*) de Metz, ce Prince lui-même qui le nomma au mois d'Octobre: cependant Dom (*i*) Félibien croit qu'il ne fit que confirmer son élection. Tout ce qu'on peut conclurre du texte (*k*) d'Abbon, c'est qu'Anschéric ne fut élevé à cette Prélature qu'après l'arrivée de l'Empereur à Paris, & vraisemblablement avant le Traité qu'il conclut avec les Normans pour leur faire lever le siége. Ce prélat a été aussi (*l*) Chancelier de France.

Novembre. Traité (*m*) entre l'Empereur & les Normans. Le temps étoit venu où on pouvoit enfin les exterminer malgré un renfort considérable de troupes qui arrivoit au secours des Assiégeans, conduit par (*n*) Sigefroi, le même apparemment que celui qui commandoit au commencement du siége. Mais pour les engager à se retirer, on promit honteusement de leur livrer 700 livres d'argent au mois de Mars suivant; & en attendant le payement on leur laissa

(*a*) Abbo II. 332 & 333.
(*b*) Ibid. 316 & seqq.
(*c*) Ibid. 333 & 334.
(*d*) Ibid. 319 & seqq.
(*e*) Ibid. 326 & 327.
(*f*) Ibid. 324.
(*g*) Voyez l'An 885, page 174.
(*h*) Annan. Metens. * Tom. VIII. pag. 86. & 87.
(*i*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. page 108.
(*k*) Abbo II. 335 & seqq.
(*l*) Franç. du Chesne, Hist. des Chancel. pages 97 & suiv.
(*m*) Abbo II. 338 & seqq.
(*n*) Annal. Fuld. * Tom. VIII. pag. 46.

la liberté de se retirer en Bourgogne; ce qu'ils firent en effet, étant arrivez à Sens le (*a*) 30 de ce mois. Cependant comme on ne voulut pas leur permettre de passer avec leurs bateaux sous les ponts de la Ville, quelque besoin qu'ils en eussent, ils entreprirent avec un travail surprenant de les tirer hors de l'eau, & de les transporter par terre (*b*) pendant l'espace de deux milles jusqu'au dessus de la Ville. Ce fameux siége ne dura donc que près d'un an, comme l'a remarqué l'Auteur (*c*) d'un ancien fragment d'Histoire, *fere per unum annum*. Il est vrai, dit l'Abbé (*d*) des Thuilleries, que quelques Auteurs le font durer (*e*) quatre ans, & d'autres mêmes (*f*) sept ans; mais, ajoute-t-il, c'est qu'en effet les Normans sont toujours revenus à Paris, & qu'ils n'ont quitté absolument la France qu'en 892. On voit pourtant par le texte (*g*) d'Abbon qu'ils y revinrent encore dans la suite, & qu'ils exercoient de grandes hostilitez sur la Seine & sur l'Oise en 895 selon (*h*) lui-même, ou plustôt en (*i*) 896 & 897.

L'AN 887.

Les Normans reviennent (*k*) à Paris ou au mois de Mai, suivant deux anciennes (*l*) Chroniques, ou peut-être dès le mois de Mars, conformément au Traité du mois de Novembre précédent; & y occupent leur ancien camp de S. Germain des Prez; mais il faut croire que leurs bateaux s'étoient arrêtez au-dessus de la Ville. La somme d'argent qui leur avoit été promise par ce Traité leur ayant été (*m*) comptée, ils s'en retournent; mais par une trahison (*n*) dont ils n'avoient déjà que trop donné d'exemples, au lieu de reprendre le chemin de la mer, ils remontent la Seine pour faire de nouvelles courses dans l'intérieur du Pays. L'Abbé Ebles dinoit (*o*) avec l'évêque Anschéric lorsqu'il fut informé de cette perfidie. Sur le champ il se leve de table: va à la rencontre des traîtres, & abat (*p*) d'un coup ds fleche le chef de tout l'armement. Les Nor-

(*a*) Chronic. Odoran. * Tom. VIII. pag. 237.

(*b*) Annal. Metens. * Ibid. pag. 69. Rhegino apud du Chesne, Hist. Norman. pag. 12.

(*c*) Fragm. Hist. apud du Chesne, Hist. Franc. Tom. III. pag. 336.

(*d*) Des Thuilleries, Dissert. pages 29 & 36.

(*e*) Orderic. Vital. lib. 3. apud du Chesne, Hist. Norman. pag. 459.

(*f*) Chronic. S. Benigni Divion. * Tom. VIII. p. 241. Chronic. Virdun. * ibid. p. 286.

(*g*) Abbo II. 583 & seqq.

(*h*) Des Thuilleries, Sup. ibid. page 38.

(*i*) Annal. Vedast. * Tom. VIII. pag. 92.

(*k*) Abbo II. 347 & seqq.

(*l*) Chronic. Odoran. * Tom. VIII. pag. 237. Chronic. Senonense sanctæ Columbæ, apud Marten. Anecdot. Tom. III. p. 1450.

(*m*) Abbo II. 393. & Annal. Vedast. Sup. * ibid pag. 86.

(*n*) Abbo II. 389 & seqq.

(*o*) Ibid. 398 & seqq.

(*p*) Ibid. 405 & 406.

mans étonnez de ce coup imprévû cessent de ramer, demandent (*a*) pardon, prient qu'on les laisse retourner en Bourgogne, promettent de laisser aux Parisiens le cours de la Marne (*b*) entierement libre, & donnent des ôtages pour sureté de leur parole. On se fie à eux; on les reçoit dans la Ville; on les traite comme freres; & les deux peuples paroissent (*c*) n'en faire plus qu'un. Les Normans au bout de quelques jours reprennent donc (*d*) le chemin de la Bourgogne: mais les Parisiens pleins de respect (*e*) pour la sainteté du serment comptoient trop sur celui de ces Barbares. Non-seulement ils emmenerent avec eux en se rembarquant une vingtaine (*f*) de Chrétiens qu'ils firent mourir à force de coups & de mauvais traitemens; mais n'espérant plus trouver un grand butin à faire du côté de Sens, ils ne se virent pas plustôt au confluent de la Seine & de la Marne, qu'ils entrerent dans cette (*g*) seconde riviere pour se répandre dans la Brie & dans la Champagne. Sur cette nouvelle les Parisiens ne se possédant plus, firent main basse (*h*) sur tout ce qui étoit resté de Normans dans la Ville; ils en massacrerent cinq cens: cependant l'évêque Anschéric, fidele observateur du Traité, sauva la vie (*i*) à plusieurs, qui sans doute allerent rejoindre leurs compatriotes dans la Brie.

Novembre, après la S. Martin. L'Empereur Charles le Gros (*k*) abandonné de ses sujets dans une assemblée tenue en Allemagne perd tous ses états.

L'AN 888.

12 *ou* 13 *Janvier*. Mort (*l*) de l'Empereur Charles le Gros. Il est enterré à Richenow.

Le Comte Eudes, qui avoit si bien défendu la Ville de Paris contre les Normans, est reconnu Roi à (*m*) Compiegne par (*n*) les François, les Neustriens, & les Bourguignons; & y est sacré en cette qualité par Gautier I, Archevêque de Sens.

(*a*) Abbo II. 411 & seqq.
(*b*) Ibid. 414.
(*c*) Ibid. 417 & seqq.
(*d*) Ibid. 420 & seqq.
(*e*) Ibid. 416.
(*f*) Ibid. 425.
(*g*) Ibid. 429.
(*h*) Ibid. 432 & seqq.
(*i*) Ibid. 439 & 440.
(*k*) Annal. Metens. * Tom. VIII. pag. 67. Chronic. Hildensheim apud du Chesne, Hist. Hist. Franc. Tom. II. pag. 511.
(*l*) Continuat. Annal. Fuld. * Tom. VIII. pag. 51. Annal. Metens. * ibid. pag. 67. & Bouquet * ibid. & pag. 98. not. E.
(*m*) Annal. Vedast. * Tom. VIII. pag. 87.
(*n*) Abbo II. 444 & seqq.

CHARLES

CHARLES III, dit *le Simple*. EUDES.

Eudes après avoir soumis (*a*) les Aquitains, qui n'avoient pas concouru à son élection, vient camper (*b*) auprès de Paris pour s'opposer aux efforts des Normans, qui ne perdoient pas de vûe cette importante place, & qui n'avoient pas renoncé à l'entreprise de s'en rendre à la fin les maîtres. Le nouveau Roi convoque (*c*) aussi dans cette Ville une assemblée nombreuse de tous les Etats de la Monarchie, pour y prendre d'un commun accord une résolution convenable à la situation présente des affaires : mais les intérêts des uns & des autres n'étoient pas les mêmes ; & il n'y fut rien conclu.

Cependant Adémar, frere du Comte Adélelme dont on a parlé (*d*) plus haut, & un Chevalier de grande réputation, nommé Scladémar, qui se trouverent à cette assemblée, ayant rencontré (*e*) chacun de son côté près de la Ville quelques pelottons de Normans, leur donnerent la chasse, & en tuerent plusieurs ; mais ce dernier qui avoit servi autrefois sous Robert le fort, y périt malheureusement.

De son côté l'évêque Anschéric à la tête de 300 hommes fit main basse (*f*) sur un corps d'Infanterie Normande, & en tua six cens. Le moindre avantage de la Nation Françoise contre les Infideles étoit d'un grand prix pour elle : cependant ces Barbares sembloient tirer de nouvelles forces de leurs propres pertes ; & bientôt on les verra encore plus d'une fois en état d'insulter la ville de Paris. Dom (*g*) Bouquet met cette action d'Anschéric en 889, aussi-bien que l'assemblée convoquée par le Roi Eudes. Les Auteurs (*h*) de la nouvelle Gaule Chrétienne la mettent en 888 ; & l'Abbé (*i*) des Thuillerïes vers le mois de Novembre de la même année 888. Le texte d'Abbon semble faire entendre qu'elle arriva avant la bataille de Montfaucon (*k*) en Argonne, qui fut donnée ou (*l*) peut-être au mois de Juin, ou au mois d'Août, & que le même Abbé fixe en (*m*) 889 ; & si en effet il est prouvé que cette bataille est aussi-bien de l'an 889, que l'action d'Anschéric du mois de Novembre

(*a*) Ibid. 452 & 453.
(*b*) Annal. Vedast. Sup. * ibid.
(*c*) Abbo II. 467 & seqq.
(*d*) Voyez l'An 886, page 180.
(*e*) Abbo II. 476 & seqq.
(*f*) Ibid. 485. & seqq.
(*g*) Bouquet, * Tom. VIII. pag. 24. *in margine*.
(*h*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 38.
(*i*) Des Thuilleries, Dissert. pag. 31.
(*k*) Voyez la note sur Abbon II. 492.
(*l*) Abbo II. 495.
(*m*) Des Thuilleries. Sup. ibid.

où environ, il eſt inconteſtable que celle-ci doit être de l'an 888. Mais on ne voit point ce qui prouve qu'elle eſt du mois de Novembre; & pour ce qui eſt de la bataille de Montfaucon, nous ne manquons point d'Annales & de Chroniques (*a*) qui la mettent en 888; enſorte que ſur ce point de Chronologie il reſte encore quelque petit nuage à diſſiper.

13 *Novembre*. Le Roi Eudes ſe voyant reconnu par Arnoul roi de Germanie, ſe met lui-même la couronne ſur la tête (*b*) dans l'égliſe Cathédrale de Reims. Si pourtant la bataille de Montfaucon doit être fixée à l'an 889, il faut auſſi rejeter à la même année ce ſecond couronnement; car il fut précédé de la bataille.

L'AN 889.

Vers l'Automne. Second Siége de Paris par les Normans. Ils ne vouloient, diſoient-ils, que traverſer (*c*) la Ville par eau, comme pour reprendre le chemin de la mer; car ils venoient encore de Sens. On leur refuſa le paſſage: ils attaquerent la Ville de toutes leurs forces; mais Eudes leur fit quelques préſens, & ils s'en retournerent. C'eſt tout ce qu'on ſait de ce nouveau ſiége.

L'AN 890.

Vers l'Automne. Troiſieme Siége de Paris par les Normans. Ces Barbares ſortant de la Marne deſcendent (*d*) juſqu'à Paris qu'ils aſſiégent encore ſans ſuccès. Cependant ils vouloient ſe retirer vers la Bretagne, comme ils firent en effet: mais la permiſſion de traverſer la Ville avec leurs bateaux qu'il n'avoient pu obtenir en 886 & en 889, leur ayant été encore refuſée cette fois-ci, ils firent ce qu'ils avoient déjà fait en 886; ils les tranſporterent par terre juſqu'au-deſſous de la Ville, où on les laiſſa ſe rembarquer. Alors les Pariſiens délivrez pour toujours de la crainte, ou du moins des inſultes de ces brigands trop formidables, commencerent enfin à jouir des douceurs de la paix. On dit que depuis l'an 890 les Normans n'ont plus attaqué la ville de Paris, parce qu'en effet on ne voit point qu'ils y ſoient revenus dans la ſuite. L'Abbé (*e*) des Thuilleries les fait pourtant reparoître encore aux portes de cette

(*a*) Annal. Vedaſt. * Tom. VIII. pag. 87. Chronic. de Norman. Geſt. apud du Cheſne, Hiſt. Franc. Tom. II. pag. 529.

(*b*) Annal. Vedaſt. Sup. * ibid. pag. 88. Chronic. Iper apud Marten. Anecdot. Tom. III. pag. 532.

(*c*) Annal. Vedaſt. * ibid. & Annal. Metenſ. * ibid. pag. 70.

(*d*) Annal. Metenſ. * ibid. Rhegino apud du Cheſne, Hiſt. Normann. pag. 12.

(*e*) Des Thuilleries, Diſſert. page 33.

Ville en 891; mais comme il ne parle point de leur expédition ou de leur tentative de l'an 890, il paroît que c'est celle-ci qu'il a cru devoir reculer jusqu'en 891; d'autant plus que ce fut, dit-il, en 889 que les Barbares transporterent une seconde fois leurs bateaux par terre: & peut-être n'a-t-il point tort; car tout ceci paroît encore assez obscur. Dom (*a*) Félibien dit aussi qu'en 910 Rollon, ce fameux chef des Normans à qui Charles le Simple céda enfin en 912 une partie de l'ancienne Neustrie, assiégea encore Paris; qu'il se présenta même trois fois devant cette Ville; & que ce fut toujours inutilement. Mais il ne se trouve rien dans l'Histoire qui puisse prouver ce quatrieme siége. On lit bien dans Dudon (*b*) de S. Quentin, & dans Guillaume (*c*) de Jumiége, dont l'Historien de Paris s'autorise, (il auroit pu ajouter Orderic (*d*) Vital) que Rollon assiégea Paris: mais il est visible que ces trois écrivains n'ont eu en vûe que le siége des années 885 & 886, où en effet, suivant la remarque de l'Abbé (*e*) des Thuilleries, il a bien pu se trouver, quoiqu'il n'y ait pas commandé en chef. Il est presqu'inutile d'ajouter qu'une partie des textes citez de Guillaume de Jumiége ne sont qu'une fourrure (*f*) d'un écrivain postérieur qu'il ne faut point attribuer à l'Auteur, dont ce dernier a faussement emprunté le nom.

L'AN 890 ou 891.

Sur la fin de la même année 890 (*g*) au plustôt, ou peut-être vers le commencement de l'an 891, les Religieux de S. Germain des Prez reporterent comme en triomphe la châsse de S. Germain leur patron dans leur église, après avoir laissé suivant la tradition (*h*) du Monastere un bras du Saint à l'église ou à la Chapelle de S. Jean-Baptiste, qui leur avoit servi d'asyle pendant tout le temps du fameux siége des années 885 & 886, & qui en a pris dans la suite le nom de S. Germain (*i*) le vieux. L'Abbé Ebles, & le Comte Eudes, celui-ci avant que de parvenir à la royauté, pénétrez de reconnoissance pour la protection que les Parisiens avoient reçue de Dieu par l'intercession du saint évêque au plus fort des allarmes de ce mémorable siége, avoient donné une grande quantité d'or & de pierres prétieuses pour renouveller cette châsse: mais dans la

(*a*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p 113.

(*b*) Dudo, apud du Chesne, Hist. Norman. pag. 78.

(*c*) Guillelm. Gemet. lib. 2. cap. 10, 13, & 14. ibid. pag. 328 & seqq.

(*d*) Orderic Vital. lib. 3. ibid. pag. 459.

(*e*) Des Thuilleries, Dissert. pages 23, 28, & suiv.

(*f*) Idem, Mercure de France, 1723. Décembre, Tome II. pages 1308 & suiv.

(*g*) (*h*) Voyez la note sur Abbon II. 310.

(*i*) Voyez l'An 885, page 169.

suite (*a*) on en a fait une autre beaucoup plus magnifique que les deux précédentes; & c'est celle que l'on voit aujourd'hui soutenue sur les mains de deux Anges au-dessus du grand Autel. On lisoit sur cette châsse faite du temps de l'Abbbé Ébles onze vers latins (*b*) que l'on a conservez dans la nouvelle, & qui font mention de ces grandes libéralitez tant du même Abbé, *Ebbolus abba pius*, que du Comte Eudes, *Odo Comes*, & d'un autre bienfaiteur nommé Henri, *Henrice pater*; & il est étonnant que Dom (*c*) Bouillart en rapportant ces vers en ait omis trois, le 5e, le 6e & le 7e. Il s'exprime aussi (*d*) de maniere à faire entendre que lorsqu'Eudes fit ce riche présent à la châsse du Saint, il étoit déjà proclamé roi; & en cela il faut avouer qu'il ne parle que d'après quelques anciens (*e*) écrivains: cependant les vers que l'on vient de citer ne lui donnent encore alors que la qualité de Comte, *Odo Comes*. Enfin il traite Henri de Seigneur & Comte; & Dom (*f*) Mabillon doute si ce ne seroit pas Henri Duc de Saxe: mais ces titres honorifiques s'accordent-ils bien avec l'expression *Henrice Pater*? Au reste l'église de S. Germain le vieux dont on vient de parler, a été érigée dans la suite en église paroissiale, & le Patronnage en a appartenu à l'Abbaye de S. Germain des Prez jusqu'en l'an 1368, qu'elle l'a cédé à l'Université.

Vers la même année 890 ou 891 les châsses de Ste Génevieve & de S. Cloud doivent avoir été aussi reportées dans leurs églises. Mais celle de S. Marcel paroît être demeurée pour toujours à la Cathédrale. Il est certain du moins, comme un savant (*g*) Antiquaire l'a prouvé, qu'elle y étoit encore à la fin du Xe siecle; & comme on ne voit pas qu'elle y ait jamais été transportée dans aucune autre circonstance que dans celle du premier siége de Paris par les Normans, il faut croire que depuis ce temps-là elle y est toujours restée.

Vers le même temps encore le Roi Eudes fit bâtir dans la Cité la Chapelle du Palais sous le nom de *S. Barthélemi*, & y établit des Chanoines: fondation que le Roi Robert son frere a soutenue & peut-être augmentée dans la suite. Il est prouvé (*h*) que cette

(*a*) Voyez l'An 1409.
(*b*) Mabill. Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag. 121.
(*c*) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, page 167.
(*d*) Ibid. page 59.
(*e*) Aimoin. Continuat. edit. Paris. in-8°. 1567. lib. 5. cap. 41. pag. 723.
(*f*) Mabill. Sup. ibid.
(*g*) Le Beuf, Dissert. Tome I. pages 103, 117, & suiv.
(*h*) Fragm. Hist. Franc. apud Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 547. & apud du Chesne, Hist. Franc. Tom. III. pag. 343. & 344.

église est de fondation royale; & le savant Historien (*a*) de l'Eglise de Paris montre, ce semble, fort bien qu'on ne peut gueres lui donner une origine plus ancienne que les deux Rois Eudes & Robert: mais il n'en est pas de même de ce qu'il ajoute au même endroit, conformément à la pensée d'Adrien (*b*) de Valois, que ce sont ces deux mêmes Princes, qui abandonnant le Palais des Thermes à cause des fréquentes incursions des Normans, se sont renfermez dans la Ville, & y ont bâti le Palais de la Cité. A la bonne heure qu'ils l'aient agrandi, & qu'ils y aient fait des embellissemens, aussi-bien que les autres Seigneurs de leur maison qui ont possédé le Comté de Paris jusqu'à Hugues Capet: mais il est certain, comme on l'a fait voir (*c*) plus haut, que ce Palais subsistoit dès la premiere race de nos Rois.

Eudes en fondant l'église de S. Barthélemi lui fit de grandes libéralitez; & parmi les biens qu'elle posséda dès les premieres années de sa fondation, un diplome (*d*) des Rois Lothaire & Louis le Fainéant nomment, entr'autres, une Chapelle dite de S. Georges, située au fauxbourg septentrional sur le chemin de S. Denys en France, assez près des murs de la Ville, avec son territoire; une église de la Ste Vierge, située dans l'étendue de l'évêché & du Comté de Paris; un clos de vignes sur la montagne (*e*) de Belleville, donné par Hugues le Grand, pere de Hugues Capet; quelques arpens de terre près de Montmartre donnez par le Comte Foulques, &c. On ne sait que par des titres (*f*) postérieurs que la Chapelle de S. Georges étoit ainsi appellée dès les premiers temps; mais on verra (*g*) dans la suite qu'elle ne tarda pas à prendre le nom de S. Magloire. Pour ce qui est de l'église de la Ste Vierge, du Breul (*h*) dit qu'il y avoit alors près de S. Barthélemi une Chapelle dite *N. D. des Voutes*: mais peut-être cette Chapelle n'est-elle pas aussi ancienne qu'il le dit; & d'ailleurs le diplome des deux rois Lothaire & Louis le Fainéant, que l'on vient de citer, dit simplement en marquant la situation de cette église, *in episcopio Parisiaco & Comitatu*, expression trop vague, pour que l'on puisse en conclurre qu'elle étoit dans la Cité même, & presque contigue à celle de S. Barthélemi. On ne fait ici aucune réflexion sur la do-

(*a*) Du Bois, ibid. pag. 550.
(*b*) Vales. de Basilic. reg. cap. 5. pag. 43.
(*c*) Voyez l'An 525 ou 526, pages. 49. & 50.
(*d*) Diploma Lothar. & Ludov. V. apud Du Bois. Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 548 & 549.
(*e*) Le Beuf, Dissert. Tome II, pages cij & suiv.
(*f*) Marten. Anecdot. Tom. I. pag. 345.e
(*g*) Voyez Vers l'An 979. Voyez aussi l Beuf, Sup. ibid. pages xcv, & xcviij.
(*h*) Du Breul, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. page 129.

nation de Hugues le Grand, parce qu'il ſera bientôt temps (*a*) d'y revenir. Et à l'égard du Comte Foulques, on voit qu'il vivoit dans un temps où le Comté de Paris poſſédé dès l'an 885 au pluſtard par les enfans de Robert le Fort, n'eſt plus ſorti de leurs mains juſqu'à Hugues Capet, qui en étoit revêtu (*b*) lorſqu'il monta ſur le thrône; enſorte que quoique ce Comte Foulques eût des terres près de Montmartre, il n'eſt pas poſſible de ſe perſuader qu'il fût Comte de Paris. L'égliſe de S. Barthélemi d'abord royale & collégiale, puis abbatiale, comme on le verra (*c*) bientôt, ſous le nom de S. Barthélemi & S. Magloire, ou même ſous celui de S. Magloire ſimplement, n'eſt plus aujourd'hui qu'une ſimple paroiſſe de la Cité ſous ſon ancien nom de S. Barthélemi.

L'AN 892.

Le Roi Eudes demeurant en Aquitaine, la plus grande partie des Seigneurs François abandonnent ſon parti (*d*) & embraſſent celui de Charles le Simple.

2 *Octobre*. Ebles, Abbé de S. Germain des Prez, eſt tué d'un coup de pierre au ſiége de Brillac en Poitou, en combattant pour Charles le Simple contre Eudes. Les Auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne après avoir rapporté cette mort (*e*) à l'an 893, conformément aux Annales (*f*) de Metz, ſemblent s'être determinez dans la ſuite (*g*) avec Dom (*h*) Mabillon & Dom (*i*) Bouillart pour l'an 892: cependant ils citent François (*k*) du Cheſne qui la fixe, comme ils avoient fait d'abord, à l'an 893. Dom (*l*) Félibien ſuit auſſi la date de l'an 893; mais à l'égard du jour, il le marque au 10 Octobre contre l'autorité du Nécrologe (*m*) de l'Abbaye, qui le fixe formellement au 6 des Nones, c'eſt-à-dire, au 2 Octobre. La date de l'an 892 eſt autoriſée par les Annales (*n*) de S. Vât; & Dom (*o*) Bouquet s'y eſt conformé dans ſa Chronologie.

Après la mort d'Ebles, les Religieux de S. Germain des Prez eurent Hucbold pour Abbé ſuivant le Continuateur (*p*) d'Aimoin,

(*a*) Voyez l'An 965.
(*b*) Chronic. apud du Cheſne, Hiſt. Franc. Tom. II. pag. 627.
(*c*) Voyez l'An. 965.
(*d*) Annal. Metenſ. * Tom. VIII. pag. 73.
(*e*) Gall. Chriſt. Tom. II. pag. 1225.
(*f*) Annal. Metenſ. * Tom. VIII. pag. 73.
(*g*) Gall. Chriſt. Tom. VII. pag. 430.
(*h*) Mabill. Annal. Bened. Tom III. pag. 283.
(*i*) Bouillart, Hiſt. de S. Germ des Prez, page 60.
(*k*) Franç. du Cheſne, Hiſt des Chancel. page 108.
(*l*) Félib. Hiſt. de Paris, Tome I. p. 110.
(*m*) Bouillart, Hiſt. de S. Germ. des Prez, Preuves, page 119.
(*n*) Annal. Vedaſt.* Tom. VIII. pag. 89 & 90.
(*o*) Bouquet, * ibid. Index Chronolog.
(*p*) Aimoin. Continuat. edit. Pariſ. in-8°. 1567. lib. 5. cap. 42. pag. 729.

qui semble lui donner indifféremment les deux noms de Hucbold & de Hugues, si on n'aime mieux dire après les Auteurs (*a*) de la nouvelle Gaule Chrétienne, que Hucbold & Hugues étoient peut-être deux concurrens qui se disputerent l'Abbaye. Mais comme il y a dans le texte du Continuateur *supra-dictum Hugonem*, & que cependant au lieu de Hugues l'Auteur n'a nommé que Hucbold, on est, ce semble, en droit de conclurre que Hucbold & Hugues ne sont qu'une seule & même personne. On ne nie pas néanmoins que la mort d'Ebles n'ait pu être suivie de quelque litige entre deux ou plusieurs contendans à l'Abbaye : mais si l'on admet cette conjecture, les deux prétendans ne seroient pas Hucbold & Hugues qu'il ne faut pas distinguer l'un de l'autre : ce seroient plustôt ce même Hugues ou ce même Hucbold, & un Albéric I, dont on parlera (*b*) plus bas à l'occasion d'Albéric II ; car comme on ne sait en quel temps précisément vivoit celui-là, rien n'empêche de le placer, du moins comme prétendant à l'Abbaye, entre Ebles & le Prince Robert, dont il sera parlé avant l'an 898. Mais Hucbold l'emporta sur son compétiteur, & conserva l'Abbaye jusqu'à (*c*) sa mort.

L'AN 893.

28 *Janvier*. Charles le Simple se fait couronner Roi à Reims. La date tant du jour que de l'année est prouvée par deux Chartes de ce Prince (*d*) de l'an 919.

Le Roi Eudes, dont les forces étoient supérieures à celles de Charles le Simple, revient (*e*) à Paris. Cependant il se fait un accommodement entre ces deux Princes ; & le Royaume est (*f*) divisé : la portion de Charles s'étendant depuis le Rhin jusqu'à la Seine ; celle d'Eudes depuis la Seine jusqu'à l'Espagne, avec subordination à Charles. Mais ils n'en vécurent pas plus en paix ; & Eudes disputa la couronne (*g*) jusqu'à la fin.

AVANT L'AN 898.

Mort (*h*) de Hugues ou Hucbold, Abbé de S. Germain des Prez,

Robert, frere du Roi Eudes, lui (*i*) succede. Les Auteurs (*k*) de la

(*a*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 430.
(*b*) Voyez l'An 979.
(*c*) Aimoin. Continuat. Sup. ibid.
(*d*) Félib. Hist. de Paris, Tome III. pages 12 & 13.
(*e*) Annal. Metens. * Tom. VIII. pag. 73.
(*f*) Chronic. Til. * ibid. pag. 253.
(*g*) Abbo II. 574 & seqq. Annal. Vedast. * Tom. VIII. pag. 91.
(*h*) (*i*) Aimoin. Continuat. Sup. ibid.
(*k*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 431.

nouvelle Gaule Chrétienne ne commencent à parler de lui en qualité d'Abbé que sous l'an 903. Peut-être n'ont-ils pas voulu déterminer le temps précis où il entra en possession de ce monastere; & il est vrai que la chose n'est pas aisée à décider. Dom (*a*) Mabillon doutoit auquel des deux Rois, Eudes ou Charles le Simple, ce Prince dut en avoir l'obligation. Dom (*b*) Bouillart au contraire dit sans hésiter, qu'il y a bien de l'apparence qu'il en fut redevable au Roi
» Eudes; car, ajoute-t-il, « il est difficile de se persuader que Char-
» les le Simple, à qui Robert ne faisoit déjà que trop d'ombrage,
» eût voulu augmenter ses biens & sa puissance d'un bénéfice si considérable ». Que Charles le Simple n'ait pas cru devoir être si libéral envers le Prince Robert, on le croira facilement. Mais d'un autre côté, peut-être que ce Prince, soit qu'il fût déjà Comte de Paris, soit que ce Comté fût encore entre les mains du Roi Eudes son frere, n'eut besoin que de sa propre autorité & de sa seule puissance pour s'emparer de l'Abbaye. Quoi qu'il en soit, comme il a dû ou l'obtenir plus vraisemblablement de son frere, ou s'en emparer & s'y maintenir plus facilement du vivant de celui-ci, on croit que la chose arriva avant l'an 898, c'est-à-dire en 897 au plustard. Robert, outre l'Abbaye de S. Germain des Prez, posséda encore celles (*c*) de S. Denys en France, de Marmoutier, & de S. Martin de Tours.

L'AN 898.

1 *Janvier*. Le Roi Eudes meurt à la Fere dans le Laonnois, & est enterré à S. Denys en France. Les Annales (*d*) de S. Vât mettent sa mort au 1 Janvier, & celles (*e*) de Metz au 3 du même mois. L'un est apparemment le vrai jour de la mort; l'autre, celui de l'enterrement.

Charles le Simple regne (*f*) enfin du consentement de tous les Grands, qui le reconnoissent solennellement (*g*) en cette qualité de Roi à Reims, où il est couronné une seconde fois; & ce renouvellement de regne a servi aussi de nouvelle époque dans les diplomes de ce Prince, soit de cette année, soit des années suivantes. Un de ces diplomes, daté du 8 Février de cette même année 898, porte *Data* (*h*) *VI Idus Februarii, indictione I, anno V, regnante gloriosissimo rege Karolo, redintegrante I.*

(*a*) Mabill. Annal. Bened. Tom. III. pag. 283.
(*b*) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, page 60.
(*c*) Gall. Christ. Tom. VII. p. 431 & 432.
(*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Annal. Vedast. * Tom. VIII. pag. 92. Annal Metens. * ibid. pag. 75.
(*h*) Mabill. Annal. Bened. Tom. III. pag. 301.

CHARLES

CHARLES III, dit *le Simple.*

Le Prince Robert entre en même temps en possession du Comté de Paris, s'il n'en étoit pas déjà revêtu dès le temps où Eudes son frere monta sur le thrône.

VERS L'AN 898.

Les Religieux de la Croix-S. Leufroi, au Diocese d'Evreux, trop exposez aux pirateries des Normans, se réfugient à Paris avec le corps de S. Leufroi, celui de S. Thuriaf ou Thuriave, évêque de Dol, & d'autres saintes reliques. La date précise de l'année n'est point prouvée. Dom Mabillon semble s'en tenir également à l'an (*a*) 898, & à l'an (*b*) 918; ce qui ne peut se concilier. Toujours est-il certain que cette translation a dû précéder la paix faite en 912 entre Charles le Simple & Rollon chef des Normans. Dom (*c*) Bouillart la met en 898; & les Bollandistes après s'être attachez (*d*) à la même date, ont cru pouvoir conjecturer dans la suite (*e*) qu'il faut la rapporter, non au regne de Charles le Simple, mais à celui de Charles le Chauve, pendant qu'Hasting exerçoit ses brigandages. Mais ces derniers ont sans doute confondu la translation dont il s'agit ici avec une autre, qui selon (*f*) du Breul fut faite le 22 Juin 851, non pour transporter à Paris les reliques de l'Abbaye; mais pour lever de terre le corps de S. Leufroi, & le mettre dans une châsse.

Ce fut, suivant (*g*) du Breul & Dom (*h*) Bouillard, dans l'Abbaye de S. Germain des Prez que les Religieux de la Croix-S. Leufroi se retirerent avec leurs saintes reliques; & Dom Mabillon semble dire aussi la même chose dans ses Annales (*i*) Bénédictines. Cependant le même Dom Mabillon avoit dit (*k*) ailleurs qu'il penchoit à croire que toutes ces reliques furent déposées d'abord dans une église ou Chapelle qui en a pris le nom de S. Leufroi, & que l'on voyoit encore de son temps joignant les murs du grand Châtelet. Il seroit difficile d'expliquer autrement l'origine de cette Chapelle, ou au moins du nom de S. Leufroi qu'elle a porté jusqu'à sa de-

(*a*) Mabill. Annal. Bened. Tom. III. pag. 302.
(*b*) Ibid. pag. 359.
(*c*) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, pag. 60.
(*d*) Bolland. Jun. Tom. IV. pag. 112 & 113.
(*e*) Ibid. Jul. Tom. III. pag, 616.
(*f*) Du Breul, Supplem. Antiq. Paris. p. 79 & 80.
(*g*) Idem, Antiq. de Paris, édit. Paris 1612. page 795.
(*h*) Bouillart, Sup. ibid.
(*i*) Mabill. Sup. ibid.
(*k*) Mabill. Act. SS. Bened. Sec. III. Part. I. pag. 594.

ſtruction. On penche donc auſſi à croire que ce fut là que ſe retirerent d'abord les Religieux fugitifs ; & qu'ils ne ſe tranſporterent à S. Germain des Prez que vingt ans ou environ après, lorſque Charles le Simple unit (*a*) leur Abbaye à celle-ci.

L'AN 900.

24 *Avril.* Grimoard étoit Vicomte de Paris. Charles le Simple confirma ce jour-là (*b*) à ſa priere les donations qu'il avoit faites à l'égliſe de S. Chriſtophe de Créteil. On réfutera (*c*) plus bas ceux qui ſe ſont inſcrits en faux contre l'exiſtence de ce Vicomte.

Le premier ſucceſſeur qu'on lui connoiſſe eſt Teudon, dont il ſera parlé ſous l'an 926.

VERS L'AN 900.

Le célebre Remi, moine de S. Germain d'Auxerre, vient enſeigner à Paris ; & ſuivant le Docteur Jean (*d*) de Launoy il y ouvre la premiere école publique que l'on ſache certainement avoir été établie dans cette grande Ville ; ce qui ne doit ſignifier qu'une école ouverte indiſtinctement aux étudians de tout état & de toute condition : car on a vû plus haut que depuis le regne de Charlemagne il y avoit eu des écoles réglées dans (*e*) le Palais, dans la maiſon (*f*) épiſcopale, & au moins dans quelques (*g*) Abbayes. Mais celle du Palais n'étoit ſans doute deſtinée que pour la famille royale, & pour la jeuneſſe de la plus haute diſtinction, comme les autres ſemblent n'avoir preſque été établies que pour l'inſtruction des Clercs Séculiers & des Moines. Remi d'Auxerre enſeignoit la Philoſophie à Paris dès l'an 882, ſuivant le même Jean (*h*) de Launoy ; après quoi, ajoute-t-il, il alla enſeigner à Reims. Dom Mabillon même a ſoutenu (*i*) qu'il dirigea l'école du Palais ſous Charles le Chauve, par conſéquent avant l'an 877 ; & l'Hiſtorien de l'Univerſité (*k*) a cru auſſi qu'il enſeigna à Paris avant que de tenir école à Reims. Au contraire l'Auteur (*l*) de l'Hiſtoire litéraire de la France prétend qu'il enſeigna d'abord à Reims & enſuite à Paris, quoiqu'il ne pa-

(*a*) Voyez l'An 918.
(*b*) Diploma Caroli Simpl. apud Baluz. Capitul. Reg. Franc. Tom. II. pag. 1524.
(*c*) Voyez l'An 926.
(*d*) Launoi. Tom. IV. Part. I. pag. 62.
(*e*) Voyez l'An 788, pages 126 & ſuiv.
(*f*) (*g*) Voyez l'An 788, page 27 ; Vers l'An 790, page 130 ; & l'An 858, page 150.
(*h*) Launoi, Sup. ibid. pag. 62 & 63.
(*i*) Mabill. Act. SS. Bened. Sec. IV. Part. I. Præfat. pag. 133.
(*k*) Du Boulay, Hiſt. Univerſit. Pariſ. Tom. I. pag. 210.
(*l*) Rivet, Hiſt. liter. de la France, Tome VI. page 100.

roisse pas s'accorder trop avec lui-même : car d'un côté il dit (*a*) que Remi enseignoit publiquement à Paris à la fin du IX[e] siecle ; & d'un autre côté il assure (*b*) qu'il ne vint en cette Ville qu'après la mort de Foulques, Archevêque de Reims, lequel cependant, selon (*c*) lui-même, ne mourut qu'en l'an 900. Cet écrivain cite ici (*d*) les Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît, pour prouver, ce semble, que Remy d'Auxerre ne vint à Paris qu'après la mort de ce Prélat ; & l'endroit cité prouve en effet (*e*) que S. Odon Abbé de Cluni étudia sous lui à Paris ; ce qui revient presque au même ; car S. Odon, né en (*f*) 879, étoit âgé de dix-neuf ans lorsqu'il fut fait (*g*) Chanoine de S. Martin de Tours ; & ce ne fut qu'après cela qu'il vint prendre à Paris des leçons de Remi d'Auxerre : d'où il s'ensuit que Remi enseignoit dans cette Ville après l'an 900, ou après la mort de Foulques Archevêque de Reims ; & que par conséquent il tint école à Reims avant que de la tenir à Paris. Seroit-ce pour concilier les deux sentimens opposez que l'Historien de l'Université que l'on vient de citer, dit en un autre endroit (*h*) que Remi d'Auxerre enseigna d'abord à Paris, puis à Reims, & ensuite encore à Paris ? Mais on ne voit point sur quoi fondé Dom Mabillon s'est persuadé qu'il a dirigé l'école du Palais ; ensorte que rien n'empêche de croire qu'il en fonda une particuliere, & que ce fut là le premier dégré par lequel les études publiques, tant sacrées que profanes, sortant de l'intérieur du Palais, de la maison épiscopale, & des Cloîtres, pour se répandre au dehors, sont enfin parvenues à prendre la forme qu'elles ont aujourd'hui sous le nom d'*Université*.

Jean de Launoy dit (*i*) qu'après Remi d'Auxerre, S. Odon son disciple, & ensuite Wilram, Ecolâtre de l'Eglise de Bamberg, puis successivement Moine de Fulde, & Abbé de Mersburg, enseignerent publiquement la Philosophie à Paris : mais pour ce qui est de S. Odon, il n'en est rien marqué dans sa vie ; & à l'égard de Wilram, ou Willeram, ou Walram, l'Auteur (*k*) de l'Histoire litéraire de la France montre qu'il n'enseigna à Paris que vers la fin du XI[e] siecle. Jean de Launoy dit encore (*l*) qu'on ne sait en quel lieu précisément ces maîtres tinrent leurs écoles ; il y a pourtant, ajoute-t-il, quelque apparence que ce fut ou à la Cathédrale, ou à S. Germain des Prez, ou à Ste Génevieve. Mais pourquoi ne seroit-ce

(*a*) Ibid. pages 132 & 133.
(*b*) Ibid. page 100.
(*c*) Idem, Tome V. page 690.
(*d*) Idem. Tome VI. pag. 100.
(*e*) Vita S. Odonis Cluniac. in Act. SS. Bened. Sec. V. pag. 157.
(*f*) Ibid. pag. 151.
(*g*) Ibid. pag. 154.
(*h*) Du Boulay, Sup. pag. 290.
(*i*) Launoi, Sup. ibid. pag. 63.
(*k*) Rivet, Sup. Tome VII. pages 79, 80, & 104.
(*l*) Launoi, Sup. ibid.

pas aussi-bien à S. Germain l'Auxerrois? Ce lieu a dû attirer Remi d'Auxerre plus que tout autre; & ce seroit là aussi l'origine la plus vraisemblable du nom que l'on a donné au port & au quai voisins de cette église, que l'on appelle encore aujourd'hui le Port & le Quai *de l'Ecole*.

HUITIEME PLAN,

Où il faut ajouter l'église de *sainte Opportune*, & celle de *S. Barthélemi*, avec les chapelles de *S. Georges*, & de *S. Leufroi*. Il faut aussi ajouter une *église* à Montmartre, & l'église de *S. Pierre* près de l'Abbaye de S. Eloi; car on parlera bientôt de l'une & de l'autre: mais à celle-ci on ne doit point mettre encore son surnom *des Arsis*. Il ne faut plus d'église de S. Denys près de Paris, & on peut aussi effacer la chapelle de S. Michel près de Ste Génevieve. Il faut mettre des *Ecoles publiques* près de la Cathédrale, près de Ste Génevieve, & près de S. Germain l'Auxerrois.

Pour ce qui est des autres maîtres qui ont enseigné à Paris, ou en même temps que Remi d'Auxerre, ou peu de temps après lui, on est non-seulement très-porté à reconnoître qu'ils ont tenu leurs écoles à la Cathédrale & à Ste Génevieve; mais on ne doute même nullement que ce ne soit là la véritable origine tant des deux Chanceliers de l'une & de l'autre église, que du nom d'*Université* qui a été affecté singulierement à tout ce quartier-là.

L'AN 909.

16 *Septembre*. Le Pont que Charles le Chauve avoit bâti à l'extrémité occidentale de la Ville, étoit toujours sur pied, du moins du côté de S. Germain l'Auxerrois. Charles le Simple en confirma ce jour-là (*a*) la propriété à l'évêque Anschéric; car on ne pense point comme (*b*) Sauval, ni que ce Pont-là soit le Pont au Change, ni que la Charte soit fausse.

VERS L'AN 910.

Mort d'Anschéric évêque de Paris. Les Auteurs (*c*) de la nou-

(*a*) Gall. Christ. Tom. VII. Instrum. pag. 16 & 17.

(*b*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I, page 19. & Tome II. page 411.

(*c*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 39.

velle Gaule Chrétienne se contentent de prouver qu'il vivoit encore au mois de Septembre 909. L'Auteur (*a*) de l'Histoire litéraire de la France ayant observé de plus que Charles le Simple donna en 911 à Hervé Archevêque de Reims la dignité de Chancelier, qu'Anschéric avoit eue, conclut de là que celui-ci mourut la même année : mais comme cette raison n'est pas décisive, Anschéric pourroit bien être mort dès l'an 910.

L'AN 911.

18 *Mai*. Théodulfe étoit (*b*) évêque de Paris. Il a fait fermer de murs (*c*) le cloître de l'église Cathédrale. C'est ce que doit signifier le mot *firmare* d'une Charte que cite l'Historien (*d*) de l'Eglise de Paris, plustôt qu'une confirmation de droits ou de priviléges dans l'enceinte du Cloître, comme les Auteurs (*e*) de la nouvelle Gaule Chrétienne ont soupçonné qu'on pouvoit l'interpréter.

L'AN 912.

Louis, Roi de Germanie & de Lorraine, fils de l'Empereur Arnoul, étant mort le 21 Janvier de cette (*f*) année, Charles le Simple entre en possession de la Lorraine ; & cet événement donne une troisieme époque du regne de ce Prince dans ses Diplomes, dont la date dorénavant à la fin de ces mots, *regnante rege Karolo anno.... redintegrante anno....*, portera encore ceux-ci : (*g*) *largiore hereditate indepta anno....* Au reste, si Dom (*h*) Bouquet fixe la mort du Roi Louis à l'an 911, c'est qu'il suit apparemment en cette occasion l'ancien style, suivant lequel l'année ne commençoit qu'à Pâques.

L'AN 917.

10 *Février*. Mort de la Reine Frédérune, seconde femme de Charles le Simple. La date, tant du jour que de l'année, est prouvée par une Charte de ce Prince rapportée dans la Diplomatique (*i*) de Dom Mabillon. Frédérune est enterrée (*k*) à S. Remi de Reims.

(*a*) Rivet, Hist. liter. de la France, Tome VI. page 183.
(*b*) Gall. Christ. Sup. ibid.
(*c*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 535.
(*d*) Ibid. pag. 552.
(*e*) Gall. Christ. Sup. ibid.
(*f*) (*g*) Chronic. Saxon. * Tom. VIII. p. 224. & Mabill. Annal. Bened. Tom. III. pag. 338.
(*h*) Bouquet, * Tom. VIII. Index Chronol.
(*i*) Mabill. Diplomat. lib. 6. N°. 128. pag. 562.
(*k*) Idem. Annal. Bened. Tom. III. pag. 356.

L'AN 918.

14 *Mars*. Charles le Simple unit (*a*) l'Abbaye de la Croix-S. Leufroi, Diocese d'Evreux, à l'Abbaye de S. Germain des Prez. On a vû (*b*) plus haut que les Religieux de la Croix réfugiez à Paris s'étoient procuré une habitation au bout du Pont qu'on appelle aujourd'hui *le Pont au Change*, près du lieu où on a bâti dans la suite le Grand Châtelet ; & que c'est par cette raison que l'église ou la Chapelle de ce réfuge a pris le nom de S. Leufroi. Mais à l'occasion de cette union ils se transporterent à S. Germain des Prez ; & les deux Communautez n'en firent plus qu'une. Dom (*c*) Félibien dit que le Roi confirma par cet acte du 14 Mars l'union des deux Abbayes. C'est qu'il suppose que l'union étoit déjà faite, & que les Religieux de la Croix arrivez à Paris n'eurent point d'autre demeure que l'Abbaye de S. Germain des Prez ; ce que l'on ne sauroit prouver. Le Diplome du Roi porte expressément, non qu'il confirme l'union des deux Abbayes, mais qu'il unit l'une à l'autre.

Cependant cette union ne fut pas de longue durée. Peu de temps (*d*) après, & même s'il en faut croire (*e*) du Breul, avant la fin de l'année, les Religieux de S. Germain des Prez rendirent à ceux de la Croix-S. Leufroi leur Abbaye ; & ceux-ci s'en retournerent chez eux. Les premiers garderent néanmoins le corps de S. Leufroi, dont ils céderent un bras aux autres. Ils garderent aussi le corps de S. Thuriaf ; & ces deux corps sont exposez aujourd'hui dans leur église à la dévotion des Fideles auprès du grand Autel dans deux châsses différentes, celui de S. Thuriaf du côté de l'Epitre, & celui de S. Leufroi du côté de l'Evangile.

VERS L'AN 921.

24 *Avril*. Mort (*f*) de Théodulfe, évêque de Paris.
Fulrad (*g*) lui succede.

L'AN 922.

30 *Juin*. Robert, frere du Roi Eudes se fait aussi sacrer (*h*) Roi de France à S. Remi à Reims.

(*a*) Diploma Caroli Simpl. apud du Breul, Supplem. Antiq. Paris. pag. 84 & seqq.
(*b*) Voyez l'An 898.
(*c*) Félib. Hist. de Paris. Tome I. p. 111.
(*d*) Mabill. Annal. Bened. T. III. p. 369.
(*e*) Du Breul, Supplem. Antiq. Paris.
(*f*) (*g*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 40.
(*h*) Flodoard. Hist. lib. 4. cap. 17. * Tom. VIII. pag. 163. & Chronic. * ibid. pag. 178.

CHARLES III, dit *le Simple*. ROBERT.

L'AN 923.

15 *Juin*. Le Prince Robert, qui s'étoit fait couronner Roi l'année précédente, est tué (*a*) dans une bataille qui fut livrée près de Soissons entre lui & le Roi Charles le Simple. Ce Prince qui étoit (*b*) Comte de Paris, & Abbé (*c*) de S. Germain des Prez, est enterré dans l'Abbaye (*d*) de S. Denys en France.

CHARLES III, *dit le Simple.*

Hugues le Grand fils du Prince Robert, lui succede dans le Comté (*e*) de Paris, & fut aussi Abbé (*f*) de S. Germain des Prez, de S. Denys en France, & de S. Martin de Tours. On prétend, dit l'Auteur (*g*) du Traité de la Police, que dès l'an 884 il avoit obtenu du Roi Charles le Simple l'inféodation de ce Comté, à la charge de réversion à la Couronne au défaut d'hoirs mâles; & qu'alors pour rendre la justice en son nom, il établit Grimaud sous le titre de Vicomte. C'est Grimoard, dont on a parlé (*h*) plus haut. Cet écrivain cite en même temps la Charte 104 du petit Pastoral de l'Eglise de Paris, dont le public n'est point en état de juger, puisqu'elle ne paroît point sous ses yeux; & Dom (*i*) Félibien remarque à ce sujet qu'on se trompe sans doute sur la date & sur le nom du Roi, quoique le reste paroisse constant. Mais il semble qu'il falloit dire que l'on se trompe ou sur la date, ou sur le nom du Roi, ou sur le nom de celui à qui le Comté fut inféodé. Si cette inféodation est certaine, elle peut avoir été accordée aux deux freres Eudes & Robert en 884 par le Roi Carloman; elle peut n'avoir été accordée qu'à Robert après la mort d'Eudes par le Roi Charles le Simple, enfin elle peut encore n'avoir été accordée qu'à Hugues par le même Roi. Mais quelle preuve a-t-on de cette inféodation?

Herbert II, Comte de Vermandois ayant attiré Charles le Simple (*k*) jusqu'à Péronne, le retient prisonnier, & fait élire à sa place Raoul, fils de Richard le Justicier, Duc de Bourgogne.

(*a*) Chronic. Saxon. * ibid. pag. 225.
(*b*) Voyez l'An 898.
(*c*) (*d*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 431 & 432.
(*e*) Voyez les Années 946 & 955.
(*f*) Gall. Christ. Sup. ibid.
(*g*) La Mare, Traité de la Police, Tome I. page 99.
(*h*) Voyez l'An 900.
(*i*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p. 117.
(*k*) Chronic. Odoran. * Tom. VIII. pag. 237.

CHARLES III, *dit le Simple*. RAOUL.

13 *Juillet*. Raoul se fait sacrer (*a*) & couronner dans l'Abbaye de S. Médard de Soissons.

L'AN 925.

Pendant que les Normans sont occupez à repousser les Beauvaisiens, ceux de Paris vont faire (*b*) le dégât dans le Vexin-Normand.

L'AN 926.

23 *Août*. Teudon, que l'Auteur (*c*) du Traité de la Police fait Vicomte de Paris dès l'an 923, l'étoit certainement cette année. Il donna ce jour-là (*d*) aux Religieux de S. Maur des fossez une place à Paris, où avoit été autrefois une cellule ou une Chapelle de S. Pierre pour lors ruinée, afin d'y pouvoir bâtir un lieu de réfuge en cas de besoin. La Charte dont ceci est tirée est mal datée de l'an 925 dans Dom (*e*) Félibien; & la chapelle de S. Pierre qui y est mentionnée, doit être S. Pierre des Arsis; car c'est aussi à S. Maur des Fossez qu'on a donné dans la suite (*f*) l'Abbaye voisine de Ste Aure & S. Eloi. Ce sont les Religieux de S. Maur qui ont sans doute relevé eux-mêmes la chapelle ou l'église de S. Pierre, qui est devenue postérieurement, & qui est encore aujourd'hui une des Paroisses de la Cité. L'occasion s'est présentée (*g*) plus haut de rechercher l'origine du surnom *des Arsis* qu'elle ne portoit pas encore, mais qu'on lui a donné dans la suite.

Teudon est le second des Vicomtes certains de Paris, dont le nom soit venu à notre connoissance. Gérard (*h*) du Bois, & après lui les Auteurs (*i*) de la Nouvelle Gaule Chrétienne disent que, suivant quelques-uns, les évêques Gozlin & Anschéric avoient été successivement revêtus de cette dignité; & eux-mêmes ne sont pas éloignez de croire qu'Eudes après avoir été déclaré Roi, & avant son expédition d'Aquitaine, avoit donné à Anschéric le Comté ou le Vicomté de Paris. Cependant à tout cela on ne voit gueres qu'une simple possibilité; si ce n'est pourtant qu'à l'égard de Gozlin,

(*a*) Flodoard. Chronic. * Tom. VIII. pag. 179. & Bouquet, * ibid. not. D.

(*b*) Flodoard. Chronic. * Tom. VIII. pag. 183. Voyez aussi des Thuilleries, Dissert. pag. 24 & 25. note.

(*c*) La Mare, Traité de la Police, Tome I. page 99.

(*d*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 535.

(*e*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p. 116.

(*f*) Voyez l'An 1107.

(*g*) Voyez Vers l'An 475. p. 38 & 39.

(*h*) Du Bois, Sup. ibid. pag. 516.

(*i*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 38.

il

LOUIS IV, dit *d'Outremer*. RAOUL.

L'AN 936.

15 *Janvier*. Le Roi Raoul (*a*) meurt à Auxerre, & est enterré dans l'église de sainte Colombe de Sens.

19 *Juin*. Louis d'Outremer, fils de Charles le Simple, rappellé d'Angleterre par Hugues le Grand Comte de Paris, monte enfin sur le thrône, & est couronné (*b*) à Laon. Il se rend ensuite (*c*) à Paris avec Hugues le Grand.

LOUIS IV, dit *d'Outremer*.

L'AN 937.

Gautier I étoit évêque de Paris.

Teudon étoit encore Vicomte de Paris.

L'église de S. Merri étoit qualifiée *petite Abbaye*.

Ces trois faits sont prouvez par une Charte (*d*) de Louis d'Outremer, datée des Calendes de Février l'an 936, ce qui revient à l'an 937. Sur la qualification d'Abbaye donnée à l'église de S. Merri, voyez ce que l'on dit ailleurs (*e*) à l'occasion de celles de S. Marcel, & de S. Martin des Champs. Dom (*f*) Félibien donne Adélelme pour successeur à Teudon en qualité de Vicomte de Paris; & avant lui l'Auteur (*g*) du Traité de la Police avoit dit aussi qu'Adélelme l'étoit en 987: mais comme il cite au même endroit le Poëme d'Abbon, il doit y avoir ici une faute d'impression, 987 pour 887; & cela posé, non-seulement Adélelme n'est point différent d'Aleaume dont il étoit question (*h*) un peu plus haut; mais même s'il falloit l'admettre, loin d'avoir succédé à Teudon, il l'auroit précédé de plusieurs années. Il est vrai qu'Abbon parle d'Adélelme en plus d'un endroit (*i*) de son Poëme, comme d'un Seigneur qui s'étoit distingué par sa valeur pendant le fameux siége de Paris des années 885 & 886; mais loin de le qualifier Vicomte simplement, il lui donne au contraire formellement la qualité de Comte: il faut donc le retrancher de la liste des Vicomtes de Paris.

Le successeur immédiat de Teudon n'est point connu : il semble

(*a*) (*b*) Flodoard. Chronic. * Tom. VIII. pag. 190. Chronic. Senonense sanctæ Columbæ, apud Marten. Anecdot. Tom. III. pag. 1451.

(*c*) Flodoard. Sup. * ibid. pag. 191.

(*d*) Gall. Christ. Tom. VII. Instrum. p. 18.

(*e*) Voyez les Années 883 & 983.

(*f*) Félib. Hist. de Paris Tom. I. p. 116.

(*g*) La Mare, Traité de la Police, Tome I. page 99.

(*h*) Voyez l'An 926, page 201.

(*i*) Abbo I. 452. II. 209.

néanmoins qu'il faut mettre après lui Burchard dont on parlera sous l'an 981.

L'AN 941.

7 *Janvier*. Gautier I étoit encore (*a*) évêque de Paris.

Il a eu pour successeur (*b*) Albéric dont on ne fixe aucune date, & ensuite Constance, dont on parlera vers l'an 954. Dom (*c*) Félibien semble vouloir confondre Gautier I avec Ascelin, qui suivant les Auteurs (*d*) de la nouvelle Gaule Chrétienne n'a siégé à Paris que vers l'an 1016. Il omet aussi Albéric, & donne Constantin qui n'est autre que Constance, pour successeur immédiat à Gautier I.

L'AN 944.

Un très-ancien édifice Romain qui étoit sur la montagne de Montmartre, est renversé (*e*) par un orage. Un savant (*f*) Antiquaire prouve que c'étoient les bains de quelque riche Citoyen Romain, c'est-à-dire Gaulois, avant que les François fussent les maîtres du Pays. Il y avoit là aussi, selon Flodoard, une église qui fut pareillement abattue par la tempête.

L'AN 945.

La maladie des Ardens, ou du feu sacré, cause une grande mortalité à Paris & aux environs. Plusieurs trouvent (*g*) leur guérison dans l'église Cathédrale; & ils sont nourris aux dépens de Hugues le Grand.

L'AN 946.

Otton I Roi de Germanie, & depuis Empereur, tenant le parti de Louis d'Outremer assiége Hugues le Grand (*h*) dans Paris avec une puissante armée; mais ce ne fut là qu'une irruption passagere, qui à peine mérite le nom de Siége.

L'AN 954.

10 *Septembre*. Le Roi Louis d'Outremer meurt (*i*) à Reims, & est enterré dans l'Abbaye de S. Remi de la même Ville. La date du jour est prouvée par son (*k*) épitaphe.

Lothaire son fils lui succede.

(*a*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 40 & 41.
(*b*) Ibid. pag. 41.
(*c*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. p. 117.
(*d*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 45.
(*e*) Flodoard. Chronic. * Tom. VIII. pag. 198.
(*f*) Le Beuf, Dissert. Tome I. pages 140 & suiv.
(*g*) Flodoard. Chronic. * Tom. VIII. pag. 199.
(*h*) Chronic. Saxon. * ibid pag. 228.
(*i*) Flodoard. Sup. * ibid. pag. 209.
(*k*) Bouquet * ibid. not. A.

LOTHAIRE.

12 *Novembre*. Ce Prince est sacré (*a*) dans la même Abbaye de S. Remi; & Hugues le Grand est fait Duc de France.

VERS L'AN 954.

Constance étoit évêque de Paris. Il a souscrit en cette qualité à une Charte que Dom (*b*) Félibien, qui l'appelle Constantin, fixe à l'an 950; mais qui, suivant Dom (*c*) Mabillon ne peut gueres être que de l'an 954 au plustôt.

Constance a eu pour successeurs (*d*) Garin, dont on ne dit rien; puis Renaud, dont il sera parlé sous l'an 979.

L'AN 955.

A Pâques. Hugues le Grand reçoit (*e*) magnifiquement à Paris le Roi Lothaire, & la Reine Gerberge sa mere.

L'AN 956.

17 *Juin*. Hugues le Grand, Duc de France, Comte de Paris, Abbé de S. Germain des Prez & de quelques autres Abbayes, meurt (*f*) à Dourdan sur Orge, & est enterré à S. Denys en France. Dom (*g*) Félibien dit qu'il mourut le Dimanche 16 Juin 956; mais en 956 le 16 Juin étoit un lundi. Le Nécrologe (*h*) de S. Germain des Prez marque la mort ou l'enterrement de ce Prince en ces termes: *xv Kal. Jul. Depositio Hugonis Ducis Francorum*; ce qui revient au 17 Juin. Si donc il mourut un Dimanche, ce fut le 15 Juin; & il aura été enterré le 17. Comment Dom (*i*) Bouillart a-t-il pu écrire qu'il mourut le 17 Juin ou le 1 Juillet 986?

Hugues Capet son fils lui succede dans toutes ses dignitez: c'est le chef de la troisieme Race non interrompue de nos Rois.

(*a*) Flodoard. Chronic. * Tom. VIII. p. 209. Chronic. Hug. Floriac. * ibid. p. 323.
(*b*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. page 117.
(*c*) Mabill. Annal. Bened. Tom. III. pag. 504.
(*d*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 41.
(*e*) Flodoard. Chronic. Sup. * ibid. p. 210.
(*f*) Flodoard. * ibid. & Chronic. Hug. Floriac. * ibid. pag. 323.
(*g*) Félib. Sup. ibid. page 118.
(*h*) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, Preuves, 114.
(*i*) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, page 68.

L'AN 963.

Sauveur, évêque d'Alet, aujourd'hui S. Malo, se réfugie (a) à Paris avec les corps de S. Magloire, de S. Malo, & d'autres corps ou reliques de divers Saints au nombre de dix-huit, accompagné de Junan, Abbé de S. Magloire de Léhon, & de quelques autres ecclésiastiques des Dioceses de Dol & de Bayeux, pendant que les Danois appellez au secours de Richard I Duc de Normandie ravageoient la Bretagne. Dom (b) Lobineau qui marque cet événement à l'an 919 a peut-être voulu dire 959; ou la faute est venue de ce que son Imprimeur a renversé les chiffres, & qu'il a mis 919 pour 961. En effet ce fut dès l'an (c) 961 que le Roi Lothaire tenta sur la Normandie des entreprises qui ne lui réussirent pas. Thibaud le Tricheur & lui se liguerent ensemble l'année (d) suivante contre le Duc Richard; & celui-ci fit venir à son secours du fond du Danemark (e) une armée de Danois, d'Alains, & de Déires: mais ce ne fut qu'après que ces Barbares arrivez dans le Royaume eurent commencé à ravager la Bretagne, que les Bretons fugitifs apporterent à Paris les corps de leurs Saints. Le fragment d'Histoire que l'on cite ici semble dire qu'il y avoit déjà trois ans que la guerre duroit entre le Duc Richard & le Comte Thibaud, lorsque le Duc fit venir les Danois à son secours : *Verum dum per triennium hæc acerrima perduraret guerra, Richardus Comes Danos, Alanos, & Deiros in auxilium advocavit.* Il faudroit donc dire aussi avec la Chronique (f) de Tours, que les hostilitez entre ces deux Princes avoient commencé dès l'an 959, quoique le Roi Lothaire n'y ait pris part ouvertement qu'en 961 ou 962. Cependant on peut fort bien entendre le texte latin en traduisant ainsi : *pendant les trois ans que dura cette guerre, Richard I fit venir les Danois à son secours.* Ainsi la guerre entre le Roi, le Comte, & le Duc, aura commencé à la fin de 961 ; les Danois seront arrivez en 962, les reliques des Saints de Bretagne auront été apportées à Paris en 963; & la paix aura été faite à la fin de 964. L'Historien (g) de l'Eglise de Paris a cru pouvoir fixer à cette même année 964 ou environ les courses des Danois dans la Bretagne, & à l'année sui-

(a) Fragm. Hist. Franc. apud du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 547. & apud du Chesne, Hist. Franc. Tom. III. pag. 343, & 344.

(b) Lobineau, Hist. de Bretagne, Tome I. page 78.

(c)(d) Flodoard. Chronic. * Tom. VIII. pag. 212.

(e) Fragm. Hist. Franc. Sup. ibid.

(f) Chronic. Turon. apud Marten. Collect. Ampliss. Tom. V. pag. 989.

(g) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 550.

vante l'arrivée des corps saints à Paris ; & sa chronologie a été suivie par Dom (*a*) Félibien, & par les Auteurs (*b*) de la Nouvelle Gaule Chrétienne. Mais on s'en tient ici à l'autre calcul ; la suite de l'Histoire le demande ainsi ; & s'il ne s'agit que d'opposer autorité à autorité, c'est celui qu'Adrien (*c*) de Valois & (*d*) Cordemoy ont adopté : ce fut suivant l'un & l'autre en 962 que Richard I Duc de Normandie fit venir les Danois à son secours ; & le dernier rapporte expressément (*e*) à l'an 963 tant cette désolation de la Bretagne que la translation des Saints Bretons à Paris.

Il ne faut pas cependant dissimuler une objection qui paroît assez forte, mais qui militeroit également contre l'une & l'autre Chronologie. Parmi ces dix-huit Saints Bretons le fragment cité met S. Sanson évêque de Dol. Or il paroît que le corps de ce saint évêque avoit été transporté dans l'Abbaye de S. Symphorien d'Orléans long-temps avant l'an 963. Hugues le Grand, Comte de Paris, & pere de Hugues Capet, avoit donné cette Abbaye dès le mois de Mai (*f*) 930 aux Chanoines de S. Sanson de Dol & à leur évêque Aganus. Ce fut même en conséquence de cette donation que l'église de S. Symphorien ne tarda pas à changer de nom pour prendre celui de S. Sanson, qu'elle a toujours porté depuis ; & on se persuadera facilement que les Chanoines de Dol ne s'étoient réfugiez à Orléans qu'avec le corps de leur saint Patron. Aussi Symphorien Guyon (*g*) dans son Histoire d'Orléans, & François le Maire (*h*) dans ses Antiquitez de la même Ville, croient-ils que le corps de S. Sanson fut porté directement de Bretagne à Orléans, vers l'an 886 suivant le premier, en 878 ou 885 suivant le second. Mais il y a deux réponses à cette objection : 1°. les Chanoines de Dol ont bien pu se réfugier à Orléans pendant les guerres du IXe siecle sans emporter avec eux le corps de S. Sanson : 2°. ils ont bien pu n'en emporter qu'une partie, l'autre partie étant demeurée en Bretagne jusqu'en 963. Ainsi en 963 ou le corps entier de S. Sanson, ou du moins une partie de ce corps saint, a bien pu aussi être apportée à Paris ; d'où rien n'empêche que l'un ou l'autre n'ait pu être transporté quelque temps après, & comme on le dira bientôt en 965, soit à Orléans, soit ailleurs.

(*a*) Félib. Hist. de Paris, Tome I. page 118.
(*b*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 307.
(*c*) Vales. de Basilic. Paris. cap. 13. pag. 475.
(*d*) Cordemoy, Hist. de France, Tome II. page 582.
(*e*) Ibid. page 586.
(*f*) Gall. Christ. Tom. VIII. pag. 1516. & Instrum. pag. 484.
(*g*) Guyon, Hist. d'Orléans, page 236.
(*h*) Le Maire, Antiq. d'Orléans, Partie II. page 97.

17 *Octobre.* Hugues Capet dépose (*a*) lui-même les reliques des dix-huit Saints Bretons dans la Chapelle royale de S. Barthélemi près du Palais.

L'AN 965.

Quelques-uns des Bretons qui s'étoient réfugiez à Paris en 963 avec les corps de plusieurs Saints de leur pays, voyant que les troubles qui les avoient obligez de prendre la fuite, étoient pacifiez, se disposent à s'en retourner, & à emporter leurs reliques avec eux. Hugues Capet ne put s'opposer à leur départ ; mais il exigea d'eux (*b*) qu'ils laisseroient dans l'église de S. Barthélemi une assez grande partie de ces saintes reliques, sur-tout le corps de S. Magloire. Sauveur, évêque d'Alet, & l'Abbé Junan, ne partirent point avec les autres; ils demeurerent à Paris avec ce sacré dépôt, & ne moururent que sous le regne (*c*) de Robert, fils de Hugues Capet.

Celui-ci ayant obtenu des Bretons ce qu'il souhaitoit, conçut aussitôt le dessein d'ériger une Abbaye en l'honneur du Saint évêque de Dol. Il prit pour cela l'église même de S. Barthélemi, qu'il fallut seulement (*d*) agrandir en y joignant un monastere & des lieux réguliers. Il augmenta aussi les revenus de cette église; & Junan en fut établi (*e*) premier Abbé. On lit dans du (*f*) Breul, qu'il y avoit près de là un jardin, dont la place servit à construire le chœur avec les collatéraux, & que les Chanoines du lieu furent alors transférez (*g*) dans la Chapelle de S. Nicolas, dite aujourd'hui de S. Michel, dans l'enclos du Palais: deux faits qui sont très-possibles, mais dont on ne voit point la preuve, quoique les Auteurs (*h*) de la nouvelle Gaule Chrétienne aient admis le dernier, & que Dom (*i*) Mabillon ait aussi supposé que cette derniere Chapelle existoit du temps du Roi Lothaire; que dès lors même elle portoit le nom de *S. Michel*; & que ce fut là que le Roi fit déposer le corps de S. Malo lorsque les Bretons l'apporterent à Paris: autre supposition purement gratuite; car le Roi Lothaire ne paroît pour rien dans l'histoire de la translation des Saints de Bretagne en cette Ville; on voit seulement qu'il confirma vers l'an 979 la fondation de l'Abbaye. Mais ce qu'il importe le plus d'examiner ici,

(*a*)(*b*) Fragm. Hist. Franc. apud du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. pag. 547. & apud du Chesne, Hist. Franc. Tom. III. pag. 343. & 344.

(*c*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 309.

(*d*) Fragm. Hist. Franc. Sup. ibid.

(*e*) Gall. Christ. Sup. ibid.

(*f*) Du Breul, Antiq. de Paris, édit Paris 1612. page 129.

(*g*) Ibid. page 123.

(*h*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 306.

(*i*) Mabill. Act. SS. Bened. Tom. I. pag. 221. not. A.

c'est la fondation même, ou le temps auquel il faut la fixer.

Le Moine (*a*) Helgaud, & Dom (*b*) Lobineau dans son Histoire de Bretagne, ont donné dans deux extrémitez opposées, lorsqu'ils en ont fait honneur, le premier à Hugues le Grand, le second au Roi Robert, l'un pere, l'autre fils de Hugues Capet. Dom Lobineau n'avoit point étudié la matiere; & quoiqu'elle regardât dix-huit Saints de Bretagne, inutilement chercheroit-on dans les vies mêmes des Saints de cette Province qu'il a données ensuite au Public, de quoi éclaircir ce point de Chronologie. D'un autre côté Helgaud a confondu entre la fondation de l'église de S. Barthélemi en qualité de Chapelle royale & collégiale, & l'érection de la même église en Abbaye. En effet on a vû (*c*) plus haut que Hugues le Grand lui donna un clos de vignes, mais ce fut long-temps avant que les Saints de Bretagne y fussent mis en dépôt; & elle n'est devenue Abbaye que depuis qu'ils en ont été retirez pour être reportez les uns en Bretagne même, les autres ailleurs. On a tâché de fixer la premiere de ces deux époques, & il ne s'agit plus que de fixer la seconde; ce qui ne paroît pas bien difficile: car le départ des reliques & la fondation de l'Abbaye doivent être de la même année, ou très-peu s'en faut; ensorte que prouver la date de l'un, c'est prouver la date de l'autre.

Le fragment d'Histoire que l'on a cité plus haut, & qui doit être ici notre guide, fixe l'un & l'autre à la conclusion de la paix entre Thibaud le Tricheur Comte de Blois & Richard I Duc de Normandie, d'où s'ensuivit la restitution de la ville d'Evreux que le Comte fit au Duc, *pace facta inter Theobaldum Comitem, & Richardum Normanniæ Comitem, Ebroicense urbe reddita.* Or de là il faut conclurre d'abord que Claude (*d*) Chastelain, Dom (*e*) Mabillon, & Dom (*f*) Bouquet, ont eu grand tort de rapporter, le premier à l'an 985, les deux autres à l'an 979, la fondation de l'Abbaye; car le Comte Thibaud étoit mort en (*g*) 978; d'où il s'ensuit qu'avant cette année 978 il avoit fait sa paix avec le Duc de Normandie; que par conséquent les Bretons avoient remporté leurs reliques, & qu'enfin l'Abbaye étoit déjà fondée. Il est vrai que selon Chastelain, que Piganiol (*h*) a copié trop servilement,

(*a*) Helgald. apud du Chesne, Hist. Franc. Tom. IV. pag. 67.

(*b*) Lobineau, Hist. de Bret. Tome I. page 165.

(*c*) Voyez l'An 890 ou 891, page 189.

(*d*) Chastelain, Martyrol. Univers. page 804.

(*e*) Mabill. Annal. Bened. Tom. III. pag. 655.

(*f*) Bouquet,* Tom. VIII. Index Chronol.

(*g*) Hist. Généal. des Gr. Offi. de la Cour. Tome II. page 835.

(*h*) Piganiol, Descript. de Paris, édit. Paris 1742. Tome I. page 523.

l'autorité

tienne aiment mieux le rapporter à l'an 968, parce que, selon eux, ce fut vers la même année que ce Prince abdiqua pareillement l'Abbaye de S. Denys en France. Le Pere (*a*) Thomassin s'est persuadé que ce fut moins Hugues Capet que le Roi Robert son fils, ou que ce furent du moins l'un & l'autre conjointement, qui rendirent à l'Abbaye de S. Germain des Prez ses Abbez réguliers & ses biens, fondé sur ce que le Continuateur d'Aimoin dit en un (*b*) endroit, que les Comtes de Paris s'approprierent les revenus de l'Abbé jusqu'au temps du Roi Robert, *usque ad tempora Roberti regis ea quæ Abbates accipiebant sibi addixerunt*; & les Auteurs de la Gaule Chrétienne, qui ne se sont point proposé cette objection, se sont contentez de prouver que ce ne fut point le Roi Robert, mais Hugues Capet son pere, qui remit cette Abbaye dans son ancienne liberté. Ils l'ont prouvé solidement; & une de leurs preuves est que suivant le Continuateur (*c*) même, ce fut du vivant & à la priere du Roi Lothaire que Walon en fut fait Abbé, *summis precibus Lotharii*; d'où il s'ensuit nécessairement que ce fut plusieurs années avant le regne de Robert. Que signifie donc maintenant cette autre expression, *usque ad tempora Roberti regis?* Il faut croire que Hugues Capet n'abandonna pas d'abord à Walon ou tous les revenus, ou toute l'autorité de l'Abbé: peut-être ne se démit-il que de cette portion qui étoit attachée à la personne même de l'Abbé pour son propre usage, sans y comprendre celle qui étoit destinée au service militaire; car l'Abbé jouissoit de l'une & de l'autre, *quantum* (*d*) *Abbas ad exercitum regis, vel in proprium sibi vindicaret*: peut-être Hugues Capet se réserva-t-il aussi l'autorité supérieure dans le gouvernement temporel, & sur le nouvel Abbé même. Les Auteurs de la Gaule Chrétienne ont remarqué après Dom (*e*) Mabillon, que sur un différent survenu entre l'Abbé Walon & l'Evêque de Paris, Hugues Capet pria Airard Abbé de S. Thierri près de Reims de le venir trouver; il avoit sans doute des vûes sur cet Abbé; & ces vûes pouvoient bien avoir pour objet le gouvernement de l'Abbaye de S. Germain des Prez. Mais enfin Walon fut fait Abbé sous le regne de Lothaire; il mourut même avant ce Prince, comme on le verra (*c*) bientôt; & s'il n'eut pas d'abord ou l'autorité entiere ou tous les revenus, cette affaire fut consommée en faveur de ses successeurs sous le Roi Robert soit regnant seul, soit regnant conjointement avec Hugues Capet son pere.

(*a*) Thomassin, Discipl. de l'Eglise, Tome II. page 450. & Tome III. page 269.

(*b*) Aimoin. Continuat. edit. Paris in-8°. 1567. lib. 5. cap. 34. pag. 688.

(*c*) Idem, lib. 5. cap. 45. pag. 740.

(*d*) Ibid. lib. 5. cap. 34. pag. 688.

(*e*) Mabill. Annal. Bened. T. III. p. 655.

(*f*) Voyez l'An 979.

Son successeur fut (*a*) Albéric, qui selon le (*b*) Nécrologe de l'Abbaye, & selon le Continuateur (*c*) d'Aimoin, est le second de ce nom, sans qu'on sache positivement (*d*) en quel temps vivoit le premier; car tout ce qu'on sait de l'un & de l'autre, c'est que le premier mourut le (*e*) 26 Août, & le second le (*f*) 24 Septembre: mais on sait de plus que celui-ci a vécu jusqu'à la troisieme année (*g*) du regne de Hugues Capet & de Robert, c'est-à-dire, jusques vers l'an 990.

8 *Juin.* Lothaire fait couronner Louis V son fils, dit *le Fainéant*, pour regner conjointement avec lui, & sans doute aussi pour lui assurer le thrône après sa mort. La date tant du jour que de l'année est prouvée par la Chronique (*h*) de Fleuri, & par deux Diplomes (*i*) de ce jeune Prince. On ne sait ce qui a pu déterminer Dom (*k*) Bouquet à substituer dans la Chronique de Fleuri la date de l'an 978 à celle de l'an 979.

LOTHAIRE. LOUIS V, dit *le Fainéant.*

Cette même année & la suivante, Renaud étoit (*l*) évêque de Paris.

Il a eu pour successeur Lisiard dont on parlera sous l'an 983.

VERS L'AN 979.

Les deux Rois Lothaire & Louis le Fainéant confirment (*m*) la fondation de l'Abbaye de S. Magloire, faite en 965 par Hugues Capet, Comte de Paris.

La Chapelle de S. Georges, qui dépendoit de ce monastere hors des murs de la Ville, portoit déjà (*n*) le nom de S. Magloire. Près de cette Chapelle étoit le Cimetiere des Religieux de l'Abbaye, comme il l'avoit été auparavant des Chanoines de S. Barthélemi.

L'AN 981.

Burchard, Comte de Corbeil & de Melun, étoit en même temps

(*a*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 433.
(*b*) Bouillart, Hist. de S. Germ. des Prez, Preuves, page 118.
(*c*) Aimoin. Continuat. edit. Paris. in-8°. 1567. lib. 5. cap. 45. pag. 741.
(*d*) Voyez l'An 892, page 191.
(*e*) Bouillart, Sup. ibid. page 117.
(*f*) Ibid. page 118.
(*g*) Aimoin. Continuat. Sup. ibid.
(*h*) Chronic. Floriac.* Tom. VIII. p. 254.
(*i*) Diplom. Ludov. V. apud Mabill. Annal. Bened. Tom. III. pag. 654.
(*k*) Bouquet, * Tom. VIII. pag. 254. *in margine*, & Index Chronol.
(*l*) Gall. Christ. Tom. VII. pag. 41.
(*m*) (*n*) Diploma Lothar. & Ludov. V. apud du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I. p. 548 & 549.

Comte de Paris, s'il faut prendre à la rigueur les termes de deux (*a*) écrivains du XI[e] siecle, qui lui donnent cette qualité. Mais n'auroient-ils pas employé par honneur le mot de *Comte* pour celui de *Vicomte*, comme nous employons tous les jours en abusant des termes le mot d'Abbesse en parlant d'une simple Prieure perpétuelle, & le mot d'Abbé en parlant d'un simple Clerc tonsuré, qui n'a pas même de bénéfice? Il n'est pas naturel de penser que Hugues Capet se soit dépouillé de ce Comté avant que de monter sur le thrône, lui qui doit même l'avoir réuni à la Couronne, puisque depuis le commencement de son regne l'Histoire ne fait plus mention d'aucun Comte de Paris. On croit donc que Burchard étoit Vicomte plustôt que Comte de Paris, & qu'il succéda, du moins médiatement, en cette qualité au Vicomte Teudon dont il a été parlé (*b*) plus haut.

L'AN 983.

30 *Décembre.* Lisiard, ou Elisiard, ou Lisiern, étoit évêque de Paris. Les Auteurs (*c*) de la nouvelle Gaule Chrétienne ne mettent le commencement de son épiscopat que d'une maniere vague entre les années 980 & 984. Cependant on a une Bulle (*d*) du Pape Benoît VII, qui lui confirme la possession des Abbayes de S. Eloi, de S. Germain le rond, de S. Marcel, de S. Cloud, de S. Martin des Champs, &c. & elle est datée du III des Calendes de Janvier, c'est-à-dire, du 30 Décembre. Or Benoît VII mourut le 10 Juillet 984: donc cette Bulle doit être au plustard du 30 Décembre 983: donc on pouvoit assurer d'une maniere positive, que ce jour-là Lisiard étoit déjà évêque de Paris.

On voit ici deux églises de Paris, S. Marcel & S. Martin des Champs, dont il a déjà été parlé dans ces Annales, où on a marqué en même temps (*e*) qu'elles ont été décorées du titre d'Abbayes. C'est qu'avant la fin de la seconde race de nos Rois quelques Chanoines s'y sont établis, & que suivant l'usage de ce temps-là on qualifioit ainsi certains Corps ou Communautez d'ecclésiastiques, même séculiers. On a vû plus haut qu'il y avoit des Chanoines à S. Marcel en 883 au plus tard.

Lisiard a fait relever (*f*) les murs du Cloître de la Cathédrale que Théodulfe l'un de ses prédécesseurs avoit fait construire, mais qui depuis avoient été abattus, ou qui étoient tombez d'eux-mêmes.

(*a*) Vita Burchardi apud du Chesne, Hist. Franc. Tom. IV. pag. 116. Relatio S. Walarici, in Act. SS. Bened. Sec. V. pag. 559.

(*b*) Voyez les Années 926, & 937.

(*c*) Gall. Chist. Tom. VII. pag. 41 & 42.

(*d*) Du Bois, Hist. Eccles. Paris. Tom. I pag. 353 & seqq.

(*e*) Voyez l'An 360 ou 361, page 31; & l'An 710, page 116.

(*f*) Du Bois, Sup. ibid. pag 551.

L'AN 986.

La Chapelle de Ste Anne, qui a pris dans la suite le nom de S. Jacques de la Boucherie, & qui est depuis long-temps une des Paroisses de la Ville, fut bâtie, à ce que l'on (*a*) dit, sous le regne de Lothaire; mais on ne le prouve point: peut-être en continuant ces Annales s'en trouvera-t-il quelque preuve.

NEUVIEME PLAN,

Où il faut marquer *le cloître de la Cathédrale, fermé de murs.* A l'église de S. Barthélemi il faudra mettre *S. Barthélemi & S. Magloire.* A la chapelle de S. Georges il faudra mettre *S. Magloire.* On peut aussi à tout hazard ajouter la chapelle de *S. Michel* dans l'enclos du Palais; & une chapelle de *Ste Anne* à l'endroit où est aujourd'hui S. Jacques de la Boucherie.

2 *Mars.* Mort (*b*) du Roi Lothaire. La date du jour est tirée (*c*) d'une lettre de Gerbert. Ce Prince est enterré (*d*) à S. Remi de Reims.

Louis V, dit *le Fainéant*, son fils, regne seul; & est couronné (*e*) à Compiegne pour la seconde fois.

LOUIS V, dit *le Fainéant.*

L'AN 987.

21 *Mai.* Mort (*f*) de Louis le Fainéant. La date du jour est tirée (*g*) du livre des prieres de la Reine Emme, femme du Roi Lothaire. Ce Prince est enterré (*h*) à S. Corneille de Compiegne; & en lui finit la seconde Race de nos Rois.

La Couronne regardoit Charles Duc de Lorraine, son oncle, frere du Roi Lothaire: mais pendant que ce Prince (*i*) délibere, Hugues Capet se met en possession du thrône.

(*a*) Sauval, Antiq. de Paris, Tome I. page 360. Piganiol., Descript. de Paris, édit. Paris 1642. Tome II. page 2.

(*b*) Ademar. Chabann. apud Labbe, Biblioth. Tom. II. pag. 167.

(*c*) Bouquet, * Tom. VIII. p. 231. not. A.

(*d*) Idem, * ibid. pag. 209. not. A.

(*e*) Fragm. Hist. Franc. * Tom. VIII. p. 299.

(*f*) Ademar. Chabann. Sup. ibid.

(*g*) Bouquet, * Tom. VIII. p. 230. not. D.

(*h*) Fragm. Hist. Franc. * Tom. VIII. pag. 299.

(*i*) Chronic. Saxon. * Tom. VIII. p. 230.

FIN.

POËME
D'ABBON
SUR
LE FAMEUX SIÉGE DE PARIS
PAR LES NORMANS,

En 885 & 886.

même en terminant son second Livre par des événemens (*a*) qu'on ne peut rapporter qu'à cette même année. Comment donc a-t-il pu échapper à Dom (*b*) Rivet de dire qu'il publia cet ouvrage peu après le mois de Novembre 888? Pour justifier une proposition aussi insoutenable que celle-là, il avance qu'Abbon, qui dans son Epitre Dédicatoire donne le titre de Roi à Eudes, fils de Robert le Fort, ne lui donne dans son Poëme que celui de Comte. Mais que veulent donc dire ces expressions, *rex* (*c*) *venturus*, & *futurus* (*d*) *rex*, du premier Livre? Ne donnent-elles pas à entendre bien clairement qu'Abbon, qui n'étoit pas prophête, représentoit alors Eudes comme un Roi futur, parce qu'il savoit par l'événement qu'il l'étoit devenu. Donc dans le temps qu'Abbon composoit son premier Livre le Comte Eudes étoit déjà élevé à la Royauté. Mais pour ce qui est du temps où il publia l'ouvrage entier, on vient de prouver démonstrativement que ce ne fut pas avant l'an 896; & on peut ajouter que ce fut certainement avant l'an 898, puisque, selon (*e*) lui-même, dans le temps qu'il le mit au jour, le Roi Eudes vivoit encore, & que ce Prince mourut en 898.

On n'ajoute rien de plus sur la personne d'Abbon. A l'égard de son Poëme, il est très-estimable pour le détail & la certitude des faits qu'il contient, car le Poëte avoit été témoin oculaire (*f*) des grands événemens qu'il raconte; mais le style & la vérsification n'en valent rien. Voici de quelle maniere Dom Rivet en parle, après lui avoir donné (*g*) bien gratuitement le titre pompeux de *Poëme épique*: « Non (*h*) seulement, dit-il, Abbon a réuni dans ses vers tous les défauts ordinaires de la Poësie de son siecle; mais il y a aussi » laissé en plusieurs endroits une obscurité impénétrable, pour avoir » voulu prendre un essor qu'il n'a pu soutenir, & y avoir employé des » mots grecs & barbares ». Cette dernière raison ne vaut certaine- » ment rien: les mots grecs & barbares qu'Abbon a employez ne sont nullement inintelligibles; & les vers où il s'en rencontre de cette espece, ou ne sont point obscurs, ou ne tirent point de là leur obscurité. Abbon écrivoit fort mal, & jamais plus mal que lorsqu'il vouloit tendre au mieux; ses constructions sont presque toujours vitieuses, ses expressions souvent détournées ou prises dans un sens impropre, ses métaphores quelquefois tirées de si loin, qu'à peine la comparaison qu'elles renferment se laisse-t-elle entrevoir:

(*a*) Abbo II. 583 & seqq.
(*b*) Rivet, Sup. ibid. pag. 191.
(*c*) Abbo I. 489.
(*d*) Ibid. 45.
(*e*) Ibid. II. 616.
(*f*) Ibid. I. 595.
(*g*) Rivet, Sup. ibid. pag. 191.
(*h*) Ibid. pag. 192.

voilà la premiere cause de l'obscurité du texte d'Abbon. Il y a pourtant remédié en partie en s'expliquant lui-même dans une Glose interlinéaire; mais outre que cette Glose n'explique pas tout, les éditions précédentes n'en exposent qu'une très-petite partie, & on y a même souvent négligé ce qu'elle renferme de plus essentiel. Dom (*a*) Rivet paroît avoir cru que cette Glose n'étoit destinée que pour servir d'interprétation au IIIe Livre du Poëme, dont on se contentera de dire un mot dans la Note 18 sur l'Epitre Dédicatoire; mais si cela est, on ne peut nier qu'il ne se soit encore bien trompé ici.

On dit qu'Abbon est lui-même l'Auteur de la Glose de son Poëme. Du Cange le pensoit ainsi, comme on peut le voir dans son Glossaire latin sur les mots *Elegus* & *Gurdus*; & on en donne des preuves dans cette nouvelle édition, tant sur ces mots, *linguas superjeci*, de son Epitre dédicatoire, que sur les vers 528 & 569 du Ier Livre, sans compter l'énigme qui commence au vers 426 du IIe Livre, & que tout autre qu'Abbon n'auroit jamais cru entendre assez bien pour entreprendre de l'expliquer comme la Glose le fait, quoiqu'elle ne paroisse pas encore dissiper toute l'obscurité du texte. Cependant on n'est pas persuadé pour cela que la Glose entiere soit d'Abbon même, ou du moins on a de fortes raisons de croire qu'elle a été altérée en quelques endroits; & on s'en est expliqué dans les Notes, tant sur les vers 209, 536, 623, & 629 du Ier Livre, que sur les vers 62, 542, & 566 du IIe Livre. D'où cela vient-il? c'est que nous n'avons pas l'original d'Abbon; & que par conséquent il est très-croyable que ses Copistes en transcrivant son Poëme, ou ont quelquefois défiguré la Glose en l'écrivant mal, ou ont même pris la liberté d'y ajouter en quelques endroits certaines interprétations de leur propre cru, qui malheureusement, loin de mettre le Lecteur sur la voie, ne peuvent, à ce qu'il semble, que l'égarer davantage. Et ceci nous conduit à une seconde cause de l'obscurité du texte.

Si la Glose se trouve altérée en quelques endroits, par quel miracle le texte se seroit-il conservé dans sa premiere intégrité? On a au contraire des preuves certaines de sa dépravation; & à ce sujet on peut lire les Notes sur les vers 135, 204, 215, 401, 402, 530, &c. du Ier Livre, & sur les vers 399, 535, &c. du IIe Livre. Les MSS du Poëme d'Abbon, dont la confrontation pourroit aider à rectifier le texte, se sont si peu multipliez, qu'il n'en reste aujourd'hui qu'un seul qui nous soit connu. Or ce MS unique, quoique fort ancien, & d'une écriture qui peut bien être du Xe siecle,

(*a*) Ibid.

(c'est celui où Abbon est mort) n'est cependant point l'original d'Abbon. En voici une preuve. Entre le vers 259 & le vers 260 du Ier Livre, on lit celui-ci, *Juppiter aspiciens, dardos prospexit acutos*; & il doit passer pour certain que ce vers-là n'est point d'Abbon, ou du moins qu'il n'est pas ici à sa place : c'est un hors d'œuvre, qui loin de pouvoir faire partie de la phrase ne serviroit qu'à en bouleverser tout le sens; aussi est-il effacé dans le MS de la maniere dont on effaçoit dans ce temps-là, c'est-à-dire, en mettant des points sous chaque lettre, ainsi *Juppiter* &c. Peut-il tomber sous le sens qu'Abbon eût écrit lui-même au milieu de son Poëme un vers aussi déplacé que celui-là ? la faute ne peut donc venir que d'un Copiste, qui à l'occasion du mot *cateias* du vers 259, que la Glose explique par *dardos*, ayant dans l'esprit le vers *Juppiter aspiciens*, *dardos* &c. de je ne sais quel autre mauvais Poëte, l'aura écrit là par distraction, mais qui dans la suite s'étant apperçu de sa méprise, l'aura aussi effacé comme il le devoit. On peut voir encore dans les Notes sur les vers 623 & 637 du Ier Livre d'autres raisons qui ne prouvent pas moins solidement, que le MS qui nous reste d'Abbon ne peut être le véritable original ; & cela posé, doit-on être surpris d'en trouver le texte corrompu en quelques endroits ? on est étonné au contraire de ce qu'Abbon n'ayant pas eu le talent de s'énoncer avec netteté, les fautes ne se soient pas glissées dans ce MS en bien plus grand nombre ; & voilà une seconde cause de l'obscurité du texte.

Il y en a encore une troisieme qui part de la défectuosité des Exemplaires imprimez. Nous avons jusqu'à présent six éditions différentes d'Abbon ; & si elles ne se ressemblent pas toujours entre elles, elles ressemblent encore moins au MS, qu'elles devroient pourtant représenter parfaitement. Le savant Pierre Pithou, à qui ce MS appartenoit, le fit imprimer pour la premiere fois à Paris en 1588 dans son Recueil de divers Annalistes, Chroniqueurs, ou Historiens de France ; & le donna (*a*) ensuite à l'Abbaye de S. Germain des Prez, d'où vraisemblablement il étoit sorti anciennement, & où depuis qu'il y est rentré il fait aujourd'hui partie des MSS du même Monastere sous le N° 1633. Cette premiere édition devoit naturellement être fort correcte, & elle ne l'est point du tout. Soit fautes d'impression, soit inadvertence de la part de l'Editeur, soit qu'il ait aussi voulu quelquefois corriger le texte parce qu'il ne l'entendoit pas, il est certain qu'il ne l'a pas toujours rendu fidelement. Ajoutez que par la même raison sa ponctuation est souvent très-

(*a*) *Sur la couverture du livre on lit en lettres d'or*, P. Pithœus D. D. *c'est-à-dire*, dono dedit.

mauvaise; qu'à peine a-t-il daigné faire part de la Glose à ses lecteurs; & que dans certains endroits même où elle est le plus nécessaire, il l'a totalement négligée. Je ne parle point de la réimpression de ce Volume de Pithou, qui fut faite à Francfort en 1594, parce qu'ici je ne compte que les éditions faites sous les yeux mêmes des Editeurs.

Dom Jacques du Breul, Religieux de S. Germain des Prez, donna la seconde édition en 1602 dans un Recueil qui comprend aussi quelques Historiens de France, entre autres Aimoin de Fleuri interpolé, & d'autres pieces qui ont rapport à notre Histoire. Du Breul a consulté le MS, puisqu'il a employé la Glose bien plus souvent que n'avoit fait Pithou: mais il faut qu'il ne l'ait point consulté pour le texte, ou qu'il ne l'ait fait que très-rarement; car non-seulement il a suivi le premier à l'aveugle dans la transposition des deux vers 181 & 182 du Ier Livre, mais il a encore, comme lui, totalement omis le vers 647 du même Livre. Enfin le plus grand nombre des fautes de l'édition de Pithou se retrouvent dans la sienne; & s'il l'a rectifiée en quelques endroits, il est tombé en récompense dans quelques méprises dont Pithou avoit su se garantir. Mais pour ce qui est de la Glose, quoiqu'elle soit plus ample dans son édition que dans la précédente, on ne peut s'empêcher de lui reprocher qu'il l'a encore trop abrégée, & qu'on n'y trouve point ce qu'Abbon y a inséré de plus essentiel pour l'intelligence de son propre texte.

André du Chesne est l'Auteur de la troisieme & de la quatrieme édition. La troisieme se trouve dans son Recueil des Historiens de Normandie, imprimé en 1619; & la quatrieme dans le IIe Tome de son recueil des Historiens de France, imprimé en 1636. Dans la premiere de ces deux nouvelles éditions on voit qu'il avoit pris à tâche de suivre pied à pied celle de du Breul; mais dans la derniere il a jugé à propos de s'en écarter souvent pour se rapprocher de celle de Pithou. Quelquefois il a eu raison; quelquefois il a eu tort: mais la plus grande faute qu'il ait faite dans l'une comme dans l'autre, ç'a été de ne pas transcrire le MS même, qui seul devoit être son guide, aux risques d'en copier jusqu'aux fautes.

Jean du Bouchet a donné en 1642, dit Dom (*a*) Rivet, la cinquieme édition (celle que jai sous les yeux est de l'an 1646) parmi les preuves de son Traité sur l'origine de la seconde & de la troisieme Race de nos Rois. Elle ne lui a pas couté beaucoup: car il n'a voulu que réimprimer la derniere, c'est-à-dire, la seconde de du Chesne; il en a

(*a*) Rivet. Sup. ibid. pag. 192.

même retranché l'Epitre Dédicatoire, & la petite piece de vers qui la suit immédiatement ; mais on n'a peut-être jamais rien imprimé avec moins de soin & de correction. Si les autres pieces justificatives de son Ouvrage sont aussi négligées que celle-là, à quoi peuvent-elles servir ? On n'a point pu se dispenser de citer du Bouchet dans les Notes qui accompagnent cette nouvelle édition ; mais on ne l'a gueres fait que lorsque ses fautes se sont trouvées communes avec celles de quelques autres Editeurs : c'eût été ne point vouloir finir que de relever toutes celles qui n'appartiennent qu'à lui, ou à son Imprimeur.

Enfin Dom Martin Bouquet, savant Religieux de la Congrégation de S. Maur, vient de donner en 1752 la sixieme édition à la tête du VIII[e] Tome de sa grande Collection des Historiens de France. Il eût été à souhaiter que pour la rendre parfaite, il se fût attaché à représenter le MS qu'il a eu entre les mains, & sur lequel on voit bien qu'il n'a pas seulement jeté les yeux, à le rectifier même, comme il étoit très en état de le faire, dans les endroits où il est défectueux. Mais occupé d'un travail aussi immense que le sien, devoit-il sacrifier à un seul Auteur, & à un Auteur tel qu'Abbon, le temps qu'un homme qui n'auroit que ce seul objet en vûe seroit nécessairement obligé de lui donner ? Dom Bouquet laissant là le MS de côté, n'avoit donc plus rien de mieux à faire que de réimprimer correctement le texte de du Chesne en y joignant quelques Notes savantes. Il l'a fait ; & ainsi cette sixieme édition est la meilleure ou la moins mauvaise de toutes celles qui ont paru jusqu'à lui. Par cette raison-là même, lorsqu'il se présentera quelque observation critique à faire, soit sur la ponctuation, soit sur le texte même d'Abbon, on ne citera souvent ici que Dom Bouquet plustôt qu'aucun des autres Editeurs : car à quoi bon critiquer du moins jusqu'à un certain point, des livres qu'on ne lit pas, ou qu'on ne lira plus ? Ce sont les bons livres, ceux qui méritent la préférence sur les autres, qu'il faut corriger : plus on lit ceux-ci, plus les fautes qu'on y a laissé échapper peuvent devenir contagieuses ; & c'est sur quoi on ne sauroit trop précautionner les lecteurs.

Si l'on ajoutoit foi à Dom (*a*) Rivet, il faudroit reconnoître outre le texte latin d'Abbon, *une ancienne Glose ou traduction en vers françois du même Poëme* ; le Président Fauchet la cite, dit-il, dans son Traité de la Milice & Armes de France : mais cette prétendue Glose ou traduction françoise n'est précisément que la Glose même d'Abbon, c'est-à-dire, la Glose ou l'interprétation latine ; & il

(*a*) Rivet. Sup. ibid. pag. 192.

faut que Dom Rivet n'y ait pas assez réfléchi. Voici de quelle maniere s'exprime le Président (a) Fauchet : « Or, dit-il, tous ces « gens employez à la guerre à pied portoient arcs & flesches, ma- « çues, dards, ou cateies, ce dit une Glose du Poëme d'Abon, qui « a écrit le siege que les Normans mirent devant Paris l'an (b) huit « cens octante sept, où interpretant le mot *volatu transiliit propero,* « *clipeum gestansque cateiam*, c'est «

L'escu au bras, & portant sa cateie ; «
D'un sault leger il vole d'autre part. «

Mais si j'entens bien le vers du septieme Livre de l'Eneide, qui dit « *Teutonico ritu soliti torquere cateias*, c'est-à-dire «

Comme Alemans leurs cateies lançans. «

Et autre part le même Abon qui dit *Scuta sonant, dardique volant*, c'est «

Sonnent escus & les dards volent. «

Les cateies sont ce que ledit Abon avoit auparavant appellez dards « .... ledit (c) Abon dit *Plumbea mille volat fusa densissimè mala*; c'est «

Pommes de plomb mille volent en l'air, «

qu'ils lançoient, je croy, avec des fondes.... Nos gens ont usé.... « de (d) moutons pour abattre les murailles, appellez du temps de « Charles le Simple Carcamousses, ce dit Abon..... ainsi qu'il dit « *Arietes Carcamoussas vulgò nominatos :* «

Belliers vulgairement appellez carcamousses. «

... Les Fondelses laschoient aussi des pierres ainsi que les frondes à « main, lesquelles se nommoient aussi bricolles..... cedit Abon..... « *turri properantes, quam feriunt fundis*.... Les Perrieres (e) jettoient « des pierres.... Les Artiliers appelloient Mangonneaux ces Perrie- « res ; mais je ne sçay pas pourquoi, car Abon en fait un instrument, « disant ainsi : *Conficiunt longis æquè lignis geminatu Mangana quæ pro-* « *prio vulgi libitu vocitantur, Saxa quibus jaciunt ingentia ;* c'est-à-dire «

De deux (f) tres qu'ils taillent égaux «
Ils font aussi des Mangonneaux, «
Ainsi que le peuple les nomme, «
Dont ils jettent pierres, &c. »

Cet extrait est un peu long ; mais il le falloit ainsi pour faire sentir que les vers François citez par le Président Fauchet ne sont tirez d'aucun Poëme écrit en cette langue. Tous les vers de ce poëme seroient égaux, au lieu qu'on en voit ici de six pieds, de cinq pieds,

(a) Fauchet, de la Milice & Armes de France, fol. 521 verso.

(b) *Mauvaise Chronologie ; il falloit dire l'An* 885.

(c) Fauchet, Sup. ibid. fol. 522 recto.

(d) Ibid. fol. 528 recto.

(e) Ibid. fol. verso.

(f) *Le Président Fauchet en expliquant ce mot*, tres, *dit en marge que ce* sont pieces de bois longues.

& de quatre pieds. Ils sont donc tous de la façon du Président même, qui a cru devoir versifier en traduisant un Poëte ; & il n'en faut point d'autre preuve que le vers *Comme Alemans* &c. par lequel il rend en françois celui de Virgile, *Teutonico ritu* &c.

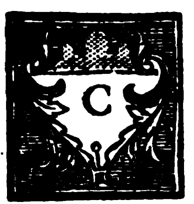
Tout ce que l'on vient de dire sur les six éditions du Poëme d'Abbon qui ont paru jusqu'à présent, doit faire comprendre qu'il en falloit nécessairement une septieme ; & on a eu assez de courage pour entreprendre d'y ajouter par forme de Commentaire un assez grand nombre de notes qui tendent presque toutes à en éclaircir le texte, quoiqu'on n'ose se flater de n'y avoir laissé rien d'obscur. Les Savans trouveront peut-être qu'on les a trop multipliées ; mais on les prie de faire attention qu'elles ne sont pas toutes pour eux : on écrit pour le plus grand nombre des Lecteurs ; & ce sont communément ceux-ci qui ont ou moins de connoissance, ou moins d'usage d'un certain latin que les autres. Abbon en avoit fait de même dans sa Glose. Comme on a cru n'en devoir rien retrancher ici, on est bien persuadé qu'elle paroîtra souvent à quelques-uns ou fort inutile, ou même puérile : qu'étoit-il besoin par exemple, diront-ils, sur le vers 13 du Ier Livre, *Sum polis ut regina micans omnes super urbes*, d'expliquer *polis* par *urbs*, *ut* par *sicut*, *micans* par *nitens*, & *urbes* par *civitates* ? On convient de tout cela : cependant Abbon a eu ses raisons pour en agir ainsi ; & on en a eu d'aussi fortes que les siennes pour ne rien omettre, & pour imprimer le MS tel qu'il est. Il a fallu néanmoins user de quelque tempérament tant sur la ponctuation que sur l'orthographe. Les anciens MSS ou n'ont aucune ponctuation, ou n'en ont qu'une extrêmement vitieuse : celui d'Abbon est dans ce dernier cas ; & on n'a jamais reproché aux Editeurs d'avoir ponctué le texte de leurs Auteurs de la maniere dont ils ont cru le devoir faire. A l'égard de l'orthographe, celle du MS d'Abbon est très-irréguliere ; il écrit *cimba* au lieu de *cymba*, *clipeus* au lieu de *clypeus*, *ritmus* au lieu de *rhythmus*, *argete* au lieu d'*ariete* &c. il confond souvent les *æ* & les *œ* avec les *e* simples ; de deux mots il n'en fait qu'un ; d'un seul mot il en fait deux &c. Tout cela ne pouvant que rebuter le Lecteur, on a pris le parti d'orthographier comme si on avoit écrit sous la dictée de l'Auteur ; & pour faciliter encore davantage au Lecteur l'intelligence d'un texte qui n'est déjà que trop obscur par lui-même, on a suivi l'exemple de Dom Bouquet, en employant comme lui les accens, soit sur les adverbes, soit sur les ablatifs ou sur les génitifs de certains noms.

ABBONIS



ABBONIS,
MONACHI S. GERMANI A PRATIS *PARISIENSIS*,
DE LUTECIA PARISIORUM
A NORMANNIS OBSESSA,
LIBRI DUO.

humilis
(1) *Scidula* (2) *singularis cernui Abbonis dilecto fratri* (3) *Gozlino.*



formarum
UNCTORUM Dei plasmatum extimus &
puræ
(4) conlevita indignus Abbo, sinceræ om-
s. dilectionem transcendentis
nemque (5) terrigenam superantis igne di-
lectionis, amplexando fratri Gozlino, quidquid in Chri-

(1) *Scidula*. C'est un diminutif de *Scida*, qu'on a dit dans la basse latinité, suivant le Glossaire latin de du Cange, pour *Scheda*. Or *Scheda* signifie en général un feuillet de papier, un écrit; mais ici ce mot est employé pour *epistola*.

(2) *singularis*. Le Poëme est pour tout le monde, pour toute sorte de le-

valde
sto utriusque vitæ manet (6) jucunditatis. Tuæ admodum mihimet acceptissimæ (7) germanitatis affectio sibimet
postquam
dudum destinari crebrò poposcit, ut bellorum Parisiacæ
urbis origine
polis, præcellentissimi quoque Principis ab examine regni hucusque Odonis, nostro genitum labore co-

---

cteurs indifféremment; au lieu que l'Epitre dédicatoire est adressée à Gozlin uniquement. Voilà, ce semble, tout ce que peut signifier ici le mot *singularis*.

(3) *fratri Gozlino*. Dom Bouquet observe dans une note, que ce Gozlin ne peut être l'évêque de Paris du même nom, quoique le Pere Labbe & d'autres écrivains se le soient persuadé; & il s'appuye sur deux raisons: 1°. parce qu'Abbon donne le nom ou la qualité de *frere*, c'est-à-dire, selon lui, de *moine*, à celui à qui il dédie son Poëme; & qu'il n'auroit pas traité ainsi un évêque: 2°. parce qu'il n'écrivit & ne dédia ce Poëme qu'après la levée du siége de Paris; & qu'alors l'évêque Gozlin n'étoit plus en vie. Cette derniere raison étant convainquante, il ne s'agit plus que de savoir qui étoit ce Gozlin à qui Abbon dédie son ouvrage, & pourquoi il l'appelle *frere*. Du Boulay (*Hist. Universit. Parisf. Tom. I. pag.* 542) insiste sur ces mots de l'Epitre dédicatoire même, *fratri... acceptissimæ germanitatis affectio... fraterni flagri... apud magistrum... penès germanum, &c.* & de tout cela il conclut non-seulement que Gozlin étoit moine de S. Germain des Prez comme Abbon, mais encore qu'il étoit propre frere d'Abbon selon la nature, & que celui-ci avoit étudié sous lui. Dom Bouquet est plus réservé. Il croit, à la vérité que Gozlin étoit moine; mais il ne se propose pas seulement d'examiner s'il étoit frere d'Abbon, ni s'il avoit été son maître. Que Gozlin ait été moine, il n'y en a aucune preuve. Le mot *frater*, qui seul pourroit le faire soupçonner, est si bien expliqué par celui de *germanus*, qu'il n'y avoit pas lieu de s'y méprendre: ce dernier décide absolument que le premier doit être entendu d'un frere selon la nature. A l'égard de *fraterni flagri*, & de *magistrum*, la Glose détermine le sens de *flagri* en l'expliquant par *amoris*, comme si au lieu de *flagri* il y avoit *flagrantiæ*; & *magistrum*, loin de se rapporter à Gozlin, regarde expressément Aimoin, à qui Abbon adresse la petite piece de vers qui suit immédiatement cette Epitre en prose.

(4) *conlevita*. Abbon n'étoit encore que Diacre lorsqu'il composa son Poëme; & Dom Rivet (*Hist. liter. de la Fr. Tome VI. pag.* 191) fondé sans doute sur ce mot, a raison d'avancer que Gozlin, à qui le Poëme est dédié, étoit Diacre aussi bien qu'Abbon.

(5) *terrigenam*———. Ici la Glose met *s. dilectionem* au-dessus du mot *terrigenam*. Cette *s* se trouve également avant un très-grand nombre d'autres mots de la Glose; & elle signifie *supple* ou *scilicet*.

(6) *jucunditatis*. L'orthographe du MS est *jocunditatis*.

propinqui
dicellum didicit, tam (8) contigui studiosa ingenioli,
maximè amoris
li, quàm fraterni insuper non immemor (9) flagri. Eam-
causam felicissimè
dem itaque ob gratiam faustissimè noveris (10) ger-
à paginâ & pretiosa
mane tibi hancce dirigi pagellam, cùm tam rara ne un-
&
quam penès me frustretur petitio, tum solamine omnium
apud lectorem amicissimi, ut cara fine tenus vice illam
ſ. illa pagina insuper mendatus
mittentis fungatur; quin etiam à (11) deviis prudenti
ſ. tuâ spatio emendandi
dexterâ relevetur. Nunquam enim otio reficiendi ob scho-
frequentiam utilitati *id est* in omnibus locis
larum pluralitatem, cujus commoditati ubique locorum
studuerim sed quomodò
vacaverim. Verùm quî primùm fuerit prolata, constat
adhuc sequens pagina (12) membranis semel tantùm mu-
aliquo
tatis, pòst quoque ceu quopiam Phœbo, tuo sagaci lustretur
expositâ
arbitrio. Denique hujus eliminatâ directionis causâ, æquum
ſ. causas
autumatur depromi geminas etiam opusculi (13) inchoa-
tionis. Quarum siquidem prima fuerit causa exercitatio-

---

(7) *germanitatis*. On conclut de ce mot qu'Abbon & Gozlin étoient freres selon la nature. Voyez la Note 3.

(8) *contigui*. La Glose expliquant ce mot par *propinqui*, confirme l'opinion où l'on est qu'Abbon & Gozlin étoient véritablement freres.

(9) *flagri*. On a eu tort de conclurre de ce mot qu'Abbon avoit étudié sous Gozlin. Voyez la Note 3.

(10) *germane*. Voyez plus haut les Notes 3 & 7.

(11) *deviis*. La Glose explique ce mot par *mendatus*: mais le Copiste a fait là une faute lui-même; il devoit écrire *mendatis*, c'est-à-dire, *mendis*.

(12) *membranis*. Pithou avoit fait là une grosse faute en écrivant *membris* au lieu de *membranis*; elle se trouve corrigée dans les éditions postérieures. Abbon veut dire apparemment qu'il n'a fait qu'un seul brouillon de son Poëme, après quoi il l'a transcrit au net.

Grammaticæ
nis; tunc etenim adhuc literatoriæ tirunculus difciplinæ
i. e. primâ vice legebam · *f.* caufa inchoationis
Maronis profcindebam (14) Eclogas: altera verò man-
furi aliarum tutoribus urbium exempli. Ceterùm tam tuæ,
quàm reliquorum quidem lectorum almæ caritati, non
f. ideo poëta nominer
iftud metricè complecti volumen quòd vates taxer notum
effe cupio in ifto opufculo
fore molior. Nullatenus quippe hîc quæ penès fummos
certè Deos agreftes
reperiuntur figmenta poëtas. Atqui Faunos ferafve (15)
nullo in loco *i. e.* præ gaudio congre-
nufquam tripudio carminis in ludum more Sileni conglo-
gavi
meraverim, neu rigidas motare cacumina quercus coëge-
rim; tum verò filvæ, avefque, mœnia quoque nunquam
can-
noftris funt comitata (16) veftigiis, præ dulcedine can-
tilenæ aliquo *Inferni Deo* Diis infernalibus
tionis: nec quovis modulamine Orco aliifve Manibus ani-
quamvis
mas tartareâ eripuerim caligine ritu Orphei. Planè etiamfi
quando affuerit velle, nufquam tamen his actibus (17)

---

(13) *inchoationis.* C'eft ainfi qu'il y a dans le MS, quoique Pithou & ceux qui l'ont fuivi aient écrit *inchoationes*. On voit même par la Glofe qui fupplée ici *caufas*, qu'il faut abfolument *inchoationis*.

(14) *Eclogas.* On ne fait pourquoi Dom Bouquet écrit *Eglogas*. On lit dans le MS. *Æglogas*; mais ce mot vient du grec ἐκλέγω *eligo*. Sur le mot *profcindebam*, qui précede, la Glofe met *id eft primâ vice legebam*. Au lieu d'*id eft*, on a mis ici par abrégé *i. e.* & on fera quelquefois obligé de fe fervir de cette abbréviation.

(15) *nufquam.* Les éditions précédentes ont *nunquam* contre la leçon formelle du MS, & contre l'explication de la Glofe.

(16) *veftigiis.* Le verbe *comitari* fe conftruit quelquefois avec le datif. Cicéron (*Tufcul. V.* 100. *aliàs cap.* 35.) a dit *ceteraque quæ comitantur huic vitæ*, fans compter tous les autres accompagnemens d'une pareille vie.

(17) *favit poffe.* On retrouvera cette même expreffion dans le Poëme, I. 196. *Poffe favebat eis* &c.

Poëta
favit posse. Ergo nec Positor quidem nuncupor, nec fig-
i. e. possibilitatis
menta hic habentur; sed nostræ facultatis adsint præsidia.
trinitati libros tantùm or-
Porrò triadi nostros credidi biblos visu & auditu modò de-
natos
cussatos. Quorum duo quidem tam præliis Parisiacæ urbis,
domini
Odonis quoque Regis, quàm profectò almi ac Herois præ-
sertim mei Germani, ejusdem sedis olim egregii Præsulis,
alibi
effulgent miraculis, aliàs tamen quibuslibet inauditis. Qui
autem supplet trinitatem (18) tertius, horumce ignarus
Clericos strictum
constat. Nam (19) Cleronomos tametsi angustum (20)
sit &
maneat, situm decentissimè ornat, tum scholasticis am-
compositionibus valdè
bientibus glosas suis in commentis obnixè complacet; al-
aliquantulùm s. allegoriæ inquisitio placuerit
legoria verò aliquantisper, cui ejus indago libuerit, re-

(18) *tertius*. Ce troisieme livre n'a jamais été imprimé : il est à la Bibliotheque du Roi sous le N° 5570 des Manuscrits latins; & on le supprimera ici à l'exemple des Editeurs précédens, parce qu'on le croit inutile pour l'intelligence de l'Histoire.

(19) *Cleronomos*. Dans le MS au bas de la page, on lit une petite Note de la premiere main, qui a rapport à ce mot, & qui est conçue en ces termes, *Cleronomia græcè, latinè hereditas; inde Cleronomus, id est heres Di*, en abrégé, c'est-à-dire, *Dei* ou *Domini* :

(20) *maneat*. Il y a encore ici de la premiere main dans le MS une petite note, qui consiste en ces quatre mots, *maneo te & tibi*, pour faire sentir sans doute qu'Abbon construit ici légitimement le verbe *manere* avec l'accusatif. La Note est juste. On lit dans Virgile (*Georg*. I. 168.) *Si te digna manet divini gloria ruris*, c'est-à-dire, *si te spectat vera laus beati ruris*. Cela posé, Abbon a voulu dire *tametsi angustum* (que la Glose explique par *strictum*, c'est à dire *stricta oratio*, parce que ce troisieme livre est aussi en vers) *spectet Clericos*. Et de là il s'ensuit contre la ponctuation de Dom Bouquet, 1°. qu'il faut une virgule après *maneat*, immédiatement avant *situm*; 2°. qu'il n'en faut point après *situm*; 3°. que *situm* est pour *statum*, c'est-à-dire, *conditionem* : ensorte que dans la pensée d'Abbon, ce troisieme livre, destiné aux Clercs ou aux Ecclésiastiques, convient parfaitement à leur état.

& obscuris
nitet : (21) cùm per semet quoniam mutis inhæret verbis,
glosas
propriâ manu linguas (22) superjeci. Pedes autem in om-
s. hujus in tantum ut valdè s. versus
nibus opusculi versibus adeò delegerim, quò perrarissimos
fortè ignorantiâ, potiùsve oblivione liquerim (23) clau-
s. versus solertiâ
dos : qui tamen periergiâ quæso industriâque legentis
debitæ virtuti restituantur. Penthemimeris nempe, seu
acceptâ
cum cata (24) triton trochæon ephthemimeris, ratâ
exemplo aliorum metrorum divisiones
(25) similitudine per omnia currunt cæsuræ, quanquam
(26) bucolicè (27) per tomen perpauca. Communibus

---

(21) *cùm*. Ce mot n'est ici ni préposition ni conjonction ; c'est un adverbe qui a rapport à *tum scholasticis*, qui est plus haut. Toutes les éditions ont *cui* au lieu de *cùm* ; & on voit par la Glose combien cette leçon est vitieuse.

(22) *linguas superjeci*. Il faut nécessairement conclurre de là, que c'est Abbon lui-même qui est l'Auteur de la Glose de son Poëme. Mais voyez sur ce sujet les réflexions que l'on a faites dans la Préface.

(23) *claudos*. Voyez par exemple les vers 6 & 18 du Ier Livre.

(24) *cata triton trochæon*. C'est la césure que Despautere (*edit. Paris. in-fol.* 1557 *pag.* 365.) appelle *trochaïca tertia*, qui consiste non en une syllabe comme les autres, mais en deux syllabes formant un trochée immédiatement après le second pied, pour commencer un dactyle dont le troisieme pied doit être formé ; comme dans ce vers de Virgile (*Eclog. IV.* 2.) *Non omnes arbusta juvant, &c.* Abbon dit donc ici que les césures de ses vers sont ou à la cinquieme demie-mesure, *Penthemimeris*, c'est-à-dire, après le second pied, à l'ordinaire ; ou à la septieme demie-mesure, *ephthemimeris*, c'est-à-dire, après le troisieme pied, en employant pour celle-ci la césure qu'on appelle trochaïque-troisieme. Les deux premiers vers de tout son Poëme sont de cette derniere sorte : *Dic alacris salvata Deo* &c. *Sic dudum vocitata geris*, &c.

(25) *ratâ similitudine*. Abbon dit que c'est à l'exemple des Anciens qu'il s'est attaché à fixer ses césures ou au cinquieme demi-pied, ou du moins au septieme.

(26) *bucolicè*. La césure bucolique, ou pour parler plus correctement, le vers bucolique considéré du côté de la césure est soumis à deux regles suivant Despautere : (*edit. Paris. in-fol.* 1557. *pag.* 365.) 1°. il ne doit point avoir de césure après le quatrieme pied ; 2°. ce quatrieme pied doit être un dactyle ; comme dans ce vers de Virgile (*Eclog.* I. 3.) *Nos patriæ fines & dulcia lingui-*

conjunctione frequenter fui
episynaleiphâ non densè usus extiti. Igitur largiente divino
subministravit /. expediam
munere suggessit hæccine mihi facultas. Quid plura? (31)
& certè
Catalecticus cunctus existit versus; tum multa prorsus alia
lectori

labes, dont la premiere *su* est longue; de cette syllabe longue on en fait deux, dont la premiere est breve: il y en a un exemple au vers 103 du Ier Livre.

(30) *episynaleiphâ*. L'épisynalephe unit deux syllabes en une seule. Le mot *astreis* est de trois syllabes: Abbon n'en fait qu'une des deux dernieres au vers 331 du IIe Livre.

(31) *Catalecticus*. Un vers catalectique, selon Despautere, (*edit. Paris. in-fol.* 1537. *pag.* 584 *& seqq.*) est un vers auquel il manque une syllabe, à la différence du vers acatalectique, auquel il n'en manque aucune. Tous les vers de l'Enéide de Virgile sont catalectiques; & tous ceux du Poëme d'Abbon le sont aussi. Comment cela? le voici. Ces vers, que l'usage est d'appeller hexametres, sont de véritables vers dactyliques de l'espece de ceux auxquels on a donné le nom de vers héroïques; car eu égard au nombre des pieds, on compte dix-neuf sortes de vers dactyliques. Il y en a de trois pieds hypercatalectiques, c'est-à-dire, de trois pieds & d'une césure, ou d'une syllabe de plus: tels sont ceux dont est composée la petite piece de vers qui suit immédiatement cette Epitre dédicatoire. Il y en a de six pieds justes, dits par cette raison acatalectiques, comme *Sidera pallida diffugiunt face territa luminis*. Et il y en a de six pieds moins une syllabe, dits catalectiques, comme tous ceux de l'Enéide de Virgile, des Métamorphoses d'Ovide, & du Poëme d'Abbon. Tous ces vers ne devroient être composez que de dactyles; mais dans les grandes pieces la délicatesse de l'oreille & la nécessité ont introduit des spondées, à l'exception néanmoins du cinquieme pied, où le dactyle s'est maintenu de rigueur, si ce n'est dans des cas fort rares. Or comme il manque une syllabe au sixieme pied, on s'est accoutumé insensiblement à regarder ce sixieme pied comme un spondée, semblable en tout à ceux qui se sont introduits dans les quatre premiers pieds à la place des dactyles, ou entremêlez avec eux; & de là est venu cette espece d'oracle de Despautere (*sup. pag.* 364.) *Ne credas esse in sextâ regione trochæum*, oracle faux; car ce dernier pied étant un dactyle tronqué de sa derniere syllabe, puisque le vers est dactylique-catalectique, il faut nécessairement que ce spondée prétendu ne soit autre chose qu'un véritable trochée. Tout change avec le temps, & les vers dactyliques de six pieds justes ont tellement disparu qu'à peine les connoîtroit-on aujourd'hui sans ce que nous en ont appris les Grammairiens. Les vers héroïques au contraire, mêlez de dactyles & de spondées, ont tellement pris le dessus, que les plus célebres Poëtes latins, Lucrece, Virgile, Ovide, &c. n'en ont point employé d'autres dans leurs longs Poëmes. Qu'est-il arrivé de là? que les vers hexametres, tels qu'ils les ont composez, semblables aux étalons des poids & mesures, sont enfin devenus le modele sur lequel il faut mesurer tous les vers
du

VERSICULI AD MAGISTRUM * DACTYLICI.

Magister
O PEDAGOGE sacer meritis,
fulgens
Aimoïne, piis radians,
cœlesti honore
Digneque sidereo decore,
Valdè postulat clientulus deosculans
Perrogitat mathites liniens
s. cum
Ore pedes digitosque tuos
humilis sedulè
Cernuus Abbo tuus jugiter;
accipe *i. e.* versus dat
Sume botros tibi quos tua fert
i. e. tuus discipulus immaturos *i. e.* maturescant; *i. e.* corrigantur ipsi versus. * *s.* racemi
*Vitis adhuc virides. * Rubeant*
orrectione emendationibus
Imbre tuo radiisque tuis.
i. e. jugiter seminas *i. e.* doces, colis, corrigis
Continuò seris atque fodis
ipsam vineam; *id est* ipsum discipulum
Tu, celebrande, putas & eam;

(*) *Dactylici.* Voyez la Note 31 sur l'Epître dédicatoire. Ceci est une autre Epître, qu'Abbon adresse à Aimoin, Religieux de S. Germain des Prez, son maître, dont il a été parlé dans les Annales, *page* 129.

1. *Pedagoge.* La véritable orthographe seroit *Pædagoge*, mais il faut ici *Pedagoge* pour la mesure du vers.

2. *Aïmoïne.* L'orthographe du MS est *Aymoine*: mais ce mot est ici de cinq syllabes, dont les trois premieres forment un dactyle, & les deux dernieres un trochée; & par cette raison il faut l'écrire avec deux *i tréma.*

8. *Rubeant.* On a accompagné ici ce mot d'une étoile; & on en a fait autant à cette explication de la Glose, *s. racemi.* C'est une marque dont l'éditeur se servira toutes les fois que tel ou tel mot de la Glose ne pourra point être placé immédiatement au-dessus du mot du texte auquel il sert d'éclaircissement ou d'interprétation.

10. *Continuò seris* &c. Dans le MS on lit en marge de la premiere main, *Sæpe discipulus ferebat magistro corrigendos versus, quos per incuriam negligebat; ideò sic promebat dicens,* Continuò &c.

* INCIPIT LIBER PRIMUS

BELLORUM PARISIACÆ URBIS.

hilaris s. quia Parisius
DIC alacris, salvata Deo Lutecia summo,
aliquando s. fueras
Sic dudum vocitata, geris modò nomen ab urbe
Græcorum
Isiâ, Danaûm latæ mediâ regionis;

(*) *Incipit* &c. Ce titre est différemment exprimé dans les différentes éditions du Poëme. Il y a dans celle de Pithou, *Abbonis de obsidione Lutetiæ Parisiorum à Normannis libri duo.* Du Breul a mis, *Incipit liber primus de bello Parisiacæ urbis.* Du Chesne met dans sa Collection des Historiens de Normandie, *Abbonis liber primus de bello Parisiacæ urbis*; & dans celle des Historiens de France, *De bellis Parisiacæ urbis & Odonis Comitis liber primus.* Du Bouchet a adopté ce dernier titre. Enfin Dom Bouquet a cru devoir mettre, *Incipit liber primus de bellis Parisiacæ urbis.* On voit que ce qui a porté du Chesne à ajouter au titre dans l'une de ses deux éditions les mots *& Odonis Comitis*, ce sont ceux-ci de l'Epitre dédicatoire d'Abbon, *Quorum* (librorum) *duo quidem tam præliis Parisiacæ urbis, Odonis quoque regis, quàm... Germani... præsulis effulgent miraculis.* Cela posé, du Chesne devoit donc ajouter encore, *& de miraculis S. Germani.* Mais il ne s'agissoit pas de donner ici un Titre factice; il falloit s'en tenir scrupuleusement, comme on a fait dans cette septieme édition, au véritable titre du Manuscrit.

1. *Lutecia.* Il a été un temps où on écrivoit *Lutetia*; & c'est ainsi même qu'on a orthographié ce mot dans toutes les éditions précédentes. Mais on ne peut nier que ce ne soit une faute, puisqu'en grec, suivant Ptolémée c'est Λουκοτεκία; & qu'en effet, comme on l'a observé dans les Annales (*pages* 2 *&* 3) ce mot est composé des deux mots Celtiques *leug* & *tec.* Adrien de Valois & le plus grand nombre des Savans n'écrivent jamais autrement que *Lutecia.* Ici, comme plus bas au vers 7, *Lutecia* est composé de deux longues & de deux breves; mais au vers 335, & II 467 &c. les trois premieres syllabes composeront un dactyle. Abbon prend communément ces sortes de licences, sur-tout dans les noms propres.

2. *geris modò nomen* &c. Mauvaise étymologie. Voyez les Annales, pages 1 & 2.

3. *Isiâ.* Ville fabuleuse & inconnue à tous les Géographes tant anciens que modernes. Mais quand elle seroit aussi réelle qu'elle est chimérique, l'étymologie du Poëte n'en seroit pas mieux fondée. Du Breul, du Chesne dans ses

Quicunque con desiderat gazas adorat
Quisque cupiscit opes Francorum, te veneratur;
i. e. de te affert
Insula te gaudet, fluvius sua fert tibi gyro
conjuncto mœnia blandientia *adverbium*
Bracchia complexo muros mulcentia circùm;
i. e. tua litora aquæ
Dextra tui pontes habitant tentoria lymphæ
s. tua s. pontes s. pontium defensstrices
Lævaque claudentes: horum hinc inde tutrices
de ista parte turres ultra
Cis urbem speculare phalas, citra quoque flumen.
i. e. propterea, quia tam digna es civitas Normannorum donum
Dic igitur, præpulchra polis, quod Danea munus

16. *mulcentia circùm*. C'est pour *circummulcentia*.

17. *Dextera tui* &c. Le mot *tui* est ici au génitif, puisque suivant la Glose il tient lieu de l'adjectif *tua*; & on en verra d'autres exemples dans ce Poëme. Voyez plus bas la Note sur le vers 567. La construction est donc, *dextra tua & læva tua, quæ claudunt pontes, habitant litora*, ou *habitant pontes qui claudunt litora*. Mais quelle maniere de s'exprimer! Si *tui* n'étoit pas pour *tua*, la construction seroit *tui pontes claudentes* (*urbem*) *habitant dextra lævaque tentoria lymphæ*.

18 *horum hinc inde*. Il n'y a point ici d'élision entre les mots *horum* & *hinc*; ce qui n'est pas sans exemple: Lucrece a dit, *Corporum officium est quoniam premere omnia deorsum*; mais comme alors la syllabe devient breve, Abbon pouvoit éviter cette faute en mettant *hinc atque inde*. Peut-être néanmoins a-t-il cru pouvoir la faire longue à cause de la césure.

tutrices. La Glose explique ce mot par celui de *defensstrices*, qui n'est pas d'un meilleur latin, & qui est encore plus barbare. Le Poëte a hazardé de même le mot *sestrice* qu'on lira plus bas au vers 483.

19. *phalas*. On peut écrire *falas* aussi bien que *phalas*; mais du Cange préfere cette derniere orthographe. Suivant Pithou la Glose explique ce mot par *castella*. Suivant du Chesne dans sa seconde édition, du Bouchet & Dom Bouquet, elle l'explique par *turres seu castella*. Enfin suivant du Breul & le même du Chesne dans sa premiere édition, elle l'explique par *turres* simplement; ce qui est exactement vrai. Du Cange dit que ce sont des tours de bois destinées à l'attaque d'une place: mais ici par licence poëtique ce seroit un mot générique; car Abbon l'employe pour signifier des tours destinées, non à l'attaque, mais à la défense de la Ville.

citra. Du Chesne dans sa premiere édition avoit mis *circa*; mais dans la seconde il a corrigé cette faute. Sur cette expression, *cis urbem & citra flumen*, voyez les Annales sur l'an 885, au 27 Novembre.

20. *Danea*. Abbon fait la premiere syllabe de ce mot tantôt longue & tantôt breve. Voyez I. 75, &c. II. 362 &c.

Litavit filia Dei inferni vel erebi. *Sobolem pro cuncta progenie posuit.*
Libavit tibimet soboles, Plutonis amica,
i. v. quando episcopus suavissimus dominus
Tempore quo præsul Domini, & dulcissimus heros Anno 885.
nutriebat
Gozlinus temet pastorque benignus alebat.
Vox urbis. i. e. dixit; *s.* civitas. dicere nonne:
Hæc, inquit, miror. Narrare potest aliquisne?
ipse dic *i. e.* propterea quia vidisti;
Nonne tuis idem vidisti oculis? refer ergo.
Vox poëtæ ego quidem præceptis obediam voluntariè.
Vidi equidem, jussisque tuis parebo libenter.
ista certè obtulerunt munera crudeles
Hæc tibi nempe litaverunt libamina sævi,
excelsas extra minores
Septies aërias centum præter juniores
multò durcones qui numeraret ipsas naviculas
Quamplures numero naves numerante carentes;
est *adverbium* nominare
(Exstat eas moris vulgò barcas resonare)
quibus in tantum repletus profundus
Queis adeò fartus Sequanæ gurges fuit altus,
i. e. dimidium dum fugeret.
Usque duas modicumque super leugas fugiendo,
Ut mirareris fluvius cui se daret antro;

---

29. *naves*. Pithou dit que la Glose explique ce mot par celui de *durcones*; & cela est vrai. Les cinq éditions suivantes marquent au contraire qu'elle l'explique par *ducones*; ce qui est une faute visible, & qui ne peut venir que de ce que les éditeurs se copient ordinairement les uns les autres sans examen. Voyez au sujet de ces deux mots *naves* & *durcones*, la note sur celui de *durcones* au vers 123.

30. *barcas*. Il sembleroit d'abord que ce mot se rapporte à *juniores naves*; mais ces nacelles ou ces petits bateaux sont expliquez dans la Glose par le mot *durcones*: c'est donc aux grands bateaux que *barca* doit se rapporter; & c'est ainsi que l'a entendu le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris. in-f.* 1713. *Tom.* I. *page* 845.)

resonare. Du Breul, les deux éditions de du Chesne, du Bouchet, & Dom Bouquet, ont mis dans le texte *nominare* au lieu de *resonare*; & par-là ils font faire au Poëte une faute de quantité qui ne doit point être mise sur son compte: il en fait assez d'autres, sans le charger encore de celle-là. Le texte porte *resonare*, & la Glose *nominare*.

31. *Queis*. Le MS porte *quis*; mais on voit qu'il faut écrire *queis*, puisque suivant la Glose ce mot est là pour *quibus*.

Anno 885.

arbor cooperuerat
Nil parens, abies quoniam velaverat illum,
humidæ
Ac quercus, ulmique simul, madidæ sed & alni. *Ex istis enim arboribus erant naves compositæ.*
die
Urbem quo tetigere quidem Titane secundo
eximii venit
Egregii Sigefredus adit Pastoris ad aulam,
s. suis imperabat
Solo rex verbo sociis tamen imperitabat;
capite inclinato incipit dicere
Vertice flexo ad Pontificem sic inchoat ore:

O Gozline, tibi gregibusque tuis miserere,
i. e. ut non consentias
Ne pereas, nostris faveas dictis rogitamus.
concede solummodò valeamus
Indulge siquidem tantùm transire queamus
lædemus nullo modo
Hanc urbem; tangemus eam nunquam, sed honores
pro conabimur
Conservare tuos conemur, Odonis & omnes.
s. Odo colebatur
(Hic Consul venerabatur, rex atque futurus, *quia post consulatum imperium suscepit.*
s. ipsius defensor nutritor
Urbis erat tutor, regni venturus & altor.)
fidelissima *s.* verba
Hæc contra Domini præsul fidissima jecit:
commendata rege
Urbs mandata fuit Carolo nobis Basileo,
fermè mundus
Imperio cujus regitur totus propè cosmus.

Post

34. *parens*. C'est-à-dire, *apparens*.

36. *Titane secundo*. Puisque *Titane* est ici pour *die* suivant la Glose, l'expression *Titane secundo* signifie nécessairement le lendemain.

37. *Sigefredus*. Ici la premiere syllabe de ce mot est breve aussi bien que la seconde. Plus bas aux vers 55 & 430, Abbon fait la premiere longue; & pour pouvoir en faire autant de la seconde, il écrit *Sigemfredus* ou *Sigenfredus*.

45. *Consul*. C'est-à-dire *Comte*; car les deux mots *Comes* & *Consul* étoient devenus synonymes: sur quoi on peut lire une savante Dissertation de M. Bonamy de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres dans les Mémoires de la même Académie, (*Tome XVII. pages* 18 *& suiv.*)

M

f. turrim pereutiunt fortiter
Anno 885. Quam feriunt fundis acriter, complentque ſagittis.
fremit paveſcunt moventur, titubant
Urbs reſonat, cives trepidant, ponteſque vacillant;
ſimul currunt auxilium augmentant
Concurrunt omnes, turrique juvamen adaugent.
i. e. in hâc ſpeculâ coruſcabant
Hîc Comites Odo, fraterque ſuus radiabant
f. cum illis
Rotbertus, pariterque Comes Ragenarius; illîc
f. radiabat
Pontificiſque nepos Ebolus, fortiſſimus Abba.
f. cum *f.* eſt
Hîc modicùm Præſul jaculo palpatus acuto,
f. cum
Hîc ejus juvenis miles ſimili Fridericus
percuſſus occubuit
Eſt ictus gladio; miles periit; ſeniorque
dum medicaretur
Convaluit, ſeſe medicante Dei medicinâ.
: : : : : : *f.* chriſtianis finem vitæ *f.* Dani ſævas
Hîc vitæ multis extrema dedere; ſed acres

---

64. *Urbs reſonat* &c. Les mots *reſonat* & *trepidant*, que la Gloſe interprete par *fremit* & *paveſcunt*, & que le Poëte explique lui-même au vers 91 par *pavitat* & *ſtrepitant*, peuvent bien marquer que les habitans ſe crurent dans un grand danger, mais non pas qu'ils furent abattus juſqu'au découragement, puiſqu'au contraire ils donnerent pendant tout le temps que dura le ſiége, de ſi grandes preuves de leur courage & de leur bravoure. Il ſemble donc que les verbes *reſonare* & *trepidare* expriment ici le grand empreſſement des Pariſiens à porter du ſecours à la Tour aſſiégée. Ils y accoururent à la hâte du centre & des extrémitez de la Ville en ſi grande affluence, que les ponts en furent ébranlez, ſuivant cette expreſſion du même vers d'Abbon, *ponteſque vacillant*. Dans Virgile *trepidare* ſignifie ſe hâter, ſe mettre en mouvement: il a dit (*Æneid. IV.* 121.) *dum trepidant alæ*; & (*Æneid.* IX. 418.) *dum trepidant, it haſta Tago* &c.

66. *Odo*. Dans Abbon la premiere ſyllabe de ce nom eſt tantôt longue, comme ici & au vers 246; & tantôt breve, comme plus bas aux vers 96, 107, 245, &c.

68. *Ebolus*. Ici les deux premieres ſyllabes de ce mot ſont breves: au vers 108 la premiere ſera breve, & la ſeconde longue: & au vers 244 ce ſeront deux longues. Quelquefois Abbon dit *Ebalus* au lieu d'*Ebolus*, comme plus bas II. 399. & 405.

70. *Fridericus*. C'eſt l'orthographe du MS. Toutes les éditions précédentes portent *Fredericus*,

73. *Hîc vitæ* &c. Il y avoit ici dans la Gloſe un mot ou deux qui ne ſont

Anno 885. Sol igitur Danique ſimul turrim reſalutant;
fidelibus
Prælia devotis jaciunt immania valdè;
dardi — ex utrâque parte
Pila volant hinc inde, caditque per aëra ſanguis;
laceratæ
Commiſcentur eis fundæ, laceræque baliſtæ;
Nil terras interque polos aliud volitabat.
perforata
At turris nocturna gemit dardis terebrata,
Nox fuit ejus enim genitrix, cecini quoque ſuprà.
cornua
Urbs pavitat, cives ſtrepitant, & claſſica clamant

---

cuplæ dans ſa ſignification rigoureuſe, ces nouveaux travaux ne formerent que les deux cinquiemes de la hauteur du total. Cependant ce n'eſt pas encore là le ſens de l'Auteur, puiſque, ſuivant la Gloſe *ſeſcuplæ* eſt ici pour *dimidiæ*. Abbon veut donc dire, ou que ce qui reſtoit de la Tour n'alloit qu'à la moitié de la hauteur du total après que les Pariſiens l'eurent exhauſſée pendant la nuit, d'où il s'enſuivroit que ſelon lui ils lui donnerent une fois autant d'élévation qu'il lui en reſtoit; ou que la moitié en ayant été abattue pendant le jour, ils l'exhauſſerent conſidérablement pendant la nuit, ſans ſpecifier de combien. Au reſte le Pere Daniel (*Hiſt. de Fr. édit. Paris in-fol.* 1713. *Tome I. page* 845.) ſuppoſe que le Comte Eudes « ayant prévu ce qui étoit arrivé, » avoit donné ſes ordres pour préparer une bonne charpente de poutres & de ſo- » liveaux » qui répareroit tout le dommage; mais puiſqu'on n'avoit encore que commencé le bâtiment de la Tour, & qu'elle n'étoit pas encore achevée ſuivant Abbon (*l.* 78 *&* 79.) comme le Pere Daniel (*page* 844.) le reconnoît lui-même, n'eſt-il pas plus naturel de ſuppoſer que les matériaux de cette charpente étoient déjà tout préparez, & qu'il ne s'agiſſoit plus que de les mettre en œuvre? Sans cela combien de jours auroient pu ſuffire pour un pareil travail?

85. *devotis*. Dom Bouquet écrit *devoti* au lieu de *devotis* que l'on lit dans toutes les éditions précédentes conformément au MS, & qu'en effet la Gloſe n'explique point par *fideles*, mais par *fidelibus*.

91. *Urbs pavitat, cives* &c. C'eſt ainſi qu'il y a très-diſtinctement dans le MS, auſſi bien que dans les éditions de Pithou & de du Breul. Du Cheſne s'y eſt auſſi conformé dans ſa premiere édition; mais dans ſa ſeconde il a mis *Urbs pavet, ac cives* &c. en quoi il a été ſuivi fort mal à propos par du Bouchet & par Dom Bouquet. Sur les mots *pavitat* & *ſtrepitant*, voyez la Note ſur le vers 64.

clamant. Dom Bouquet avertit dans une Note, que du Cheſne a fait ici une faute en écrivant *damnant* au lieu de *clamant*. La faute doit être rejetée

Absque morâ tremulæ cunctos succurrere turri; Anno 885.
Christicolæ pugnant, belloque resistere curant.
Belligeros inter cunctos gemini radiabant
s. erat Ebolus
Plus aliis fortes, alter Comes, alter & Abba,
s. erat
Alter Odo victor, bellis invictus ab ullis,
Confortando fatigatis vires revocabat;
occidens
Lustrabat jugiter speculam, perimens inimicos.
& ferris
Qui verò cupiunt murum succidere musclis,
s. Normannis
Addit eis oleum, ceramque picemque ministrans;
Mixta simul, liquefacta foco, ferventia valdè;
s. talia de à crines
Quæ Danis cervice comas uruntque trahuntque.
s. illa ferventia
Occidunt autem quosdam, quosdamque suadent Epizeuxis.
fluminis
Amnis adire vada. Hoc unà nostri resonabant:
undique usti
Ambusti Sequanæ ad pelagos concurrite, vobis
crines pro magis ornatas
Quò reparent alias reddendo jubas mage comtas.

---

d'abord sur Pithou, car c'est lui qui l'a faite le premier. Du Breul l'avoit corrigée en imprimant *clamant* conformément au MS. Du Chesne lui-même dans sa premiere édition avoit suivi du Breul, & ce n'est que dans sa seconde édition qu'il a fait d'après Pithou la faute qu'on lui reproche; en quoi du Bouchet l'a copié trop servilement.

99. *musclis*. Ce mot est ici pour *musculis*; & *musculus* dans César (*de Bello civili lib. 2. cap.* 10.) étoit une machine de guerre sous laquelle ceux qui travailloient à sapper une muraille se mettoient à couvert; ce qui s'éloigne peu de la pensée de Pithou, adoptée par du Breul, qui interprete *musclis* par *cuniculis*. Mais comme ici la Glose l'explique par *ferris*, il paroît qu'Abbon l'a employé pour signifier non la machine même, mais l'engin ou l'instrument avec quoi on sappoit.

103. *quosdam quosdamque*. Est-il nécessaire d'observer que dans l'édition de du Breul on a omis l'un de ces deux *quosdam*?

Anno 885.

percussit
Fortis Odo innumeros tutudit. Sed quis fuit alter?
s. Odonem
Alter Ebolus huic socius fuit æquiperansque;
s. Normannos
Septenos unâ potuit terebrare sagittâ,
deridens s. vivos
Quos, ludens alios, jussit præbere coquinæ.
s. duobus s. in pugnâ s. illos i. e. tertius s. fuit
Hisce prior mediusve fuit, circumve nec ullus.
despectâ morte
Fortiter ast alii spretâ nece belligerabant:
sed gutta una ignes, calores s. comparata
Verùm stilla quid est simplex ad caumata mille?
Ro græcum fideles sustinebat, confortabat
P geminum fidos rarò quamvis vegetabat,
Mi crudeles deinde mille quadraginta mille est
M que truces posthac chile (saranta chile id extat)
s. Normanni præ adeunt continuum turpes
Hice recenter eunt vicibus turrim, juge fœdi

110. *jussit præbere coquinæ*. Ils étoient déjà tout embrochez; il n'y avoit plus qu'à les faire rotir. Cela est bas, & tout-à-fait indigne tant de la gravité du Poëme, que de celle de l'Auteur.

113. *caumata*. Du cange prouve dans son Glossaire latin, que *cauma* signifie une grande chaleur, un grand feu; & il reprend Spelman de l'avoir pris pour un flot ou un grand amas d'eau. Mais ceci n'est que pour l'exactitude grammaticale; car de maniere ou d'autre, la pensée est toujotrs la même dans le fonds. Dire *qu'est-ce qu'une goute d'eau au prix de la mer?* ou dire *qu'est-ce qu'une goute d'eau pour éteindre un grand feu?* c'est toujours la même force de comparaison.

114. P *geminum* &c. La Glose observe que le P grec doublé (c'est notre R) marque 200, & que le M grec (c'est aussi notre M) marque 40. Il faut observer de plus que [illegible] ou *saranta* est un mot grec abrégé de [illegible]; en sorte que *saranta chile* est la même chose que *M chile*, c'est-à-dire *quarante mille*. Or tout cela doit signifier qu'il n'y avoit que 200 combattans Chrétiens, *fidos*, pour défendre une forteresse attaquée par 40000 payens, *truces*. Il y a dans le MS, & dans les cinq éditions qui ont précédé celle de Dom Bouquet, *seranta* au lieu de *saranta*. Dom Bouquet a mis *saranta* qui est plus correct; & on a cru en cela devoir l'imiter ici.

116. *fœdi*. Cette expression désigne les Normans, que le Poëte charge ordinairement de diverses épithetes odieuses, telles qne *soboles Plutonis amica* au vers 21; *sævi* au vers 27; *truces* au vers 115; *atrox* au vers 249; *nequam* au vers 354 &c. comme au contraire il ne donne au Parisiens que des épithetes honorables, telles que *devoti* au vers 85: *fidi* au vers 114; *populus benignus* au vers 248 &c.

Anno 885.

multiplicant
Ingeminant bellum ; clamor fremitusque fit altus,
Ingentesque replent voces hinc inde ruentes
scuta
Æthera, saxa fremunt parmas quatientia pictas ;
perforata
Scuta gemunt, galeæ strident, trajecta sagittis.
ad hunc locum, *i. e.* ad turrim * de circumeunt
Huc * prædâ redeunt equites, certamina stipant,
sani *f.* Normanni ex cibis
Incolumes adeunt speculam, saturique ciborum ;
naves
Anteque durcones multi repetunt morientes
f. speculam
Quàm lapides jaciant, illamque gravent lapidando.
animam
Dulce quibus flamen Danæ spirantibus aiunt
Quæque suo lacerans crines lachrymansque marito :
fili
Unde venis ; fornace fugis ? scio, nate Diabli, [illegible]
victoria
Hanc nullus poterit vestri superare triumphus,
pro nonne panem carnes vinum obtuli
Non tibi nunc Cererem ? vel apros, Bacchumque litavi ?
reiteras
Tamque citò quare repedas ad tegmina stratûs ?

---

120. *trajecta.* Cet adjectif ne peut se rapporter qu'à *scuta*, ce qui fait ici une construction très-vitieuse ; mais avec Abbon il n'y faut pas regarder de si près.

123. *durcones.* Suivant le Glossaire latin de du Cange, *durcones* sont *navigia fluviatilia*, des navires de riviere, c'est-à-dire, des bateaux. Abbon avoit dit plus haut au vers 28 & 29, *aërias navés, præter juniores naves* ; & la Glose explique là *juniores naves* par *durcones* : elle devoit donc expliquer ici *durcones* par *juniores* ou *minores naves.* Cependant *naves* en général n'est point mal, pour faire entendre que le Poëte emploie ici l'espece pour le genre.

125. *flamen.* Il y a *flumen* dans toutes les éditions précédentes, excepté dans celle de Pithou qui porte *flamen* conformément au MS ; & on voit bien que ce n'est pas une faute de l'écrivain, puisque la Glose explique ce mot par *animam.*

127. *fornace.* Terme de dérision & de mépris. Ces femmes ne regardoient la Tour assiégée que comme un four à cause de son peu d'élévation. *Fornax* & *clibanus* du vers 133. sont ici synonymes.

130. *stratus.* Dom Bouquet qui emploie ordinairement les accens, n'en a

cupis *pro* apponi
Anno 885. *Hæc iterum gestisne tibi poni? redeuntne,*
glutto
Helluo, sic alii? similem mereantur honorem.
propter parvam quantitatem turris curvus, pandus
(Clibanus ob humile quantum speculæ sinuatus
dedit
Sæva per ora duit quamvis ignobile nomen.)
fundamenta cupiunt *s.* turris
Ima dehinc ardent ejus discindere scisci:
magnum apertum *s.* apparuit
En immane foramen, hians, majus quoque dictu.
intrinsecùs vocati
Apparent penitùs Proceres jam nomine citi,
galeatos
Cristatosque vident cunctos, quibus atque videntur,
per singulos viros
Conspiciuntque viritim omnes non introeuntes;
pavor *pro* præsumsit
Horror enim vetuit quod non audacia sumsit.

Orbita

point mis sur ce mot; cependant il doit être au génitif: *repedare ad segmina stratûs*, retourner au gîte.

133. *Clibanus*. Voyez la Note sur le vers 127.

speculæ. Ce mot est au datif; & le sens de la parenthese est, *Clibanus ob parvam suam quantitatem dedit speculæ in ore feminarum illarum nomen ignobile fornacis.*

135. *scisci*. La Glose auroit bien mieux fait de nous donner l'intelligence de ce mot, que de s'amuser à nous dire qu'*ardent* signifie *cupiunt*, ou à expliquer cent autres endroits semblables que l'on entend fort bien sans elle. Mais peut-être y a-t-il ici une faute de Copiste, & qu'au lieu de *scisci* qu'on lit très-distinctement dans le MS, il faut écrire *scissi*. On va voir dans le vers suivant, qu'il y avoit déja une breche considérable à la Tour, *En immane foramen* &c. Ce seroit là le sens du mot *scissi*. Au moyen de cette breche on pouvoit plus facilement mettre la Tour en pieces, & la renverser jusqu'aux fondemens, *ima discindere*. Ainsi en écrivant *scissi* au lieu de *scisci* il n'y a plus de difficulté. Il est vrai que ce mot se rapporte à la Tour, & qu'en sous-entendant soit *turris*, soit *arx*, soit *specula*, il falloit mettre *scissæ* au lieu de *scissi*; mais en sous-entendant *clibanus*, qui est le mot employé deux vers plus haut, *scissæ* ne vaudroit plus rien, & le Poëte devoit mettre *scissi*. Quelque plausible, quelque nécessaire même que paroisse cette correction dans le texte d'Abbon, on se méfie tant de ses propres lumieres, qu'on a mieux aimé représenter le MS tel qu'il est.

139. *non introeuntes*. Le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol.* 398 *recto*) traduit *ceux de dedans*; & le latin en effet ne peut signifier que cela ici.

142.

Anno 885.

rota
Orbita mox à turre teres jaculatur in illos :
i. e. sex Normannos repellens inferno
Bisternis arcens animas direxit averno ;
Perque pedes tracti numerum complent morientum.
deinde ignem s. qui est
Tum foribus posuere larem, Vulcania cura,
occidere sperantes
Hinc multare viros rentes, & perdere turrim.
focus
Fit rogus horribilis, fumusque teterrimus inde
subintrat
Nubila militibus miscet, succedit & umbris.
longâ
Scilicet arx piceis horâ veluti diuturnâ.
Nam tulit hæc minimè sufferre diu sibi notos,
Sed nostri Dominus miserescens vertere jussit
partem
In sortem cæcam populi nebulam generantis ;
s. bellum studuit
Fortiùs ille furens Mavors regnare sategit.
i. e. Parisio
Signifer en geminus concurrit ab urbe benignâ ;

---

142. *Bisternis*. On lit dans les six éditions précédentes *bis ternas* en deux mots au lieu de *bisternis*; & *bis ternas* s'accorde fort bien avec *animas*. Cependant le MS porte absolument *bisternis* qu'on peut lire en un seul mot; & peut-être Abbon en a-t-il voulu faire une façon de parler adverbiale.

147. *succedit*. La Tour entre dans la fumée, c'est-à-dire, est toute enveloppée de fumée. Virgile emploie le verbe *succedere* pour dire *entrer dedans*, comme dans ce vers (*Æneid.* I. 631.) *Tectis, juvenes, succedite nostris*; & dans cet autre (*Æneid. VIII.* 123.) *Nostris succede penatibus hospes.*

149. *tulit*. Il faut sous-entendre *Dominus*, qui est exprimé au vers suivant.

151. *In sortem cæcam* &c. Le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol.* 1713. *Tome I. page* 847.) a fort bien entendu ce vers: « Tout étoit perdu « dit-il, si le vent avoit donné contre la Tour; mais par un très-grand bonheur « il portoit la flamme du côté des ennemis, & l'éloignoit de la Tour. »

152. *Mavors*. Le Poëte applique ici le nom de Mars au véritable Dieu, qui s'appelle en effet le Dieu des armées.

153. *Signifer en geminus* &c. C'étoient sans doute deux Porte-enseignes, ou comme nous dirions, encore, deux cornettes. On va voir de quelle maniere ces deux Officiers avoient la tête affublée; & c'est peut-être de cet affublement

turrim
Anno 885. Lancea bina gerens ſpeculam conſcendit, amictum
pavor Normannorum
Auribus immodicis croceum, formido Danorum;
pro quorum ejecit
Tunc centena quium pepulit cum ſanguine vitam
ſagitta velox
Centeno catapulta nimis de corpore pernix;
ſ. per
Hoſpitiumque comas ducti linteſque reviſunt;
Lemnius hic moritur claudus magno ſuperante
aquæ
Neptuno; humectant latices incendia fuſi.
crudeli
Peſtiferæ gentis miles percuſſus acerbo
Rotbertus felix jaculo ſpiravit ibidem;

---

là même, où l'on diſtinguoit deux oreilles extrêmement hautes ou longues, & que l'on pouvoit prendre pour des cornes, que le mot de *Cornette* a tiré ſon origine. Voici, ce ſemble, la conſtruction de ce vers & des deux ſuivans: *Geminus ſignifer, formido Danorum, concurrit ab urbe, conſcendit* (que) *ſpeculam, gerens bina lancea,* (&) *amictum croceum auribus immodicis.* On voit bien que *bina lancea* eſt un barbariſme pour *binas lanceas*, à moins qu'on ne veuille conſtruire autrement, & dire: *lancea bina*, (ſeu) *geminus ſignifer... concurrit ab urbe... gerens amictum croceum*, &c. Mais que veut dire *amictum croceum auribus immodicis?* Seroit-ce un couvre-chef de couleur de ſafran, & à longues oreilles? D'abord il faut admettre ces oreilles; & c'en eſt peut-être aſſez pour y rapporter les deux mots, *formido Danorum*, en conſtruiſant: *amictum croceum auribus immodicis*, (qui fuit) *formido Danorum.* Mais on peut former quelque doute ſur *croceum.* Ne ſeroit-ce pas un habillement de tête fait en forme de cloche, c'eſt-à-dire étroit par en haut, & large par en bas, pluſtôt qu'un habillement de couleur jaune? Du Cange dans ſon Gloſſaire latin, au mot *Crocea*, eſt tenté de ſubſtituer à ce mot celui de *Clocea* dans deux endroits du Cérémonial Romain; & il renvoie au mot *Clocca* ou *Cloca*, où il parle en effet de certains habillemens ainſi appellez, parce qu'ils étoient faits en forme de *Cloches.*

155. *immodicis.* Pithou a fait une faute en imprimant *immodis.* Dans toutes les autres éditions il y a *immodica*, qui ne fait aucun ſens, & qu'il eſt impoſſible de conſtruire avec le reſte de la phraſe. Le MS porte bien diſtinctement *immodicis.*

croceum. Peut-être faut-il lire *cloceum.* Voyez la Note ſur le vers 153.

156. *Tunc centena* &c. La conſtruction eſt, *de quorum centeno corpore centena catapulta nimis pernix pepulit vitam cum ſanguine.*

159. *Lemnius claudus.* C'eſt le Dieu Vulcain, c'eſt-à-dire, le feu.

162. *Rotbertus felix* &c. On ne ſauroit dire qui étoit ce Robert. Dom Bouil-

                    s. ex
Atque Deo pauci vulgo periere juvante: Anno 885.
                    deinde
Erubuere tamen posthâc veluti lupus audax
                                        silvam   profundum
Nil rapiens prædæ, repetitque quidem nemus altum,
Subtilemque nimis secum retulere fugellam,
                                    Deo inferni
Tercentum exanimos flentes Charone receptos.
        sequens
Nox comitans turris studuit vulnus medicari. *Metaphora*
                                fine
Hæc duo bella sui residens in limite currûs
                        frigidus   complere
Ante November adest gelidus, supplere Decembri

---

lart n'y a pas pensé lorsqu'il a écrit (*Hist. de S. Germ. des Prez, page* 51.) qu'il s'agit ici de Robert le fort: il ne se souvenoit pas que ce Seigneur ne vivoit plus alors, puisqu'il avoit été tué par les Normans en 866. On ne comprend pas mieux comment il a pu échapper au P. Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol.* 1713. *Tome I. page* 847.) de dire que c'est *Robert, frere du Comte Eudes*. De quel Comte Eudes entend-il donc parler? Robert, frere de celui qui fut Comte de Paris, puis couronné Roi, tâcha à son tour de déthrôner Charles le Simple long-temps après le siége qu'Abbon décrit ici, & ne fut tué qu'en 923. D'un autre côté le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol.* 398 *recto*) dit que les Normans perdirent à ce second assaut un de leurs chevaliers nommé Henri: mais où a-t-il trouvé cela? auroit-il lu dans le texte d'Abbon *Henricus* au lieu de *Rotbertus*? De maniere ou d'autre ce seroit là une grande méprise: car ce Chevalier, quelque nom qu'il portât, étoit François & non Normand; & Abbon le trouve heureux d'avoir été tué en cette occasion par les Payens, *Rotbertus, miles felix, percussus jaculo pestiferæ gentis.*

165. *repetitque.* C'est-à-dire *& repetens*; car ce mot se rapporte à *lupus*, comme celui de *rapiens.*

166. *fugellam.* Dans l'édition de Dom Bouquet il y a un point après *fugellam*; & il n'y a ni point ni virgule après le mot *receptos* du vers suivant: ce qui ne peut faire aucun sens. Après *fugellam* il ne faut qu'une virgule; & après *receptos* il faut un point: *tercentum exanimos* est gouverné à l'accusatif par *flentes*; & *flentes* se rapporte à *Normanni*, qui est le nominatif sous-entendu d'*erubuere* & de *retulere*.

170. *Decembri.* Dans les six éditions précédentes on lit *December*, qui rend la phrase inexplicable. Il y a formellement *Decembri* dans le MS; & voici la construction des trois vers 169, 170, & 171: *November gelidus, residens in limite sui currûs, adest supplere hæc duo bella ternis solibus ante quàm cederet Decembri caudam anni.* Ainsi la pensée du Poëte est que les deux assauts furent livrez sur la fin de Novembre, trois jours avant que le mois de Décembre

diebus finem daret
Anno 885. Solibus is caudam ternis quàm cederet anni.
rubeo
Sole ſuos fulvo radios fundente ſub æthre,
in parte circumeunt ſ. Gentiles jacentes
Sorte Dionyſii luſtrant equidem recubantes
ſancti
Macharii Sequanæ ripas, & caſtra beatum
rotundum palis
Germanum circa teretem componere vallis
aggere
Commixto lapidum cumulo glebiſque laborant.
ſilvas
Poſt montes & agros, ſaltus campoſque patentes
ſ. Normanni feri
Ac villas equites peragrant, pediteſque cruenti,

---

vînt terminer l'année. Cela poſé, comme il y eut une nuit d'intervalle entre l'un & l'autre aſſaut, il faut dire que le premier fut donné le 27; & le ſecond, le 28 : d'où il s'enſuit que la conférence ou le pourparler du Roi Sigefroi avec l'évêque Goslin, eſt du 26; & que les Normans étoient arrivez le 25 à Paris. Il eſt vrai, comme on le verra bientôt, que le troiſieme aſſaut ne fut donné que le 28 Janvier ſuivant, c'eſt-à-dire deux mois entiers après le ſecond, & que cela fait un long eſpace de temps entre l'un & l'autre : mais outre que les Normans employerent ce temps à piller & à ſaccager tous les environs, il leur fallut faire de grands préparatifs pour la nouvelle attaque qu'ils méditoient, & qui fut ſi longue qu'elle dura quatre jours entiers ſans compter les nuits. On ne voit pas qu'il ſoit poſſible d'expliquer autrement ces trois vers; & de quelque maniere que l'on veuille entendre l'expreſſion *ſolibus ternis*, il ſera toujours vrai de dire que le Pere Daniel (*Hiſt. de Fr. édit. Paris in-fol.* 1713. *Tome I. pag.* 847.) en a mal pris le ſens, lorſqu'il a dit que ce ſecond aſſaut fut donné le dernier jour de Novembre. Mais il eſt bon outre cela de remarquer pour la Chronologie, que dans le calcul du Poëte l'année commence avec le mois de Janvier, ou du moins à Noël.

173. *Sorte Dionyſii* &c. En liſant ce vers & les deux ſuivans, on ne peut s'empêcher de ſe repréſenter une égliſe de S. Denys dans le voiſinage de S. Germain l'Auxerrois. Ce doit être celle que Ste Génevieve avoit fait bâtir, laquelle fut rachetée à prix d'argent en 857, de peur que les Normans n'y miſſent le feu, mais qui peut-être fut enfin détruite pendant les horreurs de ce ſiége.

175. *Germanum circa teretem.* On lit de même plus bas II. 35. *Germani teretis contemnunt littora ſancti.* C'eſt S. Germain l'Auxerrois. Voyez les Annales vers l'an 654. Mezeray (*Hiſt. de Fr. édit. Paris*, 1643. *Tome I. page* 299) & Cordemoy (*Hiſt. de Fr. Tome II. page* 371.) ont pris le change ici bien groſſierement en prenant cette égliſe pour celle de S. Germain des Prez.

Infantes, pueros, juvenes, canamque senectam; Anno 885.
occidunt
Atque patres natosque necant, necnon genitrices;
mulieris
Conjugis ante oculos cædem tribuere marito;
mariti occisio
Conjugis ante oculos strages gustat mulierem,
s. gustat mors
Ante patrum faciem soboles, necnon genitricum;
Efficitur servus liber, liber quoque servus, Epizeuxis.
famulus
Vernaque fit dominus, contra dominus quoque verna;
Vinitor, agricolæque simul cum vitibus omnes,
Ac tellure, ferunt crudeles mortis habenas:
Francia jam dominisque dolet, famulisque relicta;
domino
Heroë gaudebat nullo, lachrymisque rigatur:
pro domino
Nulla domus stabilis vivo regitur dominante.
dives divitiis multis
Ah! tellus opulenta gazis nudatur opimis;
nigris consummantibus æqualiter
Sanguivomis, laceris, atris, edacibus æquo
plagis devoratione
Vulneribus, prædis, necibus, flammis, laniatu
devastant
Prosternunt, spoliant, perimunt, urunt, populantur
crudelis scelerata multitudo crudelis
Dira cohors, funesta phalanx, cœtusque severus.
mox
Posse favebat eis actutùm velle, quòd ipsum

181. 182. Il importe fort peu dans le fonds lequel de ces deux vers doit marcher le premier. Celui qui est ici le 181e n'est que le 182e dans les éditions précédentes, où par la même transposition le 182e est devenu le 181e. Le MS les arrange dans l'ordre où ils sont ici.

196. *Posse favebat eis actutùm* &c. Abbon s'est servi de la même expression dans son Epitre dédicatoire. Ici la construction est, *velle favebat eis posse actutùm*, c'est-àdire, ils n'avoient qu'à vouloir pour pouvoir; & ce qui suit, *quòd ipsum omnia* &c. n'a peut-être point d'autre sens que *quoniam*, ou *nam gestabant*

Anno 885. Omnia se visum gestabant ante cruentum.

pauperes valdè fugiunt superbi homines montes
Valles diffugiunt humiles, tumidi priùs alpes,

armati valdè amant silvas
Arma simul diamant lucos cum corde fugaci;

s. illis
Nemo patet, fugiunt omnes, heu! nemo resistit.

ornamentum pulchri
Sic decus a regni pro posse tulere venusti;

ornamentum navibus
Sic celebris specimen cymbis portant regionis.

exercitus s. Normannorum
Terribiles inter acies tamen adstitit acta

de
Parisius ridens media imperterrita tale.

Anno 886.

s. opus
Ergo bis octonis faciunt, mirabile visu,

---

omnia ante ipsum cruentum à se visum, car ils portoient toutes leurs cruautez dans le cœur; & c'en étoit assez pour en voir bientôt les effets. Dans l'édition de Pithou on a mal à propos séparé *actutum* en deux mots, *ac* & *tutum*; & dans celle de du Bouchet on a fait aussi une faute bien grossiere en écrivant *posce* au lieu de *posse*.

198. *Valles diffugiunt humiles* &c. C'est-à-dire, que les Grands devenus petits prennent la fuite, & vont s'enfoncer dans l'épaisseur des forêts.

201. *decus a regni.* On ne voit point ce qui gouverne le mot *regni* au génitif. Le MS au lieu de *decus* ne met que *dec* avec un signe d'abbréviation; & cette abbréviation est peut-être pour *or*; en sorte qu'il faudroit peut-être lire *decora*. Je dis, peut-être, car il faut avouer que cette abbréviation, qui est fréquente dans le MS, y tient toujours lieu des deux lettres *us*. De plus la Glose explique le mot abrégé par *ornamentum*, non par *ornamenta*.

204. *tale.* Voici encore selon toutes les apparences une faute de Copiste; & on ne doute nullement qu'au lieu de *tale* il ne faille lire *tela*. En admettant cette correction, le sens de la phrase est, *Parisius acta* (c'est-à-dire, *jactata* ou *quassata*) *inter acies terribiles, inter media tela, stetit imperterrita & ridens*. On voit qu'Abbon a voulu profiter de cette expression de Virgile (*Eclog.* X. 45. & *Æneid.* X. 237.) *tela inter media*, comme il a copié plus bas (II. 118.) mot à mot le dernier vers de l'Enéide.

205. *bis octonis* &c. Les éditeurs précédens expliquent ceci dans une note marginale de trois ou plusieurs chariots à seize roues; & c'est aussi de cette maniere que Mézeray (*Hist. de Fr. édit. Paris*, 1643 *Tome I. pag.* 299.) Dom Félibien (*Hist. de Paris*, *Tome I. pag.* 103.) Dom Bouillart (*Hist. de S. Germ. des Prez*, *pag.* 52) &c. l'ont entendu. Le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol.* 1713. *Tom. I. page* 847.) au lieu de trois chariots, dit-

mensuræ conjuncta trinitati
Monstra rotis ignara modi compacta triadi
quercûs unum quodque
Roboris ingentis, super ariete quodque cubante,
s. ariete
Domate sublimi cooperto. Nam capiebant
s. illius arietis s. arietis
Claustra sinûs, arcana uteri, penetralia ventris,
Sexaginta viros, ut adest rumor, galeatos.
Unius obtinuere modum formæ satis amplæ;
i. e dum ternum perageretur
Completis autem geminis, ternum peragendo,
per artem à turri allidere balista
Mittitur arte phalâ vexare phalarica binos
Magistros verbere
Artifices, nervis jaculata uno quoque plectro;

---

que les Normans n'opposerent à la Tour qu'une seule machine de bois en façon de tour à plusieurs étages ; & cette explication paroît beaucoup plus naturelle. Cependant l'expression *plusieurs étages* est encore trop indéterminée : il semble que les mots *triadi roboris ingentis*, & *ternum peragendo*, signifient expressément qu'il y en avoit trois, du moins deux entierement achevez, & un troisieme commencé. Cordemoy, qui dans le texte de son Histoire de France (*Tome II. pag.* 371.) a expliqué ce passage d'Abbon comme tant d'autres, de plusieurs chariots, semble néanmoins dans la vignette qu'il a mise à la tête du regne de Charles le Gros, l'avoir entendu autrement, & avoir donné lieu à l'interprétation du Pere Daniel. On ne voit en effet dans cette vignette qu'une seule machine de charpente à trois étages, qui s'approche de la Tour pour la battre en ruine.

207. *ariete*. Il y a dans toutes les éditions, comme dans le MS, *argete*, qui est une mauvaise orthographe ; il faut écrire *ariete*, ou du moins *arjete*. La construction est, *ariete cubante super quodque monstrum*, ou *super unoquoque monstro*, pour *tabulato* ; c'est-à-dire qu'à chacun des trois étages de la machine il y avoit un bélier.

209. *Claustra sinûs* &c. Dom Bouquet n'a mis aucune virgule dans ce vers ; il semble pourtant qu'il en faut trois, une après *sinûs*, une après *uteri*, & une après *ventris*. Le Poëte dit ici la même chose de trois manieres différentes ; & tout cela ne signifie que l'intérieur ou la capacité de la machine. Cependant de la maniere dont la Glose s'exprime, on diroit que chaque bélier des Normans renfermoit soixante hommes ; ce qui seroit ridicule. La Glose pourroit donc bien être ici une petite addition du Copiste, qui n'aura pas entendu son Auteur ; ou si elle est de l'Auteur même, il aura employé le mot *bélier* pour signifier la machine même qui en portoit trois.

Sic nobis lethum primi meruere paratum:
unitate percussionis — i. e. dualitas Normannorum
Moxque monade necata obiit sævissima dias.
Mille struunt etiam celsis tentoria rebus,
coriis
Tergoribus collo demtis tergoque juvencûm:
tres — contegere — s. tentoria
Bis binos tressisve viros clypeare valebant;
i. e. tentoria — coriatas
Quæ pluteos calamus vocitat cratesve Latinus.
Nox nullam recipit requiem, nullumque soporem,
fabricant
Veloces acuunt, reparant, cuduntque sagittas,
Expediunt clypeos, vetereſque novi efficiuntur.
Cumque senis Phœbi fulgor jam scandit in almas
Quadrigas agilis, noctemque repellit opacam,
Atque suos oriens oculos demitttit in urbem,

En:

---

215. *Sic nobis lethum* &c. Il faut sous-entendre la particule *à*, & le sens est, *sic primi Normannorum meruere lethum paratum à nobis*. Ici *primi Normannorum* signifie *artifices*, c'est-àdire, les Ingénieurs, les inventeurs & conducteurs de la machine.

216. *Moxque monade necata* &c. La construction est, *moxque sævissima dias necata monade obiit*, où l'on voit que *necata* est au nominatif; & cela signifie, comme on le voit par la Glose, que les deux Ingénieurs Normans furent terrassez d'un seul coup. Tous ceux qui au lieu d'une seule machine à trois étages ont supposé trois chariots, n'ont rien entendu à ce vers. Les éditions précédentes portent simplement *mox*; mais dans le MS il y a *moxque*.

217. *Mille*. Cordemoy (*Hist. de Fr. Tome II. page* 371.) & Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. page* 103.) ont pris ce mot au pied de la lettre: ils fabriquerent, disent-ils, *mille* mantelets. D'autres aimeront mieux expliquer *mille* d'un très-grand nombre en général.

219. *Bis binos tressisve* &c. Suivant Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. page* 104.) cela signifie *quatre ou même jusqu'à six hommes*. C'est qu'il joint *bis* à *tressis* comme à *binos*; mais rien n'oblige à doubler *tressis*, & on peut bien traduire *trois ou quatre hommes*.

226. *demittit*. Du Breul & du Chesne dans sa premiere édition ont mis *dimiuit*:

i. e. Normanni
En proles Satanæ ſubitò caſtris furibundæ Anno 886.
egrediuntur
Erumpunt, trepidis nimiùm telis oneratæ:
Ad turrim properant; tenues ut apes ſua regna
plenis — herbæ ſpecies
Diſtentis adeunt humeris caſiâque thymoque,
Arboreiſque ſimul vel amœni floribus agri,
non aliter
Haud ſecùs infelix populus contendit ad arcem
arcubus
Preſſis fornicibus humeris ferroque tremente: Metaphora.
Enſibus arva tegunt, Sequanam clypeis, & in urbem
Plumbea mille volant fuſa denſiſſimè mala,
Atque ferunt pontis validis ſpeculas catapultis;
Mars hinc inde furit ſurgens, regnatque ſuperbus:

---

mittit: mais celui-ci dans ſa ſeconde édition a mis *demittit*; & c'eſt la véritable leçon du MS.

227. *furibundæ*. C'eſt ainſi qu'il y a dans le MS, non *furibundi*, comme on lit dans toutes les éditions précédentes.

228. *nimiùm*. Du Cheſne qui avoit écrit ainſi dans ſa premiere édition conformément au MS, a laiſſé gliſſer dans ſa ſeconde *nimirum*, qui eſt une groſſe faute d'impreſſion que du Bouchet n'a pas manqué d'adopter; mais Dom Bouquet l'a corrigée dans la ſienne.

235. *Plumbea mille volant* &c. Dans ce vers la quantité eſt fort mal obſervée; mais comme ce n'eſt pas là le ſeul défaut du Poëme, on ne s'y arrête point. *Plumbea mala* ſignifient des balles de plomb; & on les lançoit avec des frondes, dit le Préſident Fauchet dans ſon Traité de la Milice & armes de France (*fol.* 522. *recto*) où il traduit ce vers ainſi, *Pommes de plomb mille volent en l'air.*

236. *ferunt pontis*. Il y a *pontes* dans le MS; mais il eſt impoſſible de conſtruire ce mot avec le reſte de la phraſe. On lit dans les ſix éditions précédentes *pontis*, dont la conſtruction eſt aiſée, & qui ſemble en effet devoir être préférée à *pontes*. Pour ce qui eſt de *ferunt*, il n'y a dans le MS que *fer* avec un ſigne d'abbréviation; mais ce doit être *ferunt*.

ſpeculas. Ceci prouve que le pont étoit défendu par des forts, tant à l'une qu'à l'autre de ſes deux extrémitez, conformément à ce que le Poëte a dit plus haut au vers 19. *phalas cis urbem, citraque flumen.*

curva
Anno 886. Totius ecclesiæ convexa boando metalla
Flebilibus vacuas supplent clamoribus auras;
Arx nutat, cives trepidant, ingensque tubarum
Vox resonat, cunctosque pavor cum turribus intrat.
Hîc proceres multi, fortesque viri renitebant:
Antistes Gozlinus erat primas super omnes;
Huic erat Ebolusque nepos, mavortius Abba,
Hîc Rotbertus, Odo, Ragenarius, Utto, Erilangus:
s. erant
Hi Comites cuncti; sed nobilior fuit Odo,
sagittas
Qui totidem Danos perimit quot spicula mittit.
Dimicat infelix populus, pugnatque benignus:
Tres armavit atrox cuneos, quibus obtulit arci

---

238. *metalla.* Du Breul, du Chesne, & Dom Bouquet, mettent en marge, *id est campanæ*, comme si c'étoit l'interprétation de la Glose. L'interprétation est juste; mais la Glose ne dit rien sur ce mot.

243. *primas.* Ce mot ne signifie pas *Primat sur tous les Grands de la Cour*, comme l'explique François du Chesne (*Hist. des Chancel. page* 91.) Ce n'est qu'une expression générale qui s'applique à toute supériorité. Abbon l'emploie plus bas II. 542. pour marquer la royauté d'Eudes.

245. *Ragenarius.* Pithou, du Breul, & du Chesne dans sa premiere édition ont mis *Ragenarius* conformément au MS. Mais le même du Chesne dans sa seconde édition, suivi par du Bouchet & par Dom Bouquet, ont jugé à propos de mettre *Regenarius*.

247. *spicula.* Il y a ici une grosse faute d'impression dans l'édition de Pithou, où on lit *specula* au lieu de *spicula*.

249. *Tres armavit atrox* &c. Le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol.* 1713. *Tome I. page* 847.) a pris le change ici. « Le Comte Eudes, dit-il, » ayant fait sortir de la Ville un assez grand nombre d'Infanterie, partagea ce » corps en trois bataillons: il destina le plus gros à la défense de la Tour pour » soutenir & pour relever ceux à qui on avoit confié la garde de ce poste; il » mit les deux autres sur le Pont pour repousser les ennemis s'ils l'attaquoient » &c. » Or ces trois bataillons prétendus du Comte Eudes sont précisément trois

cum f. obtulit cuneos navigio
Majorem, picto ponti geminosque parone; Anno 886.
turrim pontem
Hanc sat opinati superare, hunc si potuissent.
Hæc bellum patitur, multò majora sed ille;
Hæc depicta gemit variò sub vulnere rubra;
Ille virûm luget vires obitusque fluentes.
Sanguine nulla via urbis adest intacta virorum;
Prospiciens turrisque nihil sub se nisi picta
Scuta videt, tellus ab eis obtecta latebat.
Inde super cernens lapides conspexit acerbos,

---

corps de troupes Normandes. Le Pere Daniel auroit-il lu *Otto* au lieu d'*atrox*, qui ne peut signifier ici que les Normans? Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. pag.* 104.) dit que le premier de ces trois corps fut destiné à battre la Tour, le second à battre le Pont, & le troisieme à soutenir ces deux batteries. Ce n'est point là la pensée d'Abbon, suivant lequel le plus fort ou le plus nombreux des trois attaqua la Tour *arci majorem*; & les deux autres conjointement attaquerent le Pont *geminos ponti* Or ces deux derniers ensemble étoient plus forts que le premier tout seul: aussi les Normans vouloient-ils faire de plus grands efforts contre le Pont que contre la Tour. Pourquoi? parce que s'ils venoient à bout du Pont ils se persuadoient avec raison que la Tour ne pouvoit plus leur manquer, *Hanc sat opinati superare, hunc si potuissent.*

250. *picto.* Puisqu'il faut sous-entendre *cum* devant *picto*, suivant la Glose, ce mot *picto* se rapporte à *parone*, non à *Ponti*. Mais peut être *cum* est-il transposé dans la Glose, & qu'au lieu de joindre cette particule avec *picto*, le Copiste devoit la joindre avec *parone*. On verra plus bas sur le vers 623 un exemple bien sensible de pareille transposition dans la Glose.

254. *virûm.* Ce mot est ici au génitif pluriel pour *virorum*. Ainsi Dom Bouquet qui emploie les accens devoit écrire *virûm*, comme il a écrit *juvencûm* au vers 218. On voit ici aussi bien que plus bas II. 232. que les Parisiens se défendoient de dessus les Ponts, & que plusieurs périrent à l'attaque de celui-ci; d'où il faut conclurre qu'il n'étoit point couvert de maisons, comme l'étoient les deux autres plus anciens, connus aujourd'hui sous les noms de petit Pont & de Pont au Change. C'est aussi de cette maniere que Cordemoy l'a représenté dans la vignette qu'il a mise à la tête du regne de Charles le Gros, quoiqu'il ait pris ce pont pour le Pont au Change.

dardos
Anno 886. Ac diras ut apes denſæ tranare cateias;
Inter ſeſe aliud turrimque nihil metit æther.
Vox immenſa, metus major, ſtrepituſque fit altus:
Hi bellant, iſti pugnant reſonantibus armis;
valdè
Prælia Normanni exacuunt crudelia ſanè.
filius
Nullus habet terræ totidem qui vivere natus
Indutos gladiis pedites ſpectaret in unum,
scutis
Et tantâ miraretur teſtudine pictâ:
Hâc ſibi confecere polum vitam nutrientem,
transcendere ſ. Normannorum
Quem nullum ſuperare caput cupiebat eorum.
ſ. ſcuta
Aſt infra capiunt tetræ necis arma frequenter;
certamine
Mille dabant pugnam pariter ſtantes in agone;

---

259. *ut apes denſæ.* Le MS porte *denſe*; & il y a de même dans toutes les éditions précédentes, excepté dans celle de du Bouchet, où on lit *denſæ*. Mais l'orthographe du MS ne prouve rien, parce qu'on y confond trop ſouvent les *e* avec les *æ*, & les *æ* avec les *e* ſimples. Ainſi on peut ſe conformer ici à la maniere d'écrire de du Bouchet; & cela avec d'autant plus de raiſon, que Virgile (*Georg. IV.* 75.) en parlant des abeilles a dit, *Et circa regem, atque ipſa ad prætoria denſæ miſcentur.* Abbon a affecté ſouvent d'employer les propres expreſſions de Virgile: c'eſt même le Poëte qu'il s'étoit propoſé pour modele lorſqu'il entreprit d'écrire en vers l'Hiſtoire du Siége de Paris, *Maronis*, dit-il dans ſon Epitre dédicatoire, *proſcindebam Eclogas.* Certainement il ne pouvoit choiſir mieux: mais il lui falloit outre cela le génie; & il ne l'avoit point.

263. *Normanni.* On ne lit jamais *Nortmanni* dans le MS avec un *t*, comme Dom Bouquet l'écrit après quelques-unes des éditions précédentes, mais toujours *Normanni*, *Normannos* &c.

264. *Nullus habet* &c. Ceci eſt extrêmement obſcur. La conſtruction ſeroit-elle, *nullus natus* ou *filius terræ habet totidem vivere, qui ſpectaret*, ou *videret tot pedites* &c.? le reſte ſemble marquer que les Normans étoient ſi bien à couvert ſous leurs boucliers, qu'on ne leur voyoit point la tête; & qu'ils s'en étoient fait une eſpece de Ciel ſous lequel ils croyoient mettre leur vie en ſûreté.

Mille, ſimul turrim quoniam contingere cuncti — Anno 886.
Haud unà poterant, turmis certare ſtudebant.
brachiis
Arx ſpeculans nudis quoniam chelis inimicus
Ingeminat populus certamen, & ore patenti
ivos — curvos, *i. e.* arcus non tenſos tetendit
Erectas taxos arcus convertit in uncos, — Metonymia
ſ. Normannorum
Unius hinc jaculum tranſmittitur os in apertum;
contegere
Quem ſubitò conans alius clypeare migrantem,
traxerat
Nempe cibum guſtat primus quem repſerat ore.
i. e. trinitatem
Adveniens autem numerum qui clauderet almum,
Hos nitens geminos auferre latenter, & ipſe
Perculſus pharetrâ turri veniam quoque poſcit. — Metonymia
Sub clypeis illos alii conduntque trahuntque;
Unde furore nimis pingues bellum renovarunt.

---

273. *Arx ſpeculans.* Voici un nominatif abſolu, qui eſt un pur Gallicîſme : *Ceux de la Tour voyant que* &c... *un d'entre eux jeta un trait*, &c.

quoniam. Ce mot eſt ici pour *quòd*, expreſſion très-uſitée dans la baſſe latinité au lieu du *que* retranché. Ainſi le ſens de la phraſe eſt, *Quum Pariſii viderent Normannos ingeminare certamen* &c. Et cela poſé, il ne faut qu'une virgule après le mot *uncos* du vers 275, quoique Dom Bouquet y ait mis un point.

275. *taxos.* La Gloſe explique ce mot par *ivos*, expreſſion barbare, mais qui prouve qu'au IXe ſiecle le mot *if* étoit uſité dans notre langue. Cet exemple pouvoit entrer dans le Gloſſaire de du Cange avec celui de l'Hiſtorien des miracles de S. Martin de Vertou.

278. *cibum guſtat.* Plaiſanterie baſſe ; mauvais burleſque.

281. *Perculſus.* Il y a ainſi dans le MS au lieu de *percuſſus* qu'on lit dans l'édition de Dom Bouquet.

turri veniam poſcit. Cela ne ſe reſſent-il pas encore de la mauvaiſe plaiſanterie du vers 278 ? Un homme proſterné, demander pardon à la Tour, parce que le voilà étendu par terre d'un coup de fleche !

283. *furore nimis pingues.* Nous dirions *bouffis de rage.*

Anno 886.

Scuta cient planctus ſaxis ferientibus ipſa ;
Sanguineaſque vomunt voces galeæ ſubeuntes
Æthera ; crudeli lorica mucrone foratur.
Reſpicienſque ſuas, & quos fundaverat artus ;
Omnipotens fabricas modicùm Danis ſuperari ;
Exhibuit noſtris animos vireſque valentes,
Impertitus eis ſenſus equidem tremebundos.
Tum pereunt miſeri, pluresque vehuntur ad altos
naves
Ponentes animas torquentibus arma phaſelos.
Jam Titan celeres miſſos præmittere curat
requiem
Oceano pompare toros, otium quibus abdat ;
Torvaque plebs quæ jam cecini tentoria turri
Texta tulit ſilvis flenti cæſiſque juvencis,

---

284. *Scuta cient* &c. Tout ceci eſt pour exprimer le bruit excité par les boucliers jetez pêle mêle par terre, & par les caſques qui ſe choquoient dans l'air les uns contre les autres.

290. *eis*. C'eſt-à-dire *Normannis*.

292. *torquentibus arma*. C'eſt-à-dire, *a torquentibus arma*. La place eſt couverte de morts & de mourans ; ceux-ci ſont emportez dans leurs navires par ceux qui combattoient encore, qui avoient encore les armes à la main.

293. *celeres miſſos*. Ou c'eſt le mot *miſſos* qui ſignifie ici les chevaux du Soleil, car on dit *admiſſarius equus* pour ſignifier un *étalon* ; ou c'eſt *celeres* qui veut dire *equos*, quoique dans le ſens propre il ſignifie *equites*.

294. *pompare toros*. Le mot *pompare* eſt de la baſſe latinité ; & la Gloſe plus bas ſur le vers 488 l'explique par *ornare*. Abbon veut donc dire ici que les chevaux du Soleil ſe diſpoſoient à orner ou à préparer le lit où il devoit prendre ſon repos. A l'égard de *toros*, il eſt indifférent qu'on le prenne pour le lit du Soleil, ou pour le rivage de la mer. Virgile (*Æneid. VI. 674.*) a dit *riparum toros incolimus*, pour dire, nous habitons, nous couchons ſur le bord des rivieres.

296. *tulit*. Les Normans en s'éloignant de la Tour emportent avec eux

quibus tentoriis
Queis noctem quidam bello, quidamque sopore
compofuere
Præteriere, quibus circumtrivere meatus
i. e. sagittas i. e. ad vibrandas
Pennivolas acies vibrari felle madentes
custodientibus
Militibus noctu eximiam cernentibus arcem.

Manè quidem flagrante novant certamina plenis
scutis in
Arma trucum terris fixâ testudine gyro.
pro bant
Certabant alii plures fossata studere
turrim pro replebant
Quæ circa resident illam, sulcosque replère.
tim
Hinc glebas specubus, frondesque dabant nemorosas;
Atque suo segetes etiam fœtu viduatas,
Prata simul, virgulta quoque, & vites sine gemmis;
Hincque senes tauros, pulchrasque boves, vitulosque;
Postremùmque necant elegos, heu! quos retinebant

---

leurs mantelets, ou leurs claies faites de bois, & couvertes de peaux de bœufs.

flenti. C'est-à-dire affligée, extrêmement endommagée.

298. *circumtrivere meatus.* Ce dernier mot doit signifier ici des trous, des fentes, des ouvertures, par où on peut faire passer quelque chose. C'étoient des especes de meurtrieres que les Normans pratiquerent dans leurs mantelets, pour pouvoir jeter par là des fleches sur les Assiégez. Du Breul, du Chesne, du Bouchet, & Dom Bouquet, marquent dans leurs éditions, que la Glose explique *circumtrivere* par *posuere*; elle l'explique par *composuère.*

301. *quidem.* Pithou & tous les les autres éditeurs, à l'exception de Dom Bouquet, ont mal mis ici *quidam* au lieu de *quidem.*

novant certamina &c. La construction est, *Arma Normannorum renovant certamina, terris plenis testudine fixâ in gyro*; les Normans recommencent ou se préparent à recommencer l'assaut, ils s'approchent de la Tour, & en couvrent tout le pied ou toutes les approches, en formant la tortue avec leurs boucliers.

303. *studere.* La Glose explique la derniere syllabe de ce mot par *bant*; c'est-à-dire, que *certabant studere* est ici pour *studebant*, comme au vers suivant *certabant replere* est pour *replebant.*

309. *elegos.* Du Cange dans son Glossaire latin rapporte un grand nombre

Anno 886.

Captivos; fulcisque cavis hæc cuncta ferebant;
movent
Idque die totâ stantes agitant in agone.
Hocce pius cernens Præsul clarâ lachrymando
Voce vocat Domini Salvatorisque parentem:
Alma Redemptoris genitrix, mundique salutis,
Stella maris fulgens, cunctis præclarior astris,
Cede tuas precibus clemens aures rogitantis.
Si tibi me libeat Missas unquam celebrare,
Impius atque ferox, sævus, crudelis, & atrox,
Captivos perimens, laqueo necis irretiatur.
ab subitò
Arce repente volans telum deferre fategit
Normanno
Antistes Gozlinus huic quod flendo precatur;
Qui vinctos vinctus mortis dimisit habenis,
Atque miser sociis tendit clypeumque pedemque;
Os solvit, virtute ruit, fulcosque replevit
Mensurans terram, spirans animam malè natam,
s. à se
Captivos juxta tritos gladio nimis ejus.
Urbs in honore micat celsæ sacrata Mariæ,

Auxilio

---

d'exemples, qui prouvent qu'*elegus* s'est dit pour *pauvre*, *misérable*; & la Glose elle-même ne l'explique pas autrement plus bas II. 91.

322. *Qui vinctos* &c. c'étoit un Normand qui avoit fait mourir plusieurs prisonniers François, & qui est tué lui-même du coup.

dimisit. Pithou, du Breul, & du Chesne dans sa premiere édition, ont écrit *dimisit* conformément au MS. Mais le même du Chesne dans sa seconde édition a mis *demisit*; en quoi il a été suivi par du Bouchet, & par Dom Bouquet.

329.

Anno 886.

Auxilio cujus fruimur vitâ modò tuti.
Hinc indicibiles illi, si fortè valemus,
laudes
Reddamus grates, placidas reboemus & odas;
Vox excelsa tonet, laudesque sonet, quia dignum:
Pulchra parens salve Domini, regina polorum;
Nostra nites altrix, orbis constas dominatrix,
Quæ sævis manibus Danûm, gladioque minace;
Solvere Luteciæ plebem dignata fuisti,
Luteciæque satis poteras conferre salutem,
mundo
Quæ lubrico Salvatorem cosmo genuisti.
Cœlicoli cœtus, Virtutes, ac Dominatus,
Principatus
Primatusque, Potestatesque, Thronique polorum,
filii
O genitrix sobolis summi regis celebranda,
Te gaudent, recolunt, laudant, venerantur, adorant,
O felix, uteri thalamo quæ claudere mater
magnum potuisti
Quem cœli nequeunt, tellus, vastum mare, quisti,
Atque tuum delecta patrem nobis peperisti!
Luna micans, Solem multò plus te renitentem
Fudisti terris, & eas quo plena manebas

---

329. *illi.* Il y a dans Dom Bouquet *illis*, qui ne peut être qu'une faute d'impression.

330. *reboemus.* Toutes les éditions, même la premiere de du Chesne, ont *reboemus* conformément au MS. Mais du Chesne dans sa seconde a mis *roboemus*; & Dom Bouquet a copié cette faute.

Ll

Anno 886. *Irradiando genus nostri lapsum reparasti.*
o s. te
Ergo cui, Regina Poli, componere quibo?
Sanctior es cunctis, sexu felicior omni,
Cultorum miserere tui jam, nata potentis:
Gloria, laus, & honor, radiansque decus tibi semper
Sit, benedicta Dei mater sceptris in Iesu. Diaeresis

Phœbus abit, noctisque redit caligo serenæ;
Normannorum copiosis
Excubiisque nequam turris sepitur opimis.
Aurorâ gyrante polos, gyrantur & arces:
à
Mortiferis siquidem telis quatientibus illas,
movent ponunt
Arrietes conflant, unumque locant ab Eoo
In turrim; contemplatur septentrio celsa
arietem
In portas alium; tenuit contra latus ejus
Oc-que-cidens ternum. Magno cum pondere nostri
Tigna parant, quorum chalybis dens summa peragrat,
Machina quo citiùs Danûm quisset terebrari.
Conficiunt longis æquè lignis geminatis

---

352. *Sit.* Dom Bouquet écrit *sis* au lieu de *sit*; en quoi il s'écarte mal-à-propos & du MS & de toutes les éditions précédentes.

Iesu. On pourroit écrire ce mot ou par un I voyelle, ou par un J consonne. Au premier cas ce seroit un vers Héroïque ordinaire; au second cas ce seroit un vers Spondaïque. Mais le mot *Diæresis*, qui est à la marge, prouve qu'Abbon a fait ici *Iesu* de trois syllabes.

361. *quorum chalybis dens* &c. C'est-à-dire, comme l'explique le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol.* 398. *verso*) que ces grosses pieces de bois étoient aiguisées par un bout, & armées de pointes d'acier pour enfoncer les machines des Assiégeans.

363. *Conficiunt.... geminatis.* On a donné dans la Préface la traduction que

Anno 886.

f. eas cupientes
Frondivagis equidem ſilvis gravidare flagrantes;
Poſtremùm Vulcanus eis imponitur ardens,
Flammivomas oriens dimittit eas pedetentim,
funibus juxta
Anquiniſque trahebantur ripas ſecùs ipſæ
Ad pontem, ſeu conſpicuam comburere turrim.
Silva vomit flammas, arent latices pelagique,
Terra gemit, virides herbæ moriuntur ab igni,
con
Lemnius atque potens Neptuno ſtat pede trito;
niger
Regna poli furvus penetrat, nubeſque peragrat.
Hinc tellus & ager, lymphæ cœlique cremantur:
Urbs luget, ſpeculæque timent, & mœnia deflent.
Heu! quam magna oculis manant lachrymoſa beatis
Flumina! dant pulchri juvenes, ſed & alba ſenectus,
crines
Mœrentes gemitus; matreſque jubas laniando

---

378. *oriens dimittit eas pedetentim.* Ces bateaux deſcendoient la riviere; par conſéquent ils venoient du côté de l'Orient. Quelques éditions mettent ici *demittit* au lieu de *dimittit*, & encore plus mal *pedentim* au lieu de *pedetentim.*

379. *Anquinis.* Toutes les éditions portent *anguinis*; mais il y a dans le MS *anquinis* qui eſt pour *anginis*, & *angina* ſignifie un câble de navire.

381. *arent latices* &c. En liſant cette deſcription, on s'imagineroit que la ſcene étoit au milieu d'une verte campagne, auprès de quelque mare d'eau & pendant le mois d'Août. Or tout ceci ſe paſſa ſur la riviere, & au mois de Janvier.

383. *Lemnius atque potens* &c. C'eſt-à-dire, *Lemnius potens pede trito ſtat Neptuno*, Vulcain au pied boiteux marche ſur Neptune; ou ſimplement *Lemnius ſtat Neptuno trito pede*, *Lemnius terit pede Neptunum*, Vulcain foule aux pieds Neptune. Mais le premier paroît préférable comme plus conforme au ſtyle d'Abbon: il avoit déjà dit au vers 159 *Lemnius claudus*, & il dira encore au vers 547 *Vulcano claudo.*

Terga dabant ſiccæ, crineſque per arva revolvunt. Anno 886.
s. feminæ pugnis
Hæ colaphis nudata ſuis jam pectora tundunt;
At ſecuere genas aliæ lachrymis madefactas.
Tum trepidant cives, cunctique vocant celebrandum
Germanum: *Miſere tuis, Germane, miſellis.*
(Pariſius Præſul fuerat ſanctiſſimus olim,
Illuſtrabat eam cujus venerabile corpus.)
Mœnia Germani nomen recinunt; & in omni
Exclamat miles ſpeculâ, primique virorum:
O famulis, Germane, tuis ſuccurrere diſce.
vocat
Littora ſeu liquidi laticis pelagus ciet altum,
Sidereoſque thronos, quibus emicat, ut jubar almus

---

399. *ſuccurrere diſce.* Cette expreſſion eſt tirée de Virgile (*Æneid. I.* 634.) *Non ignara mali miſeris ſuccurrere diſco.* Le Poëte latin a bien pu faire dire à Didon, qu'ayant éprouvé la mauvaiſe fortune, elle avoit appris à s'intéreſſer pour les malheureux. Mais le Poëte François & Chrétien n'a pu qu'avec indécence faire invoquer la protection d'un Saint, en lui diſant d'*apprendre* à ſecourir ceux qui avoient recours à lui.

400. *Littora ſeu liquidi laticis* &c. Cet endroit a été viſiblement corrompu par le Copiſte; & il n'eſt pas poſſible de l'entendre ſans y faire quelque correction. C'eſt, à ce qu'on croit pouvoir conjecturer, une comparaiſon tirée du mugiſſement des flots de la mer, qu'on ſuppoſe attirez & repouſſez par la preſſion de la Lune, & dont le bruit mêlé à celui des nues, répété par les échos, ſe communique de proche en proche, & ſe fait entendre fort loin; enſorte que la penſée du Poëte peut être rendue ainſi en proſe: *Quemadmodum Luna verberat ſidereos thronos, quibus emicat, & ciet Pelagus altum ſeu litora maris, echo comitante innumeros boatus, ita* &c.

ciet. La Gloſe explique ce mot par *vocat*; & il eſt vrai que *ciere* veut dire quelquefois *appeller à ſoi, faire venir*; mais quelquefois auſſi il veut dire *chaſſer, repouſſer*; & en général il ſignifie encore *exciter, émouvoir, animer.* Or ces trois ſens pris conjointement ou ſéparément conviennent fort bien au flux & reflux de la mer, ou à la mer agitée par la preſſion de la Lune.

401. *Sidereos thronos.* Cette expreſſion doit ſignifier les nuées.

Anno 886. Verberat, innumerus echo comitante boatus;
Germanum respondet & urbs vocitantibus ipsum;
Concurrunt matres pariter juvenesque puellæ
Ad sancti tumulum suffragia poscere grata.
Infelix & ob hoc populus subiit nimis alta
Gaudia, subsannans cives, Dominique catervam;
Scuta dabant alapis reprobo risu saturatis,
sonoro plena
Argutoque tument horum distenta boatu
Guttura; & urbanis plangentibus aëra magno
Implentur sonitu, clamore minus nihil amplo:
Vox auditur in excelsis, & luctus in æthris.
At Deus Omnipotens, omnis fabricæ reparator

---

jubar almus. Quoique *jubar* soit communément du genre neutre, cependant Despautere (*edit. Paris. in-fol.* 1557. *page* 37.) dit, *jubar hic dedit olim*; & pour prouver qu'on l'a fait autrefois masculin, il cite ce vers d'Ennius, *Interea fugit albu' jubar Hyperioni' cursum.* Or dans ce vers *albus jubar* signifie la Lune. Qui ne conclurra pas de là qu'Abbon s'étoit servi de la même expression; mais que son Copiste a défiguré le mot *albus* de l'original, en lui substituant *almus*?

402. *innumerus*. C'est encore une corruption manifeste du texte. On croit qu'il faut absolument lire *innumeros*, & ponctuer la phrase comme on l'a ponctuée ici.

405. *Sancti tumulum*. Le corps de S. Germain étoit alors dans la Ville, où les Religieux de l'Abbaye l'avoient transporté. Ainsi les Parisiens purent bien ne pas aller jusqu'au tombeau du Saint, ou jusqu'à l'Abbaye, à cause de l'éloignement. S'ils n'allerent que jusqu'au lieu où son corps étoit en dépôt, le mot *tumulus* signifieroit ici non le tombeau, mais la châsse du Saint.

406. *Infelix populus*. Ce sont les Normans qui tournent en dérision la religion des Parisiens.

408. *Scuta dabant alapis*. Il semble que ce soit pour *scutis dabant alapas*, ils souffletoient leurs boucliers, ils les frappoient les uns contre les autres en faisant de grandes huées contre les Chrétiens.

Orbis, adest precibus sancti rogitatus; & ipse, Anno 886.
O Germane, venis humili succcurrere plebi
Auxilio, lapidumque salire struem super altam
Flammivomas puppes, pontem ne læderet ulla,
Ipse coëgisti: pontem sustentat is agger.
Continuò Domini populus descendit ad ignes;
Quos mergens in aquis, naves cepit sibi victor;
Hîcque Dei sumsit felix gaudere caterva,
Unde priùs duxit gemitus magnosque dolores.
Sic nostris geritur bellumque, diesque recedit,
ineptis stultis
Noxque phalam gurdis mandat custodibus ipsam.
Sole suas nondum claras subeunte quadrigas
Sub lucem revehunt crates sua ad oppida furtim,
Arrietes, Carcamusas vulgò resonatos,
timor
Dimisere duos, pallos vetuit removere,

---

422. *duxit.* C'est ainsi qu'il y a dans le MS, au lieu de *sumsit* qu'on lit dans toutes les éditions précédentes.

424. *gurdis.* Ce mot, suivant la Glose, signifie un sot, un lourdaut. Or il n'est pas croyable que les Parisiens n'ayent laissé à la garde de leur Tour que des soldats de cette trempe. Les Normans au contraire qui avoient pris le parti de se retirer, & qui se retirerent en effet pendant la nuit, ne durent laisser là que ceux d'entre eux qui étoient les moins aguerris & les moins expérimentez. Ainsi il paroît que *gurdis custodibus* se rapporte aux Normans plutôt qu'aux Parisiens.

426. *oppida.* Ce mot doit être ici pour *castra.*

427. *resonatos.* C'est pour *dictos* ou *nominatos*, comme plus haut au vers 30. On a vû dans la Préface, que le Président Fauchet a traduit ce vers ainsi, *Belliers vulgairement appellez Carcamousses*; mais il a fait deux fautes en lisant dans le latin *carcamoussas* & *nominatos.*

428. *pallos.* Puisque la Glose explique *pallos* par *timor*, il faut que *pallos* soit pour *pallor*, comme on dit *honos* pour *honor.*

Anno 886. Quos nostri capiunt gaudenter depeculantes;
Rexque Danos retulit Sigenfredus super omnes,
portas
Quem turris metuit proprios sibi vellere ocellos;
Sicque juvante Deo dirus Mavors requievit.
Januarii suprema dies statuit triduana,
Hæc finire sequens studuit certamina mensis.
Tertia lux hujus fuerat belli recolendæ
Sancta Genitricis tunc Purificatio Christi,
Quæ nostræ tribuit plebi gaudere triumpho.
Præterea conscendit equos avibus ociores
infelix
Infortuna cohors, repetens partes Orientis,
Francia quas nondum populatas tristis alebat.

Cuncta

---

430. *Rexque Danos* &c. La construction est, *& Sigenfredus, rex super omnes, retulit Danos.*

431. *ocellos.* La Glose expliquant ce mot par *portas*, le sens de la phrase est que la Tour qui craignoit de voir enlever ou enfoncer ses portes, se vit enfin heureusement délivrée de ses ennemis. Seroit ce là l'étymologie du mot françois *huis?* Il peut venir d'*ocellus* aussi bien que d'*ostium.* Voyez encore plus bas II. 284.

432. *dirus.* Les six éditions précédentes portent *durus*; mais dans le MS il y a *dirus.*

433. *Januarii suprema dies* &c. Le poëte dit deux ou trois vers plus bas, que la fête de la Chandeleur arriva le troisieme jour après cette nouvelle attaque, c'est-à-dire après les trois nouveaux assauts dont elle fut formée. Or ces trois nouveaux assauts furent donnez en quatre jours consécutifs; d'où il s'ensuit que le dernier des trois étant du 31 Janvier, *Januarii suprema dies*, le premier doit être fixé au 28 du même mois, & que tous les trois sont de l'an 886. D'où vient donc que Dom Bouquet les partage entre les deux années 885 & 886? car suivant les dates qu'il a mises à la marge de son édition, il n'y a que le troisieme qui appartienne à cette derniere année, les deux autres étant encore de l'an 885.

442.

Anno 886. Unde nepos ejus nimiùm triſtans Adalelmus

Comitis

Conſulis intererat populo, cui talia dixit:

Eia, viri fortes, clypeos ſumatis & arma,

vindicare velociter pergamus

Ulciſcique meum raptim properemus avunclum.

ſ. verba dixit ſ. Adalelmus pugnans

Hæc inquit, villam petiit congreſſus acerbis;

mox Normannos occidit nec nominandos

Ilicet hos vicitque, trucidavitque nefandos;

Normanno villam victor moriente replevit;

navigio

Nil reliqui prohibente fugâ retulere paroni.

Hæc eadem Rotbertus erat nitens operari.

pratum pulchram juxta

Pòſt, æquor reſidens almi niveam ſecùs aulam

Scandere Germani tentant crebriùs vocitati,

Ejus quâ ſpeciem conſtat lucere ſepulchri.

Hîc jacuit ſuimet jugiter venerabile corpus,

Nobiliuſque monaſterium cunctis fuit illud

Neuſtria quæ refovere ſinu diſcebat in amplo.

i. e. à monaſterio portatus

Hinc propriis fuerat famulis geſtatus in urbem:

---

453. *populo.* Voyez la Note ſur le vers 447.

456. *acerbis.* Ce mot eſt pris ici adverbialement pour *acerbè*, ou il faut ſous-entendre *ictibus*.

460. *Hæc eadem* &c. C'eſt-à-dire, c'eſt ce que le Comte Robert ſon oncle vouloit exécuter.

461. *Pòſt, æquor* &c. La conſtruction eſt, *Poſtea* (Normanni) *tentant ſcandere æquor reſidens ſecùs aulam S. Germani.*

466. *diſcebat.* C'eſt ainſi qu'il y a dans le MS, auſſi bien que dans Pithou, dans la ſeconde édition de du Cheſne, & dans celles de du Bouchet, & de Dom Bouquet. Du Breul, & la premiere édition de du Cheſne portent *dicebat.*

467. *fuerat.* Il y a *fuerit* dans l'édition de Pithou, dans la ſeconde de du Cheſne, & dans celle de du Bouchet, conformément au MS; mais c'eſt

f. sanctus
Ipse Danos, quicunque dabant vestigia prato; Anno 886.
custodientibus
Militibus speculam cernentibus, urbis in ejus
Rure sitam, fugiente morâ tradit capiendos.
sancti ingrediens destruere
Ecclesiam cujus penetrans lacerare fenestras
verberibus i. e. ex devoratoribus
Ictibus arboreis unus vitreas lanionum,
conturbatur crudelis
Continuò amenti rabie confunditur atrox,
Furiarum nigris conjunctus S. Germano
Curribus Eumenidum piceis arctatus ab almo;
Morsque sequens miserum perdit, pietate remotâ;

---

visiblement une faute de Copiste : il faut nécessairement *fuerat*, comme on lit dans l'édition de du Breul, dans la premiere de du Chesne, dans celle de Dom Bouquet, & dans les Actes des SS. de Dom Mabillon (*Sec. III. part. II. page* 121.)

in urbem. La tradition est que le corps du saint Evêque avoit été porté en dépôt dans une Chapelle de S. Jean-Baptiste, qui porte aujourd'hui le nom de S. Germain le vieux; mais cette tradition ne paroît pas sûre dans toutes ses parties. Voyez plus bas la Note sur le vers 310 du IIe livre, & les Annales sur l'an 888.

468. *prato*. C'est ce qu'on a appellé dans la suite *le Pré aux Clercs*. Voyez les Annales vers l'an 968.

469. *Militibus speculam cernentibus*. Le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol.* 1713. *Tome I. page* 847) a fait ici deux fautes considérables : il suppose 1°. qu'il y avoit alors une garnison Françoise dans l'Abbaye de S. Germain des Prez, 2°. que c'étoit entre le second & le troisieme assaut que cette garnison incommodoit fort les Normans. Or il n'y avoit point d'autre garnison que celle qui gardoit la Tour à l'extrémité du nouveau pont méridional, sur la rive gauche de la riviere ; & elle ne commença à harceler les Normans qu'entre le cinquieme & le sixieme assaut. Le même Historien ajoute que pour empêcher les courses de cette garnison, les Normans firent autour de l'Abbaye une espece de circonvallation avec des forts, où ils mirent quelques troupes ; & il ne peut avoir en vûe que ce qu'Abbon dit plus bas (*II.* 37 & *seqq.*) *circumeunt castris æquor* &c. Mais ceci n'arriva qu'entre le sixieme & le septieme assaut.

470. *fugiente morâ*. C'est-à-dire *sine morâ*. Abbon a répété cette expression plus bas II. 16.

471. *lacerare*. C'est-à-dire *ad lacerandum*, ou *dum tentat*, *dum incipit lacerare*.

Anno 886. Hiſque fatigatus cauſis inferna petivit.
provide aliquando
Mi Germane ſacer, cura ne ſpiritus olim
Illa meus ſubeat, cujus miracula canto
Hæc & quò ſupplere queam faveas precor alme.
poſtula Spiritus Sanctus
Summa patris ſummi Natique, rogato, Columba
Ore meo ſedeat, mentem repleat, pie Domne;
Actibus atque ſacris virtutum floribus ornet,
ſ. columbâ nigris
Expulſis ſeſtrice ſacrâ vitiis procul atris.
ſubiens Normannus
Torriculi ſcandens alius ſublime cacumen
Mutat iter per quod ſubiit, greſſus quoque volvit
excelſa
Ardua præcelſi nimiùm per culmina Templi,
culmina
Oſſa cui fregere ſacri faſtigia tecti,
cogentibus
Germani meritis urgentibus. Hoc ſuper urbis
mœnia futurus
Pergama ſtans venturus Odo Rex prodidit omni

479. *Hæc & quò* &c. C'eſt ainſi qu'il y a dans le MS, quoique tous les éditeurs précédens aient imprimé *quæ* au lieu de *quo*, qui paroît ici pour *ut*. Ce vers & les deux précédens ne renferment qu'un verbiage aſſez inintelligible. Heureuſement ſont-ils auſſi très-inutiles pour le fonds de l'hiſtoire.

483. *ſeſtrice ſacrâ*. La Gloſe ajoute que *ſacrâ* ſe rapporte à *Columba* qui eſt un peu plus haut; mais elle n'ajoute point ces mots, *quâ Spiritum ſanctum intelligit*, que du Breul, du Cheſne dans ſa ſeconde édition, du Bouchet, & Dom Bouquet, lui font dire, quoique ce ſoit en effet ce que le Poëte entend par le mot *Columba*, comme la Gloſe l'a expliqué au vers 480. A l'égard du mot *ſeſtrice*, il ne ſe trouve ni dans les bons Auteurs latins, ni dans ceux du moyen ou du bas âge; du moins du Cange n'en fait-il aucune mention dans ſon Gloſſaire; & la Gloſe ne l'explique pas non plus. Ce doit être un mot forgé ſur celui de *ſeſſor*, qui ſignifie un homme aſſis, un Cavalier. Ainſi le féminin *ſeſtrix* veut dire une Cavaliere, une femme aſſiſe; & le Poëte ſe ſert de ce mot pour exprimer le Saint-Eſprit, *Columba*, qu'il ſuppoſe ſur ſes levres, parce qu'il avoit dit au vers 481 *Ore meo ſedeat*.

Anno 886.

circumdanti
Stipanti ſemet plebi, digito manifeſtans :
Ipſe Danum ſemet retulit vidiſſe cadentem.
ſ. Normannus
Tertius adveniens oculos direxit in amplum
ſepulchrum
Mauſoleum Sanĉti, nolens quos liquit ibidem ;
ſ. mauſoleum
Quod ſubiens quartus, ſuperis eſt demtus ab auris,
Obticuitque ſub occiduâ mox ſorte ſopitus.
felix patris
Fortunate, tui quintus, Germane, parentis.
feſtinat
Accelerat reſerare torum ; primo ſed ademto
Percutit hinc ſaxo proprium pectus, patientem
A cathedrâ cogens animam decedere peſtis ;
inferni
Quæ nolens barathri tetigit cœnacula tetri.
Germani
Illuſtrem ſobolis ſanctæ ſervat genitorem
Dextera, læva ſacram prolis retinet genitricem :
ſ. Germani
Eſt Eleutherius pater, eſt Euſebia mater.
heu i. e. media pars
Proh dolor ! en medius cecidit pons nocte ſilenti
diſcurrentibus
Obſitus alluviis tumidâ bacchantibus irâ ;
i. e. undas
Nam ſparſim Sequana circumfudit ſua regna,

---

493. *quos*. Ce mot ſe rapporte à *oculos*, c'eſt-à-dire que ce troiſieme ſoldat y perdit les yeux.

497. *torum*. C'eſt-à-dire *ſepulchrum*.

primo ſed ademto &c. La conſtruction paroît être, *ſed primo ſaxo hinc ademto, peſtis percutit proprium pectus, cogens animam patientem decedere à cathedrâ.* Ici *peſtis* veut dire la mort ; & *cathedra* le corps.

504. *medius cecidit pons*. On ne ſait où Mézeray (*Hiſt. de Fr. édit. Paris, in-fol.* 1643. *Tome I. page* 299.) a pu prendre qu'il n'y eut qu'une arche de rompue.

aquis … pro camporum
Anno 886. Exuviiſque ſuis obtexerat æquora campûm.
pontem
Auſtralis geſtabat eum vertex; ſed & arcem
Quæ tellure manet Sancti fundata beati:
ſ. pons & turris … i. e. pons … turri ſ. inhærebat
Urbis inhærebant dextris, alter ſed & altri.
Manè quidem ſurgente Dani ſurgunt ſimul acres,
Atque rates ſubeunt, armis onerant clypeiſque;
Tranſque natant Sequanam, turrim cinguntque miſellam:
Multa dabant illi denſis certamina telis.
cornua
Urbs tremuit, lituique boant, lachrymiſque rigantur
Mœnia, ruſque gemit totum, pelaguſque remugit:
Aëra circumeunt lapides & ſpicula mixtim.
Exclamant noſtri, clamantque Dani, ſimul omnis

---

508. *arcem.* Il y a ici une faute dans du Breul, & dans la premiere édition de du Cheſne, où on lit *arcam* au lieu d'*arcem.*

509. *beati.* Il y a dans le MS *boati*; & c'eſt manifeſtement une faute du Copiſte: auſſi n'y a-t-il point de gloſe ſur ce mot qui en demanderoit une; mais à la marge du MS on lit d'une main très-récente, qu'il faut ſubſtituer *beati* à *boati.*

510. *Urbis inhærebant dextris.* Les Normans avoient leur camp à S. Germain l'Auxerrois. Ainſi en remontant la riviere ils devoient trouver ſur leur droite ou à droite de la Ville, le pont méridional & la Tour qui y étoit contigue. C'eſt auſſi la même choſe en partant de S. Germain des Prez où Abbon écrivoit.

516. *ruſque gemit totum.* Dom Bouquet met une virgule après *gemit*, & rapporte *totum* à *pelagus* qui ſuit. Cela eſt bien indifférent: mais il y a en cet endroit, comme en pluſieurs autres du MS, quelques marques de ponctuation de la premiere main; & on s'y eſt conformé ici.

518. 519. *ſimul omnis terra tremit.* C'eſt ainſi qu'il y a dans le MS. Dom Bouquet qui a mis *omnes* au lieu d'*omnis* après tous les éditeurs qui l'ont précédé, s'eſt vû obligé par cette raiſon de mettre un point après *omnes*, parce qu'en liſant ainſi il faut néceſſairement rapporter ce mot à *Dani*; mais le MS porte très diſtinctement *omnis.*

Terra tremit, noſtri lugent, lætantur & illi;
Dumque volunt cives, nequeunt ſuccurre turri;
Atque viris bello deferre juvamen anhelis:
Quos validè numero bellantes ſub duodeno
Rhomphea vel formido Danûm non terruit unquam;
ſ. bellantium
Difficile eſt dictu bellum, ſed nomina ſubſunt:
Ermenfredus, Eriveus, Erilandus, Odaucer,
Ervic, Arnoldus, Solius, Gozbertus, Uvido,
Ardradus, pariterque Eimardus, Gozſuinuſque;
quia triginta occiderunt
Seque neci, plures ſociarunt ex inimicis.
duodecim
Hi quoniam nequeunt animis curvarier atris;
plauſtrum
Æſtibus accingunt carpentum arentibus arcis

---

523. *Rhomphea vel formido Danûm.* La véritable orthographe eſt *Rhomphæa* par un *æ*; mais il faut ici un *e* ſimple pour la meſure du vers. *Rhomphæa* ſignifie une épée de longueur; & c'eſt par où les Normans ſe faiſoient le plus craindre, *formido Danûm.* On ſait que Guillaume Longue-épée, le ſecond de leurs Ducs qui ait poſſédé la Normandie à titre de vaſſalité, n'a été ainſi ſurnommé que parce qu'il en portoit une de cette nature, & ſans doute plus longue encore que celles des autres. Le mot *vel* eſt ici pour *etiam*, comme s'il y avoit *etiam Rhomphæa.*

528. *Seque neci, plures* &c. Il faut une virgule après *neci.* C'eſt comme s'il y avoit, *& ſociarunt ſe neci, ſed ſociarunt neci plures ex inimicis.* En effet ils n'étoient que douze, dont il ne s'en ſauva qu'un; & la Gloſe ajoute qu'ils en tuerent trente. Mais où a-t-elle pris cette circonſtance? Abbon témoin oculaire du Siége devoit en être parfaitement inſtruit: la Gloſe en général eſt donc d'Abbon.

529. *curvarier.* C'eſt-à-dire que ces douze Chevaliers ne pouvoient point ſe réſoudre à plier ſous les Normans; que malgré leur petit nombre & le danger où ils étoient, ils ne vouloient point ſe rendre.

530. *Æſtibus accingunt* &c. Cet endroit n'eſt-il pas corrompu par l'ignorance ou par la négligence du Copiſte? Il eſt ſûr par la ſuite du diſcours que les Normans mirent le feu à la Tour au moyen de ce chariot embrâſé. Or c'eſt ce vers-ci qui devroit exprimer l'embrâſement; & de la maniere dont il

stulti Normanni
Anno 886. Ante fores gurdi miserandæ gramine plenum.
Fulmineisque velut Phœbo sub rura procellis
pulchritudine
Nox vacuâ cœli specie confunditur alta,
licito
Fas nulli arridente suum contemnere doma;
abscondit
Haud secùs occuluit fumus speculam, catapultis
aliquantulùm s. ignis
Immersis aliquantisper fervore tonante.
ex duodecim
Quisque rogi proprios flatûs ne clade perirent;

Accipitres

---

eft conçu, il n'en dit pas un mot. On voit seulement un chariot plein de foin ou de paille; peut-être qu'*arentibus æstibus* signifieroit encore que cette paille étoit bien seche : mais on ne voit nullement que les Normans y aient mis le feu; & c'est cependant ce que le Poëte devoit dire. Enfin les mots *æstibus* & *arentibus* sont ici les seuls qui aient quelque rapport au feu; & malgré cela à moins de changer quelque chose dans la phrase, il n'est pas possible d'y trouver ce qu'elle doit signifier. Il semble donc qu'au lieu d'*æstibus* on pourroit lire *assibus* ou *axibus*, ce qui joint avec *arentibus* signifieroit que les planches ou les pieces de bois dont le chariot étoit composé, étoient fort seches. Il semble aussi qu'au lieu d'*arentibus* on pourroit lire *ardentibus*, ou enfin qu'au lieu d'*accingunt*, on pourroit lire également *accendunt*.

532. *Fulmineisque velut* &c. Il semble que la construction est, *Et quemadmodum specie cœli vacuâ*, c'est-à-dire *vacuâ nubibus*, dans un temps serein, (dum ingruentibus) *procellis fulmineis nox alta confunditur* (cum) *Phœbo arridente sub rura*, c'est-à-dire qui darde par intervalle à travers la nue quelque rayon lumineux dans la campagne, *nulli fas est contemnere suum doma*, *ita* &c.

534. *nulli arridente*. C'est ainsi qu'il y a dans le MS; & cette leçon a été suivie exactement par du Breul, & par du Chesne dans sa premiere édition; mais Pithou qui avoit mal lu ayant imprimé *nullis ardente*, cette faute a été adoptée par le même du Chesne dans sa seconde édition, & ensuite par du Bouchet & par Dom Bouquet.

536. *aliquantisper*. La Glose explique *aliquantisper* par *aliquantulùm* : cependant ces deux mots ne sont pas synonymes; le dernier signifie *tant soit peu*, le premier *pour un peu de temps*; & c'est celui-ci que le sens de la phrase demande préférablement à l'autre.

537. *proprios*. C'est-à-dire *suos*, qui se rapporte à *accipitres*.

flatûs. Ce mot doit être au génitif: *ne perirent clade flatûs rogi*, de peur que ces oiseaux ne périssent par le souffle enflammé du bucher, ou ne fussent étouf-

fez

Anno 886.

Accipitres loris permisit abire solutis;
Quem dum jam cupiunt omnes extinguere, desunt
Vasa quibus possint latices haurire fluentes.
Namque Danûm formidabant ausum fore nullum
Æquora jam confessoris contingere gressu,
Pansa priùs propter meritis miracula Sancti:
Haud modicam retinent solùm nisi quippe lagenam;
Quæ claram jaciendo focos Sequanam super altos
                                                    f. focos
Servantûm fugit digitis dilapsa sub illos.
à *Deus ignis*   *Deus maris*
Vulcano periit claudo Neptunus inermis;
ignis
Larque super turrim saliit, contrivit & omnem:
ligna
Robora congeminant gemitus oppressa sub igni,

sez par la fumée. Dom Bouquet qui emploie communément les accens, n'en a point mis sur *flatùs*: auroit-il cru que ce mot est à l'accusatif pluriel?

538. *Accipitres.* Dans ce temps-là les Gentilshommes n'alloient nulle part sans leurs éperviers: ces oiseaux les accompagnoient par-tout: à la chasse, à la guerre, dans le combat même; & il faut conclurre de ce seul mot, que ceux qui défendoient alors la Tour, n'étoient pas de simples *soldats*, tels que Dom Bouillart (*Hist. de S. Germain des Prez, page* 54.) nous les représente.

541. *Namque Danûm* &c. Abbon dit, à ce qu'il semble, que les douze Chevaliers assiégez dans la Tour ne craignoient pas que les Normans qui devoient être effrayez des punitions miraculeuses que S. Germain avoit exercées contre eux, eussent osé ou mettre les pieds sur la terre du Saint, ou approcher de la riviere qui lui appartenoit, pour les empêcher d'aller puiser de l'eau. Mais on n'entend rien à cette pensée. Les barbares osoient bien assiéger la Tour, ce qu'ils ne pouvoient faire sans mettre le pied sur la terre de S. Germain, puisque selon Abbon même, comme on l'a vû plus haut aux vers 469, 470, & 509, cette Tour étoit bâtie sur le territoire de ce Saint. Peut-être par *æquora Confessoris* Abbon a-t-il voulu désigner l'Abbaye même. Mais que les Normans osassent ou n'osassent pas remettre les pieds dans ce Monastere, qu'est-ce que cela faisoit à l'incendie de la Tour, & à la nécessité ou à la difficulté de l'éteindre?

Plus bello dominante rogo. Dimittitur illa
Militibus; pontis subeunt extrema relicta:
duodecim
Prælia constituunt illic nova, sævaque sævis,
Donec ad alta caput flexit Phœbus vada Ponti.
Pila dabat, rupesque simul, celeresque cateias
Dei inferni ollâ
Plebs inimica Deo, pransura Plutonis in urnâ.
s. duodecim
Sed quia conflictus talis superare nequibat,
Militibus clamare *fidem* cœpit, sed inanem,
Ad nostram properate viri; nolite timere.
milites
Proh dolor! alloquiis sese credunt malè finctis,

---

552. *sævaque sævis.* C'est-à-dire, *imò sæva adversùs sævos homines.*

553. *Donec ad alta* &c. Cela ne signifieroit-il pas *jusqu'au coucher du Soleil?* car le Soleil en se couchant devoit regarder le pont en face.

554. *Pila dabat* &c. Il faut conclurre de ceci qu'il n'y avoit point de maisons sur ce pont, non plus que sur celui qui lui étoit aligné du côté du nord. Sans cela comment les Assiégez & les Assiégeans auroient-ils pu se tirer des fleches les uns aux autres, & se parler?

559. *Proh dolor!* &c. Le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol.* 1713. *Tome* I. *page* 850.) & Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome* I. *page* 105.) en racontant ce trait d'Histoire, ont embelli leur narration aux dépens de l'exactitude. On diroit à les entendre, 1°. que les douze prisonniers furent mis à mort; & il n'y en eut qu'onze, puisque l'un d'entre eux se sauva à la nage: 2°. qu'ils furent tous égorgez; & on leur trancha la tête: 3°. que cette exécution se fit avant qu'Ervé partît pour aller chercher la rançon; & il est bien plus naturel de penser que ce ne fut qu'après son départ: 4°. que ce même Ervé fut percé dans ce moment-là même de mille coups; & il ne fut exécuté que le lendemain. Mézeray (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol.* 1643. *Tome* I. *page* 299.) avoit raconté la chose un peu autrement, mais en y mettant aussi beaucoup du sien comme les autres: « Ervé, dit-il, refusant la grace qu'à
» cause de sa beauté majestueuse les Normands lui offroient, se rua tout au tra-
» vers d'eux l'épée la main; & après en avoir renversé plus d'une cinquantaine,
» tomba deschiqueté d'autant de playes, plus couvert du sang de ses ennemis
» que du sien même ». Voilà un Roman tout pur que Germain Brice (*Descript. de Paris, édit. Paris* 1752.) a pourtant copié presque mot à mot. Enfin Cor-

Anno 886.

Sperantes pretio redimi potuisse sub amplo;
aliter
Non aliàs verò caperentur luce sub illâ.
Heu! nudi gladium subeunt gentis truculentæ;
sanguine
Et cœlo mittunt animas livore fluente;
Martyrii palmam sumunt, caramque coronam.
i. e. paribus postquam à
Mox reliquis ut visus adest gentilibus Erveus;
f. erat
Rex, quoniam facie splendens formâque venustus,
prædone
Creditur, atque sui donis grassante tuetur:
longè dum cerneret socios
Protenus intuitu fuso cernendo sodales

---

demoy (*Hist. de Fr. Tome II. page* 373.) n'est pas plus exact dans son récit. Il prétend même contre le texte formel d'Abbon, qu'Ervé ne fut pas mis à mort. Quelle maniere d'écrire l'histoire ! peut-on défigurer ainsi la vérité?

566. 567. *Rex... creditur*. Cela ne signifie pas que les Normans prirent Ervé pour le Roi de France : ils ne connoissoient que trop bien l'Empereur Charles le Gros; & ils savoient parfaitement que ce Prince regnoit souverainement alors sur toute la Nation Françoise. Mais comme ils avoient dans leur armée plusieurs Rois subordonnez à Sigefroi, ils crurent apparemment qu'il en étoit de même des François, & qu'Ervé pouvoit bien être un Roi de cette espece, subordonné à l'Empereur.

567. *sui donis grassante tuetur*. Ces quatre mots doivent signifier que les Normans firent quartier à Ervé, ou qu'ils lui donnerent la vie à cause de la rançon promise. Qui le croiroit? cependant cette rançon est certaine, puisqu'on lit plus haut au vers 560, *Sperantes pretio redimi potuisse sub amplo*, & qu'Ervé lui-même dit plus bas au vers 575, *pecunia prorsus nulla meam tractet vitam*. Le verbe *tuetur* doit donc être pris ici passivement, comme s'il y avoit *servatur*, *vitâ donatur*, *vivus dimittitur*. Le mot *grassante* suivant la Glose est pour *prædone* : c'est donc comme s'il y avoit *à prædone* ou *à prædonibus*, c'est-à-dire, *à Normannis*. Enfin *sui donis* pourroit signifier *dono sui*, on lui fit don de sa propre personne, on le rendit à lui-même; mais c'est peut-être plustôt pour *suis donis*, c'est-à-dire *ob sua dona*, *propter suam pecuniam*, parce qu'il étoit garant de sa rançon & de celle des autres. On a vû plus haut au vers 17 *dextra tui* pour *dextra tua*, au vers 347 *genus nostri* pour *genus nostrum*, & dans l'Epitre dédicatoire *causam sui* pour *causam suam*; & on verra encore plus bas au vers 631 *mei silvas* pour *meas silvas*, & II. 531 *numen sui* pour *numen suum*.

568. *Protenus*. Il y a dans toutes les éditions *protinus*; mais la preuve

decollari
Anno 886. Dilectos plecti, tanquam leo fanguine vifo
Ipfe furit, conanfque manus vitare tenentûm,
quafi
Undique vi volvit femet, ceu nexus, ut arma
i. e. ad ulcifcendum
Sumeret ulcifci proprios, focialeque vulnus;
Obtentuque carens ipfo, fic infuperatâ
dementes
Lymphantes potuit quâ voce tonavit in aures:
Cædite me tensâ cervice, pecunia prorfus
Nulla meam tractet vitam. Morientibus iftis
me
Vivere quid finitis? Fruftratur veftra cupido:
Quæ lux haud ejus micuit, fed craftina flatu.

---

qu'il faut *protenus* comme dans le MS, c'eft que la Glofe explique ce mot par *longè*. C'eft auffi fa vraie fignification, comme dans Virgile (*Æneid. VII.* 514.) *quâ protenus omne contremuit nemus*. Ce mot fe trouve encore dans le même fens plus bas II. 24; & Dom Bouquet qui a mis *protenus* dans ce dernier endroit, n'a pas oublié de marquer que la Glofe l'explique par *procul*.

569. *plecti*. La Glofe explique ce mot par *decollari*; & il n'y a qu'Abbon lui-même qui ait pu lui donner cette fignification particuliere: il faut l'en croire. Cependant fuivant la Chronique de S. Vaft (* *Tome VIII. page* 85.) on leur fit fouffrir diverfes fortes de tourmens, *diverfis interficiuntur modis*.

571. *volvit femet*. Toutes les éditions portent *voluit* au lieu de *volvit*. Mais Ervé partoit accompagné de quelques Normans, qui devoient fans doute le conduire jufqu'à la Ville & recevoir fa rançon. Il voulut fe débaraffer d'eux pour aller fe jeter fur les meurtriers de fes Compagnons malgré les efforts que les autres faifoient pour le retenir. C'eft affurément là le fens des trois vers 570, 571, & 572; & cela pofé, le mot *voluit* ne faifant aucun fens raifonnable, il faut abfolument lire *volvit*.

573 *Obtentu carens ipfo*. C'eft-à-dire, ne pouvant reprendre fes armes pour aller venger la mort des autres.

Infuperatâ... voce. C'eft-à-dire *infuperabili*, *altiffimâ*.

575. *tensâ cervice*. Ces deux mots confirment la Glofe *decollari* du vers 569, & détruifent en même temps les idées romanefques des Hiftoriens que l'on a citez dans la Note fur le vers 559.

577. *Fruftratur*. Ce verbe eft pris ici paffivement pour *fruftra eft*.

578. *flatu*. C'eft ici le dernier foupir. Ainfi le fens du vers entier eft, qu'Er-

Quæ voces, quæ lingua, quod os edicere poſſunt *Anno 886.*
ab in Germani
Bella tot his prato egregii commiſſa relati;
Quotque necaverunt Normannos? quot & urbi
Duxerunt ſecum vivos? Jam nullus eorum
Germani
Tunc audebat agrum ſancti conſcendere latum,
Quorum præ terrore virûm certamina promo.
Corpora crudeles Sequanæ tradunt ſine vitâ,
Laus quorum jugiter nomenque per ora virorum;
Inſigneſque ſimul mortes & bella volabunt,
ornare ſ. diſcat
Sol radiis donec noctis pompare tenebras,
Luna diem ſtellæ pariter componere diſcant. *Silenfis.*
Proſternuntque dehinc ſpeculam de morte dolentem
Cuſtodum. Cecidit, telo quatiente, Danorum
di animam
Signifer; hic artus miſit flatumque Charoni.
Nemo meis ſuper hoc dictis inſurgere bello
Decertet; ſiquidem nemo nil verius ullus
oculis vidi
Expediet, quoniam propriis obtutibus hauſi.

vé ne fut pas mis à mort ce jour-là, mais le lendemain. Dom Bouillart (*Hiſt. de S. Germ. des Prez, page 55.*) dit que malgré tous les reproches qu'il fit aux Normans, *il ne put s'attirer la mort à lui-même.* C'étoit auſſi la penſée de Cordemoy, comme on l'a obſervé ſur le vers 559; & on voit qu'ils n'ont entendu ni l'un ni l'autre ce vers d'Abbon.

580. *prato.* Voyez la Note ſur le vers 468.

588. *Sol radiis* &c. C'eſt-à-dire, juſqu'à ce que le Soleil devienne l'Aſtre de la nuit, & juſqu'à ce que la Lune & les étoiles deviennent les aſtres du jour.

590. *Proſternuntque.* Dans l'édition de Dom Bouquet il y a *proſternunt* ſimplement; on a oublié la particule *que.*

595. *quoniam.* Relévera-t-on ici la faute de Dom Rivet (*Hiſt. liter. de la Fr. Tome VI. p. 191.*) qui au lieu de *quoniam* a lu *qui*?

Anno 886. Sic etiam nobis retulit qui interfuit ipse,
Atque natando truces gladios evadere quivit.
Tum Sequanam saliunt, Ligerimque petunt, patriamque.
Has inter geminas peragrant, prædam capientes
Quam regio ipsa meo pandet jussu dominante.
Interea sperans Ebolus, fortissimus Abba,
Gentiles quòd in hanc issent cuncti, prope solus

596. *qui interfuit.* C'est un des douze Chevaliers qui avoient soutenu l'assaut de la Tour, & qui s'étant tiré des mains des Normans eut encore le bonheur de se sauver à la nage.

598. *Sequanam saliunt.* En partant du camp, qui étoit à S. Germain l'Auxerrois, pour tirer vers la Loire, il falloit passer la Seine, mais il ne falloit pas pour cela la remonter. On ne comprend donc rien à ce que dit Cordemoy (*Hist. de Fr. Tome II. p.* 373.) que « la rupture du petit Pont & l'embrâsement de la Tour donnerent aux Normans le passage qu'ils demandoient, » & que dès ce moment une partie de leurs troupes allerent du côté de Chartres ». Il y avoit sur le bras gauche de la Seine deux ponts, celui qui fut rompu, & au-dessus de celui-là le petit Pont qui subsistoit en entier, & qui suffisoit sans doute pour arrêter encore les Normans pendant quelque temps. Il n'est donc point vrai que la rupture du premier leur ait ouvert le passage pour remonter la Seine jusqu'au dessus de Paris, chose qu'ils n'ont jamais pu faire, puisqu'au bout de quelque temps, lorsqu'on leur permit de se retirer en Bourgogne, ils se virent obligez de traîner leurs bateaux par terre. Mais indépendamment de cela, il est incontestable qu'ils n'avoient aucun besoin de ces bateaux pour aller courir la Beauce.

Ligerim. Il y a dans le MS *Ligerum*, & ce mot est peut-être de l'Auteur; peut-être aussi est-ce une faute du Copiste.

patriamque. Ceci prouve, comme le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol.* 499 *recto*) l'a cru, que ces Normans là étoient du nombre de ceux qui avoient un établissement dans la Bretagne, ou sur la Loire vers Nantes.

599. *Has inter geminas.* L'exactitude grammaticale demande absolument *hos inter geminos*: mais peut-être Abbon sous-entend il *aquas*; peut-être aussi avoit-il dans l'esprit les noms François de ces deux rivieres, qui étoient sans doute de son temps du genre féminin, comme ils le sont encore aujourd'hui.

600. *Quam regio ipsa pandet* &c. Mot à mot: *que le Pays décrira lui-même par mon ordre.* C'est qu'Abbon va bientôt faire parler la Neustrie. Elle commencera au vers 623 à se plaindre, & à entrer dans le détail de toutes les richesses que les Normans lui ont enlevées pendant ce malheureux siége.

saltu cecidit
Arce ruit, dardumque ferens castella petivit Anno 886.
Illorum, hastamque vibrans projecit in ipsa:
Non sonipes retulit nobis hunc, nec tulit illuc.
Confestim sociûm nixus munimine, sæva
ignis
Castra petit, murosque ferit, quò Lemnius adsit
Ipse jubet; pugnant nostri, constantiùs illi.
sonorus exit
Argutus nimiùm fremitus jam fumat ab illis;
Exiliuntque foras, vulgusque fugant sine tactu:
Extiterant plures quoniam nobis. Tamen illis
Obvius hic Ebolus sociique, simul stetit heros,
Haud illum fuerant audentes tangere ferro;
Quingentis etiam si tunc subnixus adesset
Qualis & ipse fuit, castris sese daret ultro;
de corporibus
Ast animas propriâ de sede repelleret omnes.

607. 608. *quò Lemnius adsit ipse jubet.* C'est-à-dire, *ipse jubet Lemnium adesse*, il fait mettre le feu au camp. Ainsi il ne faut point de virgule après *adsit*, comme Dom Bouquet en a mis une.

610. *vulgus fugant sine tactu.* C'est-à-dire, que les Normans mirent en fuite cette populace sans coup férir.

612. *Ebolus sociique* &c. Dom Bouquet joint *sociique* avec *simul*, & renferme ces trois mots dans une parenthese. Le sens paroît plus net en joignant au contraire *sociique* avec *Ebolus*, & *simul* avec *stetit*; c'est-à-dire en construisant ainsi: *tamen simul* (atque) *hic Heros Ebolus cum sociis stetit obvius illis*, ou *stetit hîc*; car le mot *hic* peut bien être ici un adverbe, comme l'a pensé François du Chesne (*Hist. des Chancel. p.* 108.)

613. *fuerant.* Ce mot est ici pour *fuerunt*; c'est-à-dire que les Normans n'oserent l'attaquer.

614. *etiam si.* Dom Bouquet est le seul des éditeurs d'Abbon, qui de ces deux mots n'en ait fait qu'un. *Etiamsi* en un seul mot signifie *quand même*, *quoique*; ce qui feroit ici un contresens. La pensée du Poëte est, *Quin etiam*, *si Ebolus tunc subnixus fuisset quingentis viris* (talibus) *qualis ipse erat* &c.

616. *Ast.* Ce mot est ici pour la conjonction *imò*,

Anno 884. At quia militibus caruit, sic ludere cessat.
Neustria, nobilior cunctis regionibus orbis,
Quæ vastè fueras procerum genitrix dominantûm,
Ne pigeat captâ turri producere, quæso,
traxere victorias à te
Quot vel quas hausere Dani palmas tibi, necnon
Ubera quot pecorum mulsere, tuum peragrando
plenum divitiis Vox Neustriæ
Distentum variis tractum gazis. Tamen olim,
Mi soboles, aliquis censere potest? etiamsi
Affuerint cunctæ volucres, erumpere voces
Tot nequeunt hominum, quot equûm, pecudumq;, boûmq;
Sublegere

618. *Neustria*. Le MS met toujours *Nustria* & *Nustricus*. Sur l'étendue qu'il faut donner ici à la Neustrie, Voyez la Note sur le vers 447 du IIe Livre.

623. *Tamen olim*. Dom Bouquet joint ces deux mots avec ce qui suit, comme s'il y avoit, *Tamen, mi soboles, aliquisne censere potest aliquando?* c'est-à-dire, *Eh mais! mon enfant, pourra-t-on jamais en faire le dénombrement?* & dans cette supposition que l'on adopte ici, parce qu'elle paroît heureusement imaginée, la Neustrie commence à parler au mot *tamen*. Le Glossateur, ou plustôt son copiste, a donc fait ici deux fautes très-considérables; l'une en mettant les deux mots *vox Neustriæ* sur *mi soboles*, comme si ce n'étoit qu'à ces deux-ci que la Neustrie commençât à parler; l'autre en ajoutant sur le mot *olim* ces trois mots-ci, *fuit plenum divitiis*; ce qui joint avec *tamen*, loin de présenter aucun sens raisonnable, ne peut faire qu'un contresens. Ajoutez que *plenum* dans cette phrase, *fuit plenum divitiis*, étant du genre neutre, & ne pouvant se rapporter qu'au mot *tractum* du texte, qui est du genre masculin, il ne peut plus y avoir là qu'un barbarisme insoutenable. On a tâché dans cette édition de remédier à tout le mal, 1°. en transposant les mots *vox Neustriæ* sur le mot *tamen*; 2°. en ne mettant aucune glose sur *olim*; 3°. en retranchant le mot *fuit*, qui ne peut être qu'une mauvaise fourrure du Copiste; 4°. en transportant le mot *plenum* de la Glose sur le mot *distentum* du texte, & le mot *divitiis* sur le mot *gazis*; car assurément c'est là leur véritable place.

624. *mi soboles*. Mon fils, mon enfant. Ce mot marque qu'Abbon étoit Neustrien de naissance, comme on l'a observé dans la Préface.

censere. Ce verbe est ici dans le sens de *recensere*.

628.

Anno 886.

furati sunt
Sublegere mihi natos natasque, suûmque
Flumina balatu agnorum, mea gramine læta
pro sonabant
Prata sonant denso mugitu tempe juvencûm;
Cervorumque nemus rauco clamore remugit;
Grunnitusque mei silvas scindebat aprorum.
Hæc mihi subduxere truces, si noscis & audis.
Vox Posteritis — vidi — stans
Hæc oculis equidem petii sistens super urbis
numero
Mœnia, nec visu claudebantur, neque rhythmo.

628. *flumina balatu* &c. La construction doit être, ce semble, *mea flumina sonabant balatu agnorum; mea tempe, mea prata læta gramine sonabant mugitu denso juvencûm.*

629. *tempe.* Au lieu de *tempe*, on lisoit dans le MS *tempore*; & sur ce mot il y avoit aussi une glose. Or cela seul prouve démonstrativement 1°. que le MS n'est point de la main d'Abbon, qui n'auroit pas écrit *tempore* pour *tempe*; 2°. que du moins toute la Glose peut bien n'être pas de lui non plus: car il n'auroit pas glosé un mot qui n'étoit pas de son texte. Le Copiste qui avoit fait la faute, ou un autre pour lui, y a remédié, en grattant avec la pointe du canif le mot de la Glose, & en effaçant aussi les deux lettres *or* de *tempore.*

631. *mei.* C'est ainsi qu'il y a dans le MS, aussi bien que dans toutes les éditions qui ont précédé celle de Dom Bouquet, qui a cru devoir substituer *mihi* à *mei*. Il est certain qu'en supposant le pronom possessif *meus* comme étant adjectif de *grunnitus*, la phrase a d'autant moins de sens, que le pluriel *grunnitus mei* ne peut s'accorder avec le verbe *scindebat* au singulier; outre qu'il ne s'agit point de faire grogner ici la Neustrie, mais les sangliers: en sorte que dans cette supposition il faut absolument substituer *mihi* à *mei*. Mais si *mei* est le génitif d'*ego*, & que *silvas mei* n'ait point d'autre sens que *silvas meas*, alors c'est toute autre chose; & *grunnitus* demeurant au singulier, il n'y a plus rien à changer dans la phrase. Or Abbon paroît avoir été homme à croire que *silvas mei* étoit une expression bien plus élégante ou tout autrement poëtique que *silvas meas*. Voyez la Note sur le vers 567.

aprorum. Pithou a fait une grosse faute en mettant *agrorum* pour *aprorum*.

632. *si noscis & audis.* C'est-à-dire, comme vous me l'entendez dire, & comme vous le savez bien par vous-même.

634. *nec visu claudebantur neque rhythmo.* Ce bout de vers est assez mal exprimé. Le Poëte veut dire que ces bestiaux étoient en si grand nombre, qu'ils couvroient toute la campagne, où ils s'étendoient plus loin encore que la vûe ne pouvoit porter.

At quoniam cingi nequeunt pratis nec ab agris,
stabulum
Efficitur bostar Germani Antistitis aula;
vitulis curvis in naribus
Completur tauris, suculis, simisque capellis.
ora aperiunt
Longa trahunt illic suspiria, tumque dehiscunt;
spiritus
Corpora flant dulces ventos cruciante dolore.
Normanni s. animalia
Adveniunt stabulatores, ea ferre coquinæ
Nitentes, quum jam maneant epulæ innumeratis
Vermibus, Ecclesiâ quorum fœtore repletâ
extra Ecclesiam s. illa animalia
Exportant, Sequanæ referunt, non nempe coquinæ;
Ecclesiamque piant bovibus, nec cæditur ultra.
Vox Neustriæ
Legisti prædas; etiam cognosce trophæa.

637. *suculis*. La Glose explique ce mot par *vitulis*, qui est une interprétation fausse; car *sucula* signifie non un *veau*, mais une *jeune truye*. Peut-être néanmoins que la Glose est bonne, & que c'est le texte qui est corrompu. Abbon peut bien avoir écrit *buculis*, & l'avoir interprété par *vitulis*; & son Copiste peut bien aussi avoir écrit par inadvertance *suculis* au lieu de *buculis*.

638. *dehiscunt*. Les éditeurs précédens n'ont point mis de virgule après *dehiscunt*; & tous en mettent une après *corpora* qui suit immédiatement, joignant ces deux mots ensemble, de maniere que dans leurs éditions l'un est le nominatif de l'autre. Or la Glose les sépare si bien l'un de l'autre, qu'elle explique *dehiscunt* par *ora aperiunt*; en sorte que le nominatif de ce verbe est le mot *animalia* sous-entendu. Ainsi le sens des deux vers 638 & 639 est que ces bestiaux soupirent, bâillent & meurent enfin.

639. *dulces ventos*. Ces deux mots ne s'allient pas facilement avec *cruciante dolore*. Peut-être le Poëte a-t-il voulu dire que ces animaux moururent doucement après avoir beaucoup souffert. Il semble aussi qu'il ait voulu mettre ici du pathétique en nous les représentant comme mourans de douleur de se voir enlevez à leur patrie. Le vrai est que la maladie se mit parmi cette grande quantité de bestiaux renfermez dans un lieu si étroit, qu'ils en moururent presque tous; & que la corruption gagna si promptement, que lorsque les Normans voulurent en tuer une partie pour leur nourriture, ils les trouverent déjà mangez des vers: ce qui les obligea de les tirer hors de l'Eglise, & de les jeter à la riviere. C'est là le sens du texte jusqu'à ces mots, *Legisti prædas*.

Anno 886. His ducibus, Godefredo, necnon & Odone:
Belligeri fuerant Uddonis Consulis ambo.
Idem Odo prætereà opposuit se sæpius illis,
Et vicit jugiter victor. Heu! liquerat illum
Dextra manus bello quondam, cujus loca cinxit
Ferrea penè vigore nihil infirmior ipsâ.
Nec satius quidquam sortiti [s. fuerunt] apud hi [Normanni] Cinomannos;
Haud equidem reliquæ cesserunt suaviùs urbes.
Jam, quia Apollo [sol] rogat, calamus requiem mereatur.

Terminatur primus;

---

652. *Godefredo nec non & Odone.* Du Breul, du Chesne dans sa seconde édition, du Bouchet, & Dom Bouquet, mettent ici en note, *Godefredus & Odo, milites Odonis Comitis*; & cette note se trouve aussi dans le MS à la marge, mais d'une écriture bien postérieure à celle du texte & de la Glose. Au reste Gérard du Bois (*Hist. eccles. Paris. Tom. Tom. I. pag. 505.*) croit que ce Comte Odon ou Uddon étoit Comte de Chartres.

656. 657. *cujus loca cinxit ferrea.* C'est-à-dire, *cujus locum tenebat manus ferrea.*

659. *Haud cesserunt suaviùs.* C'est-à-dire, *nihilo segniùs se gesserunt.*

660. *quia Apollo rogat.* Le Poëte feint qu'il est déjà nuit, qu'il est temps de cesser d'écrire, & de remettre au lendemain la suite de son travail.



Anno 886.

incipit

ORDITUR SECUNDUS

urbis

BELLORUM PARISIACÆ POLIS CODICELLUS.

sol orientalis

SURGITO, Musa celer, lampas accendit Eoa

partes præcedere

Climata, luciferam propera prævertere plantam.

Saxoniâ vir Aïnricus fortisque, potensque,

Venit in auxilium Gozlini Præsulis urbis.

At tribuit victus illi, lethumque cruentis

---

1. *Surgito, Musa* &c. Le Poëte feint que le jour commence, & qu'il est temps de reprendre la plume.

2. *luciferam plantam*. Ces deux mots ne paroissent pas aisez à entendre. Il y a une espece de plante nommée *bouillon*, en latin *verbascum* & *lychnitis*, dont la tige renferme une moëlle qui servoit autrefois de meche pour les lampes, & dont on fait encore en quelques endroits des falots ou des flambeaux pour se conduire pendant la nuit. Aussi Danet remarque-t-il dans son Dictionnaire François-latin, qu'on lui a encore donné les noms de *Candela regia*, de *candelaria*, & de *lanaria*, tous mots à peu-près synonymes de *lychnitis*, qui vient de *lychnus*. Ne seroit-ce pas avec un flambeau de cette nature que sainte Géneviève alloit quelquefois de nuit avec ses compagnes jusqu'à l'église de S. Denys? Cela posé, les deux mots *lucifera planta*, qui signifient au propre *le bouillon*, doivent au figuré signifier *la lampe*, c'est-à-dire *la nuit*, parce qu'on s'éclaire pendant la nuit à la faveur de la lampe. Voici donc, ce semble, la pensée du Poëte: *Ma Muse, le soleil est levé, n'attendons pas que la nuit revienne nous surprendre; hâtons-nous de la prévenir, & profitons du jour pour travailler.*

3. *Aïnricus*. On écrit depuis long-temps *Henricus*; mais il faut conserver ici l'orthographe du MS, & employer même l'*ï tréma*, comme ont fait Pithou, du Chesne dans sa seconde édition, & Dom Bouquet, pour faire sentir que le Poëte fait ce mot de quatre syllabes, non-seulement ici, mais encore plus bas aux vers 9, 15, 34 &c.

5. *At tribuit victus illi* &c. C'est-à-dire qu'il vint fort heureusement pour sauver Gozlin & les Parisiens, & qu'il fit un grand butin sur les Normans, *cruentis*; mais que cependant il leur tua peu de monde. Suivant le Pere Barre dans son Histoire d'Allemagne, (*Tome III. pages 220 & 221.*) où il a cru devoir détailler les principales circonstances de ce siége, le Comte de Saxe prit le temps que les Normans donnoient un nouvel assaut à la place; & il en fit

Anno 886 Heu paucis; auxit vitam noſtris; tulit amplam
His prædam. Sub nocte igitur quâdam penetravit
Caſtra Danûm, multos & equos illic ſibi cepit.
Agmen Aïnrico cædente nimis lanionum,
Efficitur celſus nimiùm clamor fremituſque;
somnus urbis
Deſerit unde quies noſtros, & mœnia vallant.
Immodicas voces flavere Dani morientes;
Immenſo reſonant cives clangore paventes,
Ut ſolitum paterentur ab his ex more laborem.
Sic & Aïnricus poſtremùm caſtra reliquit;
(Culpa tamen) fugiente morâ defertur ad arcem:
acres
Pila miniſtrabant acidas referendo ſalutes;

---

un grand carnage; mais cet Hiſtorien ajoute ici pour embellir ſa narration bien des choſes, qui aſſurément ne ſe trouvent point dans le texte d'Abbon.

11. *& mœnia vallant*. C'eſt-à-dire, *& noſtri mœnia vallant*.

14. *Ut ſolitum paterentur ab his* &c. Dans ce vers le motut, qui eſt peut-être pour *ne*, ne préſente qu'un ſens fort équivoque. De plus on ne voit point quel eſt le nominatif de *paterentur*, ni quel eſt le ſubſtantif du mot *his*: car il y a ici des Pariſiens, des Saxons, des Normans; & ces deux mots peuvent s'entendre des premiers comme des derniers. Quoi qu'il en ſoit, la phraſe entiere n'exprime que le mal ou la peine que les uns devoient ſouffrir de la part des autres; & il eſt inutile de s'y arrêter davantage.

16. *Culpa tamen*. Si ces deux mots que l'on met ici en parentheſe, ne ſignifient pas que ce fut une faute dans le Duc de Saxe d'abandonner ſi promptement l'entrepriſe qu'il avoit formée ſur le camp ennemi, on ne voit point quel peut être le ſens de la phraſe; car il ſeroit ridicule de joindre *culpa* avec *defertur*, dont le nominatif ne peut être qu'*Henricus*. Si le Duc de Saxe pluſtôt que de ſe jeter ſi promptement dans la Ville, eût continué de faire main-baſſe ſur les ennemis, il ne s'en ſeroit peut-être pas échappé un ſeul. C'étoit du moins la penſée d'Abbon, puiſqu'il ſe plaint quelques vers plus haut qu'il n'y en eut en cette rencontre qu'un petit nombre de tuez, *cruentis heu paucis*!

fugiente morâ. C'eſt-à-dire *ſine morâ*, comme plus haut I. 470.

Janua militibus reseratur; cominus acre
Urgetur bellum; clypei labuntur & enses.
Vita meos adamat dextros, oditque sinistros;
Infestos adamat mors, vita gubernat amicos.
Inde sopor repetit cives, miserosque fugella.
Rege Sigemfredo, simul ast Odone loquente
procul
Protenus à speculâ, currentes agmine multo
Ducere fortè truces secum conantur Odonem;
Qui primùm feriendo phalæ fossata volatu
dardum
Transiliit propero, clypeum gestansque cateiam;

20. *Vita meos &c.* Ces deux vers ne signifient rien autre chose, sinon que dans cette action plusieurs Normans furent tuez & qu'aucun Saxon ne périt. Le Poëte appelle les Saxons *dextros* & *amicos*.

24. *speculâ*. Dom Bouquet, qui ne met point ici de virgule, en met une après *multo*. On a cru qu'il valoit mieux n'en point mettre après *multo*, & en mettre une après *speculâ*.

26. *feriendo phalæ fossata*. Le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol.* 399 *verso*.) explique cela fort bien en disant que le Comte Eudes *donnant de sa javeline contre terre, tout armé qu'il étoit, franchit le haut du fossé d'entre lui & les Danois*; c'est-à-dire qu'il mit ainsi le fossé entre les Danois & lui. Mais Cordemoy (*Hist. de Fr. Tome II. pag.* 374.) Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I, page* 106.) & Dom Bouillart (*Hist. de S. Germ. des Prez, p.* 55.) ont tout confondu ici. Ce fut, selon eux, dans le temps même que le Duc de Saxe attaquoit le camp ennemi, que le Comte Eudes croyant que les Normans se disposoient à un nouvel assaut, sortit de la Ville, sauta le fossé, alla hardiment à eux, & en fut enveloppé. Or il n'y a dans tout cela rien moins que de l'exactitude. Ce fut après que le Duc de Saxe fut entré dans la Ville, que le Comte Eudes en sortit, non pour aller combattre les Normans, mais pour aller conférer avec leur roi Sigefroi: il sauta le fossé non en allant aux ennemis, mais en revenant de cette entrevûe, parce qu'il alloit être fait prisonnier s'il n'eût su se tirer habilement de leurs mains.

27. *Cateiam*. Virgile (*Æneid. VII.* 741.) s'est servi de ce mot en disant *Teutonico ritu soliti torquere cateias*; & on voit par ce vers que dans la langue des Germains c'étoit le nom propre d'une arme que la Glose exprime ici par

fortis

Anno 886. More suo functus bello versus stetit heros.
Exiliere viri domino suffragia dantes,
Nobilibusque stupent ejus super actibus omnes.
Conspiciens Sigemfredus nostros in agone
Esse feros, inquit sociis: *Hanc linquite sedem,*
est
Hîc non stare diu nostrum manet, hinc sed abire.
re
Ergo suas ut Aïnricus secessit ad aulas,
Germani teretis contemnunt littora sancti,

Æquivocique

---

dardum, autre mot barbare qui signifie un *dard*. Le Président Fauchet dans son Traité de la Milice & Armes de France (*fol.* 521 *verso*) en expliquant ce passage d'Abbon, rapporte les deux vers François qui suivent, & qui n'en sont que la traduction:

L'escu au bras, & portant sa cateie,
D'un sault leger il vole d'autre part.

Mais on a observé dans la Préface qui est à la tête de ce Poëme, que ces deux vers doivent être de la façon du Président même, & nullement d'aucune traduction qui en ait jamais été faite en vers François.

28. *More suo functus bello.* Cela signifie apparemment que le Comte Eudes se signala à son ordinaire en cette rencontre périlleuse.

versus. Ce mot paroît être là pour *reversus*, c'est-à-dire *reversus ad nos*, ou pour *conversus*, qui signifieroit tournant le visage aux Assiégez, & tournant le dos aux ennemis, parce qu'il venoit de franchir le fossé.

30. *actibus.* C'est ainsi qu'il y a dans le MS, au lieu d'*artibus* qu'on lit dans toutes les éditions précédentes.

34. *suas ut Aïnricus* &c. Le Continuateur des Annales de Fulde (* *Tom. VIII. pag.* 46.) semble dire que le Duc de Saxe ne quitta Paris qu'après les Rogations, qui cette année-là tomberent au 2 Mai; & de là il s'ensuivroit que ce ne fut qu'après la mort de l'Evêque Gozlin, & avant le septieme assaut: ce qui ne peut en aucune maniere se concilier avec le texte d'Abbon, qui certainement mérite toute croyance. Mais le sens du Continuateur peut fort bien être que le Duc de Saxe ne rentra dans ses états qu'après les Rogations; ce qui s'accorde fort bien avec son départ au mois d'Avril, avant la mort de Gozlin, & même avant le septieme assaut.

35. *Germani teretis.* On a déja dit plus haut I. 175. que *Germanus teres*, c'est-à-dire *S. Germain le rond*, signifie l'église de *S. Germain l'Auxerrois*.

36.

Æquivocique legunt, cujus factis benè vescor. Anno 886.
pratum
Circumeunt castris æquor; sed & undique vallo
Clauditur en dominusque meus quasi carcere latro;
Ipse nihil peccans; murus circumdedit ejus
Ecclesiam nostro celsam cogente reatu.
Denique rex dictus denas capiens argenti Diaeresis
Sex libras nitidi nobis causâ redeundi,
Normannis sese cunctis comitantibus, optat
Mel dulcis fluvii lymphis conferre marinis,

---

36. *Æquivocique* &c. Du Breul (*Antiq. de Paris*, *édit. Paris* 1612. p. 786.) traduit ainsi le vers précédent & celui-ci : *ils contemnent le rivage de Germain le rond, & choisissent l'autre de même nom, combien que cela soit équivoque.* Mais on ne sait ce que peuvent signifier ces cinq derniers mots, qui d'ailleurs sont de trop ; car le latin *æquivoci legunt* étoit suffisamment rendu par le françois *choisissent l'autre de même nom*. En effet le mot *æquivoci* ne signifie point ici *équivoque*, mais *qui porte le même nom*.

factis benè. C'est pour *benefactis* en un seul mot.

41. *Denique rex* &c. Le sens de ces deux vers n'est nullement équivoque ; cependant Dom Mabillon, Dom Bouillart & le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol.* 1713. *Tome I. page* 852.) s'y sont laissé tromper. Celui-ci dit même que les Normans étoient sur le point de livrer à l'Abbaye de S. Germain des Prez un assaut, dont Abbon ne parle nullement ; mais que les Religieux offrirent de l'argent pour se racheter du pillage, & que les soldats s'en contenterent : tous faits controuvez. L'Abbaye, loin de pouvoir soutenir un siége ou un assaut, étoit totalement abandonnée : les Normans s'y camperent sans la moindre difficulté comme dans une place déserte ; & ce furent les Parisiens en général qui offrirent de l'argent à ces Barbares pour les engager à lever le siége de la Ville, non les Religieux de l'Abbaye qui en donnerent pour racheter leur monastere. A l'égard de la faute de Dom Mabillon & de Dom Bouillart, qui est encore plus considérable que celle du Pere Daniel, il en sera parlé plus bas dans la Note sur le vers 310.

argenti. Le mot *Diæresis*, qui est à la marge, prouve, ce semble, qu'Abbon a voulu écrire *arienti* par un *i* au lieu d'un *g*, pour faire ce mot de quatre syllabes.

42. *nobis*. Il y a dans toutes les éditions précédentes *à nobis* ; & c'est assurément le sens de la phrase : mais le MS porte simplement *nobis*.

Anno 886.

Qualiter osque freti caudam Sequanæ rapit albam,
Æquoreumque caput pennis quatitur sequaninis
          f. optat   pag.
Ostentare, sed his autem nolentibus infit:
Eia, Dani, muros urbis lustrate potentes,
Pergama circumquaque viri vestite valentes,
Et scapulas arcu validisque onerate sagittis.
Quisque ferat lapides, sed & undique tela ministret;
Hoc etiam bellum conabor & ipse videre.
Quo sermone quiescenti surgunt simul omnes,
                                    f. insulis
In-que-sulas penetrant urbis sedes quibus extat;
Mœnia circumeunt trucibus gladiis onerati,
 e
Digressique foras nostri circumdare turres.

---

45. *Qualiter osque freti* &c. Tout cela signifie que le Roi Sigefroi proposoit à ses Normans de reprendre le chemin de la mer par l'embouchure de la Seine. Il faut passer à l'Auteur sa métaphore tirée des parties du corps animal, *os*, *cauda*, *caput*, *pennæ*.

47. *volentibus*. Du Breul marque que la Glose ajoute ici le mot *pacem*: il a pris le change. La Glose met *pag* en abrégé, c'est-à-dire *paganis*, pour expliquer le mot *his* du texte; & c'est ce *pag* que du Breul a pris pour *pacem*.

49. *Pergama*. La Glose explique plus bas au vers 230 ce mot par *mœnia*.

50. *arcu*. Pithou, du Chesne dans sa seconde édition, & Dom Bouquet ont fait ici une faute en mettant *artu* au lieu d'*arcu*.

54. *Insulas urbis*. On a observé dans les Annales sur l'an 701 de Rome, qu'il y avoit là trois îles, mais qu'anciennement la Ville étoit uniquement renfermée dans la plus grande des trois. C'étoit encore la même chose du temps d'Abbon : la plus grande étoit la seule qui fût habitée, du moins la seule qui eût forme de Ville & qui fût fortifiée.

55. *Mœnia circumeunt*. Ceci prouve qu'on pouvoit faire le tour de la ville en dehors, entre les murs & la riviere. Comment croire donc ce qu'a imaginé le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol.* 1713. *Tome I. page* 852.) qu'au septieme assaut les Normans « disposerent quantité de bateaux, qu'on joignit » ensemble d'une maniere propre à soutenir les échelles pour escalader la Ville? »

Anno 886.

Occidunt Reges geminos, pluresque aliorum;
valdè
Fallacesque fugam diamant, verique triumphum.
Amnis in auxilium nobis Sequanæ fuit altus;
aliquos
Quos sorbens penitus mersit, transmisit averno.
Sigemfredus ovans ridens morientibus inquit:
repugnacula
Nunc vallate, viri, pinnas, urbem capitote;
Mensurate metris ædes quas hîc habitetis.
Inde suis: *Abeamus*, ait; *tempus venit ecce*
Quo gratum fuerit nobis istinc abiisse.
Mox hilaris Sequanam liquit pro munere sumto.
s. munera
Sic alii facerent, eadem si tunc meruissent.

Quis sentire potest patulâ quod subditur aure?

---

57. *Reges geminos*. Il n'est pas aisé de deviner pourquoi le Pere Barre dans son Histoire d'Allemagne (*Tome III. page* 222.) au lieu de traduire *deux Rois*, traduit *deux Officiers généraux*: il est vrai qu'il ne donne pas même le titre de Roi à Sigefroi qui commandoit toute l'armée ennemie.

60. *Quos*. La Glose explique ce mot par *aliquos*, moyennant quoi il faut ajouter la conjonction *&* avant le verbe *transmisit*. Mais sans tout cela la phrase est très-correcte, *Sequana transmisit Averno* (eos) *quos mersit*.

62. *pinnas*. La Glose explique ce mot par *repugnacula*; & c'est assurément une faute du Copiste pour *propugnacula*.

capitote. Pithou, du Chesne dans sa seconde édition, & du Bouchet, ont mal mis *cupitote* au lieu de *capitote*.

67. *facerent*. Dom Bouquet n'a point mis de virgule après ce mot: on voit par la Glose qu'il en faut une.

68. *Quis sentire potest* &c. Ceci n'a plus de rapport à ce qui précede, & ne regarde que la mort de Gozlin que le Poëte va raconter. C'est comme s'il disoit, *sera-t-on assez sensible à ce que l'on va entendre*? Aussi le MS commence-t-il ce vers 68 par un très-grand *Q*: on diroit en termes d'Imprimerie par une lettre de deux points, ou de trois points. Dom Bouquet a donc eu tort de ponctuer autrement qu'on n'a fait ici, & de ne pas finir la phrase précédente avec le mot *meruissent* qui termine le vers 67.

Anno 886. Terra gemat, pontuſque, polum latus quoque mundus.

Gozlinus, Domini Præſul, mitiſſimus heros,

virtutibus f. aſtra
Aſtra petit Domino migrans, rutilans velut ipſa:

Noſtra manens turris, clypeus, nec non bis acuta

gladius
Rhomphea, fortis & arcus erat, fortiſque ſagitta.

Heu! cunctis oculos fontes terebrant lachrymarum;

Atque pavore dolor contritis viſcera ſcindit.

tempore
Tempeſtate ſub hâc Hugo princeps obit Abba;

Evrardo Senones viduantur Præſule docto.

Gaudia tunc hoſtes adipiſcuntur ſua læti,

f. hoſtes
Qui vigiles madidæ per opaca ſilentia noctis

Germanum nitidâ clarum vidiſſe figurâ

fines
Se perhibent, metaſque ſui luſtraſſe locelli,

Lumine geſtantem rutilanti ſæpe laternam,

Quo ſancti redolent artus forſan tumulati.

---

69. *polum*. Ce mot, qui eſt un barbariſme au neutre, ſeroit-il ici au génitif pluriel pour *polorum*? la conſtruction ſeroit alors, *mundus latus polorum* pour *latus inter polos*, c'eſt-à-dire, tant qu'il peut s'étendre depuis un pôle juſqu'à l'autre. Le Pere Labbe (*Melang. Hiſtor. page* 112.) a cru devoir lire *polus* au lieu de *polum*. Il vaudroit mieux mettre *latus polos* en ſous-entendant le κατὰ des Grecs. Mais il y a *polum* dans le MS,

71. *velut ipſa*. Dom Bouillart (*Hiſt. de S. Germ. des Prez, page* 56.) a lu *velut ipſe*; mais peut-être eſt-ce là une faute d'impreſſion.

74. *terebrant*. François du Cheſne (*Hiſt. des Chancel. page* 90.) a mal lu ici *tenebrant*.

82. *ſæpe*. C'eſt-à-dire que cette viſion ſe préſenta aux Normans à diverſes repriſes pendant la même nuit.

83. *forſan*. Il faut joindre ce mot non avec *tumulati*, mais avec *quo lumine*, comme s'il y avoit *illo eodem forte lumine quo* &c. Les Normans virent S. Ger-

Anno 886.

Inſtabant ejus feſtæ ſollennia lucis:
Objurgantur & hi Caſtellanis, quia ſacra
Non celebrant; alto inde ruunt cum mente cachinno:
garbis
Mergitibus plauſtrum per rura movent gravidatum,
Cuſpide terga boûm verſo nimiùm ſtimulantes.
Protinus his propriæ claudis ſine crimine cauſæ,
Connectunt alios, pluresque dehinc, alioſque;
miſeri
Certabant elegi ſcapulis cornuque juvenci.
Jamque lavant proprias rubeo de ſanguine coſtas;
Nonque valent axem terris disjungere fixum,
Attonitique ſtupent domni miracula ſancti.
Solvuntur tauri, ſtimuluſque ferox requievit;
Lux ſegetis recidiva rotas ſpoliis vacuavit,

main tenant à la main une lanterne ou une lampe, qui pouvoit bien être celle qui bruloit continuellement devant le corps ou devant le tombeau du Saint; car ces mots, *quo redolent artus tumulati*, ne peuvent ſignifier que cela.

85. *Caſtellanis.* Ce ſont les Pariſiens qui font des reproches aux Normans de ce qu'ils ne chomment pas la fête de S. Germain.

86. *alto ruunt cum mente cachinno.* Ce ſont les Normans qui à leur tour ſe moquent des Pariſiens, comme s'il y avoit, *ruunt in altos cachinnos.* S'il travaillent, ce n'eſt pas qu'ils ignorent qu'il ſoit fête; ils le font même exprès & parce qu'ils le ſavent, *cum mente*, pour marquer le mépris qu'ils en font.

88. *verſo.* Il faudroit *verſâ.* pour l'exactitude grammaticale.

89. *propriæ ſine crimine cauſæ.* Les bœufs boitoient; & cependant ils avoient bien fait leur devoir, ils n'étoient point en faute.

96. *Lux recidiva.* C'eſt-à-dire *le lendemain.* La conſtruction eſt, *Lux recidiva vacuavit rotas ſpoliis ſegetis*, le lendemain, comme il n'étoit plus fête, il n'y eut plus de difficulté; le chariot marcha ſans peine, & on put facilement le décharger. Du Cange dans ſon Gloſſaire latin, au mot *Dodus*, cite ce vers d'Abbon, & lit *rediviva* au lieu de *recidiva*; mais le MS porte très-diſtinctement *recidiva*, & il eſt inutile d'y rien changer, puiſque *recidivus* ſignifie *qui renaît, qui revient, qui ſe renouvelle*, auſſi bien que *qui retombe.*

Anno 886. Atque suis claudum revocavit motibus axem.
s. Normannorum
Effugiens horum quidam jussus jugulari,
sepulcrum
Templa subintroiit Sancti, tenuit quoque bustum;
Pellitur inde miser profugâ pietate necandus.
Væ miseris! multant elegum, multantur & ipsi;
Quod munus dederant socio, simili pietate
consequutum
Germani meritis nactum cuncti meruerunt,
Cœlitus afflicti nimium pro talibus ausis.
Unde Sacerdotes statuere locum venerantes,
Qui missas cursusque sacros illic celebrassent.
s. sævi
Tunc omnes cuiquam prohibent hinc tollere quidquam;
Quod violans unus, proprio deferre cubili

---

97. *claudum*. Toutes les éditions ont *dodum*, & marquent à la marge ou que la Glose explique ce mot par *clodum*, ou qu'il faut lire *clodum* au lieu de *dodum*. Or il est certain que dans le MS il n'y a ici aucune glose, & que ce mot y est écrit de maniere qu'on peut lire aussi-bien *clodum* que *dodum*. Cela posé, le sens de la phrase devoit déterminer les éditeurs, non pour *dodum* qui ne signifie rien, mais pour *clodum*, c'est-à-dire *claudum*, qui exprime fort bien l'état endommagé d'un aissieu, ou d'un chariot qui ne peut marcher.

101. *elegum*. Du Breul, du Chesne, du Bouchet, & Dom Bouquet marquent dans leurs éditions, que la Glose explique ce mot par *miserum*. C'est ainsi en effet qu'elle l'explique ailleurs; mais ici elle ne l'explique point du tout.

103. *nactum*. Du Chesne dans sa seconde édition, du Bouchet, & Dom Bouquet, lisent *natum* au lieu de *nactum*. On voit par la Glose combien cette leçon est vicieuse

105. *Sacerdotes*. Ce mot est ici à l'accusatif; & le nominatif de *statuere* est *Normanni* sous-entendu. Quelques-uns ont cru sans preuve que ces Prêtres étoient des Religieux mêmes de l'Abbaye. Voyez plus bas la Note sur le vers 310.

106. *cursus sacros*. Du Breul, du Chesne, du Bouchet, & Dom Bouquet, marquent que la Glose explique ces deux mots par *horas canonicas*. C'est à la vérité ce qu'ils signifient; mais la Glose ne dit rien ici.

Ecclesiæ tegmen studuit, sub quo manifestè Anno 886.
Effigies ejus repetita fuit puerilem
Scilicet eventu nulli similante minuta,
Nota quibus fuerat pridem, nec noscitur ullo
Oppidò ; miror ubi venæ nervique laterent ;
Ossaque fugerunt pariter fugiente medullâ.
Viscera speluncæ tenuis foveam petiere.
Major habebatur magnis (mirabile factum)
Is qui nuncque minor pueris moriens patet esse ;
illius
Vitaque cum gemitu fugit indignata sub umbras.
Visus adest cuidam Domini sanctissimus idem,
Pectore carpenti requiem per nubila noctis,
Marcelli sanctis precibus necnon Clodoaldi

110. *Effigies ejus* &c. Voici un très-grand homme, une espece de géant, *major magnis*, comme il y a au vers 116, qui devient extrêmement racourci ; ce n'est plus qu'un petit enfant, *minor pueris*, selon le vers 117 ; & il ne faut qu'un trou pour l'enterrer, *speluncæ tenuis foveam*, suivant le vers 115. Tout cela doit être exprimé en abrégé dans les deux vers 110 & 111. Mais il paroît impossible d'en faire la construction, à moins de donner un sens actif à *repetita fuit*, comme s'il y avoit *repetiit*. Dans cette supposition voici la phrase d'Abbon rendue en prose : *effigies ejus minuta eventu similante nulli*, par un événement qui n'a point son semblable, *repetiit* (effigiem) *puerilem*. On pourroit croire encore qu'en conservant *repetita fuit* dans son sens passif, il n'y auroit qu'à sous-entendre le κατὰ des Grecs, *repetita fuit secundùm effigiem puerilem*.

113. *Oppidò*. Dom Bouquet écrit ce mot sans accent ; & cependant il doit être ici adverbe.

119. *cuidam*. C'est un Chrétien ou un Parisien, à qui S. Germain apparoît. *idem*. Dom Bouquet met un point après ce mot ; & il ne faut tout au plus qu'une simple virgule.

121. *sanctis*. C'est ainsi qu'il y a dans le MS ; cependant toutes les éditions précédentes ont *sancti*. Voyez plus bas sur ce vers la Note sur le vers 217.

Anno 886. Accipiens liquidam manibus benedicere lympham;
Unde rigans urbem graditur per mœnia circùm;
Huicque viro proprium promsit nomen; sed & urbi
Spem spondens, faciem liquit se conspicientem.
Nobilis hâc & in urbe fuit vir carne liquescens,
Deficiens etiam flatu, metuebat obire,
Castellumque capi Normannis. Tempore in ipso
Attulit huic cives somnus se linquere velle,
Urbs armis quoniam cunctis deserta manebat.
Clericus inde venustatis miræ astitit illi,
Ore loquens placido, rutilans vultuque sereno:

Quid

124. *proprium promsit nomen.* On ne sait si c'est le Saint qui se nomma lui-même à cet homme, ou si c'est qu'il appella cet homme par son propre nom: mais cela est fort indifférent.

125. *faciem liquit* &c. On seroit tenté de croire que dans la pensée d'Abbon S. Germain laissa à cet homme pour gage de sa parole son portrait, ou une image qui le représentoit. Au moins Abbon veut-il dire qu'il imprima dans son imagination de vives traces de sa ressemblance.

127. *flatu.* Il y a dans Pithou *flatas*, sans doute pour *flatus*; car tous les éditeurs qui l'ont suivi ont mis aussi *flatus*; mais on lit *flatu* dans le MS, & il le faut ainsi: *liquescens carne, deficiens flatu.* Tout cela marque un homme qui se meurt; & il n'y a rien à changer dans la construction.

129. *attulit somnus.* C'est-à-dire, le sommeil lui représenta, il s'imagina voir en songe que les Parisiens vouloient abandonner la Ville. Mais Dom Bouillart (*Hist. de S. Germ. des Prez, page 56.*) trompé par Cordemoy (*Hist. de Fr. Tome II, page 374.*) a réalisé ce songe: « la division, dit-il, commen-
» çoit à se mettre dans la Ville, les uns vouloient la rendre aux ennemis, les
» autres ne le vouloient pas. Tous les principaux, excepté l'Abbé Eble, avoient
» trouvé moyen d'en sortir pour se réfugier ailleurs. Un Chevalier, en-
» tre autres, prit la même resolution; mais S. Germain lui apparut la nuit &c. »
Tout cela est imaginé. Et comment ces deux écrivains n'ont-ils pas vû qu'un homme mourant n'est pas en état de prendre la fuite?

137.

Quid metuis? surgens tremulos depone timores; Anno 886.
Oblitâque fugâ quamplures cerne paratos
Ad bellum. Surgens alacer, muros videt omnes
Vallatos cuneis juvenum galeis oneratûm;
Voxque tonat: *Tutoribus his defenditur hæc urbs.*
Ast ego sum Germanus, ait, *hujus quoque Præsul.*
Confortare, nihil formidabis; quoniam nunc
prædabitur
Faucibus haud sceleratorum grassabitur hæc urbs.
Affatur sanctus, redamatque virum caro flatûs; [illegible]
Affatur felix, fugitque virum mala pestis;
Alloquitur Sanctus, lecto surrexit egrotus;
Almis flaminibus sospes procedit egrotus;
Explicuit visu noctis quod noverat ipse.
Luce dehinc quâdam dum gestabatur & almi
Militibus propriis corpus per mœnia circùm,
Urbanis septum sectantibus, Omipotentem

137. *Tutoribus* &c. Ce mot avec le reste du vers est en caracteres Romains dans l'édition de Dom Bouquet: il falloit mettre le tout en caractere Italique. Voyez plus bas sur ce vers la Note sur le vers 247.

140. *Faucibus* &c. C'est-à-dire apparemment, la Ville ne sera point dévorée, ne sera point engloutie par les Normans.

141. *caro flatûs*. On met ce dernier mot au génitif, parce qu'on croit que *caro flatus* est ici pour *caro vitæ*, une chair bien vive & bien animée, un corps en parfaite santé.

145. *visu*. Pithou, du Chesne dans sa seconde édition, du Bouchet, & Dom Bouquet, ont mis *visa* au lieu de *visu* qui est dans le MS.

147. *Militibus propriis*. Ce sont les Moines de l'Abbaye, comme on le voit par la Glose sur le mot *icto* du vers 152.

Anno 886. Pro rogitando Deum votis sub voce canora,
à pagano
Cæditur allophylo de portatoribus unus,
lapide
Nomine Gozbertus, calclo; percussor in umbras
percusso monacho
Tartareas fugit moriens, icto patiente
Nil super hoc lapidis jactu, Sancto auxiliante.
Intereà cædis validæ corrupta procellis
Urbs patitur gladium exteriùs, lethi quoque pestis
Eheu! nobilium plebes penitus laniabat
Interiùs; nec erat nobis tellus, obeuntum
Quæ præbere sepulturam membris potuisset
prope *i. e.* cum manibus
Cominus; ulla dies nec erat quæ non generasset
Urbanos interque suburbanos truculentos
dies
Bella, nec ulla abiit propè, quæ non interfectos
Pestiferos secum duxisset ad antra gehennæ.
futurus
Rex igitur venturus Odo transmittitur inde
Francorum Carolo suprafato Basileo,
Quatenus auxilio celeri succurreret urbi.

---

156. *nobilium plebes.* Il semble que cela veuille dire un peuple de noblesse, une grande quantité de Gentilshommes.

laniabat interiùs. Dom Bouquet met un point & une virgule après *laniabat*, & ne met rien après *interiùs.* On a ponctué ici autrement à cause de l'opposition qu'il doit y avoir entre cet *interiùs* & le mot *exteriùs* du vers 155; ce qui n'empêcheroit pas qu'on ne pût encore, s'il étoit nécessaire, sous-entendre *interiùs* avec ce qui suit, pour signifier qu'il n'y avoit point de cimetiere au-dedans de la Ville: mais le mot *cominus* du vers 159 ne laisse rien à sous-entendre.

157. *tellus, obeuntum* &c. Dom Bouquet ne met point de virgule après *tellus*, & il en met une après *obeuntum.* Il faut absolument ponctuer comme on a fait ici.

in urbe bellicus
Pòst nullus procerûm remanet nisi Martius Abba; Anno 886.
Sæpe supra cujus memoratio scripta relucet.
Ipse equites ex more Danûm vestire coëgit
Sex solos, redeunte die quâdam; super arva
Transque volant illi Sequanam, camposque peragrant;
Ex variis plenos armis sævoque sopore
Normannosque necant totidem fuerant quot & ipsi.
in
Nascitur hinc strepitus castris: horum resonante
Voce truces carpunt clypeos, nostrique carinam.
Nostra Dionysii tondebant littora sancti

166. *Martius Abba.* C'est Ebles, Abbé de S. Germain des Prez. Dom Bouquet après Dom Félibien (*Hist. de Paris*, *Tome I. page* 110.) a relevé dans une Note la faute du Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris*, *in-fol.* 1713. *Tome I. page* 853.) qui d'un seul homme en fait ici deux en disant que *l'Abbé Mars fit faire de temps en temps quelques petites sorties sous la conduite d'Eble.*

171. *Ex variis.* Du Chesne, du Boucher, & Dom Bouquet, au lieu d'*ex* ont mis *&*, qui devient inutile dès qu'il y a au vers suivant *Normannosque.*

174. *carinam.* Ce mot en poësie signifie communément un navire, un bateau. Mais il étoit beaucoup plus facile, & même beaucoup plus sûr, pour les six Cavaliers François de s'en retourner à cheval, comme ils étoient venus, que de se sauver dans une chalouppe, qu'ils n'avoient pas sans doute, & dont ils ne devoient pas non plus avoir besoin. Il est donc plus naturel de donner à *carinam* le sens qu'on a donné à ce mot dans la basse latinité. Du Cange observe qu'on a dit *carina* pour *convitium*, & *carinare* pour *convitiari*, *illudere.* Ainsi *nostri carpunt carinam* veut dire *les nôtres se moquent d'eux.*

175. *Nostra Dionysii* &c. Voici encore cinq ou six vers qui semblent prouver démonstrativement que l'Abbaye de S. Denys en France étoit originairement située aux portes de Paris du côté de S. Germain l'Auxerrois. Les Parisiens envoyoient paître leurs troupeaux sur la rive droite de la riviere qu'Abbon appelle ici *le rivage de S. Denys*; & ils le pouvoient avec d'autant plus de facilité, que les Normans avoient abandonné cette rive pour aller camper à l'Abbaye de S. Germain des Prez. Cependant comme ceux-ci étoient les maîtres de la riviere, & que ces bestiaux paissoient sous leurs yeux, ils trouvoient de temps en temps l'occasion ou le moment favorable d'en enlever quel-

Normanni
Anno 886. Pecora; quæ duxere ſibi crebrò ſpeculata:
ſed
Verùm illis Ebolus jugiter fuit obvius Abba;
ſ. Ebolus
Qui quorum Comitem quâdam ſtravit vice telo;
Unde Dani linquunt ripam referuntque cadaver.
Mox Ebolus ſenos equites dimiſit ab arce;
ſex Normannos
Quatuor, biternoſque necant certamine diro.

---

ques-uns. L'Abbé Ebles, qui très-certainement ne quittoit point la Ville où ſa préſence étoit trop néceſſaire pour qu'il s'en abſentât, & où même par cette raiſon le Comte Eudes l'avoit laiſſé pluſtôt que de le députer vers l'Empereur, *nullus procerùm remanet niſi Martius Abba*, cet Abbé voyoit diſtinctement de là tout ce qui ſe paſſoit; il ſort, avance quelques pas, tue le chef des maraudeurs d'un coup de dard; & envoie à la pourſuite des autres ſix Cavaliers, qui partent ſur le champ de la Tour ſeptentrionale pour leur donner la chaſſe. Que l'on acccorde tout cela, ſi l'on peut, avec la ſuppoſition communément reçue, que l'Abbaye de S. Denys en France a toujours été dans le lieu où elle eſt aujourd'hui à deux lieues de Paris. Si l'on ſuppoſe au contraire, ce qui a déjà été prouvé dans les Annales par le texte de la vie de ſainte Génevieve, que l'ancienne égliſe de cette Abbaye, qui ſubſiſtoit encore du temps d'Abbon, n'étoit pas éloignée de S. Germain l'Auxerrois, alors le rivage de S. Denys dont parle Abbon ſera préciſément celui qui porte aujourd'hui le nom de Quai de la Mégiſſerie; & il ne reſtera plus aucune difficulté dans le texte de cet Auteur, ni ici, ni aux vers 173, 174, & 175 du I[er] Livre.

181. *Quatuor, biternoſque* &c. Il y a ici deux fautes dans les éditions précédentes. D'abord Pithou, du Breul, du Cheſne dans ſes deux éditions, & Dom Bouquet, écrivent *quattuor* par deux *tt*, parce qu'ils veulent inutilement faire un dactyle de ce mot. Dans *quatuor* par un ſeul *t* ou par deux *tt*, la premiere ſyllabe eſt toujours longue. Virgile & Horace qui ont ſouvent employé ce mot, ne la font jamais breve. Reſte donc les deux dernieres ſyllabes *tuor*, qui à la vérité ſont breves de leur nature, mais qu'Abbon a cru pouvoir par licence réunir en une ſeule pour en faire une autre longue, & avoir ainſi le ſpondée dont il avoit beſoin. C'eſt un exemple de l'épiſynalephe, dont il a dit dans ſon Epitre dédicatoire qu'il avoit uſé quelquefois: au lieu de *quatuor* en trois ſyllabes par un *u* voyelle après le *t*, il a fait *quatvor* de deux ſyllabes par un *v* conſonne, comme Virgile (*Georgic. L* 482.) au lieu de *fluviorum* de quatre ſyllabes par un *i* voyellle, a fait *fluvjorum* de trois ſyllabes par un *j* conſonne dans ce vers *Fluviorum rex Eridanus* &c. En ſecond lieu Pithou, du Cheſne dans ſa ſeconde édition, du Bouchet, & Dom Bouquet, au lieu de *biternos* ont imprimé *hi ternos*; & on voit que c'eſt bien à

Nocte quidem cives crebriùs pecorum sub opacâ Anno 886.
Normannos
Custodes adeunt, quosdamque fugant, aliosque
Attribuunt jugulis; hoc egeruntque frequenter;
s. cives
Indicioque tulere Danos urbi sine flatu,
Atque simul vivos, ut sic credi potuissent.
Inque-sulam penetrant solito quâdam vice ritu
Mœnia quà resident urbis sævi trecenti:
quorum s. duo ex nostris
Protinus ense quitûm bino stravere novenos,
commendavere
Vulnera deposuere quibus triginta, nec extat
Posse datum quarti lumen spectare diei.
Congressi nostrûm gemini, qui morte fruentes
Egregiâ, sanctos vexere pedes super astra;
Nam senior Segebertus erat, junior Segevertus.
Fortè deinde tribus cuneis cinctus galearum

---

tort, puisque la Glose explique *biternos* par *sex*. Abbon avoit déjà dit *bisternis* plus haut l. 142.

182. 183. *pecorum custodes*. Les Normans faisoient paitre leurs bestiaux aussi bien que les Parisiens; mais on ne voit pas si c'étoit sur la rive droite ou sur la rive gauche de la Seine. Ils étoient plus les maîtres de celle-ci que de l'autre; & ce devoit être une prouesse que de faire de ce côté-là quelqu'entreprise sur eux.

188. *quà*. Pithou, du Chesne dans sa seconde édition, du Bouchet & Dom Bouquet, ont imprimé *qua* ou lieu de *quà* qu'il falloit mettre conformément au MS.

194. *Segebertus*. C'est la leçon du MS. Cependant toutes les éditions précédentes, excepté celle de Pithou, portent *Sigebertus*.

195. *tribus cuneis*. Dom Félibien (*Hist. de Paris*, *Tome I. page* 107.) a cru que le Comte Eudes amenoit ces trois escadrons au secours des Parisiens: ils lui servoient seulement d'escorte; & à peine fut-il rentré dans Paris, qu'Adélelme qui les commandoit les remmena avec lui.

Anno 886. Armipotens montis ſuper Odo cacumina Martis
apparuit
Enituit, cujus clypeos novus irradiavit
Sol, croceo Oceani thalamo vaſtipede ſpreto.
Hunc priùs Elios adamans quàm rura ſalutat,
Quem viſu capiunt cives, & amore ſub alto.
Aſt hoſtes prohibere fores turris cupientes
Tranſiliunt Sequanam, vallantes littora circùm.
Reddidit Odo tamen Caſtellanis equitando
Se medios inter ſævos, Ebolo reſerante
turris
Huic portas; cunctique ſtupent hoc nobile factum.
Hinc ejus ſocios retrò ſtatim redeuntes
pro
Ferreus inſequitur hoſtis poſt terga meando:
Plus geminis etiam leugis interfuit illis
ſ. in ante
Dictus Adalelmus ſuperis pridem Comes idem:

---

199. *Elios.* C'eſt un mot grec qui ſignifie le Soleil. Il eſt certain que le Comte Eudes étant ſur le haut de Montmartre, le ſoleil devoit venir à lui avant que d'éclairer la plaine qui eſt ſituée à l'occident de cette montagne.

204. *Ebolo reſerante* &c. Dom Bouillart (*Hiſt. de S. Germain des Prez page* 57.) dit qu'Ebles ſortit de la Ville pour en faciliter l'entrée au Comte Eudes, qu'il força les paſſages ſe faiſant jour au travers des Aſſiégeans, & qu'il le joignit ainſi. Dom Bouillart ajoute ordinairement beaucoup de choſes au texte d'Abbon; mais ici il le contredit, puiſque, ſuivant ce Poëte, ce fut le Comte Eudes qui s'ouvrit un paſſage juſqu'à la Ville malgré les Aſſiégeans, & que l'Abbé Ebles lui en ouvrit ſeulement les portes.

205. *Huic portas.* Pithou, du Cheſne dans ſa ſeconde édition, du Bouchet, & Dom Bouquet, écrivent *hinc portas.* Cela eſt aſſez indifférent; mais dans le MS il y a *huic.*

209. *Adalelmus.* Adélelme, dont il a été parlé plus haut I. 452. & qui avoit eſcorté le Comte Eudes juſques dans Paris, s'en retournoit avec ſon eſcorte: les Normans ſe mettent à ſes trouſſes, le pourſuivent juſqu'à plus de

Anno 886.

melius
Eia, suis inquit, *satiùs pergamus in illos*
Quàm nos hîc illi inveniant. Adalelmus hoc inquit.
Pestiferi petiere fugam, nostrique trophæum.
Scuta tonant, dardique volant, & corpora Danûm
Consulis arva tegunt gladio regnante Adalelmi.
Non dimisit eos, donec repedare coëgit
s. est
Ad fluvium, posthac & ovans victorque reversus.
in
En & Aïnricus, superis crebrò vocitatus,
Normannos
Obsidione volens illos vallare, necatur;
Inque suos nitens Sequanam transire Danorum

deux lieues: Adélelme fait volte face, charge les Normans à son tour, les met en fuite, & les oblige enfin de regagner leur camp. Cordemoy (*Hist. de Fr. Tome II. page* 375.) & Dom Bouillart (*Hist. de S. Germain des Prez pag.* 57.) ont tout confondu ici. Ils supposent qu'Adélelme n'arriva à Paris qu'après le Comte Eudes; que les Normans s'opposerent aussi à son passage; qu'il les battit; & qu'il entra malgré eux. Or ce n'est point en entrant dans la Ville, mais en s'en retournant, qu'Adélelme battit les Normans; & c'est là le sens des mots *retrò redeuntes* du vers 206, sans quoi les vers 215 & 216 sont inintelligibles.

213. *Scuta tonant &c.* Le Président Fauchet dans son Traité de la Milice & Armes de France (*fol.* 521 *verso*) cite ce vers, où il lit *scuta sonant* au lieu de *scuta tonant*; & traduit ainsi: *Sonent escus, & les dards volent.*

214. *Consulis arva tegunt* &c. Il ne faut point de virgule après *tegunt*, comme il y en a une dans l'édition de Dom Bouquet, où il semble que *Consulis* est gouverné au génitif par *arva*; au lieu que la construction est, *tegunt arva, gladio Adalelmi Consulis regnante*.

217. *superis.* On voit ici, & plus haut au vers 209 par la Glose qui joint à ce mot la préposition *in*, comme s'il y avoit *in superioribus versibus*, que *superis* ne signifie que *suprà*.

218. *necatur.* Il est étonnant que Gérard du Bois (*Hist. eccles. Paris. Tom. I. page* 505.) dont nous avons un élégant abrégé du Poëme d'Abbon, ait rapporté ce triste accident au temps qui s'écoula entre la chute du Pont & la mort de l'évêque Gozlin, contre le témoignage d'Abbon même & de l'Annaliste de Metz (* *Tom. VIII. page* 66.) qui attestent formellement que le Duc de Saxe vint deux fois cette année au secours des Parisiens.

219. *Inque suos nitens* &c. Ceci peut signifier également ou que le Roi Sin-

Non inter cœlos aliud tranabat & arva;
bellum
Mars magis atque magis regnat, tumidusque superbit.
Virgo Dei Genovefa, caput defertur ad urbis,
Quò statim meritis ejus nostri superarunt;
muris
Inde fugaverunt etiam pinnis procul illos.
in
Robore qui multus fuerat, sed corpore parvus,
pro armatis
Gesserit hoc miles quinis comitatus ab armis

---

247. *Genovefa*. La châsse de sainte Génevieve avoit été portée dans la Ville comme celles de S. Germain, de S. Marcel, & de S. Cloud. Il n'y a pas de preuve positive pour ces deux dernieres; mais il seroit difficile de penser autrement : il semble même que c'est ce qu'Abbon indique assez clairement, quoique d'une maniere indirecte, dans le vers 121 de ce IIe Livre, *Marcelli sanctis precibus, nec non Clodoaldi*; & dans le vers 137, *tutoribus his defenditur hæc urbs*. Le savant Abbé le Beuf (*Dissert. Tome I. page* 132.) ne doute nullement de ce transport.

caput defertur ad urbis. Selon du Boulay (*Hist. Universit. Paris. Tome I. page* 207.) *caput urbis* signifie ici la Cathédrale; où en est la preuve? De plus ce n'est pas là précisément où étoit le danger : les Normans attaquoient non l'église Cathédrale, mais le terrein où elle étoit située; c'est-à-dire l'extrémité supérieure de la Ville, ou la pointe orientale de l'île; c'est là le *caput urbis* qu'il falloit défendre; & c'est là aussi sans doute que fut portée la châsse de sainte Génevieve pour l'opposer aux ennemis. Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. page* 108.) ne l'a point entendu autrement. Cette châsse devoit être en dépôt dans quelque église de la Ville; peut-être même n'étoit-elle point ailleurs qu'à la Cathédrale.

248. *Quo*. C'est-à-dire *in quo capite*; ce qui prouve que *caput urbis* ne signifie pas ici l'église Cathédrale, mais la partie supérieure de la Ville du côté de l'orient.

251. 252. *miles.... Gerboldus*. Suivant le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol.* 1713. *Tome I. page* 854.) C'étoit un brave *soldat*; mais pourquoi pas un brave *Chevalier*? est-ce que dans le style d'Abbon *miles* signifie moins un Chevalier qu'un simple soldat? Le savant Auteur des Mémoires pour l'Histoire d'Auxerre (*Tome II. page* 40.) croit que ce Gerbold est celui du même nom qui fut Comte d'Auxerre. Selon lui il perça sept Normans d'un seul trait de sa catapulte : mais il y a là sans doute quelque méprise; car c'est de l'Abbé Ebles, non de Gerbold, qu'Abbon I. 109. a dit *septenos unâ potuit terebrare sagittâ*.

Anno 886.

f. quum ventus suavis
Sibilat & gratus silvas Zephyrus per amœnas,
mœnia
Pergama lethiferis stipantur ab hostibus urbis;
Quæ passim patiebatur certamen, & unum
Bellabant muri, speculæ, pontes quoque cuncti;
Pugnabat Pelagus contra tellus magis ampla.
cornua f. à
Classica valdè tonant mensis discedere cives;
cornua
Heus! clamant litui, convivia temnite cuncti.
Urbs terrore, simul cives, invaditur omnis;
Nullus in urbe locus fuerat qui bella lateret.
turres
Pila phalas laceræque tegunt nimiùm catapultæ,
Arva velut pluviæ, plumbi necnon onerosi
Poma dabant peltis gemitus, & grandia saxa:
Hæc nobis illi tribuebant præmia semper.
At contra lapides rapidos pariterque balistas
Direxere feris nostri, celeresque sagittas.
His aër feritur hinc inde volantibus amplùm:

---

232. *pontes quoque cuncti.* Si l'on ne suppose que deux ponts à Paris dans le temps du Siége, il ne devoit plus en rester qu'un dès le sixieme assaut donné au mois de Février, puisque la riviere avoit emporté l'un des deux, du moins en grande partie. Et que signifie donc l'expression *pontes cuncti*? Elle est absolument fausse, si on n'admet pas les quatre ponts dont il a été parlé dans les Annales sous l'an 861, c'est-à-dire, outre les deux anciens, celui de Charles le Chauve qu'on peut regarder comme en formant deux autres, parce qu'il s'étendoit sur les deux bras de la riviere.

234. *tonant mensis discedere.* Ce dernier verbe étant régi à l'infinitif par le premier, il ne faut point de virgule après *tonant*, comme il y en a une dans l'édition de Dom Bouquet.

Auxiliare tuis, alioquin nunc moriemur:
O pie, nunc succurre citus, succurre, perimus.
Germanum reboat tellus, necnon fluviusque;
Littora, & omne nemus pariter circùm resonabat:
O Germane sacer, nobis miserere, rogamus.
signa
Templorum campana boant, mœrentia clamant;
Vocibus his & humus tremuit, flumenque remugit:
Urbs extrema verens instantis carpere lucis,
replebat
Omnia lamentis lachrymans spargebat amaris.
Omnibus en Germanus adest recolendus in orbe
Corpore subsidioque simul, nil vota moratus,
Quo majora tenebantur certamina Martis,
f. à
Signiferosque Danûm lucrari morte coëgit.

---

272. *reboat.* Il y a ainsi dans le MS; & on ne lit *roboat* à la place de *reboat* que dans la mauvaise édition de du Bouchet, & dans celle de Dom Bouquet.

278. *Omnia lamentis lachrymans* &c. Au lieu d'*omnia* il y a dans le MS *omia*; mais avec un signe d'abbréviation que l'écrivain n'emploie jamais que pour le mot *omnia*, non *omina*, comme on lit dans la seule édition de Dom Bouquet, qui a voulu de ce mot faire le substantif d'*extrema* qui est au vers précédent. Aussi au lieu de *lachrymans* qu'on lit bien distinctement dans le MS, s'est-il cru obligé de substituer *lachrymas*, qui est une faute d'édition dans la seconde de du Chesne, & dans celle de du Bouchet. C'est le verbe *spargebat* qui a sans doute occasionné cette faute; on a cru que le sens de l'Auteur devoit être *spargebat lachrymas*: mais on s'est trompé; le sens de l'Auteur est *spargebat omnia*, pour *replebat omnia*, comme on le voit par la Glose: nouvelle preuve qu'*omina* est un mot hazardé ici avec trop peu de réflexion.

281. *Quo.* C'est-à-dire *quo loco*, dans le lieu où étoit le fort de l'attaque.

282. *lucrari morte coëgit.* Ici *lucrari* est pris passivement; & la construction est, *coëgit signiferos Danum lucrari à morte*, c'est-à-dire *coëgit mortem lucrari signiferos Danum*, le Saint commanda à la mort de s'emparer, de se saisir des Officiers Normans qui portoient le drapeau. Toutes les éditions ont mis ici

Anno 886.

longè f. ab
Atque dehinc alios perplures, protenus urbe
Ponte simul pellens illos, quem maxima turris
Ante suos domnum speculans congaudet ocellos.
Unde fatigati vires revocant sibi fortes,
Atque resistere decertant bellando protervis,
protervi
Qui turrim repetunt, pontem vel mœnia linquunt.
Mille simul speculæ stabant, omnes quia pugnæ
Multo non unà poterant numero prohibente.
cadunt in humum
Dilabuntur humi vario trajecta mucrone
sicut f. Normannorum
Viscera, quò pluviæ cœlo, ratibusque feruntur.

---

dans le texte avant *morte* la particule *à* qui ne doit point y être, puisque la Glose marque qu'il faut la sous-entendre.

283. *perplures*. Toutes les éditions ont *per plures* en deux mots; il n'en faut faire qu'un.

284. *Ponte simul... maxima turris* &c. La construction est, *maxima turris speculans illum Domnum* (S. Germain) *ante suos ocellos, congaudet*. Le mot *ocellos* doit signifier ici les portes de la Tour, comme plus haut I. 431. Le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol.* 400 *verso*) entend tout ceci du Pont méridional, & de la Tour qui le fermoit du côté de la Ville. Mais il n'y avoit plus là de Pont, ou du moins il n'y en avoit plus que la moitié; & depuis le mois de Février qu'il étoit tombé dans l'eau, les Parisiens n'avoient eu assurément ni le temps ni les moyens de le rétablir. Il s'agit donc ici nécessairement & du Pont septentrional, c'est-à-dire de la partie septentrionale du Pont de Charles le Chauve, & de la Tour du même côté qui avoit soutenu les trois premiers assauts.

285. *speculans congaudet*. Cette tour n'étant point du côté de l'Abbaye, ne voyoit jamais S. Germain; elle le vit en cette occasion, & elle en fut ravie.

290. *Multo non unà* &c. Toutes les éditions portent *multa* au lieu de *multo* qui est dans le MS, & qui se rapporte à *numero*. Dom Bouquet n'a point mis d'accent sur *una*, & il en faut un; car ce mot est ici adverbe, pour *simul*.

292. *feruntur*. La Glose ajoute sur ce mot, ou sur celui de *ratibus*, qu'il faut sous-entendre *Normannorum*. Mais ne faut-il pas transporter cette Glose sur le mot *viscera*, où il paroît qu'elle convient beaucoup mieux.

Anno 886. Jam capiente jubar migrans sub marmora Thetis [Dea maris]
Oceano, foribus turris submittitur altus [à Gentilibus]
Valdè focus: flammæ præcelsa cacumina turris
Cingebant; armis pugnant igniqu̇e ministri.
Linquitur arx dextris, valvasque [portas,] jubent aperire,
Optantes prorsùs pretiosam scandere mortem
Plus, quàm fallacum fidei committere semet.
Nemo stetit supra speculam solus nisi sæpe
Jam Sancti famulus dicti, lignum crucis almæ
In flammas retinens; oculis hæc vidit & inquit:
Densus enim fumus nimiùm velaverat illam.
Tum portis igitur reseratis aridus ense

293. *jubar migrans sub marmora Thetis.* Le mot *jubar*, qui signifie ici le Soleil, est à l'accusatif; & *Thetis* est au génitif. Le mot *marmor* signifie les eaux de la mer, comme dans Virgile (*Georg. I.* 254.) *infidum remis impellere marmor.*

301. *famulus.* Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. page* 108.) & Dom Bouillart (*Hist. de S. Germ. des Prez, page* 58.) entendent ceci l'un d'un *homme*, l'autre d'un *domestique* de l'Abbaye de S. Germain des Prez; c'est expliquer les mots trop littéralement. *Famulus* doit signifier un religieux de l'Abbaye, comme au vers 467 du 1er Livre; & comment auroit-on laissé un reliquaire aussi prétieux que celui de la vraie Croix en la garde & en la disposition d'un simple domestique?

lignum crucis almæ. Suivant le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol.* 1713. *Tome I. pag.* 855.) on avoit arboré la Croix sur les retranchemens de la Tour pour animer les soldats à la défendre contre les Infideles; & cela se peut absolument: mais Abbon n'en dit rien. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'au plus fort de l'incendie, & lorqu'il n'y avoit plus d'espérance de sauver la Tour, un Religieux de S. Germain des Prez tint suspendu au milieu des flammes le bois de la vraie Croix, & que tout à coup l'embrâsement cessa. Le Pere Daniel ajoute qu'après cet insigne miracle on reporta la Croix dans la Ville. Dom Bouillart (*Hist. de S. Germ. des Prez, page* 58.) dit aussi qu'on

Anno 886.

Portuni madido moritur. Vulcanus inermis;
Subtilemque fugam petiere, cadavera torvi
Multa reportantes secum, Mavorsque quievit.
Hæc virtute Crucis sanctæ victoria nostris
Ceditur, & meritis Germani Antistitis almi,
Quem revehunt ad Basilicam Stephani quoque testis
mart,

reporta la sainte Croix & le corps de S. Germain dans l'église de S. Etienne. Cela est très-croyable; mais Abbon dit uniquement qu'on reporta la châsse de S. Germain dans cette église.

305. *Portuni*. Toutes les éditions ont *portu ni* en deux mots, à l'exception de celle de du Breul & de la premiere de du Chesne, où on lit contre la mesure du vers *portu in*; mais d'une maniere ou d'autre, que peuvent signifier ces deux mots? En lisant *Portuni* en un seul mot la construction est, *aridus Vulcanus moritur inermis ense madido Portuni*, c'est-à-dire, *Vulcain périt désarmé*, ou *n'ayant point d'armes qui puissent résister à l'épée de Portun*. On voit que le Poëte oppose ici un Dieu de la Fable à un autre Dieu, comme il a fait plus haut au Livre I. vers 159, en disant, *Lemnius hîc moritur claudus, magno superante Neptuno*; au vers 383, *Lemnius atque potens Neptuno stat pede trino*. & au vers 547, *Vulcano periit claudo Neptunus inermis*. Ici ce n'est plus le Dieu des eaux que le Poëte devoit opposer au Dieu du feu, puisque le feu de la Tour fut éteint moins par l'effet naturel de l'eau, que par la présence & par la vertu du bois de la vraie Croix. Mais quel rapport Abbon a-t-il pu trouver entre la Croix du Sauveur & le Dieu Portun? le voici à ce que l'on imagine. *Portun*, ou Palémon, ou Mélicerte, est selon la Fable le Dieu qui préside aux *ports*. Or l'Eglise a toujours regardé l'arbre de la Croix comme l'Arche qui nous sauve du naufrage, & qui nous conduit au *port* du salut. C'est ainsi qu'elle s'exprime dans ses Offices en lui adressant la parole, *Sola digna tu fuisti portum præparare arca mundo naufrago*. Reste l'épithete *madido*, qui semble avoir besoin encore de quelque explication. Abbon n'auroit-il pas feint que pour donner la mort à un Dieu tout de feu, tel que Vulcain, il falloit que l'épée de Portun fût toute d'eau? On est encore en droit de croire, quoiqu'Abbon n'en dise rien, que ceux qui défendoient la Tour firent d'abord tout ce qu'ils purent pour la sauver de l'incendie à force d'y jeter de l'eau; & que ce ne fut que parce qu'ils ne purent en venir à bout, qu'ils prirent enfin le parti d'abandonner ce poste; mais que par la vertu de la vraie Croix, l'eau qui jusques-là n'avoit pu surmonter le feu, eut alors la force de l'éteindre. En se représentant cette idée, on ne trouve plus rien d'obscur dans l'*épée humide* de Portun.

310. *revehunt ad basilicam Stephani*. Du Boulay (*Hist. Universit. Paris.*

Anno 886. . . . .

. . . .

Gaudentes

Tom. I. page 208.) veut que ce soit S. Etienne des grès. Mais quelle nécessité, ou quelle raison y avoit-il de porter dans cette église la châsse de S. Germain? pouvoit-on même risquer pendant la tenue du Siége de porter aucune châsse dans quelque église que ce fût hors de la Ville? On avoit pris au contraire bien sagement la précaution de réfugier au-dedans celles qui étoient au dehors; & si quelques-unes d'entre elles y sont demeurées pour toujours, d'autres ont dû y demeurer du moins jusqu'après la levée du Siége. Il s'ensuit de-là que la basilique de S. Etienne dont il est question ici, ne pouvoit être située que dans l'enceinte même de la Cité, & que par conséquent il ne faut point la distinguer de l'église Cathédrale, comme Dom Bouquet l'a marqué dans une Note après Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. page* 108.) & après Dom Bouillart (*Hist. de S. Germain des Prez, page* 58.) puisqu'en effet dans toute l'étendue de la Cité nous n'en connoissons point d'autres de ce nom. On a déja observé sur le vers 247 de ce II[e] Livre, que c'est là très-vraisemblablement qu'avoient été portées les châsses de sainte Génevieve, de S. Marcel, & de S. Cloud. Pourquoi n'en auroit-il pas été de même de celle de S. Germain? On dit plus. Il faut absolument que la chose ait été ainsi, puisqu'Abbon dit qu'en cette circonstance elle fut, non pas portée, mais reportée à S. Etienne, *revehunt*; & c'est sans doute ce qui a fait dire au savant Abbé le Beuf (*Differt. Tome I. page* 131.) qu'Abbon assure positivement, que la châsse de S. Germain étoit conservée dans la Cathédrale.

La tradition de l'Abbaye, que Dom Mabillon a consignée dans ses Actes des SS. de l'Ordre de S. Benoît (*Sec. III. Part. II. page* 121.) & dans ses Annales Bénédictines (*Tome III. page* 253.) est que les Religieux la mirent en dépôt dans l'église de S. Germain le vieux, à laquelle avant que de s'en retourner chez eux ils laisserent un bras du Saint, en reconnoissance du séjour qu'ils y avoient fait pendant la tenue du Siége. On ne nie point le séjour que les Religieux de l'Abbaye ont pu faire dans cette église: il falloit bien qu'ils se réfugiassent quelque part; & elle étoit tout aussi propre qu'aucune autre pour leur prêter un territoire où ils pussent acquitter l'Office divin, & vaquer à leurs exercices spirituels. On accorde encore la donation qu'ils lui firent d'un bras de leur saint patron. Mais il n'étoit pas nécessaire pour cela que la châsse du Saint eût séjourné avec eux dans cette église: elle étoit même plus en sûreté à la Cathédrale; & puisqu'Abbon dit que ce fut à S. Etienne qu'elle fut reportée, on conclut que ce fut là aussi qu'elle avoit été portée d'abord.

Cependant Dom Jacques du Breul entend tout ceci bien autrement. On conserve dans la Bibliotheque de S. Germain des Prez un exemplaire de son édition d'Abbon, où pour expliquer ces mots, *basilicam Stephani testis*, il a écrit à la marge de sa propre main la note suivante, *Ita nominat basilicam S. Germani, quæ prius dicata fuit SS. Stephano, Vincentio, & aliis*; & Adrien de Valois (*de Basil. Paris. cap. 4. page* 450.) adopte ce Commentaire, pour lequel Dom Mabillon (*Annal. Bened. Tom. III. page* 255.) a aussi témoigné beaucoup

. . . . Anno 886.

. . . .

Gaudentes

beaucoup de penchant. Ainsi selon ces savans écrivains Abbon parle du retour de la châsse de S. Germain dans sa propre église; & pour appuyer ce sentiment, Dom Mabillon propose deux raisons, qui très-certainement ne valent rien.

Premierement, dit-il, selon Abbon lui-même au commencement de ce IIe. Livre, les Religieux de S. Germain des Prez avoient obtenu des Normans moyennant six livres d'argent la liberté de retourner dans leur monastere. Dom Mabillon a en vûe les vers 41 & 42, où on lit, *Denique Rex dictus* (Sigefroi) *denas capiens argenti Sex libras nitidi nobis causâ redeundi.* Mais outre qu'il ne voit dans ces deux vers que six livres d'argent au lieu de soixante, on ne peut s'empêcher de lui reprocher qu'il les a pris entierement à contresens. Ce ne sont point les Religieux de S. Germain qui composent avec Sigefroi pour pouvoir librement retourner chez eux : c'est le Comte Eudes & les Parisiens qui traitent avec ce chef des Normans pour engager ceux-ci à lever le siége ; & le Traité n'eut point son effet pour lors. Les Savans n'ont point entendu autrement ces deux vers : *Sigifroy*, dit le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol.* 399 *verso*) *n'espérant prendre la Ville par force, accorda avec Eudes de lever le siége moyennant soixante livres d'argent qu'on leur devoit bailler.* Gérard du Bois (*Hist. ecclef. Parif. Tome I. page.* 505 *&* 606.) dit pareillement : *Sigefredus tadio diuturnæ obsidionis, ex pactione initâ cum Odone eam solvere parabat, conventumque fuerat de sexaginta libris argenti, quâ pecuniâ acceptâ barbarus discessurum se pollicebatur ; sed intercesserunt Dani* &c. Et comment Dom Mabillon ne s'est-il pas apperçu qu'un peu plus bas, aux vers 338, 339, & 340, le Poëte s'exprime encore dans les mêmes termes, & d'une maniere qui détruit absolument son interprétation, lorsqu'il dit, *Annuiturque feris licitum Senones adeundi, Septies argenti libris causâ redeundi, Martis mense datis, centum sua ad impia regna ?* On laisse là Dom Bouillart (*Hist. de S. Germ. des Prez, page* 56.) qui n'a fait que copier les deux mauvaises raisons de Dom Mabillon, en substituant seulement seize livres aux six livres de celui-ci, & aux soixante livres du texte.

La seconde raison que Dom Mabillon apporte pour prouver que la basilique de S. Etienne dont parle Abbon, est celle de S. Germain des Prez, & que les Religieux y retournerent avec la châsse de S. Germain avant la fin du Siége, c'est que suivant Abbon même les Normans frappez d'étonnement à la vûe des miracles qui s'opéroient au tombeau du Saint, y établirent des Prêtres, lesquels sans doute étoient moines, *haud dubiè monachos*, pour y faire le service divin. Abbon a dit en effet plus haut aux vers 105 & 106 : *Unde* (Normanni) *sacerdotes statuere locum venerantes, Qui missas cursusque sacros illic celebrassent.* Mais Dom Mabillon y pense-t-il ? D'abord il n'y a pas la moindre preuve que ces Prêtres-là fussent moines, & moines de l'Abbaye. Abbon parlera plus bas aux vers 362 & 363, d'un d'entre eux qui vendoit bien cher

Anno 886. . . . .

Gaudentes

aux malades l'eau du puits de l'église : or il n'est gueres possible de se persuader que ce Prêtre là fût un moine de la maison ; & si cela eût été, il est encore moins croyable qu'Abbon ne se fût pas fait un devoir de se taire plustôt que de révéler la turpitude de son confrere. En second lieu dans la supposition même que quelques moines de l'Abbaye soient retournez au monastere sous la sauvegarde des Normans pour y acquitter l'Office divin, il est certain qu'ils n'emporterent pas alors avec eux le corps de S. Germain, puisque quelque temps après, lorsque les Normans mirent le feu à la Tour, il étoit encore dans la Ville. Les vers 105 & 106 ne servent donc de rien pour prouver qu'il fut reporté dans son église avant la fin du siége ; & d'un autre côté le vers 310 ne prouve pas non plus ni que cette église portât le nom de S. Etienne, ni que ce fût hors de la Ville que le corps de S. Germain fut transporté aussitôt après l'extinction de l'incendie de la Tour. Du Breul a beau remarquer que l'église Abbatiale fut fondée sous l'invocation de S. Etienne aussi bien que sous celle de S. Vincent, il ne s'ensuit pas de là qu'on lui ait jamais donné le premier de ces deux noms : elle le fut également suivant le Diplome de Childebert I sous l'invocation de sainte Croix, de S. Ferréol, de S. Julien, de S. Georges, de S. Gervais, de S. Protais, de S. Nazaire, & de S. Celse ; & cependant il ne se trouve aucun Historien, aucune Chronique, aucune Charte, aucun Ecrivain avant du Breul, qui lui ait donné l'un ou l'autre de tous ces noms, à l'exception néanmoins de celui de sainte Croix, ce qui ne décide rien ici, puisque ce n'est pas celui dont Abbon s'est servi.

Enfin que l'on suppose, tant que l'on voudra, quelques moines retournez à l'Abbaye, & y faisant leur séjour pendant le fort même du siége, ce qui n'est nullement prouvé, on ne peut pas supposer de même que la châsse de S. Germain y fût de retour avec eux avant que la Communauté entiere s'y trouvât rassemblée & réunie : c'eût été affronter le danger, & se fier follement à une nation qui ne savoit que trop fausser sa parole & ses fermens. Gérard du Bois (*Hist. eccles. Paris. Tome I. page* 507.) ne met ce retour de la châsse & des Religieux dans leur monastere qu'après le Traité conclu entre l'Empereur & les Normans, par lequel ceux-ci eurent la liberté de faire des courses dans la Bourgogne pendant six mois. Cela n'est pas prouvé ; & c'étoit peut-être encore trop risquer : mais dans cette supposition-là même, ce ne fut donc pas aussitôt après l'incendie de la Tour que le corps de S. Germain fut reporté dans son Abbaye, & les mots *basilica Stephani testis* doivent signifier une autre église que celle de S. Germain des Prez. Dom Mabillon lui-même (*Act. SS. Bened. Sec. III. Part. II. pag.* 121.) avant que d'inventer de mauvaises raisons pour appuyer l'opinion insoutenable de du Breul, n'avoit mis qu'en 888, après l'élection du Comte Eudes à la royauté, le retour de la châsse de S. Germain dans son Abbaye ; & Sauval (*Antiq. de Paris, Tome I. page* 382.) aussi bien que Dom Bouillart (*Hist. de S. Germ. des Prez, page* 59.) ont cru devoir suivre ce calcul ; mais Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. page* 110.)

Gaudentes populi, præcelsâ *Te* reboantes Anno 886.

Voce *Deum, te laudamus, Dominumque fatemur.*

Urbis erat Præsul clarus, tutamen & urbis

f. urbis

Mœstitiam alterutrim nactæ sic lætitiamque.

f. Carolus vento

Funditùs his animo versus tanquam mare Coro;

Cernere, Francigenis inquit, *properate sub urbem*

sedibus

Sexcentis, *statum nostris suggestibus aptum.*

servi f. ausi sunt agere f. Francigeni

Talia me coram fures? Jussis opus addunt. Eclipsis.

de Franciâ

Dum tamen hos trames revehit Primatis ad aulam,

eorum pagani

Sectantur, glomerant cuneos post terga nefandi:

f. Normanni prælium f. Franci f. Normanni

Committunt, superant, cædunt, fugiunt, moriuntur.

paganorum

Templa fugax cœtus penetrat confinia muris:

Victorum gemini quandam (mirabile narro)

---

aime mieux s'en tenir à l'an 890: & c'est aussi le plustôt qu'on puisse le fixer, puisque ce ne fut que sur la fin de cette même année que les Parisiens se virent entierement délivrez des Normans.

311. *Te reboantes.* C'est ainsi qu'il y a très-distinctement dans le MS, non *voce boantes*, comme portent toutes les éditions précédentes.

316. *properate.* Il y a dans le MS *proparate.* C'est une faute de Copiste.

317. *Sexcentis.* Dom Bouquet a écrit ce mot en lettres italiques comme s'il faisoit partie du discours de l'Empereur. Ce n'est point cela du tout. *Sexcentis* se rapporte à *Francigenis* du vers précédent; & marque le nombre de ceux à qui l'Empereur donnoit ses ordres.

statum. Ce mot doit être ici pour *stationem.*

319. *hos.* La Glose ajoute ces deux mots *de Franciâ*, qui éclaircissent le texte, mais qu'il convenoit mieux d'ajouter à *revehit.*

321. *cædunt.* Puisque ce n'est qu'au mot *fugiunt* de ce vers, que la Glose ajoute *supple Normanni*, il faut nécessairement écrire *cædunt* par un *æ*, non *cedunt* par un *e* simple, comme il y dans toutes les éditions précédentes.

323. *Victorum gemini.* Il s'agit ici des deux freres Thierri & Alédramne, que le Poëte va nommer. Ainsi Dom Bouquet a eu tort de mettre une virgule

Anno 886.

paganorum
Ecclesiam irrumpunt, farsam de morte relinquunt;
s. illi duo
Pòst & equos saltu repetunt, paribusque cohærent.
Sic ternis Sequanam Martisque cacumina stratis
Sexcenti copulant ex millibus, hinc remeantque.
victores
Namque triumphantes fratrum promsit geminorum
Fama fuisse Theoderici procerum ast Aledramni.
En Princeps de quo canitur circumdatus armis
Omnigenis, cœlum veluti splendoribus astreis,
Induperator adest Carolus, comitatus opimo
Diversi populo labii, tentoria figens
Sub Martis pedibus montis, speculamque secundùm;

---

après *victorum*, & de ne mettre ni point ni virgule après *muris* du vers précédent. Le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol.* 401 *recto*) traduit *gemini* par *deux freres jumeaux*; il semble qu'il falloit dire simplement *deux freres*.

324. *farsam de morte relinquunt*. Ils remplissent cette église de corps morts. *Farsam*, mot barbare est ici pour *fartam*, comme Pierre de Blois a dit *farsura* pour *fartura*, suivant du Cange dans son Glossaire latin.

326. *Sic ternis* &c. La construction est, *Sic sexcenti copulant Sequanam & Martis cacumina ex ternis millibus stratis*. C'est-à-dire que les six cens François tuerent trois mille Normans, & qu'ils joncherent de leurs corps tout le terrein qui s'étend entre la Seine & Montmartre.

329. *Theoderici*. C'est l'orthographe du MS.

Aledramni. Cet Alédramne paroît être celui à qui les François avoient commis en 885 la garde du Fort qu'ils venoient de construire à Pontoise, suivant les Annales de S. Vast (* *Tome VIII. page* 84.)

331. *splendoribus astreis*. Du Chesne dans sa seconde édition, du Bouchet, & Dom Bouquet, ont mis *astris*: mais il y a *astreis* dans le MS; & Gérard du Bois (*Hist. eccles. Paris. Tom. I. pag.* 515.) en citant ce vers, met aussi *astreis*, comme on lisoit dans les éditions de Pithou, de du Breul, & dans la premiere de du Chesne.

334. *secundùm*. Dans le nouveau *Gallia Christiana* on a mal mis *secundam* au lieu de *secundùm*.

Redditur Ecclesiæque diù pastor viduatæ Anno 886.
Nobilis egregiusque sacræ pompatus honore
Totius Anschericus virtutis germine clarus.
Annuiturque feris licitum Senones adeundi,
Septies argenti libris causâ redeundi
Martis mense datis centum sua ad impia regna.
gelascebant
Tunc glaciabantur torpentis sæcla Novembris.
Sic Carolus rediit moriturus fine propinquo.
Nomina tunc ensem quorum perpessa fuisti
pro bas
Nec vocitare prius, pigra ô Burgundia bello,
nobilibus nutritis filiabus
Neustria præcluibus thalamum nisi comeret altis,
sed *s.* nomina Normannorum
Jam tibi consilio facilis; verùm modò jam scis.
Inde revertentes, prato sua castra reponunt Anno 887.
Jam dicto, templum Sancti velut ante colentes.
Quatuor hîc dominusque mei Germanus in usum
Contractos nimiùm membris priscum revocavit;

337. *Anschericus.* C'est l'orthographe du MS.

343. *Nomina tunc* &c. Le sens de ce vers & des trois suivans est, à ce qu'il semble, que la Bourgogne n'avoit éprouvé que tard les armes des Normans, *pigra bello*; que jusques-là elle auroit même totalement ignoré la langue de cette nation, *non vocitabat priùs nomina Normannorum*, si ce n'est que les femmes Neustriennes avec lesquelles les Bourguignons s'allioient de temps en temps, *nisi Neustria comeret thalamum nobilibus puellis*, n'eussent pu lui en faciliter l'intelligence, ou lui en donner quelque connoissance, *consilio facilis*; mais qu'enfin elle ne l'avoit que trop bien apprise pour son malheur, *verùm modò jam scis.*

348. *colentes.* Ce mot est ici pour *venerantes* plustôt que pour *incolentes.*

349. *dominus mei.* C'est-à-dire *dominus meus*, comme plus haut I. 567. *sui donis* pour *suis donis*; & I. 631. *mei silvas* pour *meas silvas.*

nervos

Anno 887. Motibus atque suis admoverat organa fibris,

re

Subducto genibus dudum pedibusque parato

Jure suo. Extinctisque fenestris unius orbi

Restituit radios Solis spectare micantes.

Bessino hûc adiens inter sævos Comitatu

Læsa nihil quodam meritis sed tuta beati

Femina pòst quædam meruit lumen quoque cæca;

sancti

Cujus ad accubitat puteus vestigia, cujus Epandeusis.

---

353. *Extinctisque fenestris* &c. C'est un autre miracle: celui-ci opéré sur un aveugle. On marque dans les éditions précédentes, excepté dans celle de Pithou, qui cependant met *funestris*, au lieu de *fenestris*, que le mot *fenestris* est expliqué par *oculis* dans la Glose; mais la Glose ne l'explique point du tout.

orbi. C'est-à-dire *orbibus*. Ce mot doit signifier ici le globe ou l'orbite de l'œil, c'est-à dire l'œil même.

355. *Bessino hûc adiens* &c. Ceci peut servir à prouver que dès ce temps-là il y avoit quelques Normans fixez dans le Pays Bessin, ou dans le Comté de Bayeux. C'est une remarque du Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol.* 401 *recto.*)

356. *quodam*. Au lieu de ce mot qui est dans le MS, toutes les éditions portent *quoddam*, qui ne rend pas la phrase plus claire. En conservant *quodam* la construction paroît être: *Pòst* (c'est-à-dire *posteà*) *quædam femina læsa hûc adiens cæca ex Bessino, quodam Comitatu, nihil* (tuta) *meritis* (suis), *sed tuta* (meritis) *beati* (Germani), *meruit lumen*.

358. *puteus*. Dom Bouquet marque dans une Note, que ce puits subsiste encore aujourd'hui, sans en dire davantage. Il est au fond du Chœur, près du mur qui en forme la clôture, & on y descend par un escalier dont les premieres marches sont posées derriere une porte de menuiserie appliquée contre le mur en dehors, vis-à-vis la Chapelle de S. Benoît.

vestigia. C'est-à-dire *les pieds*. De la maniere dont le grand Autel est disposé aujourd'hui depuis l'an 1645, il est à l'entrée du Chœur, joignant la croisée de l'église; mais anciennement, & jusqu'en 1644, ce n'étoit point cela. Le grand Autel étoit vers le milieu du Chœur, entre les deux piliers qui séparent, l'un les Chapelles de S. Clément & de S. Laurent du côté du nord; l'autre, les Chapelles de sainte Madelene & de S. Christophe, du côté du midi. Plus loin, à quelque distance, étoit l'Autel de S. Germain, dit aussi Autel matu-

mox

Qui potabit aquas, extemplò febre laborans
Auxilio Sancti fidens, capiet medicinam.

aquis

His panem cupiens quædam componere, jussit
Vi sibi scotta Danûm deferri, namque Sacerdos

Anno 887.

tinal. Plus loin encore, & près du mur de clôture, étoit l'Autel de S. Michel. Entre ces deux derniers Autels s'élevoient quatre hautes colonnes de pierre qui soutenoient la Châsse de S. Germain & d'autres châsses encore. Enfin sous ces quatre colonnes, & près de l'Autel de S. Germain, étoit le cercueil de pierre où le corps du saint évêque avoit été mis après sa mort, & qui de la Chapelle de S. Symphorien où il avoit choisi sa sépulture, avoit été transféré en cet endroit-là en 754. Ainsi le puits étoit alors aux pieds du Saint. En changeant toute cette ancienne disposition du Chœur, on a transporté le cercueil de pierre sous le nouveau grand Autel.

361. *His panem cupiens quædam* &c. Il y a deux manieres d'expliquer le mot *quædam*: ou c'est l'adjectif de *scotta* du vers suivant; ou c'est l'adjectif de *mulier* sous-entendu. De la premiere façon la construction est, *Sacerdos templa tuens, cupiens componere panem his* (aquis), *jussit vi sibi deferri quædam scotta Danûm*; *nam* (ille sacerdos) *vendebat puteum ægris pretio magno.* De la seconde maniere la construction est, *Quædam* (mulier) *cupiens componere panem his* (aquis), *sacerdos templa tuens jussit vi sibi deferri scotta Danûm*; *nam vendebat* &c. & dans cette seconde construction le nominatif de *jussit* doit être *sacerdos* comme dans la premiere; car ce ne peut être *quædam mulier*; quelle autorité pouvoit avoir cette femme pour se faire apporter les offrandes des Normans, elle qui au contraire devoit présenter la sienne? Il est vrai que de cette seconde façon, *mulier cupiens* est un nominatif absolu, ou qui n'a point de régime, ce qui est opposé au génie de la Langue latine. Mais on a déjà vû plus haut I. 263. un exemple d'un pareil Gallicisme; & avec Abbon il faut user d'indulgence. On croit devoir préférer cette seconde construction à la premiere.

362. *scotta.* Il n'y a aucune glose sur ce mot dans le MS; & les Bollandistes (*Mai. Tom. VI. pag.* 806.) ont cru pouvoir l'expliquer par celui de *Gotta*; mais *Gotta* est un mot qu'ils n'expliquent point eux-mêmes, & que du Cange n'a point connu. Peut-être leur Imprimeur a-t-il mis ici par méprise *Gotta* pour *Cotta*, qui, selon du Cange signifie des Coites, c'est-à-dire des matelats. Cependant il n'y a rien à changer ou à corriger dans le MS d'Abbon. *Scottum* selon le même du Cange signifie *pecunia, census, pars, symbolum*; & de là sont venus notre mot françois *escot* & le mot *Rome-Schot*, ou *Rome-Scot*, dont on se sert encore aujourd'hui en Angletererre, pour signifier ce qu'on appelle en ce pays-là *le denier de S. Pierre.* C'est donc ici l'offrande ou l'argent que ce Prêtre exigeoit de ceux qui venoient puiser de l'eau.

Anno 887. Templa tuens puteum vendebat egris pretio amplo :
[commendatus] Depositus flammæ panis, mox ipse figuram
Sanguinis accepit rubeam. Pòst [denique] altera [Dana] fortè
Scitur vi conans latices, [f. haurire] hausisse cruorem.

Quis tanti peragrare potest miracula sancti ?
Ora mihi si mille aderant, totidem quoque linguæ
Vocibus explentes aër, cœlumque boatu,
Gesta mei narrare patris numerumve nequissem.
Hic Germanus, hic est qui passus adhuc renitere
Haud mundo, cunctis nimiùmque stupenda peregit.
Fundere signa priùs didicit genitricis in alvo,
Anteque virtutem celsam quàm cernere lucem.
Talia quis, lector, Sanctorum gesserit unquam ?
[dic] Cedo, sacer forsan, [i.e. si audes] sodes, Baptista Johannes.

Ergo

---

363. *tuens.* Dans le Glossaire de du Cange, où ce vers est cité au mot *scottum*, on a imprimé *ruens* au lieu de *tuens*; & cette faute s'est perpétuée dans la nouvelle édition du même Glossaire.

365. *fortè.* Ce mot peut se rapporter ou à *scitur*, ou à *conans* du vers suivant. Au premier cas Abbon n'auroit appris ce miracle que par hazard, on ne sait comment. Au second cas ce n'est plus la même chose : Abbon parle avec assurance, comme un home qui sait bien ce qu'il dit; & *fortè* n'est plus qu'un simple terme de relation ou de récit, qui signifie *par avanture*.

371. *qui passus adhuc renitere* &c. C'est-à-dire, qui ne brillant plus dans ce monde par sa vie, y brille toujours par ses miracles & par ses prodiges. Il y a dans quelques éditions *retinere*; mais le MS porte *renitere*.

374. *celsam.* Dom Bouquet qui met une virgule après *celsam*, rapporte ce mot à *virtutem*. On peut la mettre également après *virtutem*, & rapporter *celsam* à *lucem*.

387.

Anno 887.

Ergo meus similis Germanus huic habeatur.
Iste cadaveribus ternis vitam revocavit,
Restituens lapsis proprias sedes animabus.
Urbs, age, Parisius, sub queis defensa fuisti
vox urbis
Principibus? Me quis poterat defendere, Primas
Hic nisi Germanus, virtus & amor meus omnis?
Post regem regum, sanctamque ejus Genitricem,
Rex meus ipse fuit, Pastorque, Comes quoque fortis.
Hic ensis bis-acutus adest meus, hic catapulta,
Is clypeusque, patens murus, velox sed & arcus.
s. de populi
His, quia sat silvæ resonant, philomela quiescat.
miraculorum
Plectra revolvamus vocis post terga stuporum;
Fœdere quo fragili fuerant infecta loquamur
Agmina Normannûm, Francis è finibus antra
Ad sua nolentum descendere; sed Sequanina
Imò fluenta cupiscentum tua rursus adire,
Quæ, argentum sibimet retinendo, novalia monstrent.
s. cupiebant
O Burgundia, non: simulata cupido latebat;
Quod sequitur cordi affuerat, sed hoc tamen ori.

---

387. *quia sat silvæ* &c. C'est à-dire, On ne parle que de cela dans le monde, tout l'Univers en retentit; il est donc inutile que j'en parle davantage. *Philomela* est le Poëte lui-même.

388. *post terga stuporum*. C'est-à-dire, A la suite de ces miracles disons maintenant de quelle maniere &c.

393. *novalia*. Ce mot doit signifier des terres nouvellement ensemencées.

Anno 887. Concipiunt igitur Thetis nitendo quadrigas
sine
Munere clam gratum pontes transcendere justo.
Ilicet Anscherici defertur Episcopi ad escas,
mensis
Ast Ebali', (ferclis inerant Titane secante

---

396. *Thetis nitendo quadrigas.* Le verbe *niti* doit signifier ici *mettre en mouvement*; & *quadrigæ Thetis* sont des *barques* ou des *bateaux*. Tout ceci appartient à l'an 887. Cependant en lisant Dom Félibien (*Hist. de Paris*, *Tome I. page* 109.) on croiroit que le Comte Eudes avoit déjà été élevé à la royauté.

397. *Munere clam gratum* &c. Il faut joindre *gratum* avec *concipiunt* du vers précédent; car le sens doit être, *il leur plut de* &c. *ils crurent pouvoir* &c. & *clam munere justo* doit signifier *comme s'ils n'avoient pas été payez*; mais il falloit mettre *clam munus justum*. La preuve que les Normans avoient reçu les 700 livres d'argent dont on étoit convenu avec eux, se tire de ces mots du vers 393, *argentum sibimet retinendo*.

pontes transcendere. Les Normans après avoir reçu au mois de Mars 887 la somme qu'on leur avoit promise pour quitter le royaume & retourner dans leur pays, se sont rembarquez deux fois: 1°. en remontant la Seine contre la foi du Traité; & ce fut alors que l'Abbé Ebles les arrêta tout court en perçant d'un coup de fleche le conducteur de la flotte: 2°. en remontant la même riviere de Seine suivant le nouvel accord que les Parisiens firent avec eux, à condition qu'ils n'entreroient point dans la Marne; & ce fut à ce second embarquement qu'ils transporterent leurs bateaux par terre jusqu'au-dessus de Paris. Le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris, in-fol.* 1713. *Tome I. pag.* 855.) a embrouillé tout ceci en ne faisant mention que d'un seul traité, dans lequel, dit-il, il n'étoit point stipulé que les bateaux des Normans pourroient passer sous les ponts de Paris; & cela avant que le chef ou le conducteur de leur flotte eut été tué par l'Abbé Ebles. Ce Traité de la maniere dont il en parle ne peut être autre que celui de l'Empereur, par lequel non-seulement il ne pouvoit pas être stipulé que les Normans seroient libres de remonter la Seine lorsqu'ils auroient reçu leur argent, mais par lequel il étoit même expressément stipulé au contraire, qu'ils reprendroient le chemin de la mer. L'autre Traité est postérieur à la mort du conducteur de la flotte: par celui-ci il fut permis aux Normans de rentrer dans la Bourgogne; mais malgré cette permission on ne voulut pas que leurs bateaux remontassent la riviere le long de la Ville, & c'est pourquoi ils les transporterent par terre.

399. *Titane secante* &c. C'est-à-dire *à midi*; & c'etoit là en effet l'heure du dîner: mais ou Abbon ne s'est pas bien exprimé, ce qui est très-croyable; ou son copiste a fait là quelque faute. Le sens de la phrase doit être, le style du Cadran regardant le soleil en face, & le coupant, pour ainsi dire, en deux parties égales: ainsi en conservant les expressions du Poëte il falloit dire, *gnomone poli*, le style

horologio
Lucifluam cernente poli gnomone figuram) Anno 887.
alveos
Multiplici remo contundere pocula lymphæ ;
Scandere Gentiles undas conclamat Eoas
Parisius. Surgit securus uterque ciborum ,
movent muros replent
Arma ciunt , ripasque legunt , pinnasque facessunt :
trahit jacit
Hîc Ebalus raptat chordam , vibratque sagittam ;
Quam Nauclerus in ascellam per navis hiatum
Prævius accepit , modicùm terebroque foratum.
Sic Auriga necis casus pelagique phaselus
certè Normanni
Quin patitur : restant igitur , ceduntque sub arcem
cur dicuntur Acephali ? perdunt
Acephali ; quoniam Christum perdunt , caput ipsum.
deinde pacem cum
Ast verò veniam deposcunt , obsidibusque
Jusjuranda parant aliud non tangere littus
Ni Sequanæ , gressumque referre citò , velut antè.

du Pôle , c'est-à-dire posé selon la hauteur ou l'élévation du Pôle , *cernente figuram lucifluam* (&) *secante Titanem* , ou plustôt *Titana* pour la mesure du vers ; ou bien *cernente* (&) *secante figuram lucifluam Titani'* pour *Titanis* , afin de rendre breve la derniere syllabe. C'en est assez , ce semble , pour expliquer Abbon , qui n'est ni Virgile , ni Horace.

403. *securus ciborum*. C'est-à-dire , quittant le repas , ne se souciant plus de manger , comme dans Ovide (*Trist. I. Eleg. I.* 49.) *securus famæ* , qui se soucie peu de sa réputation.

407. *terebro*. On ne trouve point dans le Glossaire de du Cange *terebrum* pour *terebra*.

408. *Auriga necis casus* &c. le mot *auriga* est ici pour *Nauclerus* , d'autant plus qu'il y a plus haut *quadrigas* pour *naves* ; & la construction paroit être , *Auriga patitur casus necis , & phaselus* (patitur casus) *pelagi*.

409. *cedunt*. Toutes les éditions précédentes , excepté celle de Dom Bouquet , ont *cadunt* au lieu de *cedunt* , qui est la véritable leçon.

410. *caput*. Ce mot est pour *Nauclerum* , le pilote , le maître du navire.

Anno 887. Nam nobis dederant tranquillum Matrona flumen
s. tranquillum
Quidquid alit, solitò *securum* quod vocitamus.
s. securum
Hoc nostris violare Danos ingens erat horror;
Unde forum, fœdus pariter commune fiebat,
Una domus, panis, potus, sedes, via, lectus.
Commixtum sibimet populum mirantur utrumque.
Quod pactum Senones primùm statuere migrando,
Hactenus & servaverunt, quoadusque secundò
Mœnibus invitis superos latices adipisci

---

414. *Nam nobis dederant* &c. La construction est, *Nam dederant tranquillum nobis quidquid flumen Matrona alit.*

415. *securum.* C'est à peu-près ce que nous exprimerions par le mot de *sauvegarde*. Ce mot n'est point en ce sens-là dans le Glossaire latin de du Cange, quoiqu'on y trouve dans le même sens celui de *Securitas*.

416. *Hoc nostris violare* &c. La construction est, *ingens erat horror nostris Danos violare hoc* (securum.) Les Parisiens ne pouvoient croire que les Normans fussent capables de fausser leur serment, tant la chose leur paroissoit horrible. Sur cette assurance ils n'eurent plus avec eux qu'une même table & un même lit.

418. *via.* On ne voit point ce que ce mot peut signifier, si ce n'est que les Parisiens n'assignerent point aux Normans pour leur habitation des quartiers éparez, comme on en agissoit avec les Juifs; mais qu'ils leur permirent d'habiter les rues qu'ils habitoient eux-mêmes, & de demeurer pêle-mêle parmi eux.

421. *quoad usque secundò &c.* Cet endroit est extrêmement embrouillé. On croit néanmoins pouvoir l'entendre de la maniere suivante, en supposant à l'ablatif le mot *fas*, qui est indéclinable: *fas dato* (raptare) *barcas per flumina, meruere adipisci secundò superos latices;* (sed) *raptant secum Catholicos* &c. C'est-à-dire, les Parisiens ayant permis aux Normans de se rembarquer, ces Payens (après avoir transporté leurs bateaux par terre jusqu'au-dessus de la Ville) eurent toute liberté de remonter la Seine une seconde fois; mais ils emmenerent avec eux quelques Chrétiens &c. Il y a dans toutes les éditions *has* au lieu de *fas*; mais outre que *fas* se lit très-distinctement dans le MS, on voit bien par la Glose qu'il n'est pas possible de lui substituer un autre mot.

422. *Mœnibus invitis.* Ces deux mots semblent exprimer le regret des murs,

licitum i. e. licito ſubeundi trahunt
Fas meruere dato barcas per flumina, raptant Anno 887.
ſ. qui erant fines
Eheu! Catholicos ſecum per littora vitæ;
Bis denos ſiquidem aut necibus loriſve plicarunt.
Carbo ſi fuerit munitus flamma & cinere ſemper vivit, alioquin moritur.
Mox adhibent propriis vitam ſine mandere caſtris; *Ænigma.*
i. e. lignis & cineribus ſ. duorum
Vallatam geminis mortem, ſine tegmine prunas:
ſ. caſtra
Quæ noſtri precibus ſperarunt tuta tenere.

---

non pas de voir les Normans ſe rembarquer ſimplement; car ſi c'eût été pour abandonner totalement la Ville & le Royaume, rien ne devoit cauſer plus de joie aux Pariſiens: mais de ce que ces Barbares ſe rembarquoient pour aller ſéjourner une ſeconde fois dans un pays qu'ils n'avoient déjà que trop ravagé.

424. *per littora vitæ.* Comme les bords d'une riviere ſont ſes extrémitez, le Poëte dit, ſuivant la Gloſe, que les Chrétiens qui ſe laiſſerent emmener par les Normans, trouverent la fin de leur vie en s'embarquant avec eux. Telle eſt la juſteſſe & le brillant de la comparaiſon.

loriſve plicarunt. Le mot *plicarunt* doit être ici pour *applicarunt*; & le mot *loris* ſignifie ſans doute les étrivieres, ou le fouet.

426. *Mox adhibent* &c. Aux marges du MS on lit en divers endroits de la premiere main *Syncope*, *Metaphora*, *Metonymia*, & d'autres noms pareils de figures de Grammaire ou de Rhétorique, lorſque le Poëte les emploie. Ici il y a *Ænigma*. C'eſt une énigme en effet; & Abbon l'a rendue ſi obſcure, que malgré le ſecours de la Gloſe il eſt très-difficile d'en pénétrer le ſens. L'Auteur veut-il dire que les Normans laiſſerent du feu dans leur camp, pour marquer qu'ils ne l'abandonnoient pas entierement, que leur deſſein étoit de le conſerver, & qu'ils comptoient bien y revenir? que cependant ce feu ne pouvoit pas être de durée, puiſque d'un côté ils ne l'avoient pas couvert, *prunas ſine tegmine*, & que d'un autre côté il n'y avoit perſonne pour le ranimer lorſqu'il ſe ralentiroit, en lui fourniſſant de l'aliment nouveau, *vitam ſine mandere*: deux choſes ſans quoi il falloit néceſſairement qu'il s'éteignît, *vallatam geminis mortem*? mais que ſur la priere qu'ils en avoient faite aux Pariſiens, ils eſpéroient qu'on n'y toucheroit point, & qu'à leur retour ils le trouveroient tel qu'ils l'avoient laiſſé, *ſperarunt tuta tenere*?

428. *noſtri precibus ſperarunt.* Il ſemble d'abord que le nominatif de *ſperarunt* eſt *noſtri*; mais dans cette ſuppoſition que ſignifieroit *precibus*? ſeroient-ce les Pariſiens qui auroient prié les Normans de les laiſſer prendre poſſeſſion de ce camp? quel beſoin en avoient-ils? enfin n'étoient-ils pas les maîtres de s'en emparer ſans demander permiſſion à perſonne? Le nominatif de *ſperarunt* doit donc être *Normanni*; & à l'égard de *noſtri*, on doit le ſuppoſer au génitif, de maniere que *precibus noſtri* puiſſe ſignifier la priere qu'ils nous en

fluvium

Anno 887. Securum frangunt, Senones temnunt, Matronamque

Æquoreo curru ſulcant. Mandatur & urbi.

Guttura millenis crepitant, planctu quoque, bombis.

quæ fuit inter Chriſtianos & Normannos perimitur

Pax communis abit, fœdus peſſumdatur omne.

crudeles in

Continuò cuncti torvos diſquirere cives

Urbe, foro currunt, aliqui ſi forte paterent.

interjectio lætitiæ quingentos

Evax ! inveniunt quingen, plagiſque trucidant.

His micuit præſtans Ebolus, Mavortius Abba,

ſ. eſſet

Ni cupidus nimiùm laſcivus & omnibus aptus ;

Nam pulchrè nituit ſtudiis quæ gramma miniſtrat.

---

avoient faite. Avec Abbon il faut s'accoutumer aux amphibologies.

tuta tenere. C'eſt comme s'il y avoit *ſarta tecta conſervare*.

430. *Mandatur & urbi*. C'eſt-à-dire, la ville de Paris en eut bientôt la nouvelle.

435. *quingen*. La Gloſe ne met qu'un D ſur ce mot ; mais D eſt une lettre numérique qui ſignifie cinq cent.

437. *Ni cupidus nimiùm* &c. Le Préſident Fauchet (*Antiq. Franç. fol.* 401 *verſo*) prend tous ces mots, du moins les deux premiers, en mauvaiſe part, puiſqu'il traduit *avaricieux*, *laſcif*, *& propre à tout*. Au contraire Gérard du Bois (*Hiſt. eccleſ. Pariſ Tom. I. page* 518.) obſerve que comme Abbon loue extrêmement ailleurs l'Abbé Ebles, il ne faut point prendre ici en mauvaiſe part le mot *laſcivus*. Ce mot, dit-il, ſignifie *promtus ad audendum*, *multis adjumentis inſtructus ad rem benè gerendam*, *adeò inſtructus dotibus & ornamentis*, *ut his quodammodò laſcivire videretur*. On ne peut nier que les mots *omnibus aptus* ne renferment un éloge, puiſqu'Abbon ajoute, *nam pulchrè nituit ſtudiis* &c. Mais à l'égard de *cupidus* & de *laſcivus*, on ne peut s'empêcher non plus de les prendre en mauvaiſe part avec le Préſident Fauchet ; & on y eſt forcé par la particule *ni*, qui marque aſſurément une reſtriction, & qui forme l'ombre du tableau. Cependant *cupidus* peut bien ſignifier *ambitieux* pluſtôt qu'*avaricieux*. Le ſens de la phraſe eſt donc, *Ebolus Abbas erat Mavortius*, *& aptus omnibus*, *niſi fuiſſet nimiùm cupidus & laſcivus*. Dom Bouquet met une virgule après *cupidus* pour joindre *nimiùm* avec *laſcivus* ; on peut la mettre également après *nimiùm* pour joindre ce même mot avec *cupidus* : ou pour mieux dire, *nimiùm* ſe rapporte à l'un & à l'autre.

Fœderis Antiſtes causâ permiſit abire Anno 887.
oc
Anſchericus tentos, potius concidere debens;
Inde feri Meldis feriunt, urbem quoque vallant.
Intereà Carolus, regno vitâ quoque nudus, Anno 888.
Deæ terræ
Viſcera Opis divæ complectitur abdita triſtis.
ſ. complectitur
Lætus Odo regis nomen, regni quoque numen,
Francorum populo gratante faventeque multo Zeuma.
Odonis ſ. complectitur
Ilicet, atque manus ſceptrum diademaque vertex.
Francia lætatur quamvis is Neuſtricus eſſet;

440. *concidere debens*. Toutes les éditions ont *occidere* au lieu de *concidere*, c'eſt-à-dire qu'elles portent toutes le mot de la Gloſe au lieu de celui du texte. Dom Félibien (*Hiſt. de Paris*, *Tome I. page* 109.) en adouciſſant les termes n'a point du tout rendu la penſée d'Abbon. Le bon Evêque, dit-il, rendit la liberté aux priſonniers, eux qui méritoient pluſtôt, ſelon Abbon, d'être paſſez au fil de l'épée. La morale d'Abbon, que tout le monde n'approuvera pas, eſt que le Prélat devoit lui-même les aſſommer, ou les mettre en pieces.

443. *Viſcera Opis divæ* &c. C'eſt-à-dire eſt enterré. *Ops* eſt la Déeſſe de la Terre.

447. *Francia lætatur* &c. Le Poëte diſtingue ici trois parties de la Monarchie Françoiſe; la France proprement dite, la Bourgogne, & la Neuſtrie: la France tenoit le milieu entre l'une & l'autre, & commençoit ſur la rive droite de la Seine, comprenant néanmoins toute la ville Paris. Adrien de Valois (*Notit. Gall.* Francia, *page* 202. *&* Neuſtria, *page* 273.) a obſervé que vers le milieu de la ſeconde race de nos Rois on entendoit communément par le mot *France* cette portion de l'ancien royaume de Neuſtrie, ou de la France occidentale, qui s'étendoit entre la Seine, l'Eſcaut, & la Meuſe; aujourd'hui encore nous diſons tous les jours en ce ſens *S. Denys en France*, *Goneſſe en France*, *Mitry en France* &c. en parlant de quelques lieux voiſins de Paris, ſituez à la droite de la Seine. Le même Adrien de Valois (*ibid.*) a obſervé encore que ſous le nom de *Neuſtrie* on n'entendoit ſouvent alors que cette partie de l'ancienne Neuſtrie qui s'étendoit ſeulement entre la Seine & la Loire; & que ce Pays qui avoit été du domaine de Robert le Fort, ayant appartenu après lui au Comte Eudes ſon fils, paſſa enſuite au Comte Robert frere de celui-ci, & ayeul de Hugues Capet, qui le réunit enfin à la couronne.

Charles le Simple ne pouvant tenir les rênes de l'Etat, ni gouverner par

pro reperiebat

Anno 888. Nam nullum similem sibimet genitum reperire;

Nec

lui-même à cause de la foiblesse de son âge, la plus grande partie des Grands du Royaume placerent sur le thrône le Comte Eudes, pour opposer sa valeur à la furie des Barbares; & quoique ce Prince fût Neustrien, la France & la Bourgogne qui auroient pu également prétendre à donner à la Monarchie un Roi tiré de leur sein, loin d'être jalouses de cette élection, témoignerent hautement combien elles en étoient satisfaites: la Bourgogne, quoiqu'elle eût un Duc de grand mérite, dit Richard le Justicier, & qu'elle pouvoit élire; & la France, parce qu'elle n'avoit personne qu'elle pût comparer à Eudes pour les talens militaires. C'est assurément là toute la pensée du Poëte; & il ne faut rien chercher de plus dans ses expressions.

C'est donc bien à tort que Pithou, du Breul, du Chesne dans sa seconde édition, du Bouchet & Dom Bouquet, ont mis à la marge du texte, pour expliquer le vers 451, cette petite note, *Regni partes, Neustria sive Francia, Burgundia, Aquitania.* Le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol. 403 verso, & 404 recto*) a dit aussi conformément à cette note, qu'Eudes *fut recognu pour Roi, ayant joint trois royaumes ensemble, ce dict Abon, à sçavoir Westrie, Bourgogne & Aquitaine.* Les trois royaumes, ou plutôt les trois parties du royaume dont parle Abbon, & qu'il appelle *ternum regnum*, sont précisément celles qu'il a nommées d'abord, *Francia, Burgundia, Neustria*; & comme l'Aquitaine n'est ici pour rien, il ne falloit pas joindre la Neustrie avec la France, pour ne faire des deux qu'une seule partie du tout. *Prætereà*, ajoute Abbon immédiatement après, *astutos petiit præceps Aquitanos; Mox sibi subjectis* &c. L'Aquitaine dans la pensée du Poëte n'a donc rien de commun avec son *ternum regnum.* Il est vrai que la Note des Editeurs précédens paroît fondée sur ce texte du Continuateur d'Aimoin (*edit. Paris. in-8°. lib. 5. cap. 42. page 727.*) *Odonem Franci, Burgundiones, Aquitaniensesque Proceres, congregati in unum, licet reluctantem, tutorem Caroli pueri, regnique elegere gubernatorem*, & sur cet autre d'une ancienne Chronique (*apud du Chesne, Hist. Franc. Tom. III. pag. 350*) *Franci, Burgundiones, & Aquitanenses proceres congregati in unum Odonem principem elegerunt sibi in regem*; mais il n'en est pas moins vrai que suivant Abbon trois Royaumes avoient reconnu Eudes pour Roi, avant que l'Aquitaine se soumît à lui.

Neustricus. L'Abbé des Thuilleries (*Dissert. page 271.*) qui a embrassé le systeme du Pere Chifflet sur l'origine de la troisieme Race de nos Rois, en tâchant seulement de le perfectionner, étoit intéressé à soutenir qu'ici le mot *Neustricus* ne signifie pas nécessairement un homme dont la famille est originaire de Neustrie; & il a raison indépendamment de tout systeme. On vient de voir au commencement de cette Note qu'il suffit dans la pensée d'Abbon que le Comte Eudes fût *né* en Neustrie, ou que ses grands Domaines fussent situez dans cette contrée.

448. *reperire.* On voit par la Glose, aussi bien que par la mesure du vers, qu'il ne faut point lire *reperiere*, comme a fait l'Abbé des Thuilleries (*Dissert. page 270.*)

449.

Nec quia Dux illi Burgundia defuit, ejus Anno 888.
Neustria ad insignis nati concurrit honorem.
Sic uno ternum congaudet ovamine regnum.
velox
Præterea astutos petiit præceps Aquitanos:
f. Aquitanis
Mox sibi subjectis Francorum regna revisit,
Mœnia Meldis adhuc Danis stipantibus urbis;
Cui Præsul fuerat residens in ea Segemundus,
Præsulis Anscherici Tetbertus belliger heros
f. erat sol luna
Germanus Consul. Minimè Delius neque Phœbe
requiem
Apportabat ei spatium; juge sed sibi bellum
i. e. multùm
Undique constat, eisque tamen per multa resistit.
sæpiùs
Perdidit innumeros quoties ex agmine sævo

---

449. *Nec quia dux illi* &c. Le sens de la phrase est, *& Burgundia*, ou *similiter Burgundia, non quia dux illi defuit.*

451. *ternum regnum.* Voyez la note sur le vers 447.

452. *Præterea astutos* &c. « Aussitôt après le Couronnement d'Eudes, dit » le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol.* 1713. *Tome I. page* 861.) les » Seigneurs vinrent à l'envi de toutes les Provinces de France, du royaume de » Bourgogne, & de celui d'Aquitaine, lui rendre leurs hommages ». On voit que tout cela est conforme à la Note de Pithou que l'on vient de rapporter sur le vers 447. Mais que les Aquitains se soient si fort empressez à venir rendre leurs hommages à Eudes, on en peut juger par ce vers d'Abbon, *Prætereà astutos* &c. qui atteste précisément tout le contraire.

455. *fuerat residens.* Toutes les éditions ont *residens fuerat*; mais il y a dans le MS *fuerat residens*, quoique cela soit bien égal.

460. *quoties.* Dom Bouquet écrit *quotiens*, & c'est aussi l'orthographe du MS. Mais il paroît qu'il entend ce mot dans son sens propre, qui est *toutes les fois que*, puisqu'il le fait précéder d'une virgule, comme s'il y avoit *Tetbertus perdidit innumeros ex agmine sævo, quoties exiliebat citra muros ad pessumdandum tetros.* Mais la Glose expliquant *quoties* par *sæpiùs*, la construction doit être, *Tetbertus exiliens citra muros ut pessumdaret tetros, perdidit sæpiùs innumeros ex agmine sævo.*

Anno 888. Exiliens citra muros pessumdare tetros.
animas loqui
Flamina quot tulerat telis orare nequibo.
Proh dolor! armipotens inter mortalia desit,
rege
Arma ruens, nunquam sibi Principe subveniente;
urbs
Exitiumque polis posthâc cum Præsule capto
sustinuit indicium
Passa luit: Regi hinc felix micat omen Odoni. [illegible]
Denique Luteciæ revolant ad culmina tutæ.
Convocat hûc omnes populos per regna morantes.
En sine jam numero numerum præstans Odo nectit:
Francigeni approperant altâ cum fronte superbi:
Calliditate venis acieque Aquitania linguæ;
Consilioque fugæ Burgun-adiere-diones. [illegible]
Sessio fit non longa satis, frustrata triumpho.
Nescio quîs socios lusit Danosque cecidit

461. *citra*. Ce mot est ici pour *ultra*, comme plus haut I. 19.

466. *Regi hinc felix* &c. Ceci est une ironie; car parmi les diverses figures de Grammaire ou de Rhétorique que l'on lit à la marge du MS, comme on l'a observé sur le vers 426, il y a ici *Ironia*.

467. *tutæ*. Du Bouchet est le seul qui lise *tutè* au lieu de *tutæ*, & malgré toutes les défectuositez de son édition, peut-être cette leçon n'est-elle point à négliger.

473. *frustrata triumpho*. C'est-à-dire que cette assemblée n'eut pas l'effet qu'on en devoit attendre, parce que ceux d'Aquitaine & de Bourgogne qui ne vouloient que juger des coups, ne s'y présenterent que pour voir seulement quel train les choses alloient prendre.

474. *Nescio quîs* &c. Il y a dans toutes les éditions *nescio quæ* contre la leçon formelle du MS. Cependant le mot *quis*, qui dans ce MS n'est point accentué, ne laisse pas d'être embarrassant. On y met ici un accent, parce que sans cela il seroit au nominatif, & se rapporteroit nécessairement à *Ademarus* du vers 476; en sorte qu'on feroit dire à Abbon *un certain je ne sais quel Adé-*

s. fuit

Non paucos, modico quamvis, ut fama, popello, Anno 888.

sicut

Quò ventus veniens Ademarus nomine dictus.

s. Normannos

Sclademarusque dehinc binos jugulis dedit, isque

dedit

Deditus est idem primus, primum duit umbris

Luteciæ torvum postquàm primò patuere,

Principium gladii tenuit, finemque recepit.

s. principium gladii finem

Hoc super insidos, illum corpus super ejus.

Roberti fuerat pugnax Comitis Sclademarus,

dispersérat

Dispulerat galeas terror, propriumque sub urbem Metonymia.

---

mar &c. quoiqu'Abbon le connût fort bien, comme on verra plus bas aux vers 537 & 538. Ainsi il n'y a point d'autre parti à prendre, que de changer *quis* en *qui* pour *quomodò*, ou de lire *quis* pour *queis* ou *quibus*, c'est-à-dire *quibus artibus*. Cet Adémar, selon Abbon, trompa donc on ne sait comment ceux de sa nation, c'est-à-dire les Aquitains, en se jetant plus vîte que le vent sur un gros de Normans, dont il tua plusieurs, quoiqu'à ce qu'on dit il fût accompagné de peu de monde.

477. *Sclademarusque dehinc* &c. Il faut deviner ici, & peut-être ne sera-t-on pas assez heureux pour y réussir. On suppose une rencontre entre quelques Normans & Sclademar à la tête de quelques François. Dès que ces Normans parurent devant la Ville, *postquàm primò patuere Luteciæ*, Sclademar alla les attaquer, & le premier d'entre eux qui fut tué en cette occasion le fut de sa main, *duit umbris primum torvum*; il en tua même deux, *binos jugulis dedit*: mais il fut aussi le premier des François qui y périt, *is idem deditus est primus umbris*. Ainsi il commença cette attaque en donnant la mort aux ennemis, *tenuit principium gladii super insidos*; mais il la finit en recevant lui-même le coup de la mort, *recepit finem super corpus suum*. Il y a ici un mauvais jeu de mots entre *primus*, *primum* & *primò*, qui a dû paroître à Abbon quelque chose de bien élégant. Au reste comme la pénultieme syllabe de *Sclademarus* est longue de sa nature, ce mot formeroit ici un anapeste au lieu d'un dactyle; mais peut-être Abbon a-t-il écrit *Scladmarus* pour avoir un spondée.

482. *pugnax*. C'est-à-dire que Sclademar avoit servi autrefois sous le Comte Robert, peut-être Robert le Fort.

483. *terror*. C'est-à-dire *terror sui*, la crainte qu'on avoit de lui, la terreur qu'il imprimoit aux autres. Les ennemis le craignoient si fort, qu'à son seul

Lunatas ſtadiis libitum peltaş trecentis.
Prætereà quadringentis à mille remotis
Gentiles in humum
Acephalos proſtravit humi peditum comitatus
Agmine tercentum Paſtor certamine acerbo
Nobilis Anſchericus pollens ex virginis ore.
Sic alacres ſpolium revehunt ad mœnia multum
Urbani, præſtante Deo qui regnat ab alto.
Expediamus abhinc dignos Odone triumphos.
Falconem vocitant equitum quo millia vicit
Dena novemque dehinc montem peditumque profana.
Hoc illi vicibus peperit natale trophæum

---

nom ou à ſa ſeule préſence, ſans qu'il ſe fût mis en devoir de les pourſuivre, il leur étoit arrivé de fuir de leur propre mouvement, *proprium libitum*, juſqu'à trois cens ſtades, jetant leurs armures au pied des ramparts, & jonchant tout le chemin de leurs caſques & de leurs boucliers. La conſtruction eſt donc *terror diſpulerat galeas, & proprium libitum* (diſpulerat) *peltas ſub urbem ſtadiis trecentis*, comme s'il y avoit *tam ſub urbem quàm uſque ad trecenta ſtadia.*

484. *Lunatas peltas.* C'eſt une expreſſion tirée de Virgile (*Æneid.* I. 494.) *Ducit Amazonidum lunatis agmina peltis.* Et *Æneid.* IX. 633.) *Feminea exſultant lunatis agmina peltis.*

488. *pollens ex virginis ore.* Le Préſident Fauchet (*Antiq. Franç. fol.* 401 *recto*) traduit *le viſage beau comme une pucelle.*

492. 493. *falconem montem.* Le Préſident Fauchet (*Antiq. Franç. fol.* 405 *recto*) Mézeray, *Hiſt. de Fr. édit. Paris* 1643 *Tome* I. *page* 307.) Gérard du Bois (*Hiſt. eccleſ. Pariſ. Tom.* I. *page* 508.) Dom Félibien) *Hiſt. de Paris, Tome* I. *page* 109.) & d'autres encore, veulent que ce ſoit Montfaucon près de Paris. Mais Dom Bouquet obſerve dans une Note après d'autres Hiſtoriens, tels que Cordemoy (*Hiſt. de Fr. Tome* II. *page* 386.) & le Pere Daniel, (*Hiſt. de Fr. édit. Paris fol.* 1713. *Tome* I. *page* 863.) que ce doit être Montfaucon en Argonne, entre l'Aine & la Meuſe. Il ſuit en cela l'Annaliſte de S. Vaſt (* *Tom.* VIII. *page* 87.) appuyé d'une ancienne Chronique Normande (*apud du Cheſne Hiſt. Franc. Tome* II. *page* 529.); & ces deux autoritez paroiſſent déciſives.

singularis, una
Lux præcursoris Domini cathecasta Johannis:
Quippe latus utrimque viris comtus clypeatis
Mille legebat iter, quando tironis ab ore
Venantis canibus lepores nemorosa per arva
Panditur adventare equites per millia sævos.
s. nuncium
Id, scutumque simul recipit, colloque pependit;
Armaque cum sociis stringit penetrans inopina
Prælia. Solamen cœleste petit, rapit atque
Viscera, deponunt alii clypeos animasque:
Terga parant reliqui regalibus in quibus armis

---

494. *cathecasta.* Καθέκαστος est un mot grec que la Glose explique fort bien par *singularis*, & qu'il semble qu'on ne peut mieux rendre ici en François, qu'en disant, c'étoit le *propre* jour de S. Jean. Les deux mots *vicibus* & *natale*, qui sont assez mal enchâssez dans le vers qui précede, marquent, le premier fort inutilement, que c'étoit l'anniversaire de la fête, parce qu'elle revient par fois, *vicibus*, c'est-à-dire une fois l'an: le second, *natale*, que c'étoit ou la Nativité de S. Jean, 24 Juin; ou peut-être la Décollation du même Saint, 29 Août, qui selon Baillet (*Vies des SS. 29 Août*) est appellée dans les anciens Martyrologes du nom de S. Jérôme le jour *natal* de S. Jean; ce qui ne fixe pas entierement la Chronologie. Gérard du Bois (*Hist. eccles. Paris. Tom. I. page* 508.) suit ici Abbon pied à pied, en n'omettant que ce qui ne fait rien à son sujet, ou qu'il n'entend pas; & il s'exprime ainsi: *circa montem illum anniversario die S. Joannis Baptistæ.*

497. *tironis.* Ce mot peut bien signifier ici, comme dans la plus pure latinité, un nouveau soldat.

500. *Id.* Toutes les éditions portent *is* au lieu d'*id*; mais on voit bien par la Glose que c'est une faute.

502. 503. *rapit viscera.* C'est un geste animé pour se préparer à l'action.

504. *Terga parant* &c. La construction est, *reliqui terga parant* (c'est-à-dire *terga dant*, *terga vertunt*) *armis regalibus, in quibus libuit ternis ex pueris Odonis requiescere*, (c'est-à-dire *quibus libuit tribus pueris Odonis se vestire, quæ tres pueri Odonis induerant*;) le reste fut mis en fuite par trois jeunes gens de la suite du Roi Eudes, qui pour leur imprimer plus de terreur s'étoient armez des propres armes de ce Prince.

Ex pueris libuit ternis requiescere Odonis.
ʃ. Odo
Tum dixit propriis: *Istos fortasse sequuntur*
Ast alii; idcircò pariter statum glomerate.
Si fuerit verbum super hoc, ne differat ullus.
montem
Adjecit: *subeam tumulum specularier ipse.*
Si vos perculerit clangor, nullum mora vincat.
Cornu suum poscens, scopulum scandens, videt ecce
Armisonos lento pedites incedere gressu.
Tunc tuba, cujus ab ore boans mox omnia latè
Excitat, anfractusque per astra per arva volabant,
ʃ. modo
Omnibus atque modis, solido fractoque, ciebat.

---

509. *specularier*. Il y a une grosse faute d'impression dans les deux éditions de du Chesne, où au lieu de *specularier*, on lit *speculariter*.

514. *anfractus*. Ce mot étant le seul qui puisse être le nominatif de *volabant*, paroît aussi ne pouvoir signifier que la courbure ou le circuit du cor, & poëtiquement la voix même ou le son qui se répand dans tout ce circuit avant que de se faire entendre au dehors. Il semble que le Président Fauchet que l'on va citer sur le vers suivant, & après lui le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol.* 1713. *Tome I. page* 864.) aient cru voir dans ce même mot des détroits ou des défilez par où les ennemis devoient passer; mais si cela est, comment faisoient-ils donc la construction de cette phrase? On ne seroit pas éloigné de donner aussi bien qu'eux au mot *anfractus* le sens qu'ils lui donnent; mais alors il semble qu'il faudroit corriger le texte, & lire *volabat* au lieu de *volabant*.

515. *solido*. Toutes les éditions, excepté celle de Pithou, marquent que la Glose ajoute ici *sinè modo*, & ce *sinè* là est une grosse faute. Il y a dans la Glose une *ʃ* simplement, suivie de *modo*; & cette *ʃ* que le MS emploie en une infinité d'endroits, n'a point d'autre signification que *supple* ou *scilicet*. C'est en effet *modo* qu'il faut sous-entendre ici; & les deux mots *solido* & *fracto* doivent signifier deux manieres différentes de sonner du cor. Le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol.* 405 *verso*) ne s'y est pas mépris: « Le Roi Eudes, dit-il, embouchant son cor fit advancer les siens, *selon le son gros ou gresle qu'il entonnoit*, » afin de se trouver à temps aux destroits ès quels les Payens devoient passer;

regis
Omne nemus responsa dabat voci famulando.
vadit
It tuba cum celeri bombo per cuncta elementa.
dico
Nil mirum, quoniam regale caput tonat inquam.
equos — s. eos
Ergo sui infrenant currus, saltu quoque scandunt.
accusativum pro genitivo plurali — s. Normannus
Allophylûm in medium migrant; unusque securis
Helmum
Vibratu pepulit conum de vertice Regis
super — unctum
In humeros lapsum; Domini verùm quia Christum
animam
Tundere præsumsit, ventum de pectore jecit
Hospite continuò jaculator Principis ense.

& où embarassez parmi leurs bagages nos gens en eurent bon marché. » Mais pour ce qui est de ces *détroits*, voyez la note sur le vers précédent.

521. *conum*. C'est-à-dire suivant la Glose, *helmum*, un heaume, & c'est ainsi qu'il y a bien distinctement dans le MS; au lieu de quoi toutes les éditions ont mis *unum*, qui ne signifie rien. Le Président Fauchet (*Antiq. Franç. fol.* 405. *verso*) exprime ainsi la pensée d'Abbon: Le Roi, dit-il, ayant reçu un coup de hache, qui lui emporta la moité de son heaume, fourra son épée au travers du corps de celui qui l'avoit frappé. Mézeray (*Hist. de Fr. édit. Paris* 1643. *Tome I. page* 308.) dit aussi que la moitié de son heaume fut abatue. Mais pourquoi *la moitié*? le texte dit que cette armure fut renversée du coup sur les épaules de ce Prince, & ne dit rien de moins. Peut-être cependant *conus* ne signifieroit-il ici que le cimier, c'est-à-dire le haut du casque où l'on attachoit l'aigrette ou la plume, comme dans ce vers de Virgile (*Æneid. III.* 468.) *Et conum insignis galeæ cristasque comantes.* Le Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol.* 1713. *Tome I. pag.* 864.) dit que le casque du Roi résista à ce coup de hache. Dom Félibien (*Hist. de Paris, Tome I. page* 109.) dit que le casque du Roi fit glisser le coup sur ses épaules, & qu'il n'en fut point blessé. On voit combien peu tout cela est exact.

523. *jecit*. Dom Bouquet a mis un point après ce mot; & il n'y faut ni point ni virgule, car le nominatif de ce verbe aussi bien que de *præsumsit* dans le même vers, est *jaculator* du vers suivant.

524. *hospite*. Ce mot est pris là adjectivement, & doit se rapporter à *pectore*. C'est donc *pectore hospite animæ*.

continuò. C'est-à-dire, sur le champ. Ce mot est ici adverbe; par conséquent il demande un accent. Dom Bouquet n'y en a point mis; il faut qu'il l'ait pris pour l'adjectif d'*hospite*, qui n'est lui-même que l'adjectif de *pectore*.

erescit ... inepti
Pugna adolet; ponunt animas cum sanguine gurdi:
sine famâ
Infames traxere fugam, Primasque trophæum.
decem & novem
Millia tot Phœbo stravit spectante sub uno
Perpete cum gladio, donec à finibus illos
pro ... ejicit ... sed
Francorum sequitur, prohibet; verùm nihil illud
Odonis
Ad suimet requiem juvit, quia mox Aquitanos
Anno 892 Linquere se, numenque sui postponere novit.

Appetit ergo furens illos, vastans populansque
solummodò ... *f.* vastabat ... *f.* esset
Arva, modò vulgus: quamvis concludere nisus
f. est ei
Urbes adversas, minimùm tamen aucta facultas.
Fortè sed insurrexit ei spreto ætheris arce

Sole

528. *cum gladio.* Toutes les éditions portent *tum gladio*, au lieu de *cum gladio* qu'on lit dans le MS.

533. *modò vulgus.* C'est ainsi qu'il y a dans le MS, quoique toutes les éditions portent *modò & vulgus.* On voit par la Glose que la conjonction *&* est de trop entre ces deux mots; & que le sens est, *Ergò furens appetit illos; dum verò vastat, populaturque agros, nihil vastat nisi vulgus: nam quamvis* &c.

534. *adversas.* Il y a dans toutes les éditions *adversus*; & la pénultieme lettre de ce mot est un peu difficile à lire dans le MS, parce qu'elle s'y trouve à moitié obscurcie par une très-ancienne tache d'encre: cependant en y regardant de près & avec attention, il est aisé de se convaincre que c'est un *a*, non un *u*. Cela posé, le sens se présente de lui-même: quoique le Roi Eudes eût tenté de bloquer quelques villes ou quelques places qui lui étoient opposées, il ne put jamais venir à bout de s'en rendre maître. Bien plus, le Comte Adémar &c.

535. *ei.* C'est-à-dire *Odoni.* Toutes les éditions portent *eis* contre la leçon formelle du MS.

spreto ætheris arce &c. De quelque maniere que l'on veuille tourner & retourner cette phrase, il est impossible de séparer les deux mots *spreto* & *arce*; & cependant il n'est pas moins impossible de les joindre ensemble, puisque l'un est au masculin, & que l'autre est féminin. On croit donc qu'il y a ici une faute de Copiste, & qu'au lieu d'*arce* il faut lire *axe*, ou qu'au lieu de *spreto*

il

Anno 892.

Sole ſub undivagâ poſito teſtudine ponti
Conſul Ademarus, Regi copulatus eidem
ſ. Ademari
Progenie, cujus memini. Proſerpina dudum
occidit
Huic ceſſit, cuneos dum profligavit Odonis.
Odonis
Umbra fugat ſtellas, Ademarus ab agmine vitas.
Dormit Odo, conſanguineus ſua proterit arma.
Rex recedit
Aſtra micant, Primas vigilat; ſed & avolat ipſa
i. e. Ademarus fertilis
Regia mox conſanguinitas de ſanguine læta.
Talia cur ſiquidem recinam congeſſerit olim.

---

il faut lire *ſpretâ*. Ce changement étant une fois admis, voici comme on peut rendre en proſe la penſée d'Abbon: *Ademarus inſurrexit in Odonem quando ſol ſpreto axe*, ou *ſpretâ arce ætheris*, *poſitus erat ſub teſtudine undivagâ ponti*; c'eſt-à-dire, lorſque le Soleil ayant quitté notre Ciel étoit allé ſe coucher dans l'onde. Ce fut donc pendant une nuit que les troupes d'Adémar battirent celles du Roi Eudes; & c'eſt là tout ce que ſignifie la phraſe d'Abbon. Beſly dans ſon Hiſtoire des Comtes de Poitou (*page* 28.) en a très-bien pris le ſens, lorſqu'il a dit, « Aymar ne dormoit pas de ſon côté, & prenant l'occaſion à propos, ſurprit *une nuit* Eudes & ſes troupes, dont il fit une grande boucherie, ce dit Abbon, qui vivoit lors ».

539. *Huic ceſſit*. Cela ſignifie, ce ſemble, que la Déeſſe des Enfers ou de la mort étoit à ſes ordres.

540. *Umbra fugat ſtellas*. Le mot *umbra* ne peut ſignifier ici qu'une nuit noire, des ténebres profondes: comme une nuit extrêmement obſcure fait diſparoître les étoiles, éteint leur lumiere, de même le Comte Adémar fait diſparoître les Combattans de l'armée du Roi Eudes, leur vie eſt éteinte ſous les coups qu'il leur porte. On ne ſe rend point garant de la juſteſſe de la comparaiſon.

542. *Aſtra micant* &c. C'eſt-à-dire, les étoiles brilloient encore, le Roi ſe réveille, & Adémar ſe retire, content de lui avoir tué bien du monde.

543. *de ſanguine læta*. C'eſt le ſang qu'Adémar venoit de répandre. La Gloſe explique *læta* par *fertilis*, qui a tout l'air d'être une addition du Copiſte. *Læta* doit ſignifier ici *joyeux*, *content*, *ſatisfait*, quoique Virgile (*Georg.* I. 1.) ait dit, *Quid faciat lætas ſegetes*.

544. *congeſſerit*. Au lieu de ce mot, qui eſt dans le MS, toutes les éditions portent *cum geſſerit* en deux mots, avec un point interrogant après le mot *olim*.

Nam libuit Regi dare propugnacula fratri
s. libuit
Roberto Pictavis ; Ademaro tamen haud sic :
s. Pictavis s. Roberto
Nempe sibi cepit, plus se quia diligit illo.
s. Rex
Inde Limovicas adiens, Arvernicaque arva,
i. e. cum Rege
Prævalidas Willelmi acies secum videt hostis,
Ni congressuras fluvius medio prohiberet.
Perdidit ergo suos illîc Willelmus honores
pro Rege
Hugoni regnante datos, qui Bituricensis
Princeps extiterat Consul : quare fuit actum
Hos inter geminos Comites immane duellum.
Mille super centum deflerat inclytus archos
Claromontensis Willelmus Hugone necatos :
Hugo s. deflevit i. e. à millenario s. illud minus
Iste minus numero secum majore remotum.

& tout cela ne peut que défigurer le texte de l'Auteur, dont le sens est, *recinam cur congesserit olim talia*, je vais dire pourquoi il en a agi ainsi, pourquoi il attiroit ainsi tout à lui.

548. 549. *Inde Limovicas.... hostis.* Si *hostis* ne se rapporte point à *Willelmi*, la construction est, *Inde adiens hostis* (c'est-à-dire *hostiliter*) *Limovicas & arva Arvernica, videt acies prævalidas Willelmi congressuras secum, ni fluvius* [in] *medio prohiberet*, s'il ne s'étoit pas trouvé une riviere entre deux.

551. *illîc.* L'Imprimeur a omis ce mot dans l'édition de Dom Bouquet.

556. *necatos.* Du Chesne dans sa seconde édition, du Bouchet, & Dom Bouquet, ont *negatos ;* ce qui ne peut être qu'une faute d'impression dans le premier, copiée par les deux autres.

557. *Iste minus* &c. C'est une soustraction. Guillaume perdit mille & cent hommes. Voilà deux nombres, dont mille est le plus grand, & cent le plus petit. Retranchez le plus petit, *remove istud minus*, c'est-à-dire *remove minorem numerum à numero majore*, ce petit nombre-là marque précisément la quantité d'hommes que Hugues perdit en périssant lui-même, *secum.* Ainsi du côté de Hugues il n'y eut que cent hommes de tuez ; & de là il s'ensuit que *minus* est au neutre, gouverné à l'accusatif par *deflevit*, & non point adverbe, comme l'a cru Dom Bouquet en écrivant *minùs* avec un accent.

Hic Hugo dum tandem capitur mucrone Wilelmi; *Anno 892.*
Supplicat ut pietas ejus succurreret illi.
i. e. tardè locutum eum esse
Olli tam serò per verba measse respondit;
citiùs … *s. Willelmi*
Ociùs & dicto trans pectora lancea transit
s. Hugonis
Hugonis. Intererant cuneis Rotgarius atque
Valdè viri Stephanus fortes, perplura Wilelmi
propriis
Letha suis dantes, alter Comes, Hugoniusque
s. Rotgarius
Ipse nepos; alter miles Stephanus nimis audax.
s. cepisti
Proh dolor! Hugo, necem flesti; Willelme, trophæum. *Eclipsis.*

Nuncius intereà regalem concutit aurem: *Anno 893.*
Gallia quòd mentita sibi sit portat in ore

---

558. *Wilelmi.* Il faut orthographier ainsi dans ce vers, aussi bien qu'au vers 563, pour rendre breve la premiere syllabe de ce mot.

562. *Hugonis.* Dom Bouquet met un point après le mot *transit* qui précede immédiatement; & il joint *Hugonis* avec *intererant cuneis.* Cette ponctuation est bonne; mais on a cru devoir la changer ici pour se conformer au MS, qui commence une nouvelle phrase avec le mot *intererant*, puisque suivant la Glose sur le mot *cuneis* il faut sous-entendre *Hugonis.* Le Poëte fait un dactyle de ce dernier mot.

564. *Hugonius.* C'est un adjectif: *Hugonius nepos* pour *nepos Hugonis.* La seconde syllabe est encore breve ici comme au vers 562.

566. *trophæum.* La Glose qui veut qu'on supplée ici le verbe *cepisti*, est-elle bien sûre? Guillaume avoit perdu assez de monde dans ce combat pour pleurer sa propre victoire. Ainsi *trophæum* peut s'accorder avec *flesti* aussi bien que *necem.* Besly dans son Histoire des Comtes de Poitou (*page* 28) ne l'a pas entendu autrement: « Hugues, dit-il, pleura sa mort, dit Abbon, & « Guillaume sa victoire, donnant à entendre que cette journée-là ne fut moins « cuisante au Comte d'Auvergne victorieux qu'au Comte de Bourges vaincu & « tué. » Mais Besly veut contre le texte d'Abbon, que le Comte d'Auvergne ait perdu 1500 hommes dans cette action.

568. *Gallia quòd* &c. La construction est, *portat in ore quòd Gallia pressa per collum jugo Caroli, gnati Ludovici, mentita sit sibi*, c'est-à-dire, s'est démentie, en abandonnant le parti d'Eudes qu'elle avoit choisi pour Roi.

Anno 893.

filii per

Gnati pressa jugo Caroli collum Ludovici,

Qui vocitatus ut ab Cœlo prænomine Balbus.

569. *Ludovici.* L'orthographe du MS est *Lodovici.*

570. *ut ab Cœlo prænomine Balbus.* La préposition *ab* ne fait point partie du texte dans le MS ; mais la Glose ajoute *ad* comme si ce mot étoit omis, parce qu'en effet le vers manquoit d'un demi-pied. Cependant que signifie *ad Cælo?* Les éditions précédentes au lieu d'*ad* ont mis *à* dans le texte ; mais puisqu'il faut ici une syllabe, pourquoi ne se pas déterminer pour *ab* plustôt que pour *à*? Le Copiste paroît avoir eu *ab* dans l'esprit, & avoir écrit *ad* par méprise. Au reste *prænomine* est ici pour *cognomine*. Mais on ne voit pas comment le surnom de *Balbus* pouvoit être pour Louis le Begue comme un nom descendu du Ciel. On seroit donc tenté de croire que ces trois mots, *ut ab Cœlo*, doivent se construire avec *gnati* ; ensorte que la pensée d'Abbon soit, que le Ciel même avoit donné des preuves que Charles le Simple étoit fils de Louis le Begue. Or ces preuves consistoient apparemment dans la parfaite ressemblance de l'un avec l'autre. Foulques, Archevêque de Reims disoit à Arnoul Roi de Germanie (*Flodoard. Hist. eccles. Remens. lib. 4. cap. 5. * Tom. VIII. page* 159.) « que quiconque avoit connu Louis le Begue le reconnoî» troit dans les traits du visage de Charles, & que la nature *par une providence* » *spéciale de Dieu* avoit imprimé sur son corps des marques particulieres & si » sensibles de ressemblance avec le feu Roi son pere, qu'il étoit impossible de » douter qu'il fût son fils. » On se sert ici de la traduction du Pere Daniel (*Hist. de Fr. édit. Paris in-fol.* 1713. *Tome* I. *page* 872.) & on ne peut se dispenser d'observer que dans le texte latin de Foulques il ne se trouve rien qui ait un rapport litéral avec ces mots, *par une providence spéciale de Dieu*. Cependant il faut reconnoître en même temps que cette petite périphrase du traducteur, loin de s'écarter de la pensée de l'Auteur, ne fait que l'étendre & la développer davantage : il semble que la phrase Françoise est composée des deux textes latins de Foulques & d'Abbon.

Dom Mabillon (*Annal. Bened. Tome III. Index*) Dom Bouquet (* *Tome VIII. page* 297. *Not.* D.) & le Pere Barre dans son Histoire d'Allemagne, (*Tome III. page* 185.) observent que le surnom de *Begue* n'a été donné au fils de Charles le Chauve qu'après sa mort. Mais à quoi tend cette observation? Divers Historiens ont aussi donné au même Prince le surnom de *Fainéant*, en latin *nihil* simplement, (*Fragm. Hist. Franc.* * *Tome VIII. pag.* 297.) ou *nihil fecit* ; (*Chronic. S. Martini Turon.* * *ibid. page* 316.) & il est bien à croire que ce ne fut pas non plus de son vivant qu'on l'appella ainsi. Ces sortes de surnoms tirez de quelque défectuosité physique ou morale ne se donnent gueres publiquement à des Souverains qu'après leur mort ; & quoi qu'il en soit, la remarque, à ce qu'il paroît, n'est d'aucune utilité. Dom Mabillon dit encore (*ibid. page* 221.) à ce sujet, *post ejus mortem Abbo Pratensis Monachus absolutè Balbum vocat.* Mais qu'entend-il par ce mot, *absolutè*? Veut-il dire qu'Abbon ne l'appelle que *le Begue*, & nullement *Louis*? On voit ici bien expressément le contraire.

Odo
Inde movens callem, Germanica quis ſibi regna Anno 893.
in
Naviter acciperet temerè diſquirere vadit
rebelles
Clarus Odo, caſtella petit, vincitque duelles;
dehinc præſentiâ non gladio
Hincce fugat Carolum facie, cunctoſque ſequaces; Anno 894.
ſol
Delius ut pellit tenebras, ut Lucina atomos;
Odo
Admittit humiles dudum cervice ſuperbos.
Sermo quis effari poterit quoties fuga celſi
Arnulphi Induperatoris genitum tulit enſe
Odonis Cendebaldum poſt terga tonante. Anno 895.
contra
Subſidium Caroli, virtus, ſpes hic in Odonem;
Cujus ad obtutus audacia non tamen unquam
Odoni
Applicuit: verùm nihil id requiei fuit illi.
En iterum miſero gemitu loquor affore ſævos Anno 896.
Paganos
Alllophylos; terram vaſtant, populoſque trucidant;
Odonis
Circumeunt urbes pedibus regnantis & ædes,
Ruricolas prendunt, nexant, & trans mare mittunt.
Rex audit nec curat Odo, per verba reſpondit.

---

572. *vadit.* Dom Bouquet met un point après ce mot; & il ne met ni point ni virgule après *Clarus Odo* qui ſuit. On croit au contraire qu'il ne faut ni point ni virgule après *vadit*, & qu'il faut un point & une virgule, ou du moins une virgule après *Odo*.

575. *ut Lucina atomos.* La Déeſſe Lucine ne peut être ici que la Lune; mais on ne peut point dire qu'elle diſſipe les atomes, ſi ce n'eſt qu'on ne les voit point pendant la nuit, comme on les voit pendant le jour aux rayons du Soleil.

579. *Cendebaldum.* C'eſt Zuintibold, Duc de Lorraine, bâtard de l'Empereur Arnoul.

587. *reſpondit.* Ceſt-à-dire, *imò diſertè dixit ſe non curare.*

Anno 894. O quàm responsi facinus non ore dedisti
Tale tuo! Dæmon certè proprium tibi favit:
Non tua mens procurat oves Christo tibi missas,
Longiùs ille tuum forsan nec curet honorem.
dicta despecti
Hæc ubi fata receperunt probitate neglecti,
Exsultant hilares, barcas agitantque per omnes
Gallia queis amnes fruitur, terram pelagusque
potestate
In ditione tenent, totum tutore ferente.

Francia, cur latitas? vires narra, peto, priscas
Te majora triumphasti quibus atque jugasti
f. lates
Regna tibi; propter vitium triplexque piaclum.
superbia turpis pulchritudo
Quippe supercilium, Veneris quoque fœda venustas,
Ac vestis pretiosæ elatio, te tibi tollunt.
in tantum vel ut
Aphrodite adeò saltem quò arcere parentes
Haud valeas lecto, Monachas Domino neque sacras:

---

589. *proprium tibi favit.* Peut-être Abbon fait il *Dæmon* du genre neutre comme *Dæmonium*; peut-être aussi *proprium* se rapporte-t-il à *facinus*. Mais au lieu de *favit* on seroit bien tenté de substituer *flavit*. Au reste ce vers semble faire entendre qu'Eudes s'étoit servi de quelque expression indécente.

590. *missas.* C'est-à-dire *commissas*.

591. *nec curet.* C'est-à-dire *nec curabit*.

592. *probitate neglecti.* C'est une périphrase: *neglecti* ou *despecti à probitate* pour *improbi*; & *improbi* sont les Normans. Dès que les Normans apprirent que le Roi Eudes avoit résolu de se tenir dans l'inaction, ils recommencerent leurs brigandages par tout le royaume.

601. *Aphrodite.* C'est Venus.

parentes. Les peres & les meres, c'est-à-dire en général les personnes mariées.

Anno 896.

quum
Vel quid naturam, ſiquidem tibi ſat mulieres
monendi agendi
Deſpicis occurrant? agitamus faſque nefaſque;
Aurea ſublimem mordet tibi fibula veſtem;
purpurâ
Efficis & calidam Tyriâ carnem pretioſâ;
indui
Non præter chlamydem auratam cupis induſiari
decorata
Tegmine; decuſſata tuos gemmis niſi zona
Nulla fovet lumbos; aurique pedes niſi virgæ;
Non habitus humilis, non te valet abdere veſtis.
ſ. ut tu
Hæc facis: hæc aliæ faciunt gentes ita nullæ.
dimittas ſ. linquas
Hæc tria ni linquas, vires regnumque paternum;
de ſ. tribus vitiis
Omne ſcelus ſuper his Chriſti, cujus quoque vates
Naſci teſtantur Bibli: fuge, Francia, ab iſtis.
ſ. me deficit
Pſallere non tædet; deſit tamen actus Odonis
Nobilis, is quanquam mulcet ſuperas adhuc auras.
Poëta
Flagito quò Poſitor poſſim per amœna Polorum
Diabolo lætari
Hoſte canas, lector, gratarier atria victo. Paragoge

Explicit ſecundus Pariſiacæ urbis bellorum, Præſuliſque Germani miraculorum Libellus.

---

603. 604. *quid naturam deſpicis?* C'eſt un reproche de Sodomie. On le voit par le reſte de la phraſe, *ſiquidem tibi ſat mulieres occurrant*.

613. *Omne ſcelus* &c. Cette phraſe eſt très-mal exprimée, & les mots *cujus quoque* y ſont fort inutiles, puiſque le ſens de la phraſe eſt *Vates Bibli Chriſti* (c'eſt-à-dire les Prophêtes, ou en général les livres de l'Ecriture ſainte) *teſtantur omne ſcelus naſci de his tribus vitiis*.

617. *Flagito* &c. La conſtruction paroît être, *Lector, flagito quò canas* (ut ego) *poſitor poſſim hoſte victo gratarier per atria amœna polorum.*

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 2. ligne 9. Jacques du Breuil. *Depuis cette page inclusivement jusqu'à la page 64 exclusivement, on a toujours orthographié ainsi le nom de cet Auteur. C'est ainsi en effet qu'on le prononce : mais il est plus correct d'écrire* du Breul *sans* i, *comme on faisoit de son temps, & comme il faisoit lui-même.*

Page 26. ligne 3. Après ces mots, c'est-à-dire des Bains, *Ajoutez* : dont on voit encore aujourd'hui les restes rue de la Harpe, ou dans l'Hotel de Cluni proche les Maturins.

Page 122. ligne 7 du texte en remontant : tenu à Paris même. *Lisez :* tenu à Gentilly près de Paris.

Page 193. ligne 10 du texte en remontant. Bouillard. *Lisez* Bouillart.

Page 204. ligne 3 du texte en remontant. Il y a là une méprise. Dom Bouillart dans l'endroit cité, ou plustôt à la page 67, fixe la mort de Hugues le Grand, comme on l'a fait dans ces Annales, au 17 Juin 956. Effacez donc ces mots, Comment Dom Bouillart &c. *jusqu'à la fin de l'alinea.*

Page 213. ligne 4 du texte en remontant. Ajoutez : A l'égard de ce grand nombre d'Abbayes éteintes, du moins quant au titre Abbatial, au profit des Evêques de Paris, les Actes qui leur en ont transmis la propriété ne paroissant point, il est impossible de fixer les dates de ces diverses unions, comme on a fixé celle de l'Abbaye de S. Eloi. Cependant elles n'ont pas toutes subsisté jusqu'à nos jours. On a remarqué dans l'Histoire de l'Eglise de Meaux (*Tome I. page 603.*) que si Charles le Simple donna en 907 l'Abbaye de Rebais en Brie à Anschéric évêque de Paris, ce monastere n'en recouvra pas moins ses Abbez avant l'an 1000 ; & il en est de même de l'Abbaye de S. Martin des Champs, que le Roi Henri I a rétablie sous le gouvernement d'un Abbé.

Page 238. ligne 13 des Notes. Ajoutez : comme il paroît qu'il l'a fait plus bas au vers 604 dans le mot *illorum.*

Page 243. Note sur le vers 83. On a fait là un calcul, qui toute réflexion faite doit être réformé ainsi : Les Parisiens pendant la nuit exhausserent leur Tour de la moitié de sa hauteur précédente ; c'est-à-dire que si la veille elle avoit 30 pieds de haut, elle en eut 45 le lendemain matin. *De cette maniere on concilie facilement le* dimidiæ *de la Glose, avec le* sescuplæ *du texte. Les 15 pieds ajoutez sont la moitié en sus des 30,* dimidiæ ; *& les 45 pieds, en le total, sont une fois & demie les 30,* sescuplæ.

Page 245. Note sur le vers 103. Ajoutez : c'est sur la répétition consécutive de ce mot, *quosdam*, que tombe le mot *Epizeuxis*, que l'on lit à la marge du MS, comme on le lit encore à la marge du vers 184, où le Poëte a mis deux fois de suite *liber* ; car *epizeuxis* est le nom grec d'une figure de Grammaire, qu'on pourroit rendre en François par le mot *accouplement.*

Page 269. On a mal chiffré 195 le vers 395.

La page 271 est mal chiffrée 371.

Page 313. Ajoutez en Note ce qui suit pour le mot patiebatur *du vers 231.* Il y a dans l'édition de Dom Bouquet, & peut-être aussi dans les autres précédentes, que je n'ai pas actuellement sous les yeux, *patiebantur*, qui ne peut se rapporter qu'à *Pergama*, au lieu de *patiebatur* qu'on lit dans le MS, & qui se rapporte à *urbis*, comme le sens de toute cette phrase le demande nécessairement.

Même page. On a mis un accent sur le mot amplùm *du vers 244, parce qu'il semble qu'il est pris ici adverbialement. Cependant il pourroit être adjectif du mot* aër ; *car plus bas, au vers 369,* aër *est certainement du genre neutre.*



TABLE

C

D

Evêques de Paris.

Ordre Chronologique.

S. Denys. Mallon. Massus. Marc. Adventus, *ou* Aventin. Victorin. Paul. Prudent, *ou* Prudence. S. Marcel. Vivien. Félix, *ou plustôt* Vilic. Flavien. Ursicin. Apédême, *ou* Apédien. Héraclius. Probat. Amélius. Saffarac. Eusebe I. S. Germain. Ragnemode. Eusebe II. Faramode. Simplice. S. Céraune. Leudebert. Audebert. S. Landri. Chrodobert, *ou* Robert. Sigobrand. Importun. Agilbert. Sigofroi, *ou* Sigefroi. Turnoald. Adulfe. Bernechaire. S. Hugues. Merseid. Fédol. Radbert, *douteux*. Ragnecapt. Madalbert. Déodefroi, *ou* Théodefroi. Erchanrad I. Ermanfroi. Inchad. Erchanrad II. Enée. Ingelwin, *ou* Engelwin. Gozlin, *ou* Gozlen. Anschéric. Théodulfe. Fulrad. Adélelme. Gautier I. Albéric. Constance, *ou* Constantin. Garin. Renaud. Lisiard, *ou* Elisiard..... Ascelin.

Ordre Alphabétique.

Adélelme. Adventus, *ou* Aventin. Agilbert. Albéric. Amélius. Anschéric. Apédême, *ou* Apédien. Ascelin. Audebert. Bernechaire. S. Céraune. Chrodobert, *ou* Robert. Constance, *ou* Constantin. S. Denys. Déodefroi, *ou* Théodefroi. Elisiard, *ou* Lisiard. Enée. Engelwin, *ou* Ingelwin. Erchanrad I. Erchanrad II. Ermanfroi. Eusebe I. Eusebe II. Faramode. Fédol. Félix, *ou plustôt* Vilic. Flavien. Fulrad. Garin. Gautier I. S. Germain. Gozlen, *ou* Gozlin. Héraclius. S. Hugues. Importun. Inchad. Ingelwin, *ou* Engelwin. S. Landri. Leudebert. Lisiard, *ou* Elisiard. Madalbert. Mallon. Marc. S. Marcel. Massus. Merseid. Paul. Probat. Prudence, *ou* Prudent. Radbert, *douteux*. Ragnecapt. Ragnemode Renaud. Saffarac. Sigobrand. Sigofroi, *ou* Sigefroi. Simplice. Théodefroi, *ou* Déodefroi. Théodulfe. Turnoald. Ursicin. Victorin. Vilic.

F

G

H

I

J

L

Longuemare,

M

N

Neustrie. (Rois de)

Ordre Chronologique.	*Ordre Alphabétique.*
Dagobert I. Clovis II. Clotaire III. Thierri III *pour la premiere fois*. Childéric II. Thierri III *pour la seconde fois* .... Carloman.	Carloman. Childéric II. Clotaire III. Clovis II. Dagobert I. Thierri III.

O

P

Q

R

S

Sinaric,



